I 7951, 4

UNIVERSITE de PARIS VII -JUSSIEU-
U.E.R. de GEOGRAPHIE, HISTOIRE et SCIENCES de la SOCIETE
LABORATOIRE CONNAISSANCE du TIERS-MONDE

DE 1909 à 1960

AUX CONFINS DES ETATS: LES PEUPLES DU TCHAD ORIENTAL ET LEUR EVOLUTION DANS UN OUADDAÏ STATIQUE

THESE DE DOCTORAT de 3e CYCLE

HISTOIRE

Présentée par MOUKHTAR BACHAR MOUKHTAR

Sous la direction du PROFESSEUR

Madame COQUERY-VIDROVITCH (C.)

PARIS MAI 1982

UNIVERSITE DE PARIS VII (JUSSIEU)
U.E.R. de GEOGRAPHIE, HISTOIRE et SCIENCES de la SOCIETE
LABORATOIRE CONNAISSANCE du TIERS MONDE

Bibliothèque
de
Géographie

DE 1900 A 1960

AUX CONFINS DES ETATS :

LES PEUPLES DU TCHAD ORIENTAL
ET LEUR EVOLUTION DANS UN OUADDAI STATIQUE

THESE DE 3e CYCLE
HISTOIRE

présentée par

MOUKHTAR BAKHIT MOUNTAR

Sous la direction du Professeur
Madame COQUERY VIDROVITCH

Madame COQUERY VIDROVITCH
Professeur à Paris VII

Jean-Louis TRIAUD
Maître Assistant à Paris I

Jean-Claude TRICHET
Maître Assistant à Paris VII

UNIVERSITE DE PARIS VII (JUSSIEU)
U.E.R. de GEOGRAPHIE, HISTOIRE et SCIENCES de la SOCIETE
LABORATOIRE CONNAISSANCE du TIERS MONDE

BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE

DE 1909 à 1960

AUX CONFINS DES ETATS :
LES PEUPLES DU TCHAD ORIENTAL
ET LEUR EVOLUTION DANS UN OUADDAÏ STATIQUE

THESE DE 3e CYCLE

HISTOIRE

présentée par

MOUKHTAR BACHAR MOUKHTAR

Sous la direction du Professeur
Madame COQUERY VIDROVITCH

Membres du Jury:

Président: Madame COQUERY VIDROVITCH
Professeur à Paris VII

Membres : MM. Jean CABOT
Professeur à Paris VIII

Jean BOULEGUE
Maître Assistant à Paris I

Jean-Louis TRIAUD
Maître Assistant à Paris VII

UNIVERSITÉS DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE
13, RUE DE LA SORBONNE - 75257 PARIS CEDEX 05
TEL : 01 40 46 30 27 - FAX : 01 40 46 30 44
Inv. :
SIGB bibl. :
SIGB ex. :
SU ppn :
SU epn :
Cote :
1155892693

A

Mes collègues Instituteurs et Professeurs d'Histoire-Géo qui ne savent où trouver les documents nécessaires pour établir des fiches pédagogiques.

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'impérialisme colonial français que s'inscrit la force d'expansion qui avait poussé explorateurs et militaires français à atteindre le Tchad et à le "pacifier". C'est cette même force qui entraîna les Français jusqu'au royaume du Ouaddaï, leur extrême limite politique en Afrique centrale.

L'espace appelé Tchad avait connu l'existence d'une multitude d'Etats autonomes, au sens où l'Etat permet l'évolution vers une nation :

1°) Dans la zone sahélienne comprise entre les 11e et 13e parallèles, domaine de l'élevage et de l'agriculture, s'étaient constitués d'abord au IXe siècle, puis au XVIe siècle et enfin au XVIIe siècle, respectivement le royaume du Kanem, le royaume du Baguirmi et le royaume du Ouaddaï, trois grands Etats centralisés musulmans et esclavagistes.

2°) Dans la zone soudanienne comprise entre les 8e et 11e parallèles, domaine de l'agriculture et de la pêche vivait une multitude de nationalités. L'ensemble de ces régions méridionales fut connu des esclavagistes, sous des noms péjoratifs de Dar-Al-'Abid (c'est-à-dire pays des esclaves) ou de Dar Kirdi (c'est-à-dire pays des animistes ou des païens). Les fonctionnaires coloniaux et les colonialistes avaient, par référence aux Etats centralisés dans lesquels ils avaient trouvé des souverains et des chefs, par le truchement desquels ils avaient pu entamer la domination et la soumission des peuples, pendant longtemps présenté les régions méridionales comme un pays sans Etat. Une autre conception qui ne

correspond pas à la réalité, est celle d'un pays "an-archique", or "l'absence de structure d'Etat, au sens classique hiérarchisé du terme, n'implique nullement l'anarchie : ni désordre, ni confusion, mais l'existence de structures politiques régulatrices parfois très précisément réglementées" (1). Les peuples de ces régions méridionales n'étaient pas non plus des sauvages, comme le R.P. Paul Dalmais ne le voulait pas ressortir quand il écrivait : "Avant l'arrivée des blancs, le genre de vie de la population n'était pas civilisé au sens que l'on donne maintenant à ce mot, mais il n'était pas non plus primitif" (2).

La réalité historique est que dans les régions méridionales, existaient des villages c'est-à-dire des lieux communautaires joints ou dispersés, mais ouverts sur l'extérieur. Ce qui n'existait pas dans ces communautés villageoises, c'est la notion d'intérêt au profit d'un chef militaire ou politique résidant dans une ville, car il n'y avait pas de ville. Le pouvoir au main d'une minorité dominante n'existait pas. Il faut attendre jusqu'à 1920 pour que dans la zone méridionale, naisse une aristocratie dirigeante bénéficiaire de la richesse et du pouvoir. Toutes les communautés villageoises méridionales étaient incluses dans les aires d'influence des Etats esclavagistes Sahéliens. Ces communautés pacifiques décentralisées, aux structures politiques de type lignager ou selon d'autres termes de J. Cabot "une société segmentaire organisée en villages autonomes" (3) étaient continuellement harcelées par les razzias des esclavagistes (4).

---

(1) COQUERY-VIDROVITCH (C.): "Les structures du pouvoir et le village africain précolonial" p.1. Leçon dans le cadre du séminaire de Maîtrise et D.E.A. Paris VII.

(2) Révérend Père Paul DALMAIS: "L'histoire du Tchad et de l'Afrique centrale". Dact. Ecoles catholiques. Fort-Archambault 1957.

(3) CABOT (J.): "Le Tchad écartelé" in Hérodote 2ème trimestre 1980, n° 18, p. 135.

(4) GAYO (Jean): "Introduction à la vie et à l'histoire précoloniales des populations SARA du Tchad". Thèse d'histoire de 3e cycle Université de Paris I, 1971, pp. 205-227.

3°) Dans la zone saharienne comprise entre le 16e et le 23e parallèles, domaine de l'élevage des dromadaires, des familles entières sont contraintes au nomadisme, donc à la dispersion dans le désert pour permettre aux dromadaires et aux chèvres de trouver leur pitance. Dans cette zone les gens vivent très difficilement et sont habitués à ne compter que sur leur habilité, leur courage, leur endurance.

Pour J.Cabot "le mode d'organisation lignager caractérisait les groupes nomades Toubous ou Arabes, dont le niveau d'organisation ne dépassait pas le groupement de tentes" (5).

Donc nous avons de part et d'autre de la zone sahélienne deux formes d'"Etats" analogues ou plutôt deux sortes de sociétés segmentaires organisées en villages autonomes. C'est dire que l'extrême Nord et l'extrême Sud du Tchad, à l'époque antécoloniale, s'identifiaient à des communautés autonomes de type lignager . C'est au centre du Tchad que se rencontrent les Etats centralisés autonomes. L'histoire de ces Etats d'avant la colonisation française ne peut passer sous silence les conflits permanents entre les peuples de ces Etats, leurs rivalités et leur interdépendance. Comme partout ailleurs dans les Etats du Soudan médiéval, les vols, les pillages, les razzias, les égorgements étaient également monnaie courante dans les Etats du Tchad antécolonial. Pour J.Cabot l'histoire des peuples du Tchad antécolonial "n'avait été que combats, pillages et razzias"(6). Les peuples de ces Etats n'avaient jamais connu la sécurité ni la paix ni la liberté, car l'esclavage qui avait permis aux Etats

---

(5) CABOT (Jean) in Hérodote op. cit. page 135.

(6) Ibid., page 139.

sahéliens centralisés d'avoir une histoire ouverte, était de règle, jusqu'à l'entrée en lice des forces coloniales. Celles-ci avaient le mérite d'avoir substitué le travail forcé (7) à l'esclavage.

L'histoire ouverte des trois grands Etats tchadiens s'illustre à travers les routes médiévales que nous pouvons faire figurer sur une carte ou une esquisse des principaux itinéraires caravaniers entre l'Afrique blanche et les Etats sahéliens du XIe au XXe siècle. (Voir Carte I).

Par ces routes, partent du Sahel des esclaves, de l'ivoire, des plumes d'autruche et des ennuques vers les ports méditerranéens. Arrivent jusqu'aux Etats du Sahel, des armes, des munitions, des cotonnades, de la pacotille... La route de l'Est conduit jusqu'à la Mekke en passant par Sinnar et Suakin au Soudan anglo-égyptien. Par ces routes avait pénétré l'Islam au XIe siècle au Kanem, au XVIe siècle au Baguirmi et au XVIIe siècle au Ouaddaï. Les Etats sahéliens du Tchad antécolonial se trouvaient à la croisée des grandes routes de caravanes et étaient également en relations commerciales avec les cités Haoussa. Les commerçants et les musulmans de l'Afrique occidentale traversaient le Baguirmi, le Ouaddaï, le Dar-Four, le Kordofan avant d'atteindre la Mekke et après un séjour prolongé dans les villes d'Abbacha (8), d'Al-Fachir, de Sinnar et de Suakin.

---

(7) La situation des Tchadiens engagés dans la construction du chemin de fer Congo-Océan mis en chantier en 1921, à une époque où tout se faisait à la main, est pire qu'une situation d'esclave. C'était "un travail de "Titans", et les titans étaient trouvés, c'étaient les SARAS" nous dit Jean Chapelle : CHAPELLE (J.): "Le peuple tchadien - Ses racines et sa vie quotidienne". Editions l'Harmattan 1980, p. 230.

(8) ABBACHA qui veut dire littéralement le jovial, l'accueillant est le surnom de Mouhamad Charif, fondateur de la ville. Ce surnom lui fut donné à la Mekke par son professeur Mouhamad Al-Senoussi, fondateur de la Senoussiyya (cf. MOUKHTAR BACHAR: "Le Ouaddaï de 1850 à 1920", Mémoire de maîtrise d'histoire, 1978, Paris VII. Nous refusons les orthographes coloniales qui prêtent à une déviation de sens, ex. Abéché.
ou encore Abécher

CARTE 1

ESQUISSE DES PRINCIPAUX ITINERAIRES CARAVANIERS ENTRE L'AFRIQUE BLANCHE et les ETATS SAHELIENS du XIe jusqu'au début du XXe siècle

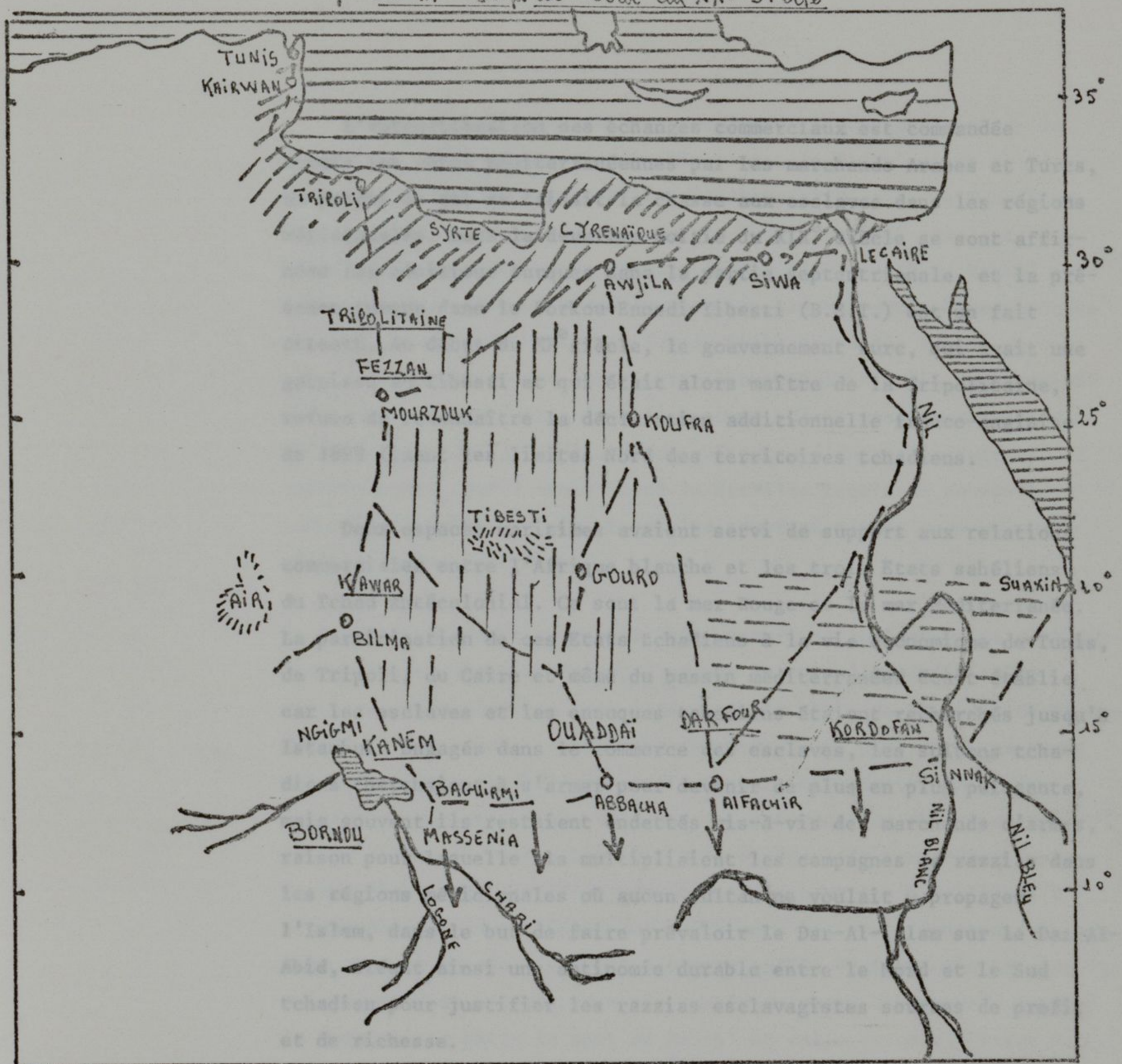

LEGENDE: SOURCE d'inspiration : « An atlas of African history » par J.D. Fage - EDWARD ARNOLD LTD, Editeur

ECHELLE 1/200 00 000

- influences ottomanes
- influences Senoussistes
- influences Mahdistes
- Percées des esclavagistes
- Mont ex: TIBESTI
- OUADDAÏ = nom d'ETAT

L'intensification des échanges commerciaux est commandée depuis les côtes méditerranéennes par les marchands Arabes et Turcs, au profit de qui se faisait la chasse aux esclaves dans les régions méridionales. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle se sont affirmées les ambitions turques dans la partie septentrionale, et la présence turque dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T.) est un fait attesté. Au début du XX^{e}siècle, le gouvernement turc, qui avait une garnison au Tibesti et qui était alors maître de la Tripolitaine, refusa de reconnaître la déclaration additionnelle franco-anglaise de 1899 fixant les limites Nord des territoires tchadiens.

Deux espaces maritimes avaient servi de support aux relations commerciales entre l'Afrique blanche et les trois Etats sahéliens du Tchad antécolonial. Ce sont la mer Rouge et la mer Méditerranée. La participation de ces Etats tchadiens à la vie économique de Tunis, de Tripoli, du Caire et même du bassin méditerranéen était établie car les esclaves et les ennuques tchadiens étaient recherchés jusqu'à Istambul. Engagés dans le commerce des esclaves, les sultans tchadiens cherchaient à s'armer pour devenir de plus en plus puissants, mais souvent ils restaient endettés vis-à-vis des marchands d'armes, raison pour laquelle ils multipliaient les campagnes de razzias dans les régions méridionales où aucun sultan ne voulait y propager l'Islam, dans le but de faire prévaloir le Dar-Al-islam sur le Dar-Al-Abid, créant ainsi une antinomie durable entre le Nord et le Sud tchadien pour justifier les razzias esclavagistes sources de profit et de richesse.

Sans transition aucune, les peuples du Tchad sortirent de la terreur des esclavagistes pour entrer dans le fléau majeur de l'oppression. Comme les autres Etats d'Afrique et d'Asie, le Tchad tombait sous le joug du colonialisme. La "pacification" sanglante du Tchad avait commencé après la mort de Rabih'(9) en 1900, Rabih' qui,(10) pour défendre son empire de conquête, opposa une résistance farouche à la pénétration française au Tchad. C'est parce que Rabih' ne voulait pas cohabiter avec les impérialistes anglais qu'il avait quitté le Soudan pour se lancer dans l'aventure. C'est donc pour refuser le démantelement de Son empire de conquête par d'autres conquérants et impérialistes, qu'il avait livré la bataille finale de Kousseri, à laquelle il laissa sa vie. Parmi les nombreux morts, nous pouvons citer le commandant Lamy.

Robert Cornevin reprochait aux historiens contemporains de l'époque de la conquête, de faire, à propos de Rabih', de l'histoire ... partiale, mais c'est en nous référant à la thèse de 3e cycle de Pierre Gentil (11) que nous rencontrons les propos les plus racistes tenus par le capitaine Reibell et confirmés par Emile Gentil dans son rapport au ministre. Nous relevons les passages les plus caractéristiques cités par Pierre Gentil : "Les obsèques du commandant Lamy eurent lieu le 23 avril" en même temps que ceux des tirailleurs à propos desquels nous lisons que : "La mort les avait confondus avec leur chef et élevés, de simples nègres qu'ils étaient pour la plupart, à la dignité de soldats français tombés au champ d'honneur". Quant à la comparaison entre la mort de Rabih' et celle de Lamy, Pierre Gentil

---

(9) Henri MONIOT rompt avec l'habitude transmise par les historiens contemporains de l'époque de la conquête qui francisèrent tous les noms arabes et déformèrent même le sens de certains. Pour H. Moniot, Rabah s'écrit Rabih' c'est une écriture qui nous semble respecter l'origine Arabe du mot. Cf. MONIOT (H.): "RABIH' 1840-1900. Emir d'un empire mobile aux confins soudanais", in les Africains, Tome IV, Editions J.A. (c), 1977, pp. 285-308.

(10) CORNEVIN (R.): "L'Histoire de l'Afrique" T.2. L'Afrique précoloniale. Payot, Paris, 1976, p.268 nous dit qu'à l'exception de la brochure du Dr DECORSE et GAUDEFROY-DENOMBYNES: RABAH et les Arabes du Chari, traduction commentée de documents arabes recueillis en 1901-1903, ces auteurs et d'autres (HUGO, GENTIL) DUJARRIC, la vie du sultan

cite Reibell : "Que représentait en comparaison de la perte d'un grand soldat et d'un grand patriote, tel que le commandant Lamy, la disparition d'un nègre aussi vulgaire que Rabah?" (11) "la tête de celui-ci avait été rapportée dans la journée du 22 avril. Elle n'exprimait que la bestialité la plus ignoble". Après avoir maté la résistance de Rabah, les Français représentés au Tchad par quelques officiers de carrière, quelques fonctionnaires coloniaux en rupture d'administration avides de se faire une popularité, et par quelques militaires en mal d'avancement inaugurèrent la mise en place et l'application des méthodes coloniales. La politique colonialiste de la France au Tchad est née en 1900. En effet un décret de septembre 1900 avait créé un T.M.P.P.T. ou Territoire Militaire des Pays et Protectorats du Tchad. Vingt-ans plus tard un autre décret fera du T.M.P.P.T. une colonie rattachée au gouvernement général de l'A.E.F. nous dit Chapelle (12). La conquête du Tchad fut menée d'une manière espacée qui eut pour conséquence première la désolidarisation des Tchadiens. Les colonisateurs français ne confondent pas toutes les entités géographiques qui composent le Tchad. Une distinction entre pays facilement occupés ou annexés, et pays difficilement conquis, s'impose dans toute étude de la conquête du Tchad. Quand en 1900 fut créé le T.M.P.P.T., il n'y avait que le tiers du Tchad actuel qui était acquis à la domination française. Ce fut dans cette partie du Tchad qu'il y eut tôt des Tchadiens qui s'étaient adaptés à la situation coloniale, et qui par la suite prirent fait et cause pour le colonialisme et ses méthodes.

Rabah, 1902, LIPPERT, Rabah, Berlin 1899. Van oppenheim, Rabah und das Tschad seegebiet, Berlin, 1902 -- concordent pour donner de Rabah une image sanguinaire due au fait qu'ils sont contemporains de l'époque de la conquête. Il n'existe à l'heure actuelle aucune histoire impartiale de Rabah disait Robert Cornevin.

(11) GENTIL (Pierre): "La conquête du Tchad, 1894-1916", Thèse de Doctorat d'histoire. Université de Paris. Centre de Recherches africaines, 1970. Page 161.

(12) CHAPELLE (Jean): "Le peuple tchadien - ses racines et sa vie quotidienne". Editions l'Harmattan (c), 1980, page 225.

La deuxième partie du Tchad dans laquelle se trouvaient les pays conquis, s'était opposée farouchement au colonialisme et à ses agents. Les colonisateurs distinguaient ces deux parties en Nord et Sud. Les bouleversements de la société furent plus profonds au Sud qu'au Nord. Au Sud en 1903, le pays Sara se subdivisait en deux régions bien distinctes. Sans tenir compte des affinités ni des querelles qui avaient existé entre les ethnies du Sud, les colonisateurs sont arrivés à faire de tous les pays du fleuve Chari et ceux du fleuve Logone, une première région appelée "Région Chari-Logone" qui eut pour centre la ville de Fort-Archambault (13). En 1903, le "cercle du Moyen Logone" fut créé. Il eut pour centre la ville de Laï. Tous les pays déjà acquis, c'est-à-dire dominés, furent placés sous le régime colonial, autrement dit toute la vie de ces peuples se confondait avec celle des sujets français, une vie régie par l'administration coloniale. Tandis que l'autre partie, c'est-à-dire le Nord, jouissait de son autonomie primitive. Dans le cadre du découpage administratif, l'administration coloniale française empirique et mouvante, sans se soucier des rapports politiques existant antérieurement entre les peuples, ni des liens qui se sont tissés au fil des ans entre les ethnies, procéda à un découpage systématique des peuples et des régions. Les techniciens de la colonisation française avaient transposé le modèle administratif an vigueur en A.O.F. et en Afrique du Nord, au T.M.P.P.T. celui-ci fut inclus par le décret du 15.01.1910 dans le gouvernement général de l'A.E.F. et dans "celui du gouvernement de l'Oubangui-Chari-Tchad, composé à l'époque de deux parties;

---

(13) Archives nationales S.O.M. Afrique VI dossier 182 (1899-1902).

l'Oubangui-Chari, territoire civil, et le Tchad, territoire militaire en voie d'extension vers le Nord (B.E.T.) et l'Est (Ouaddaï)" (14). L'extension vers l'Est et vers le Nord avait rencontré des résistances actives : résistance de Doud-Mourrah et la résistance de la Senoussiyya. En 1909, le T.M.P.P.T. fut agrandi par la conquête du royaume du Ouaddaï. Il faut attendre 1914 pour voir tout le B.E.T. "pacifié". Après la conquête du Ouaddaï, les peuples ouaddaiens résistèrent passivement à la transformation du pays. Les techniciens de la colonisation française avaient difficilement fait le Tchad ; après plusieurs tentatives de modelage et de remodelage, il y eut un Tchad très restreint au début du XXe siècle, sans les 4/5 du Tchad actuel, puis, à partir des conquêtes progressives, il y eut plusieurs ajustements qui avaient fait apparaître sur les cartes administratives, un Tchad sans le Sud actuel, c'est-à-dire les pays de la rive gauche du Chari, enfin, après la création de la colonie du Tchad, il y eut un Tchad sans le Nord actuel, c'est-à-dire le B.E.T. (Borkou-Ennedi-Tibesti). Cette création artificielle du Tchad et ces différents réajustements ont fait dire à Casteran (15) qu'un grand nombre des habitants du Tchad ne sont que des "Tchadiens par hasard". Schématiquement nous pouvons dire qu'il y avait eu un Tchad limité uniquement à Fort-Lamy et aux régions au Sud du Chari, puis un Tchad limité à la zone sahélienne composé des trois anciens royaumes sans Nord ni Sud. Les différentes parties du Tchad furent rassemblées comme on rassemble les éléments épars d'un puzzle. De nombreux ajustements furent opérés par les colonisateurs en fonction de leurs

---

(14) LE CORNEC (Jacques): "Les chefferies du Tchad et l'évolution politique". Thèse pour le Doctorat de 3e cycle en sciences politiques soutenue le 5 juin 1961 à l'Université de Paris. Faculté de Droit et des Sciences économiques. Publiée par la Librairie générale de Droit et de Jurisprudence. R. Richon et R. Durand, Auzias, Paris (c) 1963.

(15) Propos de CASTERAN (Ch.) rapportés par BUIJTENHUITJS (R.): "Le frolinat et les révoltes populaires du Tchad, 1965-1976". Mouton Editeur, La Haye, Pays-Bas (c), 1978, page 49.

possessions d'A.E.F. et d'A.O.F. Il y eut un jeu de bascule qui fit passer peuples et territoires d'une entité à une autre. C'était ainsi que les trois grands départements du Mayo-Kebbi, du Logone et du Moyen-Chari avec leurs peuples furent tantôt annexés à l'Oubangui-Chari, tantôt au Tchad. La création du T.M.P.P.T. datait de 1900 et l'occupation totale du Tchad fut réalisée en 1914, tandis que le rattachement définitif des départements du Mayo-Kebbi, du Logone et du Moyen-Chari au Tchad ne datait que du 28 septembre 1937. Il n'y a donc pas longtemps que les peuples de ces régions sont devenus des Tchadiens. Il en est de même du B.E.T. qui, dans le cadre des frontières internationales allait être considéré comme possession turque. Devenu possession française le B.E.T. fut intégré dans l'A.O.F. Ce n'est que récemment, le 18 février 1930, que le B.E.T. est devenu AEFien et inclus définitivement dans le Tchad. Le B.E.T. dans sa partie septentrionale allait même être italien (aujourd'hui l'on dira libyen) mais l'accord Mussolini-Laval resta lettre morte.

En faisant le Tchad par réajustement, les impérialistes français songèrent à leurs intérêts économiques. C'est donc en ayant présents à l'esprit les impératifs économiques du capitalisme, qu'un choix fut porté par les impérialistes français sur la partie méridionale du Tchad. En effet, cette partie se rattache naturellement par ses potentialités et ses besoins socio-économiques, au vaste ensemble du domaine de l'agriculture commercialisable de l'A.E.F.

Partant de ce choix l'ensemble du Tchad, dans ses coins les plus reculés, tels que Bardaï au Nord at Abbacha à l'Est, fut circonscrit

dans les limites de la dépendance AEFienne c'est-à-dire la dépendance atlantique. Le renversement de la hiérarchie traditionnelle des régions géographiques fut causé par les impératifs économiques du capitalisme. C'est ainsi que les pays comme le Ouaddaï ou le B.E.T. qui naguère étaient prospères, grâce au commerce avec la Méditerranée, cédèrent le pas aux pays côtiers choisis par le capitalisme comme pôle d'attraction. Par ce calcul, un pays comme le Ouaddaï naguère actif dans son rôle de courtier devient subitement une région soumise au jeu de la sous-dépendance. Et à partir du moment où le commerce est axé uniquement sur l'Atlantique, tout le Tchad oriental devient un cul-de-sac et Abbacha "une ville en déclin" (16). Les investissements économiques qui n'obéissent qu'aux seuls lois du profit, furent tous orientés dans la partie méridionale du Tchad appelée par les colonisateurs "Tchad utile" en raison du développement de la culture du coton dans les années 1925.

La tendance économique qui se dégageait depuis 1925 plongeait le Tchad dans "l'engrenage de la pauvreté et en particulier le Tchad oriental qui, de par ses traditions historiques et ses besoins économiques se trouvait dans l'orbite de la vallée du Nil d'une part, et de la Méditerranée d'autre part.

Qu'entendons-nous par Tchad oriental?

Géographiquement, c'est l'ensemble qui s'inscrit dans un rectangle qui va du 12e au 16° de latitude Nord et du 20e au 24° de longitude Est. C'est une zone qui comprend une multitude de massifs

---

(16) CLANET (J.): "Une ville précoloniale en déclin: Abéché". Mémoire de maîtrise, Vincennes, 1972.

Dans la première partie de notre travail, et au chapitre premier intitulé : Le pays - ses habitants - leurs activités et leurs besoins, nous développons les données géographiques du Ouaddaï en tenant compte de l'occupation humaine et des activités agricoles et pastorales des différentes ethnies qui composent le Ouaddaï.

Historiquement, nous voulons parler du Ouaddaï ancien empire, royaume en déclin, sultanat dominé et région parmi les régions devenues préfectures du Tchad.

Le passé antécolonial du Ouaddaï.

Sans aucun repère chronologique, les sources orales (17) mentionnent l'établissement successif dans l'espace appelé Ouaddaï :

- des Zaghawa (18), peuple qui au départ fut réfractaire à l'islam ; il est de nos jours parmi le plus pratiquant au Ouaddaï. Il se localise au Nord-Est d'Abbacha et dans le Dar-Four.

- des Dajo, peuple également au départ réfractaire à l'islam et qui aujourd'hui pratique l'islam sans faille, se localise au Sud-Est d'Abbacha dans le sultanat du Dar-Sila, au Guéra et au Dar-Four.

- les Tounjour, représentants de la dernière dynastie païenne qui avait régné au Ouaddaï. Elle fut chassée du Ouaddaï par Abdal-Karim (19) Jad-Al-islam (20). Les Tounjour se rencontrent de nos jours au Kanem.

---

(17) Nous donnons en bibliographie une liste complète de nos informateurs.

(18) Peuple dont parlait avant 728 dans un texte arabe, Wahib Ben Munabbih. Cf. l'ouvrage du père CUOQ. Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIe au XVIe siècle. Editions du C.N.R.S., Paris, 1975.

(19) TUBIANA (M.J.), KHAYAR (Issa H.) et DEVILLE (Paule): "Abdal-Karim propagateur de l'Islam et fondateur du royaume du Ouaddaï". Editions du C.N.R.S., 1978.

Des Arabes qui ne savaient rien de l'islam étaient également tôt signalés dans le pays. Puis vinrent à partir du XVIe siècle du Kordofan et du Dar-Four, les Arabes Joheïna. Ceux-là non plus ne s'étaient occupés de l'islamisation du pays. Ils consacrèrent leur temps à l'élevage des dromadaires et des boeufs.

Ce pays fut connu sous différentes appellations :

- Dar-Borgou est une appellation forienne.

- Dar-Souleh du nom du sultan Souleh. C'est une appellation répandue en Egypte où existe jusqu'à nos jours le Rouwaq Souleh l'équivalent de maison d'accueil pour les étudiants venus du Tchad en général et du Ouaddaï en particulier.

- Dar Ouaddaï (21), c'est sous cette appellation que les provinces conquises par les sultans du Ouaddaï, le Baguirmi, le Kanem, le Bornou et les cités Haoussa connaissent le pays.

Les communautés qui se partageaient l'occupation du pays à partir de l'islamisation en 1615 étaient les Maba par installation lointaine, et les Arabes sans attaches précises de terroir. La politique de conquête menée par les différents sultans qui se sont succédé , avait renforcé l'hétérogénéité du substratum humain. Dès 1785, sous le sultan Saboun, le royaume du Ouaddaï avait cessé d'exister en tant qu'Etat unitaire plus ou moins centralisé. La succession des

---

(20) Il n'est pas le grand-père de l'Islam mais il est celui qui introduisit le vrai Islam Djad = vrai, juste, réel au Ouaddaï.

(21) Cf. MOUKHTAR (BACHAR): "Le Ouaddaï de 1850 à 1920", op. cit. nous donnons dans ce mémoire les différentes explications de ce mot.

régimes autoritaires avait facilité le passage du nationalisme de terroir, à l'adoption par les communautés autochtones conquises et assimilées de la nationalité Ouaddaïenne. La fondation de la nouvelle capitale Abbacha en 1850 annonçait la naissance d'une nation englobant le Dar Gorane au Nord, le Baguirmi et le Kanem à l'Ouest, le Dar Rounga et le Dar Kouti au Sud. Abbacha nouvelle capitale de la nation ouaddaïenne, ville commerçante grouillante évoluait vers une existence cosmopolite où des commerçants venus de la Cyrénaïque, de la Tripolitaine, du Fezzan, du Soudan anglo-égyptien, du Bornou et des Etats Haoussa y avaient élu domicile et y vivaient à leur aise dans des maisons de forme rectangulaire et/ou carrée. Les autochtones Maba y vivaient à l'arrière plan dans des cases rondes en symbiose avec les Arabes, les Goranes, les Baguirmiens, les Zaghawa, les Dajo, les Tama, les Houjar, les Bilala, les Kouka et les captifs de case. La ville n'appartenait qu'au sultan et ce dernier ne s'appuyait sur aucune ethnie dominante pour la défense de la ville. La xénophobie des Maba s'explique par la détention du commerce par les "étrangers" installés depuis fort longtemps et par l'importance que leur accorde le sultan.

Mouhamad Charif (1838-1858), fondateur de la ville d'Abbacha, était conscient du caractère cosmopolite de la ville d'Abbacha ; il fit savoir aux Maba que la notion d'"étranger" ne peut s'appliquer qu'aux personnes qui n'élisent pas domicile dans la ville. C'était sous Mouhamad Charif que les 'Agid (22) concrétisèrent l'idée de gouverner le royaume du Ouaddaï et les provinces conquises selon un

---

(22) 'Agid dont le pluriel fait 'Agadat. est l'équivalent de gouverneur de province. Il est aussi un chef de guerre. C'est une fonction exercée par des nobles et des esclaves affranchis.

procédé décentralisateur. Une très large autonomie fut accordée aux 'Agadat:, aux Moulouk (23) et aux dépendances du Ouaddaï. Seul le sultan du Ouaddaï symbolisait l'unité et le pouvoir central.

A l'instar du royaume Ashanti (24) qui s'était développé à partir du XVIIe siècle, le royaume du Ouaddaï avait offert l'exemple d'une structure fédérale, à travers laquelle l'autonomie régionale accordée, permettait à chaque province et à chaque communauté villageoise de conserver son particularisme. Mais chaque entité géographique possédait l'idée de compter sur la protection de l'armée centrale sous les ordres du roi. L'histoire du Ouaddaï nous offre plusieurs exemples de secours apportés par l'armée centrale à telle ou telle province menacée. L'armée du Ouaddaï était intervenue au Baguirmi contre Rabih'. Mais nous savons aussi que Rabih' avait profité de l'autonomie des provinces pour s'attaquer indirectement au Ouaddaï et constituer son propre empire de conquête. Si Rabih' n'avait pas voulu s'attaquer directement au Ouaddaï, c'était juste par stratégie militaire, car il ne voulait guère se trouver de front avec le Dar-Four ni avec les armées coloniales anglaises et soudano-anglaises qui furent la cause de son départ du Soudan anglo-égyptien.

Le Ouaddaï avait su, malgré les vissitudes des rois et des événements, vivre en symbiose commerciale et culturelle avec le Dar-Four. Le royaume du Dar-Four servait également de zone refuge à tous les rois du Ouaddaï déchus, à tous les p-étendants au trône du Ouaddaï. Le Dar-Four était également le principal soutien de la rébellion de

---

(23) Malik dont le pluriel est Moulouk est l'équivalent de chef de canton.

(24) COQUERY-VIDROVITCH (C.), MONIOT (H.): "L'Afrique noire de 1800 à nos jours", PUF 1974, page 117.
Lire aussi RATTRAY (R.S.): "Ashanti law and constitution", Clarendon Press, Oxford, 1929.

Doud-Nourrah. Doud-Nourrah avait également bénéficié du soutien de la Senoussiyya dont le centre de gravité était la Cyrénaïque et qui fut le moteur principal des relations commerciales et militaires entre le Ouaddaï et la Cyrénaïque, entre le B.E.T. et la Tripolitaine et entre le Kanem et le Fezzan.

Comme les autres Etats sahéliens du Tchad, le Ouaddaï avait également connu de nombreuses crises politiques dont les intrigues furent à la base, du fait même qu'il manquait au Ouaddaï des règles précises de succession de roi (25). La dernière crise politique du Ouaddaï antécolonial procura un allié précieux aux Français, en la personne d'Acyl. C'est dans la deuxième partie que nous traitons du cas d'Acyl qui facilita la pénétration française au Ouaddaï et par conséquent la domination du pays.

Avant la conquête du Ouaddaï, la puissance coloniale française prêtait au Tchad oriental, considéré comme chef de file du Tchad musulman, une pensée et une volonté militaire, que celui-ci fut loin de posséder. Après une conquête facile du Ouaddaï, les colonisateurs allergiques à l'islam et traumatisés par les modèles Algérien et AOFien musulmans, placèrent le Ouaddaï sous surveillance stricte de la loi coloniale. Le Ouaddaï reçut des avanies et fut souvent combattu par les différents administrateurs coloniaux qui s'y sont succédé à cause de sa position religieuse favorable au panislamisme. Le Ouaddaï dominé de 1909 à 1960 n'a pu bénéficier d'aucun avantage du progrès et du développement économique. Le peuple assure sa subsistance à partir des activités agricoles et pastorales selon les mêmes

---

(25) Une des conséquences fâcheuses de l'absence de règle successorale est la manie de plonger les malheureux prétendants au trône, dans la cécité. Cf. MOUKHTAR BACHAR, op. cit.

procédés ancestraux. Aucune création d'emploi susceptible de fixer les hommes, n'est à inscrire à l'actif des colonisateurs. Les colonisateurs ont au contraire accentué la misère des Ouaddaïens. Dans tout le Tchad oriental l'ignorance est perceptible et la pauvreté visible à tous les niveaux de la société ouaddaïenne. Le Tchad oriental présente l'image d'un vaste Tchad musulman flétri par le colonialisme. La seule évolution positive enregistrée au Ouaddaï est celle de la société ouaddaïenne qui n'a plus en son sein des esclaves (26), ce n'est que progressivement que les captifs de case (27) obtinrent le statut d'hommes libres en s'engageant dans l'armée coloniale. Si le Ouaddaïen noble regarde l'armée avec mépris, c'est juste parce qu'elle représente comme une voie de garage pour les anciens esclaves et les anciens captifs.

Le colonialisme peut se vanter également d'avoir fait du Ouaddaï un monde endormi et apeuré, car la série de mouvements de résistances actives ou passives furent réduites et matées par des opérations brutales, efficaces aux yeux des colonisateurs parce qu'elles entretiennent un climat de peur, de désarroi voire de fatalité. Beaucoup de Ouaddaïens refusant l'humiliation abandonnèrent le Ouaddaï et s'installèrent définitiveeent au Soudan.

Ce que nous appelons peuple du Tchad oriental ce n'est pas seulement celui qui fut endormi pendant un demi siècle de colonisation et qui fut plongé dans une sorte de fatalisme, c'est également

---

(26) Les faits de traite, c'est-à-dire les conventions, actes et tentatives ayant pour but d'aliéner, à titre gratuit ou onéreux, la liberté d'une tierce personne, sont réprimés par le décret du 12 décembre 1905 qui prévoit que les coupables seront punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans de prison et d'une amende de 500 à 1000 Frs. Cf. Archives d'Aix en Provence 5D48 / 1920.

(27) La circulaire n°50 en date du 21 novembre 1919 précisait la situation des non-libres. La situation politique et économique n'avait permis tôt de proclamer ouvertement la liberté de tous. La situation

tous les hommes de différentes ethnies qui vivent dans différentes agglomérations rurales, c'est-à-dire les ruraux qui forment plus de 98% de la population ouaddaïenne. Ce sont ces peuples qui, en dehors de la résistance royale active des années 1909-1911, continuaient au nom de la certitude islamique dont ils sont imbus, d'opposer une résistance latente à la loi coloniale et à ses strucutres, y compris l'école qui, pour beaucoup ne doit véhiculer que le doute, chose que l'Islam condamne.

A l'école française qui était dirigée par des infidèles et qui avait des enseignants qui étaient loin d'être considérés comme des éducateurs, c'est-à-dire des exemples, des modèles, les Ouaddaïens préféraient le Massig ou école coranique dans laquelle l'élève apprend le coran par coeur ; c'est une fin en soi. Le maître de l'école coranique, appelé Faki, est un homme du coran donc respecté et respectable pour le peuple, tandis que le maître d'école est issu du milieu proche des colonisateurs. Les premiers maîtres d'école du Ouaddaï furent des soldats, des marmitons à l'égard desquels la population ouaddaïenne n'eut que mépris et dédain. Quel savoir et quelle connaissance pouvaient transmettre des gens qui savaient à peine lire et écrire le Français? Denise Moran nous donne une idée du niveau des maîtres d'école d'antan, à travers les lettres écrites par ces derniers à la directrice de l'école (qui n'est autre que Denise Moran).

---

(27) suite -
des non-libres est réglée par le circulaire n°12 du 18 septembre 1913 du Commandant du Territoire. Des prescriptions de cette circulaire il résulte: 1°) Que tout individu né après 1909 est certainement libre. 2°) Que tout individu né entre 1900 et 1909 est présumé libre à moins que son maître ne prouve qu'il est né au Ouaddaï-Sila-Massalit au Borkou-Ennedi, de parents eux-mêmes captifs avant 1900 ou bien qu'il a été capturé entre 1900 et 1909 ailleurs que dans une colonie française. Cf. Archives d'Aix en Provence, 5D48.

(28) MORAN (Denise): "Tchad", Paris, Gallimard, p. 49-50.

"Ma chère Maîtresse, j'ai l'honneur de vous envoye une petites charmante lettre pour vous demander de vouloir s'il vous plait voudriez-vous ma faite aimable de ma prête vingt francs pour que j'aller achete avec des étoffes pour faire un boubou. Après bientôt se seras la fête des Indigènes toutes les hommes sortent propres pour voir le tamtam et moi je na pas l'autre boubou ni ya qui çà seulement que j'avais habille sur mon coprs la. S'il vous plai mersi cordialement la main".

Signé moniteur Mamadou.

Ou encore une autre lettre dont les termes sont les suivants :

"Ma chère Maitresse, je vous demandez de vouloir s'il vous plait voudriez vous faire m'envoyé un peu de chose pour me donne coude la main je manque un peu d'argent pour mariez ma fiance..."

Ou encore le même moniteur Mamadou écrivant cette fois-ci au représentant de l'autorité coloniale pour bénéficier de certains privilèges :

"Monsieur l'adjoint de IIe classe le chef de la subdivision de Djimez. J'ai l'honneur de vous l'adresse une lettre pour vous direz que voilà maintenant bientôt se sera pendent le seson de pluies et moi je n'avais pas une case pour que je loger comment je fais monsieur apre je ne sais pas je sai simplement le commandant de la subdivision qui sont me occupee quand je leur demande de quelque chose pardon Mr. il faut me donnerai de prestateurs pour me faient une case".

Signé Moniteur Mamadou. (29)

---

(29) Denise MORAN nous signale que le moniteur Mamadou fut le meilleur élève du sergent Laplanche. Il fréquenta douze ans l'école, il gagne 45 francs par mois pendant l'année scolaire et rien du tout pendant les vacances. Cf. MORAN (D.), page 50.

Et d'ailleurs, même quand le niveau des enseignants avait évolué et jusqu'aux années 1957, le recrutement scolaire était difficile, et beaucoup de parents préféraient la Madrassa (30) d'Am-Siego où l'enseignement est donné en Arabe, à l'école française. Puis, petit à petit, l'école française grâce à l'introduction de l'enseignement arabe en son sein, attira les familles urbaines. Les familles rurales considèrent que l'école française inculque le mépris des traditions ancestrales. En 1950, d'après Caillat (31), il n'y avait dans tout le Ouaddaï que 4 écoles dont une régionale à Abbacha, et les 3 autres des districts d'Adré, de Biltine et de Goz-Beïda. A peine 400 élèves seulement étaient touchés par l'enseignement du français pour une population estimée à 467.000 habitants. Tandis que dans le Sud du Tchad, à la même année 1950, la situation scolaire était brillante et se trouvait au stade des écoles de villages après avoir passé par les trois autres stades à savoir : école régionale, école de district, école de canton. A Abbacha fut créée une école des fils de chefs de canton et fils de sultans qui nous fait penser à l'école créée par Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal. De cette école, certains élèves furent envoyés au collège moderne de Bongor.

Ce n'est donc pas parce que le Ouaddaï fut occupé tardivement que l'introduction de l'enseignement du français fut tardif et que, partant de là, le Ouaddaï se présente comme moins évolué que le Sud du Tchad où les Français s'étaient tôt installés avec des missions chrétiennes. Il est vrai que les missions chrétiennes étaient pour

---

(30) Il s'agit d'école à la soudanaise et à l'égyptienne, différente de l'école laïque, car dans la Madrassa les enseignants dispensent également un enseignement théologique. Pour Jean-Louis TRIAUD, la Madrassa désigne en arabe un endroit où est délivré un enseignement. Dans son article "L'Islam et l'Etat au Niger", in Le Mois en Afrique de décembre 1981 et janvier 1982 n°192-193, page 19, Jean-Louis TRIAUD nous dit que dans la terminologie coloniale, les madrassa (pluriel de Madarisse) sont des établissements de type secondaire. Nous signalons qu'à Abbacha la Madrassa est du niveau primaire, les élèves du niveau secondaire sont envoyés au Caire ou au Soudan mais avec l'ouverture de la section bilingue à Abbacha, une partie des élèves est maintenue sur place.

beaucoup dans la formation des élites du Sud, mais officiellement l'école d'Abbacha fut ouverte en 1923 tandis que celle de Fort-Archambault n'était ouverte qu'en 1927, ce décalage de quatre ans explique pourquoi les premiers certifiés du Tchad furent d'Abbacha. (Nous donnerons la liste des premiers certifiés en annexe).

C'est parce que le Ouaddaï opposa un refus catégorique au modèle français, à la pensée française véhiculée par l'école française, et parce que le Sud accepta le modèle français, prit le christianisme pour religion que la différence entre le Sud et le Nord , présenté par le Ouaddaï, devint significative. Pour Bernard Lanne (32) l'évolution du Sud et le retard du Nord s'expliquent dans cette phrase : "L'école a commencé dans le Nord qui l'a refusée. Elle a continué dans le Sud qui l'a adoptée avec enthousiasme".

Le Ouaddaï tardivement occupé, était moins assisté que le Sud. Dans tout le Tchad oriental, les structures coloniales et postcoloniales y sont moins visibles par rapport aux régions méridionales.

L'exode des peuples du Tchad oriental vers les régions méridionales est récent. L'émigration des Ouaddaïens vers le Soudan est très ancienne et se calque sur la route du pélerinage. Les Ouaddaïens partent au Soudan à la recherche du travail mais aussi à la recherche du savoir arabe. Chez les Ouaddaïens de retour du Soudan, se manifeste un rejet de tout ce qui, de loin ou de près, rappelle le colonialisme. Il y a chez ceux-là, une volonté de faire un autre Tchad sans qu'aucune partie ne subisse un dépérissement.

---

(31) Mémoire de candidature au Centre des Hautes Etudes musulmanes présenté par l'administrateur de 3e classe CAILLAT-ROLAND, CHEAM n°1545 de l'année 1950.

(32) LANNE (Bernard): "Petit dictionnaire d'idées reçues sur le Tchad", in le Mois en Afrique de juin-juillet 1981, n°186-187, page 138.

Parmi les peuples du Tchad oriental, que nous présentons en première partie de notre travail, se dégage une élite de plus en plus consciente, qui cesse de s'en prendre au ciel et qui pense fermement que les maux dont souffre le Ouaddaï émanent;de la pauvreté généralisée du Tchad oriental;

- de la double administration, des fonctionnaires coloniaux et post-coloniaux d'une part, et des chefs de canton et du sultan d'autre part ; c'est-à-dire des Houkkam (autorités) pour qui le Miskine (paysan) est Soumsoum (33) (sésame);

- et enfin, du manque d'hommes politiques intègres capables de faire d'un Tchad disparate une communauté d'intérêts.

Pourquoi de 1909 à 1960 ?

1909 marque la date d'occupation du Ouaddaï par les troupes françaises. Dès cette date le Ouaddaï fut détourné de son évolution première et son peuple désorienté. L'ancien royaume commercial prospère, avait commencé à subir une entrave économique, aussitôt après l'installation des colonisateurs français. Le Ouaddaï s'est trouvé dans la même situation que les autres entités naguère autonomes, c'est-à-dire désorbité et circonscrit dans une vaste possession d'obédience française.

En 1909 furent jetées au Ouaddaï les bases de la domination et de la soumission totales. Le Ouaddaï fit connaissance avec la difficile loi de l'oppression. 1909 pour les ouaddïens, marque le prélude

---

(33) MISKINE Soumsoum est une expression qui fait allusion aux abus des administrateurs et des chefs, de "presser" le sésame pour retirer l'huile. C'est l'équivalent de sésame ouvre-toi.

de la régression et du chaos économique, puisqu'une mainmise politico-économique colonialiste sur les destinées du pays, s'était affirmée. Les structures existantes furent modifiées, la tradition mutilée, l'ordre ancien corrompu et le commerce asphyxié par l'établissement des tarifs douaniers exorbitants ; du coup Abbacha, naguère tête de pont du commerce tchadien, devint cul-de-sac, c'est-à-dire la dernière ville AEFienne des plus grandes distances économiques.

1960, terme chronologique de notre étude, nous permet de constater la lente évolution des peuples ouaddaïens sur un demi siècle de domination. Nous survolons l'histoire du Ouaddaï sur un demi siècle à travers lequel nous constatons l'affreuse pauvreté des peuples, sa résignation et sa résistance. Nous constatons qu'au moment de l'indépendance du Tchad en 1960, les peuples ouaddaïens restent indifférents à cette indépendance. C'est une autre forme de résistance passive qui commence avec l'Etat postcolonial et c'est cette même résistance, mettant en cause l'existence de l'Etat postcolonial, qui déboucha sur le Frolinat.

Dans la fourchette qui va de 1909 à 1960, se rencontrent des moments privilégiés de l'histoire du Ouaddaï, mais nous avons centré notre réflexion autour du thème de la résistance que nous rencontrons dans les trois parties de notre plan. La première forme de résistance est celle du peuple qui, bien qu'attiré par la modernité et la création de nouveaux besoins, reste vis-à-vis du colonialisme et de ses apports, comme un monde hermétiquement fermé aux influences venues d'ailleurs. Besoins et activités des peuples restent ancestraux ; c'est donc un échec du colonialisme qui n'a pu transformer ni les

mentalités ni les us et coutumes des peuples. Cette forme de résistance passive se combine avec le refus des peuples de cohabiter avec les oppresseurs, d'accepter leurs lois, d'où l'émigration vers le Soudan. Sur le plan de l'histoire du Ouaddaï, c'est plutôt la résistance active qui s'était d'abord manifestée ; ce fut une résistance royale : Doud Mourrah et avec lui toutes les couches du peuple ouaddaïen se soulevèrent contre la pénétration française, en cela il fut aidé par les Senoussistes, autres résistants et alliés historiques du Ouaddaï. Contre la résistance passive des Ulémas, les colonisateurs répondirent brutalement par le massacre d'une centaine de personnes dont de nombreux intellectuels. La troisième forme de résistance est celle des structures traditionnelles qui résistent à l'assaut des temps nouveaux. Le sultanat qui, bien qu'ébranlé et stigmatisé par tous les partis politiques et par les intellectuels ouaddaïens, se maintient comme administration indispensable et cela malgré la rupture imposée dès les années 1912. En dépit donc de la loi du changement, de l'émancipation des peuples, le Ouaddaï est voué à l'immobilisme.

Considérations méthodologiques

Nous trouvons logique de parler d'abord du pays et des ethnies qui occupent ce pays, avant d'arriver à la conquête de ce pays par les Français et à la résistance qui s'y était organisée.

Et en parlant du pays, des peuples, des activités et des besoins du peuple nous nous situons par rapport à une évolution des faits de 1909 à 1960. Le lecteur peut se sentir chiffonné en passant du

premier chapitre, qui est en fait une partie indépendante dont le terme chronologique est 1960, au deuxième chapitre consacré aux résistances actives, qui commence par des préambules et des repères historiques d'avant 1900 pour s'arrêter à 1912.

Il en est de même du problème de l'émigration qui est un phénomène ancien et cyclique. A chaque catastrophe naturelle (famine, sécheresse) à chaque abus de l'administration coloniale ou traditionnelle se produisent des mouvements migratoires. La fourchette 1909-1960 peut être considérée comme période d'observation de l'émigration ouaddaïenne avec des causes différentes. Chaque thème de notre plan peut être considéré comme une partie indépendante ayant son cadre chronologique. Mais il y a une logique à travers laquelle nous achéminons le lecteur par un effort de gymnastique chronologique qui nous mène de la conquête à l'indépendance, c'est-à-dire une évolution historique. Cette évolution historique nous la divisons, dans notre plan, en trois parties et chaque partie comprend trois chapitres.

Dans la première partie nous présentons le Ouaddaï avec toutes les ethnies qui l'habitent. A quelle autre occasion pouvons-nous parler des activités et des besoins de ces ethnies que nous préférons appeler peuples, sinon dans cette partie ?

Dans un deuxième chapitre de la première partie, nous présentons la résistance de la Senoussiyya et celle de Doud Mourrah à la pénétration française dans le Tchad oriental. Nous présentons également le cas d'Acyl comme une tentative coloniale de briser la résistance mais aussi comme exemple de collaboration avec l'envahisseur. La résistance active vaincue, le Ouaddaï entrait dans une phase de résis-

tance passive. Dans le troisième chapitre nous étudions les conséquences de la résistance passive en nous basant sur le massacre des Ulémas.

Les trois chapitres de la deuxième partie nous permettent de comprendre les problèmes des confins et le processus de délimitation de la frontière entre les deux Etats, c'est-à-dire entre l'A.E.F. et le S.A.E. (Soudan anglo-égyptien).

Dans le septième chapitre, en troisième partie, nous déterminons les causes de l'émigration ouaddaïenne et nous essayons d'analyser les conséquences de cette émigration pour les deux Etats (Soudan anglo-égyptien puis Soudan indépendant et Ouaddaï dans le Tchad).

A travers l'émigration ouaddaïenne vers le Soudan nous essayons également de comprendre le problème de la nationalité et de la double nationalité, ainsi que du nationalisme des enfants des émigrants.

Nous essayons également à travers ce chapitre de répondre à la question que nous nous sommes posée de savoir si l'émigration ouaddaïenne n'est pas une forme de résistance spontanée.

Dans le huitième chapitre nous essayons de déterminer pourquoi après la crise économique de 1930, l'administration coloniale avait révisé sa position et avait opté en copiant sur les Anglais, pour le retour à l'administration indirecte.

Nous étudions la nouvelle politique coloniale à travers l'introduction du sultan Mouhamad Ourada.

L'essor de la lutte politique est le dernier chapitre à travers lequel nous démontrons la non participation effective des Ouaddaïens dans la lutte pour l'indépendance du Tchad, le malaise politique dans lequel se trouve le Ouaddaï est, aux conséquences durables. Le Ouaddaï reste-t-il par son immobilisme un pays ouvert à toutes les initiatives? C'est l'une des questions importantes qui trouve sa réponse dans le dernier chapitre de notre plan ; chapitre dans lequel nous élargissons notre horizon par une approche de l'évolution politique du Tchad en général.

Remarques d'ordre technique

a) Terminologie : Les Tchadiens avaient subi pour certains plus d'un demi siècle, pour d'autres moins d'un demi siècle de domination impérialiste, acceptée par endroits, boudée parfois et combattue par ailleurs. Pendant cette période, les agents de l'impérialisme étudièrent à fond les particularismes des Tchadiens et leurs contradictions. Afin de laisser allumée la flamme de division et de scission, les Tchadiens furent classés par les colonialistes selon les "pôles d'évocation historique" (34), de fierté pour les uns et d'humiliation pour les autres. Pour les colonialistes, les Tchadiens se divisent en Nordistes (blancs, musulmans, esclavagistes) et Sudistes (noirs, animistes ou chrétiens, esclaves). Ce sont les mêmes mots dont se sont servis les missionnaires au Soudan anglo-égyptien pour entretenir la haine entre les Soudanais du haut et du bas Nil. C'est avec une nocuité fortifiée

---

(34) HAZOUME (Guy LANDRY): "Idéologies tribalistes et nation en Afrique. Le cas dahoméen", Présence Africaine (c), 1972, page 71.

que missionnaires et colonisateurs perpétuent l'esprit de mépris et de haine à travers les appellations Nordistes et Sudistes. Nous considérons ces deux termes comme des termes coloniaux, le Tchad possède une partie Nord et une partie Sud comme tous les points du globe terrestre. Seulement l'emploi abusif des termes Nord-Sud du Tchad avec la connotation colonialiste qu'ils contiennent, rend les Tchadiens de plus en plus régionalistes. Nous avons l'impression que les Tchadiens ne supportent plus leur histoire tellement elle fut chargée de préjugés ethniques tribalistes voire racistes et confessionnels.

A la terminologie révoltante Nord-Sud, consacrée par l'usage, nous préférons parler de régions méridionales où se rencontraient des communautés villageoises et régions septentrionales dans lesquelles avaient existé des structures étatiques organisées en sultanats.

Certaines terminologies revêtent un caractère péjoratif. Comme nous ne pouvons parler de tribus anglaises ou françaises, il nous semble correct de ne pas parler de tribus tchadiennes. Nous préférons parler plutôt en terme de peuples. Au mot marabout, autre terme colonial péjoratif, nous préférons le mot local ouaddaïen qui a une signification ouaddienne précise qui est Faki.

b) Transcription

Nous nous sommes inspirés du système de transcription de Gardet (35)..Les lettres les plus usitées dans notre travail sont : j équivalent du dj comme dans "Djibouti" ; kh note un seul phénomène comme

---

(35) GARDET (Louis): "L'Islam Religion et communauté" (c) DESCLEE DE BROUWER, 1970, 496 pages.

dans "Khartoum" ; le gh note un seul phénomène comme dans "Maghrib" ; le q comme dans "qur-ane" plus couramment écrit coran. D'ailleurs pour ne pas être taxé de pédant, nous ne touchons pas à la graphie traditionnelle du mot coran. Certains mots sont consacrés par l'usage, ils étonnent quand ils sont transcrits autrement, aussi, nous préférons garder la transcription traditionnelle du mot Ouaddaï étant entendu que le "Oua" est équivalent de "Wa". Nous pensons qu'il est du devoir des lettrés de corriger certaines prononciations locales et de ne pas continuer d'une manière erronée à perpétuer et à tolérer les déformations des termes d'origine arabe. Nous avons donné plus haut l'origine du mot Abbacha ; nous nous insurgeons contre toute altération et toute transcription de genre de : Abécher ou Abéché qui est une éctirure coloniale de Abbacha.

Système de transcription selon l'ordre de l'alphabet arabe (36)

a	ا	kh	خ	s	ص	q	ق	w	و		
b	ب	d	د	d	ض	k	ك	y	ي		
t	ت	dh	ذ	t	ط	I	ل				
th	ث	r	ر	z	ظ	m	م				
j	ج	z	ز	i	ع	n	ن				
h	ح	s	س	gh	غ	h	ه				
		sh	ش	f	ف						

(36) Les voyelles de prolongation sont a, u (ou), i.

Documentation

En plus des références que nous donnons en notes, le lecteur trouvera à la fin de notre travail une bibliographie divisée en trois principales parties : une liste de nos informateurs témoins des événements, les archives et les publications antérieures (livres, articles, mémoires, presse). Ce travail a nécessité de nombreux séjours sur le terrain. Nous nous sommes rendus au Caire, au Soudan et au Tchad à Abbacha. Outre l'observation directe, nous avons eu de nombreux entretiens avec nos ressortissants au Soudan et au Caire. Nous avons préféré procéder non pas par interrogation successive suivant un questionnaire pré-établi, mais plutôt par un système de causerie non pas à bâtons rompus mais dans le genre de biographie d'un tel ou autobiographie. Toutes les causeries furent enregistrées. L'exploitation des cassettes nous demandait un effort de classement par thème, exemple :

. Emigration et ses causes
. Difficultés rencontrées dans le pays d'accueil
. Les conditions d'études au Soudan ou au Caire des Ouaddaïens en quête du savoir.

C'est au Tchad que nous avons enregistré plusieurs détails sur la cause principale du massacre des Ulémas. Chez les ressortissants tchadiens vivant au Soudan nous avons recueilli les sentiments de reconnaissance aux autorités soudanaises et les plus violentes critiques contre l'autorité traditionnelle ouaddaïenne, ainsi que contre l'administration française. Après nos différentes causeries, nous pouvons dire que la grande partie du savoir historique du Tchad oriental se situe dans le domaine de l'oralité. La mémorisation n'est pas

le faible des Ouaddaïens, cela se remarque dans l'apprentissage par coeur du Coran. Nous avons été étonné par la fidélité de mémoire que possédaient nos informateurs quand ils nous présentaient les différentes péripéties militaires des années 1909 et 1917.

Pour certains de nos informateurs, qui n'étaient pas présents lors des événements de 1917 à Abbacha, la seule manière de montrer que leur récit est véridique ,c'est de citer soit le nom de leur père, soit le nom de leur professeur ou Faki. Cela explique les nombreuses expressions enregistrées en Arabe : "Notre Faki nous racontait" (cassettes n° 2 et 3).

Nos informateurs en parlant avec passion des événements de 1917 "sanat-al-coupe-coupe" ou année du coupe-coupe, mettaient en relief les nombreux miracles qui s'étaient produits. A ce sujet précis, nous avons enregistré des Tchadiens au Soudan et des Tchadiens à Abbacha témoins de l'événement ; certains étaient à l'époque très jeunes. Nous avons constaté qu'au moment de narrer les événements du "sanat-al-coupe-coupe" le ton de nos différents informateurs changeait. C'est d'une manière posée que l'on parle du Faki x ou y tué par les tirailleurs sénégalais. Nous relevons certains passages de nos enregistrements pour les livrer aux critiques de certains esprits cartésiens : "A l'entrée des tirailleurs sénégalais, dans la maison du Faki Abdal-Haq, ce dernier, grâce à ses pouvoirs surnaturels, devint invisible. Les tirailleurs virent seulement la natte de prière sur laquelle se trouvait une peau de mouton noir. Et pourtant, ils entendaient le cliquetis du chapelet. Mais comme le Faki Abdal-Haq ne voulait nullement se cacher des infidèles et des incroyants, il fit sa réapparition

et les incroyants lui tranchèrent la tête avec un coupe-coupe" (37). Ou bien encore ce récit, connu de tous les Abbéchois : "Il paraît que le Faki Loughman aurait pris la voie des airs pour échapper aux infidèles, il vola pendant quelques instants au-dessus de la ville d'Abbacha, puis il revint se poser à côté de son petit frère à qui les incroyants tranchèrent la tête. Dès qu'il se posa, les tirailleurs lui tranchèrent la tête. Son sang en coulant incrusta la profession de foi de l'Islam". Le Faki Adam Barka (38) (qui fut notre professeur), un des meilleurs théologiens que le Ouaddaï ait connu, avec qui nous avions abordé le problème du massacre des Ulémas nous disait : "Que de miracles n'a-t-on pas imaginé pour faire croire au pouvoir bénéfique ou maléfique des Fakis?".

Nous avons également pu enregistrer un poème écrit par le Faki Adam Mahamat Al Amin, plus connu sous le nom de Adam "Dinkoula" (39). Cet essai est dédicacé aux martyrs des persécutions françaises de 1917, il est lu par Oumar Ali Taha, l'un des meilleur panégyristes du Ouaddaï. Le panégyrique, tout en Arabe, contient des mots français les plus usités par les administrateurs coloniaux et les militaires tels que "merdalos" pour merde alors, 'coumand" pour comment et "tempé" pour tant pis. L'auteur voudrait dire que Dieu nous a mis en contact avec des gens dont le langage tourne autour de ces mots ci-dessus cités.

---

(37) Récit recueilli à Abbacha en 1978 auprès du Faki Hassan Moussa, né trois ans avant l'entrée des Français à Abbacha (c'est donc en 1906) à Kawré.

(38) Le Faki ADAM BARKA, ancien professeur au lycée national Franco-Arabe d'Abbacha, l'un des meilleurs exégètes du Coran, vient d'être assassiné à Abbacha en 1981, en occupant la fonction du Préfet du Ouaddaï. Son adjoint, MAHAMAT ABDARAHMAN DOUTOUM, professeur licencié enseignant l'Arabe, l'Anglais et le Français fut également assassiné le même jour que lui.

(39) Moniteur de l'enseignement Arabe à Abbacha.

Nous soulignons, une fois de plus, que le chercheur qui voudrait aborder les Ouaddaïens avec un questionnaire en main, risquerait d'avoir des réponses évasives car les détenteurs de l'oralité ou "bibliothèque sans fiche ni fichier" détestent les questionnaires qui rappellent trop les enquêtes des fonctionnaires coloniaux, ils évitent également toute forme d'interrogatoire et préfèrent ne pas parler à quelqu'un qui de temps en temps prend des notes. Cela les irrite et les fait beaucoup réfléchir. Le seul moyen valable demeure la causerie enregistrée. Le magnétophone devient un outil indispensable au chercheur qui veut s'aventurer dans le monde de l'oralité ouaddaïenne en particulier.

La seule gêne dans l'exploitation d'une cassette de causerie dirigée, réside dans la dissociation de l'information propre du commentaire. Un autre problème est celui du repérage historique à travers les cas de famines, cités comme repères historiques, ou les règnes d'un chef de canton, ou de chef de village.

Nos informateurs du Soudan sont peut être sous l'influence du milieu ambiant. A tout moment ils ne cessent d'émettre des jugements de valeurs tant sur l'administration à la française que sur le sultanat qu'ils trouvent comme une institution dépassée.

Nos informateurs d'Abbacha ont le souci de nous présenter les faits historiques comme étant liés au règne d'un sultan. C'est l'exemple du problème de la famille Taha dans le règne d'Ourada et le cas du Faki Ouleche dans le règne du sultan Ali Silek. Le massacre de 1917 s'expliquerait ainsi par l'absence d'un sultan. La plupart de nos informateurs trouvent que c'est parce que le pays était laissé aux

mains des incroyants que ceux-là massacrèrent les 'ulema.

Enfin, un dernier mot sur nos informateurs concerne le cas de l'onomastique à étudier et au Ouaddaï et au Massalit du Soudan. C'est manquer de respect à une personne adulte que de ne pas l'appeler par le nom de son fils aîné ou de sa fille aînée. C'est ainsi que les Massalit à force de se faire appeler AB...X ou AB...Y, c'est-à-dire père de X ou père de Y perdent leur propre nom. Plusieurs jeunes ne connaissent pas les prénoms de leurs pères ni le nom de leur mère. Nous avons inscrit certains de nos informateurs du pays Massalit (Adré) avec des noms sans prénoms (noms suivis du nom de leur fils ou fille). Ex: Mahamat AB-Kaltam pour les hommes. Les femmes perdent également leur propre nom au bénéfice de celui de l'enfant aîné-Ali = mère de Ali.

Documents écrits

Certains livres sont gardés jalousement au Ouaddaï comme des "Koutoub-al-Sir" livres du secret. Al-Asrar où les secrets sont pour leurs détenteurs un moyen de commerce, de prestige et de crainte. Entrent dans cette catégorie les livres religieux, légués par les ancêtres, les généalogies et mêmes certains livres du droit musulman, car beaucoup de Faki préfèrent faire croire qu'ils détiennent leur savoir non pas d'un livre mais plutôt "ma 'ati min-Allah", dons de Allah. C'est plus impressionnant et même mystérieux.

En raison de notre lien avec le sultan Ali Silek (40), nous avons eu la chance de consulter sur place à Abbacha, dans la bibliothèque

---

(40) Sultan Ali Silek, fils de DOUD MOURRAH, intronisé le 18 juin 1946, décédé le 18 décembre 1977.

royale, à plusieurs reprises certains documents (généalogies, manuscrits non datés et des livres auxquels manquent certaines pages de garde ainsi que des lettres échangées entre le sultan Doud-Mourrah et les représentants de la Senoussiyya). Le sultan Ali Silek nous montra également des lettres et des rapports écrits et tapés par le sultan Mouhamad Ourada (41). De ces lectures nous ne possédons que quelques fiches car dans toute la ville d'Abbacha il n'y avait pas une seule photocopieuse et d'ailleurs même s'il y en avait eu, nous ne pouvions sortir les documents qui font partie du "Sir" et qui risquent de rester pour longtemps encore "comme archives de moins de 30 ans". Dans les archives officielles, que nous divisons en archives du Foreign office de Londres, des affaires étrangères de Paris, des archives nationales Section Outre-mer (S.O.M.) de Paris et d'Aix-en-Provence, des archives de 1'I.N.T.S.H. (Institut national tchadien pour les sciences humaines) de N'Djamena, nous n'avons rencontré qu'un seul obstacle. Un rapport inédit indispensable pour notre travail nous a été communiqué en avril 1979 "par dérogation tout à fait exceptionnelle" (42) parce que le rapport à moins de trente ans, mais sous réserves de certaines garanties et en particulier du fait que nous ne pourrions citer nos sources.

Quant aux livres, mémoires, thèses et articles nous avons préféré les classer par pays :

- sur le Ouaddaï
- sur le Tchad
- sur le Soudan

et enfin, les ouvrages généraux qui ont, à un moment ou à un autre, guidé nos pas.

---

(41) Le sultan Mouhamad Ourada, intronisé en 1935, décédé en 1945 était le premier intellectuel ouaddaïen. Il fut envoyé à Alger puis à la Madrassa franco-arabe de Saint-Louis du Sénégal. Cf. dernière partie, 2ème chapitre.

(42) Termes contenus dans la lettre du 9 avril 1979 en réponse à notre demande de dérogation en date du 2 février 1979.

Remerciements

A tous ceux de nos parents oncles et tantes qui nous avaient fait profiter de leur oralité en causant avec nous des nuits entières, nous leur disons merci. Nous demeurons reconnaissant au sultan Ali Silek de qui nous avons beaucoup appris. A tous nos informateurs du Caire, du Soudan et d'Abbacha nous disons également merci.

Nos remerciements vont également aux autorités qui nous ont octroyé une bourse pour parachever nos études.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à notre professeur Catherine Coquery-Vidrovitch qui nous a suivi depuis 1977, qui nous a facilité les contacts avec les archivistes, les bibliothécaires et les autorités administratives et qui, par ses remarques critiques ses corrections, ses conseils et son enseignement tient à faire de nous un historien.

Nous tenons à remercier particulièrement M. Jean-Louis Triaud (43) qui nous a lu à maintes reprises et corrigé. Ses remarques critiques et ses conseils nous ont été d'un grand apport intellectuel.

Nous remercions enfin Mme Christian Millet qui a pu nous lire et taper ce travail.

---

(43) Maître-Assistant, Laboratoire "Connaissance du Tiers Monde", Université de Paris VII.

PREMIERE PARTIE : LES PEUPLES DU TCHAD ORIENTAL ET LES FORMES DE RESISTANCES.

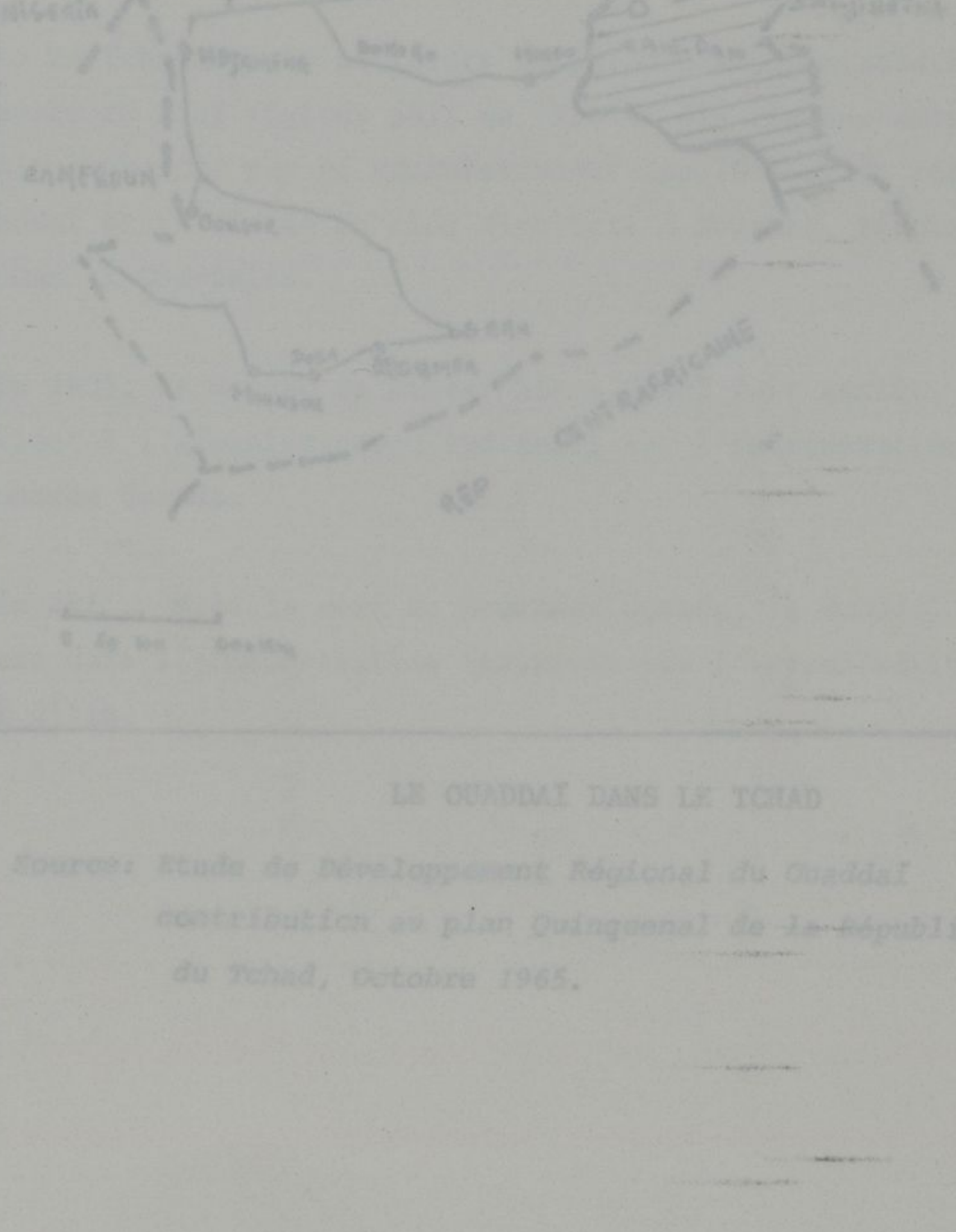

LE OUADDAI DANS LE TCHAD

Source: Etude de Développement Régional du Ouaddaï contribution au plan Quinquennal de la République du Tchad, Octobre 1965.

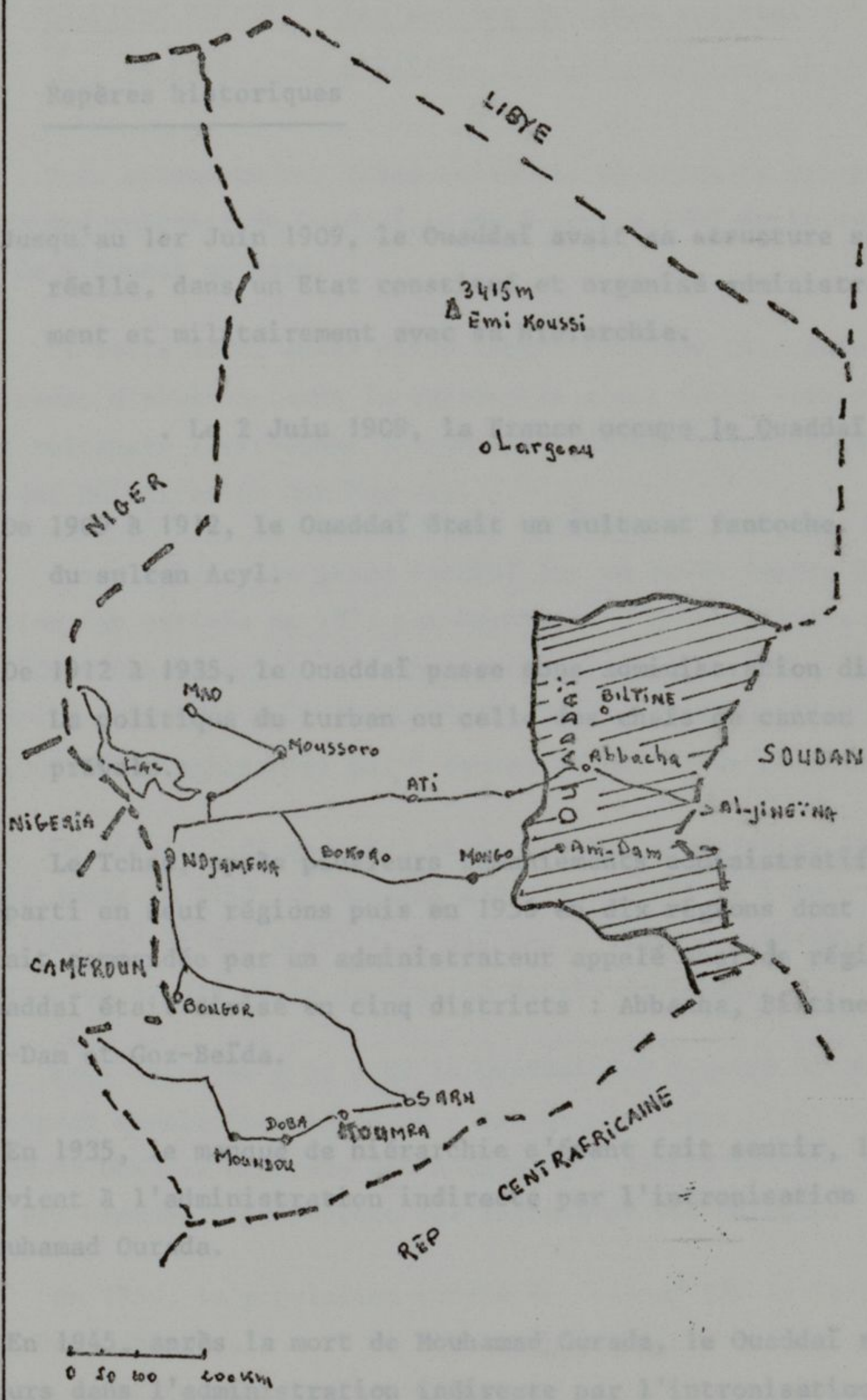

LE OUADDAÏ DANS LE TCHAD

Source: Etude de Développement Régional du Ouaddaï contribution au plan Quinquenal de la République du Tchad, Octobre 1965.

Repères historiques

- Jusqu'au ler Juin 1909, le Ouaddaï avait sa structure sociale réelle, dans un Etat constitué et organisé administrativement et militairement avec sa hiérarchie.

. Le 2 Juin 1909, la France occupe le Ouaddaï.

- De 1909 à 1912, le Ouaddaï était un sultanat fantoche. Règne du sultan Acyl.

- De 1912 à 1935, le Ouaddaï passe sous administration directe. La politique du turban ou celle des chefs de canton avait prévalu.

Le Tchad, après plusieurs remaniements administratifs, fut réparti en neuf régions puis en 1956 en dix régions dont chacune était commandée par un administrateur appelé chef de région. Le Ouaddaï était divisé en cinq districts : Abbacha, Biltine, Adré, Am-Dam et Goz-Beïda.

- En 1935, le manque de hiérarchie s'étant fait sentir, le Ouaddaï revient à l'administration indirecte par l'intronisation du sultan Mouhamad Ourada.

- En 1945, après la mort de Mouhamad Ourada, le Ouaddaï reste toujours dans l'administration indirecte par l'intronisation du sultan Ali Silek.

CHAPITRE PREMIER : Les peuples du Tchad oriental -

I. Le pays - Ses habitants - Leurs activités et leurs besoins

Nous entendons par Tchad oriental, du point de vue territorial, le grand sultanat du Ouaddaï, amputé depuis 1909 du Salamat au Sud et de l'Ennedi au Nord.

Il reste donc, après cette amputation, une aire occupée par le sultanat d'Abbacha (dont la suprématie s'est faite sentir) englobant les sultanats limitrophes du Dar-Sila, du Dar Massalit, du Dar Tama, du Dar Guimir et du Dar Zaghawa.

A son apogée, le grand Ouaddaï fut un vaste empire dont la population fut estimée en 1873 par Nachtigal à deux millions et demi (2.500.000 habitants). Sur une superficie encore mal connue estimée à environ 200.000 Km^2, la population fut estimée en 1910 à un million (1.000.000 d'habitants) par l'équipe coloniale du colonel Moll.

Le résultat du modelage et du remodelage colonial français, nous donne en 1950, un Ouaddaï dont la superficie totale est de 160.000 Km^2 et une population estimée à 473.000 habitants, c'est-à-dire plus du 1/5 de la population totale du Tchad.

Nous obtenons donc pour le Ouaddaï une densité de 3h/km^2. Si l'espace semble être inoccupé c'est que le quart (1/4) de la population du Ouaddaï comprend des nomades qui sont à 98% des Arabes, les 2% des nomades représentent les Zaghawa et les Mbororo.

En 1955, la population totale du Ouaddaï fut estimée à 450.000 habitants.

En 1957, selon les recensements faits dans les mêmes circonscriptions administratives, la population du Ouaddaï était estimée à 455.000 habitants tandis que la population totale du Tchad fut estimée à la même période à 2.500.000 habitants dont 1.311.000 pour l'ensemble de la population du Nord.

Populations des cinq districts du Ouaddaï en 1957 (1)

Districts	Superficie	Chef-lieu	Population
ABBACHA	32 500 Km2	ABBACHA	133 000
ADRE	15 500 Km2	ADRE	95 000
AM-DAM	27 000 Km2	AM-DAM	45 000
BILTINE	62 500 Km2	BILTINE	138 000
GOZ-BEÏDA	23 000 Km2	GOZ--BEÏDA	44 000
	160 500	TOTAL	455 000

---

(1) LE ROUVREUR (Albert): "Sahariens - Sahéliens du Tchad". Editions Berger-Levrault, 1962, page 41.

Nous avons extrait ces renseignements d'un tableau plus général donnant la répartition de la richesse en bétail et de la population du Nord Tchad.

A. Le pays :

Le Ouaddaï /Tchad oriental/ est compris entre le 11e et le 16e degré de latitude Nord et le 20e et le 24e degré de longitude Est. L'aire d'habitat des peuples du Tchad oriental s'étend dans la zone sahélienne à la savane claire et boisée.

Du pays Zaghawa (Le Kobe) jusqu'au niveau d'Abbacha c'est le climat subdésertique qui prévaut. En dépit du faible niveau des précipitations, les activités agricoles orientées vers les cultures d'autosubsistance en particulier le mil, (Doukhoun) sont menées de juillet à la mi-octobre. La longue saison sèche qui va de la fin octobre début novembre à la fin du mois de juin, pousse les éleveurs de cette zone à la transhumance nomade (qui ne descend pas plus au Sud du Dar-Sila).

Au Sud d'Abbacha et jusqu'aux environs d'Am-Dam le pays est moyennement arrosé avec des précipitations supérieures ou égales à 500 mm réparties sur 3 mois et demi de juillet à la mi-octobre.

D'Am-Dam et jusqu'au Dar-Sila notamment au Dar Fongoro, le pays est suffisamment arrosé avec des précipitations supérieures ou égales à 800 mm réparties sur 4 mois de juillet à la fin octobre.

Sur l'ensemble du Ouaddaï, l'élevage est associé à l'agriculture. Hormis l'élevage des porcins, au Ouaddaï est pratiqué l'élevage des bovins, des ovins et caprins, des équins, des camelins et des asins.

Les limites naturelles du Ouaddaï se confondent avec celles de son voisin de l'Est, le Dar-Four (Soudan). Nous ne le répéterons jamais assez, naturellement le Ouaddaï se prolonge jusqu'au Dar-Four. De part et d'autre c'est la même monotonie du paysage montagneux où alternent le grès avec le granit.

En plus donc de la similitude ethnique et économique s'ajoute une similitude naturelle entre le Ouaddaï et le Dar-Four. Le Ouaddaï est un massif montagneux de faible altitude. Les sommets ne dépassent pas les 1500m, les montagnes donnent leur nom au village et aux habitants. Exemple : Kelingane c'est la montagne à l'Est d'Abbacha qui donne son nom au pays appelé le Dar Kelingane. Kelinganaï est un habitant du village et c'est en même temps le nom de l'ethnie Kelingane. Au niveau de l'occupation humaine, nous distinguons les hommes de montagnes, des hommes de plaines. C'est dans les plaines appelées Goz(1) que se pratiquent les différentes cultures de mil, du sorgho, de l'arachide, du sésame et du maïs.

Le climat au Ouaddaï est de type tropical. D'avril à juin c'est la longue et penible saison sèche avec des températures où les maxima atteignent 48°. A cette saison les éleveurs résolvent les problèmes de pâturage et d'abreuvement en descendant au Sud dans le Dar Fongoro. et au Salamat. Si l'éleveur peut résoudre le problème de la soudure en séjournant longtemps au Sud, l'agriculteur pour qui cette période critique marque presque la fin des réserves en graines, préfère pratiquer les activités de cueillette et de chasse (pour le patient). C'est pendant cette période, que l'on constate une très grande mobilité de la popualtion des villages vers la ville d'Abbacha, puis vers le Soudan. Du point de vue hydrographique, le Ouaddaï n'est pas le domaine des cours d'eau pérennes. Pendant la saison pluvieuse de juillet à octobre, les Ouadis deviennent des cours d'eau intermittents. Au Sud dans le Dar Sila, c'est le cas du Bahr Azoum affluent du Bahr Salamat qui vient chargé d'eau du Soudan ; au Nord nous avons le Ouadi Biltine,

---

(1) Goz est un terme Arabe qui désigne l'accumulation du sable provenant de la désagrégation des grès.

à l'Est les Ouadis Kadja et Ouadi Assounga, au centre le Ouadi Mandjobo et la Biteha et bien d'autres petits Ouadis qui coulent à travers routes, champs et villages deviennent donc pendant cette saison autant d'obstacles infranchissables pour les commerçants-transpoeteurs circulant en camions et pour les agriculteurs voulant se rendre à leurs champs.

B. Les peuples du Tchad oriental

"Ce qui caractérise un peuple c'est le nom qu'il se donne (ou qui parfois lui est donné par ses voisins), une certaine unité de langue, un milieu géographique assez uniforme, un même type d'institutions et de culture, des mythes d'origine semblables et surtout le sentiment qu'ont ses membres d'appartenir à un même ensemble ce qui les amène à entretenir entre eux des rapports plus intimes qu'avec les étrangers" (2).

Un coup d'oeil sur la carte administrative du Ouaddaï nous fait apparaître l'aspect hétéroclite et la diversité organique du peuple du Tchad oriental. Cette carte met en relief l'existence des spécificités régionales et donc de la diversité culturelle, le tout étant inclus dans un même ensemble régional homogène appelé Ouaddaï. Cet ensemble n'est pas de création coloniale au contraire, le colonisation avait copié sur le Tchad précolonial divisé en Agadats et Dars.

Au Ouaddaï l'Etat était apparu dès 1615 quand Abdal Karim Ibn Jame dit Jad-Al-Islam (3), (c'est-à-dire propagateur du vrai Islam) aidé des Maba et des Arabes Mahamid et Arabes Bani Halba chassa les Tounjours animistes conquérants du Ouaddaï, et fonda le royaume musulman du Ouaddaï dont la première capitale fut Ouara (voir photos).

---

(2) DESCHAMPS (H.): "Les institutions politiques de l'Afrique noire", pp. 9-10. QSJ n°549 PUF, 1970.

(3) Cf. TUBIANA (M.J.), KHAYAR (Issa H.) et DEVILLE (P.): "ABDEL-KARIM propagateur de l'Islam et fondateur du royaume du Editions du centre national de la recherche scientigique, 1978.

Le site de Ouara : le palais.

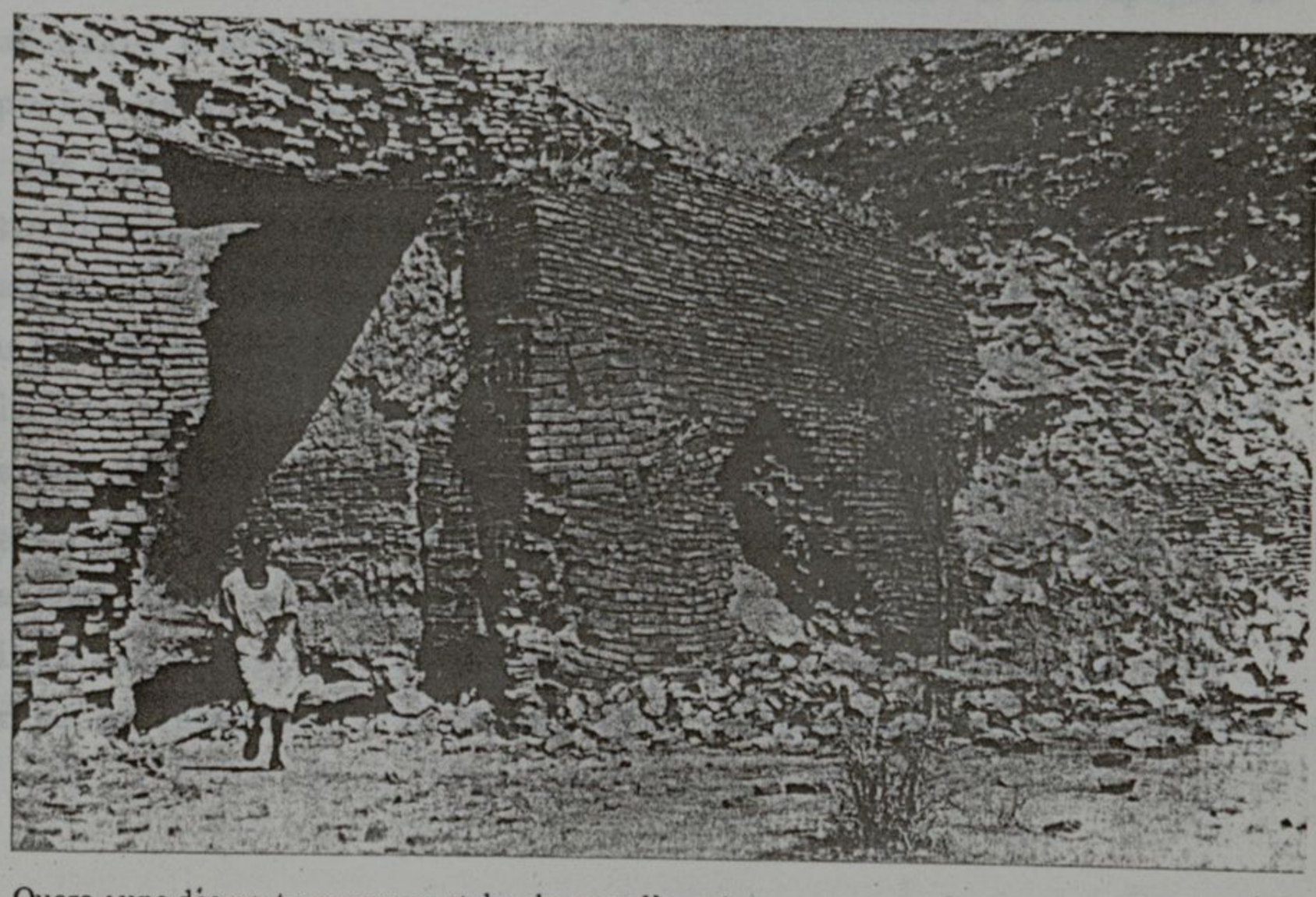

Ouara : une dés portes monumentales du mur d'enceinte.

Source : in "ABDAL-KARIM", op. cit., p.4.

Son royaume fut doté d'une structure politique administrative et militaire. A partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, le Ouaddaï était devenu le plus puissant et le plus solidement unifié des Etats de l'Afrique centrale. Même si l'ethnie dominante Maba, par son importance numérique pouvait permettre de parler d'un peuple Maba, nous ne pouvons nier la diversité ethnique et dire que le Ouaddaï est le pays des Maba. Partant du contexte géographique et de l'évolution historique et sociale du royaume du Ouaddaï, nous pouvons parler d'une nationalité ouaddaïenne. Comme les habitants de la France s'appellent des Français, avec le différence que ce mot Français est chargé de sentiments révolutionnaires, les habitants du Ouaddaï s'appellent des Ouaddaïens, par une lente évolution historique. Avec l'expansion territoriale du royaume plusieurs provinces et communautés villageoises se trouvèrent sous la bannière du royaume du Ouaddaï. A son apogée le Ouaddaï avait tenté le processus d'unification de toutes les ethnies en imposant sa suprématie sur le Dar Kouti, Dar Rounga, Dar Sila, Dar Tama, Dar Guimir, Dar Zaghawa et jusqu'au Dar Gourane. Sur l'ensemble d'un territoire bien défini par rapport à son voisin de l'Est, le Ouaddaï était arrivé au stade d'une nation. En cas d'éventuelle attaque du Dar-Four contre le Ouaddaï, la population bien que bigarée prenait conscience de son appartenance à un seul pays, le Ouaddaï et toutes les ethnies se fondaient dans l'unique nationalité ouaddaïenne. Le regroupement des ethnies isolées en un vaste ensemble en cas de menace extérieure n'exclut pas la spécificité locale ni la diversité organique car de la part du pouvoir ... il n'y a pas volonté centralisatrice au contraire l'autonomie était respectée. C'est la différence

avec l'Etat-Nation (4) créé au XVIIIe siècle en Europe occidentale qui permit aux ethnies de s'estomper et d'être remplacées par des nationalités monolithiques. La France en se constituant en 1789 avait forcé des peuples à personnalité historique marquée comme les Bretons, les Provençaux et autres Occitans et Basques de s'estomper devant le mot unificateur : Français. Unification et centralisation étaient combinées. Mais dans le cas du Ouaddaï il s'agit d'une volonté d'unification dans la décentralisation.

Il est faux de dire que le Ouaddaï est le pays des Maba car il ne se limite pas seulement à l'aire d'habitat des Maba. Ceux qui trouvent que le fait de dire :"je suis Ouaddaïen" est une attache abstraite, font preuve de chauvinisme en déclarant "mang mabani = je suis Maba". C'est une prise de conscience exclusive, qui rappelle le Ouaddaï xénophobe des années 1840 (5). Ce courant chauviniste existe de nos jours, il est illustré par la création de cercle de "Ouaddaïens authentiques" oeuvre des intellectuels formés au Soudan et/ou dans les pays de l'Est. Ceux qui au Soudan avaient vécu en étrangers, ne voulant pas rompre avec leur origine, et parlant souvent le bura mabang, avaient créé déjà au Soudan des clubs de solidarité et d'entraide entre des gens qui croient à leur origine commune. Arrivés au Tchad, ceux-là même propagèrent l'idée de cercle pour regrouper les Maba. Non seulement ceux qu'on qualifie d'étrangers au Ouaddaï sont exclus de ce cercle mais même les Ouaddaïens qui ne parlent pas le bura mabang.

Cette prise de conscience de caractère exclusif, s'inscrit dans le cadre de la politique régionaliste instaurée par Tombalbaye à savoir qu'un ministre est nommé pour servir d'abord sur le plan régional, et

---

(4) Yves PERSON: "L'Etat-Nation et l'Afrique", in le Mois en Afrique, n°190-191 d'octobre-novembre 1981, p. 27.

(5) MOUKHTAR BACHAR: "Le Ouaddaï de 1850 à 1920". Mémoire de maîtrise d'histoire 1978, Paris VII.

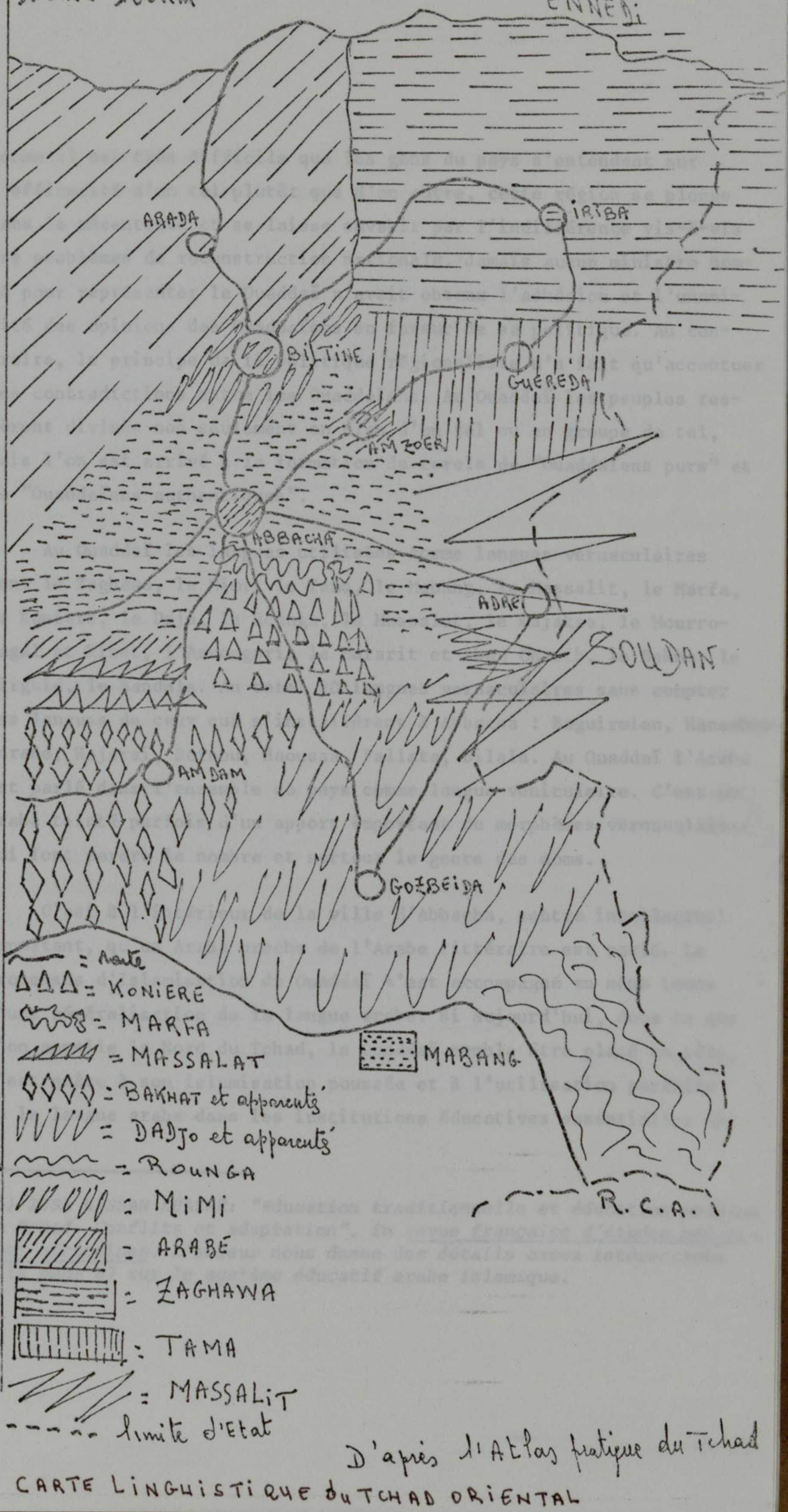

D'après l'Atlas pratique du Tchad

CARTE LINGUISTIQUE du TCHAD ORIENTAL

comme il est très difficile que les gens du pays s'entendent sur l'efficacité d'un tel plutôt que d'un autre, cette région se plonge dans la mésentente et se laisse envahir par l'indifférence vis-à-vis des problèmes de reconstruction nationale. Jamais aucun ministre nommé pour représenter le Ouaddaï n'avait obtenu l'adhésion et l'unanimité des opinions des Ouaddaïens en faveur de sa politique. Au contraire, le principe de la politique régionaliste n'a fait qu'accentuer les contradictions entre les Ouaddaïens. Au Ouaddaï les peuples restèrent divisés non seulement en clan d'un tel ou en groupe de tel, mais l'on est arrivé à la formation de cercle de "Ouaddaïens purs" et de "Ouaddaïens authentiques".

Au Ouaddaï les langues utilisées comme langues vernaculaires sont le Zaghawa, le Mimi, le Tama, le Mabang, le Massalit, le Marfa, le Koniere, le Dajo, le Rounga, le Massalat, le Kajakse, le Mourro-Dagal et Kibet, l'Assongori, le Mararit et Abou Charib, le Bakha, le Birguid, le Bandala. Au total 20 langues vernaculaires sans compter les langues de ceux qui s'installèrent à Abbacha : Baguirmien, Kanembou-Gorane, Hajaraï, Bornou, Haoussa, Fallata, Bilala. Au Ouaddaï l'Arabe est parlé dans l'ensemble du pays comme langue véhiculaire. C'est un Arabe teinté parfois d'un apport important de morphèmes vernaculaires qui font perdre le nombre et surtout le genre des noms.

C'est à l'intérieur de la ville d'Abbacha, centre intellectuel important, qu'un Arabe proche de l'Arabe littéraire est parlé. Le processus d'Islamisation du Ouaddaï s'est accompagné en même temps d'une généralisation de la langue arabe. Si aujourd'hui, dans ce que l'on appelle le Nord du Tchad, le Ouaddaï semble être placé en tête, c'est grâce à son islamisation poussée et à l'utilisation parfaite de la langue arabe dans les institutions éducatives essentielles (6)

---

(6) ISSA HASSAN KHAYAR: "Education traditionnelle et éducation moderne au Tchad. Conflits et adaptation", in revue française d'études politiques africaines. L'auteur nous donne des détails assez intéressants à la page 87 sur le système éducatif arabe islamique.

qui sont : le Massik = école coranique traditionnelle, Madrassa = école arabe moderne et la Masjid = mosquée.

La recherche d'une formation théologique musulmane, les aspirations culturelles orientées vers l'Arabe langue du Coran et l'influence du Soudan voisin et de l'Egypte favorisent le développement de la langue arabe. Radio Oum-Dourman, Radio le Caire et Roukouna1-Soudan émettant du Caire sont les plus écoutées. La musique soudanaise a tendance à s'implanter au Ouaddaï comme partie intégrante de la culture. Par l'influence culturelle du Soudan, pays voisin et possédant une grande similitude avec le Ouaddaï, les peuples du Tchad oriental se sentent plus proches de la communauté arabo-islamique. L'Arabe parlé au niveau du Ouaddaï est plus souvent correct que celui parlé dans le reste du Tchad.

C. Dénomination des peuples du Tchad oriental - Leurs aires d'habitat et leurs activités

Dans l'acceptation propre du mot Ouaddaïen pris au sens de nationalité, sont inclus également les Arabes propres au Ouaddaï. Ce sont les Erregat ou Zebalat vivant au Dar Tama, les Tardjam, les Mahadi et Korobat dispersés entre Abbacha et la frontière du Soudan, les Beni-Halba vivant à Abbacha et dans sa banlieue et ainsi qu'à Adré et à Am-Dam, les Awazme entre Am Dam et Oum-Hadjer, les Mahamid vivant à Arrada, Biltine, Abbacha et Adré. Les Zaghawa arabisés d'Abbacha, les Haddad vivant dans tout le Ouaddaï. En plus de ces groupes nous pouvons ajouter un petit groupe de nomades vivant en pleine aire d'habitat des Arabes Mahamid, celui des Noarma d'Arada.

Voici la liste des peuples sédentaires et semi-sédentaires du Tchad oriental :

Les Maba ou les autochtones du Ouaddaï comme le disent certains polémistes, les Mimi, les Massalit, les Massalat, les Marfa, les Mararit, les Mourro, les Dajo, les Birguid, les Bandala, les Guimir, les Tama, les Abou Charib, les Kajakse et les Zaghawa.

A ces groupes de sédentaires ou semi-sédentaires nous ajoutons quelques groupes installés depuis longtemps au Ouaddaï. C'est l'exemple des Charfada qui est un petit groupe de Toubou égaré en plein centre du Ouaddaï. Ce sont à l'origine des Kreda et des Kecherda du Bahr-Al-Ghazal (Kanem).

Nous pouvons inclure le Bornou et les Fellata. A cheval sur le Ouaddaï et le Batha, vivent des communautés étrangement appelées par les colonisateurs français D.H.O.K. = Dar Hibel et Ouadi Kibit et Sedamis = sédentaires du Dar Missiriye, ces communautés comprennent des Maba, des Zaghawa Kabka, des Arabes Salamat, des Bornou, des Tama, des Jallaba, des Kabartou, des Arabes Charafa, des Assongori, des Kouka et des Bilala (7)

---

(7) LE ROUVREUR (A.): "Sahariens et sahéliens du Tchad", Paris, Berger-Levrault, 1962, 467 p., page 260.

CARTE 22

RÉPARTITION DES POPULATIONS DU SUD ET DE L'EST SAHÉLIENS

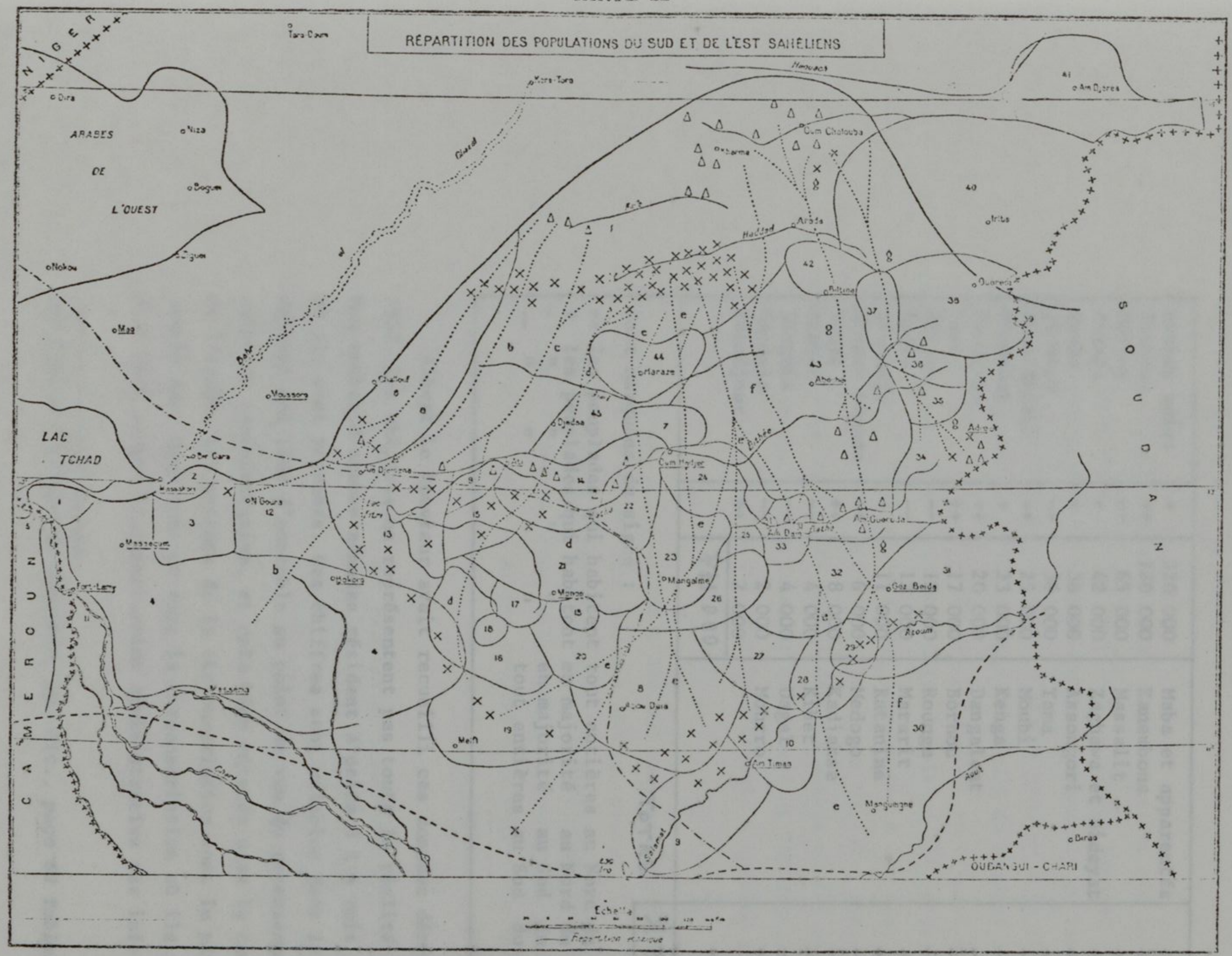

Limite nord de l'aire occupée ou parcourue par les Arabes — *Limite nord de l'aire parcourue par les Peuls* ΔΔΔ *Limites atteintes au nord et au sud par le chameau des nomades*

Limite sud approximative occupée ou parcourue par les Arabes ···· *Axes de transhumance des Arabes nomades* ××× *Limites atteintes au nord et au sud par le zébu des nomades*

1, Assalé. - 2, Dagana. - 3, Khozam. - 4, Salamat et apparentés. - 5, Beni Seït. - 6. Ouled Himet. - 7, Ouled Zioud. - 8, Ouled Rachid. - 9, Salamat. - 10, Hémat. 11, Kotoko. - 12, Kouka. - 13, Bilala. - 14, Kouka. - 15, Médogo. - 16, Kenga. - 17, Dangaléat. - 18, Dionkor. - 19, Yalna. - 20, Bidio. 21, Dadjo. - 22, Mesmedjié. 23, Moubi. - 24, Massalat. - 25, Bakhat. - 26, Birguid. - 27, Kibet. - 28, Dagal. - 29, Mourro. - 30, Rounga. - 31, Dadjo. - 32, Kadjaksé. - 33, Bandala. - 34, Massalit. 35, Asongori. - 36, Mararit. - 37, Abou Charib. - 38, Tama. - 39, Guimir. - 40, Zagawa. - 41, Bilia. - 42, Mimi. - 43, Maba. - 44, Ratanine. - 45, Fernou.

Axes de transhumance des Arabes nomades : a, Ouled Himet. - b, Diaatné. - c, Khozam. - d, Ouled Rachid. - e, Missirié. - f, Awazmé. - g, Mahamid.

RÉPARTITION DES POPULATIONS DU SUD ET DE L'EST SAHÉLIENS

SOURCE: CARTE n°22 tirée de SAHARIENS ET SAHÉLIENS d'ALBERT LE ROUVREUR

Importance comparée des populations du Tchad Nord et Moyen (8)

Arabes noirs	+	320 000	Maba et apparentés	+	170 000
Toubous	++	120 000	Kanembous	++	65 000
Dadjos	--	65 000	Massalit	+	48 000
Bilala	-	42 000	Zaghawa et Bideyat	++	40 000
Kouka	+	38 000	Assongori	++	36 000
Dionkor	--	36 000	Tama	++	35 000
Abou Charib	++	25 000	Moubi	--	25 000
Massalat	+	23 000	Kenga	--	23 000
Boudouma	++	20 000	Dangaleat	--	20 000
Mimi	++	17 000	Bornou	-	15 000
Kotoko	--	15 000	Rounga	--	13 000
Bidio	--	13 000	Mararit	++	11 000
Mesmedje	-	11 000	Ratanine	++	10 000
Arabes blancs	++	6 000	Medogo	--	8 000
Kouri	++	8 000	Kadjakse	--	6 000
Bakhat	--	4 000	Kibet	--	4 000
Birguid	--	4 000	Dagal	--	3 000
Bandala	--	2 000	Mourro	--	2 000
Toundjour	++	2 000			
		771 000			534 000
				TOTAL	1 305 000

Sont marquées du signe :

++ les peuplades qui habitent tout entières au Nord du 13e parallèle
+ les peuplades qui habitent en majorité au Nord du 13e parallèle
- " " " " en majorité au Sud du 13e parallèle
-- " " " " tout entières au Sud du 13e parallèle

Albert Le Rouvreur avait recueilli ces données démographiques en 1957. Ces chiffres ne représentent pas toute la réalité étant donné que bon nombre d'Arabes nomades résident à peine 3 à 4 mois dans les lieux où ils sont recensés. Ces chiffres sont valables dans la mesure où ils donnent une idée d'ensemble au point de vue du recensement par circonscription administrative, et cela bien entendu dans le cadre du paiement de l'impôt. Les absents de la circonscription sont le plus souvent recensés soit deux fois et dans la circonscription où ils se trouvent et dans leur propre circonscription administrative par information du

---

(8) Source : Albert LE ROUVREUR, op. Cit., page 62 Tableau 2.

chef de village, du chef de canton ou du chef de famille, soit quelquefois pas du tout recensés.

A la lumière de ce tableau nous constatons que le groupe Arabe est de loin numériquement supérieur au groupe Maba et apparentés. En voulant parler des peuples du Tchad oriental, ce tableau ne donne pas une idée précise du nombre d'Arabes propres à la région du Ouaddaï. En additionnant tous les groupes ethniques du Ouaddaï au groupe Maba et apparentés nous obtenons une population supérieure à celle estimée en 1957 à 455.000 habitants. Cela s'explique par le regroupement des Zaghawa et Bideyat or le groupe Zaghawa est à lui seul supérieur à 20.000 habitants. D'autre part le groupe Massalat estimé à 23.000 habitants complique notre calcul dans la mesure où les Massalat sont divisés en deux : les Massalat de l'Ouest et les Massalat d'Am-Dam. Ce sont ceux d'Am-Dam qui nous intéressent. A combien peut-on les estimer?

Du groupe Arabe estimé à 320.000 habitants pour l'ensemble du Tchad Nord et moyen, nous pouvons déduire presque la moitié soit plus de 150.000 Arabes à répartir entre les districts de Jada'a, Oum-Hajar, Biltine et Abbacha. Pour le Ouaddaï nous pouvons donc estimer à plus de 50.000 le nombre d'Arabes propres à la région. Ce qui nous donnerait pour l'ensemble du Ouaddaï une population supérieure à 500.000 habitants en 1957.

Pour l'essentiel des peuples du Tchad oriental, le domaine qui définit leurs activités est celui du Sahel. L'extrême Nord du Ouaddaï jouxte le Sahara mais cela ne veut guère dire que le Ouaddaï renferme des Sahariens exceptés les Noarmas d'Arada et quelques Zaghawas vivant en symbiose avec les Bideyat.

Du point de vue des activités nous distinguons les sédentaires des nomades. Mais avec l'évolution des mentalités, les facilités du commerce du bétail sur les marchés de Libye ou du Soudan, mais aussi avec les "catastrophes" naturelles, (au Ouaddaï sont considérées comme catastrophes naturelles, la sécheresse et son corollaire la famine, la peste bovine etc...), nous trouvons des sédentaires qui se lancent dans l'élevage mais en gardant leur habitat fixe, ils s'absentent juste le temps de la période de soudure. Ce sont donc des semi-sédentaires. Ils se qualifient de plus en plus dans le commerce du bétail sur pied en accompagnant eux-mêmes avec les bergers le bétail jusqu'à la Libye, jusqu'au Soudan, jusqu'en R.C.A. ou jusqu'au Nigéria.
D'autre part nous avons également les nomades qui cherchent de plus en plus à se fixer à l'intérieur des grandes villes commerçantes. Ce sont le plus souvent des éleveurs qui confient le bétail soit aux bergers soit à quelques membres de la famille. Ceux qui restent ce sont ceux qui sont le plus tentés par le commerce. Cette catégorie nous la classons dans le groupe des semi-nomades. Nous avons donc quatre groupes :

1°) Les sédentaires : ils sont cultivateurs et/ou commerçants. Ils possèdent également du bétail confié aux bergers. Même dans les grandes villes comme Abbacha et Biltine certains sédentaires préfèrent faire vivre leur troupeau en stabulation. Les sédentaires occupent champs et habitats en permanence.

2°) Les semi-sédentaires n'ont pas comme beaucoup le pensent, deux habitats fixes, ils n'ont qu'un seul habitat fixe mais qui le plus souvent pendant le mois de février ou mars où la chaleur se fait

sentir et où l'eau et l'herbe deviennent rares quittent cet habitat pour ne revenir qu'au mois de juillet et s'occuper des cultures d'autoconsommation. Il n'y a pas que les Arabes qui pratiquent la transhumance qui peuvent être classés dans cette catégorie. Il y a aussi tous les campagnards Maba et apparentés qui quittent les campagnes pour venir travailler à Abbacha - Biltine ou une autre ville comme manoeuvres ou transporteurs d'eau ou plutôt vendeurs d'eau.

3°) Les semi-nomades. Du point de vue de l'habitat, dans la mesure où la vente des animaux et même leur achat nécessitent un déplacement, leur habitat est mobile. Le bétail acheté ou en attente d'acheminement pour le lieu de vente nécessite également un déplacement du pâturage au point d'eau. Les semi-nomades possèdent des familles entières qui restent s'occuper de juillet à novembre des cultures vivrières d'autoconsommation.

4°) Les nomades appelés localement Sayara ont un rythme de vie conditionné par la recherche des points d'eau et des pâturages. Ils ne s'occupent jamais de cultures. Ils se contentent des échanges. L'habitat est perpétuellement en déplacement.

Avec l'insécurité qui règne au Tchad et les massacres de guerres ethniques, plusieurs nomades tentent de se sédentariser en laissant le troupeau vivre en stabulation. Les nomades qui ont perdu leurs animaux s'orientent vers les activités militaires et/ou commerciales. Nous constatons de nos jours une revalorisation de la fonction militaire qui fut naguère considérée comme fonction réservée aux esclaves.

Les bœufs porteurs. (Photo Honoré.)

Tiré de : "Le Tchad", publié par le service de l'information du Tchad. Réalisation de la société des Editions Paul Bory, Monaco 1960.

En présentant les sédentaires du Tchad oriental, nous commençons par le groupe Maba et apparentés.

1°) Les Maba :

Ce qui caractérise tous les Maba, qu'ils soient de la montagne ou de la plaine, c'est leur attachement aux traditions ancestrales hormis celles qui ont un penchant de croyance animiste. Ce conservatisme des 95% des Maba des campagnes, leur donne une attitude de gens qui se figent dans les vieilles institutions féodales. Ce qui est devenu aujourd'hui le Ouaddaï géographique, par la politique administrative "néfaste" de Tombalbaye et d'Abbo Nassour de division des peuples, fut un même pays avec la même histoire et les mêmes peuples. Les Maba se retrouvent aujourd'hui répartis dans deux préfectures distinctes ; celle du Ouaddaï et celle de Biltine. Les Maba montagnards des cantons Kodoï et Oulad Jama'a de Biltine, de Bourtaï, de Khachim-Al-Ouadi, de Manjobok, de Ouadi Hamra et d'Abbacha ont tous la même origine, la même langue, le même genre d'habitat, les mêmes moeurs et coutumes que les Maba des plaines qui se trouvent de part et d'autre de "la lisière occidentale des massifs montagneux" (9)

Le Ouaddaï géographiquement composé de groupements peu distants, localisés aux pieds des montagnes ou sur les plaines que traversent de nombreux ouadis, est fractionné en une multitude de Dars. Ses voisins immédiats, lss Foriens, l'appelaient le Dar Borgou, en Egypte il fut connu sous le nom de Dar Souleh, les Arabes de Tunis, de la Tripolitaine et du Fezzan l'appelaient le Dar Ouaddaï mais les autochtones le voulaient comme étant le Dar Maba (10).

---

(9) Albert LE ROUVREUR, op. cit., page 164.

(10) MOUKHTAR BACHAR, op. cit. page 5.

CANTONS ET AGUIDATS DU OUADDAÏ

D'après l'ETUDE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU OUADDAÏ
Contribution au Plan Quinquennal de la République du Tchad, Octobre 1965

Ces différentes dénominations correspondent à des faits historiques ayant occasionné l'ouverture du pays vers l'extérieur et son extension vers l'intérieur. Certains de nos informateurs à Abbacha et au Soudan nous avaient donné des explications assez fantaisistes de l'origine du mot Ouaddaï. Nous sommes convaincus que la version que donna Ja'afar Mouhadad Ali Bakhit (11), historien et philosophe Soudanais surnommé le philosophe de Mai, semble proche du contexte historique qui donnait naissance au nom de Ouaddaï. D'après Ja'afar, le mot Ouaddaï aurait pour origine Wodd, c'est-à-dire des idoles adorées du temps de Noé (12). A son arrivée Abdal Karim aurait trouvé les Abou Sounoun (Kodoï) et les Tounjours entrain d'adorer les idoles aux pieds des montagnes dont la principale était celle de Kour Boukou dans le canton Khachin-Al-Ouadi à Ouad; Erwana. Abdal Karim aurait qualifié le pays de Dar Wadd et celui qui pratique l'idolâtrie un Waddaï.

Dar Souleh : Après le processus d'islamisation en 1615, cette dénomination fut utilisée par les habitants du pays. Abdal Karim lui-même est considéré comme un saint c'est-à-dire Salih d'où Dar Salih ou Souleh. A l'université d'Al-Azhar au Caire existait le pavillon de Souleh réservé aux ressortissants du Ouaddaï. A la Mekke également existait une résidence Souleh réservée aux pèlerins du Ouaddaï, du Biltine et du Kanem.

Dar Maba : Par ethnocentrisme, les ethnies autochtones converties tôt à l'Islam usaient de cette appellation quand le pays ne se limitait qu'à leur habitat. Mais depuis l'érection du pays en royaume musulman, le Ouaddaï avait enregistré une oscillation de frontières. Il allait depuis les limites de l'habitat des ethnies Maba dites nobles (Kodoï-

---

(11) Il est aussi l'auteur de livre écrit en Arabe: "Al Houk Mal Cha'abi", ou le gouvernement populaire. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage.

(12) Dans le Kour'an (coran) Sourate LXXI Noé, Verset 22. Traduit de l'Arabe par Kasimirski. Garnier-Flammarion on le verset 22 dit: "Leurs chefs leur criaient: N'abandonnez pas vos divinités, n'abandonnez pas WOOD et SOA".

Oulad Djamâ'a, Malanga - Mandaba - Madala - Mararit - Mimi - Deba - Abissa) jusqu'au terrain de parcours des ethnies arabes également nobles (Mahamid - Mahariye - Beni Halba - Naouibe - Iregat...). Dès lors que Maba et Arabes font partie intégrante du même royaume musulman, il n'est plus question de la dénomination de Dar Maba. Dar Borgou appellation propre des Fors du Dar-Four.

Le Maba témoigne son attachement à un patrimoine de sédentaire qui ne va guère au-delà des limites des champs du Dar, des pâturages du Dar, du terrain de chasse et de cueillette du Dar, des puits et du marché du Dar. Le Maba fait preuve d'un patriotisme de terroir assez prononcé tant il est vrai que c'est le Dar qui présente pour chaque famille ou groupe de famille la possession commune d'un legs de souvenirs et du même passé historique. D'où la volonté commune des possesseurs du Dar, de faire valoir le Dar dont ils sont issus et, par là même, démontrer qu'ils sont les seuls détenteurs de la propriété authentique du sol. C'est le cas des Kodoï qui se sont toujours faits accorder des privilèges exceptionnels jusqu'à l'arrivée des Français. Les Maba sont arrivés à imposer leur loi aux souverains du Ouaddaï. Ils ne toléraient jamais les mariages exogamiques. Tout souverain du Ouaddaï doit avoir pour épouse une Maba de telle sorte que l'héritier du trône ne peut que se faire entourer de ses oncles maternels le jour de son intronisation. C'est ainsi que la fonction de Djerma, personnage influant du royaume après le sultan, fut toujours assurée par un Maba sauf cas exceptionnel du roi Ghazali qui confia cette fonction à son oncle maternel, le Gorane Charfadine. Tous les anciens sultans successeurs d'Abdal Karim prirent leur première épouse dans l'ethnie Maba,

Un sultan dont la mère soit Maba, le Djarma· un Maba, et de préférence un oncle maternel, étaient les exigences de tous les Maba et en particulier des Kodoï qui choyèrent cette idée. Mais cette exigence fut altérée par les derniers sultans du Ouaddaï. Le sultan Brahim (1898-1901), fils du sultan Youssouf, avait une mère Borogat, le sultan Ghazali (1901-1902) avait une mère Gorane, Mahamat Doud Mourrah (1902-1909) avait une mère Maba, Acyl (1909-1912) avait une mère Bornou, Mahamat Ourada (1935- 1946) avait une mère Annakaza, Ali Silek (1946-1977) avait une mère Daza du Kanem.

L'unité sociale fondamentale chez les Maba est constituée par le Hille qui est non seulement un regroupement de cases isolées mais également un rassemblement d'hommes et des femmes (13) qui possèdent des liens de parenté ou d'alliance. C'est donc au niveau du Dar qui est le regroupement de tous les Hillal, que se manifeste le loyalisme entre gens de même souche pour s'imposer en tant qu'ethnie dominante ; d'où la volonté de vouloir faire de tout le Ouaddaï, uniquement le pays Maba. Ce loyalisme n'est pas sans poser de problèmes politiques, sociaux et humains au pouvoir central. Il a fallu bien des réformes et de retouches administratives aux sultans qui se sont succédé après Mouhamad Charif jusqu'à Acyl, intronisé par les Français, pour sortir le Dar Maba de son fractionnement, l'uniformiser afin de faciliter son épanouissement social, politique, commercial et religieux. Le premier noyau central des Maba fut Ouara la première capitale du royaume du Ouaddaï. En voyant la photo du site de Ouara, c'est l'air d'une zone refuge qui frappe de prime abord. En effet, le site de Ouara s'inscrit dans une région accidentée mais le massif est de faible

---

(13) MOUKHTAR BACHAR, op. cit. Idées sur le pays, la population et le pouvoir ouaddaïen.

altitude comme tout le paysage du Ouaddaï. "Le Ouaddaï présente le paysage d'une table faiblement inclinée d'Est en Ouest d'où émergent comme des îles, des massifs rocheux de granit et de grès et où le caillou affleure" (14).

Le canton du pays Maba commence par une première chaîne à l'Est. Celle-ci débute au Nord-Nord-Est par les monts Mandaba, se termine à l'Est par le mont Kalingane en passant par le mont Absounoun, plus connu sous le nom Kodoï, qui a donné son nom à l'ethnie Kodoï. La seconde chaîne à l'Ouest fait apparaître le mont Chibi et se prolonge jusqu'au mont Kondongo en passant par le mont Dabou. Les Maba des montagnes passent pour des sédentaires tandis que ceux des plaines pour des semi-sédentaires. Ce sont les Maba des montagnes qui passent pour les plus enclins au conservatisme. Le Rouvreur (15) nous donne une délimitation précise de l'aire d'habitat des Maba de la plaine : "... Ils occupent ainsi autour d'Abeché une vaste zone qui s'étend au Sud jusqu'à Am-Guéréda et les abords d'Am-Dam, sous le parallèle 12°5 où ils vivent au contact des Kadjakse, des Bandala, des Massalat ; au Nord jusqu'à Biltine exactement, à mi-chemin entre les 14e et 15e parallèles, où ils voisinent avec les Abou-Charib, les Mimi et des Arabes nomades ; à l'Ouest sous le 20e méridien dans le Dar Hibel, ils se mêlent à une foule de minorités Zaghawa, Salamat, Bornou, Kouka, Tama, Djellaba, Massalat ; à l'Est, à égale distance entre les 21e et 22e méridiens, ils pénètrent chez les Massalit et les Assongori. En somme, autour d'un fort noyau qui développe autour d'Abéché un rayon variable entre 75 et 150 kilomètres, les Maba répandent encore bien au-delà des minorités qui atteignent la frontière du Soudan à l'Est, le 19e méridien à l'Ouest" (*16*).

---

(14) Capitaine B. de COURVILLE. Archives du CHEAM, n° 3971.

(15) Albert LE ROUVREUR, op. cit., page 165.

(16) CARBOU (Henri): "La région du Tchad et du Ouaddaï", Paris, LEROUX 1912, page 195.

Les Maba se divisent en deux principales communautés. Nous distinguons les Maba dits authentiques des Maba intégrés ou assimilés. Les Maba authentiques sont ceux qui après avoir apporté leur concours à Abdal-Karim .jad-Al-Islam dans le renversement de la dynastie Toundjour, adoptèrent l'Islam pour religion, et du même coup bénéficièrent des privilèges de la nouvelle dynastie Abbasside montée au pouvoir en 1615. Ce sont d'abord :

- Les Kodoï et les Oulad jama'a au Nord,
- Les Malanga, les Mandala, les Mandaba à l'Ouest.

Ils peuplent les cantons Kodoï, Oulad .jama'a, Gueri, Ouadi-Chok, Bourtaï, Khacuin-Al-Ouadi, Man.jobok et Abker-Korio.

Certaines ethnies éclatent et se fractionnent en plusieurs tribus. C'est le cas de l'ethnie Kodoï qui se divise en quatre fractions : les Mou Touk-Sing, les Galak-Sing, les Margak-Sing et les Woudjak-Sing (17). Cette ethnie possède aussi ses forgerons qui sont les Nemena hommes méprisés comme tous les autres forgerons du Tchad appelés Haddad (voir chapitre spécial sur les Haddad). L'origine du nom Kodoï vient de Kodok qui signifie montagne. Kodoï est donc un montagnard habitant la région qui porte le même nom que celui de l'ethnie. Le pays Kodoï s'étend du puits Ambaï au Nord jusqu'au Ouadi Ajender au Sud regroupant les villages de Kourrougon, Warchakha, Joukoutoum et Kouroungoul (18).

Les Kodoï s'étaient établis au Nord-Est de Ouara, dans la région marquée par le mont Kar Jago. Mais à la suite de leur lutte contre les intempéries, contre les disettes, la sécheresse, les maladies les Kodoï avaient essaimé. Pour survivre l'ethnie éclate et ses éléments s'établissent en choisissant le site qui répond le plus à leur besoins

---

(17) Albert LE ROUVREUR, op. cit., p. 165.

(18) FERRANDI (Jean): "ABECHE capitale du Ouaddaï". Publication du Comité de l'Afrique française. Paris 1913, page 26.

immédiats. Un village se crée, prend le nom du groupe mais se rattache toujours au nom collectif Kodoï qui est en même temps un nom d'unité. En effet dans la langue des Maba autrement dit le bura Mabang, Kodok au singulier donne Kodo au pluriel c'est-à-dire l'ensemble des montagnes ; la diphtongue oï s'ajoutant à Kodo nous donne Kodoï ou ensemble des montagnards. Quand on sait que toute la région du Ouaddaï est montagneuse, on comprend pourquoi l'ethnie Kodoï se considère comme l'ethnie Maba la plus représentative, par le simple fait qu'elle a essaimé aux pieds de toutes les montagnes, et que ses membres entretiennent des rapports intimes avec les villages avoisinants ; (liberté de boire dans le même puits, de se rencontrer dans le même marché, de prêter main forte au village voisin). Un exemple de solidarité se trouve illustré par l'interpénétration Oualad jama'a - Kodoï. Les Oulad jama'a voisins immédiats des Kodoï, dont le centre politique est Gamara descendent jusqu'au puits Ambaï pour s'alimenter en eau. Le puits est devenu commun aux deux ethnies qui ont fini par vivre dans un état de symbiose basé sur un échange de services réciproques.

Ensuite se démêlent du premier groupe authentique et noble, les moins nobles parce que venus tardivement à l'islam ce sont : les Kalingane, les Kondongo, les Kachmere, les Karanga. Enfin viennent les assimilés parce que renfermant une grande partie d'individus tenus dans une condition de servage, ce sont : au Sud d'Abbacha les Marfa, les Karanga, les Niabada, les Koniere, chez les Karanga à l'Est également se trouve des individus classés dans la catégorie des esclaves. Les Maba assimilés ou d'adoption se rencontrent dans les cantons de Marfa, Ouadi Hamra et Koniere.

Les Marfa et apparentés

A 75 Km au Sud d'Abbacha se dresse le massif montagneux appelé Marfa. Il est circonscrit au centre d'un triangle dont les sommets seraient les villes d'Abbacha au Nord, Am Dam au Sud et Am Guéréda à l'Est. Marfa est aussi le nom du canton mais il est également le nom de l'ethnie peuplant le canton. A l'Ouest du massif de Marfa se trouvent les monts Kachmere au Nord-Ouest et les monts Karanga au Sud-Ouest. Ces deux monts donnèrent également leur nom aux ethnies Kachmere et aux Karanga voisins immédiats des Marfa. Une autre ethnie, celle des Niabaga, se trouve au centre des massifs de Marfa, de Kachmere et de Karanga.

De nos jours ces ethnies sont classées dans le groupe des Maba. Or les Maba, qui ne négligent jamais le passé, disent à qui veut l'entendre que les Marfa, Kachmere et Karanga authentiques furent décimés par la famine de 1837 surnommée Am-Oudam (famine qui ne laissa que les os). Le pays fut repeuplé par des esclaves ramenés de l'Aboutelfan et du Baguirmi par le sultan Saboun (19). Raison pour laquelle bon nombre de Maba considèrent le canton Marfa comme canton de captifs, ainsi que les massifs voisins dont les sources orales mentionnent l'origine authentiquement Maba, mais le repeuplement s'était fait quasiment avec des Jonkhor esclaves ramenés du Guéra. Le Ouaddaï avait après la famine de 1837 besoin de cultivateurs ; ce sont le plus souvent les esclaves ramenés des razzias qui furent utilisés dans les champs de mil en particulier au terroir de Marfa réputé être un terroir fertile.

Les Marfa, Karanga, Kachmere et Niabada ont une langue qui leur est propre. Ils parlent également le bura mabang mais difficilement

---

(19) D'après l'information fournie par MAHAMAT ABDOULAHI AL-AMIN, plus connu sous le nom d'ADAM DINKOULA, enseignant en Arabe à Abéché, auteur d'un poème sur les méfaits des colonisateurs français que nous avons enregistré durant notre séjour à ABBACHA.

l'Arabe. Leurs voisins les Maba du Ouadi Monjobok, du Ouadi Chok ne conversent avec eux que dans la langue Maba ou en Arabe rudimentaire. Une autre particularité des Marfa et apparentés se remarque dans leurs façons culturales. Ils associent plusieurs cultures en même temps sur un même champ. Association du mil avec le haricot en particulier et le sésame. En plus des cultures vivrières ils s'occupent également de la culture du coton pour leur usage personnel.

Les Bakhat - Les Birguid - Les Bandala *(20)*

Les Bakhat : Pour rencontrer les Bakhat dans la région du Ouaddaï, il faut se rendre à Am-Dam au Sud. Puis à quelques kilomètres à l'Ouest de la ville d'Am-Dam se trouve le village des Bakhat. Ils vivent au voisinage des Massalat au Nord, des Moubi à l'Ouest, des Birguid au Sud, des Dajo d'Am-Dam et des Bandala à l'Est. Les Bakhat en plus de leur propre langue, parlent également l'Arabe dialectal. Les Bakhat sont agriculteurs et éleveurs. En saison sèche ils conduisent leurs troupeaux jusqu'au Salamat. Après la décrue d'octobre, les Bakhat deviennent pêcheurs dans les mares du lit de la Batha.

Les Birguid : Le domaine des Birguid du Ouaddaï est au contact des cantons Massalat et Bakhat ; il s'étire depuis le village Arbochi jusqu'aux abords de l'Abou-Telfane au Guéra. La quasi totalité du pays enregistre des inondations pendant la saison des pluies et des attaques incessantes de hordes d'éléphants. Ce qui veut dire que le pays reste désert pendant cette période qui va de juillet à décembre.

Les Birguid passent pour des spécialistes du tissage du Tchaka ou Gabak à partir du coton qu'ils cultivent et qu'ils fournissent à leurs

---

(20) Nous avons résumé les renseignements qui nous ont été fournis sur place au Ouaddaï et nous nous sommes référés à l'ouvrage fondamental sur la question, celui d'Albert LE ROUVREUR à propos des détails sur les différentes nationalités.

voisins les Bandala, les Dadjo, les Massalat et les Bakhat. En plus du coton les Birguid cultivent le mil, le doura, le berbéré, le sésame. Ils entretiennent également un élevage de zébus et pratiquent la transhumance.

Dans la région de Ferdougoul vivent les Jongo animistes et apparentés aux Birguid. Ils ont des croyances comparables à celles de leurs voisins de l'Ouest, les Kenga qui pratiquent la Margaï, les Jonkhor qui pratiquent la Malakaï. Les Jongo pratiquent l'Am-Kalingaï redoutée par tout le monde pendant la transhumance où le village est déserté.

Les Bandala : Au Ouaddaï, les Bandala sont reconnus comme des individus d'origine servile. Ils habitent à l'Est et au Sud-Est de la ville d'Am-Dam. Ils parlent seulement la langue arabe et sont réputés être de grands danseurs se servant de la Dala (noyau du palmier-Doum) qu'ils attachent aux chevilles et derrière les genoux. Les Bandala vivent de la culture du mil et des arachides et échangent leurs produits au marché de Am Diressa avec ceux des Massalit, Dadjo, Moubi et des nomades.

Les Dajo du Ouaddaï et les Massalat d'Am-Dam

Les Dajo : Quand on parle des Dajo au Ouaddaï, cela fait penser aux fondateurs du royaume de Dar-Sila. Un peuple dont l'histoire est connue depuis le Dar-Four jusqu'au Ouaddaï. Ils sont encore de nos jours les maîtres du royaume de Dar-Sila dont le chef-lieu est Goz-Beïda. Or des Dajo, il n'y en a pas seulement qu'au Dar-Sila, il y en a également au Guéra dans le canton Dajo dont le chef-lieu est Douziat. Ils sont appelés Dajo de l'Ouest vivant au voisinage de l'Abou-Telfane. Qu'ils

soient de l'Est c'est-à-dire du Dar-Sila ou de l'Ouest, les Dajo parlent la même langue et ont le sentiment d'être d'une origine commune. Nous avons également rencontré des Dajo au Soudan et qui se veulent plutôt soudanais. Nous avons là un exemple d'un même peuple qui avait essaimé en trois groupes. Le premier groupe est resté au Soudan, et le deuxième arrivé au Ouaddaï, après les affrontements avec les Tounjour maîtres du pays, s'était fractionné en deux parties. Une partie avait préféré descendre vers le Sud jusqu'aux limites actuelles du Dar-Sila et l'autre partie avait pris la direction de l'Ouest pour ne s'arrêter qu'aux voisinages de l'Abou-Telfane. Ainsi nous avons des Dajo du Soudan, des Dajo du Guéra et des Dajo du Ouaddaï divisés également en Dajo d'Am-Dam et Dajo de Goz-Beïda (Dar-Sila). Le Dar-Sila est un pays suffisamment arrosé. Les Dajo sont des cultivateurs doublés d'éleveurs.

Les Massalat d'Am-Dam : Là également les conséquences de la division administrative du Ouaddaï se font sentir. Le même peuple Massalat se trouve divisé en deux. Les Massalat d'Oum-Hadjer et les Massalat d'Am-Dam qui ne forment qu'un seul tenant. Ils parlent une langue qui leur est propre en plus de l'Arabe. Les Massalat vivent au voisinage des Nomades du Nord dont les Moukhals (21) traversent le pays Massalat, au Sud-Est et à l'Est ils sont en contact avec les Sédentaires Bakhat, Dajo, Bandala et Mabaï, à l'Ouest et au Sud-Ouest ils sont en contact avec les sédentaires Kouka, Mesmeje, Moubi. Les Massalat sont des éleveurs doublés d'agriculteurs.

---

(21) MOUKHAL = itinéraire suivi par des pasteurs en transhumance.

Les Kajakse, les Mourro, les Rounga, les Dagal et les Kibet

Les Kajakse : C'est un peuple qui se trouve presque à l'extrémité Sud du Ouaddaï, au voisinage de la région de climat soudanien, donc à la végétation différente de la partie sahélienne. C'est le peuple qui avait le plus souffert des razzias esclavagistes du royaume. Il n'a pourtant bénéficié ni d'une islamisation sérieuse ni d'une arabisation profonde. C'est également le peuple qui passe pour le plus attardé et le plus alcoolique du Ouaddaï. Les Kajakse se consacrent à la culture du berbéré et de l'arachide. Ils passent également pour vendeurs de miel des abeilles sauvages. La langue des Kajakse est apparentée à celle des Moubi à l'Ouest.

Les Mourro et les Rounga : Ce sont les sudistes du Ouaddaï qui vivent dans un pays de plaines argileuses de la vallée du Bahr Azoum. Pendant les six mois d'inondation, le pays devient l'habitat des buffles et des éléphants. Les Ouaddaïens qui croient qu'il n'y a que les Massa du Mayo-Kebbi qui se promènent nus, n'en croient pas leurs yeux devant les Mourro dont les hommes et les femmes vont nus. Le nom de leur village étonne plus que leur comportement. Le village dont la topomynie marque la vulgarité est Abou-Koussoum (village des culs). C'est autour de ce village Abou-Koussoum que les Mourro vivent entourés des Kajakse, des Birguid, des Dajo du Sila, des Dagal et des Rounga. Les Dagal et les Rounga ressemblent aux Mourro et parlent tous la même langue. Ici la langue arabe n'a aucune influence. Les Mourro cultivent le Kourgnaï qui est du sorgho rouge et qui aime les terrains argileux et humides. Voilà un autre point qui nous rappelle le Mayo-Kebbi où les Massa vivent du sorgho rouge. Le pays des Mourro marque la limite sud de

l'élevage car les glossines limitent toute possibilité d'élevage. Les Mourro tout comme les Rounga pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette.

Les Dagal et les Kibet : Tout le peuple de l'extrême Sud du Ouaddaï se ressemble. C'est le cas des Dagal et Kibet avec les Mourro et Rounga qui parlent tous la même langue. Les Dagal et Kibet sont les voisins au Sud et à l'Est des Mourro. Ces peuples sont tous au voisinage du Soudan et de la R.C.A., et ils avaient tous longtemps souffert des razzias esclavagistes du Dar-Four, du Ouaddaï et de Rabah. Ils cultivent tous du kourgnaï, de l'arachide et du coton. Ils pratiquent la chasse, la pêche et la cueillette. Les Kibet pratiquent aussi l'élevage.

Les Massalit

Il y a un sultanat Massalit au Soudan. Entre les parallèles 12°45 et 14°, sur toute cette frontière entre le Tchad et le Soudan vivent les Massalit. Leur domaine se rétrécit au Nord, au voisinage des Mararit, tandis qu'au Sud, le pays Massalit s'élargit jusqu'au voisinage des Maba du canton Abker-Koric. Le pays Massalit est réputé être un terrain propice aux cultures, parce qu'il est quasiment un pays de Goz. Le pays Massalit s'étend bien au-delà de la frontière tchado-soudanaise. La grande ville d'Al-Jineïna au Soudan est une ville à majorité massalit. "On compte 250 000 Massalit dans le sultanat d'Al-Jineïna au Soudan contre 47 000 en territoire tchadien. Il va sans dire que les uns et les autres sont semblables et entretiennent de part et d'autre de la frontière des rapports suivis. Sur leur frange Ouest, ils se mêlent aux Mararit, aux Assongori et surtout aux Maba" (22).

---

(22) Albert LE ROUVREUR, op. cit., page 137.

Les Massalit parlent une langue qui leur est propre en plus de l'Arabe. Les Massalit sont des agriculteurs sédentaires - sur les goz sont cultivés le mil, le doura, le maïs. Et autour des cases les femmes s'occupent des jardins de cases dans lesquels poussent des concombres, des pastèques, de l'hibiscus, du gombo, des arachides et des cannes à sucre. Les champs les plus éloignés sont ceux des Ouadis sur lesquels sont cultivés, le doura (sorgho rouge), du piment, du gombo, du ambignoï (calebasses), des oignons, des tomates et de l'oseille.

Les Arabes Oualad Rachid et Chiguerat qui traversent le pays Massalit en saison sèche, viennent jusqu'à la grande mare d'Adré abreuver leur bétail, ils rendent souvent des services énormes aux Massalit, surtout sur le plan des transports des récoltes du champ, aux villages, et même pour la fumure des champs. Les Arabes poussèrent les Massalit à devenir aussi des éleveurs. En territoire Massalit on trouve des zébus, des chevaux, des chameaux et des ovins et caprins. Le troupeau vit en stabulation. Même les Massalit appliquent la technique de l'Azib (23) après augmentation souhaitée du troupeau. Les Massalit sont également des pêcheurs et des chasseurs. La chasse des girafes, du grand koudou, du damastique et de la gazelle est la plus appréciée.

Les Assongori

L'habitat des Assongori s'inscrit dans une région montagneuse dont le chef-lieu est Molou. Le peuple Assongori se répartit entre le canton Molou et le canton Troane. Leurs voisins sont : au Nord les Mararit, au Nord-Est les Tama, à l'Est et au Sud les Massalit, à l'Ouest les Maba. La frange Est du pays Assongori est occupée par les Massalit qui vont plus en avant vers le Soudan. Au Sud-Est et juqu'en pays Maba

---

(23) Les Arabes nomades ont pour habitation des ensembles de huttes démontables qui forment un ferrik. L'Azib est un sous-ensemble de tentes ou huttes qui se détachent du ferrik pour diminuer la densité du troupeau sur un pâturage qui risque de s'appauvrir ou un puits qui risque de tarrir. Ce sont les bergers qui, le plus souvent, vivent en Azib avec les animaux. Chez les sédentaires l'équivalent du Azib peut être le Dankoutch.

des minorités Assongori sont éparpillées et ce jusqu'au village de Chokoyan, chef-lieu de Ouadi Hamra, ainsi qu'Abdi, chef-lieu de l'Abker-Korio.

Dans le pays Assongori, se trouvent également des minorités : des ethnies Mimi dans le village Hachaba, les Guimir dans un Ferik (24) près de la mare d'Agan, les Tarjam dans plus d'une dizaine de Feriks aux alentours de la mare d'Agan, près du village Abou Goulem se trouvent des Tama et tant bien d'autres minorités ethniques qui vivent avec les Assongori. Les Assongori ont une langue qui leur est propre qu'ils parlent en plus de l'Arabe. Le pays Assongori est pourvu en sources d'eau permanentes, exemple celles d'Abou Goulem et de Molou. En plus des cultures vivrières (mil, doura, maïs, haricots, arachides, gombo, pastèques, concombres, sésame) et du coton pour l'usage de la population locale, les Assongori s'occupent également des cultures maraîchères le long des sources d'eau permanente. Les Assongori, en plus des fruits (goyaves, mangues, citrons, bananes) obtiennent de leurs jardins des tomates, des oignons, du piment. L'oseille est cultivée pour des usages médicamenteux : exemple, le goudron tiré de l'oseille soigne la gale des animaux. Les Assongori sont également des éleveurs de zébus, d'ânes, de chevaux, de chameaux, de moutons et de chèvres. Le troupeau des Assongori vit en stabulation. Les marchés les plus importants du pays Assongori sont : Molou, Toumtouma et Bir Tawil où le colonel Moll y trouva la mort. Les Assongori se rendent également au marché d'Al-Jineïna au Soudan ainsi qu'à Adré et à Abbacha.

---

(24) Le Ferik est à l'Arabe nomade ce que le Hille ou village est au sédentaire Maba. Les colonisateurs français appelaient ces huttes, cases et tentes démontables un campement ; or, les Ferik existent également en plein habitat de sédentaires. C'est l'ensemble des habitations des Arabes qui vivent un peu à l'écart des sédentaires et font vivre avec eux leur troupeau en stabulation.

Les Mararit

Une région montagneuse s'étendant d'Est en Ouest, et au Nord de l'autre région montagneuse des Assongori, tel est l'habitat des Mararit. La majorité des Mararit vivent à Mobrone, il y en a également au village d'Abadid. Les Mararit vivent au voisinage des Tama au Nord, des Abou-Charib dont ils sont apparentés au Nord-Ouest, des Assongori au Sud, des Maba à l'Ouest et des Massalit à l'Est.

La langue des Mararit est, à quelques vocables près, semblable à celle des Abou-Charib, leurs cousins. Pendant la saison sèche, les Arabes nomades qui transhument entre Arada et Adré en séjournant aux environs de Mabrone, communiquent difficilement avec les Assongori car ceux-ci parlent un Arabe très dialectal. Les Mararit sont des agriculteurs doublés d'éleveurs. Le petit mil est cultivé dans le goz, le doura blanc est cultivé au bord du ouadi. Le hoch, synonyme de jardin de case est cultivé et on y trouve du maïs, du gombo, du piment, des tomates, des oignons, des concombres, des pastèques et du sésame. Pour un usage personnel et pour l'occupation des tisserands le coton est également cultivé dans le hoch.

L'arachide est également cultivée dans les champs des goz et des hoch. L'élevage au pays Mararit connaît une grande prospérité. Sont élevés : des zébus, des moutons et chèvres, des ânes, des chevaux et des chameaux ; en dépit de la prolifération des lions, le bétail passe douze mois sur douze enfermé dans les zéribas (25) d'épineux. Les Mararit n'adoptèrent pas la transhumance pour la simple raison qu'ils ont en abondance eau et pâturage dans leur propre pays. Les Mararit pêchent une fois l'an après l'hivernage sur les mares qui s'assèchent

---

(25) C'est l'équivalent d'une claie de parc à bestiaux, de pâturage. C'est le nom générique de tous les enclos où sont enfermés les animaux. Ce sont les branches d'épineux qui sont le plus utilisées pour la construction de la zériba.

à Agan. Les marchés les plus fréquentés par les Mararit sont ceux de Mobrone leur chef-lieu, de la ville d'Am Zoer, d'Abbacha, d'Adré et d'Al-Jineïna.

Les Abou Charib

Rien ne distingue les Abou-Charib des Mararit. Ce sont des cousins parlant une langue commune (à quelques vocables près). "La région occupée par les Abou Charib s'étend tout entière au Nord du 14e parallèle dans la zone de cols qui sépare le massif des Kodoï du massif de Maraone, bastion Nord-Ouest du Dar Tama. C'est un pays de collines basses, tourmentées, rocailleuses, couvertes d'un maquis épineux" (26).

Le pays Abou-Charib est l'un des plus riche du Ouaddaï, surtout en eau. Cette abondance d'eau permet aux hommes Abou-Charib de travailler douze mois sur douze, et dans les champs dans les jardins, en plus des activités consacrées à l'élevage sédentaire. Les champs sont préparés dès les mois d'avril et mai ; suivent aussitôt les semailles au début du mois de juin ; les sarclages sont faits en juillet-août, et la moisson à la fin de septembre, début octobre. Le mois de novembre est consacré aux semis des jardins dans lesquels poussent des pommes de terre, en tout temps des patates, du piment, du blé, des oignons et ainsi que de nombreux arbres fuitiers (goyaviers, manguiers, citroniers, orangers, bananiers). L'élevage y est également prospère. Le troupeau vit en stabulation ce qui favorise la fumure des champs et des jardins.

Les Abou-Charib deviennent de plus en plus les commerçants du Ouaddaï. Leur chef-lieu Am-Zoer est le principal centre commercial

---

(26) Albert LE ROUVREUR: "op. cit.", page 150.

qui exerce une attraction sur tous les voisins des Abou-Charib. En plus des produits locaux et ceux amenés par les Assongori, les Massalit, les Mararit, les Maba, les Mimi, les Arabes, les Toubou, les Zaghawa on trouve à Am-Zoer une quantité impressionnante de marchandises venues du Soudan. Les Abou-Charib en plus de leur langue parlent correctement l'Arabe et sont des fervents musulmans.

Les Tama

Le Dar-Tama est un sultanat au même titre que les sultanats du Dar Zaghawa et du Dar-Sila.

Le sultanat du Dar-Tama se divise en quatorze (14) cantons.

Source: Carte n° 24 (27).

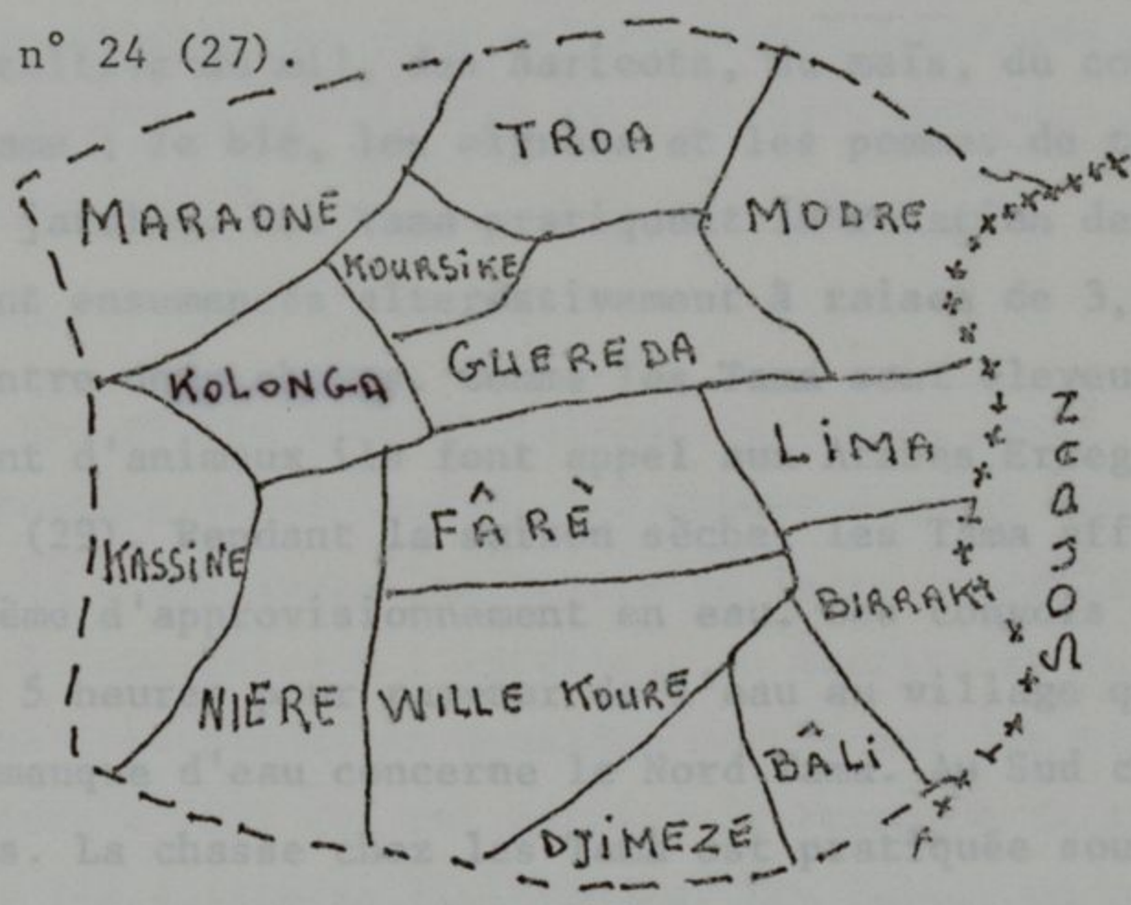

Le sultanat de Tama aux confins du Soudan occupe une superficie de 10 000 Km2 avec une altitude moyenne de 1000 m. Le massif de Tama au Sud, par le canal de l'Ouadi Kadja, apporte son tribut au Bahr Azoum et partant donc au Chari. "Au Nord-Est il alimente l'Ouadi Hawar qui appartient au bassin du Nil ; au Sud-Ouest, il donne naissance à

---

(27) Carte tirée de la page 155 du livre d'Albert LE ROUVREUR, op. cit.

l'ouadi Batha et à ses affluents, principaux pourvoyeurs du lac Fitri; au Nord-Ouest, il approvisionne les cours d'eau qui vont s'enfoncer dans les sables du Mortcha entre le 20e et le 22e méridiens" (28). Ainsi donc le massif de Tama est un véritable chateau d'eau.

Les Tama forment un bloc humain assez homogène vivant au voisinage des Zaghawa au Nord, des Abou-Charib à l'Ouest, des Massalit et Mararit au Sud et des Guimir du Soudan à l'Est, lesquels Guimir dont la présence est attestée à Koursike à l'Ouest de Guéréda par les installations qu'ils laissèrent. Les Tama parlent une langue qui leur est propre voisine de celle des Assongori, en plus de l'Arabe parlé par les Arabes Erregat qui vivent au Dar Tama. A la tête de chaque canton est nommé un Aguid, terme emprunté au sultanat d'Abbacha.

Le Tama cultive du mil, des haricots, du maïs, du concombre, du gombo, du sésame ; le blé, les oignons et les pommes de terre poussent dans les jardins. Les Tama pratiquent la rotation des cultures. Les champs sont ensemencés alternativement à raison de 3, 4 ou 5 ans la rotation entre deux champs. Comme les Tama sont éleveurs et n'ont pas abondamment d'animaux ils font appel aux Arabes Erregat pour la fumure du sol (29). Pendant la saison sèche, les Tama affrontent un sérieux problème d'approvisionnement en eau. Des convois d'ânes partent pour 4 à 5 heures pour ramener de l'eau au village qui n'a pas de puits. Ce manque d'eau concerne le Nord Tama. Au Sud ce problème ne se pose pas. La chasse chez les Tama est pratiquée sous forme de battue avec des chiens. Le gibier est abondant au Dar Tama. Le Dar Tama est aussi un grand producteur de gomme arabique, en raison de l'abondance d'acacias senegalensis. Au Dar Tama la traite de la gomme

---

(28) Ibid, p. 154.

(29) LE ROUVREUR à la page 158 nous donne les renseignements suivants: les Erregat fixent des contrats onéreux: 7 à 8 monts de mil, soit 80 Kg environ pour une semaine de fumure avec 25 chameaux.

avait commencé en 1957. Par le canal de l'administration coloniale, près de 100 tonnes ont été recueillies et vendues à 30 francs CFA le Kg. Cela fit entrer au Dar Tama trois millions de numéraires pour la première fois, tandis qu'au Soudan voisin, pays vers lequel partent et reviennent sans cesse les Tama, la traite de la gomme fut depuis fort longtemps rationnellement organisée par l'administration coloniale anglaise. Quand les Tama comprirent la technique de la saignée, ils se plièrent strictement au calendrier qui indiquait l'époque favorable de la pratique de la saignée.

Sur le plan sociologique, au Dar Tama bien que l'islam fut tôt introduit, on rencontre encore des survivances animistes.

Chez les Tama on rencontre hommes et femmes qui s'occupent de la forge et de la poterie. Les Tama ont un marché à Guéréda mais se rendent plutôt à Al-Jineïna au Soudan ou à Am Zoer chez les Abou Charib.

Les Guimir

Ils sont une petite minorité vivant au Tchad. Avant la délimitation de la frontière Tchad-Soudan, les Guimir étaient des Tchadiens ; d'ailleurs jusqu'à nos jours les traces de leurs installations anciennes se remarquent à Koursikine à l'intérieur du territoire du sultanat Tama. Nous nous attarderons en deuxième partie sur les problèmes historiques antérieurs à 1882 qui ont permis aux Français de faire valoir leur droit sur les sultanats limitrophes. Les Guimir ne parlent pas l'Arabe. Ils sont devenus, après ce tracé de la frontière, le pendant des Tama au Soudan. Le Dar Guimir est une région montagneuse qui s'étend entre Koulbous, principal marché, et Koutoum. Malgré la délimitation de la frontière, des Guimir sont restés au Tchad. Plus du 4/5

sont au Soudan ; on trouve cependant quelques minorités à 5 Km au Nord d'Adré dans la mare d'Agan, au Sud d'Adré sur le canton Kado. Les Guimir se rencontrent même dans le Batha au Dar Zioud entre Oum-Hadjer et Am-Sak.

Les Guimir sont le cas exceptionnel des peuples aux confins des deux Etats qui n'aient laissé entre le Soudan et le Tchad une poche des leurs, qui soit tiraillée entre le sultanat du Tama et le sultanat du Guimir. Il n'y a aucun Guimir d'oublié au sultanat du Dar Tama. Tout le monde avait basculé du côté du Soudan. Ceci n'est pas le cas des Zaghawa, des Massalit ou même des Dajo qui se sont retrouvés après la délimitation de la frontière, à cheval sur les deux Etats.

Koulbous, un grand marché, sert de point de rencontre entre les Guimir et les Tama. Il est en pays Guimir donc en territoire Soudanais et pourtant beaucoup des Tama le croient et le considèrent comme village du Tama donc du Tchad.

Les Mimi

A l'ouest du massif de Maraone s'étend une plaine pauvre en eau et en végétation ; entre les deux principales villes de Biltine et d'Arada, c'est le domaine des Mimi.

Les Mimi vivent au contact des Maba au Sud, des Zaghawa du Gourf et des Abou Charib à l'Est, des Arabes Mahamid d'Arada au Nord, des Arabes qui nomadisent par le semi-désert de la Mortcha à l'Ouest. Les Mimi parlent une langue qui leur est propre en plus d'un Arabe parfait, excepté les montagnards qui ont le Zaghawa pour langue secondaire ou le Tama ou même le bura mabang à Biltine.

Le pays Mimi, se présente comme une charnière entre les sédentaires de la montagne et les nomades de la plaine.

Les Mimi choisissent le goz pour y cultiver le mil, le doura, les haricots, du sésame. Au bord du Ouadi est cultivé le coton pour l'usage personnel de quelques familles restées traditionnalistes. Les Mimi sont de nos jours de grands éleveurs. Vivant donc au contact des Arabes ; les Mimi sont venus tôt à l'élevage des zébus, des ânes, des chevaux, des chameaux, des ovins et caprins. Comme les Arabes, les Mimi élèvent beaucoup plus de moutons que de chèvres en fonction du milieu. L'Ouest du pays Mimi connaît de sévères moments de sécheresse à telle enseigne que les puits peuvent se tarir. Le troupeau fait parfois de longues distances aller et retour pour s'abreuver. Les puits du village servent à abreuver le petit bétail et les humains. Les Mimi sont passés donc comme semi sédentaires pour résoudre le problème de l'alimentation du bétail en eau et en pâturage. Ils utilisent comme les Arabes la tente en Choukkaba (30) pendant la période de la transhumance. Certains Mimi préfèrent confier le bétail aux bergers. Les Mimi montagnards résolvent le problème d'eau en descendant chez les Abou Charib au Maraone, au Dourene parce qu'ils ont peu d'animaux.

Les Zaghawa

C'est un peuple qui avait tôt connu une organisation étatique, comme le témoignent les textes historiques du Soudan médiéval. Jusqu'à nos jours, les sultanats Zaghawa du Soudan et du Tchad existent et n'ont rien à envier à l'administration tchadienne ou soudanaise contemporaine. Les Zaghawa qui vivent dans l'Ennedi reconnaissent une organisation cantonale qui n'a rien à envier à un sultanat. Ainsi donc le même peuple Zaghawa se retrouve sur trois territoires : au Soudan, au Ouaddaï et à l'Ennedi. Ils vivent de part et d'autre de la frontière

---

(30 La Choukkaba est une natte de paille. Elle permet de monter une tente. Parfois chez les Arabes nomades, la tente même porte le nom de Choukkaba.

"symbolique" séparant le Tchad du Soudan à l'extrémité Nord-Est du Ouaddaï, quasiment inscrite dans la partie saharienne. Nous pouvons parler d'un peuple Berri, c'est-à-dire de l'ensemble des Zaghawa et du Soudan et du Ouaddaï et de l'Ennedi. Comme les Massalit, dont les 4/5 de la population sont dans le sultanat d'Al-Jineïna au Soudan, les Zaghawa également sont trois fois plus nombreux au Soudan qu'au Tchad. Le sultanat Zaghawa tchadien (31) peut s'inscrire entre le 15e et le 16e parallèles et les 21e et 23e méridiens. C'est le domaine des montagnes dont le Centre et l'Est sont occupés par des plateaux de 1000 m d'altitude. Le Nord-Ouest du sultanat est presque vide par rapport aux zones méridionales et orientales inégalement peuplées. Les Zaghawa du Tchad vivent en contact permanent avec les Tama au Sud ainsi que les Mimi, avec les Arabes Mahamid à l'Ouest, avec leurs cousins les Bilia et les Borogat au Nord. Et avec leurs frères du Soudan à l'Est ils vivent en parfaite harmonie qui fait que la frontière ne s'aperçoit jamais quand un Zaghawa tchadien veut rencontrer son frère Zaghawa du Soudan. C'est là que se remarque le sentiment d'un Tchadien qui se sent beaucoup plus proche d'un étranger (frère) que d'un autre Tchadien compatriote, et c'est également là que le phénomène de la double nationalité devient compréhensible, et c'est également là qu'une administration autre que locale et purement autochtone rencontre des difficultés pour trancher les litiges entre hommes dont la nationalité est difficile à démêler. Dans la région comprise entre le Ouadi Hawar, le Dar Guimir et le Dar Four, c'est-à-dire sur le Toher se retrouvent également des Zaghawa

---

(31) Le sultanat Zaghawa du Ouaddaï se divise en quatre cantons qui sont: le canton du Kobe, le canton du Kapka, le canton du Dourene et enfin celui du Gourf. La résidence du sultan se trouve dans le chef-lieu Iriba devenu poste administratif dépendant du district de Biltine depuis 1950.

Au XIIe siècle déjà Idrissi présentait les Zaghawa comme un peuple de "pasteurs nègres éleveurs de chameaux". De nos jours les Zaghawa demeurent bien des éleveurs de boeufs, de chameaux, de chevaux et de moutons. Nous distinguons les Zaghawa nomades des Zaghawa semi-sédentaires. Ces derniers ont une langue qui leur est propre, parlée (32) et au Soudan et au Tchad. L'Arabe est difficilement parlé. Tandis que les Zaghawa nomades sont arabisés et ne connaissent pas d'autre langue que l'Arabe. Les Zaghawa nomades sont intégrés dans les familles arabes et les alliances sont fréquentes tandis que les Zaghawa semi-sédentaires n'ont pratiquement pas d'alliances avec les Arabes. Les Zaghawa nomades se confondent avec les Arabes Mahamid de la région d'Arada avec lesquels ils pratiquent le même Moukhal : pendant la saison pluvieuse ils sont dans la région d'Arada et pendant la saison sèche ils sont sur le Batha et bien au-delà, entre Am-Dam et Am-Guéréda et même plus au Sud vers le Bahr Azoum. Ces Zaghawa Arabes nous dit Le Rouvreur "sont issus de Dourene dans le Dar Zaghawa occidental".

Les Zaghawa semi-sédentaires sont également des agriculteurs. Ils utilisent le Dankoutch (33) comme village de cultures et le Hillé comme le village grenier. En accompagnant le bétail pour la recherche de pâturage ou d'eau, les Zaghawa démontrent qu'ils connaissent également le Ferrik et la création des Zéribas d'épineux. Le pays Zaghawa connaît également pendant la saison sèche des difficultés pour son approvisionnement en eau ; les puits sont creusés dans le lit ou sur les berges des Ouadis. Si ceux-ci sont insuffisamment arrosés pendant la saison pluvieuse les puits risquent de tarir pendant la saison sèche. Les

---

(32) Albert LE ROUVREUR nous dit que la langue arabe est apprise sur les marchés extérieures et à IRIBA, la capitale, les jeunes la connaissent souvent, les femmes rarement, les vieillards jamais.

(33)Nous distinguons le village grenier du village cultures. Pendant les travaux champêtres, les hommes s'établissent aux alentours des champs et se construisent des DANKOUTCH qui peuvent devenir villages.

Zaghawa cultivent du mil, du doura et même du coton. Le troupeau est associé à l'agriculture pour la fumure des sols. Sur les berges des Ouadis se pratiquent des cultures maraîchères.

Au Dar Zaghawa également la traite de la gomme a pris de l'importance dans la partie Sud où pour 100 Kg récoltés, pendant la saison chaude, en 1957-58, l'administration coloniale versait 3000 F CFA au paysan Zaghawa. Cette somme représentait à l'époque le prix d'une génisse. Les Zaghawa sont également des chasseurs.

Les Tarjam et apparentés

Nous quittons déjà les peuples qui ne se veulent pas Arabes, pour présenter les Arabes et ceux qui sont peu ou prou Arabes. Les Tarjam se veulent Arabes mais ils se présentent comme moins Arabes que tous les autres Arabes. Les Tarjam, les Mahadi, les Korobat sont des minorités ethniques dispersées entre Abbacha et la frontière du Soudan et dont le plus grand nombre se localise dans la banlieu d'Abbacha à Abou Goudam chez les Maba, à Abou Goulem et Troane chez les Assongori et à Agan chez les Massalit.

Les Tarjam, Mahadi et Korobat se veulent rattachés à l'ethnie des Oualad Rachid tandis que les Outiriye se réclament de l'ethnie Missiriye. Ces minorités ne pratiquent pas le nomadisme ni la transhumance mais peuvent être classées parmi les semi-sédentaires. Quand l'eau et le pêturage font défaut, le troupeau est confié à des bergers qui pratiquent l'Azib sous la Choukkaba. Les Korobat se rapprochent plus des Arabes nomades avec lesquels ils ont des alliances. Des Tarjam se rencontrent également dans le canton Se.Da.Mis (34), au voisinage du puits Fawat.

---

(34) C'est une abréviation coloniale pour désigner le peuple sédentaire du DAR MISSIRIYE tout comme D.H.O.K. désigne le canton DAR HIBE/OUADI KIBIT.

Les populations du D.H.O.K. et du SE.DA.MIS.

Nous débordons largement du cadre du Tchad oriental pour pénétrer dans le Batha au Tchad central où vivent des minorités ouaddaïennes.

L'administration coloniale française désignait par ces deux abréviations les cantons de Dar Hibel et Ouadi Kibit d'une part, et le canton de sédentaires du Dar Missiriyé à l'Est et à l'Ouest du Dar Zioud d'autre part appartenant tous deux aux district d'Oum-Hadjer. Ces deux cantons sont habités par des ressortissants du Ouaddaï. On y trouve des Maba, des Kabka, des Zaghawa, des Tama, des Assongori, des Kabartou et des Jallaba qu'on appelle à Abbacha des Jallaba Nimro.

Le Dar Hibel s'étend dans le Nord-Est du district d'Oum-Hadjer. "L'ouadi Kibit coule au voisinage du 20e méridien à mi-chemin entre la Batha et l'Ouadi Enne". Il enveloppe le Dar Hibel.

"Le Dar Missiriye se situe à l'Ouest de la grande mare de Dourba et affecte approximativement la forme d'un quadrilatère qui à ses sommets à Kounjar au Sud, El Karno à l'Est, Angoteur au Nord, Sountaï à l'Ouest".

Les ressortissants du Ouaddaï vivent au milieu des Bilala, des Arabes Charafa, des Kouka, des Arabes Salamat, des Bornou et des Arabes nomades. Toutes ces minorités du Ouaddaï parlent une langue commune qui est l'Arabe. A partir de 1945, ces minorités avaient adopté le modèle de construction des cases des citadins, c'est-à-dire la tente en nattes à la place de la hutte. L'agriculture et l'élevage sont associés. On élève beaucoup plus de chèvres que de moutons en plus des zébus et des chameaux. Les principaux marchés sont : Am-Sak,Kounjourou et Assafik.

"Nous faisons là des citations empruntées à l'ouvrage fondamental d'Albert LE ROUVREUR, page 260. Op. cit.

Les Arabes du Tchad Oriental

Les Mahamid — Les fractions des Mahamid

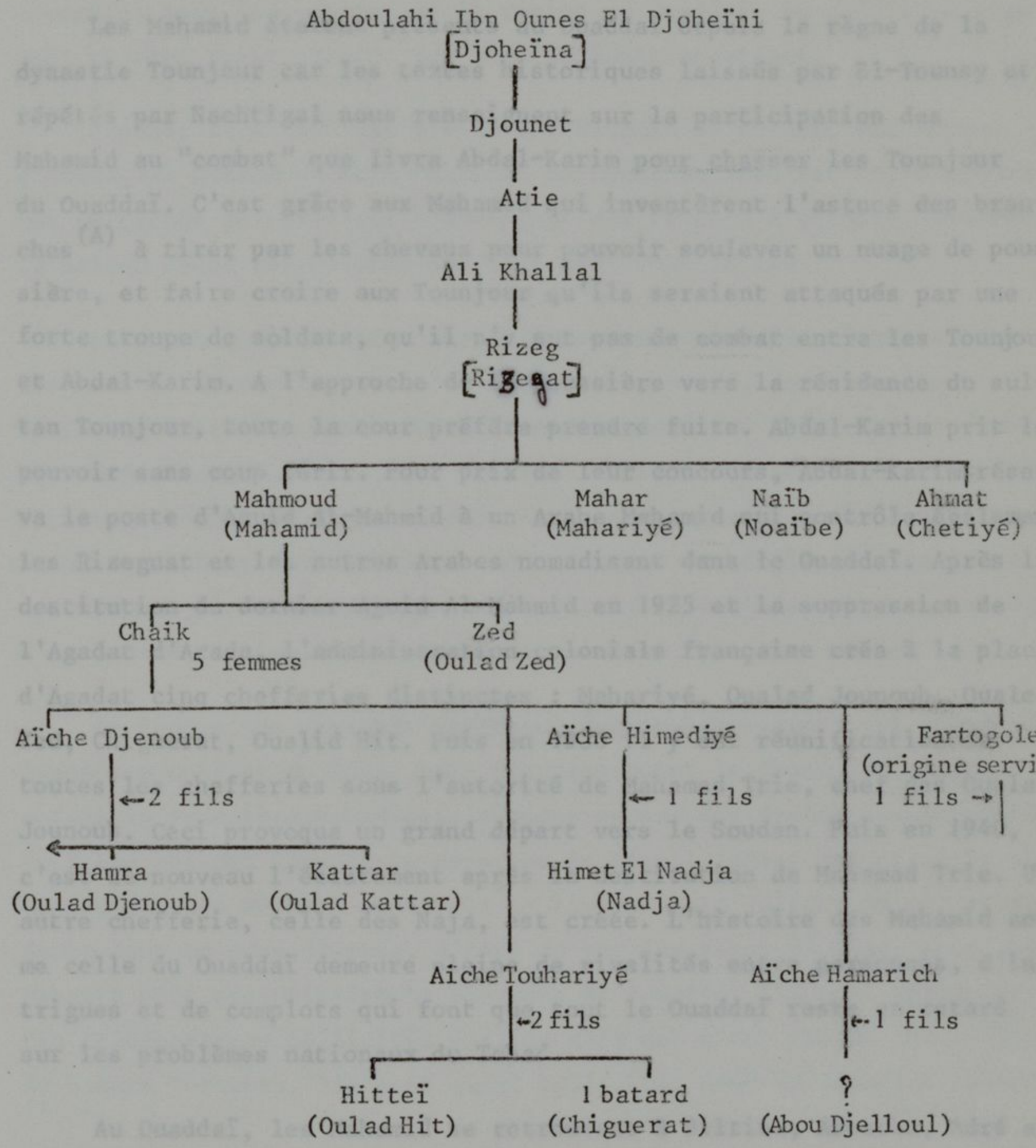

De cet arbre généalogique il ressort que les Mahamid sont les descendants des Rizeguat et sont frères de même origine que les Mahariyé, les Noaïbe et les Chetiyé.

D'après le tableau 42 dressé par Albert LE ROUVREUR, op. cit. p.345. L'auteur l'intitulait: "Les fractions de la tribu Mahamid". Nous n'aimons pas tellement employer le terme tribu qui revêt au Tchad un aspect péjoratif et ne suppose pas la cohésion.

Donc les Mahamid sont des Rizeguat.

Les Mahamid étaient présents au Ouaddaï depuis le règne de la dynastie Tounjour car les textes historiques laissés par El-Tounsy et répétés par Nachtigal nous renseignent sur la participation des Mahamid au "combat" que livra Abdal-Karim pour chasser les Tounjour du Ouaddaï. C'est grâce aux Mahamid qui inventèrent l'astuce des branches(A) à tirer par les chevaux pour pouvoir soulever un nuage de poussière, et faire croire aux Tounjour qu'ils seraient attaqués par une forte troupe de soldats, qu'il n'y eut pas de combat entre les Tounjour et Abdal-Karim. A l'approche de la poussière vers la résidence du sultan Tounjour, toute la cour préféra prendre fuite. Abdal-Karim prit le pouvoir sans coup férir. Pour prix de leur concours, Abdal-Karim réserva le poste d'Aguid Al-Mahmid à un Arabe Mahamid qui contrôle également les Rizeguat et les autres Arabes nomadisant dans le Ouaddaï. Après la destitution du dernier Aguid Al-Mahmid en 1925 et la suppression de l'Agadat d'Arada, l'administration coloniale française créa à la place d'Agadat cinq chefferies distinctes : Mahariyé, Oualad Jounoub, Oualed Zed, Chiguerat, Oualid Hit. Puis en 1930 il y eut réunification de toutes les chefferies sous l'autorité de Mahamad Trie, chef des Oualad Jounoub. Ceci provoqua un grand départ vers le Soudan. Puis en 1940, c'est de nouveau l'éclatement après la destitution de Mahamad Trie. Une autre chefferie, celle des Naja, est créée. L'histoire des Mahamid comme celle du Ouaddaï demeure pleine de rivalités entre personnes, d'intrigues et de complots qui font que tout le Ouaddaï reste en retard sur les problèmes nationaux du Tchad.

Au Ouaddaï, les Mahamid se retrouvent à Biltine, Abbacha, Adré et Arada. Ils sont en perpétuel déplacement. En 1958 fut créé par l'admi-

---

(A) Récit répandu à ABBACHA par le détenteur des sources orales.

nistration coloniale un organe mobile d'administration chargé de contrôler tous les nomades de la région du Ouaddaï, où qu'ils se trouvent et sans tenir comptes des limites administratives.

Pendant la saison des pluies les Mahamid se rassemblent autour d'Arada, de Kharma au Nord-Ouest et de Darba au Nord-Est où se trouvent une multitude de mares qui s'assèchent dès le mois d'octobre. Pendant la saison sèche les Mahamid se dispersent vers le Sud.

Le moukhal des vachers est différent de celui des chameliers. Si les vachers descendent jusqu'au Bahr-Azoum au Sud, les chameliers faufilent entre les monts de Kodoï et le massif de Maraone pour traverser Am-Zoer, Mabrone, Adré et Ifene, puis remontent au Nord jusqu'au voisinage d'Am Chaloûba. Les puits qui se trouvent dans la zone d'Arada et du Ouadi Enne favorisent la concentration du bétail pendant la saison sèche ; il en est de même de la partie Nord d'Adré et du voisinage d'Am Guéréda également riches en eau pendant la saison sèche.

Au Soudan, on retrouve également des Arabes Mahamid qui nomadisent jusqu'aux confins du Tchad mais ils respectent la frontière, car traverser la frontière tchadienne suppose verser des droits aux autorités du Tchad qui ont inventé la taxe sur le bétail, chose qui n'existe pas au Soudan. Les Mahamid appauvris se livrent à la culture du mil et du doura dans la zone d'Arada, d'Adré ou sur les rives du Ouadi Enne. Les Mahamid sont essentiellement éleveurs et nomades. Ils sont également des transporteurs sollicités par les Maba qui n'ont pas de chameaux ou de boeufs porteurs. Ils sont aussi sollicités pour le commerce saharien.

Les Bani Halba

Morcellement et dispersion caractérisent la famille Bani Halba. Peuple de nomades devenus par la suite de semi-nomades, les Bani Halba se trouvent parmi les sédentaires d'Abbacha, d'Abou Goudam, d'Adré où ils sont mêlés aux sédentaires Assongori et Massalit ainsi qu'à Am-Dam. Ils seraient les premiers Arabes installés au Ouaddaï dès le XVe siècle du règne de la dynastie des Tounjour.

Les Bani Halba d'Adré sont des semi-sédentaires et habitent la Choukkaba, s'adonnent aux mêmes cultures que celles des habitants du pays avec lesquels ils vivent en parfaite harmonie. Ils élèvent également des chamelles et des vaches. Les Bani Halba d'Abbacha se sédentarisent de plus en plus et s'adonnent aux cultures maraîchères. Les Bani Halba du district d'Abbacha et d'Am-Dam se replongent dans le nomadisme en conduisant le troupeau de vaches et de chamelles entre Biltine et Bahr Azoum.

De l'avis des Bani Halba sédentarisés rien ne vaut la vie d'un nomade. Il n'y a que la pauvreté en bétail qui les pousse à devenir jardiniers ou commerçants mais dès que la constitution d'un nouveau troupeau s'avère possible le Bani Halba sédentaire se transforme en semi-nomade et même en nomade.

Ce qui distingue les Bani Halba des Tarjam c'est que les premiers ne perdent pas l'espoir d'un retour possible au nomadisme, ils investissent le peu qu'ils tirent de leurs activités de sédentaires, dans l'achat du bétail tandis que les seconds ne nourrissent nullement le retour au nomadisme après une activité sédentaire rentable.

Les Erregat ou Zebalat

Ce sont des Arabes qui ont pour ancêtre Zabeli duquel ils tirent leur nom d'ethnie :

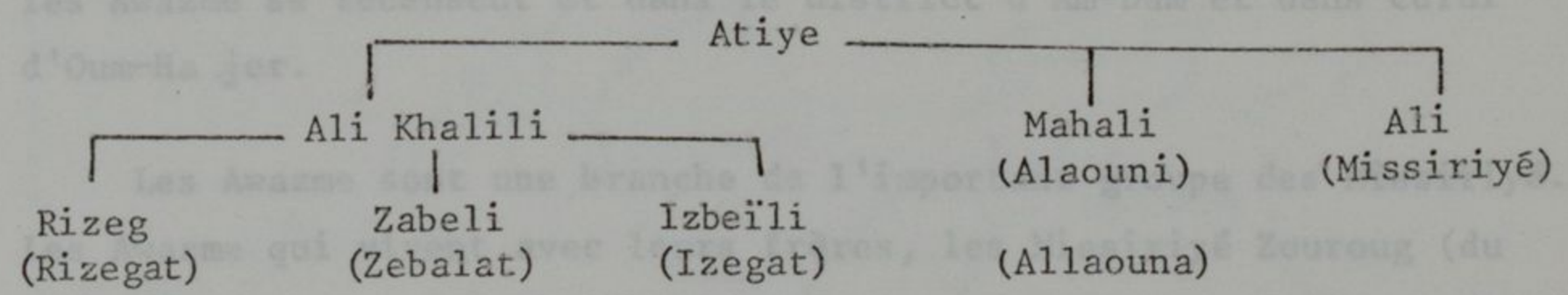

Les Zebelat dans ce tableau que nous fournit Le Rouvreur descendent du même ancêtre que les Rizegat. Ils se présentent donc comme les oncles des Mahamid.

Les Tama avec lesquels ils vivent en parfaite harmonie les appellent Erregat et l'administration coloniale les appelle Arabe Tama, du fait qu'ils ne quittent jamais les limites du Tama. A mi-chemin entre Guéréda la capitale du Tama et le massif de Maraone se trouve Bara-Reigne, domaine des Erregat qui est de plus en plus déserté en raison du manque d'eau. Trois des quatorze cantons du Tama sont habités par les Erregat ou Zebelat. Ce sont : le canton de Fare, de Lima et celui de Wille Kouré. Du fait de l'ancienneté de leur installation au Tama, les Erregat occupent de hautes fonctions de responsabilité dans le sultanat du Tama et s'occupent même du rite d'intronisation du nouveau sultan. L'Erregat habite dans une Choukkaba et demeure attaché au sol du village pour sa richesse en eau et en pâturage. Les Erregat ou Zebalat sont éleveurs de chameaux et de moutons. Ils cultivent du mil et vendent parfois leurs chamelons au marché du Soudan où ils coûtent trois plus chers qu'au marché du Ouaddaï. Les Erregat deviennent de plus en plus des commerçants.

Les Awazme

Il s'agit d'une fraction de nomades vivant entre Am-Dam et Oum-Ha jer. Pour l'administration qui a de la peine à suivre les nomades, les Awazme se recensent et dans le district d'Am-Dam et dans celui d'Oum-Ha jer.

Les Awazme sont une branche de l'important groupe des Missiriyé. Les Awazme qui vivent avec leurs frères, les Missiriyé Zouroug (du singulier Azrag = foncé) et qui sont recensés avec eux sont une fraction des Missiriyé Houmour (du singulier Ahmar = clair).

Y a-t-il une différence fondamentale entre les Missiriyé Zouroug et . Missiriyé Houmour? Chez tous les deux, qu'ils soient clairs ou foncés, les traits arabes frappent de prime abord. Les Missiriyé sont au Tchad l'un des plus importants groupes Arabes. Ils sont estimés en 1957 à plus de 60 000 dont Oum-Ha jer demeure leur district de recensement. Une minorité de ce grand groupe appelée Awazme vit à Am-Dam en conservant les mêmes genres de vie que les Missiriyé. Mais revenons à la différence entre Missiriyé Zouroug et Houmour. Les sources orales font descendre les Missiriyé des Djouheïna en passant par Atiye fils de Djounet. Les descendants directs d'Atiye sont Ali, père des Missiriyé Houmour, et Mahali, le père des Missiriyé Zouroug. Nous sommes donc en présence de deux frères de même père dont l'un est de teint clair et l'autre de teint foncé. Les Awazme vivant au Ouaddaï précisément à Am-Dam ne peuvent être classés parmi les sédentaires par le fait qu'ils possèdent des champs de mil. Ils sont aussi grands commerçants qui achètent sur les marchés où l'offre est abondante pour revendre ailleurs où la demande l'emporte. Le bénéfice réalisé est investi en bétail d'où le retour au nomadisme.

SAISONNIERS des PASTEURS

1Cm = 25 Km

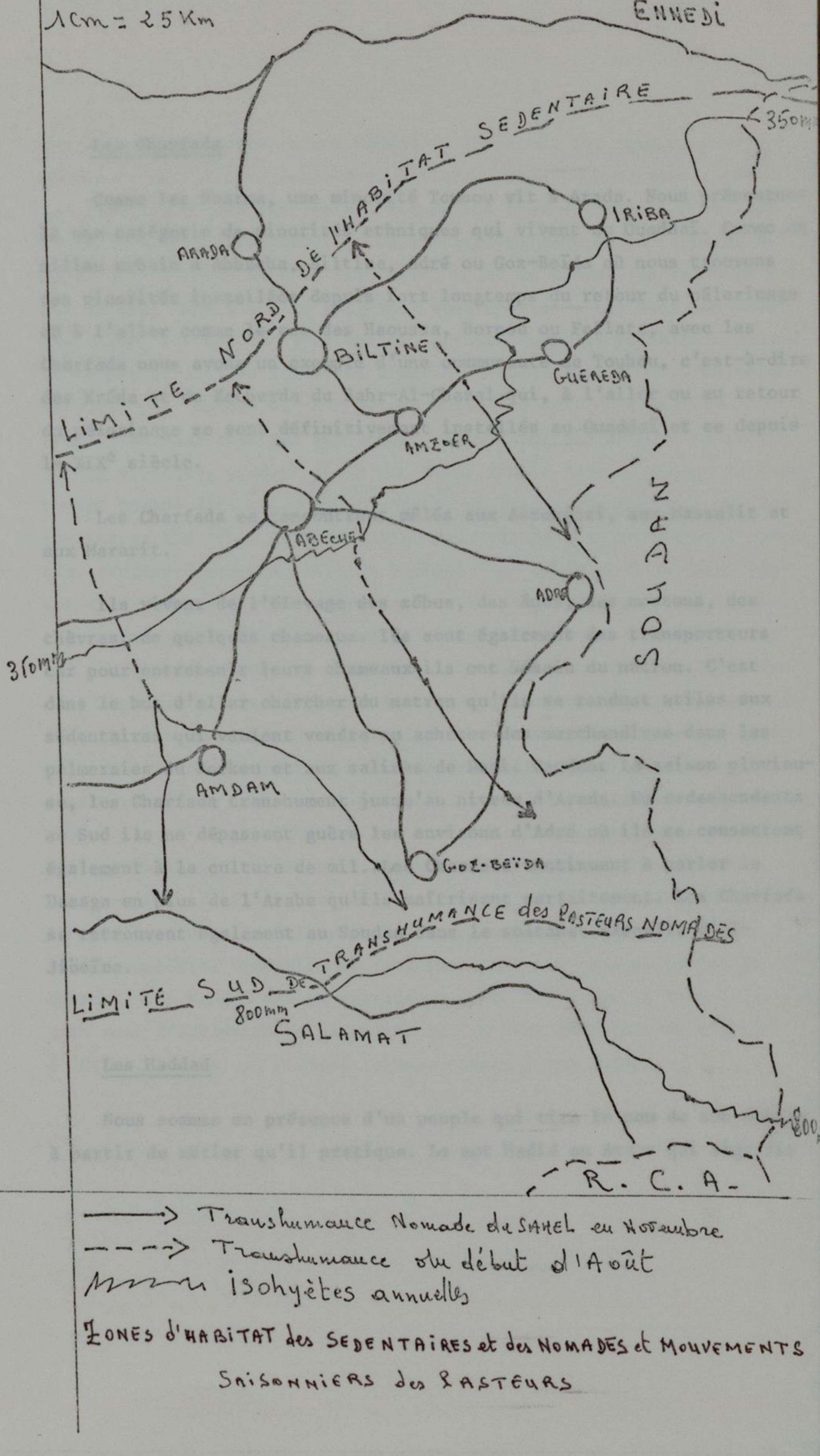

→ Transhumance Nomade de SAHEL en Novembre

- - -→ Transhumance du début d'Août

Isohyètes annuelles

ZONES d'HABITAT des SEDENTAIRES et des NOMADES et MOUVEMENTS SAISONNIERS des PASTEURS

Les Charfada

Comme les Noarma, une minorité Toubou vit à Arada. Nous présentons-là une catégorie de minorités ethniques qui vivent au Ouaddaï. Comme en milieu urbain à Abbacha, Biltine, Adré ou Goz-Beïda où nous trouvons des minorités installées depuis fort longtemps du retour du pélerinage où à l'aller comme le cas des Haoussa, Bornou ou Fellata, avec les Charfada nous avons un exemple d'une communauté de Toubou, c'est-à-dire des Kréda et du Kecherda du Bahr-Al-Ghazal qui, à l'aller ou au retour du pélerinage se sont définitivement installés au Ouaddaï et ce depuis le XIXe siècle.

Les Charfada se rencontrent mêlés aux Assongori, aux Massalit et aux Mararit.

Ils vivent de l'élevage des zébus, des ânes, des moutons, des chèvres, de quelques chameaux. Ils sont également des transporteurs car pour entretenir leurs chameaux ils ont besoin du natron. C'est dans le but d'aller chercher du natron qu'ils se rendent utiles aux sédentaires qui veulent vendre ou acheter des marchandises dans les palmeraies du Borkou et aux salines de Demi. Pendant la saison pluvieuse, les Charfada transhument jusqu'au niveau d'Arada. En redescendants au Sud ils ne dépassent guère les environs d'Adré où ils se consacrent également à la culture de mil. Les Charfada continuent à parler le Dazaga en plus de l'Arabe qu'ils maîtrisent parfaitement. Les Charfada se retrouvent également au Soudan dans le sultanat Massalit d'Al-Jiñeïna.

Les Haddad

Nous sommes en présence d'un peuple qui tire le nom de son ethnie à partir du métier qu'il pratique. Le mot Hadid en Arabe qui signifie

fer a donné naissance au mot Haddad ou forgeron. Ici chez ce peuple ethnie et métier sont confondus. Ailleurs, dans les pays développés, une importance particulière est accordée à ceux qui furent à la base de la révolution indistrielle, en particulier ceux de la sirédurgie. Dans tout le Tchad Nord au contraire, c'est le travail de la forge qui est le plus rejeté et les forgerons sont méprisés. Ils sont méprisés parce que, dit-on, que leur ancêtre aurait trompé le prophète Mouhamad et ne lui aurait pas livré les armes à la date fixée d'où sa malédiction qui pèse encore sur ses descendants. Ils sont de confession musulmane comme ceux avec qui ils vivent. Mais comme l'a affirmé un instituteur avec qui, pendant toute une nuit, réunis dans la maison du sous-préfet nomade d'Abou Goudam (Ouaddaï), un inspecteur primaire et quatre autres instituteurs, cet instituteur résumant la pensée de l'ensemble, préfère donner sa fille en mariage à un athée ou à un païen plutôt qu'à un Haddad. C'est dire combien les Haddad sont ravalés par tous, même par les"intellectuels", au rang de parias. Le seul métier qui n'a pas de conquérant c'est celui du Haddad. La femme est potière et l'homme forgeron. Ailleurs, dans les pays développés on les appelle des artisans. Au Ouaddaï, les Haddad rendent service à tous les agriculteurs en leur livrant le matériel traditionnel qui est la houe et aussi des pièces de harnachement. Ils arment la population en couteaux, sabres, coupe-coupe et hache. Les Haddad n'ont pas de langue propre et parlent la langue véhiculaire du pays qu'ils habitent. Les Haddad cumulent des activités artisanales avec une activité de chasseurs (Daramde) et même de cultivateurs. Dans toutes les forges on rencontre le même matériel traditionnel : enclume, marteau, pince, soufflets. A Abbacha, les Haddad ont un quartier à part, à l'écart de tout le monde. Mais avec l'extension de la ville, ils se sont retrouvés au milieu d'autres ethnies. Au Ouaddaï, chaque ethnie à ses Haddad.

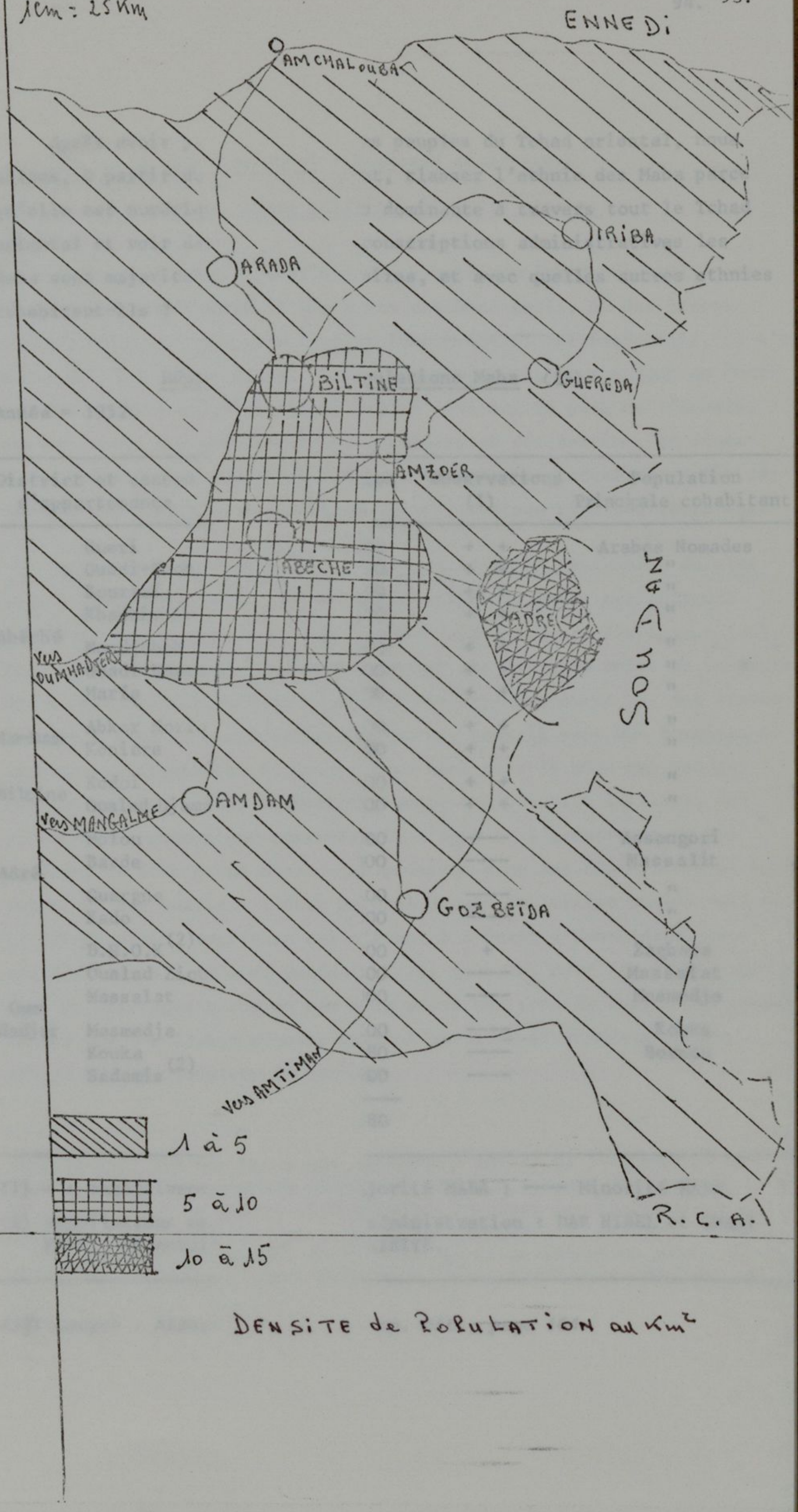

DENSITE de POPULATION au Km²

Après avoir pa es peuples du Tchad oriental, nous allons, à partir du nt, classer l'ethnie des Maba parce qu'elle est numériq e dominante à travers tout le Tchad oriental et voir da conscriptions administratives les Maba sont majoritai aires, et avec quelles autres ethnies cohabitent-ils ?

Répa pulations Maba (35)

Année = 1957

District et canton d'appartenance		ion	Observations (1)	Population Principale cohabitant
Abéché	Gueri	00	+ +	Arabes Nomades
	Ouadi-Chok	00	+ +	"
	Bourtaï	00	+ +	"
	Khachim-Al-O	00	+ +	"
	Mondjobok	00	+ +	"
	Ouadi Hamra	00	+ +	"
	Marfa	00	+ +	"
Am-Dam	Abker Korio	00	+ +	"
	Koniere	00	+ +	"
Biltine	Kodoï	00	+ +	"
	Oualad Djama	00	+ +	"
Adré	Molou	00	----	Assongori
	Barde	00	----	Massalit
	Guergne	00	----	"
	Kado	00	----	"
Oum Hadjer	D.H.O.K (2)	00	+	Zaghawa
	Oualad Ziou	00	----	Massalat
	Massalat	00	----	Mesmedje
	Mesmedje	00	----	Kouka
	Kouka	80	----	Bornou
	Sedamis (2)	00	----	
		80		

(1) + + exclusiveme jorité MABA ; ---- Minorité MABA.

(2) appellations em administration : DAR HIBEL et OUADI KIBIT, Sédentai SIRIYE.

(35) *Source : Albert op. cit., page 164.*

II Le Tchad oriental : Richesse et pauvreté

Les hommes, leurs activités et leurs besoins

Après ce tableau synoptique des peuples du Tchad oriental, nous soutenons qu'au Ouaddaï il n'y a pas des Maba seuls, ni des Arabes seuls ; autrement dit, sur le plan économique et ses impératifs, il n'y a pas de sédentaires seuls, ni des nomades seuls. Il y a donc au Ouaddaï des peuples qui, dans leur variété tant sur le plan de l'ethnie, des activités que sur le plan de l'habitat et des besoins, se dénomment Ouaddaïens et sont conscients de la complémentarité des activités des agriculteurs et des pasteurs, créatrice d'une symbiose entre eux.

Qu'ils soient Arabes ou Maba, les Ouaddaïens deviennent de plus en plus tolérants quant aux heurts qui existent entre agriculteurs cultivant les champs et pasteurs nomadisant à travers les champs (36). Tous s'acceptent comme des peuples ayant une destinée unie. De la carte des mouvements saisonniers se dégage une zone parcourue par des Arabes nomades ; dans la quasi totalité des cas, ceux-là sont des bouviers et rarement cultivateurs. Et pourtant ce sont ceux-là même qui vendent sur les marchés qu'ils traversent, outre les produits laitiers, des produits des champs non cultivés. Il s'agit en l'occurrence du riz sauvage, du Kreb et du Absabe qui poussent dans les dépressions et sur les rives des ouadis à l'état naturel depuis la lisière occidentale de la grande plaine argileuse qui s'étend à l'Ouest d'Oum-Hadjer jusqu' aux différents Naga'a du Ouaddaï. Cette zone est pour les Arabes une zone de pâturages riche en eau mais aussi une zone de cueillette et de chasse car les Arabes nomades vendent aussi de la viande séchée du gibier appelée localement Charmout.

---

(36) Ce sont des incidents qui naissent à partir de l'opposition des deux modes de vie. Pendant la période des semis comme de la moisson, les sédentaires acceptent difficilement que leur territoire soit traversé par les troupeaux des nomades qui quelquefois saccagent tout à leur passage. Les puits, de peur qu'ils ne tarissent en saison sèche, font également l'objet de dispute entre nomades et sédentaires.

- Dans la zone où se trouve la majorité des sédentaires et leurs champs cultivés et entretenus, passent et circulent librement des Arabes nomades qui offrent leur service de transport aux sédentaires.

Les Maba distinguent les Arabes en deux catégories d'éleveurs. Il y a des éleveurs qui leur causent beaucoup d'ennuis : ils sont appelés les Dé Mélé, c'est-à-dire les bouviers qui laissent leur troupeau saccager des champs entiers. En plus de cela, avec la présence du bétail, pullulent également les fauves surtout les lions et les panthères et en particulier les hyènes qui ne laissent ni hommes ni bêtes en période de famine. Ces arguments sont d'autant plus vrais que l'on sait que parmi la faune nomade se trouvent des lions qui suivent le cycle saisonnier et remontent vers le Nord, accompagnant ainsi le mouvement saisonnier. La deuxième catégorie des Arabes est celle que cherchent les Maba parce qu'ils leur rendent service. Ils sont appelés les Torrombossi-Mélé, c'est-à-dire éleveurs des chameaux. Ceux-là en effet louent leurs chameaux pour les transports des récoltes. Les premiers sont des Baggara (de l'Arabe Bagar = vaches), les seconds des Abbala (Abbil = chameaux).

Les Arabes sont donc présents dans les deux zones associant à l'activité des nomades une activité des sédentaires, et cela se comprend d'autant mieux que pendant la transhumance, au moment des haltes, s'instaure une vraie répartition des tâches entre tous les éléments de la famille en transhumance ; les jeunes gardent les animaux, les femmes battent le lait pour obtenir le beurre, ou s'occupent de la traite des vaches ou de la fermentation du lait. Pendant que les hommes chassent, les femmes s'occupent également de la cueillette du Mikhet, du Karno, Nabag (37), Absabe, Kreb, riz sauvage. Une évolution, pour ne pas dire

---

(37) KARNO et NABAG sont deux variétés de jujubier.

MIKHET = fruit d'un arbuste au goût très piquant. Les fruits sont consommables uniquement cuits.

ABSABE, sorte de graminée rougeâtre.

KHREB, graminée blanchâtre.

une transformation, due aux exigences de la vie quotidienne mais également aux impératifs économiques, apporte plus ou moins une amélioration du niveau de vie des peuples du Tchad oriental à plus de 97% ruraux. L'agriculteur petit à petit, associe l'élevage à l'agriculture et devient ainsi semi-sédentaire, tout comme l'éleveur qui consacre les temps de halte et de campement aux travaux des champs, à la cueillette ou à la chasse, devient semi-nomade.

Mais depuis l'arrivée des Français au Ouaddaï en 1909 jusqu'à la date de l'Indépendance du Tchad en 1960 et d'ailleurs jusqu'à nos jours, l'économie du Ouaddaï basée donc sur l'agriculture et l'élevage reste primitive, c'est-à-dire au stade traditionnel qu'avaient voulu faire évoluer les colonisateurs d'après la définition de "la civilisation". Par rapport au Soudan voisin qui a vu sous les Anglais son agriculture se transformer en élevant sensiblement le niveau de vie des agriculteurs, le Ouaddaï reste un pays encore très pauvre où les paysans cultivent quasiment du mil pour leur autosubsistance, obtiennent passablement des rendements à peine suffisants pour la nourriture semestrielle d'une famille de quatre éléments quand sécheresse, sauterelles, oiseaux et impôts s'y mêlent. Avec le départ d'un grand nombre de campagnards vers le Soudan, départ dont les causes sont autant politiques qu'économiques et que nous étudierons dans la troisième partie de notre travail, la production du mil, aliment de base de la population, arrive à peine à satisfaire les besoins locaux. Or, les commerçants Toubou qui amènent sur les marchés d'Abbacha, de Biltine ou d'Arada, des dattes, du sel, du natron préfèrent ramener au B.E.T. du mil. Donc d'année en année le prix du mil galope ; mil cultivé toujours selon la même technique et avec le même matériel archaïque et rudimentaire. Le milieu

---

rural reste abandonné à lui-même ; il est sollicité pour payer l'impôt et également la taxe sur le bétail aux autorités traditionnelles et coloniales, sans compensation aucune même pas des conseils sur l'amélioration des techniques culturales.

Le Ouaddaï, pays d'élevage au voisinage du Soudan et de la Libye qui ont de grands besoins en bétail et en viande, n'enregistre aucune amélioration technique et reste au stade de l'exploitation irrationnelle. Le Ouaddaï fut reconnu pays de grande utilité en matière d'élevage par les colonisateurs pendant la guerre de 30-45. En effet, la deuxième guerre mondiale et ses conséquences en Afrique, avaient mis en vedette la colonie du Tchad, ralliée à la "France Libre". Quand les alliés, assaillis par les difficultés de transport, devaient pourvoir au ravitaillement de leurs troupes armées d'Egypte et du Moyen-Orient, c'était vers le Ouaddaï que les regards se tournèrent. Le courant commercial entre le Soudan anglo-égyptien et le Ouaddaï, naguère combattu par les colonisateurs français, fut rétabli de plus belle. Ce fut par convois de camions que beurre, viande séchée salée et bétail sur pied quittèrent le Ouaddaï pour le Moyen-Orient.

Il y a un fait que l'on ne peut taire. C'est celui de la diminution des épizooties. C'est-là un apport précieux de la colonisation qui consistait avant tout à résoudre les problèmes humains. Longtemps la peste bovine avait sévi dans le Ouaddaï et avait occasionné d'énormes ravages par poussées épidémiques. En 1913, plus de 30% du bétail fut décimé. Puis il y eut en 1918 également des pertes énormes. A partir d'une volonté coloniale prise pour faire entrer l'impôt sur le bétail de manière à ce que les budgets locaux ne soient déficitaires, des

mesures de prophylaxie furent appliquées, les animaux furent immunisés et la peste bovine resta à l'état endémique. Depuis, elle a beaucoup régressé car le nombre du personnel vétérinaire approprié fut augmenté.

Jusqu'en 1933 il n'y avait que deux vétérinaires pour toute l'A.E.F. "Puis la situation s'améliora et en 1937 le Tchad possédait cinq vétérinaires, quatre assistants européens, 73 infirmiers. La guerre a forcé à réduire de nouveau ce personnel. En 1946 il n'y a plus que deux vétérinaires pour toute la colonie, un à Fort-Lamy et un à Abéché" (38).

Abbacha capitale du Ouaddaï que traversent des milliers de zébus, de chameaux, chevaux, ânes, chèvres et moutons fut doté d'un centre vaccinogène en 1937.

L'expérience des croisements d'Astrakan et des moutons ouaddaïens à poils noirs et longs pour obtenir une fourrure d'intérêt commercial dans la bergerie de Abou-Goudam à 30 Km au Sud-Ouest d'Abbacha n'avait rien donné d'encourageant. Cet échec est lié aux circonstances économiques du marché international et de l'éloigenment d'Abbacha de tous les débouchés maritimes.

La commercialisation des produits de l'élevage reste importante sur les marchés locaux. En plus du beurre exposé et recherché par les commerçants du Soudan, il y a également le commerce des peaux, commerce entretenu par les commerçants Haoussa-Fellata et Bornou du Nigéria et du Cameroun qui ont leurs représentants à Abbacha qui stockent les

---

(38) GRIESMAR (Jean): "L'élevage au Tchad. Son intérêt économique", Mémoire soutenu le 17 avril 1946 à l'ENFOM, page 20.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

peaux avant de les expédier vers le Cameroun puis le Nigéria.

Les marchés urbains offrent quotidiennement de la viande fraîche. A Abbacha il est abattu en moyenne 3 boeufs et 20 moutons par jour pour une population d'environ 20.000 habitants. Les femmes d'Abbacha sont spécialistes de la vente de la viande séchée ou boucanée. Grande quantité de viande séchée ou boucanée est vendue à l'administration coloniale pour le ravitaillement des garnisons militaires et des postes qui se trouvent au Nord dans le B.E.T. Sur le plan du marché urbain d'Abbacha nous trouvons un autre produit de l'élevage qui est utilisé à bon escient. Il s'agit de la laine difficilement exportable et qui fait vivre toute une ethnie de touaregs appelés Kinine, spécialisés dans la fabrication des tapis de laine. Abbacha est devenu le principal centre artisanal des tapis appelés tapis d'Abbacha ou Chamle. Un Chamle valait dans les années 1928 le prix d'un mouton et quelque fois même plus. En 1928 un mouton valait entre 10 et 25 francs sur tous les marchés du Tchad, c'est-à-dire l'équivalent d'entre 8,6 francs et 21,5 francs de 1976 (39).

C'est à Abbacha que les commerçants Haoussa et autres préfèrent venir pour acheter les boeufs où ils coûtent entre 60 et 200 F, pour aller les revendre au Nigéria où ils valaient en 1928 entre 300 et 500 francs. Jean Griesmer nous informe qu'en 1946 la viande achetée au Tchad était bon marché par rapport à tous les prix mondiaux même à ceux de l'Argentine, le premier exportateur, puisqu'elle côûte 5 à 6F le kilo, 10 à 12 F le filet.

En 1946 à Abbacha un boeuf moyen ne coûte que 400 F CFA (40).

---

(39) Nous trouvons ainsi le pouvoir d'achat du franc grâce à un tableau d'après la moyenne des indices des prix de gros et du bétail fournie par l'INSEE.
Pour trouver le coefficient de transformation en francs de 1976, il faut diviser la somme exprimée en francs de 1976 par la somme relative à l'année donnée, exemple ici de 1928.

(40) Ce n'est guère un anachronisme car les "francs coloniaux" avaient été créés lors de la dévaluation du franc du 26 décembre 1945. A l'époque le franc CFA valait 1,70 et le franc des colonies françaises du Pacifique ou CFP = 2,40F

Le Soudan avait tout intérêt à entretenir un courant commercial avec ce riche voisin en viande ; mais la politique coloniale française qui assimilait les territoires d'Outre-Mer, les colonies, à la France métropolitaine, excluait toute opération commerciale entre le Ouaddaï faisant officiellement partie de la zone franc, avec le Soudan anglo-égyptien appartenant à la zone sterling formée avant la première, lorsque la Grande-Bretagne avait abandonné l'étalon-or en 1931.

Et avec le reste du monde africain aucun effort tendant du point de vue technique à développer l'infrastructure routière, ne fut fait par l'administration coloniale française pour mettre le Ouaddaï en relation 12 mois sur 12 avec les principales villes tchadiennes. Le cheptel ouaddaïen -- fait lui-même, par la contrebande, sa route vers le Soudan et plus loin vers le Nigéria; et c'est bien dans la zone sterling que le bétail tchadien est le plus vendu. Il a existé une route d'exportation du bétail ouaddaïen vers le Soudan anglo-égyptien, qui allait d'Abbacha à El-Fachir en direction d'El-Oubeïd et du Nil ; mais celle qui fut exploitée juste pendant la deuxième guerre mondiale pour le ravitaillement des armées du Proche-Orient, est plus méridionale et passait par le seuil de Birao. Le bétail du Ouaddaï avait atteint Lagos, escale des flottes alliées de la France, en allant d'Abbacha à Fort-Archambault puis jusqu'à Garoua avant Lagos.

Pour la réalisation du chemin de fer Congo-Océan, les colonisateurs français étaient, à partir de 1927, à la recherche du plus grand nombre de travailleurs manuels ; ils se tournèrent vers le Tchad pour recruter forcément avec la complicité du chef Sara, Bezo, le plus grand nombre de "Titans" Sara capables de travailler à travers la

forêt équatoriale. C'est ainsi que pour le ravitaillement de tout le Congo, les colonisateurs se tournèrent vers le Ouaddaï riche en bétail. Brazzaville, qui en principe s'alimentait en viande à partir de l'Angola, avait en 1931 enregistré le premier arrivage des boeufs ouaddaïens, arrivés sains et saufs via Bangui et aux mêmes prix que ceux de l'Angola (41).

A part l'élevage des bovins, ovins-caprins, camelins et équins et asins, le Ouaddaï fut également un grand éleveur d'autruches. Les plumes d'autruches étaient fortement demandées par les caravanes qui venaient de la Libye. Là également l'exploitation se faisait d'une manière irrationnelle. Sans faire de sélection, les villageois déplumaient entièrement les autruches élevées. Jusqu'en 1910 "une dépouille complète se vendait aux caravanes du Nord autant de fois un thaler (3 francs) qu'il y a de grosses plumes blanches à une des ailes, généralement 12 à 15 plumes à une aile" (42).

Un commerçant français était venu s'installer à Abbacha dès 1910 pour exploiter à son profit l'élevage d'autruches, et les éleveurs ouaddaïens se virent refuser le droit de commercer ce produit avec les représentants des caravaniers du Nord.

En fonction de ces multiples possibilités de rendement tant du côté élevage que du côté agriculture, la colonisation, si elle était comme la définissaient ses partisans "mise en valeur", "amélioration du sort des misérables" etc..." au lieu de se cantonner dans la réalisation des bénéfices hâtifs comme elle l'avait fait, aurait dû autoriser les dépenses nécessaires pour le développement économique de l'élevage et de l'agriculture du Ouaddaï en particulier et de tout le Tchad

---

(41) Nous nous référons au mémoire de Jean GRIESMAR, op. cit.

(42) Capitaine ARNAUD (E.): "Les possibilités de rendement du Ouaddaï", in Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris 1912, pp. 536...544.

DENSITE DES BOVINS POUR 100 HABITANTS

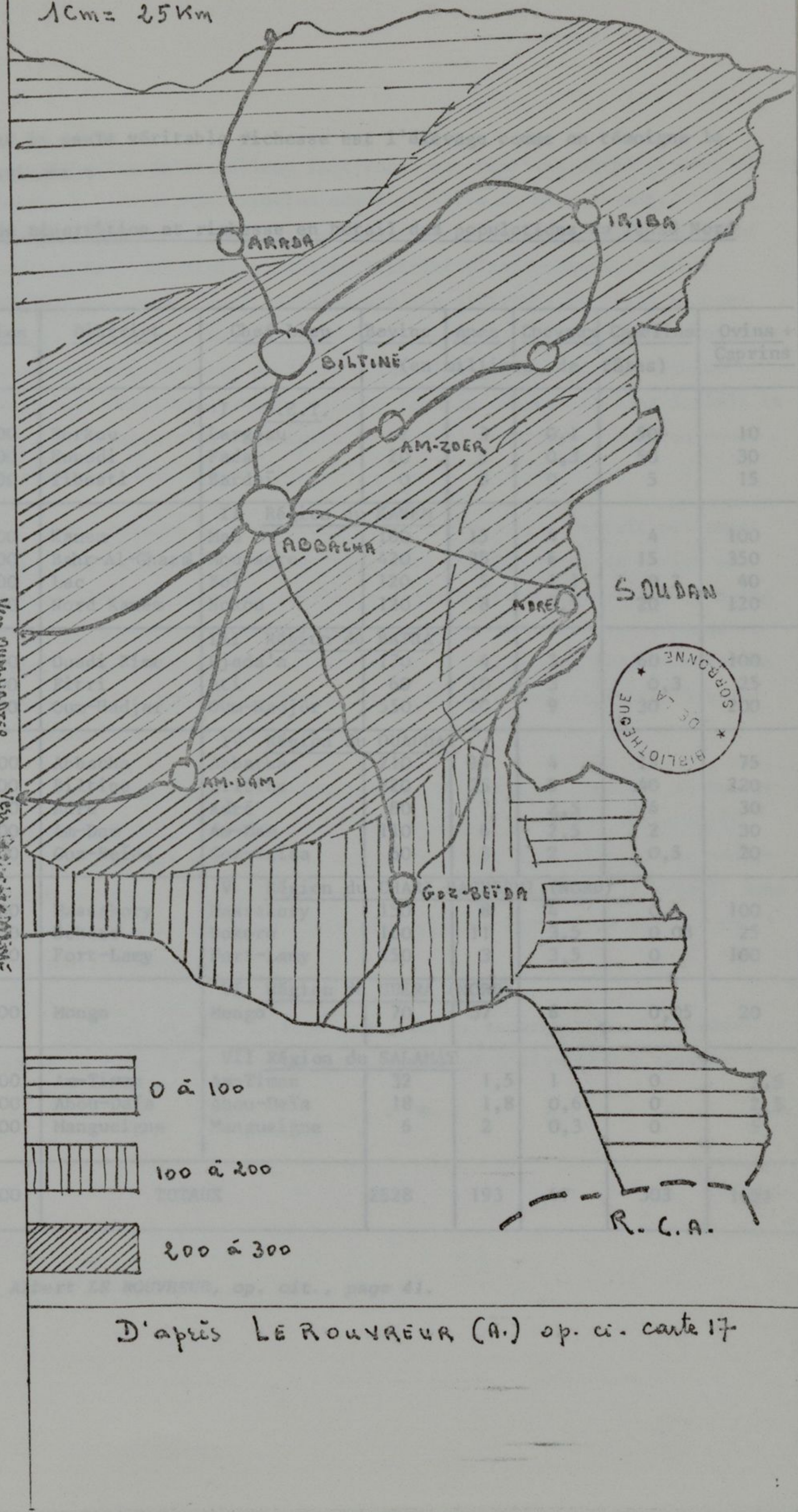

D'après LE ROUVREUR (A.) op. ci. carte 17.

Nord, dont la seule véritable richesse est l'élevage comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau de répartition et richesse en bétail des populations du Tchad Nord

Population	District	Chef-Lieu	Bovins	Anes	Chevaux	Camelins	Ovins + Caprins
			(en milliers de têtes)				
		I B.E.T.					
20 000	Borkou	Largeau	2	3	0,1	50	10
21 000	Ennedi	Fada	20	5	0,3	50	30
7 000	Tibesti	Bardaï	0	3	0	5	15
		II Région du KANEM					
44 000	Kanem	Mao	160	15	4	4	100
73 000	Bahr-Al-Ghazal	Moussoro	420	35	6	15	350
45 000	Lac	Bol	120	5	1,1	0,3	40
32 000	Nord Kanem	Nokou	120	8	1,5	20	120
		III Région du BATHA					
44 000	Ouadi Rime	Djada'a	170	4	3	60	100
70 000	Fitri	Ati	60	10	3	0,3	25
160 000	Oum-Hadjer	Oum-Hadjer	550	20	9	30	200
		IV Région du OUADDAI					
133 000	Abbacha	Abbacha	210	14	4	19	75
138 000	Biltine	Biltine	220	25	9	40	220
95 000	Adré	Adré	80	7	2,5	6	30
45 000	Am-Dam	Am-Dam	110	6	2,5	2	30
44 000	Goz-Beïda	Goz-Beïda	60	3	2	0,5	20
		V Région du CHARI BAGUIRMI (NORD)					
56 000	Massakory	Massakory	150	8	4	0,5	100
54 000	Bokoro	Bokoro	100	11	3,5	0,03	25
50 000	Fort-Lamy	Fort-Lamy	150	3	3,5	0	100
		VI Région du GUERA (NORD)					
114 000	Mongo	Mongo	70	37	6	0,05	20
		VII Région du SALAMAT					
29 000	Am-Timan	Am-Timan	32	1,5	1	0	3,5
23 000	Abou-Deïa	Abou-Deïa	18	1,8	0,6	0	2,5
14 000	Mangueigne	Mangueigne	6	2	0,3	0	5
1.311 000	TOTAUX		2828	193	67	303	1621

Source : Albert LE ROUVREUR, op. cit., page 41.

L'auteur de ce tableau fait noter que tous ces chiffres sont affectés à leur circonscription administrative de recensement. Il faut tenir compte du fait que les grands nomades du Centre Tchad résident souvent hors des limites de leur district d'appartenance ; ainsi 150.000 Arabes environ, recensés sur les districts de Djada'a, Oum-Hadjer, Biltine et Abbacha, n'y séjournent guère que trois à cinq mois et nomadisent le reste de l'année dans les régions du Sud : Chari-Baguirmi, Guéra et surtout Salamat. Lors de ces estimations de 1957 la population totale du territoire du Tchad fut estimée à environ deux millions et demi d'habitants.

Nous faisons remarquer que de ce tableau, il apparaît nettement que c'est le Kanem qui est en tête avec 820.000 têtes de bovins et 610.000 têtes d'ovins et caprins ; vient en seconde position le Batha avec 780.000 têtes de bovins mais seulement 325.000 têtes d'ovins et caprins. Le Ouaddaï vient en troisième position avec 680.000 têtes de bovins et 375.000 têtes d'ovins et caprins, nombre supérieur à celui du Batha.

Nous signalons que le recensement du bétail au Ouaddaï se heurte non seulement à l'absence du bétail de son district de recensement, mais le plus souvent au refus des propriétaires de signaler le nombre exact de têtes de bétail pour ainsi éviter la taxe sur le bétail. Dans la majorité des cas, un propriétaire signale deux têtes sur dix qu'il possède réellement.

Toujours du même tableau nous faisons remarquer que le Ouaddaï se place en tête du peloton du Tchad Nord pour l'élevage des chevaux et des ânes.

Les ânes sont utilisés pour le transport de marchandises, pour les voyages et pour le transport d'eau en milieu urbain. Dans une ville comme Abbacha, le service que rend un âne n'est pas à négliger étant donné que toute la ville s'alimente en eau, grâce aux propriétaires des puits qui vendent l'eau aux propriétaires des ânes ; et c'est à ces derniers qu'incombe le rôle de distributeur d'eau dans des Khourouj, une sorte de grande besace pouvant contenir jusqu'à 140 litres d'eau. Les Arabes nomades n'utilisent pratiquement pas l'âne étant entendu qu'ils possèdent le boeuf porteur. Le cheval est élevé juste comme animal d'apparat et de voyage. Il ne sert guère d'animal de transport ni de boucherie car sa chair est interdite. Les Arabes nomades comme les sédentaires s'adonnent à l'élevage des chevaux. Au Tchad, "parmi les équidés, on trouve trois races de chevaux : Dongola, Arabe, Kirdi, mais il s'agit d'un élevage de prestige, presque au même titre que celui des chameaux" (43).

Les chevaux Kirdi n'existent pas au Ouaddaï, ils se rencontrent dans la région du Mayo-Kebbi. La race Dongola qui est d'origine soudanaise et la race Arabe existent au Ouaddaï (44). En dehors de la viande des porcins, des assins et des équins dont la consommation est formellement interdite par la religion musulmane, répond à l'alimentation carnée des peuples du Ouaddaï, l'élevage traditionnel de la volaille. Dans neuf cases sur dix au Ouaddaï, sont élevés des poules, des coqs et des pigeons. Tous les sédentaires passent pour des volaillers de case. A l'extrême Sud du Ouaddaï, chez les Kajakse, dans la région de Goz-Beïda qui alimente tout le Ouaddaï en miel, l'apiculture reste à son stade primitif.

---

(43) BOUQUET (Ch.) : "L'élevage au Tchad", in Atlas pratique du Tchad. I.N.T.S.H., Fort-Lamy et I.G.N., Paris 1912.

(44) Des éleveurs de chevaux au Ouaddaï commandent du Bahr-Al-Ghazal tchadien des chevaux réputés de vitesse et de puissance, du Bahr-Al-Ghazal soudanais ils commandent des chevaux réputés pour leur allure et leur taille.

Photo prise en 1982 par C. Millet

Transporteurs d'eau ou vendeurs

Sur cette photo nous voyons bien les enfants de moins de 15 ans faire le même travail que les adultes et travailler dès 7h00 du matin jusqu'au coucher du soleil, soit plus de 11 heures de travail par jour, pour un salaire n'exédant jamais les 200 francs CFA par jour.

Le vente de la journée est divisée en trois parties égales; après avoir déduit la somme à payer au propriétaire du puits :

1ère partie : elle va au propriétaire de l'âne

2ème partie : elle va à la nourriture de l'âne

3ème partie : elle va au vendeur de l'eau.

A- Misère dans la richesse

Les colonisateurs sont arrivés à faire du Ouaddaï un pays sans débouchés ; mais le problème crucial de l'existence même de ce pays ne réside pas là. Le problème du Ouaddaï, en dépit de l'abondance du bétail et des greniers de mil, demeure celui de la misère quasi générale dans laquelle croupissent toutes les couches sociales.

Si le développement économique du Ouaddaï n'était fondé que sur la réalisation des travaux d'hydraulique pastorale, sur l'amélioration des qualités bouchères ou sur la protection sanitaire des espèces animales, il demeurerait problématique.

D'une manière ou d'une autre, pour ces objectifs, des moyens financiers peuvent obtenus mais comment alors arrivera-t-on à motiver les éleveurs pour qui le bétail est la raison de vivre et non le moyen, et faire d'eux un moteur du développement économique? Pour rentabiliser le cheptel, même si le nomadisme peut être freiné, comment alors convaincre les éleveurs qui vivent sobrement d'abandonner la tésaurisation? Pour les Ouaddaïens en général, nomades et sédentaires compris, il n'y a que les troupeaux qui représentent le placement par excellence (45). Tout argent retiré de la vente des produits de l'élevage ou de l'agriculture est aussitôt draîné vers le réinvestissement en bétail. Il y a donc de temps en temps sur le plan local même, une demande en boeufs qui provoque sans cesse la hausse des cours du boeuf.

Où se situe alors l'enrichissement du pays ?

Dans les campagnes (Hillal) comme dans les villes (Moudoune), ceux qui vivent sobrement, dans le luxe de l'appropriation de nombreux troupeaux, comme ceux qui n'ont que quelques graines de mil dans les greniers (Dabanga), ou ceux qui vivent au jour le jour grâce au parasi-

..

---

(45) Un placement non productif d'argent car ce n'est pas l'argent qui assure la sécurité des lendemains mais plutôt le bétail. Donc un placement en bétail qui produit du bétail.

tisme, la majorité de la population du Ouaddaï ne dispose pas du tout de moyens monétaires et c'est cela l'appauvrissement réel ; dans un monde ouaddaïen transformé où l'argent est devenu le moyen de vivre. Et pourtant de l'argent il doit y en avoir au Ouaddaï puisque l'administration coloniale qui, jusqu'en 1960 n'a jamais cessé de vendre ses tickets d'impôts s'en est toujours procuré. La grande question à poser sera celle de savoir, où donc est passé l'argent prélevé par l'impôt? Il n'était guère employé par ceux qui le prélevèrent à un quelconque développement du Ouaddaï. Néanmoins en une fraction infime il fut relancé par les quelques militaires coloniaux dans la circulation monétaire des milieux urbains. En brousse chez les paysans aucun sou d'impôt n'y retourne, ainsi les villages demeurèrent plus fermés qu'autrefois, plongés à jamais dans la pauvreté. La réalité profonde est que, malgré l'abondance du bétail, de la volaille, du mil, des denrées alimentaires à bas prix sur les marchés du Ouaddaï, le spectre de la famine, de la sous-alimentation et donc de la misère générale n'a jamais cessé de planer dans tout le Ouaddaï, et ce depuis la pénétration coloniale.

Depuis 1909, date de l'occupation du Ouaddaï, le champ de mil qui autrefois, pour toute une année nourrissait une famille de quatre membres, au fil des ans la même superficie cultivée, permettait à peine l'entretien de cette famille pendant un semestre, et cela non pas parce que la terre s'appauvrit ou que la sécheresse s'y mêle, mais c'est parce que le paysan est obligé de vendre une grande partie de sa récolte en mil, pour satisfaire l'administration coloniale vendeuse de tickets d'impôt qui fait figure de fonction fiscale officielle en monnaie. Le paysan doit aussi une partie de sa récolte en nature aux

autorités traditionnelles. Le paysan se hâte de vendre tôt sa production et à bas prix pour être en règle avec l'administration coloniale qui fait aussi la police et qui ne tolère pas que l'impôt tarde à rentrer.

Il en est de même de l'éleveur attaché à son bétail comme à sa famille et à qui il est très difficile de vendre une bête pour s'acquitter de l'impôt. Les exigences coloniales obligent chaque année l'éleveur à se sacrifier ou plutôt à sacrifier quelque bête pour obtenir de la monnaie et la remettre à l'administration coloniale. L'éleveur est d'autant plus choqué que les prix pratiqués sur les marchés du Ouaddaï sont trois fois plus bas que ceux pratiqués au Soudan. La même administration coloniale lui interdit de franchir la frontière, d'aller vendre sa marchandise au Soudan et de revenir payer l'impôt. Dans les années 1911-12 (A) les prix des bovins étaient peu élevés. Une vache laitière valait 30 F, un boeuf porteur ne coûtait jamais plus de 32 F, le prix d'un boeuf de boucherie variait entre 15 et 21 F. Le mil vendu sur le marché d'Abbacha, de Biltine ou d'Arada était destiné en grande partie à l'exportation vers le B.E.T. et même vers le Soudan. Un autre produit est venu à partir de 1958 s'ajouter aux produits d'exportation du Ouaddaï. Il s'agit de la gomme arabique dont la traite avait commencé en 1956 au Dar Tama suivant une méthode empirique. En 1958, 100 tonnes de gomme furent cueillies et vendues à trois millions de francs CFA.

Pour avoir une idée des prix de certains produits locaux et importés sur le marché d'Abbacha nous nous référons à l'enquête faite sur le terrain par Albert Le Rouvreur auquel nous nous permettons, en raison de la qualité du travail, de taire de larges emprunts du tableau des prix qu'il avait établi pour l'année 1958.

(A) Archives nationales S.O.M. Tchad I, Dossier 8, Année 1912-14.

Exemple de quelques prix pratiqués sur le marché d'Abbacha en Février 1958[46]

Nature des produits	Origine (1)	Quantité	Prix en C.F.A.
Mil	+	125 kg	2500 en gros = charge de chameau
Doura rouge	-	125 kg	2000 en gros = charge de chameau
Arachides en coques	-	Koro (2)	20 F
Kreb	+	Koro	50 F
Riz sauvage	-	Koro	60 F
Oignons	+	"	45 F
Ail	+	"	100 F
Gombo	+	"	50 F
Tomates sèches	+	"	50 F
Piment	+	"	75 F
Poisson sec	-	200 g	20 F
Dattes	-	Koro	100 F
Huile d'arachide	-	25 cl	15 F
Beurre animal	-	Litre	90 F
Sel de Demi	-	60 kg	1500 prix de gros et 60 F le Koro
Sel d'Ounianga	-	60 kg	1500 F en gros
Sel marin	0	100 kg	2750 F en gros et 5 F les 100 g
Natron	-	60 kg	5 à 700 F au prix de gros
Sucre	0	gros pain	225 F
Thé	0	Kg	3 à 450 F
Boeuf de boucherie	-	Un	de 4 à 7000 F
Vache stérile	-	Une	2500 F
Vache suitée	-	Une	de 5 à 6000 F
Chameau de 4 ans	-	Un	7000 F
Chamelle suitée	-	Une	15.000 F
Mouton	+	Un	de 450 à 600 F
Chèvre	+	Une	de 250 à 300 F
Poulet	+	Un	50 F
Ane	+	Un	de 1000 à 1500 F

(46) Albert LE ROUVREUR, op. cit. Tableau 9, page 198.

(1) Origine: + Produits MABA - Produits étrangers aux MABA ; O Produits européens d'importation.

(2) Le Koro est une mesure d'environ deux litres qui renferme par exemple 1 kg 800 de sel en cristaux ou bien 1 kg 200 de mil.

Nous faisons remarquer que les 125 kg de mil représentent la charge d'un chameau réparties en deux Garfa. Le Garfa est un sac en peau dont la contenance varie entre 30 et 40 Koro de 1 kg 550. Pour ce qui est du prix des moutons, nous signalons que les prix passent du simple au double à l'approche des fêtes et en particulier dans les trois derniers jours avant la fête d'Al-Adha pendant laquelle l'immolation du mouton rappelle le geste d'Abraham fait pour immoler son fils Ishaq mais que Allah arrêta en remplaçant Ishaq par un bélier (I).

Ce mil est livré au marché par les producteurs au prix du gros. Les femmes, puisque ce sont uniquement elles qui sont les vendeuses du mil et de toutes les denrées alimentaires au prix de détail, court-circuitent les producteurs et se portent acquéreuses de la totalité de l'offre du jour, suivant les portes d'entrée au marché d'Abbacha. C'est ce qu'on appelle en terme commercial local Moulaga qui permet aux femmes, même sans argent, de proposer un prix au producteur-livreur et d'en fixer un autre à l'entrée de la marchandise au marché. Autrement dit, ces femmes réalisent un bénéfice sur chaque vente en gros. La majorité de la population qui s'approvisionne chaque jour au marché du détail, paye par la loi du micro-commerce, plus cher. Le Koro de mil revient au consommateur quotidien à 50 F au lieu de 40 F le Koro de 2 kg. Les détaillants réalisent ainsi sur la charge d'un chameau un bénéfice de 625 francs [Prix de vente en gros + commission de Moulaga = Prix de vente au détail].

A tous les prix de gros s'ajoutent des commissions fixées par les femmes acquéreuses qui en définitive fixent le prix du jour. Dans le prix de détail interviennent deux bénéfices :

(I) Le Coran Sourate XXXVII, versets 102à 109.

Le plus curieux et le plus étonnant des spectacles : le Marché d'Abéché où se croisent et se mêlent les types et les spécimens de dix peuples et de vingt races accourus de tous les points de l'Est Tchadien et des pays voisins.

(Photo Honoré.)

a) - bénéfice sur la quantité : au lieu de vendre le mil au Koro de 2 kg, les détaillants utilisent le plus souvent les Koro de 1 kg 550 voire de 1 kg 200.

b) - le prix du Koro est fixé par rapport au prix initial du Koro de 2 kg.

Tous ceux qui sont économiquement faibles, (et il y a là presque les quatre-cinquième (4/5) de la population), se procurent en détail toutes les denrées alimentaires depuis la farine de mil dans une contenance de petite calebasse jusqu'aux petits morceaux de viande fraîche vendue par petits tas, en passant par l'huile vendue par petit verre de 5 cl. Ces achats se font au moyen de la monnaie de détail c'est-à-dire avec des pièces de 1 F appelées Tamma ou de 2 F appelées Tammaïten ou Dibli qui vient du mot double. Ces pièces ne furent ôtées de la circulation que tout récemment dans les années 68.

Avec 5 francs une bonne marchandeuse arrive à se procurer le nécessaire aussi bien en condiments, en farine de mil (47) qu'en viande pour deux repas quotidiens d'une famille de quatre membres. Evidemment le micro commerce résoud le problème des plus défavorisés qui ne peuvent acheter d'un seul trait ni un pain de sucre ni un Koro de mil ni un kg de viande. Signalons que la viande n'est pas vendue au kg mais plutôt en tas de petits morceaux ou en entier de gigot, de noix de côtelettes ou d'épaule... Un pain de sucre vendu dans le micro commerce fait plus de deux fois son prix normal. Ainsi donc ce sont les plus pauvres qui achètent le plus cher.

Par la variété des produits qui figurent dans le tableau des prix nous constatons que les produits étrangers aux Maba tiennent une place importante dans l'alimentation du bétail comme le natron ou dans les

---

(47) Pour avoir une idée de l'évolution du prix du mil nous donnons à titre d'information, le prix du Koro de mil à Fort-Lamy en 1907, il était de 0,03 F. Le prix moyen du mil dans tout le territoire oscillait entre 0,02 et 0,025 F.

usages domestiques comme la variété de sel. Ces produits mettent en évidence les échanges entre le Ouaddaï et le B.E.T. Les Goranes du B.E.T. réalisent des bénéfices sérieux en vendant leurs produits sur les marchés d'Abbacha mais ils repartent avec des marchandises achétées là où elles coûtent moins cher, c'est l'exemple du mil qu'ils préfèrent acheter quelquefois à Koumjourou dans le Batha.

A propos du sel nous voyons dans le tableau trois qualités dont l'une est d'origine européenne, il s'agit du sel marin. Les villes de Demi dans l'Ennedi au Nord-Est de Fada, de Bedo dans le Borkou au Nord-Ouest de Faya-Largeau et d'Ounianga aù Nord-Est de Faya-Largeau toutes dans le désert tchadien alimentaient tout le Sahel en sel ; que le sel marin est venu concurrencer

Les deux principales variétés de sel tchadien sont le sel de Bedo qui ne se présente pas en vrac mais en pain grisâtre, le sel de Deni est appelé par les Ouaddaïens (Mileh Ahmar), il se présente sous forme de poussière rouge ou en petit bloc.

Arrivent du B.E.T. au Ouaddaï les dattes de Largeau et de Kirdimi, natron, sel, dattes de Demi, de Ouadi Doum, de Mogororo et d'Ounianga.

Partent d'Abbacha, d'Am-Zoer, de Biltine, de Kounjourou et de Gama, du mil, du beurre, du gombo, des tomates sèches, des oignons. Le moyen de transport utilisé dans les échanges est le chameau qui porte en plus de deux Garfa de 65 kg chacune un homme d'un poids moyen de 50 kg. Albert Le Rouvreur (48) nous fournit les prix des principales marchandises faisant l'objet du commerce entre le Sahel et le B.E.T. à une époque où le trafic est plus intense.

---

(48) Op. cit., page 449.

Prix moyens pratiqués de Novembre à Mars 1958

1°) Pour les marchandises en provenance du B.E.T.

a) Dattes : Prix d'une charge

- à Largeau : 2000 francs (80 Koros à 25 francs)
- à Abbacha : 8000 francs (80 Koros à 100 francs)
- à Moussoro : 6000 francs (80 Koros à 75 francs)

Le caravanier Toubou pour qui la distance intervient peu dans le calcul pour réaliser ses bénéfices, arrive selon qu'il se dirige vers Moussoro au Kanem ou à Abbacha au Ouaddaï, à réaliser un bénéfice allant de 300 à 400% sur la charge d'un chameau.

b) Sel de Bedo : Prix d'une charge

- à Bedo : 135 F (270 pains à 0F,50)
- à Largeau: 405 F (270 pains à 1F,50)

La distance Bedo-Largeau est de 150 Km aller et retour, soit au total 3 jours de marche à l'aller et au retour.

- à Moussoro : 2700 F (270 pains à 10 F)
- à Abbacha : 2700 F (∅)

Bénéfice réalisé, plus de 600%.

c) Natron : Prix d'une charge

- à Ouadi Doum : 0 franc
- à Abbacha : 1300 francs
- à Kounjourou : 1500 francs

Le bénéfice réalisé est de 1300 à 1500 francs.

d) Chameau : Prix d'un chameau de 4 ans

- à Largeau : 4000 à 6500 F
- à Mao (Kanem) : 4000 à 6000 F
- à Kounjourou : 4000 à 6000 F
- à Abbacha : 6000 à 8000 F

2°) Pour les marchandises à destination du B.E.T.

a) Mil : Prix d'une charge

- à Abbacha : 2500 francs
- à Kounjourou : 2000 francs
- à Ngama : 1500 francs
- à Largeau : 75000 francs

Le bénéfice réalisé est dans l'ordre de 200 à 250%.

b) Mouton

- à Abbacha } 500 F
- à Moussoro }
- Largeau : 1250 F

Bénéfice de 150%.

c) Beurre animal : Prix d'un litre

- à Moussoro : 50 F
- à Abbacha : 75 F
- à Largeau : 175 F

Soit un bénéfice de 350 à 355%.

Distance aller et retour

- Largeau-Moussoro : 1100 Km
- Largeau-Kounjourou : 1100 Km
- Largeau-Abbacha : 1000 Km
- Demi-Abbacha : 1150 Km

Un caravanier avec le même chameau ne peut dans l'année faire plus de 2 voyages. La durée d'un voyage aller et retour est de 3 mois au maximum avec les escales prolongées, et de 2 mois au minimum. C'est pourquoi tous les caravaniers n'utilisent pas tous leurs chameaux dans les expéditions. Pendant qu'une partie du "parc-chameau" est en voyage l'autre s'engraisse et se repose pour mieux assurer la relève.

En ce qui concerne les produits européens importés tels que le sucre ou le thé, principaux produits de consommation courante, par le fait même des distances de l'extérieur vers Fort-Lamy principal centre de distribution, et de Fort-Lamy vers l'intérieur, ces produits subissent donc l'incidence des distances sur les prix.

C'est ainsi que le pain de sucre de 2 kg dans une ville proche de Fort-Lamy comme Moussoro ne coûtait que 180 F en 1957, à Kounjourou 185 F, à Abbacha distante de fort-Lamy de plus de 760 Km il coûtait pour la même année 225 F. A Guéréda c'est le pain de sucre de 1 kg qui coûtait 285 F. A Largeau ville du B.E.T. distante de plus de 1000 Km de Fort-Lamy, le pain de sucre de 2 Kg coûtait pour l"année 1958 265 F. Pour les commerçants et transporteurs des villes d'Abbacha, de Faya-Largeau ou de Moussoro possesseurs de camions à essence et qui cherchent à s'approvisionner en essence les prix sont doublés et même triplés suivant la distance qu'ils les sépare de Fort-Lamy centre de distribution. Un fût de 300 litres pesant 172 Kg est vendu 6100 F à Fort-Lamy, 7120 F à Moussoro, 7350 à Ati (Batha), 7900 à Mongo (Guéra), 8200 à Abbacha, 13000 F à Largeau, 16400 F à Zouar, 18200 F à Bardaï, ville plus proche de Sabha au Fezzan que de Fort-Lamy.

Mais la majorité de la population du Ouaddaï se préoccupe beaucoup plus de la variété des produits vivriers qu'elle peut trouver sur les marchés. En plus donc des produits d'origine Maba, nous trouvons sur le marché comme l'atteste le tableau une variété de produits étrangers aux Maba et qui viennent des zones de chasse, de pêche ou de cueillette éloignées du pays Maba. Ces produits sont exposés suivant les saisons. Au Darat, c'est-à-dire au moment des moissons d'octobre à décembre, ce sont les produits des champs qui sont les plus exposés.

Les Arabes nomades pendant la transhumance en descendant ou en remontant par Abbacha, exposent plusieurs produits pendant leur escale à Abbacha depuis la viande boucanée jusqu'aux fruits secs : Doum-Nabak, Korno-Hijlij-Kabaïna, ainsi que les graines de Kreb ou de Riz sauvage. En dehors des principaux centres urbains comme Biltine et Abbacha, où l'on trouve quotidiennement de la viande fraîche, ailleurs au Ouaddaï l'habitude est prise de ne s'approvisionner en viande fraîche qu'une fois par semaine. C'est dire que nous sommes dans le domaine de la carence alimentaire en protides et autres minéraux et vitamines.

B. Le Ouaddaï est-il réellement pauvre ?

Par rapport à quoi, à qui ou à quel pays le Ouaddaï fut-il présenté comme pays pauvre? Les colonisateurs s'étaient référés aux écrits de Cheikh Ibn Oumar El-Tounsy et surtout aux écrits du Docteur Nachtigal (49) qui ventaient la richesse du Ouaddaï, pour mettre à leur tour, dans leur ligne de mire, ce pays tant vanté.

Peu de temps après l'occupation du Ouaddaï, les colonisateurs se montrèrent déçus par le grand éloignement du Ouaddaï de tous les débouchés, cela ne leur permet guère de tirer hâtivement tous les bénéfices escomptés de ce pays, au grand dam des peuples du Ouaddaï.

Par les colonisateurs, le Ouaddaï est à considérer comme toutes les autres régions de l'A.E.F. et par voie de conséquence à placer dans le même cas d'exploitation rentable. Rien donc ne peut être accordé au Ouaddaï sans tenir compte du rendement qu'il peut produire à la France.

Nous soutenons que le Ouaddaï n'est pas pauvre puisqu'il a été prouvé que : il fut le royaume qui a vécu du commerce lointain et qu'il a continué jusqu'à l'occupation d'entretenir un commerce fructueux avec

---

(49) Ces deux ouvrages sont signalés en bibliographie.

ses voisins. Nous pensons plutôt que la France coloniale fut pauvre et ne pouvait se permettre le luxe de désenclaver le Ouaddaï par de grands moyens financiers, afin de le joindre à la mer Rouge ou à l'océan Atlantique pour l'exportation des produits de l'élevage ouaddaïen vers les marchés du Soudan anglo-égyptien, l'Oubangui-Chari, le Nigéria ou les autres pays de l'A.E.F.

Les colonisateurs français décidèrent de négliger toutes les régions du Nord Tchad, à les présenter comme des pays pauvres, et d'orienter leur choix et leur préférence vers les régions du Tchad où, si les efforts financiers étaient consentis pourraient être immédiatement productifs au sens vraiment mercantile du terme.

Mais que faut-il faire alors du Ouaddaï? Les colonisateurs y sont, et ils y restent en prélevant le plus d'impôt possible et en y maintenant le Ouaddaï dans une position de pays sans débouchés. Les produits qui y viennent de l'Est sont surtaxés. Le Ouaddaï se vidait de ses hommes et de son bétail, de sa richesse. Le beurre, dans les années 1910 jusqu'à 1945, était exporté du Ouaddaï vers le Soudan, nous n'en voulons pour preuve que les derniers tonnages d'exportation (50): pour l'année 1944 au seul mois d'octobre il y eut 107 tonnes de beurre exportées vers le Soudan et en 1945, pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre, sur 5 mois, 324 tonnes de beurre exportées. La politique d'appauvrissement du Ouaddaï, menée par les colonisateurs était telle que le bétail aussi émigrât ; le Ouaddaï s'est comporté par la suite comme un pays importateur des produits de cru du Soudan y compris du beurre. Or, toutes les importations des marchandises prises sur le

---

(50) D'après le rapport du chef du service zootechnique du Tchad en 1945. Archives Aix-en-Provence 5D217 de l'année 1945.

marché intérieur d'Al-Jineïna furent taxées sur une valeur beaucoup plus supérieure au prix des marchandises rendues en douane. De deux côtés donc le Ouaddaï doit payer très chers les produits qu'il demande. Du côté Ouest, le prix de revient des produits est grevé de frais de transport considérables, du côté Est, les tarifs douaniers sur les produits de consommation locale rendent impossible tout approvisionnement officiel, raison pour laquelle bon nombre de commerçants s'adonnèrent à la fraude, ce qui occasionna leur faillite. La majorité de la population reste sans emploi pendant 9 mois sur 12 et donc sans pouvoir d'achat réel. Mais en général, mis à part le sultan du Ouaddaï, les chefs de canton et quelques rares commerçants, tout le monde est pauvre. Peut-on dire d'un grand éleveur qui possède une quantité importante de troupeaux mais qui vit très sobrement que c'est un riche? Si oui, que dire alors de ceux qui possèdent un grand nombre de greniers pleins de mil et qui mangent à peine deux fois par jour? Uniquement de la boule de mil?

La richesse du Ouaddaï se mesure au nombre de troupeaux et au nombre de grenier de mil. Celui qui verse le plus de redevances religieuses de son stock de mil et de son troupeau aux chefs de canton ou au roi passe pour le plus riche. Ailleurs se définissent comme riches, les personnes qui, en plus de leurs biens, meubles et immeubles, mènent une vie très aisée, utilisent l'argent comme moyen leur permettant d'obtenir ce dont ils ont besoin.

Au Ouaddaï il y a des gens qui n'ont guère d'argent sans pour autant être pauvres. Mais ce qui est général au Ouaddaï c'est que riches et pauvres mangent de la même boule de mil presque sans variation aucune.

Les pauvres du Ouaddaï sont ceux qui furent de tout temps exploités c'est-à-dire appauvris par l'administration traditionnelle fortement hiérarchisée. Plus du tiers de la production en mil du paysan partait dans les greniers des agents de l'administration traditionnelle qui étaient sans rétribution fixe allouée par le sultan. Les pauvres sont, à partir de 1909, doublement appauvris :

- par l'administration coloniale (impôt en espèce)
- par l'administration traditionnelle (impôt en nature sous forme de redevance religieuse).

Après les deux tiers de la production, il ne reste au paysan ouaddaïen même pas le minimum vital. Le paysan prend de plus en plus conscience qu'il est né pauvre et restera pauvre et il n'a pas à le regretter étant donné que, d'après l'explication d'un grand nombre de Fakis, "la pauvreté est un destin découlant de la volonté divine".

Au niveau de toute la masse, et le fatalisme musulman aidant, les Ouaddaïens s'acceptent pauvres et s'accomodent à la pauvreté.

Les Ouaddaïens peuvent faire des efforts supplémentaires en travaillant plus de surfaces cultivables pour obtenir de plus grands rendements. Ce qui revient à amasser plus de grains donc à augmenter le nombre de greniers. Ainsi il y aura un surplus qui peut être commercialisé mais toujours localement et à bas prix. L'argent retiré du supplément agricole peut être investi dans le bétail puisque c'est le placement par excellence. C'est le cercle bétail-mil ou plutôt mil-bétail, c'est-à-dire agriculture-élevage. Or dans le monde moderne dans lequel la France, puissance colonisatrice, voudrait faire participer le Ouaddaï, ni l'élevage ni l'agriculture ne sont un moyen de parvenir à la richesse, autrement dit les deux principales activités du Ouaddaï ne lui permettront pas de sortir de la pauvreté.

C'est pourquoi les paysans ne veulent produire plus que quand ils ont un besoin à satisfaire ; or les besoins sont limités au strict nécessaire de la vie quotidienne de la famille. Donc la production en elle-même est une production du nécessaire, sans plus. Le nécessaire se limite quotidiennement à trois repas par jour pour les plus aisés, à deux pour certaines couches sociales, plus de 90% de la population ouaddaïenne mangent deux fois par jour. Les plus déshérités ne mangent qu'une seule fois par jour. Chez toutes les couches sociales la prise de thé est un signe d'aisance. Rares sont les familles qui ne consomment pas du thé deux fois par jour. Mais tout le monde mange presque la même chose. Une sauce de viande fraîche quotidiennement, avec de la boule de mil pour les plus aisés ; une sauce de viande séchée ou boucanée avec de la boule de mil pour le reste de la population. Il y a donc là une pauvreté qui s'explique par la non diversification de l'agriculture.

Certes le mil est l'aliment de base, mais ce qui manque à la population c'est une formation sur les bienfaits des cultures maraîchères et sur la diversification des espèces de légumes et de fruits à consommer. Personne dans le monde rural et même 90% dans les milieux urbains n'a une idée du dessert. Dans les familles aisées la viande grillée ou rôtie est présentée comme une entrée, le plat de résistance est la boule de mil dans sa sauce. Le thé est pris comme digestif et excitant. Ailleurs il n'y a que le plat de résistance. Les fruits secs sont présentés comme des amuse-gueule au même titre que les gâteaux de miel (Ajine Azarak).

Au Ouaddaï, malgré l'abondance du bétail et du mil, les hommes mangent peu et mal et souffrent de la faim par manque de calories ou par l'effet d'un régime alimentaire inadapté. Les formes quantitatives

et spécifiques de la faim (51) se combinent chez les Ouaddaïens. Il y a faim quantitative quand la ration minimale pour une activité normale tombe au-dessous de 2500 calories. On parle dans ce cas de sous-alimentation. Chez les Ouaddaïens qui consomment rarement des oeufs, du lait et une fois sur sept de la viande fraîche et pratiquement pas du tout de légumes verts, en dehors de la période des moissons, il y a carences de protéïnes, de vitamines et de certains minéraux. Une alimentation chez les urbains aisés qui consomment quotidiennement de la fraîche viande peut être suffisante en calories. Dans la mesure où ils consomment ni fruits ni légumes verts, cette alimentation est désiquilibrée. Dans ce cas, Suret-Canale parle de faim "spécifique" (ou carences nutritionnelles). A Abbacha après la diffusion des cultures maraîchères par les colons, les vendeuses de légumes et fruits qui arrivent au marché (Tchouri) savent qu'elles n'ont que deux catégories de clients. Les "Blancs" et quelques rares militaires, puis les commerçants aisés. Les fruits et légumes coûtent chers pour l'ensemble de la population aux faibles revenus. En milieu urbain comma Abbacha, le lait coûte très cher. C'est pour cette raison que les enfants sevrés à 10 ou 12 mois ne mangent pratiquement que de la boule de mil plongée dans son éternelle sauce de viande fraîche ou séchée, et parfois uniquement une sauce de Kawal (herbe fermentée et réduite en poudre). Tous les jeunes enfants présentent des ventres ballonnés. C'est le signe d'une maladie de carences, maladie connue localement sous le nom de Tohal ou Kwashiorkor.

Il y a une seule vitamine que tous les Ouaddaïens, grands et petits, consomment abondamment, c'est la vitamine D trouvée naturellement dens les rayons ultra-violets du soleil.

---

(51) SURET-CANALE (J.) / MOUCHEL (J.C.): "La faim dans le monde", Editions sociales 1975, page 38.

D'une manière générale, le Ouaddaïen se nourrit médiocrement. Il reste un paysan très pauvre comparable à l'homme des sociétés passées que la faiblesse de ses moyens de production ne lui permettait de tirer de la nature le maximum nécessaire à la survie. La pauvreté du paysan ouaddaïen résulte aussi de la rapacité des agents de l'administration féodale et de l'administration coloniale (52) qui ne peuvent permettre la réalisation d'un surplus alimentaire réel. Le seuil de la misère, chez un paysan marié et père de deux enfants ayant à sa charge sa mère et son père donc une famille de 6 membres, ce seuil se situerait au niveau de production de mil au moins de 600 kg/ha, soit 3 chameaux de mil ou 3 rahals de 10 yébés chacun.

Le rendement du champ se mesure en nombre de rahal c'est-à-dire en charge de chameau. Il s'agit de deux grand garfas ou deux grands sacs en peau pouvant contenir chacun 5 yébés de mil ou 100 kg, placés de part et d'autre de la bosse du chameau.

Le cultivateur fait appel aux éleveurs de chameaux, en louant un, deux ou trois chameaux suivant la productivité de son champ ; il fait transporter le mil obtenu de son champ jusqu'à sa case, moyennant un yébé ou 20 kg par charge de chameau. Le dixième 1/10) de la production totale est versé au transporteur dès la mise en garfa. Pendant la période des travaux champêtres, s'instaure une répartition des tâches ; personne dans la famille ne reste inactif, depuis les vieilles personnes jusqu'aux enfants de 8 ans. A travers l'exemple d'une famille de 6 membres, dont le chef de ménage a en charge son père et sa mère ou la mère et le père de son épouse en plus de deux jeunes enfants, la production de 600 kg est à peine suffisante pour subvenir à l'alimentation annuelle quel que soit l'effort fourni par chaque membre de la famille lors de la répartition des tâches.

---

(52) Toutes les personnes présentes sont obligées de payer l'impôt en plus , celui de contingent des émigrés. L'impôt était collecté par le canal des chefs qui prélèvent des dîmes. Le MISKINE payait le double des sommes qui rentraient dans les caisses du Trésor.

- Aux personnes âgées est confiée la garde du hoch ou ensemble de cases de la famille. (Les colons employaient le terme de concession pour désigner le hoch).

- Les enfants gardent le petit batail (chèvres, moutons), aident leur mère dans le jardin de case et dans les courses.

- L'épouse s'occupe du champ de case et du ménage.

- Le chef de ménage s'occupe de tous les travaux du champ et se fait souvent aider par son épouse.

C - Redevances religieuses

Une fois la moisson faite et le mil transporté jusqu'au grenier, l'épouse doit s'occuper de la vente d'une partie de la récolte ; mais avant qu'elle ne parte au marché, en présence de son époux, le Kayyali (53) doit déduire la Zaka de la production totale, ainsi que la Foutra doit être mise de côté pour être attribuée plus tard à qui de droit selon ce que dit le Coran : "Les aumônes sont destinées : aux pauvres et aux nécessiteux; à ceux qui sont chargés de les recueillir et de les répartir; à ceux dont les coeurs sont à rallier; au rachat des captifs; à ceux qui chargés de dettes; à la lutte dans le chemin de Dieu et au voyageur. Tel est l'ordre de Dieu. Dieu sait et Il est juste!" (54).

La Zaka et la Foutra sont des aumônes annuelles qui trouvent leur fondement dans le Coran et le Hadith. La Zaka est l'un des cinq piliers de l'Islam.

Les assujetis sont tous les musulmans qui possèdent un revenu annuel qui provient du commerce, du bétail, de la terre, des salaires et de tous les bénéfices obtenus licitement. Chaque année les commerçants doivent faire l'inventaire de tous leurs biens (biens meubles et immeu-

---

(53) KAYYALI vient du verbe KALA qui veut dire mesurer ou peser. C'est un collecteur désigné par le sultan ou le chef de canton pour collecter le mil.

(54) Le Coran-Sourate IX - Verset 60, page 252. Traduction par D. MASSON DAR-AL-KITAB ALLUBNANI. BEYROUTH 1975.

bles) pour déduire la Zaka. Les bénéfices seront dévolus à ceux mentionnés dans le verset 60 de la Sourate IX.

"La Zaka équivaut au dixième de la richesse en mil, c'est-à-dire le 1/10 des récoltes en pleine terre du du 1/20 des cultures irriguées" (C_1).

Au Ouaddaï le prélèvement de la Zaka s'effectue sur les récoltes inférieures à 720 kg, norme fixée par le droit islamique. A Biltine un Mid de 2 kg 500 est prélevé par yébé de 20 kg soit le 1/8 de la production.

A Abbacha, le Kayyali du sultan prélève un yébé par chameau de 200 kg soit le 1/10 de la production. Dans tout le Ouaddaï, le minimum imposable est de trois Rahals de 600 kg au lieu de la norme juridiquement islamique de 720 kg prescrite. Chez les Zaghawa et les Tama le minimum imposable en matière de la productivité de la terre est de 5 Rahal soit une tonne de mil ; puis les sultans ramenèrent ce minimum à quatre Rahal.

La Zaka frappe également les éleveurs mais uniquement sur les troupeaux des bovidés, des ovidés et des camelidés.
- le minimum imposable chez les éleveurs des bovidés est de 30 têtes,
- le minimum imposable chez les éleveurs des ovidés est de 40 têtes et chez les éleveurs des camelidés il est de 5 têtes.

Dans le Khalil (C_2) un éleveur qui possède jusqu'à 29 bovidés est exempté de Zaka. Mais le prélèvement doit s'effectuer à partir du 30e bovidé. De 30 à 39 bovidés la Zaka sera un veau de 2 ans.
De 40 à 119 bovidés la Zaka sera une génisse de 3 ans.
De 120 et + bovidés la Zaka sera de 2 genisses de 3 ans.

(C_1) CLAUDE DURAND: "Aperçus sur les droits coutumiers du Tchad" Université du Tchad, 1973, 216 pages. Cours de droit coutumier.

(C_2) AL MOUKHTACAR LIL KHALIL. AL-AZHAR. Le Caire 1882.

La Zaka sur les camelidés : Pour un éleveur qui n'a que 4 camelidés il est exempté de Zaka.

- de 5 à 9 camelidés la Zaka sera d'un mouton
- de 10 à 14 camelidés la Zaka sera de 2 moutons
- de 15 à 19 " " de 3 moutons
- de 20 à 24 " " de 4 moutons
- de 25 à 35 " " de 1 chamelon de 1 an 1/2
- de 36 à 45 " " de 1 chamelon de 2 ans 1/2
- de 46 à 60 " " de 1 chamelon de 4 ans
- de 61 à 75 " " de 1 chamelon de 5 ans
- de 76 à 90 " " de 2 chamelons de 4 ans
- de 129 et au-dessus la Zaka sera de 3 chameaux de 2 ans 1/2.

La Zaka sur les ovidés : L'éleveur qui n'a que 39 têtes d'ovidés est exempté de Zaka.

- de 40 à 120 têtes d'ovidés la Zaka sera de 1 mouton
- de 121 à 199 " " " de 2 moutons d'un an
- de 200 à 399 " " " de 3 moutons d'un an.
- A partir de 400 têtes, la Zaka s'accroît d'un mouton par centaine.

Au Ouaddaï, certains chefs de villages ou chefs de cantons ne suivent point scrupuleusement les normes juridiques et imposent quelquefois une chamelle au lieu d'un chameau.

La Foutra est une aumône annuelle à verser à la fin du mois de Ramadan aux orphelins, aux pauvres, aux handicapés et à tous les nécessiteux. Le Prophète Mouhamad fixa la mesure à une ÇA' de grain de mil ou de blé ou de quelque autre céréale consommable selon les latitudes et par la majorité des couches sociales. La ÇA' équivaut à un mid ou

2 kg 500. La Foutra est prescrite à tous les musulmans des deux sexes grands et petits ainsi que les nouveaux-nés. Chez les Malekites, la Foutra doit être versée en nature avant le départ pour la prière de la fête de Ramadan. Chez les Chafi'Tes, la Foutra peut être versée en espèce à tous les nécessiteux avant la fête, de manière à ce que ces derniers soient également de la fête. Le calcul se fait sur la base du prix du kg de la denrée quotidiennement consommée par la majorité de la population. Dans toutes les familles musulmanes Ouaddaïennes, le taux d'un mid de 2 kg 500 par tête est scrupuleusement respectée et ce sont souvent les Imams de la prière mensuelle du mois de Ramadan (Tarawih) qui bénéficient du versement de la Foutra. Ailleurs, dans les villages Dafi'é (villages accordés en apanage par le sultan) ce sont les propriétaires de ces villages qui bénéficient de la Foutra comme de la Zaka [Ao] (~~55~~).

D_ Le seuil de la misère

Ainsi donc la famille de six membres aura à payer sur le rendement de 600 kg/ha :

- pour la Zaka 1/10 de la récolte soit 60 kg
- pour la Foutra 2 kg 500 x 6 soit 15 kg
- pour le transport de la récolte 1/10 du total = 60 kg.

Pour payer l'impôt, acheter du sucre, du thé, du sel, du savon et d'autres condiments nécessaires à la consommation quotidienne, près de 100 kg de mil seront vendus par la femme au marché. De la récolte annuelle il ne reste plus que 365 kg. Or, si nous estimons la dépense journalière de cette famille en mil et par personne à 200 grammes

---

[Ao] Archives Aix-en-Provence 4 (4) D25, 4ème trimestre 1923. Cette prérogative familiale de village de propriété fut transformée en un droit viager non transmissible aux héritiers.

minimum, il y a quotidiennement sur la Mourhaka (II) de "notre" ménagère 1 kg 200 de mil à moudre pour la préparation de la boule de mil de la journée et de la soirée. Ce qui donne une dépense totale annuelle de 438 kg de mil à moudre, qu'elle n'a pas. Cette famille passera une période de soudure très difficile. S'étalant sur deux mois de déficit de mil et trois mois de travaux champêtres. Elle n'a donc pu subvenir à ses besoins en mil que pendant 10 mois de l'année. Pendant la période de soudure, le chef de ménage se déplace de la campagne vers la ville pour exercer un métier de colporteur d'eau ou de manoeuvre pour, de nouveau, acheter du mil qui, à cette époque coûte d'ailleurs très cher. Pendant la période de soudure, le prix du mil est de deux fois supérieur par rapport au prix de l'époque des moissons. Dans les principaux centres urbains, comme à Abbacha, le ménage se déplace en laissant les personnes âgées au village. Homme et femme s'engagent comme manoeuvres dans des travaux de construction laissant à l'ombre d'un petit coin du lieu de travail les jeunes enfants, et ce pour un salaire journalier de 75 F pour l'homme et de 50 F pour la femme, pour une durée de travail de 7 heures, allant de 7h00 du matin à 14h00 dans les années 1954-55. Aujourd'hui, la durée de travail n'a pas changé et l'on rencontre encore de nos jours à Abbacha des femmes embauchées comme manoeuvres, pour un salaire qui ne permet même pas d'acheter un koro de mil.

Plusieurs familles qui obtiennent de faibles rendements à cause de la pauvreté des sols, ou d'une mauvaise pluviométrie, ou quand les sauterelles et les oiseaux dévastent tous les épis de mil avant la moisson, connaissent donc la famine tant "quantitative" que "spécifique".

(II) MOURHAKA vient du verbe RAHAKA qui signifie moudre. C'est une lourde meule dormante, grosse pierre épaisse installée dans un endroit fixe sur laquelle est déposée une autre pierre meulière indispensable pour broyer et moudre le grain.

Certaines familles restées dans les campagnes s'endettent en prenant chez les chefs de villages du mil remboursable en nature pendant les prochaines récoltes.

Produits importés les plus recherchés

Le colonel Hilaire (1) qui avait étudié la possibilité des transactions commerciales entre le Ouaddaï et Port-Soudan, et le ravitaillement du Ouaddaï par la métropole en empruntant la voie Port-Soudan - Al-Oubeïd - Al-Fachir - Abbacha, nous dit que le commerce d'importation le plus important au Ouaddaï et au Batha est celui des étoffes. Toutes les étoffes actuellement importées, nous dit-il, proviennent de Manchester et de Liverpool.

Les étoffes les plus recherchées tant par les ruraux que par les citadins étaient les suivantes, d'après l'étude du colonel Hilaire :

- le calicot blanc appelé localement "Gadam-Al-Kheir" ou Dabalane Abiad en pièces de 40 yards
- le calicot blanc dit Bill ou Dabalane Abiad de qualité supérieure
- le calicot bleu dit Abou Bineï ou Dabalane Abiad inférieure
- la Guinée bleue ou Roubiyé scandarani de 14 coudées
- la Guinée bleue ou Roubiyé Messariyé de 13 coudées
- la Guinée primitivement blanche teinte en bleu clair, bleu foncé et noir se débitant par 2 pièces de 14 coudées ou Joz
- le Firké Ahmar ou pagne pour femme de 12 coudées
- le Firké Soutiyé de 12 coudées et de qualité supérieure
- la pièce de Guinée bleue légère ou Roubiyé seghir de 7 coudées
- le Firké Rahat Al-Kayyat ou pagne de femme de 4 coudées
- le Douri Azrag ou pagne pour femme de 12 coudées

---

(1) Cf. rapport de mission du colonel HILAIRE de l'infanterie coloniale, in Archives du Ministère des affaires étrangères, Paris - Série guerre 1914-1918, n° 1584, tome 2.

- le Fouta Larsus ou pagne de 14 coudées
- le Fouta Hawra ou pagne de femme de 12 coudées
- le Dok Azrag ou pagne de 14 coudées
- le Dok Abiad ou pagne de 14 coudées.

Les soieries sont d'une importation nulle à cause de leur chèreté. En plus du sucre, du thé d'une consommation importante, sont également recherchées les perles de tout modèle et les essences parfumées.

E. Récapitulation sur les genres de vie et les besoins des Ouaddaïens

Le Tchad oriental de 1909 à 1960 n'est pas totalement différent du Ouaddaï du XVIIIe siècle en ce sens que, ni les activités des sédentaires ni celles des nomades n'amorcèrent une évolution importante, ni le niveau de vie de la population ne fut amélioré malgré la présence des Français; au contraire, le paupérisme qui règne dans tout le Tchad oriental se remarque dans les besoins quotidiens et le matériel de la majorité des couches sociales ouaddaïennes.

Les Ouaddaïens sédentaires comme nomades ont des besoins très limités, très simples malgré l'introduction des produits occidentaux et la vulgarisation de la monnaie.

- Sur le plan alimentaire : Les besoins se réduisent au strict minimum : boule de mil, sauce de viande avec ses condiments, thé, sucre, fruits et légumes locaux selon les 2 saisons.

- Sur le plan vestimentaire : (satisfaction locale à partir du Gabak)

a) Pour les hommes : Sourwal qui est une sorte de culotte longue et ample ; deux tuniques ('Aragui, Djallabiyya).

Puis avec l'introduction des tissus du Soudan, le turban s'est ajouté aux vêtements des hommes. L'usage du bonnet s'est de plus en plus répandu dans les milieux urbains.

Le cordonnier du village livre la paire de chaussures locales.

b) Pour les femmes âgées de plus de 20 ans : Un pagne et une robe en plus des perles : "grosses perles bleues Bapteros, dont les femmes se font des colliers et des ceintures, et petites parles Bayakas, dans lesquelles elles enfilent leurs cheveux..." C_3

Localement ces perles s'appellent souc-souc.

c) Pour les grandes filles jusqu'à 16 ans : Une large jupe en lanière de cuir suffisait, puis avec le contact des centres urbains, les filles se familiarisèrent avec les robes.

d) Pour les jeunes filles : Un simple cache sexe appelé Tokodjo, en bande de Gabak [o] local pendant en avant et en arrière et retenu aux hanches suffisait.

e) Pour les jeunes garçons : Une peau de chèvre suffisait. Cette peau permet en même temps à la jeune maman de s'en servir pour porter à califourchon son enfant. Les jeunes élèves des écoles coraniques se servent de la peau de mouton ou de chèvre, comme ailleurs les plus aisés se servent d'une culotte. Puis avec la diffusion des tissus venus du Soudan, les jeunes anfants se familiarisèrent avec les boubous.

- Sur le plan de l'habitat : Le matériel utilisé est l'argile, la paille, les tiges de mil, les branches et les troncs d'arbres ainsi que les nattes. En milieu rural, c'est la case construite uniquement avec de la paille ou des tiges de mil qui prime. Ailleurs, dans les milieux urbains, le mur de la case est construit en briques crues ou en argile mais le toit est en paille. Il y eut une évolution de la case ronde à la maison ronde puis à la maison carrée ou rectangulaire, uniquement en milieu urbain. Le même style de construction des cases des Ouaddaïens se retrouve au Soudan, dans la région de la Gezirah où nous avons reconnu facilement les habitations ouaddaïennes de celles des Haoussas ou

---

C_3 GOURAUD (Général): "Zinder-Tchad. Souvenirs d'un Africain", Paris. Plon 1944, 305 pages, page 131.

[o] Le Gabak est le coton local tissé en bandes très longues (12 m de long).

des Fellata. Toutes les constructions sont en terre crue. C'est un procédé de construction économique et en même temps il répond à une régulation thermique. Dans une maison construite en terre crue, il y fait frais quand il fait chaud dehors, et il y fait chaud quand il fait frais dehors. Chez les Arabes, c'est la hutte construite entièrement à l'aide des nattes et des branches en arc de cercle qui domine. En milieu urbain, on rencontre des constructions semblables à celles des villages.

Voici, à l'aide de ces dessins, les formes des habitations ouaddaïennes

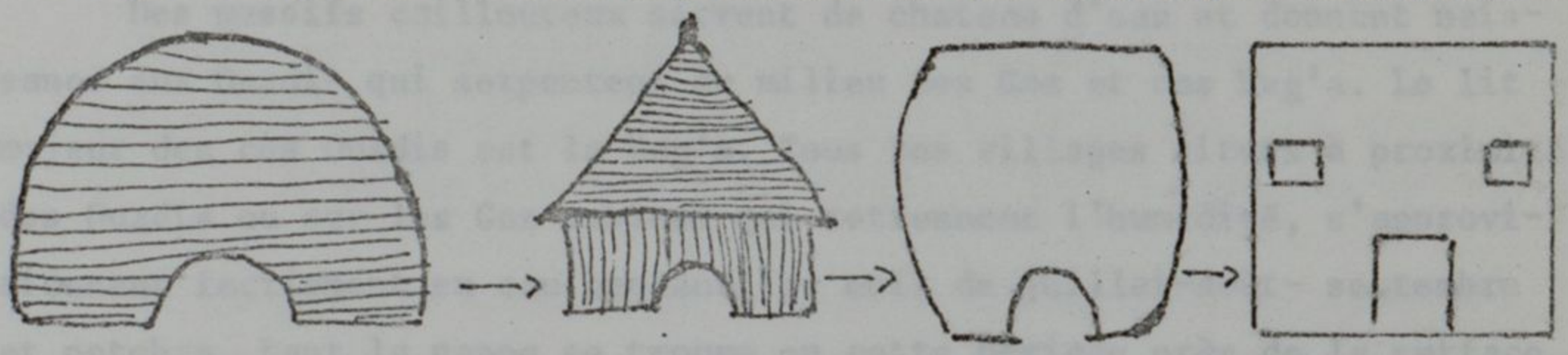

En milieu rural, jusqu'à nos jours, c'est le Hoch circulaire ou enclos circulaire qui domine. Toutes les habitations du milieu rural sont sans fenêtres. L'évolution du Hoch circulaire au Hoch rectangulaire ou Hoch carré est récente en milieu urbain. Cette évolution avait fait disparaître la construction des maisons rondes. Et c'est surtout la généralisation des briques qui est la cause principale de la disparition des maisons rondes construites uniquement par empilement d'argile, dit procédé du Jalous.

En milieu rural, toutes les ouvertures des Hochs convergent vers le Massig ou place centrale à multiples fonctions. C'est à cet endroit que se tiennent les cours de l'école coranique du village, il sert également de Dabalaï ou réfectoire, c'est à cet endroit que sont tranchés les litiges entre individus, habitant le même village; c'est aussi la mosquée et le lieu des causeries des hommes uniquement. C'est au puits que les femmes se rencontrent le plus souvent et échangent des points

de vue tout le long du chemin vicinal qui relie les villages au puits.

Les villages ouaddaïens ou Hillal qui sont des groupements peu distants, se localisent aux pieds des monts, sur les plaines ou Goz qui est le terrain d'élection des cultures vivrières. Non loin de Goz s'étend la Nag'a, zone argileuse, horizontale inondée sur laquelle le troupeau trouve des mares pleines d'eau. Le Nag'a n'est pas réfractaire aux cultures, la preuve en est que le Berbère (gros mil) y pousse C_4

Des massifs caillouteux servent de chateau d'eau et donnent naissance aux Ouadis qui serpentent au milieu des Goz et des Nag'a. Le lit majeur des ces Ouadis est la Nag'a. Tous les villages situés à proximité des Ouadis ou sur les Goz sableux qui retiennent l'humidité, s'approvisionnent facilement en eau pendant les mois de juillet-août- septembre et octobre, tant la nappe se trouve en cette période près de la surface du sable. Les femmes au moyen de leurs calebasses creusent juste une Tamada et l'eau surgit du sable.

Site habituel d'un village C_5

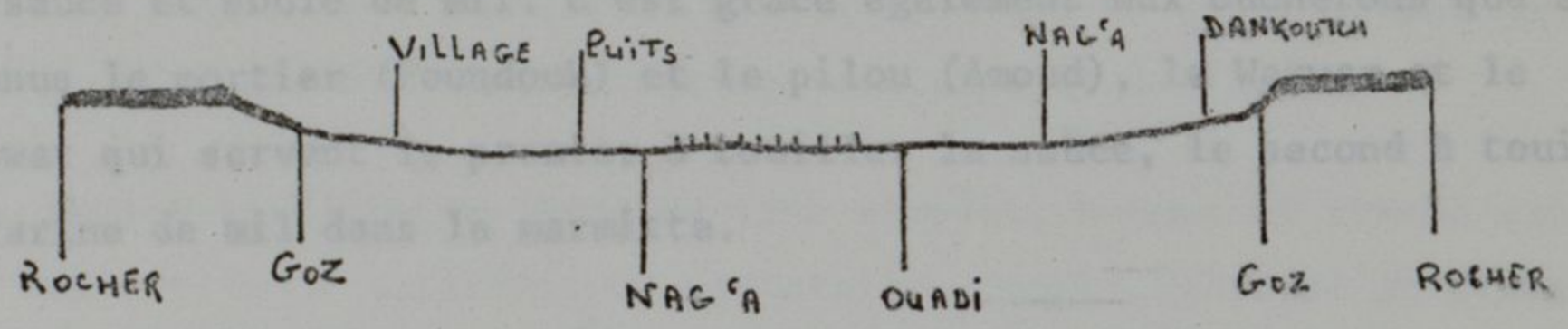

Le matériel de couchage en milieu rural se compose d'une natte et d'un 'Angareb ou lit de cordes. En milieu urbain, la généralisation des matelas, des coussins bourrés de coton n'a pas encore atteint toutes les couches sociales.

C_4 MOUKHTAR BACHAR: "Le Ouaddaï de 1850 à 1920", Mémoire de maîtrise d'histoire, Paris VII, 1978, page 6.

C_5 Schéma tiré du livre d'Albert LE ROUVREUR, op. cit., page 106.

Jusqu'à nos jours, certaines couches et même presque toutes les familles rurales ne s'éclairent qu'au moyen du bois de chauffage. Tout récemment, au mois d'août 1980, quand nous avons été à Abbacha, en raison de l'état de guerre qui a fait que tout le Tchad oriental ne pouvait plus s'approvisionner à partir de N'Djamena, rares étaient les familles qui, à Abbacha pouvaient s'éclairer à partir du pétrole. Ce fut le retour en plein milieu urbain, à la période sombre où le pétrole n'avait pas été connu ni utilisé.

S'ajoutent au matériel de l'habitat rural les Dabanga ou greniers construits par les femmes au moyen d'argile et de paille. Les greniers ont disparu du milieu urbain et sont remplacés par les fûts de 200 kg.

Le matériel de cuisine est le même en milieu rural qu'en milieu urbain et est obtenu grâce aux potières qui fournissent différents genres de marmittes pour la boule de mil (Bourma), pour la sauce (Kalol), pour garder l'eau (Djar et Bourma). Les bûcherons fournissent certains ustensiles de cuisine : le Gadah sert de grande assiette pouvant contenir sauce et boule de mil. C'est grâce également aux bûcherons que sont obtenus le mortier (Foundouk) et le pilou (Amoud), le Warwar et le Mouswat qui servent le premier à touiller la sauce, le second à touiller la farine de mil dans la marmitte.

Toutes les femmes mariées passent leur temps à confectionner des objets de vannerie qui entrent dans la composition du matériel de cuisine : Goumma = panier, Oumra = corbeille, Tabak et Bartal = vans.

- <u>Sur le plan des travaux champêtres</u>

Le matériel du cultivateur est resté rudimentaire et archaïque. Le matériel aratoire est fourni toujours par le forgeron local. C'est

l'éternelle houe classique à manche court ou Kadanka qui sert à préparer et à ameublir le terrain, qu'on rencontre dans tout le Tchad oriental en plus de la Jarraï ou sarcloir dont le fer est un croissant à long manche permettant de travailler à station debout. Le Koudoungar est un fer de Jaraï qui permet de creuser des petits trous pour les semis. Le cultivateur se sert également du Fas pour couper le bois, les branches et les arbustes.

Lors de la moisson, les jeunes filles et les jeunes garçons du village ou du quartier, à l'invitation du propriétaire du champ qui prépare repas et boisson, viennent chacun avec sa Moudougaga ou fléau en bois pour battre les épis de mil et obtenir ainsi après épierrage le nouveau petit mil. La Nafir ou battage de mil est une occasion pour les jeunes filles et garçons de travailler bénévolement toute une journée, elle est aussi le témoignagne d'une vie communautaire à laquelle il est difficile de se soustraire.

Tous ces besoins très simples sont satisfaits par les artisans locaux, y compris les besoins en médicaments car là aussi la pharmacopée ouaddaïenne est détenue par les artisans et les Fakis.

Pour satisfaire ces besoins très simples, hommes et femmes exercent des activités artisanales, pastorales, commerciales et agricoles. Chez les Maba semi-sédentaires, les Hillal ou villages sont occupés en permanence pendant 4 mois (C_6) c'est-à-dire de juillet à octobre pendant la période des travaux agricoles. Après la moisson la famille se disperse, la transhumance attire les jeunes. Arabes nomades et semi-nomades se rencontrent avec les Maba semi-sédentaires qui descendent vers le Sud. Hommes et femmes quittent le milieu rural pour venir chercher du travail

---

(C_6) Certains cultivateurs, pour éviter les longs déplacements entre le village et le champ, préfèrent s'établir à proximité ou à l'intérieur du champ en construisant un DanKoutch. Il arrive que les Dankoutch deviennent des villages permanents.

dans les centres urbains (Abbacha, Biltine) ou partent vers le Soudan qui à pied, qui en camions. D'autres ruraux regagnent la Biteha et s'installent sur les potagers. Ne restent au village que les personnes âgées qui se partagent les travaux de vannerie et de tissage. Certains ruraux qui arrivent à Abbacha et qui n'obtiennent pas de travail de manoeuvres, deviennent des colporteurs d'eau, vendeurs du bois de chauffage, d'herbes sèches ou vendeurs de sables et transporteurs de briques à dos d'ânes loués.

Les jardiniers restés au niveau de la Biteha ne vendent pas tous les légumes verts, car les légumes secs se vendent plus chers et sont commercialisés en dehors du Ouaddaï, par des commerçants qui achètent moins chers ces légumes chez les jardiniers installés entre Marchoud et Mourrah, sur les rives de la Biteha, et les revendent au Sud du Tchad et même en R.C.A. A l'approche de l'hivernage, tout le monde retourne au village ; pour se préparer aux prochaines moissons, il faut préparer les champs de Goz et les champs de case.

Les bergers également reviennent de la transhumance et passent 2 à 3 mois pour fumer les champs.

Les Arabes nomades se consacrent également au transport des marchandises d'un marché hebdomadaire à un autre pour se faire le numéraire nécessaire à l'achat d'autres bêtes et à payer l'impôt.

D'autres éleveurs de chameaux comme les Zaghawa qui possèdent des chameaux transporteurs, préfèrent s'engager dans le commerce saharien. Ils se rendent du Ouaddaï, avec des charges de mil et des légumes secs, jusqu'à Faya-Largeau. Dans cette ville, ils vendent leur marchandise en réalisant d'énormes bénéfices et achètent sel, natron et dattes pour

venir les revendre au Ouaddaï, précisément à Biltine et à Abbacha, en réalisant bien sûr d'énormes bénéfices qui font perdre la notion de longue distance séparant le Ouaddaï du B.E.T.

D'autres Zaghawa deviennent des caravaniers du désert uniquement dans le but d'aller chercher du natron pour leurs animaux. Le Rouvreur nous signale qu'il faut annuellement 300 kg de natron pour un troupeau de chameaux de 5 têtes.

D'une manière générale au Ouaddaï pour les sédentaires et semi-sédentaires il y a une activité principale qui retient tous les hommes et les femmes pendant seulement 4 mois de l'année. Pendant les 8 autres mois il n'y a que des activités secondaires où tout le monde vend, certains deviennent artisans, d'autres manoeuvres, d'autres encore chômeurs. Les nomades ne connaissent pas de temps mort.

CHAPITRE DEUXIEME

RESISTANCE A LA DOMINATION FRANCAISE

A - Résistance active de la Senoussiyya

Considérations préalables

Après la mort de Rabih', par une série de conventions entre la France et l'Allemagne présente au Cameroun (1) et entre la France et l'Angleterre, le sort des peuples du voisinage immédiat du lac Tchad, puis de ceux des bandes sahélo-sahariennes, sans omettre celui des peuples de la bande soudanienne, allait être décidé par les fonctionnaires coloniaux, bâtisseurs de l'empire français.

Diplomatiquement, les Européens décidèrent de la destinée des peuples du Tchad. La conventions du 21 mars 1899 reconnaissait à la France tous les territoires du Baguirmi, du Ouaddaï et du Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T.).

Aussitôt après la création du T.M.P.P.T. (A), les Français étaient comme obsédés par l'idée d'entrer en possession de ces territoires concédés, pour pouvoir enfin constituer l'empire français.

Pour une question de prestige, officiers et soldats français étaient déterminés à consolider leurs conquêtes en réduisant ces régions. C'est pourquoi ils organisèrent des séries d'expéditions vers le B.E.T. et le Ouaddaï. Simultanément, ils menèrent une politique de feintes et associèrent attaques militaires et négociations politiques. Mais la plupart des officiers militaires préféraient l'attaque, la conquête où chacun des officiers supérieurs voudrait apporter sa contribution dans l'édification de l'empire, à la théorie de protectorat qui laisse plutôt entrevoir certaines concessions.

---

(1) Le traité du 15 mars 1894 entre l'Allemagne et la France fixa tout d'abord, au débouché du Chari dans le lac, la limite des deux sphères sur les rives du lac Tchad. Une deuxième convention en 1905 et une troisième en avril 1909 élargirent le domaine de la France sur Kondé, mais cédèrent d'utiles débouchés sur le Logone et la Bénoué.

(A) Territoire Militaire des Pays et Protectorats du Tchad.

A en croire les rapports coloniaux des années 1909 et 1910 (2), l'audace paye bien! L'effort fait par certains officiers audacieux était compensé par la conquête du Ouaddaï, conquête faite sans assentiment du gouvernement français, disent ces rapports.

Il se dégage de la lecture de ces rapports, l'idée d'une équipe d'audacieux qui, en fin de compte, a mis le gouvernement de Paris devant le fait accompli, par la prise d'Abbacha.

Et pourtant, la politique de feintes menée par les Français, dès 1907, avait abouti à l'alliance entre les colonisateurs et certains Tchadiens suppôts du colonialisme tels que Gaourang du Baguirmi et Acyl qui avait fui le Ouaddaï. Par la complicité de ces Tchadiens, les colonisateurs français prévoyaient une conquête facile. En s'appuyant sur ses suppôts, les fonctionnaires coloniaux voulaient entamer la mainmise de la France sur les territoires que ses rivales, les autres puissances impérialistes (Allemagne et Angleterre), lui avaient reconnus.

Pour la France, prise dans l'engrenage de la conquête, il est évident que tous les pays situés à l'Est et au Nord du T.M.P.P.T. demeurent ouverts à la "Pacification". L'audace des officiers peut s'expliquer par l'éloignement du centre des décisions politiques et militaires. Les ordres, les consignes et les directives mettent du temps avant de parvenir à tel ou tel officier engagé dans les opérations au Tchad. Il n'est donc pas étonnant de voir certains officiers agir d'eux-mêmes et prendre des décisions importantes. Ainsi, nous pouvons expliquer la prise d'Abbacha par le capitaine Fiegenschuh, sans ordre de ses supérieurs. La lecture des rapports coloniaux nous donne l'exemple d'officiers qui décidèrent seuls, sans attendre que l'ordre vienne d'ailleurs.

---

(2) Archives nationales S.O.M., Afrique IV, Dossier 36 quater et Tchad I, Dossier 5 correspondance générale.

De 1901 à 1909, les colonisateurs français qui envisageaient l'extension du T.M.P.P.T. par la conquête du Ouaddaï à l'Est, avaient usé d'une stratégie militaire qui, à notre sens, visait la désolidarisation des peuples de l'Est d'avec leurs voisins du Nord. En effet, les opérations militaires commencèrent du côté Nord. Cette opération tendait à isoler le Ouaddaï des éventuels renforts du Nord. Mais nous savons également que les opérations militaires françaises furent menées sur deux fronts (Nord et Est). Ainsi, ni les Senoussistes ne pouvaient venir au secours des Ouaddaïens, ni les Ouaddaïens ne pouvaient aller au secours des Senoussistes.

Nous réfutons, pour une autre raison, l'argumentation contenue dans les rapports coloniaux (3) selon laquelle la prise d'Abbacha s'était faite sans assentiment du gouvernement français. Il nous semble évident que la prise d'Abbacha soit la conséquence logique et inévitable de la prise de possession des territoires compris dans les limites fixées par les conventions des 15 juin 1898 et 21 mars 1899 par les Français en 1900. D'autre part, la prise d'Abbacha est aussi explicable par l'aboutissement des Français et leur installation au Baguirmi et au Batha, vassaux du Ouaddaï. Enfin, le Ouaddaï occupé, les Français pris toujours dans l'engrenage de la conquête, passèrent six années avant de pacifier le B.E.T. selon le principe d'une extension continuelle et peu dispendieuse.

Une année après l'installation des Français au Ouaddaï, une sensation de désenchantement avait gagné même les partisans de l'expansion coloniale. C'est ainsi que la question du Ouaddaï, débattue au parlement (4), avait permis à certains partisans de l'expansion coloniale de

---

(3) Archives nationales Tchad I, Dossier 5 de 1909.

(4) Débats du parlement français sur la question du Ouaddaï en 1910. Les interpellations sur les affaires du Ouaddaï avaient occupé trois séances de la dernière session à la chambre des députés. Cf. Archives nationales S.O.M. Tchad I dossier 7 correspondance générale 1910-1912.

regretter l'occupation militaire inutile d'une région si éloignée. "Cette occupation est inutile parce qu'elle s'applique à des pays sans valeur économique et, à supposer même que cette valeur ne fut pas négligeable, à raison des énormes distances qui rendent les débouchés impraticables...".

Parmi les rapports coloniaux qui tentent de nous persuader que la prise d'Abbacha s'était faite sans assentiment du gouvernement français et des autorités militaires supérieures, nous citons le rapport sommaire du lieutenant-colonel Millot s'adressant au gouverneur général (5) à qui il disait : "... Vous seriez en droit de vous étonner qu'une opération qui aurait pu être aussi grosse de conséquences, ait été engagée sans ordre de l'autorité supérieure". Et le gouverneur général s'adressant au ministre des colonies disait : "J'ignore encore à la suite de quelles circonstances nos troupes ont été amenées à occuper Abbacha..." (6).

Indéniablement, la prise d'Abbacha fut préparée avec beaucoup d'habileté par les officiers supérieurs présents au Tchad tels que les lieutenants-colonels Gouraud, Largeau et Millot (7).

Ce deuxième chapitre se subdivise en trois sous-chapitres qui d'ailleurs s'entremêlent, mais si nous avons préféré les dissocier, c'est pour la clarté de l'exposé. En effet, au moment où les Senoussistes étaient la cible des colonisateurs français, le Ouaddaï également était menacé et Acyl était déjà l'allié incontesté des Français. Il y a un ordre chronologique qui s'impose à partir des opérations militaires menées contre la Senoussiyya d'une part, et contre le royaume du Ouaddaï d'autre part. Nous sommes amenés à diviser la résistance de Doud Mourrah en deux phases (phase royale et phase rebelle, soit de 1902 à 1909 puis

---

(5) In Archives nationales S.O.M. Tchad I, Dossier 5 rapport du lieutenant-colonel MILLOT adressé au gouverneur général du Congo français à Brazzaville par le sous-couvert du lieutenant gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, lieutenant Fourneau.

(6) Ibid. Télégramme en date du 17 août 1909.

(7) Une liste des commandants et gouverneurs du Tchad est donnée en annexe (A4) du livre de LE CORNEC (J.): "Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962", Paris, Pichon et Durand. Auzias, 1963, 374 pages.

de 1909 à 1911). Le cas Acyl se perpétue de 1901 à 1912, nous en faisons un sous-chapitre de cas de collaboration avec l'envahisseur . .

A. La résistance de la Senoussiyya (1)

En quoi la résistance de la Senoussiyya difère-t-elle de la résistance de Rabih'?

Bien qu'Africain, Rabih' est présenté comme un étranger au Tchad. Il avait pu constituer un "empire mobile" et de conquête qu'il a voulu défendre contre d'autres conquérants. Ses soldats étaient des Tchadiens; appelés les Bazinguers, ils étaient des esclaves enrôlés de force dans le métier de guerrier. La résistance de la Senoussiyya est une résistance de Tchadiens nouvellement convertis à l'Islam. Ceci est valable aussi bien pour les Toubou, qui affirment avoir connu l'Islam à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle grâce à leur contact avec les Senoussistes descendus de la Cyrénaïque, que pour les esclaves convertis à l'Islam et enrôlés comme soldats au même titre d'Ikhwan que tous les autres Senoussistes.

Qui sont les Senoussistes? Les premiers Senoussistes étaient d'abord les Libyens habitant la Cyrénaïque, connus à Abbacha sous le nom de Fizan et au Kanem sous le nom de Mini-Mini. Nous pouvons donc dire que la résistance de la Senoussiyya au Tchad, est une résistance de Tchadiens musulmans dirigés par des musulmans libyens. Le kanem et le B.E.T. furent défendus contre la domination française par des autochtones. La résistance du B.E.T. est une résistance des Toubou senoussistes

---

(1) Pour les péripéties militaires, outre l'ouvrage de Ferrandi, nous trouvons également des renseignements dans les correspondances générales des années 1906-1907-1908-1909-1910-1911...1914, dans les archives nationales S.O.M. et en particulier le rapport de Mangin sur les Senoussistes , cote Afrique IV Dossier 36 ter. Lire également la cote Afrique VI, Dossier 182 (1899-1902) menées senoussistes et engagements avec des Senoussistes au Ouaddaï. A propos du caractère esclavagiste de la Senoussiyya, lire les papiers du baron Joseph du TEIL, la causerie du lieutenant DUCLOS sur la conquête du Ouaddaï, cote 16 284, Bibliothèque municipale de la ville de Saint-Omer.

ayant à leurs côtés d'autres Ikhwan senoussistes, de différentes ethnies du Tchad, mais encadrés tant sur le plan militaire que religieux par des chefs hiérarchiques originaires de la Cyrénaïque, responsables des procédés de combat (2).

Les Senoussistes sont différents des Bazinguers de Rabih'en ce sens qu'ils ne défendent pas un empire de conquête , parce qu'ils ne sont pas des bâtisseurs d'empires, mais ils défendent un pays musulman contre des envahisseurs non musulmans. La Senoussiyya est une confrérie musulmane qui croit qu'il est de son devoir de veiller à ce que la foi musulmane ne soit guère ébranlée.

La résistance de la Senoussiyya au Nord-Est du Tchad et tout comme la résistance farouche de Doud-Mourrah peuvent être incrites sur la liste des résistances dites : "Primary Resistance Movements" suivant l'expression consacrée par l'étude de T.O. Ranger (3). Avant d'être considérée comme un mouvement de résistance, la Senoussiyya est une confrérie religieuse fondée par Sidi (4) Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, un grand ascète qui avait fini sa formation théologique au Hijaz.

Naissance du mouvement et mission

Le fondateur de la confrérie Sidi Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, originaire de la ville de Nostaganem (Algérie) naquit à la fin du XVIIIe siècle (5). Après sa formation religieuse, il s'est inspiré de son professeur Sidi Ahmad Ben Idris Al-Fasi, directeur spirituel de la Qadriyya, pour fonder après la mort de son professeur, sa propre confrérie vers les années 1820-1830 (6). Pendant son séjour à la Mekke,

---

(2) A propos des procédés de combat des nomades, lire Ferrandi (J.): "Des procédés de combat des nomades des oasis du Sahara oriental", Revue des troupes coloniales de 1910.

(3) In fascicule n°1 du séminaire de maîtrise et 3e cycle 1977. Sous la direction du professeur Catherine Coquery-Vidrovitch.

(4) C'est une contraction maghrebine du mot arabe Seyyidi, qui veut dire littéralement mon seigneur, mon maître, monsieur. Mais Sidi, dans une acception ouaddaïenne, rappelle l'esclavage. Tous les esclaves possédés appellent leur possesseur Sidi.

vers les années 1830, Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi réfléchissait sur les bases de sa confrérie qu'il voulait déjà inaugurer au Jabal Abou Khoubeïs, dans la banlieue sud de la Mekke.

Mais nous savons que la Mekke et tout le Hijaz passent pour les fiefs de la confrérie Wahhabiyya. Ce n'est donc pas en ce lieu que la nouvelle confrérie Senoussiyya peut enregistrer une brillante éclosion, pas pluq qu'au Caire où Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi y passa un long séjour en 1838 à son retour de la Mekke. Là également, il s'aperçut, à notre avis, que le terrain religieux fut depuis fort longtemps occupé par les idées qui sortaient du haut lieu d'érudition qui est la mosquée d'Al-Az-har (7). Il n'y a donc que les pays de faible niveau intellectuel et religieux, ne sachant presque rien de l'Islam, qui peuvent devenir les fiefs de la nouvelle confrérie. Ayant quitté l'Egypte, Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi s'arrêta, après quelques jours de voyage, dans le Jabal-Al-Akhdar, en Cyrénaïque. Hugo (8) nous dit que c'est en 1843, à son retour de la Mekke, que Sidi Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi s'installa dans le Jabal-Al-Akhdar. C'est dans le site du Jabal-Al-Akhdar et dans la localité de Temessa (9) que la première Zaouiya senoussiste fut fondée. C'est de là que furent propagés dans toute la Cyrénaïque puis au Sud et à l'Ouest de la Cyrénaïque les mots d'ordre senoussistes de piété et de chasteté. Après avoir annoncé les principes fondamentaux de la confrérie, basés sur l'observation stricte de la loi d'Allah, Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, pour mieux faire propager l'idée d'un Islam militant, se

---

(5) Notes prises lors de l'exposé sur le Senoussiyya fait par Jir Messeaoud à Paris VII; Séminaire de maîtrise et D.E.A., séance du 7 mars 1977. La bibliographie utilisée pour cet exposé se compose de A. Général D.J. Les confréries religieuses musulmanes, 1956; Pichon Jean, La question de la Libye et le règlement de la paix, 1945; Meynier Général, La guerre sainte et la Senoussiyya.

(6) In fascicule II. Enseignement Paris VII, résumé sur le Senoussiyya, 1977-78.

(7) Al-Az-har dérive du mot Al-zahra (fleur), surnom qu'avait porté Fatima, la fille du prophète Mouhamad. C'est la première mosquée fatimide. Elle fut construite en 972.

(8) HUGO (P.): "Le Tchad", Nouvelles éditions latines (c) 1965, p. 40.

(9) MOUKHTAR BACHAR: "Le Ouaddaï de 1850 à 1920", Maîtrise d'histoire, 1978, p. 38.

déplaça en 1855 (10) dans l'oasis de Jaḥboub où fut construite la principale Zaouiya senoussiste, qui par la suite est devenue lieu des Ziara (lieu de visites) et de dépôts des Hadaya (présents ou souvenir). Du vivant de Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, la confrérie ne pouvait, à notre avis, être considérée comme un mouvement de résistance mais plutôt comme un mouvement de conversion et du renforcement de la foi musulmane. Al-Senoussi, avant sa mort en 1859, avait obtenu la conversion des Toubou à l'Islam. Chapelle (11) nous informe que l'action "missionnaire" de la Senoussiyya commença par le Fezzan et la Kawar "et il y eut aussi des envoyés au Tibesti et au Borkou".

Nous nous posons la question de savoir à qui fut confiée la mission de descendre au Sud jusqu'au Borkou et au Tibesti afin d'islamiser les populations, sinon à des Libyens classés selon la hiérarchie de la confrérie comme des adeptes convaincus et qui n'ont plus besoin de guide? Tout le problème est de savoir si à une population non musulmane il faut d'abord lui apprendre les préceptes élémentaires de la religion musulmane ou s'il faut en même temps lui parler de philosophie senoussiste? Si nous faisons une comparaison avec la Tidjaniyya qui, du Nord de l'Afrique et précisément de l'Algérie fut répandue dans l'Ouest africain par le truchement des Toucouleurs (12), nous voyons que la Senoussiyya fut répandue de la Cyrénaïque jusqu'au B.E.T. et au Kanem d'abord par des Libyens. Ce n'est qu'après la mort de Sidi Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi et après le transfert de la Zaouiyya de Jaghboub au bilad Al-Koufra, dans le village de bilad Al-Jouf en 1895 (13) que d'autres

---

(10) HUGO (P.) Ibid, p. 40.

(11) CHAPELLE (Jean): "Le peuple tchadien", op. cit. page 211.

(12) Nous nous référons à un exposé sur le Hamallisme fait à Paris VII, le 21 mars 1978, in fascicule II Enseignement 1977-78. U.E.R. G.S.S. page 68.

(13) MOUKHTAR BACHAR, op. cit. , page 39.

ethnies (Kanembou, Toubou, captifs de Ouaddaïens) furent associés en tant que propagateurs de la pensée senoussiste (14).

Pour Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, rappelons-le, qui s'était beaucoup inspiré de la Qadriyya pour fonder sa propre confrérie, tout comme Mouhamad Fadil (15) en s'inspirant de la Qadriyya avait fondé sa propre confrérie Fadliyya, pour le fondateur de la Senoussiyya donc, la mission des disciples de la confrérie doit consister non seulement en la propagation de l'Islam mais aussi en l'explication d'un Islam orthodoxe basé sur la communion intime avec Allah, en l'observation des commandements d'Allah, bref, c'est le mysticisme islamique appelé en Arabe Istirja' qui se résume dans ce verset du Coran : "Nous sommes à Allah et à Lui nous retournons".

Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi se voulait-il Mahdi? A partir du moment où jusqu'en 1859, date de la mort du fondateur de la Senoussiyya, il n'y avait pas de grands bouleversements annonçant la fin du monde. Al-Senoussi ne pouvait être classé que parmi les mystiques de l'Islam qui fixent la sainteté comme fin en soi (à l'exemple des Saints de l'Islam appelés les Sabigoun) (16).

Succession du fondateur de la Senoussiyya

En mourant, en 1859, Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi laissa deux fils : Sidi Al-Mahdi dit Al-Badr, et Sidi Mouhamad Cherif. Celui qui occupa le poste de Khalif aussitôt après la mort d'Al-Senoussi fut Sidi Al-Mahdi. Son premier acte fut le déplacement de la Zaouiyya de

---

(14) La confrérie possède une hiérarchie religieuse et militaire. Les bases sociales de la Senoussiyya nous présentent des hommes libres et des esclaves affranchis et/ou non affranchis. Sur le plan religieux, les connaissances ésotériques sont réservées d'abord aux Libyens et aux initiés et enfin à ceux qui possèdent des bribes de connaissances islamiques.

(15) D'après un exposé sur Ma-Al-Aïnin, in fascicule II U.E.R./G.S.S. Année 1977-78, page 55. Paris VII.

(16) Nous nous inspirons pour faire cette réflexion de l'ouvrage de MARTIN LINGS :"Qu'est-ce que le soufisme?", traduit de l'Anglais par Roger Du Pasquier, Editions du Seuil (c) 1977.

Jaghboub au Koufra. A ce déplacement nous pouvons donner une raison géographique. En effet, le bilad Al Jouf se trouve dans une position de carrefour entre le Soudan, le Ouaddaï, Tripoli, Ghat, le Caire et Benghazy.

C'est sous Sidi Al-Mahdi que le Tchad et la Libye commençaient à être secoués par les soubressauts des menées de l'impérialisme colonial. La Senoussiyya ayant à sa tête un Mahdi passe, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, comme un mouvement de résistance islamique contre les intrigues des Kouffar Anglais et Italiens d'une part, et Français, déjà vainqueurs de Rabih', d'autre part. Le Mahdi senoussiste avant sa mort en 1902, avait voulu contrecarrer la progression des Français vers le Nord ; aussi avait-il quitté le Koufra pour Couro, plus au Sud en 1899. Il dépêcha Sidi Al-Barani au Kanem avec mission de fonder la Zaouiyya de Bir-Alali en 1900.

La victoire des Français sur Rabih' ne pouvait être accueillie par les Senoussistes présents au Kanem, que comme un signe de malheur pour les populations du Chari-Baguirmi et un scandale pour toutes les population dites musulmanes de la région. L'engagement du Mahdi est donc justifié par la progression et la victoire des Français, perçus par les Senoussistes non pas seulement en tant qu'impérialistes mais comme les représentants du Bilad Al-Kufr (Pays de l'incroyance) ou peuple mécréant.

Et c'est à partir de là que nous nous posons la question de savoir si l'endoctrinement des ikhwan n'est pas en fait basé uniquement, à pertir de 1900, sur la haine des Koufar et le refus d'accepter la cohabitation avec les non musulmans? C'est avec acharnement que les Senoussistes tchadiens (Kanembou, Toubou et captifs ouaddaïens) s'opposèrent

---

(17) En tête de la confrérie se trouve le Khalif, puis vient le Wakil, ensuite l'Agha et enfin le Mouqadim. Cf. HUGO Pierre, op. cit. page 40.

aux Français et aux tirailleurs nègres appelés par les Senoussistes 'Abid (esclaves) (18). Les Senoussistes endoctrinés sont convaincus de combattre pour une cause noble qui est celle de l'Islam, raison pour laquelle ils n'osaient ni reculer ni fuir devant ceux qualifiés de mécréants et d''Abid. Le fait de s'attacher mutuellement par les jambes (20) ou de se croire protéger par la foi contre les balles ennemies nous rappelle par ailleurs le pouvoir des gris-gris en Afrique de l'Ouest ou encore certaines pratiques animistes fréquentes chez les Maji-Maji du Sud Tanganyika. Tous les ikhwan qui combattaient sous les ordres du Mahdi étaient persuadés de livrer une jihad au cri de "Jahoudou-al-Kufar Wal mounafigoum fi Sabil-Allahi" (19) dont la récompense pour les moujahidoun ne peut être que le paradis, nous révèlent les correspondances de 1901 envoyées par les chefs de la Senoussiyya au Ouaddaï. Face à cette détermination farouche, les colonisateurs avaient utilisé le terme "fanatique" pour qualifier tous les Senoussistes qui combattaient d'une manière acharnée au nom de l'Islam. Cela explique également pourquoi les impérialistes sont allergiques à l'islam.

Après la mort du Mahdi en 1902, le khalifat de la Senoussiyya fut confié à Sidi Ahmad Mouhamad Cherif, petit-fils de Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi, et la résistance alla de plus belle même après la conquête du Kanem par les Français.

La Senoussiyya et la Ouaddaï

La Senoussiyya, dès son éclosion, connaissait le Ouaddaï, car le sultan ouaddaïen Mouhamad Cherif (1838-1858) qui avait rencontré Mouhamad Ben Ali Al-Senoussi à la Mekke (20) était le premier Tchadien à adhérer à la secte. Des cadeaux furent souvent échangés entre les chefs

---

(18) Nous nous basons sur des considérations faites par des représentants de la Senoussiyya dans leurs correspondances envoyées au sultan du Ouaddaï. Pour la plupart, des lettres mal classées et presque déchirées, il est difficile de déchiffrer la date et le lieu d'envoi. Tout comme les livres auxquels manquent certaines pages de garde. Ce sont des documents qui se trouvent dans le palais royal d'Abbacha.

(19) Combattez les mécréants et les hypocrites pour la cause de Dieu, est un slogan religieux souvent usité en cas d'enrôlement religieux?

(20) HUGO (P.) :"Le Tchad", page 43.

de la Senoussiyya et les sultans du Ouaddaï, comme en témoignent les lettres confiées à des commerçants libyens et parvenues jusqu'à Abbacha: "Nous vous envoyons cette marque de fusils en guise de souvenir de notre part..." (21). Mouhamad Cherif et ses fils, les sultans Ali et Youssouf, ne furent senoussistes que par les faveurs et facilités commerciales qu'ils accordèrent à tous les commerçants libyens (appelés Fezzanais à Abbacha) installés à Abbacha. Les esclaves partant du Ouaddaï sont confiés aux commerçants fezzanais pour la Zaouiyya mère. Pour beaucoup de nos informateurs à Abbacha, les Senoussistes sont d'abord des commerçants qui amenaient des marchandises de toute sorte et qui repartaient avec des esclaves. Ce qui est sûr c'est que tous les esclaves ne furent pas seulement enrôlés comme des ikhwan senoussistes (22), mais vendus sur le golfe de Syrte ou à Benghazy ; car n'oublions pas que les Senoussistes installés au Koufra contrôlaient presque tout le commerce transsaharien des armes et des esclaves entre le Ouaddaï et les côtes méditerranéennes. Les alliances politiques de la Senoussiyya avec le Ouaddaï d'abord, ensuite avec le Kanem et le B.E.T., avaient fait passer la confrérie du stade de simple mouvement religieux à une force politico-militaire très bien organisée. Mais son influence religieuse et politico-militaire s'exerçait beaucoup plus sur le B.E.T. et le Kanem que sur le Ouaddaï. Du point de vue religieux, la Senoussiyya n'a eu aucun impact sur la société ouaddaïenne qui est de la Tariqa Tijjaniyya. Il n'y avait que dans le quartier Am-Siego, nous disait le défunt sultan Ali Silek, que l'on pouvait rencontrer des adeptes de la Senoussiyya et de la Mirghaniyya. En effet, la quartier Am-Siego d'Abbacha est le quartier des commerçants étrangers d'obédience libyenne, soudanaise et nigériane.

---

(20) MOUKHTAR BACHAR, op. cit. , p. 37.

(21) La question que nous nous posons est celle de savoir si ces cadeaux provenaient de commerçants libyens en instance de voyage, restés avec les Senoussistes, ou plutôt si ce sont les chefs mêmes de la Senoussiyya. Nos informateurs du palais royal d'Abbacha semblent confondre senoussistes et commerçants libyens. Certains commerçants ne sont senoussistes que pendant le temps du voyage. Benghazy - Abbacha.

(22) La Senoussiyya intègre les esclaves en son sein, les affranchit et leur confie même des missions militaires. Jean-Louis TRIAUD, en établissant un parallèle entre l'oeuvre de Ma-Al-Aynin et celle de la Senoussiyya, trouvait que la Ayniyya n'intégrait pas les esclaves à son mou-

Le résident senoussiste à Abbacha représentant le Khalif avait beaucoup plus une fonction de représentant commercial que de représentant religieux de la confrérie, mais il y a eu néanmoins un apport de ce dernier lors des dernières escarmouches des Ouaddaïens avec les Français. C'était le représentant senoussiste qui organisait les échanges des informations militaires entre les Ouaddaïens du sultan Doud Mourrah et les Senoussistes. Il fut également parmi les conseillers du sultan Doud-Mourrah.

Entre le Ouaddaï et la Senoussiyya il y eut certes des relations privilégiées tant au temps du sultan Mouhamad Cherif que du temps du sultan Mouhamad Ourada, le dernier sultan ouaddaïen à avoir compté sur l'aide senoussiste pour mener à bien la résistance ouaddaïenne. Mais le Ouaddaï n'avait nullement pris fait et cause pour la Senoussiyya en tant que confrérie comme l'a fait le Kanem par le truchement des Walad Souleyman, "arrivés au Tchad à partir de 1835 pour fuir les réquisitions de l'administration turque" (23).

Nous pouvons dire que la progression des Français vers le Ouaddaï avait concrétisé les affinités religieuses entre la Senoussiyya, en tant que théocratie militaire, et le royaume musulman du Ouaddaï. Les alliances entre les deux furent renforcées de 1901 jusqu'en 1911, date de la soumission de Doud Mourrah. Le sultan Doud Mourrah du Ouaddaï se sentant menacé et en 1908, et après 1909 avait accepté l'aide militaire senoussiste en hommes Noarma venus de l'Ennedi et Arabes Mahamid (24) venus d'Arada.

La résistance de la Senoussiyya freina de quatorze années la "pacification" du B.E.T.. Elle fut une résistance militaire localisable au Tchad, dans le Kanem et le B.E.T.; mais elle fut également une

---

(22 suite) vement. Cf. Remarque de M. Triaud in fascicule II - les résistances formes traditionnelles, op. cit., p. 59.

(23) HUGO (Pierre): "Le Tchad", op. cit., p. 41.

(24) D'après l'entretien que nous avons eu avec le Faki Abou-Jiweriyé, conseiller juridique du sultan du Ouaddaï.

assistance militaire pour le Ouaddaï dans sa résistance à la pénétration française. Nous pouvons donc dire que la Senoussiyya n'est pas une simple confrérie religieuse avec son train de dhikir à l'exemple de la Tijjaniyya ou de la Qadriyya. Elle a pratiquement assumé trois missions:

-elle a réussi moralement auprès de ses disciples à inculquer les idées précises du soufisme,-elle est arrivée à convertir à l'Islam les populations Goranes comme le témoigne le Derdé Chaï : "Les Senoussistes enseignaient la voie droite, avant eux on ne savait pas faire la prière" (25)

-elle est arrivée socialement parlant, par l'idée islamique d'une théocratie militaire, à galvaniser tous les peuples du B.E.T., du Kanem et les esclaves affranchis à combattre les Kuffar : "La Congrégation senoussiste de Koufra qui, de société purement commerciale et de train, devint subitement société religieuse faisant une guerre acharnée aux chiens de Nassara ou chrétiens..." (26).

La Senoussiyya peut être également présentée comme un mouvement religieux anticolonial, en ce sens que ses adeptes se soulevèrent contre l'installation des conquérants, agents de l'impérialisme colonial aussi bien en Libye, au Tchad qu'au Niger. Plus vivace que le Mahdisme au Soudan anglo-égyptien, la Senoussiyya avait entraîné ses ikhwan endoctrinés à mener une lutte tenace contre plusieurs oppresseurs (Français, Italiens et leurs alliés), tandis que les Ansar de la Mahdiyya avaient uniquement lutté contre les Anglais et leurs alliés les Egyptiens. La Senoussiyya n'était pas seulement la hantise des Français, elle fut également comme une épine dans les pieds des Italiens qui veulent dominer la Libye, les Anglais également la craignaient comme on craint la variole. Les Anglais ne souhaitaient nullement la laisser atteindre

---

(25) CHAPELLE (Jean) : "Le peuple tchadien", op. cit., page 211.

(26) Causerie du lieutenant DUCLOS sur la conquête du Ouaddaï et l'esclavage dans le centre-africain ; dans les papiers du baron Joseph du TEIL, cote 1628/1, Bibliothèque municipale de la ville de Saint-Omer.

151 bis

Le tombeau du Mahdi à Gouro.

Tiré du: "Le Centre africain français
Tchad Borkou Ennedi, leur conquête
Charles Lavauzelle et Cie
éditeurs militaires 1930

l'Egypte et le Soudan. Cette crainte généralisée explique la coalition impérialiste contre la Senoussiyya. L'accord italo-britannique du 31 juillet 1916 (27) met l'accent sur la lutte conjuguée des Italiens et des Britanniques pour pouvoir faire taire les Senoussistes sur la frontière égypto-libyenne. La France adhéra à cet accord le 28 mars 1917 (27).

Les Français vinrent à bout des Senoussistes avec l'occupation du Borkou et la prise d'Aïn Galaka en 1913 (28) et la prise de Faya Largeau en 1814. Le colonel Largeau qui ne voulait même pas voir la trace des Senoussistes au Tchad fit sauter à coup de canons la qoubba de Mouhammad Al-Mahdi (28), cela nous rappelle le geste des Anglais qui firent sauter à Oum-Dourman à coup de canon la qoubba du Mahdi.

B. La résistance du Tchad oriental sous Doud-Mourrah

La lutte qu'avait menée le Tchad oriental de 1902 à 1911 était une lutte conduite par le sultan Doud-Mourrah pour préserver non seulement son pouvoir personnel, mais pour refuser l'installation des conquérants et la soumission du peuple du Tchad oriental au mot d'ordre français. Doud-Mourrah fut un sultan qui refusa de se laisser occuper. Il avait fait signifier aux peuples du Tchad oriental le risque de subir l'oppression française si le peuple, dans son ensemble, ne faisait sienne la guerre menée contre l'envahisseur français. Doud-Mourrah cherchait à faire rejeter par tous les Ouaddaïens l'idée d'une collaboration avec l'envahisseur, synonyme de honte de soi et de soumission humiliante.

La résistance de Doud-Mourrah revêt-elle un caractère tribal? Si les Arabes nomades n'avaient point participé à la lutte menée contre la pénétration française, cela ne veut pas dire que les combattants

---

(27) Archives Affaires étrangères, Paris - Série Guerre 14-18, Tome 2 n° 1584.

(28) HUGO (P.), op. cit., page 46.

étaient uniquement des Maba, mais que le gros des troupes ouaddaïennes était formé par l'apport de chaque Aguid. Les troupes de chaque Aguid, formées essentiellement d'esclaves sont réunies et mises à la disposition du sultan pour le combat commun. C'est au cours du déplacement de l'armée du sultan que plusieurs villageois sédentaires, poussés par le goût du pillage et de l'aventure, se joignent à l'armée royale.

Le peuple dans son ensemble participe à l'effort de guerre en fournissant montures et provisions. Quand les Français étaient à deux pas de la capitale, Abbacha, nous pouvons affirmer qu'en ce moment le sentiment de résistance à la pénétration française était général. Refus du roi et refus du peuple de se laisser conquérir seraient confondus. Mais nous sommes loin d'une lutte populaire spontanée qui, à son tour, pouvait engendrer, durant la période de colonisation violente, le rassemblement des Ouaddaïens pour une lutte commune de libération nationale. Ce raisonnement serait anachronique.

La résistance de Doud-Mourrah avait développé au Tchad oriental le sens d'un régionalisme ethnique. Doud-Mourrah n'avait pas résisté au nom d'un mouvement politique avoué mais au nom d'un royaume déterminé et d'un peuple ouaddaïen. Tous ceux qui, Arabes sédentaires ou Maba, Dajo ou Zaghawa, Massalit ou Mimi, Tama ou Abou Charib, Bakha ou Kibet, Assongori ou Mararit avaient directement ou indirectement participé à la guerre contre l'envahisseur français, étaient conscients qu'ils luttaient derrière le roi du Ouaddaï et avec la ferme conviction d'appartenir à un même ensemble de peuple ouaddaïen, même s'ils n'avaient pas tous la même langue maternelle.

De 1901 à 1909, la lutte du Tchad oriental était une lutte de résistance à la pénétration française au Ouaddaï. Pendant (9) neuf ans, le roi aidé d'une armée de métier et de volontaires avait tenté de retarder l'avance des Français vers l'Est, c'est-à-dire vers les régions qui leur furent attribuées diplomatiquement par l'arrangement franco-anglais du 21 mars 1899, qui avait donné la dernière confirmation au partage de l'Afrique.

Les Français étaient pressés d'avancer vers l'Est, et cela en dépit de l'éloignement de leurs effectifs laissés à l'arrière, non pas pour seulement y faire acte de possession mais bel et bien occuper militairement toutes les régions de l'Est du Tchad jusqu'au contact avec les Anglais sur une ligne "idéale".

De 1909 à 1911, Doud-Mourrah n'est plus officiellement roi du Ouaddaï mais du moins il est considéré comme tel par les Ouaddaïens. Il a pu rallier à sa cause tout le Dar Massalit, sous le sultan Tadjadine. Les Ouaddaïens qui n'attendent qu'un chef pour se mettre derrière lui et combattre, avaient trouvé en Doud-Mourrah, pendant cette période de 1909 à 1911, un véritable meneur d'hommes. Cette période, aussi courte soit-elle, fut pour le peuple ouaddaïen la période de lutte acharnée contre la domination coloniale. Le peuple adhéra spontanément à cette lutte. Elle est différente de la période précédente en ce sens qu'elle met aux prises un peuple entier contre l'envahisseur. C'est pour cette raison que la deuxième lutte de Doud-Mourrah semble être intéressante dans la mesure où cette lutte est celle du peuple. L'armée est composée uniquement de volontaires et d'ethnies révoltées par les pratiques des Français aidés de leur ami le nouveau sultan du Ouaddaï, Acyl. Nous donnons comme exemple l'ethnie Kodoï (1) révoltée contre les Français.

---

(1) Les Kodoï sont attachés aux traditions qui assurent leur prédominance dans le pays, le pouvoir n'est reconnu et agréé que dans la mesure où le roi associe à l'exercice du pouvoir uniquement les éléments autochtones et nobles, en l'occurrence les Kodoï.

Doud-Mourrah avait compté uniquement sur les forces ouaddaïennes pour chasser les Français, en aucun moment il ne fit appel à l'aide du royaume du Dar-Four. Il avait accepté avant 1909 l'aide de la Senoussiyya en pesant bien les avantages et les inconvénients de cette aide. Jamais il n'avait compté uniquement sur la Senoussiyya pour pouvoir mener à bien sa lutte.

Ce qui avait manqué à Doud-Mourrah, pendant la deuxième phase de sa lutte, c'était le soutien des populations urbaines d'Abbacha. Il avait essentiellement l'appui des masses rurales. C'est pourquoi, en nous basant sur le sentiment ethnique des masses rurales, nous pouvons dire que la lutte avait revêti un caractère tribal contre la population de la ville d'Abbacha dépourvue de sens ethnique car la ville contient beaucoup d'étrangers au Ouaddaï. Ce n'est pas dans une ville comme Abbacha, où la solidarité ethnique a disparu, que Doud-Mourrah peut être soutenu, il a plutôt su exploiter le mécontentement rural comme par exemple chez les Kodoï auxquels il faisait vibrer le sentiment patriotique.

Les Kodoï trouvent leur inspiration dans leur passé qui est aussi leur raison de vivre dans l'avenir. Ils constatent que depuis l'arrivée des Français au Ouaddaï, les traditions furent baffouées et les lois ancestrales violées, sinon Acyl qui n'est même pas fils de roi, ne pouvait être intronisé roi du Ouaddaï par la seule volonté des Français.

Chez les Kodoï, nous découvrons une manifestation sporadique de leur exaspération face aux abus des colons et d'Acyl, c'est pourquoi ils rejoignirent Doud-Mourrah comme principaux adversaires du colonialisme.

Rappel historique et péripéties de la résistance de Doud-Mourrah de 1902 à 1909

Au Ouaddaï, la pénétration française profitait de l'instabilité politique qui y régnait et du contexte de dualité entre le sultan Doud-Mourrah et le prétendant Acyl. Les signes précurseurs de l'instabilité politique du Ouaddaï s'étaient manifestés dès la mort du sultan Youssouf en 1898. Dès cette date l'influence des Aguids (2) s'était faite sentir dans la cour royale et dans la vie politique du Ouaddaï. Les Aguids outrepassaient leur rôle de conseil de dignitaires ; ils se conduisaient comme un véritable organe de décision suprême pour faire et défaire les rois. En moins de dix ans et ce jusqu'à l'année de la prise d'Abbacha, trois sultans furent faits et défaits par les puissants Aguids. Le seul moyen "politique" efficace utilisé par les Aguids était l'intrigue. Mais il est à noter que l'empoisonnement et l'élimination physique des sultans, des ayant droit ou des personnes influentes étaient monnaie courante. Tous les trois sultans étaient discrédités par les intrigues des dignitaires et ils avaient tous les trois enregistré une totale désagrégation de leur puissance (3).

1°) Brahim Birka (1898-1901), (4) deuxième fils du sultan Youssouf avait à maintes reprises tenté de se débarrasser de la tutelle des Aguids qui influent sur toutes les décisions du sultan, mais il n'aboutit qu'à une sourde hostilité entre lui et ses dignitaires d'où le mécontentement et la révolte d'un bon nombre d'Aguids avec à leur tête Charfadine (le Gorane) qui activa la rebellion. Le jerma Ousman restait aux côtés du sultan Brahim Birka, entretenant des relations avec les

---

(2) Aguid dont le pluriel est Agada était l'équivalent de gouverneur de province.

(3) MOUKHTAR BACHAR :"Le Ouaddaï de 1850 à 1920", op. cit., chapitre sur le pouvoir.

(4) Pour tout ce rappel historique nous nous référons à JULIEN (capitaine) : "Le Dar Ouaddaï", Renseignements coloniaux publié par le comité de l'Afrique française, Février 1904.

rebelles et semant la zizanie et la méfiance entre les Ajaouids restés fidèles au sultan Brahim. Les intrigues eurent des conséquences néfastes sur tout le Ouaddaï en général, et Abbacha en particulier dans laquelle la désunion se remarquait nettement. La capitale fut divisée en plusieurs clans d'intérêts qui s'opposèrent les uns aux autres : le clan de Moustapha Aguid Al-Jatné était dressé contre le clan de Jerma Ousman, le clan de l'Aguid Al-Khouzam Barkaï était contre celui de l'Aguid Al-Mahmid Bichara. Abbacha était une ville de clans, de groupes de familles, une ville qui appartient au sultan certes, mais aussi aux Aguids, et dans laquelle un semblant de solidarité n'y régnait que lors des décès ou de quelques rares occasions des fêtes religieuses. D'Abbacha le sentiment ethnique a disparu.

Pendant que des désordres intérieurs déchiraient le Ouaddaï, les Français progressaient lentement vers l'intérieur, le Nord et l'Est du Tchad. Le sultan Brahim, inexpérimenté, était emporté par le courant des intrigues des Aguids ; il était également victime de l'esprit de duplicité du Jerma Ousman. Il fut détrôné et par la suite ses yeux furent crevés. Il mourut peu après l'opération en février 1901.

C'est alors que surgit Charfadine, un des plus grands Aguids perfides. Il est d'origine gorane ; à partir de 1901, il apparaissait comme le personnage le plus influent du royaume. Derrière lui se formait une clique de Goranes presser d'introniser "le fils de leur cousine"(5). Charfadine arrive à faire porter au trône Ahmat Abou Ghazali, deuxième fils du sultan Ali de mère Gorane, ce qui renforça le prestige et l'arrogance des Goranes du Ouaddaï, et de Charfadine en particulier, devenu le plus puissant des dignitaires. De nouveau, le Jerma Ousman complote

---

(5) Tous les détenteurs des sources orales aiment à parler de cette manière pour souligner le caractère familial et tribaliste du choix mais aussi pour marquer le mépris qu'affichaient les Ouaddaïens contre les Goranes au moment des abus perpétrés par CHARFADINE et les siens, quand ils étaient bien à la cour royale.

en faveur cette fois-ci d'Acyl qui occupait la fonction d'Aguid El-Debaba. Charfadine, très vigilant, découvrit le complot du Jerma Ousman et fit la recommandation au sultan Ahmat Abou Ghazali d'aveugler tous les princes en vue et les ayant droit au trône.

C'est ainsi qu'Acyl, prévenu tôt, et ne voulant pas subir le même sort que celui de son père, par une nuit du mois de septembre 1901, il prit la fuite en direction du Fitri et vint s'installer ou plutôt se réfugier à Kalkede à l'Est de Moïto. Et c'est en novembre 1901 qu'il s'était placé sous la protection du colonel Destenave, successeur de Gentil (6).

Tous les princes et anciens rois fuyaient vers l'Est, en direction du Dar-Four. Acyl est le premier prétendant au trône à fuir vers l'Ouest.

Charfadine était conscient du climat d'hostilité qui régnait à Abbacha contre le sultan Ghazali, contre lui et contre tous les Goranes. Etant bras droit du sultan, il était le plus visé par les menaces des Aguids. Ayant donc senti que la population, sous l'encouragement du Jerma Ousman, allait d'un instant à l'autre manifester son mécontentement, il avait invité le sultan à se retirer d'Abbacha.

Doud-Mourrah dès son intronisation usa des coutumes primitives du Ouaddaï et en particulier celle qui consiste à plonger dans la cécité tous les frères et cousins qui peuvent être d'éventuels concurrents. Charfadine, traqué, fut mis à mort et Ahmat Abou Ghazali, sultan déchu, avait eu les yeux crevés. La coutume royale qualifiée de barbare par bon nombre d'observateurs du Ouaddaï, débarrasse une fois pour toutes le sultan de ses adversaires. C'est bien avec le consentement du nouveau

---

(6) Renseignements donnés par JULIEN (capitaine), op. cit.

sultan intronisé que tous les princes en vue subissent l'opération qui consiste à brûler les yeux en passant dessus des mironed trempés dans le kohol et rougis au feu. Les malheureux sont par la suite rangés dans la catégorie des "Kolotou Massalal" ou princes aveuglés. Cela prouve qu'au Ouaddaï le pouvoir ne se partage pas. Au sein d'une même famille, entre frères germains, la méfiance est de rigueur et les Targuana sont officiellement chargés de surveiller tous les membres mâles de la famille royale.

A en croire les sources orales, cette pratique d'aveugler les ayant droit au trône provient du royaume du Baguirmi? Or, nous savons qu'au Baguirmi, pour pouvoir écarter définitivement un prétendant au trône et lui enlever l'envie d'y accéder, il suffit de le rendre borgne et non complètement aveugle. Le sultan Ali Silek, décédé en décembre 1977, avec qui nous avions eu de nombreux entretiens, suppose que cette coutume provient de la Turquie. Mais là encore en Turquie, les frères, les oncles ou neveux ayant droit au trône sont mis à mort et non seulement aveuglés (7). Nous savons aussi qu'en Turquie, les khalif turcs condamnaient leurs ennemis au supplice du pilori, les prisonniers connaissaient un supplice plus atroce c'est-à-dire que des spécialistes leur crevaient les yeux au moyen des fers chauffés au feu rouge (8).

Voilà le supplice que ne voulait nullement subir Acyl, le prétendant au trône du Ouaddaï.

Doud-Mourrah arrive au pouvoir au moment où Acyl s'était déjà mis sous la protection française, et juste au moment où les Français tentaient d'encercler le Ouaddaï en menant des interventions militaires sur deux fronts. Les opérations militaires françaises furent *facilitées*

---

(7) D'après le rapport de CAZENAVE au C.H.E.A.M., cote 2079, p. 2 et 3. Fait en 1952 et intitulé : "Les chefs du Ouaddaï".

(8) MOUSTAPHA MAHAMOUD : "Du doute à la foi", traduit par Marc CHARTER. Dar-Al-Shorouk. Beyrouth - S.D - page 71-72.

par la soumission de Gaourang, roi du Baguirmi sans autorité qui, débarrassé de Rabih' et pas du tout inquiété par le Ouaddaï, avait livré sa région aux forces d'occupation françaises. Le Baguirmi est devenu la base principale des forces françaises d'intervention et vers le B.E.T. et vers le Ouaddaï.

Doud-Mourrah en arrivant au pouvoir n'avait nullement tendu la main à Acyl pour le convaincre de regagner le Ouaddaï, sa patrie. Acyl devint un allié de premier ordre des Français. Après l'anéantissement des Senoussistes dirigés par Abou Aguila pour reprendre Bir-Alali, les Français, forts du soutien inconditionnel d'Acyl, avaient commencé par entretenir un réseau d'intelligences qui leur permit de miner la puissance du Ouaddaï. Les commerçants (9) Bornouan, Haoussa, Fellata et Jellaba installés à Abbacha fournissaient des renseignemnets à Acyl qui à son tour les transmettait aux officiers français. Acyl ne vivait que de promesses. Il recevait des écrits de la part du commandant du territoire militaire allant dans ce sens : "... Le moment est proche où tu triompheras de tous tes ennemis et tu seras affermi sur le trône de tes pères et de tes aïeux... Nous ne t'abandonnerons pas et nous te répétons que le moment est proche où tu deviendras puissant..." (10).

Organisation du réseau de renseignements pour démanteler le Ouaddaï

Pour briser la résistance de Doud-Mourrah, les impérialistes ne négligèrent aucun renseignement, susceptible d'éclairer sur la force du Ouaddaï et sur la situation politique. Nous ne pouvons négliger le rôle joué par les diplomates en poste au Caire ou à Benghazy ; en effet

---

(9) Le commandant LENFANT dans "La grande route du Tchad", Paris 1905, p 198, nous donne des éclaicissements sur les réseaux de renseignements.

(10) CARBOU (Henri) : "La région du Tchad et du Ouaddaï", Paris le Roux 1912, le capitaine JULIEN : "Le Dar Ouaddaï", op. cit. et aussi le Dossier 182, Afrique VI (1899-1902), Archives nationales S.O.M.

le consul de France au Caire et le consul de France à Benghazy, dont les rapports sont d'une fréquence régulière faisaient parvenir au ministre des affaires étrangères des informations détaillées sur la situation intérieure au Ouaddaï. Ces informations sont bien entendu communiquées par des commerçants dont les représentants viennent de Benghazy ou du Caire à Abbacha (11). Nous avons également l'exemple des commerçants marocains (12) venus à Abbacha et qui renseignèrent à Koukoua le commandant Lenfant sur la situation trouble qui existait à Abbacha ainsi que sur la surexcitation des esprits à l'égard des Français.

D'autre part, les officiers français présents au Baguirmi, qui est devenu le pivot de leur politique indigène applicable dans les pays nouvellement conquis, exploitaient tous les renseignements que fournissaient les commerçants ambulants entre le Ouaddaï et le Baguirmi (13).

Les émissaires et courriers de l'officier supérieur Largeau fournissaient également des renseignements détaillés sur le Ouaddaï (14). Nous ne pouvons négliger non plus le réseau entretenu par Acyl ex Aguid Al-Dabbaba dont les agents confondus aux Abbechois, entrent et sortent d'Abbacha sans s'inquiéter, et qui fournissent tous les détails sur l'atmosphère qui règne dans la cour royale (15).

Dans la cour royale, même sans que Doud-Mourrah s'en aperçoive ou puisse soupconner quoi que ce soit, fut infiltré un grand agent de renseignement qui s'était fait passer pour un grand Faki sénégalais. C'était le Faki Alhadj Brahim Ahmad originaire du Ségou (16) dont le lieutenant Bernard, chef de la subdivision d'Am-Dam, avait demandé en sa faveur la médaille de chevalier d'honneur de l'étoile noire du Bénin.

(11) Afrique VI, Dossier 185, Archives nationales S.O.M.

(12) LENFANT (commandant): "La grande route du Tchad", op. cit. p. 198.

(13) Afrique VI, Dossier 182, ibid.

(14) JULIEN (capitaine) : "Le Dar Ouaddaï" op. cit.

(15) CARBOU (Henri) : "La région du Tchad et du Ouaddaï", op. cit.

(16) Archives d'Aix-en-Provence, 5 D 135.

Ce Faki fut envoyé en 1908 comme agent de renseignements par le colonel Gouraud, alors commandant le territoire militaire du Tchad. "Son rôle assez délicat consista à se faire agréer du sultan Doud-Mourrah, à connaître ses intentions, ses forces et d'autres indices nécessaires à une campagne qui s'annonçait indispensable et proche. Intelligent, lettré, il réussit si bien à inspirer la confiance que rapidement il devint le commensal du sultan qui en fit bientôt son meilleur favori. Il acquit ainsi les renseignements nécessaires, les nota au fur et à mesure, et lorsqu'il les jugea complets, il demanda au sultan l'autorisation de se rendre à la Mekke en passant par le Sila. Il quitta ainsi par ruse Doud-Mourrah, comblé de ses présents et de ses faveurs et se dirigea vers le Sila "accomplir la seconde partie de sa tâche en se renseignant sur les forces et les intentions du sultan Bakhit. Ayant terminé, il gagna Am-Timan, Fort-Archambault et rentra à Fort-Lamy rendre compte de sa mission qui avait duré près d'un an. Il rapportait toute une série de renseignements sur le pays, l'armement, les troupes, la capacité de combat des forces ouaddaïennes, qui furent de première utilité pour nos armées. En effet, après son retour, la campagne était annoncée et bientôt Abbacha conquise" (17).

Au Ouaddaï s'il y a des gens au-dessus de tout soupçon ce sont bien les Faki. De par leur formation théologique et leur bonne foi ils ne peuvent être taxés de complices des Kouffar (mécréants). Et ce sont bien des gens tout indiqués à qui l'on se confie pour demander la protection divine en cas de peur ou de malheur. Nous comprenons que Doud-Mourrah se considère en guerre, aussi il n'est pas exclu qu'il se soit

---

(17) Rapport du lieutenant Bernard, chef de la subdivision d'Am-Dam, adressé au chef de bataillon commandant la circonscription du Ouaddaï en date du 28 avril 1931, in Archives Aix-en-Provence 5 D 135.

confié dans les moindres détails à ce Faki sénégalais, ainsi donc ce Faki devenu commensal pouvait avoir même les secrets militaires, ceux du palais et du harem. Dès lors nous comprenons comment une équipe composée uniquement de 150 soldats français est arrivée à bout de la résistance de toute l'armée de Doud-Mourrah en provoquant la fuite de ce dernier. Cette organisation du réseau de renseignements prouve que la prise d'Abbacha fut soigneusement préparée. Dès 1902, les Français étaient à la recherche d'une stratégie militaire solide qui devait leur permettre de s'emparer à moindre frais du Ouaddaï. Au départ, les Français avaient surestimé la puissance du Ouaddaï. En 1903, Largeau faisait des ouvertures à Doud-Mourrah (18). Le commandant Lenfant s'étant penché sur la question de la conquête du Ouaddaï, avait proposé deux solutions : "A défaut d'une occupation militaire brusquée, il est bon de continuer les relations pacifiques actuelles, d'essayer une pénétration lente et peut être plus sûre par les transactions commerciales ou par tout autre moyen. Selon nous il vaut mieux, si toutefois la chose est possible, attendre que le temps ait fait son oeuvre et rester vigilant" (19).

Au moment où la tension était vive entre le Ouaddaï et les impérialistes français, moment pendant lequel Doud-Mourrah passait pour un résistant farouche et fort, l'administrateur des colonies, H.C. Prins écrivait en 1907 au ministre des colonies en abondant presque dans le même sens que l'avait fait le commandant Lenfant pour tenter la pénétration dans le Ouaddaï. H.C. Prins prenait prétexte sur le bien fondé de la délimitation de la frontière Ouaddaï-Dar-Four. Pour lui il faut "tenter la pénétration pacifique du Ouaddaï par le Sud et l'Est, au moyen de la création de marchés approvisionnés par le commerce français du Haut Oubangui, et étudier les routes Abéché-Chari, "Oubangui et Ouaddaï-Tunésie" (20).

---

(18) MALVAL (Jean) : "Essai de chronologie tchadienne (1907-1940)" Editions du C.N.R.S, 1974, page 58.

(19) Commandant LENFANT : "La grande route du Tchad", Paris 1905, p.198.

(20) Archives nationales S.O.M., Afrique IV, Dossier 36 ter - Projet et rejet du projet de Prins, 1907-1908.

C. Vers la défaite de Doud-Mourrah et l'occupation du Ouaddaï

L'impérialisme colonial par Acyl interposé oeuvrait en douce pour semer le trouble et la division à l'intérieur du Ouaddaï et par là même, désagréger la puissance de Doud-Mourrah, pilier de la résistance. Doud-Mourrah se trouve en face de deux ennemis : Acyl qui connaît la méthode de combat des Ouaddaïens et les Français forts sur le plan de la stratégie militaire et possesseurs d'armes perfectionnées. Doud-Mourrah ne pouvait s'attaquer à Acyl seul, sans se faire harceler par les Français. Doud-Mourrah se souvient de la défaite du Jarma Ousman à qui incombait la surveillance de l'Ouest du Ouaddaï. Quand le Jarma Ousman avait donné l'ordre d'attaquer le poste de Yao, les troupes ouaddaïennes furent repoussées par le lieutenant français Repoux (21). Doud-Mourrah irrité par cette défaite de 1905 convoqua à Abbacha le Jarma Ousman qu'il limogea en 1906 (22). Abdalkarim, frère de Jarma Ousman devint Jarma chargé des problèmes militaires de l'Ouest.

A partir de 1906 (23) les Français opérèrent un déploiement de leurs forces pour mieux asphyxier le Ouaddaï :

. La ligne des postes aux frontières du Baguirmi est avancée plus à l'intérieur, vers le Ouaddaï.

. Pour supprimer le commerce du Ouaddaï avec la Cyrénaïque des méharistes furent envoyés au Nord.

. Pour étouffer de plus en plus Abbacha, les méharistes qui avaient opéré au Borkou après la prise de la Zaouia d'Aïn Galaka en 1907, étaient redescendus vers le Sud et avaient atteint Arada.

. Du Sud, les troupes françaises avaient reçu l'ordre de progresser lentement vers Abbacha. Il y eut de violents combats avec les troupes ouaddaïennes commandées par l'Aguid Al-Salamat Gomboro. Gomboro fut

---

(21) MALVAL (Jean) :"Essai de chronologie tchadienne", op. cit., p. 63,

(22) MALVAL, ibid, p. 66.

(23) D'après FERRANDI (J.) :"Abéché capitale du Ouaddaï" et CARBOU (H.) "La région du Tchad et du Ouaddaï", Paris 1912, Tome 2.

tué le 15 février 1907 par les troupes françaises commandées par le lieutenant Tourenq.

Doud-Mourrah mobilisait ses forces vers tous les points cardinaux excepté l'Est. Les Français de leur côté voulaient progresser vers le Ouaddaï d'Ouest en Est, en se servant d'Acyl et de ses hommes comme paravent. "Acyl est poussé par le commandant du Territoire sur Boulloug puis sur Barouella et Ati" (24) de manière à couvrir l'avance des troupes françaises. Acyl transformé en paravent permit à la première compagnie du capitaine Jérusalemy d'abandonner ses garnisons de Bokoro et de Yao et d'être avancée jusqu'à Ati. En 1908 "les troupes d'infanterie de cavalerie et d'artillerie du Territoire avaient été fusionnées en un bataillon mixte de trois armes, à quatre compagnies de 300 hommes. Après cette modification les opérations militaires des troupes françaises "reprirent dans toute la vallée du Batha" (25).

Donc en 1908 nous assistons au déploiement des forces militaires ouaddaïennes d'une part et françaises d'autre part. Pour Sidi Ahmat Al-Sunni al-Suffi, représentant de la Senoussiyya à Abbacha (26) le Ouaddaï se prépare à la Jihad. Pour Doud-Mourrah, la progression des Français est bien un défi à sa puissance et à celle de l'Islam, raison pour laquelle tous les hommes valides d'Abbacha et des campagnes furent mobilisés, répète la chanson folklorique ouaddaïenne (27).

Il nous semble qu'à partir de cette mobilisation, la résistance de Doud-Mourrah n'est plus seulement une résistance royale de défense du trône mais une résistance populaire de défense du Ouaddaï. La défense de la patrie se confond avec la défense du roi. Mais pour les musulmans convaincus, cette mobilisation peut signifier la défense de l'Islam

---

(24) FERRANDI (J.) : "Abéché capitale du Ouaddaï", op. cit. page 56.

(25) CARBOU (Henri) :"La région du Tchad et du Ouaddaï", op. cit., p159.

(26) Nous rencontrons ce nom cité dans plusieurs lettre adressées au sultan Mouhammad Saleh Doud-Mourrah (documents du palais royal d'Abbacha)

(27) De la voix de Manda Am-Chaloufa chanteuse traditionnelle dans la danse ouaddaïenne. Les paroles du chant sont en Arabe local.

contre le Koufr. Nous ne sommes pas loin d'une guerre sainte. Pour le combat décisif, Doud-Mourrah mit en alerte ses meilleurs contingents ; ordre fut donné à l'Aguid Al-Mahmid de diriger ses hommes vers le Batha afin de chasser les Français d'Ati. A deux reprises le Batha offrit le spectacle de deux sanglantes batailles entre les forces ouaddaïennes et les forces françaises aidées des hommes d'Acyl. Entre Birkit Sadate et Dogotchi, le 29 mars 1908 eut lieu la sanglante bataille de Dogotchi (28). L'Aguid Al-Mahmid voyant ses troupes fléchir se replia sur Birkat Fatmé où il attendit les renforts d'Abbacha. Le 16 juin 1908, l'Aguid Al-Mahmid à la tête d'une impressionnante armée comprenant entre autres chefs militaires ses deux fils, le Jarma et le Maguiné, l'Aguid Al-Mahmid, l'Aguid Al-Bahr et l'Aguid Al-Dababa, revint à la charge et en rangs serrés. Or, les Français qui avaient suivi tous ses déplacements l'attendaient de plain-pied. Ce fut alors la sanglante bataille de Djoua (29) à 32 km d'Ati. De cette bataille, le Ouaddaï de Doud-Mourrah sortit complètement affaibli. Les troupes françaises commandées par le commandant Julien infligèrent de lourdes pertes aux troupes de Doud-Mourrah qui laissèrent parmi les morts tous les chefs : l'Aguid Al-Mahmid et ses deux fils, le Jarma et le Maguiné, l'Aguid Al-Rachid et l'Aguid Al-Dababa. Doud-Mourrah était obligé de revoir sa stratégie militaire. Précipitamment, il procéda à la nomination des Ajaouid en remplacement de ceux tombés sur le champ de bataille de Djoua. Ce combat de Djoua avait permis aux Français de tester pour une dernière fois la combativité des Ouaddaïens. Mais quand les renseignements recueillis par le Faki sénégalais, dépêché dans la cour de Doud-Mourrah, parvinrent aux chefs militaires français, la puissance de Doud-Mourrah fut sous

---

(28) MALVAL (J.), op. cit., page 72.

(29) Archives nationales S.O.M. Tchad I, Dossier 5, 16 juin 1908. Voir croquis du combat de Djoua dans le même dossier.

estimée. Aux yeux des Français Doud-Mourrah n'est qu'un tigre de papier.

Dans les colonnes du journal "Le Temps" du 10 novembre 1908, nous pouvons signaler l'optimisme des partisans de l'expansion coloniale qui trouvent que les officiers français sans compter sur un renfort de la France ou de l'A.O.F. peuvent prendre Abbacha. "Le Ouaddaï se présente donc comme un fruit mûr qui peut être cueilli à la première occasion", conclut le journal.

Acyl, devant toujours servir de paravent aux Français, reçut l'ordre du commandant du Territoire militaire de transporter sa résidence à Birkat Fatmé (30). De son côté le capitaine Fiegenschuh, à la tête du peloton méhariste tentait de reconnaître les deux routes conduisant d'Ati à Abbacha : celle du Nord jusqu'à Am-Loubia, celle du Sud jusqu'à Am-Charada. Le capitaine Fiegenschuh informé par les espions d'Acyl que Doud-Mourrah s'apprêtait à sortir d'Abbacha pour marcher sur Birkat Fatmé, afin d'infliger lui-même une correction à Acyl, se porta promptement sur Birkat Fatmé. A la date du 23 mai 1909, avec 150 tirailleurs, 30 artilleurs, 2 pièces de canon et 50 partisans armés (31), le capitaine Fiegenschuh prit la route d'Abbacha, il se heurta aux troupes ouaddaïennes stationnées dans le Ouadi Chok. Et c'est là que la résistance de Doud-Mourrah avait été qualifiée par les chanteuses populaires de résistance des lions ouaddaïens "Didan Ouaddaï". Les affrontements eurent lieu à 25 km à l'Ouest d'Abbacha, le 1er juin 1909. Le combat dura trois heures soit de 9h30 à 12h30. Mais ce fut entre 10h25mn et 11h45 mn que l'engagement fut particulièrement vif. Selon le rapport du lieutenant-colonel Millot, les pertes françaises s'élèvent à un tirail-

---

(30) MALVAL (J.), op. cit., page 74.

(31) Archives nationales S.O.M. Afrique IV, dossier 36 quater. Occupation du Ouaddaï selon rapport n° 489 du lieutenant-colonel Millot.

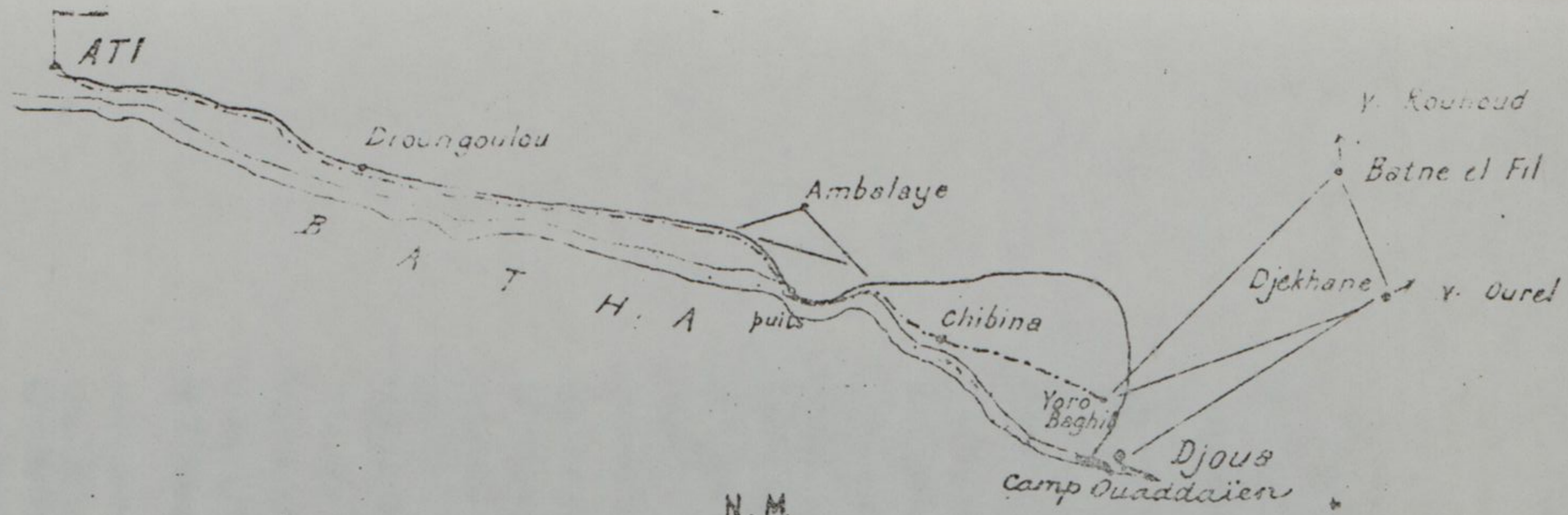

Légende

Route suivie à l'aller

" au retour

Routes diverses.

N. M.

Itinéraires suivis par la Colonne mobile

Combat de Djoua (16 Juin 1908

Echelle 1 / 20.000

leur tué, 7 blessés dont un mortellement. A 10h30, le capitaine Fiegenschuh est blessé d'une balle de 1874 qui lui traversa la gorge sous le maxillaire. Les troupes de Doud-Mourrah se sont repliées. La trahison du Jarma Nassir fut constatée, il a fait défection le soir même du premier juin en se ralliant à Acyl avec 1000 fusils de tout modèle, nous dit le rapport du lieutenant-colonel Millot. Ainsi donc; Doud-Mourrah a été trahi par ses ajouid en plein combat il avait remarqué l'abandon des combats par certains dignitaires et la fuite d'autres. Doud-Mourrah avait enregistré, comme le sultan Ghazali, la lâcheté et la trahison des dignitaires ouaddaïens. "On sait, en effet, maintenant qu'en cette action décisive du ler juin 1909, Ahmat Fajakh, qui avait hérité de son père la haute charge de l'Aguid Al-Mahamid, et qui commandait plusieurs centaines de fusils, a quitté le champ de bataille, abandonné son sultan et entraîné ses gens vers l'Est au lieu de les rabattre sur les derrières des Français "ruinant ainsi le plan et les efforts de l'Aguid Al-Jatné Abdallah qui resta jusqu'au bout fidèle à ses serments" (32). Les troupes françaises continuèrent leur marche sur la capitale du Ouaddaï, Abbacha. Le 2 juin 1909 nous dit Ferrandi, après 5 heures de combat, Abbacha est restée sans sultan. "Sous notre feu, la fuite de Doud-Mourrah se confirme, la résistance craque et à 15h30 (quinze heures trente), drapeaux et clairons en tête nous entrons dans la ville" et le tata. Déplorons cinq tués, dix-neuf blessés, les Ouaddaïens perdent quatre-cent-cinquante tués. On a tiré soixante trois obus à mitraille. Doud-Mourrah s'est bien défendu, mais son peuple manquait de flamme" (33).

---

(32) FERRANDI (J.) : "Abéché capitale du Ouaddaï", Publication du comité de l'Afrique française, Paris 1913, page 54-55.

(33) MALVAL (J.) : "Essai de chronologie tchadienne", op. cit. page 75.

Nous pouvons dire que 1909 marque la victoire des Français sur les Ouaddaïens mais elle marque aussi la victoire d'Acyl sur Doud-Mourrah. En 1909, le Ouaddaï entrant dans une phase de soumission et de domination coloniales.

Nous pouvons expliquer la défaite de Doud-Mourrah non seulement par la défection et la trahison de certains ajaouid mais également par la manque de combativité des soldats ouaddaïens dont la majorité est d'origine servile.

Si l'on en croit les renseignements coloniaux qui signalent uniquement cinq morts du côté français, nous nous posons des questions sur le maniement des armes par les hommes de Doud-Mourrah. Savaient-ils au moins tirer? Savaient-ils se servir de la hausse? Mais ce qui est sûr c'est que les Ouaddaïens ne pouvaient avoir des armes perfectionnées ni des munitions aussi parfaites que celles des Français.

Cette défaite des Ouaddaïens fut la cause de nombreux départs du Ouaddaï vers le Soudan. Parmi ceux qui appliquèrent la maxime 'vivre au pays", nous pouvons citer le cas des Kodoï, devenus principaux animateurs de la deuxième phase de résistance ouaddaïenne. Doud-Mourrah et ses fidèles compagnons avaient préféré ne pas abandonner le Ouaddaï? La lutte ne fait que recommencer.

D. Deuxième phase de la résistance de Doud-Mourrah: 1909-1911.

De 1909 à 1911, Doud-Mourrah anima une résistance farouche contre la domination française. Nous avons vu que Doud-Mourrah avait enregistré trahison et défection de ses meilleurs Ajaouid, néanmoins il avait pu prendre la brousse avec quelques dignitaires et soldats restés fidèles.

Au lendemain du 2 juin 1909, commençait alors pour Doud-Mourrah une vie de sultan sans résidence fixe, une vie de rebelle traqué par les Français et par Acyl fort de l'appui de tous les ralliés. Pour les Français, Doud-Mourrah est un rebelle. C'est alors que Doud-Mourrah entreprit des démarches diplomatiques auprès du sultan Ali Dinar du Dar-Four et du sultan Tajadine du Massalit. Au nom de la solidarité islamique, Doud-Mourrah reçut le soutien des deux sultans. Doud-Mourrah n'a pas été non plus lâché par les senoussistes représentés par Mouhammad Al-Sunni et harcelés au Nord d'Abbacha. Le sultan Tajadine du Massalit devint l'allié inconditionnel de Doud-Mourrah (35). C'est d'ailleurs au Massalit que Doud-Mourrah trouva refuge et hommes prêts à se sacrifier pour la cause de la résistance à la domination étrangère. Au Massalit, Doud-Mourrah était comme dans son fief, couvert de respect digne du sultan du Ouaddaï nous disait Abderahman Mahdi (34). C'est que pour les Massalit comme pour la majorité des Ouaddaïens, Doud-Mourrah est le sultan légitime du Ouaddaï, et Acyl un usurpateur.

Ce qui semble paradoxal, c'est que la population urbaine d'Abbacha considère Acyl comme sultan, mais la population rurale considère plutôt Doud-Mourrah comme sultan. Pour mener à bien la nouvelle résistance, Doud-Mourrah se déplaçait de village en village pour galvaniser les peuples des hillal (villages et hameaux). Il ralliait ainsi à sa cause, au nom de la tradition ouaddaïenne et musulmane tous les Maba et à leur tête les Kodoï ainsi que les Arabes Mahamid d'Arada. Les sultans du Dar Sila, du Guimir, du Tama et du Dar Zaghawa soutenaient sans

---

(34) ABDERAHMAN MAHDI d'origine ouaddaïenne résidant à Al-Jineïna (Soudan) âgé d'environ 70 ans, il est aveugle. Il avait exercé en sa qualité de Faki le métier de conseiller juridique auprès du sultan Abderahman du Massalit.

(35) Tajadine avait de l'estime pour Doud-Mourrah car, fait que toutes les sources orales mentionnent, ce fut bien Doud-Mourrah, du temps où il était sultan à Abbacha, qui avait tranché le différend qui opposait Tajadine à son frère Andokor à propos de la succession au trône du Massalit. Tajadine fut désigné sultan.

conteste la lutte de Doud-Mourrah. Des lettres appelant à la révolte contre la domination coloniale furent adressées par Doud-Mourrah et ses dignitaires à l'adresse de tous les peuples du Ouaddaï, y compris à l'adresse d'Acyl. De l'analyse des termes des différents appels se dégage l'idée d'une libération du pays de l'Islam des mains des mécréants. Nous sommes amenés à dire qu'il s'agit d'un véritable cri de Jihad, car les termes mis en relief sont : musulmans contre Nassara, c'est-à-dire Nazaréens ou chrétiens. Les mêmes termes se retrouvent dans la lettre du sultan Ali Dinar adressée aux Français d'Abbacha (35b) Doud- Mourrah en perpétuel déplacement enrôlait tous les Diyar (pays) visités. Les peuples indignés par les abus d'Acyl et de ses amis les Français, venaient renforcer le rang de la résistance. Nous pouvons dire qu'il y a une très grande différence entre l'ancienne armée de Doud-Mourrah, composée en majorité de combattants d'origine servile, et la nouvelle armée formée de volontaires autochtones du Ouaddaï et d'audacieux Massalit qui n'attendaient que l'exaltation du patriotisme pour abandonner leurs champs et leurs villages et se convertir en véritables guerriers.

Le mérite de Doud-Mourrah était d'avoir pendant la deuxième phase de sa résistance, et durant ses séjours plus ou moins prolongés dans les hameaux et les Ouadis, éveillé l'élan patriotique d'un grand nombre de Ouaddaïens.

Aucun Kodoï n'osait payer l'impôt ni à Acyl ni aux Français. Tout l'impôt en mil des villages Kodoï était réservé à l'entretien de l'armée de Doud-Mourrah. C'était dans le but de châtier ces Ouaddaïens récalcitrants qu'une double imposition fut décidée par les Français et

---

(35b) Nous donnons la traduction intégrale de cette lettre dans notre travail de maîtrise, MOUKHTAR BACHAR, Maîtrise d'histoire, op. cit. page 81.

Acyl. Les Français voulaient leur impôt en espèce et Acyl le voulait en nature. Ceci eut pour résultat la révolte des Kodoï durement châtiés par les Français. Grande fut l'indignation de tous les ruraux. Le sentiment d'union fit tâche d'huile dans le monde rural. Les Massakine (paysans) se plaignaient de cette double imposition beaucoup plus que de l'entretien des hommes de Doud-Mourrah.

Nous pouvons dire que de 1909 à 1911 sur un peu plus de trois ans, le Ouaddaï fut un grand foyer de résistance à l'impérialisme colonial dont le moteur fut le peuple rural dans sa grande totalité. Pendant cette courte période riche en renseignements sur les comportements des Ouaddaïens, beaucoup de hillal, de diyar et de ferik se sont montrés solidaires de Doud-Mourrah et donc contre les Français et Acyl, agent de la loi coloniale. C'est pour cette raison que le terme de national paraît anachronique, nous pouvons plutôt dire que, de 1909 à 1911 la résistance du Ouaddaï sous Doud-Mourrah, fut une véritable résistance populaire à travers laquelle Doud-Mourrah défendait une idée, une pensée qui nous rappelle celle de Saint-Just, à savoir que : "La nature de la liberté est qu'elle résiste à la conquête et à l'oppression".

Nous avions plus haut fait allusion aux lettres écrites par Doud-Mourrah et ses compagnons à certains chefs d'ethnies, lettres dont nous donnons les passages les plus importants en insérant la copie en Arabe. Nous pensons que Doud-Mourrah confiant du soutien des Senoussistes voulait enrôler de gré ou de force le plus nombre de Ouaddaïens ; pour cela il utilise des mots chocs de l'Islam. Sachant pertinemment qu'en pays de l'Islam la seule formule qui puisse motiver les peuples et les rassembler est l'appel au nom de l'Islam, Doud-Mourrah n'hésite pas à dire

Copie d'une lettre de (Coudemourra) Sultan Mohd. Salah aux arabes Mohammides.

Cachet de Coudemourra

بسم الله الرحمن الرحيم

انه من عبد ربه سبحانه السلطان محمد صالح بن السلطان يوسف بن السلطان بشريف الى عاملنا وعيننا الشيخ عبوح والشيخ بري والشيخ يوسف ولد مولاي والشيخ ولد صفار والشيخ عبدالشي ولد زمزم والشيخ ربيف والشيخ اسماعيل ولد دعبري والشيخ شبكنه والشيخ محمد حنبكي وكافة اولاد حيح صغيرا وكبيرا وكافة اولاد جنوب صغيرا وكبيرا وكافة الفجت صغيرا وكبيرا وكافة اولاد بن جلول وكافة اولاد زيك وجميع عرب المحاميد من غير تخصيص هذا وليكون في علمكم ان خرجنا من بشي ومكثنا في الجبل بطرميح ومكوثنا من اجلال سيدي السنوسي رضي الله عنهم وبشرونا بالملك غصبنا من كل احد وجميع ما جعلتموه مع H خوان من محاربتكم اليهم فنحن سامحين وفاعفين واخوان سيدي المهدي رضي الله عنه ما يحارب H الكفار اومن تبعه والتابع والمتبوع سواء وقال الله تعالى ومن يتولاهم منكم فانه منهم وانتم توليتم امر الكفار وخرجتم معهم والشريعة المحمدية ملكتم انتم وميالكم ومالكم حلال ومن مات منكم H النار وبيس القرار وهذا نحن ماكثين في كبكب ومنا كافة الاخوان مجاهدين في سبيل الله لنا اربعة ايام ماكثين هنا فمن منكم احد له احدى عشر يوما فمع قبلنا وانتم ما فدمتم عليه وعوانه نجسه من الظلمات الى النور وانتم صابرين على كفركم جهنا مكتوبا اجلنا له اربعة ايام ولم يفدموا منا يمنع اليمنا فنحن يرجون منكم ومولاي كافة الاخوان تحت امرنا ونصيحنا فان فدمتم بجمع جميعكم امان الله ورسوله جلالدي تحت شاعليكم فنحن ضامنين ان شا الله في مالكم وحمايكم وان مضى خمسة ايام ولم تأتوا منكم احد بالاخوان ومن معكم مجاهدين قبل كل احد جيكم وان فدمتم ما خذكم نلاقوه جهوم علينا ولا يخبش عليكم احد لا في الجبل ولا حنا حريتم في البر وغرتم الى الجبل فنحن عادين عنكم طاهرا وبلغنا والسلام في ربيع الاول سنة ١٣٢٨

Pour Copie Conforme

aux Arabes Mahamids entre autres, dans sa lettre du 22 Rabi'-Al-Awal 1328 correspondant au 4 avril 1910 (36) que :

"... Le Très haut a dit que ceux qui suivent les infidèles en sont également pareils. Dans ces conditions s'emparer de leurs familles et de leurs biens, est un devoir pour les musulmans. Nous voilà à Kapka depuis 4 jours et nous avons avec nous tous les ikhwan venus faire la guerre sainte pour l'amour de Dieu... Si vous venez à nous l'Aman de Dieu et du Prophète est sur vous, et nous sommes garants de tout le mal qui pourrait vous arriver..."

Doud Mourrah multipliait les lettres de ce genre à tous les chefs des ethnies du Ouaddaï restés indécis ainsi qu'aux chefs militaires des armées foriennes.

Un autre lettre significative de l'esprit de soulèvèment et d'appel lancé à l'adresse des dignitaires restés auprès du sultan Acyl, est celle écrite par les dignitaires rebelles, amis fidèles de Doud-Mourrah dont nous donnons ici la traduction en insérant la copie en Arabe.

Cette lettre des Ajaouid de Doud-Mourrah adressée au puissant Aguid Al-Mahamid, resté à Abbacha auprès d'Acyl, est un véritable élan de patriotisme, nous allions dire de nationalisme.

" Lettre des Ouaddaïens rebelles à l'Aguid Al-Mahmid"

"Au nom de Dieu le clément et le miséricordieux.

"De la part des esclaves de Dieu, Aguid Al Bahr Bajouri, Kamkolak Bourna fils d'Assad, Aguid Gueri Abssakine, Aguid Adri Tchenay, Kamkolak Moursal, Aguid Al Zabada, Koursi Goui. Tchartaye Ahmad Abou Kher

"Au très haut, très puissant, généreux Aguid Al Mahmid Ahmad fils de Mouhammad mort dans la paix du Seigneur ainsi soit-il.

"Après salut, miséricorde et bénédiction de Dieu,

"Nous vous apprenons, ô notre père que le Dar Ouaddaï date de plus

---

(36) Archives nationales S.O.M. Afrique VI dossier 183, Année 1910.

de 380 ans. Jamais l'ennemi ne pût l'entamer sauf par des guerres civiles. Vos pères et ancêtres protégeaient le pays et nous l'avons façonné selon leurs voeux, cela jusqu'au jour de la déchéance marquée par notre heure. Alors nous les enfants du pays, nous en sommes sortis par l'envie et la jalousie, la ruine gît sur nos têtes. Mais grâce à Dieu, nous avons regardé en nos âmes meurtries et nous avons résolu de réparer le mal et d'assurer la conservation de la religion. Toi tu es resté dans le pays. Nous avons appris la persécution des populations, ce qui nous a peiné, ainsi que tous les musulmans ; aussi nous avons décidé de délivrer nos frères de l'oppression de l'infidèle en le chassant grâce aux âmes très nombreuses, couvrant l'Est et l'Ouest, de l'Emir des croyants, sultan des musulmans, le sultan Ali Dinar, le vainqueur par la grâce de Dieu. Eux, les infidèles, ne resteront ni au Tama, ni au Ouaddaï, car leur peine est grande en terre mulsumane. Comme la victoire de l'Islam est un devoir pour toi, prends une descendance des sultans et viens avec ton monde à la rencontre des chefs des armées, l'honorable notre père Adoum Roujal Abdel-Rahman, le Melik Mahmoud Ali, et, si vous avez du retard, expédiez avec nos envoyés un de vos hommes de confiance, aux habitants du pays Kodoï, Kelinguen, Kondongo, Hawali de Ouara, pour la sortie des infidèles de notre pays. Si vous ne faites pas ainsi que nous vous le disons, le malheur des musulmans sera sur vous. Il n'y a d'autre volonté, et d'autres forces qu'en Dieu, le Puissant, le Magnifique, et sous peu tu verras les miracles. Donne notre salut à nos frères et parents et annonce à tous nos frères la victoire - et la Joie - Salut".

Ces appels lancés et par Doud-Mourrah et par ses dignitaires furent qualifiés de tentatives de subversion par les Français maîtres du Ouaddaï. Aussi les Français aidés des hommes d'Acyl décidèrent d'en

---

finir avec Doud-Mourrah d'où les combats au Dar Tama pays dans lequel Doud-Mourrah trouva refuge en raison du site montagneux du Kapka. Tous les sultanats des confins furent inquiétés par les reconnaissances des Français au Tama où le vieux sultan Hassan fut déposé par le commandant du Territoire qui intronisa Ousman, cousin germain d'Ousman comme sultan des Tamazan (37); au Guimir où le lieutenant de la commune signa un traité avec le sultan Idris mettant le Guimir sous la protection de la France; au Sila où un traité de paix fut signé au début de 1910 entre le chef de bataillon Largeau et le sultan Bakhit. Sous l'initiative du capitaine Fiegenschuh, le 10 novembre 1910 fut signé un traité qui plaça le Dar Sila sous la protection de la France dont voici les principaux termes : *"Moi Mouhammad Bakhit, je me place sous la protection de la France représentée par le capitaine résident de la France, et je fais serment de rester fidèle. Je n'aurais pas de relation avec les pays voisins, je ne ferai la guerre qu'avec l'autorisation et l'appui de la France..."* (37).

Sur ordre de Largeau, commandant le Territoire militaire du Tchad, les militaires français du Ouaddaï se sont désintéressés du Zaghawa Karbé néanmoins en 1910, quand le sultan Firti avait préféré pencher du côté du Dar-Four, Acyl avait investi un nouveau sultan en la personne du Hagar sultan des Zaghawa et ce, avec l'assentiment du commandant Julien (37). Par cette série de reconnaissance, les Français voulaient faire d'une pierre deux coups : acculer Doud-Mourrah et établir un droit de fait sur tous les sultanats des confins. C'était également dans le but de continuer l'expansion française que le lieutenant-colonel Moll commandant le territoire militaire du Tchad donnât l'ordre au capitaine Fiegenschuh de "donner de l'air" à la garnison d'Abbacha. Cela veut dire

---

(37) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, Dossier 183.

178.

Copie de la lettre des Ouadaïens rebelles à l'égard et Mohammed

بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله الوالي الكريم والصلاة على سيدنا محمد وآله مع التسليم
وبعد من عبيد ربهم عفيد البحر ابراهيم بالجودي وكمكلك برمه ولد اسه وعفيد
فري ابسكيني وعفيد عدري جنيث وكمكلك مرسال وعفيد الزبد وكوسي
جوني والنش تلاثة احد اعشر الى الاجل الاجر فضل المجموع عفيد العاصبة احد عشر
نوصلك مولاك امين بعد السلام عليك ورحمة الله وبركاته نعلمك يا اخي ان الخبر
فحريمت وطانيت وظلها زايل وحار وحداي عامرة لها ثلثمايت وثمانون سنة
واز يدلكم خلها عدونا الان تكون في بعضها البعث وكانوا باريج واجداج
الكواج سباتين حارهم ونعوسج وعامرينها على الوجه المطلوب وخاطين
وعبيدهم ونعوسهم وعربادهم وسلابنهم وقتسلانهم الجبال تلبناه بالليج
والحاسدة وتربتنا على رؤسنا وبحمد الله نحن بعد نتحزل السجلاسة وعدم
العزم جينا بنعوسنا لحبلك خبينا وانت جعلت بالدار وطانيين انتك
بوجودك الحار تثبت وتستفي في محلها ومن لنحزلك وسمحناه للزال
الفساد زايد واخبرت الاهالي عن الاستقرار وقد تشفى حلينا وعلى
جميع المسلمين وحتى نلاح نجدة الاسلام للاخوانهم المسلمين ونروحهم
من ظلم الكفار جيونتر كثيرة تسد الارض شرفاد ونحربا من امير المومنين
وسلطان المسلمين السلطان علي حيدار المنصور بالله تعالى وانهم
لم يغيبوا الا بي حارتلاثة وحار وحداي بل املهم كويلا لحد الاسلام
وحين واجبا عليك لقوة الاسلام فانهم ببلادك وارضك ومخزنهم عاينة
البيج اولا اختارلك واحد من اولاد السلاطين مجيج واحضر حروبك
لمقابلة روساء الجيوتر المحرم ابونا ادع رجال عبد الرحمن والملك
محمود عني وان حصل لك تلاثيا رسل مع المرسليه مخصوص
من خاصة اخوانك وكوك اهل الدير عليهم كمثل كودي وكلكن
وكندفو وحوالي واري لاجل خروج الكفار من حارهم وان لم جلتوا بكلامنا
هذا جد نبا المسلمين عليك ولا حول ولا قوة الا بالله تعلى العلي
وغريب تري فيهم العجايب وبلغ سلامنا كافة اخواننا والاهالي وبشرهم
بالنجح والفوح والسلام

1268
ج ب صبر

Pour copie conforme
Bonnel de Mézières.

pousser encore plus loin la limite de l'audace française d'où la marche de Fiegenschuh vers l'Est, mais auparavant il prit soin d'écrire une lettre au sultan Tajadine du Massalit lui annonçant sa prochaine venue au Massalit avec le sultan Acyl. En réponse à cette lettre, Tajadine répondit en ces termes : *"Tu dis que le Ouaddaï est à toi, c'est bien. Tu dis que le Tama, le Guimir, le Sila te sont soumis, c'est bien. Je ferai de même. Mais le Ouaddaï est au couchant et le Dar Massalit au levant. Tu veux venir me voir? Ne viens pas encore, mes gens sont sauvages, ils auront peur de tes tirailleurs qu'ils ne connaissent pas encore. Remets donc à plus tard ton voyage"*. (38).

Fiegenschuh ignorait qu'en annonçant sa sortie d'Abbacha avec le sultan Acyl, cela signifiait une déclaration de guerre, car le sultan d'Abbacha ne va pas vers les petits sultans, ce sont eux qui viennent vers lui. Ainsi le Massalit savait à quoi s'en tenir. Fiegenschuh avait donné ordre au lieutenant de la commune qui se trouvait au Tama de quiter Niery, capitale du Tama, et de rentrer à Abbacha afin de se joindre à lui pour la future marche sur le Massalit. Le sultan Acyl et le capitaine Fiegenschuh habitaient dans le même tata et mangeaient souvent ensemble. Acyl voulut convaincre Fiegenschuh de ne pas se rendre au Massalit. L'insistance d'Acyl poussa le capitaine Fiegenschuh à constituer plus solidement sa colonne. "Les tournées du Massalit en janvier 1910 furent entreprises malgré les conseils, on peut même dire les supplications d'Acyl" (39). Le 27 décembre 1909, le capitaine Fiegenschuh sortit d'Abbacha à 16h accompagné du sultan Acyl (pour juste 1 ou 2 km de route) qui ne cessait de le mettre en garde. Le 30 décembre, d'après l'étude du chef de bataillon Julien, le capitaine Fiegenschuh et ses hommes arrivés à Bir Taouil sont rejoints par le lieutenant Delacommune

---

(38) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 183. Affaire du Dar Massalit 1910. Renseignements tirés du n°48 du 8 février 1910, rapport officiel établi sur le guet-apens par le lieutenant Lucien, commandant par intérim la circonscription du Ouaddaï. Le commandant de bataillon Julien, commandant la circonscription du Ouaddaï, a procédé également à une enquête personnelle et interrogé les témoins vivants.

(39) D'après le rapport fait à Fort-Lamy par Largeau, in Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 186.

et son détachement. Pendant quatre jours la troupe sous le commandement du capitaine Fiegenschuh avançait vers le sultan Tajadine du Massalit. Le 4 janvier 1910 c'est le guet-apens du Ouadi-Kaja "C'est une journée de deuil pour la France" (40). Le massacre de la colonne Fiegenschuh eut lieu à Dirjel à environ 25 km aus Sud-Est d'Al-Jineïna, capitale actuelle du Dar Massalit soudanais, juste à un peu plus de 20° de longitude Est. C'est donc en plein territoire soudanais que les trois officiers français : le capitaine Fiegenschuh, le lieutenant Delacommune, et le lieutenant Vasseur ; les deux sous-officiers français : le sergent Beranger et le maréchal des logis Breuillac plus les cent réguliers et les quatre-vingts partisans d'Acyl furent massacrés (41). Cent quatre vingt fusils et vingt-deux mille cartouches (41) sont prises par les Massalit de Tajadine. Au Ouaddaï, comme au Massalit, le sultan Tajadine fut félicité et les femmes comme les jeunes filles le louèrent sans mesure, avec des expressions hyperboliques comme le prouve cette chanson populaire chantée jusqu'à nos jours : "Jouwadi samine, seïfi tarine, ismi Tajadine" ce qui donne en Français : mon cheval est replet, mon sabre est tranchant, mon nom est Tajadine.

D'après Julien la nouvelle du désastre ne fut connu à Abbacha que deux jours après, c'est-à-dire le 6 janvier 1910. Julien nous dit que le sultan Acyl, les larmes aux yeux et bouleversé, s'empressa d'accourir pour annoncer la nouvelle au lieutenant Lucien. "Pendant trois jours le sultan Acyl refusa toute nourriture ne se laissant aborder par aucun de ses courtisans et ne parlant qu'au lieutenant Lucien", nous dit Julien, et quand plus tard il montrait au chef de bataillon Julien une montre cadeau du capitaine Fiegenschuh, il pleurait en disant : "Ce fut Sid-Khéri", c'est-à-dire mon bienfaiteur.

---

(40) Conclusion du rapport de Julien fait à Abbacha le 1er juillet 1910, in Archives nationales S.O.M. citées.

(41) D'après le rapport di commandant Julien déjà signalé et aussi dans Malval (J.), op. cit., page 77.

Quand la défaite des Français fut connue en France elle avait fait l'objet d'un débat passionné au parlement entre partisans et non partisans de l'expansion continuelle. Néanmoins la chambre vota en faveur du renforcement des effectifs militaires au Tchad. Ceux-ci passèrent de 3 à 4 compagnies soit un total de 1600 hommes répartis en deux bataillons (42). Cette victoire de Tajadine renforça la résistance de Doud-Mourrah. Le sultan Bakhit du Dar Sila se rallia à la cause de Doud-Mourrah et donc à Tajadine. Ce dernier, une fois l'enivrement du récent succès sur les Français passé, s'aperçut qu'il doit s'attendre à une deuxième guerre contre les Français. Pour cette deuxième guerre Mouhammad Al-Sunni, le représentant de la Senoussiyya, voulut que Doud-Mourrah se réconciliât avec Ali Dinar du Dar-Four, raison pour laquelle le Senoussiste se rendit à Al-Fachir "et obtenait, sous l'égide de la Senoussiyya, la réconciliation de Doud-Mourrah et d'Ali Dinar , dont les troupes réunies envahirent aussitôt le Dar Tama" (43).

Le 7 avril 1910, dans le Ouadi Guéréda, les troupes françaises, commandées par le capitaine Chauvelot et le lieutenant Hamel repoussèrent les Foriens et Doud-Mourrah fut chassé "le 8 avril par le capitaine Chauvelot du cirque rocheux de Kapka qui lui servait de refuge et d'abri", nous dit Hugo.

Tajadine de son côté voulait compter sur l'aide militaire du sultan Ali Dinar, raison pour laquelle il lui envoya une bonne partie des armes et des munitions prises aux Français en se déclarant vassal du royaume du Dar-Four. Doud-Mourrah se sentit renforcé par l'apport militaire effectif des dignitaires qui ont quitté Abbacha en maudissant Acyl et les Français. En effet, le 17 mars 1910, Acyl enregistra les

---

(42) HUGO (P.) : "Le Tchad", op. cit., page 50.

(43) HUGO (P.), ibid, même page.

défections (44) de l'ex-Aguid Al-Mahmid Ahmad Fajakh, d'Abdallah ex-Aguid Al-Jatné, de Mouhammad Sinmelek Achour et du Kamkalak Ismaïl Oueyntaga.

Doud-Mourrah ayant rassemblé tous ses hommes les dirigea vers le Massalit où il demanda à Tajadine la fusion des deux armées en une seule. C'est pour ne pas permettre le renforcement de la résistance, pour venger le capitaine Fiegenschuh et ses hommes et donc anéantir le Massalit que le lieutenant-colonel Moll "décida, après en avoir demandé l'autorisation au gouverneur général, de marcher lui-même sur le Dar Massalit avec 300 hommes et 2 canons" (45). Le 8 novembre 1910, le lieutenant-colonel Moll arrive avec ses hommes à Dirjel, capitale du Massalit. Le 9 novembre, à Doroté, à 5 km au Sud de Dirjel, eut lieu la deuxième grande bataille du Massalit, mettant face à face l'armée française à l'armée unifiée, commandée par Doud-Mourrah et Tajadine. De part et d'autre les principaux chefs tombèrent parmi les morts, Tajadine du côté de la résistance est tué et Doud-Mourrah blessé. Du côté français sont morts trois officiers, qui sont :

1°) Moll Henry, lieutenant-colonel de l'infanterie coloniale
2°) Brûlé Gaston Alfred, lieutenant d'infanterie coloniale
3°) Jolly, H.C.A., lieutenant d'artillerie coloniale
cinq sous-officiers
4°) Noël Henry, adjudant de l'infanterie coloniale
5°) Leclerc Maurice, adjudant de l'infanterie coloniale
6°) Allessandri Léonard, sergent de l'infanterie coloniale
7°) Bergere Alexis Eugène, sergent de l'infanterie coloniale
8°) Bal, sergent de l'infanterie coloniale.

Plus de quarante tirailleurs sont portés morts et plus de 70 blessés.

---

(44) MALVAL, op. cit., page 78.

(45) HUGO (P.) : "Le Tchad", page 51.

Les troupes françaises sont rentrées à Abbacha en ayant dans leur bagage la tête tranchée de Tajadine. La nouvelle du désastre fut connu très tôt à Tripoli où elle fut commentée par les journaux de Tripoli de Barbarie : "El-Taraki et Economista di Tripoli du 17 novembre 1910" (46) Mais elle mit du temps pour parvenir à Paris car toutes les voies reliant le Tchad à Paris sont longues et lentes. Ce sont: (46)

1°) La voie anglaise du Soudan égyptien qui renseigne Paris par le Caire

2°) La voie turque qui utilise les routes des caravanes par le Fezzan ou le désert de Libye et aboutit à Benghazy ou à Tripoli de Barbarie

3°) La voie française enfin, qui est la plus longue mais la plus sûre et qui atteint soit Brazzaville par le Chari et le Congo, soit Dakar par Zinder, le Niger et le Sénégal.

Dès qu'elle fut connue à Paris, la mort du lieutenant-colonel Moll fit l'objet de trois interpellations relatives à la conquête du Ouaddaï, dans la grande salle de l'Assemblée nationale (47). Pour bon nombre de parlementaires le fait d'avoir pu conquérir le Ouaddaï avec une colonne d'audacieux ne peut justifier une soumission et une pacification avec peu d'hommes. Les journalistes du "Matin" de Paris du dimanche 11 décembre 1910 posèrent la question suivante au gouverneur général du Congo, M. Merlin :

- *"Pourquoi, Monsieur le Gouverneur, avec des forces insuffisantes sommes-nous allés à Abéché, et pourquoi, y étant allés, y restons-nous avec un aussi faible effectif?"*

- Merlin : *"Nous sommes allés à Abéché entraînés par les incursions incessantes des gens de Doud-Mourrah qui venaient harceler nos partisans*

---

(46) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 184.

(47) MALVAL (J.), op. cit., page 81 parle de remous à la chambre des députés à la suite du combat de Doroté et cite les noms de Morel, Etienne, Hubert, Augagneur et Messimy comme intervenants.

A la poursuite des pillards, nous sommes arrivés au coeur du Ouaddaï où ne l'oublions pas, la population entière, lasse des exactions du sultan, nous appelait de tous ses voeux. A votre seconde question vous devinez ma réponse. Vous savez combien de fois j'ai réclamé une augmentation d'effectifs ,combien de rapports j'ai écrits, combien de paroles j'ai dites. Mais il m'a bien fallu, dans la pratique, proportionner mes demandes à ce qui était immédiatement réalisable. Suivant les crédits mis à ma disposition, et suivant les ressources du recrutement de l'Afrique occidentale. Ce qu'il faut, c'est arriver à avoir des forces d'occupation suffisantes pour assurer la sécurité des populations du Tchad, sans aucune idée d'expansion ou d'extension vers le Nord".

Le colonel Largeau désigné pour remplacer Moll part de France et arrive à Abbacha le 12 mars 1911 (48).

A la suite de la mort du lieutenant-colonel Moll, une conférence fut donnée le mercredi 17 décembre 1910 à la société de géographie sur l'empire africain français et la situation au Ouaddaï par Paul Bondakie, directeur de la revue "Indigène". Devant les membres de la société, réunis dans le grand anphithéâtre de l'école nationale des Arts industriels, Charles Droulers, président de la société, ouvre la séance en rappelant le combat du Massalit du 9 novembre 1910 et déclare que : "*La continuation de l'action française dans le Ouaddaï pour l'avenir de nos possessions d'Afrique et pour l'honneur de la civilisation. Nos lauriers cueillis dans ces contrées ne sont pas inutiles, dit-il ; nous y accomplissons une oeuvre noble et grande, une oeuvre de haute humanité, une oeuvre éminemment française*". Et Charles Droulers conclut en disant : "*Les 300 auditeurs réunis dans la salle des conférences de la société de géographie espèrent qu'une action énergique vengera bientôt nos morts et*

'48) MALVAL (J.), op. cit., page 81.

aura raison des obstacles qui s'opposent encore au développement de la civilisation et à l'établissement de la paix française dans le centre africain" (49). C'est également pour obtenir une vengeance rapide que les partisans de l'expansion coloniale à la chambre des députés avaient convaincu les adversaires de l'expansion continuelle et sont tous tombés d'accord sur un ordre du jour exprimant la confiance dans le gouvernement "prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité dans nos possessions de l'A.E.F."(50). Hugo, utilisant les mêmes archives que nous, souligne que "la chambre vota derechef des crédits permettant de renforcer, d'un nouveau bataillon de 800 hommes, les troupes françaises du Tchad" (51).

La vengeance, vif désir des colonisateurs, ne se fit pas attendre. Le commandant Maillard, arrivé à Abbacha le 21 décembre(52), envahit aussitôt le Massalit et infligea de lourdes pertes à Andoka intronisé sultan du Massalit, comme l'avait prescrit Doud-Mourrah du temps où il fut sultan légitime du Ouaddaï.

Le renforcement des troupes françaises au Tchad permit au colonel Largeau de hâter le processus de "Pacification" du Tchad en multipliant les opérations tous azimuts ; depuis le Ouaddaï jusqu'au Dar-Kouti où le sultan Mouhammad Al-Senoussi, son fils et le petit fils de Rabih' furent tués (53); depuis le Ouaddaï jusqu'au Tibesti en passant par l'Ennedi et le Borkou où en 1914 tous les peuples du Tchad septentrional connurent la soumission au nouvel ordre colonial.

---

(49) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 184.

(50) Selon l'ordre du jour de la séance du vendredi 16 décembre 1910 relatif à la question du Ouaddaï débattue au parlement.

(51) HUGO (P.) : "Le Tchad", op. cit., page 51.

(52) MALVAL (J.) : "Essai de chronologie tchadienne", op. cit., page 81.

(53) HUGO, Ibid.

Le trafic d'armes du temps de la résistance de Doud-Mourrah

Doud-Mourrah et ses alliés qui avaient agacé de-ci, de-là les Français, étaient armés des modèles anciens mais aussi des modèles les plus récents et les plus perfectionnés. Qui était le fournisseur d'armes ?

Selon une lettre datée du Caire, du 19 janvier 1911, adressée par Mr Defrance, ministre plénipotentiaire de la République française au Caire, à Mr Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères à Paris (54), il ressort de l'entretien qu'avait eu Mr Defrance avec le commerçant Abdallah Kahal, que le fonds de l'armement moderne des ouaddaïens a été constitué au moyen des armes prises aux troupes égyptiennes du Soudan après la révolte du Mahdi. Mais il est évident que par l'intermédiaire des marchands Djellaba (soudanais), s'était établi un fictif commerce d'armes entre le Ouaddaï et le Soudan anglo-égyptien, notamment des armes fort anciennes comme les fusils à capsule. Abdallah Kahal déclare en avoir envoyé lui-même au sultan Brahim et Youssouf.

Les contrebandiers crétois et grecs avaient importé des armes en Tripolitaine. Les Majabra, originaires de la Libye actuelle et dont l'habitat était au voisinage du poste de Jalo, achetaient les armes et les revendaient au Ouaddaï*, au Kanem et au B.E.T. Dans le cadre des relations commerciales entre la Tripolitaine et le Ouaddaï, les Français avaient voulu mettre un terme au trafic d'armes. C'était ainsi que huit (8) Majabre, d'après Lelorain, vice-consul à Benghazy, avaient été massacrés à leur retour du Ouaddaï en passant par Arada, par une troupe française. Les Français se sont emparés de leurs chevaux. La même troupe française aurait dépouillé et abandonné dans le désert une caravane venant du Dar-Four (54) et déclarant qu'elle se rendait à Koufra.

---

(54) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 185.

** Dr. HASSAN IBRAHIM HASSAN : "L'Islam au-delà du Sahara", Le Caire, 1957, p. 21 (texte en Arabe).*

D'après Abdallah Kahal, de l'Egypte il n'arrive pas d'armes au Ouaddaï. Or, les sources orales mentionnent que l'armement du Ouaddaï provenait de Istambul, de Masr c'est-à-dire l'Egypte, de la Tripolitaine et même de Tunis. Abdallah Kahal (54) pourrait cacher certaines vérités. En effet, comme le dit Mr Defrance, ministre plénipotentiaire de la République française au Caire, au ministre des affaires étrangères à Paris : *"...Je ne peux cacher à votre Excellence que le négociant Abdallah Kahal, a été auprès de moi l'objet d'une dénonciation de la part d'un informateur qu'une agence diplomatique emploie à des enquêtes secrètes. S'il faut en croire cette dénonciation Kahal se serait livré, encore jusqu'à une époque récente, au commerce des armes, tant avec Doud-Mourrah qu'avec la Senoussiyya. D'après renseignements, le dernier renvoi d'armes effectué par lui, remonterait à un an et demi (54b) et consisterait en 280 fusils destinés au cheikh Senoussi".*

La Turquie grand pourvoyeur d'armes de la Tripolitaine n'est pas, au point de vue international, obligée d'interdire le commerce des armes dans cette partie de l'Afrique. Elle est libre comme le sont les Français à Djibouti.

Le Ouaddaï comme le Massalit et le Dar-Four profitent de la contrebande qui se fait par le golfe de Syrte et par le littoral de la Cyrénaïque. Les Senoussistes présents dans cette partie d'Afrique, qui est leur fief, y achètent armes et munitions puis les expédient à Koufra(54). De cette oasis qui fut leur principal centre, ils les envoient par la voie directe du Sud, au Massalit ou bien ils les transportent par le Tibesti et avec l'aide des Toubou, les armes parviennent au Ouaddaï. Mais n'oublions pas qu'à Abbacha vit une colonie de Turcs (55) qui est en relation étroite avec les agents turcs de la Tripolitaine qui encou-

---

(54b) Le 19.01.1911 est la date de la lettre écrite par Defrance.

(55) C'est au-delà de l'Ouadi Am-Kamil, c'est-à-dire juste au Sud du jardin du sultan que se trouve le quartier des Turcs appelé Djinene Turcs (jardin des Turcs). Ils étainnt venus en tant qu'armuriers, instructeurs militaires et spécialistes de la fanfare royale. Mais ils étaient aussi des négociants esclavagistes

ragent l'hostilité des Sahéliens et des Sahariens contre les troupes françaises. L'opinion publique musulmane en Tripolitaine, se montre favorable aux populations musulmanes qui luttent contre l'établissement d'une domination européenne comme par exemple le Ouaddaï sous la résistance de Doud-Mourrah. L'essentiel donc des munitions et des armes est fourni par tous ceux qui aident depuis la Cyrénaïque et le Tripolitaine la résistance ouaddaïenne car c'est bien la Cyrénaïque qui est devenu le véritable dépôt d'armes et de munitions en même temps qu'un fief de la Senoussiyya. Les Toubou, véritables caravaniers qui exerçaient leurs activités commerciales entre le Sahara et le Ouaddaï et qui donnaient plus d'importance au commerce des armes et des munitions, trouvaient chez les Turcs de la Cyrénaïque et les quelques représentants des autorités ottomanes, facilités et encouragements à la contrebande des armes et des munitions. Nous savons que le Ouaddaï avait depuis le règne du sultan Saboun (56), développé le commerce lointain qui mettait l'ancienne capitale Ouara en contact avec la Méditerranée par la voie la plus courte allant directement sur Derne et Benghazy, c'est-à-dire droit au Nord, laissant la voie du Fezzan et de Tripoli pour celle de jalo et de Benghazy. Il y eut donc une préférence pour le Cyrénaïque par rapport à la Tripolitaine. Les principales routes commerciales, dès le début du XIXe siècle qui faisaient du Ouaddaï un pays à histoire ouverte, étaient : 1°) Ouara -- Port de Benghazy en passant par le Dar Gourane et l'oasis de Koufra. 2°) Ouara -- Al-Fachir capitale du Dar-Four en passant par le Dar Tima. 3°) Ouara -- le Caire, le Nil et la mer Rouge en passant par le Dar Guimir, le Dar Zaghawa et l'oasis de Selimen. D'après El-Tounsy (56), le sultan Saboun avait assuré dans son

---

(56) MOUHAMAD IBN OUMAR EL-TOUNSY : "Voyage au Ouaddaï" traduit de l'Arabe par le Docteur Peron. Paris 1851 Cf. préface pp. XXI et XXII.

royaume la sécurité des routes. Plusieurs étrangers étaient venus s'installer au Ouaddaï. Il y eut affluence des trafiquants étrangers en particulier les Majabra (Libyens). Ce sont eux qui faisaient la navette entre le Ouaddaï et la Méditerranée.

C'est donc cette vocation commerciale du Ouaddaï, tissée depuis le XVIIIe siècle qui a été poursuivie jusqu'à l'arrivée des Français. Grâce à cette vocation commerciale, le Ouaddaï s'était ouvert et fut largement connu du monde méditerranéen, de l'Arabie, de l'Egypte, du Maghreb et de Tunis.

Jusqu'à l'arrivée des Français et même jusqu'en 1911 le commerce d'armes et de munitions faisait la richesse des anciens esclavagistes comme les Majabra installés à Am-Siego, reconnu comme quartier du commerce des armes et des esclaves.

E. Doud-Mourrah Soumissionnaire

Les Français envisageaient les moyens de se rallier Doud-Mourrah. Des avances lui étaient faites dans le sens d'un digne ralliement. C'est ainsi que dans le cadre de la mission confiée à M. Bonnel de Mézières (58) en 1911 en Egypte par le ministre des colonies, les instructions portaient sur trois points :

1°) Suggestions tendant à provoquer la soumission de l'ex-sultan Doud-Mourrah

2°) Assistance éventuelle en faveur des étudiants d'Al-Azhar originaires du Ouaddaï (59)

3°) Suggestions ayant pour but d'amener le cheïkh de la Senoussiyya à désavouer toute hostilité des Khouans.

---

(57) Les écus d'Espagne et les thalers d'Autriche ont continué de circuler même après la conquête du Ouaddaï par les Français.

(58) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 185.

(59) A cette époque ils étaient une vingtaine, ils avaient un chef nommé Hassan. Ils formaient une section du Riwaq soudanais. Comme les Français protégeaient et aidaient les Algériens, les Tunisiens et tous les ressortissants originaires des territoires africains, il était question d'aider les Ouaddaïens sans bourse depuis la chute de Doud-Mourrah.

Or, Doud-Mourrah avait déjà, avant que les avances françaises ne lui parviennent, pris la décision d'abandonner la lutte malgré l'acharnement des Kodoï à vouloir poursuivre le mouvement de résistance. Les relations entre Doud-Mourrah et Andoka, nouveau sultan du Massalit, se sont-elles quelque peu détériorées? Andoka trouvait que tout le malheur qui était tombé sur les Massalit l'était par la faute de Doud-Mourrah? Ce dernier se trouvait devant une difficulté financière, car Doud-Mourrah, sultan sans trésor, éprouvait quelques difficultés d'honorer les achats d'armes et ce, depuis que les Français se sont installés à Arada, lui coupant ainsi la route qui mène à l'Ennedi.

De l'Ennedi, Doud-Mourrah ne pouvait recevoir ni aide des Senoussistes, ni recruter de nouveaux combattants, ni des armes et des munitions, d'où le découragement de Doud-Mourrah ; et il songea tout bonnement à se remettre à la générosité des colonisateurs français en leur envoyant une supplique (60).

Doud-Mourrah ne pouvait imaginer qu'il facilitait ainsi la tâche des colonisateurs ; car ceux-là en effet avaient tâté tous les terrains propices à leur faire rallier Doud-Mourrah ou à l'acculer.

M. Daeschner, chargé d'affaires (61) de la république française à Londres, écrivait au ministre français des affaires étrangères, Stephen Pichon, à la date du 22 septembre 1910, pour lui signaler que Slatin Pacha, ancien gouverneur du Dar-Four de 1879 à 1883, serait à la disposition des Français pour leur faciliter un arrangement avec Doud-Mourrah par l'entremise d'Ali Dinar, si cette combinaison agréait les Français un jour ou l'autre. Les Français avaient également utilisé une autre combinaison depuis le Soudan anglo-égyptien pour obtenir la

---

(60) D'après le dossier 185 des archives nationales S.O.M.

(61) Même chemise du dossier 185, Afrique VI.

soumission de Doud-Mourrah. C'était par le truchement de leur agent de renseignements, Abdallah Kahal, qui est aussi un agent de l'Angleterre et un ancien compagnon de captivité de Slatin Pacha, et qui était en relation avec un autre agent de renseignements des Français à Abbacha en la personne du Faki Taha, que la mission confiée à Bonnel de Mézières fut accomplie. C'était par l'entremise d'Abdallah Kahal que fut expédiée la lettre destinée au cheïkh de la Senoussiyya (62). Abdallah Kahal reçut de Koufra la réponse du cheïkh de la Senoussiyya à la lettre que lui avait adressée Bonnel de Mézières. La lettre de Sidi Ahmad Al-charif, datée de Koufra du 10 dhoul qi'dah, correspondant au 1er novembre 1911 disait : *"J'ai ordonné à tous les Senoussistes de s'abstenir de créer des troubles sur les voies de communication, de ne pas attaquer les voyageurs ou les commerçants. J'ai déjà envoyé à Doud-Mourrah la lettre qu'on m'avait prié de lui faire parvenir et je l'ai même conseillé de céder".*

Nous faisons constater que la lettre de Sidi Ahmad Al-charif date du 1er novembre 1911, il l'avait écrite donc après qu'il ait écrit celle adressée à Doud-Mourrah car ce dernier s'était rallié à la date du 14 octobre 1911.

Les archives (64) nous révèlent également un cas de chantage utilisé par les Français pour obtenir la soumission de Doud-Mourrah. En effet, le commandant du territoire, Largeau, mit Andoka, le sultan Massalit, en demeure de chasser son hôte. *"Après de laborieux pourparlers craignant l'arrivée d'une nouvelle colonne française, Andoka se décida enfin à nous donner satisfaction" (63).*

---

(62) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 185.

(63) Causerie du lieutenant Duclos sur la conquête du Ouaddaï et l'esclavage dans le centre africain, in Papiers du baron Joseph du Teil 1628/1 Bibliothèque ville de Saint-Omer.

(64) D'après le journal nationaliste du Caire "Lewa", du 22/11/1910, le gouvernement français avait sollicité le gouvernement anglais d'exiger d'Ali Dinar qu'il chasse du Dar-Four le sultan déchu Doud-Mourrah.

Dans le milieu ouaddaïen, Doud-Mourrah ne pouvait être réduit aux abois, il pouvait convier à sa lutte, contre la domination coloniale, bien d'autres musulmans ouaddaïens des sultanats des confins. Le centre de la résistance pouvait être déplacé du Massalit, et serait une résistance mobile qui intriguerait plus les colonisateurs, mais de tout cela rien ne fut. Doud Mourrah constatait qu'il rendait plus de mal que de bien a la population rurale souvent chatiée par les Français. Nous avons l'exemple des Kodoï qui, en cette année 1911 (65), après leur révolte contre les abus d'Acyl et des Français, révolte qui coûta la vie au médecin Pouillot (66), préfèrent mourir que de fuir devant les Kouffar. Beaucoup de Kodoï se croyant protégés des balles parce qu'ils portaient des gris-gris à l'exemple des Maji-Maji du Tanganyka qui en buvant de l'eau magique se croyaient également protégés des balles, furent massacrés par les Français.

Pour ne pas continuer à faire verser le sang des innocents, Doud Mourrah préféra se soumettre aux Français.

A la tête de 107 cavaliers composés de dissidents de différentes ethnies qui avaient animé la résistance, Doud-Mourrah (67) rentre à Abbacha en soumissionnaire. Pour ne pas avoir deux sultans dans une même ville, le colonel Largeau décida (68) l'exil de Doud-Mourrah.

Ce fut une lourde perte pour Doud Mourrah que de quitter le pays de ses ancêtres. Il s'est vu renvoyer de son propre pays par les étrangers d'où l'application de l'adage "jidatal khala taradat jidatal beït" ou littéralement la pintade renvoya la poule. Fort-Lamy est le lieu d'exil de Doud-Mourrah. Il conserve son titre de sultan et vit d'une pension de 1000 francs payable d'avance pour compter du jour de son arrivée au chef-lieu où il doit résider. Doud-Mourrah meurt à Fort-Lamy

---

(65) MALVAL Jean, op. cit. page 83.

(66) POUILLOT Paul, Louis, Henri, médecin major de 2ème classe des troupes coloniales et son escorte de 5 tirailleurs trouvèrent la mort lors de la révolte des Kodoï mais il semble d'après le rapport contenu dans le dossier 185, que ce fut le médecin Pouillot lui-même qui s'est donné la mort, la préférant à la torture des Kodoï.

(67) MALVAL (J.) op. cit., page 85 nous dit que Doud-Mourrah à cette époque était âgé de 33 ans et avait douze enfants dont l'aîné s'appelait Bachir.

(68) Par décision n0129 du 28 octobre 1911 signée par Largeau.

le 6 avril 1927. La translation des cendres du sultan Doud Mourrah, de son fils Bachir et de sa mère la momo Makka au cimetière royal de Ouara s'est faite en 1938, en présence du sultan Ourada (69).

Après le ralliement de Doud-Mourrah, les colonisateurs se sont tournés contre les populations rurales. Les fortes représailles eurent lieu en pays Kodoï. Les mesures coercitives prises par les colonisateurs eurent des répercussions fâcheuses sur tout le Ouaddaï ; en particulier les taxes de douane de 1% sur toutes les marchandises qui entraient au Ouaddaï. Puis ce fut l'impôt sur les habitations et sur le cheptel en plus de l'impôt des hommes et des femmes.

Toute cette série de mesures provoqua un grand départ des Ouaddaïens vers le Soudan.

Pour les Français qui se pressent d'inculquer l'administration directe, le rôle d'Acyl n'avait plus de sens depuis le 14 octobre 1911, date de la soumission de Doud-Mourrah.

L'ère de la domination coloniale du Ouaddaï commença le 14 octobre 1911.

---

(69) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 135 de 1938. Bachir, le fils aîné de Doud-Mourrah était décédé le 24 mai 1924 et la Momo Makka était décédée le 10 octobre 1931.

CHAPITRE TROISIEME

CONSEQUENCES DE LA COLLABORATION AVEC L'ENVAHISSEUR

Nous avons le cas d'Acyl qui avait accepté de se mettre du côté du colonisateur, qui avait collaboré avec l'envahisseur, qui avait donc, au niveau des deux phases de la résistance active du Ouaddaï, participé à la mâter. Il avait donc accepté, par sa collaboration, le massacre des siens. Que fut le résultat de cette collaboration sinon la destitution d'Acyl, son emprisonnement, son exil et la passage du Ouaddaï à l'administration directe! Puis le Ouaddaï se plongea dans la résistance passive. Résultat : massacre des 'Ulema et forte émigration ouaddaïenne vers le Soudan.

A- - Acyl - Sa fuite - Son alliance avec les Français - - Son intronisation et sa destitution -

Le puissant royaume du Ouaddaï, parvenu à l'apogée de sa grandeur dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, avait connu sous les quatre derniers règnes de la fin du XIXe siècle une aggravation de la situation politique.

La fin du XIXe siècle ouaddaïen nous montre des signes précurseurs du désordre et d'instabilité politiques causés par les intrigues et les séditions des Adjaouid qui ont conduit tout droit le royaume vers sa décadence.

Les troubles politiques de 1898 et de 1900 s'expliquent par les faveurs toujours croissantes accordés par les derniers sultans, Youssouf (1874-1898) et Brahim (1898-1901) à la fraction du groupe gorane, en particulier les Krédas, qui complotaient pour accaparer le pouvoir au profit d'Ahmat Al-Ghazali, dont la mère est gorane et dont l'oncle maternel, Charfadine Aguid Al-Salamat était devenu le dignitaire le plus

---

influent du royaume. Les Goranes, sous la direction de Charfadine, résolurent d'élargir le cercle de leur conspiration en faisant cause commune avec tous les adjaouid mécontents. C'est ainsi que naïvement l'Aguid Al-Mahamid et l'Aguid Al-Rachid vinrent renforcer le camp des conspirateurs pour préparer l'avènement d'Ahmat Al-Ghazali. Le sentant isolé et dans l'insécurité totale, le sultan Brahim préféra aller en pélérinage en janvier 1901, accompagné de ses femmes et de ses proches collaborateurs. Après 3 jours de marche sur la route de l'Est, le sultan Brahim fut rejoint par une équipe de Goranes qui tuèrent son entourage et le ramenèrent prisonnier à Abbacha où il eut les yeux crevés. En février 1901, Ahmat Al-Ghazali fut donc investi par ses oncles maternels sultan du Ouaddaï. Charfadine obtint satisfaction, devint le conseiller intime du sultan et le premier Aguid du royaume. Il profita (1) de son nouveau pouvoir pour éliminer tous les partisans du sultan Brahim avec atrocité et voulut faire disparaître Acyl. Acyl fut instruit des intentions de Charfadine et de l'attentat qui se préparait contre lui (2), d'où la fuite organisée avec quelques uns de ses proches et nuitamment dans la direction de l'Ouest. Le sultan Ghazali dépêcha à sa poursuite six (6) dignitaires à la tête de plusieurs soldats. Acyl et ses partisans les mirent en déroute dans deux attaques, près de Modogo et à Bab Titcho, les hommes de Ghazali. Acyl progressa plus vers l'Ouest et arriva au voisinage de la zone contrôlée par les Français dans le courant du mois d'octobre 1901. C'est dans les environs du village de Kolkole qu'il reçut l'envoyé de Mouhammad-Al-Sunni, représentant de la Senoussiyya au Ouaddaï. Ce dernier lui recommandait de ne jamais se joindre aux Français, mais de se rendre à Bir Alali où il trouvera amis et sécurité.

---

(1) Cet état surexcité les dignitaires ouaddaïens qui ne peuvent longtemps supporter l'arrogance toujours croissante des Goranes. Les dissensions continuent à dévorer le Ouaddaï. Ghazali ne conservera pas longtemps le pouvoir. C'est le parti de Doud-Mourrah qui sera le vainqueur.

(2) Une chanson en guise d'avertissement à Acyl fut chanté par un esclave venu boire de l'alcool chez les amis d'Acyl dont le refrain insiste sur: Acyl énak, Acyl énak, énak-énak c'est-à-dire Acyl tes yeux, tes yeux, chanson enregistrée à la radio Tchad.

Acyl opta pour l'alliance avec les Français et il écrivit au chef des Français installé à N'Gouri (3) pour implorer l'appui français. Nous nous permettons d'insérer la copie de la lettre d'Acyl écrite en Arabe dont voici la traduction conforme, faite à N'Gouri (Kanem) le 13 novembre 1901.

Traduction de la lettre d'Acyl

"Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux. Louange à Dieu unique. Qu'il répande ses bénédictions sur celui après lequel, il n'y a plus de Prophète.

"De la part du serviteur de son seigneur confiant en sa miséricorde, Acyl, fils du sultan Abdel-Mahmoud, fils du sultan Cherif.

"Au chef du glorieux gouvernement français, Monsieur le commandant supérieur. Après le salut accompagné de la miséricorde divine et de ses bénédictions, nous vous exposons ce qui s'est passé chez nous, depuis le règne de notre frère Ibrahim jusqu'à présent.

"Sous son sultanat, Dieu, Gloire à Lui, et qu'il soit exalté fit naître des discordes dans notre territoire, au point que l'inimitié se créa entre certains de nos notables et nous. Tous les notables se réunirent ; ils usèrent de ruse à l'encontre du sultan Ibrahim, et de propos calomnieux entre eux jusqu'à ce qu'ils eurent quitté la capitale, abandonnant à lui même le sultan dans son palais. Celui-ci ne put s'y maintenir dans ses conditions ; il sortit en personne de la capitale pour fuir dans la direction de l'Est. Les adjaouid et les notables partirent sur ses traces ; ils le rejoignirent, le tuèrent sans droit d'oppression ni d'iniquité et investissent Al-Ghazali qui leur prêta serment à tous, et qui devint émir dans le palais.

"Une deuxième fois, les Adjaouid et les notables employèrent les propos mensongers et calomnieux ayant en vue la ruine et les destruction et le sultan Al-Ghazali se mit à dépouiller, à arrêter et à tuer l'un

---

et l'autre. C'est ainsi qu'une personne me voulant du bien, vint me trouver en me disant : "Demain tu seras mort ou aveugle". Je pensai alors que le séjour dans le territoire ne m'était plus possible dans de telles conditions. Je quittai immédiatement ma demeure, laissant tout ce que je possédais afin de me rendre auprès de vous (3). Sept cavaliers seulement partirent avec moi, je marchai toute la nuit et j'arrivai au village d'El-Barrania où je trouvai quelques un des mes gens. Cependant le sultan, les adjaouid et les notables apprenaient notre fuite. Les adjaouid se réunirent pour tenir Conseil à notre sujet ; ils firent partir six (6) notables sur nos traces, les quels nous rejoignirent à la montagne de Modogo. Un combat s'engagea entre nous, et notre Maître - Gloire à lui et qu'il soit exalté, nous accorda la victoire sur eux et nous fit entrer en possession d'une petite partie de leurs chevaux et de leurs armes. Nous nous séparâmes pour prendre la direction du Fitri. Nos ennemis suivirent encore nos traces vers cette direction et nous atteignirent. Un deuxième combat eut lieu entre nous, et Dieu - Gloire à Lui et qu'il soit exalté, nous rendit victorieux sur eux en nous gratifiant de quelques fusils et chevaux. Nous nous sommes par la suite adressé à vous par la correspondance que nous avons envoyée au sultan Gaourang, comme vous connaissant et étant votre garant vis-à-vis de nous, afin qu'il vous entretient de notre question et que vous nous veniez en aide dans notre embarras.

"Nous sommes restés quelque temps dans le lieu où nous avions fait halte ; aucune lettre, aucune nouvelle ne nous arriva de la part du sultan Gaourang. Cependant, ayant appris qu'un de vos serviteurs se trouvait dans les environs de mon campement s'enquérant des nouvelles du

---

(3) C'est au lieutenant-colonel DESTENAVE, commandant par intérim des pays et protectorats du Tchad et résident à NGouri qu'Acyl avait écrit, in Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 182.

pays, je me mis en relations avec lui. Il vint à nous, et nos gens, nos femmes et moi, nous nous réjouîmes de son arrivée, nous l'accueillîmes avec joie et notre ennui se dissipa.

"Actuellement je ne suis pas rassuré derrière moi parce que le sultan Gudaya me barre la route ; il a tué de mes gens et il continue à me combattre. Je ne suis pas en sécurité de son côté pas plus que du côté du Ouaddaï et je reste dans l'embarras.

"Vous êtes, mon commandant, un homme au coeur compatissant et l'âme de l'équité. Vous aimez venir en aide aux créatures, vous aimez particulièrement les fils de sultans. Voilà ce que j'ai appris à votre sujet ; je me réjoui et j'ai accepté cette bonne nouvelle.

"J'envoie avec votre serviteur, le Faki Baraka, avec lequel je suis entré en pourparlers, mon frère le Koursi Adam qui tient lieu et place de ma personne.

"Je vous demande de me secourir promptement, immédiatement, sans retard, parce que je sollicite la dignité de mon père et de mes ancêtres, ayant appris que les gens de mon territoire sont favorables aux Français. Voilà pourquoi, j'ai fui vers vous. Salut. Acyl".

Voilà l'occasion tant souhaitée par les Français qui ne voulaient par manque de moyens militaires suffisants, précipiter les évènements et occuper tôt le Ouaddaï. Ronger le Ouaddaï par les dissensions entre les ouaddaïens eux-mêmes, et au plus haut titre entre le sultan règnant et Acyl à soutenir, voilà le plan français. Les Français sont très satisfaits de cette alliance avec Acyl. Voilà quelqu'un qui fera, seul, le travail de toute l'équipe française travaillant sur la question de la conquête du Ouaddaï, d'où les promesses faites à Acyl. Ce dernier

بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله وحده صلى الله على من لا نبي بعده
من عبد ربه المتوكل لرحمة ربه ذاك اصيل بن السلطان عبد المحمود بن السلطان
شريف الى حاكم الدولة الفخيمة الفرنساوية السيد الكماند الكبير بعد السلام مع
رحمة وبركاته وكد نعرفك الشي الذي وقع في بيننا من اخينا سلطان ابرهيم
الى الان في زمن ابرهيم ان الله سبحانه وتعالى وضع الخلاف في دارنا حتى سارت
بيننا العدوة والبعض في كبرانا واجتمعوا جميع الكبراء ومكروا بالسلطان
ابرهيم وساروا بالنميمة في بعضهم الى ان خروا من القرية كلهم وتركوا السلطان
وحده في بيته وما امكن له القعاد في هذه الحال وخرج هو بنفسه هارب
الى جهة الصباح وقاموا الاجاويد والكبرا تبعوا اثره والحقوه وقتلوه من غير
حق ظلم وعدوان ودرجوا اب الغزالي وحلف يمين على جميع الكبراء والاجاويد
وقعد في بيته امير وقاموا الاجاويد والكبراء ثانيا على الكذب والنميمة لسبب
الهلاك والخراب وقام سلطان الغزالي ياكل هذا ويمسك هذا ويقتل هذا
الى ان اتاني واحد من اناس خيري وقال لي غدوة الصباح اما انت مقتول او متبجحات
عينان وانا ظنيت في نفسي ما امكن لي القعاد في هذا الحال وخرجت في هذه الساعة
من بيتي وتركت جميع ما عندي متوجه عليكم الا خرجوا معي سبعة عساكر خيال
وسرت الليل كله الى ان وصلت محل هلة البرانية ووجدت بعضا من ناسي وسمعوا
السلطان والاجاويد والكبراء بخروجنا واجتمعوا الاجاويد وتشاوروا في امرنا وخروا
في ستة كبرات وتبعوا اثرنا الى حجر مدقو الحقونا وسارت بيننا المحاربة وربنا
سبحانه وتعالى نصرنا عليهم حتى اعطنا منهم قليل من الخيل والبندق وافترقنا وسرنا
متوجهين الى الفتر وتبعوا اثرنا الى الفتر ولحقونا والحاربنا معهم ثانيا ان الله سبحانه وتعالى
نصرنا عليهم واعطانا قليل من البنادق الخيل ورفعنا اليكما المكاتبه بعثناها الى السلطان
قورنقا لاجل هو يعرفكم وما منكم قبلنا وهو يكلمكم بخبرنا وانتم تفرجوا بنا وتفرعونا
من الضيقة وقعدنا يسيرا في محلنا لا اتانا جوابا من السلطان قورنقا ولا خبر
ولاكن بلغنا الخبر على واحد من خدامكم كان يروق في نوايحنا ويستخبر في شغل التراب
فارسلنا له بالمخالطة معنا واتانا وفرحنا به وجميع عيالنا ونساءنا فرحوا به وقمنا له
بالفرح حتى انكشفت ضيقتنا والان انا خايف من وراي لاجل سلطان قدايه سد
علينا وامات علينا من اناسنا يقتل وقعد محارب لنا وانا لا امان لي من قداية ولا من
واداي وانا قاعد في ضيقة وانت السيد الكماند راجل حنون القلب وصاحب العدل

تحب الفرج للخلق وخصوصا تحب اولاد السلطان واتاني منكم الخبر هكذا وانا فرحت وقبلت وبعثت مع تابعك الفقيه بركة الذي تكلمت معه اخي الكرسي ادم هو كيف نفسي ونطلب منك الفرج سريعا سريعا من غير تاخير لاجل نطلب مقام اتانا واجدانا وعندنا الخبر دارنا مشتمية على البرنسيس لهذا هربت عليكم والسلام

Pour Copie conforme
M. Gouri (Nanon) 13 novembre 1901
L'officier - interprète de 1re cl.
G. Reinzeg

recevait de la part du commandant du territoire militaire des écrits, allant dans ce sens : *"...Le moment est proche où tu triompheras de tous tes ennemis et tu seras affermi sur le trône de tes pères et de tes aïeux...Nous ne t'abandonnerons pas et nous te répétons que le moment est proche où tu deviendras puissant..." (3).*

Acyl tomba dans le piège français rien que par ces promesses. Il fut dénué de scrupules en vendant le Ouaddaï et les ouaddaïens au prix de son trône. Sans scrupules donc, Acyl travaillait sincèrement pour une victoire aux moindres frais de la France au Ouaddaï, en tissant les fils de la discorde et de la désunion. Tandis que les Français en même temps qu'ils appréciaient ses services, préconisaient en même temps son élimination une fois leur dessein réalisé. Même après son arrestation(4) où il en vit des vertes et des pas mûres, Acyl était à sa libération plus que jamais déterminé à servir humblement les Français. Pendant la période de la tentation d'Acyl par le pouvoir, jamais ce dernier n'était arrivé à déceler que les Français nourrissaient à son égard et à celui du Ouaddaï, de noirs et coupables desseins. Pour Acyl, son alliance avec les Français est pour lui le seul moyen d'arriver au pouvoir en désagrégeant la puissance de Doud-Mourrah et en hypothéquant la dignité des Ouaddaïens. Pour les Français, Acyl est le seul moyen de dynamitage. Il doit être utilisé pour faire tomber le Ouaddaï comme un fruit mûr. Il n'y a que par Acyl que le Ouaddaï peut être soumis. En effet, grâce à Acyl les Français sont rentrés à Abbacha à moinfres frais. Ferrandi, (5) en parlant d'Acyl : *"Acyl nous a bien servis ; il connaissait le Ouaddaï ; enfin il s'est battu bravement, un fusil à la main et dans le rang, à Dogotchi et à Djoua (avril-juin 1908). Placé au début de 1909 en sentinelle avancée du territoire, à Birkat-Fatimé, sur la route d'Ati à Abbacha il joua à propos le rôle qui lui était dévolu et c'est proba-*

---

(4) En 1903, Acyl fut saisi par les Français et déporté à Possel puis au Congo (MALVAL, page 58) il ne sera libéré qu'en décembre 1906.

(5) FERRANDI (J.) : "Villes d'Afrique. Abéché capitale du Ouaddaï" Publication du comité de l'Afrique française. Paris 1913, page 56.

blement grâce à lui que les journées du 1er et du 2 juin 1909 ne furent pas plus meurtrières. Les Ouaddaïens le disent encore aujourd'hui : Acyl était alors très populaire chez les grands adjaouid que Doud-Mourrah avait lassés par ses exigences tyraniques et cruelles. S'il y eut à Djokhané d'éclatantes défections dans les rangs ennemis, c'est à lui qu'on les doit et cela explique que la poignée de tirailleurs lancés du petit réduit d'Oum-Hadjer dans l'immense Ouaddaï ait eu raison de plusieurs milliers d'adversaires qui avaient comme point d'appui les tatas d'Abéché. Son influence dans les premiers jours de notre occupation fut encore excellente, ses conseils au sujet de la politique extérieure furent sages ; on serait donc heureux de n'avoir à lui décerner que des éloges pour les services rendus et de n'assombrir d'aucune réticence leur énumération" (5).

La victoire des Français sur les Ouaddaïens, autrement dit la supériorité d'une dizaine de Français à la tête d'une compagnie de tirailleurs, sur des milliers de soldats ouaddaïens avait démontré non pas la faiblesse et l'infériorité des Ouaddaïens mais la lâcheté, la trahison voire la complicité d'Acyl, c'est-à-dire quelqu'un qui, de part son origine et sa descendance royales devait de prime abord penser à protéger son pays et non le livrer facilement aux conquérants c'est-à-dire aux colonisateurs français. Pour Acyl rien ne vaut le pouvoir, même s'il est exercé d'une manière grotesque, c'est-à-dire faisant du détenteur du royaume du Ouaddaï un roi fantoche. Les Français en entrant le 2 juin à Abbacha, après avoir hissé le drapeau français sur le palais de l'ancien sultan, pensèrent s'acquitter aussitôt de leur dette en intronisant Acyl nouveau sultan du Ouaddaï. C'est le début de la fonctionnarisation du sultanat ouaddaïen, avec en premier lieu un pouvoir à subir (6) et un régime colonial à vivre pour longtemps

---

(6) Le pouvoir traditionnel au Ouaddaï tant qu'il s'inscrit dans les règles successorales n'est pas subi il est plutôt agréé. Si un roi, lors de son intronisation, enregistre le consentement de l'ethnie Kodoï chargée des cérémonie protocolaires d'intronisation, son pouvoir passe pour agréé.

par le peuple. Acyl, en guise de remerciements et de reconnaissance à l'égard de ses bienfaiteurs les Français, écrit cette lettre dont voici la traduction faite par l'officier interprète :

"Au chef du gouvernement français, le très élevé, le glorieux, le commandant le très juste, le colonel Millot, commandant le Territoire du Chari, les Arabes nomades et les villes. Que sont pouvoir augmente, que sa dignité soit élevée et que sa réputation se répande. Le commandant d'Abbacha et de tout le Ouadi, le chef des capitaines, des lieutenants et de la totalité de ses troupes. Que le salut le plus complet soit sur vous de la part du sultan Acyl. Salutations nombreuses, incalculables, comparables aux petits cailloux et au sable, ainsi que la reconnaissance perpétuelle. Je vous adresse mes remerciements. Je suis en confiance et entièrement sous votre autorité. Que Dieu, dont le nom soit exalté, répande ses bénédictions sur vous. Que Dieu bénisse les troupes françaises et leur chef le capitaine Fiegenschuh, qui a été à la hauteur de sa tâche ainsi que ses troupes. Il a exalté la bravoure et la fierté de son gouvernement. Ils m'ont fait entrer à Abbacha et mis en possession du pays. Ils ont combattu vaillament au point que le capitaine fut blessé. Que Dieu le récompense en bien. Dans la matinée du mercredi, nous entrâmes à Abbacha. Nous y pénétrâmes avec fierté et orgueil. La reconnaissance revient au gouvernement français qui est au-dessus de tous les gouvernements et de tous les pays. Quant à moi, je suis sous l'autorité du commandement, sous ses lois et ses règlements. Je renonce à l'autorité du Ouaddaï et au commandement du sultan Mahamad. Je suis sous les lois françaises. Je ne varierai jamais. Je félicite hautement tous les soldats et les chefs qui ont, dans les circonstances, été au-dessus de leur tâche et qui ont employé tous leurs efforts, pour montrer

---

leur dévouement au gouvernement français. Ils m'ont fait entrer dans le pays. Tous les chefs de province, grands et petits m'ont suivi. Les savants et les jurisconsultes m'ont suivi également et se sont soumis. Ils m'ont tous fait un bon accueil, satisfaits d'être débarrassés des injustices de Doud-Mourrah. Les soldats mêmes qui l'avaient suivi sont revenus à moi. Ils ont trouvé ici la paix. Les populations du pays ont loué Dieu et l'ont remercié. Elles sont reconnaissantes au gouvernement français, qui est juste, qui leur a procuré le repos, qui leur a inspiré la confiance et qui a permis au pays de se repayer et qui a rendu les routes sûres, le calme renaît dans tout le pays. J'ai écrit à toute la population du pays que l'Aman est donné et que les routes sont ouvertes au commerce. Je les ai prévenues que le pays est sous l'autorité du gouvernement français, que moi je commande sous son autorité, que le gouvernement est juste, qu'il aime les musulmans et qu'il désire le repeuplement du pays... Le pays et le pouvoir sont à vous, et moi sous votre dépendance. Puisse perpétuer votre gloire. Salut. Acyl" (7).

Acyl intronisé sultan du Ouaddaï par la volonté des Français, reconnaît qu'il ne peut exercer le pouvoir comme l'avaient fait ses ancêtres, que son pouvoir est limité et surveillé et qu'il n'est qu'un objet entre les mains des Français qui détiennent la réalité du pouvoir. Il le dit lui-même, que la véritable autorité est incarnée par les Français, il ne peut donc servir que de courroie de transmission de l'ordre français en renonçant à sa dignité et à son honneur. Il accepte donc d'être une simple marionnette aux mains du colonisateur français, comme il le dit lui-même ; un sultan dépendant des moindres caprices du chef de la circonscription d'Abbacha.

---

(7) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 183.

Partout ailleurs, en Afrique occidentale française comme au centre de l'Afrique française et en général dans tout l'empire français, les Français ont instauré le système de l'administration directe. Acyl est maintenu au pouvoir grâce à la "rébellion" de Doud-Mourrah. Après la soumission de Doud-Mourrah, les Français commencent par lâcher Acyl. Ses défauts sont dévoilés au grand jour. Il est vrai qu'Acyl (8), à son arrivée au pouvoir avait à assouvir une série de vengeance : regarder en vaincus les partisans de Doud-Mourrah, leur retirer les terres anciennement données en apanage par Doud-Mourrah et les attribuer à ses favoris. Cela fit beaucoup de mécontents parmi les rangs des nobles mais pas au point que les Français puissent décider de sa destitution. Dans les rapports coloniaux, Acyl nous est présenté, après la soumission de Doud-Mourrah, comme un véritable usurpateur qui, par ses origines mêmes ne devrait prétendre au trône du Ouaddaï, lui qui deux ans auparavant était présenté comme le plus noble abbasside du Ouaddaï. C'est donc après la soumission de Doud-Mourrah qu'Acyl nous apparaît comme un sultan de mère esclave "en montant sur le trône, il n'a oublié aucun de ses procédés d'aventurier, Acyl prend à la blague son pouvoir... Acyl aime à vivre au milieu de ses compagnons d'origine serve..." Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage! Les Français cherchaient le bon prétexte pour supprimer le sultanat et se débarrasser d'Acyl. Pour prouver à Acyl qu'il n'a aucun pouvoir dans le pays, les Français dressèrent contre lui son propre ami, le Faki Taha. Acyl courroucé, décida de poursuivre le Faki Taha, devenu grâce à sa proposition un dignitaire du Ouaddaï. Acyl se heurta à la circulaire n°35 du 11 mars 1912 signée pour la circonstance, par le lieutenant gouverneur dont voici la teneur ;

---

(8) THIOLON (J.P.) : "L'évolution de la chefferie au Ouaddaï, ses causes administratives, économiques et politiques". Mémoire n°13 ENFOM 1959-1960. L'auteur signale que les relations entre les Français et Acyl devinrent orageuses. Il donne comme preuve la lettre à style imagé du colonel Largeau adressée à Acyl dans laquelle Largeau disait à Acyl : "Si tu ne répares pas avant mon arrivée le mal que tu as fait avec ta langue de serpent, comme je t'ai obligé à réparer celui que tu as fait avec tes griffes de vautour, sache bien que tu ne péseras pas lourd devant moi". C'est une lettre du 8 janvier 1912 qu'on peut trouver dans les archives Afrique VI, dossier 186.

"Le lieutenant gouverneur a décidé qu'aucune poursuite ne pourra être engagée contre un fonctionnaire, un sultan, un dignitaire ou chef indigène sans que l'autorisation préalable ait été demandée au colonel commandant le territoire militaire". Acyl se sentit ridiculisé et sans autorité. Même sa personnalité est devenue "une simple façade qu'on laisse debout en souvenir des services passés, pour rassurer les sultans voisins sur leur propre sort et aussi pour ne pas priver le Ouaddaï de la force militaire appréciable qu'Acyl représente avec ses nombreux cavaliers". Depuis le mois de mars 1912, les critiques des Français ne cessent de décourager Acyl. Aux yeux de toute la population d'Abbacha, Acyl est qualifié de sultan abusif et de piètre auxillaire.

Mais la raison fondamentale est que les Français veulent exercer tous les pouvoirs pour parachever le destin du Ouaddaï en particulier et du Tchad en général. Ils décident alors de faire passer le Ouaddaï à l'administration civile. Le 9 juin 1912 (juste 3 ans et 7 jours après) Acyl est destitué, arrêté puis déporté à la prison de Laï où il sera torturé ; il tombera malade et mourra de tuberculose selon la version coloniale officielle.

Le sultanat du Ouaddaï est définitivement supprimé? Acyl n'aura donc goûté aux délices du pouvoir ouaddaïen que pendant 3 ans et 7 jours Rien que pour le pouvoir il s'était aliéné la sympathie de la population (9) pour avoir tout donné aux Français, Français qui, à la fin, le roulèrent dans la boue. Les sources orales font état d'une phrase prononcée par Doud-Mourrah à Acyl devant le colonel Largeau : *"Al-Mousse Al-Zayyane Rasse Akhouk Bizayyinak"* ce qui donne en Français : "La lame qui rasa la tête de ton frère, peut te raser".

---

(9) Tellement que la haine et le mépris des Ouaddaïens contre Acyl furent forts, Acyl n'est même pas enterré à l'intérieur du cimetière royal de Ouara. Le tombeau d'Acyl se trouve à l'extérieur du cimetière. Ce qui prouve que les Kodoï, garant des traditions, se sont imposés lors de cet enterrement.

B. Conséquences de la résistance passive dans l'administration directe

A notre avis, c'est la résistance passive du Ouaddaï, synonyme de résignation (1), qui a façonné le cadre abbachois dans lequel les sentiments de méfiance, de désunion et d'indifférence se sont développés. Au niveau du monde rural ouaddaïen, cette résistance passive se traduit par une sorte de stoïcisme paysan à la ouaddaïenne, dont la maxime est :

"Al-Ma hanak, khalli ; wa al-Ma bitalga aba" soit en Français : Rejette ce qui ne peut t'appartenir, et refuse ce que tu peux obtenir.

Au Ouaddaï, nous avons vu que la résistance active fut un échec. Aussitôt après la fin de la résistance active commençait l'administration directe, qui fut jugée par la quasi totalité des peuples du Ouaddaï comme une situation insupportable ; mais, comme à l'impossible nul n'est tenu et surtout que le Ouaddaï demeurait désormais sans chef de file autochtone capable de galvaniser les peuples, les Ouaddaïens acceptèrent leur impuissance et se réfugièrent dans un état de résignation. A notre avis, même la résignation fut un échec car elle eut pour conséquence, en 1917, le massacre des 'Ulémas.

De nouveau après le massacre des 'Uléma, le Ouaddaï allait connaître une résistance active, c'est-à-dire une rébellion, mais par le manque flagrant de chef de file, la rebellion, jugée perdue d'avance, s'était traduite par une émigration massive, et aussi par une autre forme de résistance qui est le refus de tout ce qui se rapproche du milieu occidental. C'est cette forme de résistance, cachée dans la Tijaniyya, dans les écoles coraniques et dans les Madarisse (pluriel de Madrasa (2) ou école à la soudanaise) qui allait engendrer après l'indépendance du Tchad, une révolution qui se voulait nationale et violente.

---

(1) MONIOT (H.) Exposé fait à l'UER-G.S.S. Paris VII dans le cadre du séminaire de Maîtrise et D.E.A. d'après la thèse de J. Merlo, sources populaires de l'idéologie de l'indépendance en Afrique Noire : Mythes africains de la colonisation (E.P.H.E, 1967).
L'exposé de MONIOT, fait le 25 janvier 1977 se trouve dans le fascicule I. Séminaire - Résistances africaines à la colonisation, pp. 42-48 et s'intitule: "Les réactions à la première période coloniale : idéologie de la résignation à travers les récits mysthiques".

Le règne de l'administration directe (3) fut jugé comme une situation insupportable non pas uniquement parce que le pouvoir est exercé par des Nassara (chrétiens) dans un pays à 100% musulman, mais surtout parce que la cupidité et la cruauté furent les principes fondamentaux des agents de l'administration directe du Ouaddaï.

La politique de l'administration directe au Ouaddaï de 1912 à 1934 fut une politique coloniale de lamentables errements, politique appliquée par des "commandants" qui n'avaient aucun sens de l'humain à propos desquels Germain disait que "le règne de l'administration directe devait valoir ce que valait le commandant de la circonscription" (4).

Il y a des noms de colonisateurs qui demeurent ancrés dans la mémoire des Abbachois, juste en raison des abus qu'ils avaient commis. Le cas le plus cité est celui du "commandant" Da Costa (5) qui ne voulait en certains moments, entendre un âne braire, ni une vache meugler, ni un cheval hennir, ni un coq chanter. Et quand on sait qu'Abbacha est une ville différente des villes européennes desquelles les animaux autres que chats et chiens y sont exclus, il serait difficile aux Abbachois qui ne voient aucun mal dans la vie des animaux domestiques en stabulation, de faire taire leurs animaux pour "permettre à Madame Da Costa de dormir" (6).

Entre autres atrocités commises durant le règne de l'administration directe qui marquèrent fortement les Ouaddaïens, nous retenons deux cas qui permirent aux Ouaddaïens de voir en tout colonisateur français un être cupide et criminel, donc inhumain.

---

(2) On peut lire avec intérêt l'article de Jean Louis TRIAUD : "L'Islam et l'Etat en République du Niger", in le Mois en Afrique, n° 192-193, Décembre 1981, Janvier 1982, page 19.

(3) Ce n'est plus le sultan qui habite le Tata mais plutôt le commandant de la circonscription. Les Kamakil ou grands dignitaires furent également destitués et remplacés par des hommes de confiance des colonisateurs.

(4) GERMAIN : "La politique française au Ouaddaï de 1944 à 1945", Mémoire ENFOM, n° 19, année 1944-45.

Premier cas

Les années 1912-1913 furent des années de sécheresse terrible au Ouaddaï, suivies d'une famine en 1914. Tout comme l'Aïr avait connu en 1913-1914 une des plus grandes sécheresses (7) qui détruisit en partie le cheptel, au Ouaddaï également la sécheresse prolongée, a provoqué une disette qui eut des effets néfastes sur le cheptel et sur la population.

C'était l'année pendant laquelle le Ouaddaï s'était vidé de sa population à cause de la famine et aussi à cause de la conduite du commandant de la circonscription qui "n'avait acquis aucun scrupule humanitaire ou autre" (8) qui collectait de force le mil chez les paysans et le revendait avec un bénéfice de plus de 100%. Ce commandant au lieu de chercher à sauver les Ouaddaïens squelettiques mourant dans les villages calcinés, dans les champs pelés et le long des chemins vicinaux, préférait s'occuper des bénéfices qu'il pouvait tirer d'une telle situation de malheur. L'enquête qui fut menée par le commandant Hilaire avait abouti à l'établissement d'un dossier de mercantilisme et d'abus d'autorité car "il revendait à ses administrés indigènes à 100% de bénéfice toute une camelotte apportée de France dans ses bagages aux frais de l'Etat... Il revendait même pendant la famine aux ménages des tirailleurs et des gardes 2,50 F le kg du mil d'impôt pris d'autorité quelques mois auparavant aux indigènes, dont il constituait les derniers fonds de silos à 0,05 F" (9).

Si le Ouaddaï s'était dépeuplé à partir de 1914 c'était bien par la faute de ce "commandant" cupide. La sanction qui lui fut infligée fut la mise à la retraite d'office. Le conseil de guerre ne pouvait-il siéger pour un pareil cas?

---

(5) Tous les noms propres d'origine européenne sont déformés dans la prononciation locale. Il s'agit de Costa Pierre celui-là même qui écrivit en février 1958 un mémoire sur Abbacha. Mémoire corrigé par Delaviguette et déposé à l'ENFOM, 35 pages, année 1957-58, n°12.

(6) Tous les tenants des traditions orales donnent cette raison ; peut être que la femme de Da Costa Georges avait le sommeil difficile. Nous lisons dans le J.O. de l'A.E.F. de 1932, p. 1043 que l'élève administrateur Da Costa G. fut nommé adjoint au chef de la circonscription du Mayo-Kebbi.

Deuxième cas

Le Ouaddaï en 1917 fut attristé et humilié par la cruauté d'un commandant affecté juste au Ouaddaï pour raison desciplinaire. Gérard est le nom de ce chef de bataillon "venu de France en 1916 pour raison disciplinaire qui, impulsif et violent ignorait tout de sa circonscription, n'ayant jamais servi qu'en Indochine" (10)

Dès la première année de son arrivée à Abbacha il s'était attaqué aux mosquées, il voulait les démolir tellement qu'il était allergique à l'Islam (10b).

C- Comment est-il arrivé à organiser le massacre des 'Uléma et des dignitaires Ouaddaïens ?

Le dimanche 21 octobre 1917 dans l'après midi, le maréchal des logis Guyader est assassiné sur la place Moll par Moursal un "indigène d'origine servile de la famille d'un faki influent" (11) Ex - Aguid Al-Maguiné "que le général Hilaire juge envieux, haineux et mouchard dans l'âme" (12). Le même Moursal, après avoir frappé de plusieurs coups de couteau le maréchal des logis Guyader, blessa également à coup de couteau le sergent Malfait. Moursal fut aussitôt lynché par les tirailleurs présents sur la place de la danse (13).

Cet évènement fut exploité par le commandant Gérard, commandant la circonscription du Ouaddaï. Ce fut pour lui l'occasion d'incriminer ceux qu'il détestait et au premier c..ef, les 'Uléma qu'il soupçonne

---

(7) D'après l'exposé de Michel CAHEN : "L'insurrection de l'Aïr en 1916-1917", in Fascicule II, Enseignements 1977-78. Séminaire de recherche Paris VII.

(8) GERMAIN, ibid. Chapitre administration directe.

(9) GERMAIN: "La politique française au Ouaddaï de 1944-45", op. cit. Chapitre sur l'administration directe.

(10) GERMAIN, ibid.

(11) Archives nationales Aix-en-Provence 4 (4) D17, année 1917-1920.

(12) GERMAIN, ibid.

(13) Dossier 4 (4) D17 déjà cité.

d'être à l'origine d'un factum hostile aux Français, d'après la traduction faite par "le sous-officier interprète d'origine algérienne se prétendant arabisant alors qu'il ne possédait que des rudiments de la langue" (14). Partant d'un simple essai poétique qui mettait l'accent sur le comportement de l'infidèle vis-à-vis de l'Islam et des musulmans (15), le commandant Gérard par excès de paranoïa arrive à la conclusion d'un vaste complot des Faqara et des Mahamid contre les Français au déclenchement de la guerre sainte voire à la tentative de rétablissement du sultanat. Ce ne sont pas les Faqara qui sont capables d'esprit révolutionnaire, l'essai poétique ne pouvait avoir qu'un caractère de résistance passive et de rejet de tout ce qui a trait au Koufr (infidélité). D'ailleurs le commandant par intérim du territoire du Tchad faisait remarquer au commandant Gérard que "la traduction du factum faite à Abbacha est défectueuse. Ce factum analogue à beaucoup d'écrits que notre administration a trouvés un peu partout dans le territoire ne contiennent dans le langage un peu mystique et abstrait et surtout emphatique de ce genre de documents, que des recommandations d'un caractère moral et religieux" (16).

Entre autres traits qui, aux yeux des Faqara du Ouaddaï rappellent le Koufr nous pouvons citer le port de la culotte, du pantalon, de la chemise, ou bien le fait de se coiffer la tête, de siffler, ou bien encore d'accepter d'être soldat, c'est s'identifier à un "Chinégli" c'est-à-dire Sénégalais, synonyme de complice du Kafir (mécréant).

(10b) Dans le dossier 4 (4) D17, nous lisons dans le rapport du colonel Ducasse du 20 novembre 1918 que "peu de temps après son arrivée à Abéché, le Cdt Gérard ordonna la démolition de deux monuments qui témoignaient du passé glorieux du pays. Le Tata des sultans lourd bâtiment massif à étage ainsi qu'une mosquée ancienne et vénérée furent rasés".

(14) GERMAIN, op. cit. fin de chapitre sur l'administration directe.

(15) D'après l'entretien que nous avons eu avec le Faki Ahmat-Al-Sencuss ressortissant ouaddaïen vivant à Oum-Dourman (déjà cité), les abyat (vers) du poème qualifié de révolutionnaire commençait par la "Salat 'ala-al-nabi = Louanges au prophète et des indications sur le Koufr.

(16) Lettre du lieutenant colonel Martelly, commandant p.i. le Territoire du Tchad en date du 9 février 1918 dans les archives nationales d'Aix-en-Provence, dossier 4 (4) D17.

Nous nous trouvons devant un comportement du Ouaddaïen réfugié dans l'Islam, et qui raisonne en termes d'Islam et de Koufr ; mais aussi un raisonnement qui fait intervenir la notion de l'au-delà comme l'idéal domaine des musulmans, et le monde ici bas comme domaine du Koufr (16) et de l'injustice.

Ce genre de poèmes qui vantent le refuge dans l'Islam, la résistance passive du musulman face au colonisateur ne sont pas uniques au Ouaddaï. Des poèmes de résistance islamique avaient également circulé dans le Fouta Djalon (17).

Il nous semble que le commandant Gérard auteur du massacre de 1917 "Sanat-al-coupe-coupe", en venant au Ouaddaï en 1916, avait une idée bien fixe en tête : le Ouaddaï étant un pays de l'Islam, autant s'attaquer à l'Islam qui, à ses yeux représente une subversion, un danger perpétuellement menaçant. En effet "la puissance coloniale prête à l'Islam une unité, des contours extensifs" (18).

La seule force qui restait à démanteler au Ouaddaï est celle des 'Uléma "Ahl-Al-din" garants de la religion musulmane qui combattent le colonialisme par leur comportement de Mouhajirin, c'est-à-dire ceux qui sont conscients du rapport de forces défavorable aux musulmans, qui ne peuvent combattre les infidèles mais qui préfèrent "avoir recours à la hijra" (19). Le commandant Gérard venant d'Indochine savait qu'en Afrique de l'Ouest des marabouts qui s'opposaient à la loi coloniale furent massacrés. Nous pouvons citer l'exemple de la révolte de l'Aïr de 1915 qui fut qualifiée "de révolte sous l instigation des marabouts" et qui

---

(17) Lire VIEILLARD Gilbert in Bulletin du comité d'Etudes Historiques et scientifiques de l'A.O.F.

(18) D'après l'exposé de Jean-Louis TRIAUD in Fascicule II, op. cit. p.45.

(19) D'après l'exposé de Jean-Louis TRIAUD, in Fascicule II op. cit. page 47.

entraîna le massacre de tous les marabouts d'Agadès en 1917 (20).

C'est en mars 1917 que les coupe-coupe furent utilisés pour trancher les têtes des marabouts d'Agadès.

En novembre 1917 les têtes des 'Uléma d'Abbacha furent tranchées au coupe-coupe d'où l'appellation de "sanat-al-coupe-coupe" ou année du coupe-coupe.

D'autres dignitaires Mahamid arrêtés à Biltine furent fusillés.

Mais pourquoi le coupe-coupe ?

Les colonisateurs français ont la manie de piquer les têtes de leurs ennemis tués et de les présenter en piquet au public de manière à intimider les récalcitrants. Outre les nombreuses têtes tranchées en A.O.F., le Tchad vit également la tête de Rabih' tranchée et piquée en guise de trophée comme une boîte cranienne d'un animal au milieu d'un champ pour effrayer les animaux.

A Abbacha l'on crut que c'est parce que les Faqara sont protégés contre les balles que les tirailleurs n'avaient pu faire usage de leurs fusils. Ordre fut donné aux tirailleurs par le commandant de la circonscription, afin de ne pas attirer l'attention des curieux, de ne faire usage que du coupe-coupe et de la baïonnette. Après l'oeuvre macabre, les tirailleurs piquèrent "21 têtes à la porte de la résidence du chef de circonscription" (21).

Ces têtes appartiennent aux corps d'importants Fakis du quartier Chigal-Faqara. A celà il faut ajouter également "55 à 60 personnes de l'Aguid Dokom y compris ce dernier tous massacrés" (21) à la date du

---

(20) Jean-Louis TRIAUD dans son article: "L'Islam et l'Etat au Niger", in le Mois en Afrique n°192-193 de décembre 81 et de janvier 1982 en pag 24 nous dit que lors de la reconquête de la ville d'Agadès par les troupes françaises en 1917, les lettrés et savants de la cité (qui n'avaient pas, en fait, participé à l'insurrection de l'Aïr, dirigée par Kaossen) firent demander l'aman (sauvegarde) de la Mosquée où ils s'étaient réfugiés, ils furent tous massacrés au sabre et au coupe-coupe.

(21) 4 (4) D17 d'après la lettre du 8 juillet 1918 adressée au gouverneu général à Dakar par ESTEBE.
Mais le rapport du lieutenant BONNEAU René adressé au lieutenant-colonel

.../...

15 novembre. Le massacre continua jusqu'au mois de décembre où dans la nuit du 10 au 11 décembre 1917, 14 des 17 prisonniers Mahamid dont leur chef About furent fusillés, évidemment sur l'ordre du commandant Gérard (21) à Ouarchak.

D. Détails du massacre (22)

"Les Faki d'Abbacha ont été tués en 4 ou 5 endroits différents éloignés les uns des autres de façon telle que les exécuteurs d'un groupe ne pouvaient ni voir ni entendre les éxécutions d'un autre groupe. Ainsi l'Imam Adam a été amené dans le Tata de l'ex-Aguid Al-Bahr par les tirailleurs qui l'ont tué dans ce Tata. Les têtes au nombre de 21 ont été coupées et rassemblées à la partie Est du Tata de la circonscription sur deux rangs. C'est là que la Méram Zenaba dont le mari fut également exécuté put voir la tête de son mari en allant à la circonscription où elle fut appelée...

"L'Aguid Dokom fut tué sans résistance avec 56 hommes de son tata; les uns tués dans leurs ceses, les autres à leur porte. Le tata était entouré de tirailleurs et l'entrée était gardée... La tête de l'Aguid Dokom et celle de son khalifa Echéchéné furent coupées. Toutes les cases du quartier Nous Al-Faqara celles des Massakine comme les autres furent pillées pendant 3 jours par les boys et les femmes des tirailleurs et quelques tirailleurs... Les troupes du capitaine Fiegenschuh lors de la prise d'Abbacha se sont montrées moins cruelles que les tirailleurs du commandant Gérard" (22).

(21 - suite) Martelly mentionne 24 têtes alignées devant la circonscription. Au premier rang la tête de l'Aguid Dokom puis celle de son khalifa puis celle du Faki Azolo qadi de la subdivision, puis celle de l'Imam de la ville d'Abbacha, puis celle du Faki Samba Diane, mari de la soeur du sultan Doud-Mourrah, puis celle du Faki Abderrahman, chef des Khozam de passage à Abbacha.

(22) 4 (4) D 17.

"Au sujet des Mahamid arrêtés à Biltine et à transférer à Abbacha, il y aurait deux groupes de Mahamid exécutés de Biltine à Abbacha. Celui du cheikh About avec 18 hommes puis un deuxième groupe comprenant 20 hommes" (22).

Pour justifier tous ces massacres, le commandant Gérard dans tous ses rapports adressés au chef du territoire militaire du Tchad invoquait trois thèses dont celle de guerre sainte.

1°) Le complot des Faqara contre les Français ; en se basant sur la déclaration que lui aurait faite l'Aguid Al-Maguiné maître de l'assassin Moursal : *"Ce n'est pas moi qui ai dit à Moursal de frapper les blancs, ce sont les Faki et l'Aguid Dokom" (22).*

Mais nous faisons remarquer que c'est le commandant Gérard lui-même qui avait tendu la perche à Maguiné en lui annonçant un prétendu complot Massalit, dans lequel serait impliqué plusieurs Faqara (22). D'où la réponse trop facile du Maguiné insuffisante pour justifier un tel massacre.

2°) Le complot Kodoï. Là encore le commandant Gérard nous montre qu'il est à la recherche d'un prétexte de revanche contre ceux qui, hier à l'exemple des Massalit, s'étaient opposés à la colonisation en faisant subir plusieurs revers aux agents de la colonisation. Et c'était lui qui, d'après le rapport de Landeroin (22) le jour même du massacre des Faqara interrogeait le Faki Khalil et lui parlait du complot Kodoï : *"Savez-vous lui dit-il que l'Aguid Dokom voulait attaquer Abéché avec les Kodoï?"* Il s'agit de meurtre. Il s'agit d'assassinats. Gérard était conscient des crimes qu'il venait de commettre et pour les réparer, il

cherchait des charges contre ses victimes. Il voulait donc recueillir des témoignages pour les besoins de la cause.

3°) Le complot Mahamid : le commandant Gérard en voulait aux Mahamid parce qu'ils furent également des partisans acharnés de la colonisation lors de la résistance de Doud-Mourrah, mais surtout parce que le cheikh About détient une certaine richesse que le commandant Gérard voudrait saisir. En effet après avoir ordonné la fusillade d'About et de ses hommes, le commandant Gérard fait saisir la succession du cheikh About s'élevant à 60.000 francs (D) . D'après le général de brigade Sadorge (23) tous les biens de la succession du cheikh About furent saisis par le commandant Gérard qui employa une partie à éteindre une dette au service local et l'autre partie fut purement et simplement retenue par le commandant Gérard qui dépensa arbitrairement "*pour couvrir des frais pour lesquels il déclare n'avoir pas reçu du service local des fonds en quantité suffisante" (23).*

C'est par vagues successives que les populations ouaddaïennes inquiétées par les agissements de l'armée coloniale française, en particulier les Massalit, les Mahamid, les Kodoï et tous les élèves des Faqara assassinés, quittèrent le Ouaddaï pour le Soudan.

Le commandant Gérard qui vengea la mort d'un Français par le massacre de 115 Ouaddaïens, ne semble même pas regretter son geste car dans son rapport politique établi après le massacre des 'Uléma il affirmait: *" qu'il n'y a pas place pour la politique de demie mesure qui nous semble avoir fait faillite. Il n'est pas besoin d'être grand psychologue pour voir que nous ne règnerons ici que par la force, tant qu'il subsistera quelques vestiges du passé"* 4 (4) D 17.

---

(23) D'après le rapport du 28 avril 1919 adressé par le général de brigade SADORGE, commandant supérieur des troupes de l'A.E.F. au gouverneur général de l'A.E.F., in archives d'Aix-en-Provence, dossier 4 (4) D 17.

(D) L'héritage du cheikh About se composait d'après l'état fourni par le lieutenant commandant de la subdivision de Biltine de 608 boeufs, de 1562 moutons, de 305 chameaux, de 63 chevaux d'une valeur totale d'après les évaluations les plus modestes à 60.000 francs.

Le commandant Gérard qui a pu cultiver la haine, la rancune et le mépris des Ouaddaïens pour tout ce qui est blanc en général et français en particulier, peut passer pour le modèle du colonisateur type :

- revanchiste, il cherchait à éliminer les Massalit, les Mahamid et les Kodoï ;

- anti musulman, il voulait à jamais faire disparaître du Ouaddaï les traces de l'Islam raison pour laquelle il s'était acharné contre les Faqara, mais il avait commencé d'abord par le démantèlement des mosquées ;

- anti institutions traditionnelles, pour lui tout ce qui rappelle l'ancien sultanat doit disparaître à commencer par le Tata qu'il avait démoli et les ex-Aguid qu'il avait fait disparaître.

Il allait faire voir aux Ouaddaïens des vertes et des pas mûres, mais le colonel Ducarre, commandant le Territoire du Tchad décida de l'affecter en octobre 1918 à Mao, chef-lieu du Kanem, pour pouvoir ainsi par cette décision raffermir le prestige et l'autorité de la France au Ouaddaï. (4 (4) D 17)

En effet le commandant Gérard qui est coupable de 115 crimes et d'une affaire de spoliation d'héritage ne se sent pas du tout inquiété par quelconque peine.

- Pour le colonel Ducarre, commandant le Territoire du Tchad, toute action judiciaire est à écarter néanmoins il engage la responsabilité disciplinaire qu'il a concrétisé par le déplacement d'office.

- Pour le général de brigade Sadore, commandant supérieur des troupes de l'A.E.F., la sanction doit être disciplinaire ; il estime suffisante une punition de 30 jours d'arrêt de rigueur "*pour avoir fait preuve d'une imprévoyance coupable qui a entraîné le meurtre d'un certain nombre de prévenus et de témoins*".

- Mais pour le lieutenant-colonel Martelly qui fut chargé de mener l'enquête sur les évènements d'Abbacha, il serait injuste de prendre une sanction contre le commandant Gérard qui se serait seulement montré inexpérimenté . (4 (4) D 17).

Mais quand en 1919 le commandant Gérard en cours de rapatriement fut maintenu, sur ordre du ministre des colonies Henry Simon, à Dakar, M. Angoulvant avait intervenu en faveur du commandant Gérard prétextant que, de l'avis du conseil de santé de Dakar, M. Gérard ne peut sans danger être maintenu plus longtemps en A.O.F.

Le ministre des colonies insiste pour que Gérard soit maintenu à Dakar car pourllui *"si cette affaire était jugée en France elle pourrait provoquer un scandale et avoir des conséquences regrettables pour notre politique indigène et pour le bon renom de l'armée coloniale" (24).*

En fin de compte le commandant Gérard s'en est bien tiré. *"Le chef de bataillon avait droit à la retraite, on la lui imposa. Ce fut tout" (25).*

Toute *"cette atroce tragédie, surpassant en cruauté et en horreur les crimes des anciens sultans, même les plus sanguinaires" (26)* qui n'a peut être d'égale dans l'histoire coloniale que celle des massacres du Congo, plus connue sous le nom de l'affaire Gaud-Toqué (27), encore que Toqué et Gaud furent jugés et "condamnés le 26 août 1905 à cinq ans de réclusion" (28), *toute cette cruauté donc fut châtiée par une simple mise en retraite.*

---

(24) D'après la lettre de Henry SIMON, ministre des colonies du 16 juillet 1919 adressée au Président du Conseil, ministre de la Guerre, in archives nationales d'Aix-en-Provence 4 (4) D 17.

(25) MORAN (Denise) : "Tchad", Gallimard 1934, page 102.

(26) D'après le général HILAIRE, cité par Denise Moran, op. cit. p. 102.

(27) SURET-CANALE (Jean) : "Afrique Noire. L'ère coloniale 1900 à 1945" Editions sociales (c) 1977, page 52.

(28) SURET-CANALE (J.) ibid., p.54.

A cette époque de l'administration directe où les Ouaddaïens étaient sans défense, cette peine infligée n'était-elle pas ..suffisante? Et d'ailleurs la justice de l'époque protégeait-elle le nègre? Suret-Canale (29) rapporte les propos de M. de Roll un des supérieurs de Toqué, propos à travers lesquels nous comprenons pourquoi un commandant ne pouvait craindre de passer en conseil de guerre pour avoir tué des noirs. M. de Roll aurait dit à Toqué : *"Rappelez-vous ceci : qu'il n'est pas défendu de tuer des nègres, mais bien de le dire, d'être pris, ou de laisser des traces ; et qu'il vaut mieux tuer vingt nègres que d'en égratigner un. Les morts ne parlent plus, tandis que l'homme égratigné deviendrait en France un martyr" (29).*

Comme le premier cas que nous avions signalé, celui de 1914 qualifié d'acte de cupidité coloniale et dont le chatiment fut la retraite d'office, le deuxième cas de 1917 que nous qualifions de cas de cruauté coloniale fut également sanctionné par la retraite d'office.

Nous concluons, à partir de ces deux cas, que la plus forte peine que pouvaient encourir les fonctionnaires coloniaux français pour leurs crimes, était la retraite d'office.

E - Les Ouaddaïens pendant le règne de l'administration directe connurent également le méfait de la prison. Ce fut une nouveauté que les Ouaddaïens répugnaient, elle fut également la cause de nombreux départs vers le Soudan car les Ouaddaïens qui, sur le plan de la justice connaissaient le code de Khalil qui ne prévoit aucune peine de prison, ne pouvaient comprendre le bien fondé d'un séjour en prison découlant d'une application du code Napoléon que personne n'avait expliqué.

---

(29) SURET-CANALE (J.), op. cit., page 55.

Les moments de l'administration directe au Ouaddaï furent des moments de stupeur et de l'épouvante qui poussèrent les uns à émigrer pour ne plus revenir au Ouaddaï et les autres à se résigner et à vivre en éternels Mouhajirin (élèves de l'école coranique).

Le Mahjar (recherche de l'instruction) au Ouaddaï ne concerne pas uniquement les jeunes mais aussi les personnes adultes. Souvent les jeunes enfants sont confiés à un Faki qui les prend et se déplace avec eux de village en village, de ville en ville. A ces jeunes le Faki leur demande de quémander. De porte à porte les jeunes élèves ou Mouhajirine (quémandeurs) collectent une variété d'aliments qu'ils partagent avec le Faki. L'école coranique se fait tôt le matin ainsi que le soir ; le reste du temps les Mouhajirin exécutent toute sorte de travaux pénibles au marché (chayyala ou porte-faix-. Les Mouhajirin sont tous ceux qui enseignants ou enseignés vivent d'aumônes. Tous ceux qui ont des bribes de connaissances islamiques se font passer pour des Faqara et se voient confier des jeunes.

L'école française fit son entrée au Ouaddaï pendant le règne de l'administration directe, c'est-à-dire à une période où tous les Ouaddaïens n'avaient que mépris pour le colonisateur et dédain pour tout ce qui émane du colonialisme. Les 15 élèves qui étaient recrutés en 1919 à Abbacha pour l'ouverture d'une école primaire dirigée par un militaire étaient tous des enfants de tirailleurs (30). En 1920 l'école fut confiée à deux "moniteurs" militaires (30). Le nombre d'inscrits était de 12, soit 2 élèves âgés de 5 à 8 ans, 9 âgés de 8 à 13 ans et 1 de plus de 13 ans.

Le recrutement des élèves s'était fait uniquement parmi les enfants des tirailleurs, comme s'était fait le recrutement des militaires lors

---

(30) Archives d'Aix-en-Provence 4 (4) D 20.

21750
2195

1923

Abéché - La petite école.

13 - Abéché. La petite école.

Abéché - 1923

14 - Abéché. Gymnastique à l'école avec l'instituteur Paul Fabre.

Source : MALVAL (Jean) : Essai de chronologie tchadienne 1907-1940 Editions du CNRS 1974.

des trois premières années de la première guerre mondiale, parmi les captifs des Ouaddaïens. L'école et l'armée représentent bien aux yeux des Ouaddaïens les institutions du Koufr. Pour les musulmans ouaddaïens, ceux qui fréquentent l'école française ne peuvent y apprendre que le chirk (doute) et le nifaq (hypocrisie). Ceux qui s'engagent comme soldats dans l'armée coloniale, ne peuvent être différents des chinégli (sénégalais) qui assassinèrent les Faqara et donc des Koufar.

Mais la véritable école de laquelle étaient sortis les premiers certifiés du Tchad fut ouverte en 1923 par Paul Fabre (31) (voir photo) premier instituteur différent des anciens boys et soldats engagés en 1919-1920 comme moniteurs : *"Jusqu'à la venue de Jean Mandré, très libéralement sacré Directeur d'école urbaine (à mince grade, long galon) une école de circonscription fonctionnait dans l'enceinte du Tata, sous la férule d'un ancien boy, Moussa, moniteur noir, et sous la direction immédiate du Plouc, sergent des prisons, de la police, des travaux publics et de l'école. Le Plouc disait fièrement : "C'est moi qui ai fait l'enseigne". Mais c'est Moussa tout seul qui enseignait" (32).*

L'effectif de l'école de P. Fabre était supérieur à celui de 1919 et de 1920. 15 élèves en 1919, 12 en 1920 et 25 en 1923 comme le dit P. Fabre : *"La petite école reçoit vingt négrillons et cinq petits mulâtres que les Blancs d'Abéché n'appellent que métis. Il a fallu cinq ou six nattes de palmier pour faire asseoir ce petit monde, en le serrant un peu, comme dans les cafés maures du Maghreb" (33).*

Après le règne de l'administration directe et sous le règne du sultan Mouhammad Ourada, une propagande intense fut menée par le sultan

---

(30) Archives d'Aix-en-Provence 4 (4) D 20.

(31) FABRE (P.) : "Les heures d'Abéché" Marseille, les Cahiers du Sud 1935.

(32) FABRE (P.), ibid., page 34.

(33) FABRE (P.), ibid, page 55.

et ses agents pour l'envoi des petits Ouaddaïens à l'école française mais sans succès important, car les agissements des colonisateurs et de leurs agents et les méfaits du colonialisme sont fortement gravés dans les consciences des Ouaddaïens. C'est une forme de résistance du traditionnalisme au modernisme. Pour longtemps l'école et l'armée demeurèrent la hantise des Ouaddaïens tant sur le plan rural qu'urbain. Ceci explique de nos jours le faible nombre d'intellectuels ouaddaïens sortis des écoles françaises par rapport aux intellectuels des régions méridionales et la non existence de gradés ouaddaïens dans l'armée tchadienne.

De 1912 à 1935, le règne de l'administration directe avait permis surtout d'alourdir l'armature administrative, aucune mise en valeur du Ouaddaï ne vit le jour. L'administration directe n'était pas seulement tenue pour responsable de la famine de 1914 ou du massacre de 1917, mais elle fut tenue également pour responsable de l'appauvrissement des commerçants et des éleveurs dans les années 1930 lors de la crise économique mondiale. *"En 1928 et 1929 l'essor économique des colonies anglaises provoqua un gonflement brusque des exportations du bétail... encore s'agit-il des exportations constatées aux très rares postes douaniers" (34).*

Le gonflement des exportations du bétail avait permis l'accroissement des recettes douanières et donc des recettes budgétaires qui sont en fait une somme de prélevements sous forme d'impôts (capitation, taxes sur le bétail, patente et droits de douane[1]). L'administration directe vendeuse de tickets d'impôts, tient à ce que l'impôt rentre normalement quel que soit le malheur qui sévit. Or sur le marché d'Al-Fachir au Soudan, les prix du bétail se sont effondrés car la crise économique sévissait déjà en 1930. Les commerçants et éleveurs ouaddaïens qui avaient

---

(34) D'après l'exposé de 14 feuillets fait le 22 février 1944 à l'école supérieure coloniale par le commandant MAZODIER et intitulé: "Les répercussions de la crise économique et monétaire au Tchad de 1930 à 1934"; Archives nationales S.O.M. Finances publiques 1944.

(1) Rappelons que c'est sous le règne de l'administration directe et précisément en 1927 que le frontière Tchad-Soudan fut dermée par des droits de douane exhorbitants. Ce fut pour favoriser la ligne du chemin de fer Congo-Océan.

l'habitude de vendre du bétail et des produits de l'élevage (peaux et beurre) au Soudan tombèrent en faillite dès 1931 car il y avait baisse de la valeur du bétail au Soudan. Pour les paysans et éleveurs qui doivent payer l'impôt en espèces l'argent était à partit de 1933 devenu trop cher (34) cela suppose qu'il faut vendre au marché une importante quantité de mil ou un nombre important de bêtes. Le commandant Mazodier nous dit dans son exposé que pour une famille d'Arabes aisés composée de la femme et de son époux et qui possède un cheval, 15 bovins et 100 moutons l'impôt s'élèverait à 140 francs soit 15 F + 15 F + 15 F + 45 F+ 50 F. Pour obtenir ce montant cette famille doit vendre au marché 2 vaches ou 3 ou 4 boeufs et 15 moutons soit 1/5 de son troupeau.

Dès lors on voit bien ce que doit faire la population ; éleveurs comme agriculteurs avaient préféré ne point payer un impôt aussi spoliateur, d'où l'émigration vers le Soudan, "pays de liberté" et de refuge contre l'impôt français que les agents de l'administration directe ne tentent même pas de réduire le taux en ces années de crise.

Pour les agents de l'administration directe qui se nourrissent d'impôts "réduire l'impôt équivaudrait à se résigner au déficit, quitte à hypothéquer l'avenir en supprimant ce caractère impératif de l'impôt qu'on avait mis 15 ans à inculquer à l'indigène" (35).

Les peuples du Ouaddaï qui depuis la pénétration française connurent l'esprit spoliateur de l'impôt et qui savaient que toute révolte contre le paiement de l'impôt pourrait être durement réprimée furent enclins à l'émigration. Plusieurs familles éclatèrent. C'est le cas notamment des Arabes éleveurs. *"En 1932 la puissante et compacte tribu des Missiriyé commençait à se désagréger imitée par l'ensemble des Arabes Choua. Persuadés qu'ils étaient spoliés par leurs chefs ; partout*

---

(35) Commandant MAZODIER, page 9.

au Tchad, de petites fractions se détachaient de la tribu mère et allaient se cacher dans les circonscriptions voisines. Les régions limites entre deux circonscriptions devenaient des repères de réfractaires qui s'enhardissaient jusqu'à accueillir à coups de sagaies, gardes et goumiers envoyés à leur poursuite... Aux confins du Ouaddaï et du Batha une opération de police devait être montée pour exiger l'impôt de la tribu des Zaghawa. Ceux qui purent y échapper s'empressèrent de rejoindre le Darfour" (35)

Toute cette émigration et ces fuites ne pouvaient qu'accentuer le déficite budgétaire.

Les agents de l'administration directe sentaient qu'il manquait pour le Ouaddaï une hiérarchie traditionnelle capable de coincer les peuples pour le recouvrement de l'impôt.

C'est donc en vue d'amener le Ouaddaï à un certain seuil de rentabilité budgétaire que l'on songea à la nécessité de réinstaller le sultanat c'est-à-dire réalourdir l'armature administrative. Ainsi donc l'on s'achemine à partir de 1934 vers une situation de spoliation généralisée où les peuples auront à payer doublement l'impôt : en nature à la nouvelle administration traditionnelle et en espèces à l'administration coloniale.

DEUXIEME PARTIE : AUX CONFINS DES ETATS :

LES PROBLEMES FRONTALIERS

E. Greenwich 20° 25° 30° 35° 40°

TA I N E

le Caire

Siout

ÉGYPTE

du Cancer

Assouan

NIL FL.

Ouady Halfa

I ESTI

OUANYANGA

Abou Hammed

Dongola

Souakim

BORKOU

Berber

ENNEDI

Omdurman

Khartoum

Abara R.

Abeché

KORDOFAN

El Fâcher

El Obéid

OUADAI

DARFOUR

Nil Fl.

Nil bleu R.

NUBIE

Massénya

AGUIRMI

B. es Salamat

B. el Arab

Fachoda

Chari R.

Hofrat

FRANÇAIS

CONGO

Oubangui R.

ÉTAT DU

M'bom

Ouel

20° 25°

LÉGENDE :

Ligne Say-Barroua. (Déclaration du 5 Août 1890)

Limite des possessions françaises, d'après la Convention du 14 Juin 1898.

Limite des possessions françaises, d'après la Convention du 21 Mars 1899.

Zône à délimiter ultérieurement.

Limite de l'arrangement commercial.

Limite des possessions françaises, d'après des Conventions antérieures.

Echelle = 12.000.000e

SOURCE : « La delimitation de la Frontière de l'A.E.F et du S.A.E » par GROSSARD

CHAPITRE QUATRIEME

AUX CONFINS DES ETATS :

LE OUADDAI : PROBLEMES DE CONFINS ET DE FRONTIERES

C'est précisément à travers les problèmes de confins qu'apparaît le caractère fédéral de l'ancien royaume du Ouaddaï. En effet tous les sultanats du Soudan et du Tchad habités par les peuples Zaghawa, Tama, Guimir, Mararit, Massalit et Dajo qui dépendaient du grand royaume du Ouaddaï et lui versaient annuellement tribut, avaient avec le consentement du roi du Ouaddaï, adopté une structure politico-administrative d'autonomie régionale. Cette autonomie répond à leur caractère de sultanats frontaliers, plus précisément de confins, et donc très éloignés d'Abbacha, la capitale du grand Ouaddaï, ou Tchad oriental.

Pour les différents rois du Ouaddaï qui se sont succédé jusqu'à l'arrivée des Français avec Acyl en 1909, l'adoption de la structure fédérale n'empêche pas les sultanats des confins, d'avoir une politique de bascule en faveur du Ouaddaï ou du Dar-Four selon les circonstances, mais fait disparaître toute volonté de séparatisme d'avec le grand Ouaddaï.

Le Ouaddaï d'avant l'arrivée des Français colonisateurs avait fermement tenu compte de la spécificité frontalière, raison pour laquelle les peuples de ces sultanats des confins, en fonction de la large ouverture sur le royaume du Dar-Four allaient et revenaient sans s'apercevoir qu'ils chevauchaient sur deux royaumes. Ceci est d'autant plus vrai que, de part et d'autre d'une ligne abstraite se trouve le même peuple Zaghawa, Tama, Guimir, Mararit, Massalit ou Dajo. Et c'était grâce à la présence du même peuple aux confins des deux royaumes et aussi grâce à la large ouverture de part et d'autre, que les tensions entre le Ouaddaï et le Dar-Four furent apaisées.

I - Problèmes de confins auxquels se sont heurtés les colonisateurs français

Le Ouaddaï est conquis mais il est loin d'être soumis et circonscrit dans un domaine français très précis. Outre les échanges entre les chancelleries anglaise et française pour établir une entente cordiale entre colonisateurs installés au Ouaddaï et au Dar-Four, les Français veulent pousser les Anglais à occuper effectivement le Dar-Four afin que la délimitation du Ouaddaï-Dar-Four puisse être entamée. Aussi les Français accentuent-ils les mouvements de troupes tout au long des sultanats des confins et même plus loin en territoire du Dar-Four (1). Ces mouvements furent présentés comme de simples opérations défensives dont le but fut d'assurer la sécurité et la tranquillité le long d'une frontière commune. Mais ces mouvements provoquaient aussi la colère du sultan du Dar-Four, Ali Dinar qui enregistrait sans cesse les empiètements des Français sur le Dar-Four. Et comme les Français ne pouvaient eux-mêmes déclarer la guerre au Dar-Four, une haute diplomatie fut menée dans les chancelleries pour se débarrasser d'Ali Dinar qui ne cessait de prêcher la guerre sainte contre les Français. Mais les Anglais ne montrèrent aucun empressement à acquiescer aux désirs des Français ni pour occuper le Dar-Four, car les Anglais classèrent cette partie du Soudan comme région non utile, ni pour combattre Ali Dinar car cela aurait demandé beaucoup d'argent.

Jouant souvent le "fair-play" les Anglais permirent aux Français d'avancer à l'intérieur du Dar-Four, d'y occuper certains points (1). Le prétexte avancé par les Français fut celui de la poursuite des malfaiteurs et des brigands qui trouvaient facilement refuge dans les villages du Dar-Four aux confins du Ouaddaï. Cela démontre à Ali Dinar

---

(1) Archives nationales section Outre-mer, Afrique VI 185.

qu'il y a entente tacite entre les Anglais et Français qui se fait à son insu et qui risque de le faire passer pour un roi sans royaume.

L'Angleterre, pour des raisons économiques et militaires ne jugeait pas nécessaire de s'établir au Dar-Four, dans la mesure où le sultan Ali Dinar avait reconnu l'autorité anglaise et avait consenti de lui payer annuellement ce qu'elle demandât (500 livres égyptiennes par an). Mais quant à la défense du Dar-Four, cette tâche incombe au sultan Ali Dinar. C'est à lui donc d'affronter les Français et de dénoncer l'empiètement étranger. Cette dénonciation permettra au gouvernement anglais de forcer les autorités coloniales du Soudan à entreprendre une expédition au Dar-Four. C'est cette même dénonciation qui permettra au gouvernement anglais de forcer le gouvernement égyptien à financer cette expédition du Dar-Four. A l'Egypte et au Soudan de fournir argent et hommes, à l'Angleterre et la France d'instaurer entre elles au Dar-Four et au Ouaddaï l'entente cordiale. La subtilité de la politique coloniale anglaise au Soudan anglo-égyptien depuis les années 1911-1912 nous montre que l'entente cordiale entre Français et Anglais ne s'était pas seulement faite à l'insu du sultan Ali Dinar du Dar-Four mais également à l'insu du Khédive (2) et du conseil législatif égyptien. C'est cette subtilité qui permettait à l'Angleterre de disposer comme bon lui semblait des deux territoires de l'Egypte et du Soudan, y compris du Dar-Four.

L'Angleterre avait mis du temps pour occuper et organiser le Dar-Four. Depuis l'occupation du Ouaddaï par les Français, l'Angleterre n'avait cessé de laisser faire les Français qui pénétraient dans le territoire réservé par la convention de 1898 à l'influence anglaise. Nous

---

(2) Mot d'origine turco-persan qui signifie roi ou souverain. Ce fut le titre porté par le vice-roi d'Egypte entre 1867 et 1922.

pouvons donc dire que l'Angleterre avait toléré ce qu'elle ne put empêcher (3). Pendant donc toute cette période du "laisser-faire anglais" le sultan du Dar-Four, Ali Dinar n'avait cessé surtout après le ralliement de Doud-Mourrah, d'user à l'égard des commerçants qui font des va-et-vient Dar-Four-Ouaddaï, des procédés les plus despotiques. Ali Dinar frappait de grosses amendes tous les commerçants porteurs de talons des mandats français.

Le régime des mandats fut institué de commun accord entre Français et Anglais, pour mettre fin à l'exportation du numéraire français, numéraire sur lequel Ali Dinar prélevait de gros droits. Les négociants d'Oum-Dourman qui vendent leurs marchandises à Abbacha, prennent pour des grosses sommes allant jusqu'à 15.000 francs des mandats payables à Oum-Dourman (4).

Cette attitude d'Ali Dinar vis-à-vis des commerçants, compromettait le développement des relations commerciales entre le Soudan anglo-égyptien et le Ouaddaï et portait atteinte aux intérêts des Français. Ces tracasseries d'Ali Dinar tendaient à mettre fin au régime des mandats internationaux.

Parmi les nombreuses plaintes déposées par les négociants d'Oum-Dourman auprès des autorités françaises d'Abbacha, s'en trouve une qui est plus révélatrice, surtout en fonction des détails qu'elle renferme. C'est celle du commerçant Saad Chardak du Fezzan. Ce commerçant après avoir vendu ses marchanddises à Abbacha avait pris pour dix mille francs (5) de mandats payables à El-Fachir, il se heurta aux hommes d'Ali

---

(3) Un télégramme du 25 juin 1911 du chef du territoire militaire du Tchad, adressé au gouverneur général à Brazzaville signale la pénétration d'une compagnie de réserve du Ouaddaï jusqu'à Ziné = 70 km à l'intérieur du Dar-Four, in archives nationales S.O.M. Tchad VI dossier 2.

(4) Archives des affaires étrangères. Paris, Série Guerre 1914-18, n° 1583 Soudan-Dar-Four-Ouaddaï. Lettre du ministre des colonies datée du 27 mars 1915.

(5) Archives affaires étrangères Paris, Série Guerre 1914-18, Tome 2, n° 1583.

Dinar. Saad Chardak était à son passage à El-Fachir porteur de 450 écus de 5 F soit 2250 F. Dans ses bagages les hommes d'Ali Dinar avaient trouvé 20 titres du gouvernement français de 500 francs soit 500 F x 20 talons = 10.000 francs.

Pour avoir opéré le mouvement des fonds Saad Chardak fut forcé de verser 252 écus de 5 F soit au total 1260 francs et sur l'argent liquide de 450 écus de 5 F les hommes d'Ali Dinar prélevèrent un droit de 60 écus de 5 F soit 300 F = 1560 francs. Après toutes ces tracasseries Saad Chardak n'a pu encaisser l'argent des 20 titres car d'après la réponse des autorités anglaises il n'y a pas eu envoi de fonds. Saad revint une fois de plus à Abbacha et se soumit au gouvernement français pour lui rembourser son argent (5).

Ali Dinar tenait fermement à fermer toutes les routes de l'Ouest. Il confisquait certains articles à destination du Ouaddaï et frappait d'un impôt exorbitant tous les produits destinés au Ouaddaï. Ce despotisme exacerbé d'Ali Dinar poussa les commerçants à faire un long détour avant d'arriver à Abbacha vendre leur marchandises. Ali Dinar avait pris la décision d'interdire à ces sujets et à tous les étrangers établis au Dar-Four d'avoir des relations commerciales avec le "Ouaddaï des Français." Il avait placé ses guerriers sur les routes (6) conduisant du Dar-Four au Ouaddaï pour empêcher toute communication commerciale entre les deux pays. Et quand on sait que dans la même période allant de 1910 à 1916 les Senoussistes également avaient pris la même décision de fermer à tous les commerçants la route reliant le Ouaddaï à la Cyrénaïque ou au Fezzan, nous pouvons affirmer que le Ouaddaï fut asphyxié jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Ce fut une période dure pour le commerce ouaddaïen.

---

(6) Une route principale mène jusqu'à Kabkabiya, ancien chef-lieu du Dar-Four par la piste du Massalit et une autre mène jusqu'à Jimmeza près du Mont appelé Jabal Marra par la piste du Dar Sila. Archives nationales S.O.M. Tchad VI, dossier 2.

Ali Dinar entreprit également une réforme dans la composition traditionnelle de son armée. Depuis la défaite d'Adoum Roudjar à Guéréda face aux Français, le contingent de l'armée chargée de la surveillance du Nord du pays fut confié au Maqdoum Cherif Abou Adam. Ce contingent fort de 800 hommes eut pour mission de surveiller la frontière occidentale du Dar-Four et de rester vigilant face aux Français.

Pendant cette période de vive tension entre les Français du Ouaddaï et Ali Dinar nous avons dit que le commerce avait périclité, mais il y a également le rôle d'Abbacha en tant que ville relais sur la route du pélérinage de la Mekke qui s'était effacé. En effet les pélerins venus de l'Ouest et particulièremenr de l'A.O.F. préférèrent prendre la route du Sud par Goz-Beïda (au Tchad) à Kafia Kandji (au Soudan) du fait de l'insécurité entretenue sur la voie normale.

II - Pillages des confins et droits de poursuite des Anglais et des Français.

Quand un même peuple se trouve à cheval sur deux Etats distincts, et quand chez ce même peuple s'observe une similitude des moeurs et d'habitudes, il est difficile d'attribuer une étiquette propre à chaque fraction en cas de litige ou de conflit avec un autre peuple du voisinage immédiat.

Prenons l'exemple d'une razzia faite sur les confins Nord du Kordofan et du Dar-Four par des bandes de pillards du Dar Zaghawa. C'est l'exemple de la razzia qui fut signalée , le 24 janvier 1913 par Mr. Défrance, ministre plénipotentiaire chargé de l'agence et consulat général de France au Caire, à M. Jonnart, ministre des affaires étrangères à Paris (7).

---

(7) Archives nationales Section Outre-mer. Afrique VI, dossier 186, année 1913. Ouaddaï-Dar-Four.

Dans la mesure où il y a des Zaghawa dans les deux Etats (Dar-Four-Ouaddaï) comment retrouver les pillards? D'après les résultats de l'enquête menée au Kordofan par les Anglais, il semblerait que les pillards viendraient du territoire du Tchad. Nous savons aussi que les Zaghawa se divisent en sédentaires et en nomades. L'élément nomade des Zaghawa avait émigré vers le Nord-Est pour s'établir définitivement au Dar-Four c'est-à-dire en territoire anglais près du puits de Bir Natroun appelé également Bir Sultan ou Bir Milha.

Quand le Dar-Four n'était pas occupé par les Anglais, les soldats du sultan Ali Dinar du Dar-Four poursuivaient les pillards jusqu'en territoire ouaddaïen. Les pillards sont le plus souvent dénoncés quand ils sont d'une ethnie différente de celle des peuples des confins. Il y a des cas de dénonciation forcée sur la présentation du Coran par les victimes du vol. Les Anglais en entente parfaite avec les Français usèrent eux aussi du droit de poursuite en plein territoire du Tchad (8) Tout comme les Français se réservaient le droit de légitime défense, en poursuivant les Massalit au-delà des dépendances du Ouaddaï. Des deux côtés, ces droits de poursuite n'avaient pas servi de prétexte à occupation d'un territoire. Ces droits n'ont pas freiné les pillages d'animaux de part et d'autre et l'on retrouve souvent aux marchés d'El-Fachir d'El-Oubeïd des animaux volés au Ouaddaï malgré la présence des garants. Car au Ouaddaï comme au Dar-Four dans tous les marchés de bétail se trouvent des garants. Dans le marché d'El-Oubeïd au Kordofan, chaque ethnie dont les membres vendent des animaux sur le marché a un représentant choisi qui garantit la bonne foi de chaque membre de l'ethnie. Ce garant est responsable si les animaux vendus proviennent d'un vol. Personne ne peut vendre sans avoir un garant. La même pratique se ren-

---

(8) Archives nationales Outre-Mer (Aix-en-Provence) 4 (4) D25. Rapport du mois de novembre 1923 du chef de bataillon RABUT, signalant la pénétration d'un Anglais escorté de "tirailleurs" soudanais en plein territoire Kodoï à l'intérieur du Ouaddaï.

contre au marché d'Abbacha. Les garants sont choisis par les ethnies et approuvés par les autorités locales. A El-Oubeïd si une ethnie refuse de nommer son garant c'est le gouvernement qui en choisit et en nomme un.

Mais les grands voleurs de bétail ne choisissent pas souvent les marchés pour écouler le produit de leurs razzias ou de leurs vols. Ceux qui passent pour les spécialistes du vol de bétail sont les Goranes. Ils ont un procédé très simple d'écoulement du bétail volé. C'est celui de l'échange du bétail volé à un endroit contre celui volé à un autre endroit. Au Ouaddaï les Goranes échangent les animaux volés au Bahr Al-Ghazal contre ceux volés au Ouaddaï et inversement.

Outre les Zaghawa qui passent pour soupçonnables en matière de vol du bétail au Dar-Four, il y a le problème de rezzous et contre-rezzous incessants des Goranes de l'Ennedi oriental et des Kababiches du Nord du Dar-Four. Ceci amène donc les Français et Anglais à instaurer la police des confins. Cette police de confins fut rendue possible après l'occupation effective du Dar-Four par les Anglais et après la mort d'Ali Dinar. Même l'occupation du Dar-Four avait fait l'objet d'un échange de vues entre Anglais et Français. En effet l'Etat-major anglais envisageant l'extension des opérations contre le Dar-Four et l'occupation de la capitale El-Fachir avait au préalable demandé l'avis des Français pour savoir s'ils auraient des effectifs suffisants pour pouvoir parer à toute éventualité de concentration des troupes d'Ali Dinar sur la frontière (9). La réponse des Français s'est faite par dépêche télégraphique du 3 mars 1916 par la voix du ministre des colonies qui avait fait observer que toute extension des opérations contre Ali Dinar rejeterait sur le Ouaddaï les forces importantes d'Ali Dinar renforcées

---

(9) Archives des affaires étrangères à Paris. Série Guerre 14-18, n° 1583. Letter du ministre des colonues en date du 31 mars 1916.

par les Senoussistes renvoyés du Nord (9). Le ministre des colonies demanda en même temps aux autorités du Tchad de prendre les précautions utiles le long des postes frontières. Le développement des opérations britanniques à entreprendre au Dar-Four qui étaient au départ conditionnées par l'état d'avancement du rail et du télégraphe anglais, furent en fonction de la bonne entente entre les Anglais et les Français subordonnées à des moyens de résistance suffisant en territoire français. Or les autorités d'Abbacha en ces années 1916 redoutaient bien d'avoir à contrecarrer l'action d'Ali Dinar soutenu surtout par les senoussistes (10). Le ministre des colonies en écrivant au président que l'autorité du Tchad était invité à exercer une surveillance active sur les frontières du Dar-Four et même du Sila, de manière à prévenir toute agitation et à faciliter la tâche du Soudan anglo-égyptien, mais en évitant bien entendu toute attaque qui pourrait entraîner à des opérations dépassant les moyens actuels locaux.

Durant la même période des opérations anglaises au Dar-Four, le colonel commandant la circonscription du Ouaddaï vit ses effectifs augmenter d'une compagnie rentrant du Cameroun et forte de 130 titailleurs et de 4 mitrailleuses allemandes.

Pour empêcher Ali Dinar d'entrer en contact avec les éléments de la Senoussiyya cantonnés au Nord du Dar-Four, les autorités anglaises organisèrent des patrouilles de bédouins tout au long de la principale route du Darb-Al-Arba'in qui va des oasis égyptiennes au Dar-Four.

Pour venir à bout d'Ali Dinar es Anglais mirent de gros moyens à la disposition de leurs troupes y compris des bombes transportées par des aéroplanes (11). Le corps expéditionnaire anglais du colonel Kelly

---

(10) Pendant les années 1914-15 toutes les unités disponibles des forces françaises du Ouaddaï furent dirigées par le Cameroun. Source de l'information: Archives des affaires étrangères de Paris, Série Guerre 14-18 n° 1583. Selon télégramme du 1er/5/1916.

(11) Archives des affaires étrangères à Paris. Soudan-Dar-Four-Ouaddaï. Série Guerre 1914-18, n° 1583 selon télégramme du Caire du 20 mai 1916, n° 172 signé DEFRANCE.

vint à bout de l'armée du Dar-Four le 23 mai 1916. El-Fachir la capitale du Dar-Four était tombée. Ali Dinar pris la fuite en direction de Jebel-Marra. Le 6 novembre 1916, Ali Dinar est tué entre Jebel-Marra et Dar-Sila.

Quant à l'armée française, sous le commandement du colonel Hilaire se déplaça d'Am-Guéréda où elle était stationnée vers Goz-Beïda capitale du Dar-Sila. La colonne forte de 570 hommes, équipée de 5 mitrailleuses et d'un canon de 42mm, fut assaillie par Bakhit sultan du Sila. Près de Goz-Beïda, la colonne fut attaquée par de nombreux Dajo. Mais devant le feu de l'artillerie le sultan Bakhit prit la fuite en direction du Bahr Azoum avant de rejoindre le Dar-Four tombé aux mains des Anglais et organisé en Moudiriyya dépendant du Soudan (12).

Le sultan Bakhit à la date du 13 juin 1916 écrivit une lettre au colonel Kelly pour demander l'autorisation de vivre avec ses 200 hommes au Dar-Four ou de retourner au Dar-Sila (13). Kelly donna sa réponse en faveur de la soumission de Bakhit aux autorités françaises avec bien sûr toutes les assurances et les conditions spécifiques de l'accueil à réserver par les autorités françaises. Par lettre du 23 mai 1916, Bakhit avait écrit aux autorités françaises en faisant cas de sa soumission et en demandant un traitement comme celui de Doud-Mourrah (13). En revenant avec ses enfants par le route de Sïnyar, Bakhit fut capturé par le capitaine Renard.

Nous constatons donc que la police des confins ne fut pas seulement instaurée pour poursuivre les malfaiteurs, arrêter les voleurs, ou faire respecter la frontière commune au Ouaddaï et au Dar-Four, mais cette police des confins appliquait les décisions prises en haut lieu

---

(12) Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 190.

(13) Archives nationales S.O.M. , dossier 190.

à Paris et à Londres. Ce n'est donc pas une mésentente entre Ouaddaïens et Foriens qui obscurcirait les relations de parfaite entente et de franches concertations entre Français et Anglais.

Maintenant que le Dar-Four après la mort d'Ali Dinar est dirigé par des hommes "civilisés" la sécurité ne pouvait que régner le long de la frontière du Ouaddaï et du Dar-Four, tous deux passés à l'administration directe.

III - Opérations mixtes franco-anglaises de police des confins

Sur la frontière Ennedi-Dar-Four règne une grande insécurité causée par les pillages et aussi par l'insoumission des irréductibles ennemis des Français, les Mouhamad Erbeïmi, Mouhamad Krezel et Mouhamad Soukri (14), des Senoussistes aidés par Koufra qui fournit armes et munitions. C'est sous la dissidence de ces trois chefs que les ethnies Gaeda, Mourdia et Gouroa de l'Ennedi passèrent à la résistance. Jusqu'en 1916, les populations du Dar-Four et les populations du Nord-Ouaddaï furent inquiétées par les rezzous de ces trois chefs et des membres de leurs ethnies respectives. D'où l'opération combinée baptisée Dar-Four-Ennedi oriental confiée à des contingents montés Français et Anglais.

Le colonel Kelly avait fait connaître qu'une force anglaise détachée sur la frontière du Dar-Four s'efforcerait de prendre contact avec la section méhariste de la 8ème compagnie de Fada en tournée de police dans l'Ennedi. Après l'échec subi pa l'un des principaux dissidents, Mouhamad Erneïmi, devant les méharistes et après sa fuite vers le Tibesti l'ethnie Gaeda avait fait sa soumission. Un calme relatif fut obtenu le long de la frontière Ennedi-Dar-Four (15). Mais ce calme relatif après

---

(14) Archives d'Aix-en-Provence 4 (4) D17 selon la lettre du commandant TILHO datée d'Al-Fachir au Soudan le 18 juillet 1917.

(15) 4 (4) D17, Archives N.O.M. Aix-en-Provence.

la fin de la deuxième guerre mondiale, n'avait pas fait oublier aux patrouilles mixtes franco-anglaises leur mission de protéger les populations soumises contre les pillards, en les poursuivant sans merci partout où ils se réfugiaient d'un côté ou de l'autre de la frontière.

IV - Les détails pratiques de la police des confins (16)

1°) "Quand un détachement de police de l'un ou l'autre gouvernemen effectuant une patrouille dans le voisinage de la frontière se trouverait engagée à l'improviste dans une opération contre un parti des rebelles, il aurait la faculté de poursuivre ces rebelles au-delà de la frontière dans la mesure de ses moyens d'action. Dans ce cas le poste frontière le plus proche de l'endroit où la force de police traverserait la frontière en serait informé aussitôt que possible".

2°) "Quand un des deux gouvernements locaux devrait entreprendre contre les rebelles, dans le voisinage de la frontière des opérations plus importantes, dont il serait possible de déterminer à l'avance les conditions générales d'exécution, le représentant de ce gouvernement écrirait au représentant de l'autre gouvernement limitrophe pour l'informer de la date et du lieu des opérations, du nom et du grade de l'officier commandant la reconnaissance ; il lui demanderait d'envoyer si possible un officier de liaison ou tout autre représentant avec une escorte pour joindre la reconnaissance. En outre et si possible, lorsque l'un des deux gouvernements locaux recevrait notification des intentions de l'autre, il dépêcherait une patrouille pour couper la retraite aux rebelles s'ils essayaient de fuir. (Drapeau à arborer pour éviter toute surprise)".

---

(16) Archives d'Aix-en-Provence 4 (4) D 17. D'après une lettre du commandant TILHO du 18 juillet résumant ses conversations avec le lieutenant colonel SAVILLE, gouverneur du Dar-Four au sujet de la police des confins et le rapport du commandant du territoire du Tchad MERLET de septembre 1917 adressé au gouverneur général de l'A.E.F.

3°) "Entente en vue de mettre fin aux crimes si fréquents commis dans la région frontière envisagée où il ne peut être exercé de surveillance régulière. Si un inculpé recherché par un des deux gouvernements se réfugiait au-delà de la frontière, il serait remis, s'il peut être arrêté, au représentant du gouvernement dont il ressortit, sur la demande de ce dernier et en un point fixé d'accord entre les autorités locales. Il est bon de noter au sujet de la latitude très grande laissée aux détachements en opérations, que la frontière entre l'Ennedi et le Dar-Four est déjà fixée par la convention du 14 juin 1898. Que la région désertique envisagée est le refuge des pillards menace perpétuelle pour les populations soumises. Que les deux gouvernements ont tout intérêt à voir disparaître s'ils ne se décident à faire leur soumission complète"

Au sujet de l'entente amicale à intervenir concernant l'arrestation des insoumis ou des criminels, le lieutenant-colonel SAville cite le cas (16b) du sultan Haggar qui fut arrêté au Dar-Four et remis à Kabkabiya entre les mains d'une escorte envoyée par les Français. Il s'agit bien sur du Melik Haggar du Syniar qui s'était enfui au Dar-Four avec toute sa famille et avec le chef de canton Djerma Hassan. Ce départ est causé par la crainte d'une demande d'explications au sujet des boeuf volés aux Beni-Halba lors de leur passage en territoire anglais. Le chef de subdivision du Dar-Sila d manda donc au chef de poste de Kabkabiya de lui faire remettre Haggar.

Par dessus les Anglais et les Français les particuliers arrivent à régler eux-mêmes les problèmes de vols ou de crimes soit en poursuivant les malfaiteurs, soit en les dénichant là où ils se cachent et en les dénonçant à l'autorité de tutelle. Nous prenons pour exemple toujours les rezzous des Goranes dans le Nord du Dar-Four et des Kababiche dans

---

(16b) Voir même chemise 4 (4) D 17 des Archives d'Aix-en-Provence.

l'Ennedi oriental. Il y eut en novembre 1916 un rezzou des Gaedas commandés par Mouhamad Erbeïmi. Après le coup, les pillards se sont réfugiés au mont de l'Ennedi avec tout le butin fait au Nord d'El-Fachir. En décembre les Arabes du Dar-Four vinrent en grand nombre dans la régio de Bao Bilia où il y a le puits pour abreuver le bétail et reprirent aux Gaedas une grande partie de ce qu'ils avaient pillé et même une partie des animaux qu'ils possédaient avant le rezzou. Ce n'est qu'après le départ des Arabes, qu'une reconnaissance anglaise sur les confins Est de l'Ennedi et du désert forien commandée par le major Vandeleur arriva sur les lieux et entama des négociations avec les pillards Gaedas et Mourdias réunis en vue de la restitution de la prise.

Entre les administrations anglaises et françaises le courrier passe et les correspondances relatent les problèmes des confins. Dans les archives du ministère des affaires étrangères (17) plusieurs exemples de rapports mentionnent les plaintes des administrateurs anglais. Dans la majorité des cas les administrateurs anglais se plaignent du comportement des Goranes que ce soit en matière de crime ou en matière de vol. Entre autres témoignages prenons l'exemple du capitaine Sarsfield Hall chargé de l'administration civile du Nord-Dar-Four (18). Cet officier faisait partie de la reconnaissance commandée par le major Vandeleur. Il adressa alors à la date du 8 février 1917 au capitaine Chateauvieux à Fada une lettre lui indiquant les ravages faits au Dar-Four par les dissidents goranes. Au total 59 hommes tués, 89 personnes emmenées en captivité avec 392 boeufs, 1700 moutons, 2291 chameaux, 99 ânes et 452 dollars. Des listes détaillées étaient jointes à cette lettre. Demande était faite aux autorités françaises d'accorder sur les prises faites par les détachement français réguliers aux dissidents, des indemnités aux victimes anglaises des rezzous goranes.

---

(17) Archives affaires étrangères Paris, série Guerre 14-18 tome 1 et Tome 2, n° 1583 et 1584.

(18) Archives N.O.M. aix-en-Provence 4 (4) D 17.

Puisque les rezzous engagent des familles entière, voire un peuple d'une même région, les vengeances se succèdent, et la vendetta et ses préjugés empêchèrent jusqu'à la veille des indépendances du Soudan en 1956, et du Tchad en 1960, le règne de la loi dans l'Ennedi oriental et dans le Nord du Dar-Four. Au rezzou gorane répond un contre-rezzou Kababiche. En mars 1917 ce fut le grand contre-rezzou Kababiche. De nouveau les Kababiche arrivèrent à l'Ennedi en bien grand nombre (plus de 300 personnes). Ils razzièrent successivement à Annebi, les Mourdias, à Erdi les Mouhamad Erbeïmi et Mouhamad Krezel ; à Gora deux fois de suite les Gaeda de Yosko Sougoumedi ; à Kor Ora les Gaeda de Kebir et Ourdougou. Plus de 25 goranes dont le chef Kebir furent tués. Arrivés le 10 mars, les Kababiche ne quittèrent l'Ennedi qu'au début d'avril 1917 (18b).

On pouvait donc après cette justice faite par les Kababiche aux-mêmes, malgré les réclamations transmises par les autorités anglaises considérer que les Arabes Kababiche s'étaient largement payés des pertes que leur avaient fait subir auparavant les Goranes de l'Ennedi.

De nouveau Gaeda et Mourdia se sentant pris entre les détachements méharistes et les forces du Soudan anglo-égyptien, offrirent leur soumission à Fada. Mouhamad Erbeïmi fut arrêté au Dar-Four par les autorités anglaises et emprisonné à El-Fachir.

Mais les menaces de pillage ou de capture que faisaient peser les Goranes sur le Dar-Four et sur le Ouaddaï n'ont jamais cessé d'exister et ce jusqu'aux indépendances des années 56 et 60 malgré la vigilance des autorités. Les problèmes des confins avaient également développé les fréquentations des autorités anglaises et françaises de part et d'autre

---

(18b) Archives d'Aix-en-Provence, chemise 4 (4) D 17.

(19) Archives des affaires étrangères Soudan-Dar-Four-Ouaddaï, 2ème volume, n° 1584 (Juillet 1916-Mai 1918).

de la frontière, facilité les relations commerciales entre le Soudan et le Tchad, permis aux officiels français d'emprunter la voie du Soudan jusqu'à Port Soudan avant de se rendre à Marseille. Ces problèmes de confins avaient fait naître l'espoir du désenclavement du Tchad, par l'amélioration des communications Ouaddaï-Port-Soudan. Le colonel Hilaire avait inauguré la voie reliant le Ouaddaï à POrt-Saïd. C'est ce que nous relate le lettre de M. Defrance (19), ministre plénipotentiaire de France en Egypte à son Excellence M. Ribot président du coneil, ministre des affaires étrangères à Paris. A la date du 24 avril 1917, le colonel Hilaire arrivé d'Abbacha via El-Fachir, El-Mouhoud, El-Oubeïb et Khartoum, quittait le Caire pour Port-Saïd où il s'embarqua pour Marseille. A son passage au Soudan et de concert avec les autorités anglaises, le colonel Hilaire régla la question du change à la frontière des possessions françaises et anglaises. C'est grâce donc à la politique de bon voisinage et de parfaite entente entre Français et Anglais, que le monnaie ayant cours en Afrique française en général, et plus spécialement la monnaie qui a cours au Ouaddaï dût être échangée contre la monnaie qui a cours au Soudan à un taux fixe. Cette facilité bancaire empêcha l'agio, facilita les relations commerciales et freina l'exode du numéraire circulant au Tchad (20).

Tant sur le plan de l'économie que sur celui de la rapidité du voyage, après l'arrivée du colonel Hilaire en France, il fut envisagé avec beaucoup d'intérêt que le ravitaillement du Ouaddaï se fasse par cet itinéraire ainsi que le rapatriement des officiers et soldats du Ouaddaï par l'itinéraire suivant : Abbacha -- El-Fachir -- El-Oubeïd -- Khartoum -- Ouadi Halfa -- Shellal -- Le Caire -- Port-Saïd -- Marseille. Cet intérêt s'était accru particulièrement le jour ou le trajet El-Oubeï

---

(20) Archives d'Aix-en-Provence 4 (4) D 17 et Archives du Foreign Office 16/1388211/15 et 152615

Nyala fut desservi par le chemin de fer, et Abbacha Nyala fut relié par un service d'automobiles. Seulement, cet axe aussi court et qui représente une possibilité de désenclavement du Tchad, cessa de répondre aux exigences de l'économie capitaliste française et ce depuis 1927 où priorité fut accordée au développement des régions côtières de l'Afrique française pour mieux exploiter le chemin de fer Congo-Océan. Le domaine français doit dépendre beaucoup plus de l'océan Atlantique que de le mer Rouge. Les héritiers tchadiens des procédés colonialistes et des vues impérialistes n'osèrent jamais remettre en cause la dépendance du Tchad de la seule et unique voie qui relie le Tchad à l'océan Atlantique. Et pourtant les peuples du Tchad oriental habitués à consommer des produits venant de l'Est, ont des besoins qui ne peuvent être satisfaits que par la voie de la mer Rouge.

Ces différents exemples des problèmes des confins nous conduisent à la conclusion suivante :

L'espace compris entre le Ouaddaï et de Dar-Four qui va de l'habitat du peuple Zaghawa à l'habitat du peuple Dajo, peuplé de peuples qui ont des similitudes d'origine et de moeurs aurait dû être condidéré au moment des indépendances du Soudan et du Tchad comme un champ d'inter relations. Car personne ne peut nier que de part et d'autre les groupes s'entremêlent et coexistent. Qu'est ce qui fait que les Goranes qui viennent piller au Dar-Four sont dénoncés par les Zaghawa? C'est le sentiment de fraternité, de solidarité, de complémentarité et de coexistence sincère qui pousse une partie des Zaghawa installés à l'endroit où il y a eu le vol, de ne pas laisser planer le soupçon sur l'autre partie installée au Tchad.

Tout contrôle policier abusif ou toute exaction aux confins ne peut que favoriser le glissement pur et simple des hommes du Tchad vers le Soudan.

Tout contrôle douanier abusif ou taxe douanière exorbitante constatée par les commerçants des confins, n'encourageaient que la contrebande.

L'ordre et la stabilité ne peuvent régner le long des confins que dans la mesure où les peuples des confins se sentent liés non pas seulement par une similitude de moeurs mais par une communauté d'intérêts. Conçu comme un champ d'inter relations, l'habitat des peuples des confins représente donc l'intersection du Ouaddaï et du Dar-Four c'est-à-dire du Tchad et du Soudan indépendants.

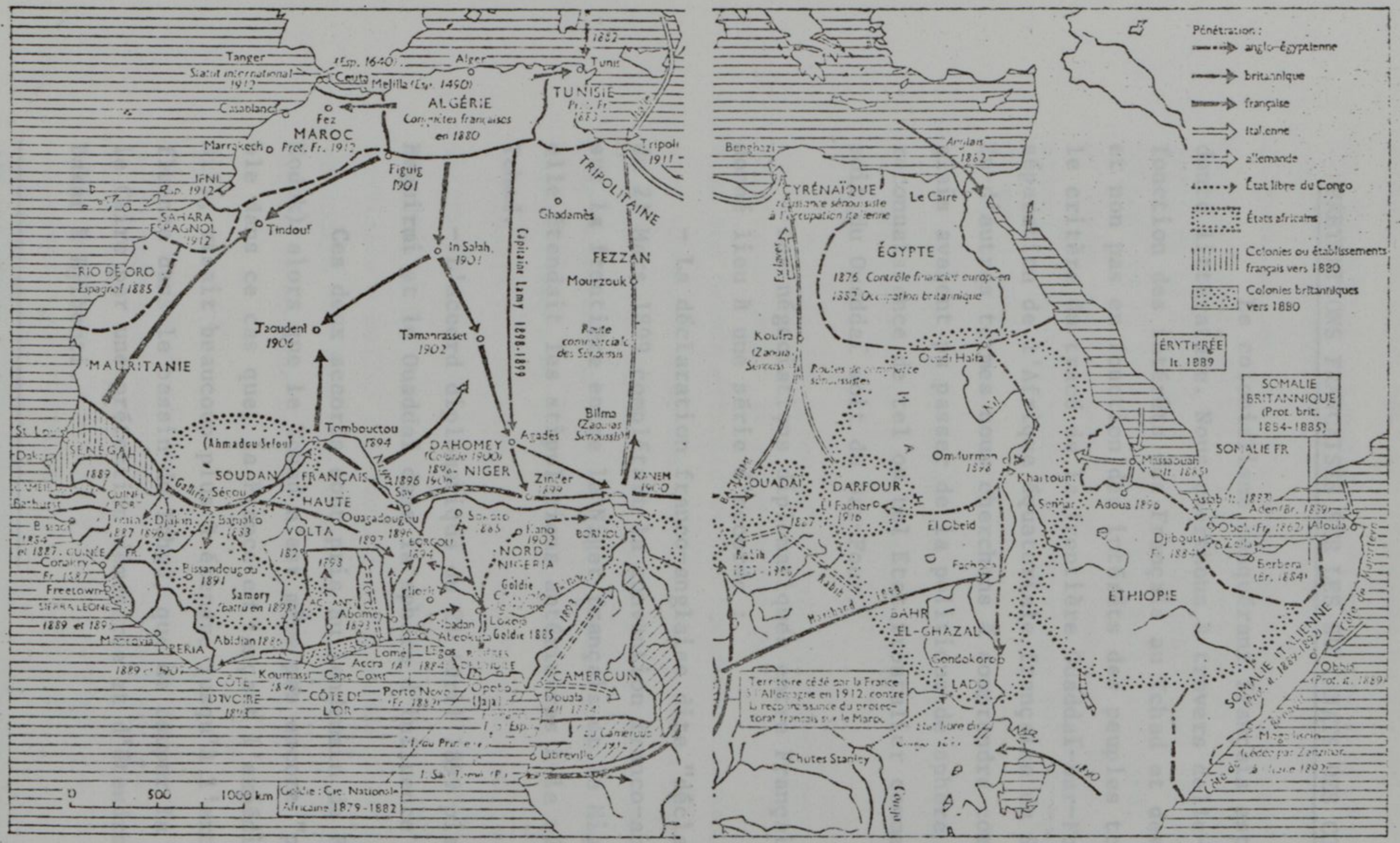

FIG. 16. — Le partage de l'Afrique

(Extrait de R. OLIVER et A. ATMORE, *L'Afrique depuis 1800*, Paris, P.U.F., 1970, p. 130-131)

CHAPITRE CINQUIEME

PRETENTIONS FRANCAISES SUR LES SULTANATS DES CONFINS

Le colonialisme conquérant français est l'objet d'une abondante littérature. Nous cherchons à travers celle-ci à comprendre en fonction des intérêts des Français au Tchad et des Anglais au Soudan, et non pas en fonction des intérêts des peuples tchadiens et soudanais, le critère du tracé de la frontière Ouaddaï-Dar-Four, autrement dit la séparation de l'Afrique équatoriale française du Soudan anglo-égyptien. En d'autres termes nous cherchons à comprendre comment Français et Anglais avaient pu passer de la politique de sphère d'influence, à la reconnaissance de tel ou tel Etat frontalier comme partie intégrante, soit du Ouaddaï soit du Dar-Four.

Les négociations diplomatiques entre Français et Anglais avaient donné lieu à une série d'accords :

- La déclaration franco-anglaise dite "déclaration additionnelle" du 21 Mars 1899 complétait la convention franco-anglaise du 14 Juin 1898 sur la frontière entre le Niger français et le Nigéria britannique ; elle étendait les stipulations antérieures à la région à l'Est du Lac Tchad.

- L'accord diplomatique du 21 Avril 1899 plaçait le Kanem, le Baguirmi et le Ouaddaï dans la sphère d'influence française.

Ces deux accords sont pris au lendemain de Fachoda (1) (aujourd'hui Kodok) alors que le Tchad n'est même pas encore "pacifié". Il nous semble dans ce cas que, la France en lançant l'expédition Marchand (Congo-Nil), visait beaucoup plus à étendre jusqu'à l'extrême limite son influence dans le bassin du Tchad, que de couper la route anglaise du Cap-le Caire par une prétention démesurée et d'étendre ses possessions de Dakar à Djibouti.

---

(1) Un témoin qui avait pris part aux négociations en tant que haut responsable et qui avait fait de Fachoda un livre est le ministre HANOTAUX. HANOTAUX (Gabriel): "Le partage de l'Afrique: Fachoda", Paris - Flammario 1909, 357 p.

Il y a plus de treize ans que le partage de l'Afrique était entamé. Ce n'est donc pas le bassin du Nil qui peut revenir à la France en 1898 même si les Anglais sont en butte avec de sérieuses difficultés avec les Mahdistes. Les Français qui, militairement sont encore absents du Tchad auront toutes les peines à être présents et en grand nombre dans le bassin du Nil. Il a fallu plus de deux ans à la mission Marchand forte de 12 Européens et de 150 tirailleurs (2) avant d'atteindre Fachoda le 10 juillet 1898. Deux mois plus tard, Marchand sera refoulé du Soudan par Kitchener sans affrontement. Nous pensons que cette peine française de deux années de dur voyage fut récompensée par l'accord du 21 avril 1899.

Mais qui donc mieux que le ministre Hanotaux principal intéressé des négociations de Fachoda pourrait établir la vérité? Donnons-lui la parole (3):

"La mission Marchand n'avait nullement pour objet, comme on l'a répété, de couper la ligne du Cap au Caire... Compter sur cette mission avec son faible effectif et ses ressources nécessairement restreintes pour entraver, dans ces régions, les projets de l'Angleterre, du moment où celle-ci décidait à les soutenir par une armée eût été une absurdité dont la polémique a triomphé trop facilement : les instructions données par M. Lebon à M. Liotard signalent et écartent une telle pensée. Il ne s'agissait pas de cela, mais bien d'obtenir par une exploration française, pareille à tant d'autres qui se sont produites en Afrique, les éléments d'une négociations et d'assurer finalement, par une entente semblable à celles qui étaient intervenues à la suite de concurrences analogues sur le Niger et au Lac Tchad, l'exploitation commune des deux grands réservoirs de richesse africaine, les bassins du Congo et du Nil.

---

(1) (suite) Nous trouvons également des arguments convainquants à propos de Fachoda dans RENOUVIN (P.): "La politique estérieure de Th Delcassé, Paris C.D.4., 1954;
Lire également SURET-CANALE 3e éd de l'Afrique noire. Géographie - Civilisations - Histoire. op. cit., page 296.

(2) CORNEVIN (Robert) Histoire de l'Afrique T2 - L'Afrique précoloniale 1500-1900, 2e éd. revue et augmentée. Payot 1976, 668 pages - p. 555.

(3) HANOTAUX (Gabriel): "Fachoda", Paris, Flammarion 1909, p. 155-156, cité par Cornevin page 556.

"Quant à la question d'Egypte... lorsque l'Angleterre, quelques années plus tard, voulut la régler, elle dut, pour obtenir le désistement de la France, le payer par les engagements qu'elle prit, elle même au sujet du Maroc. Ainsi cette question resta, tout au moins, comme un élément de compensation, une monnaie d'échange. Seulement elle fut reportée sur d'autres comptes que ceux qui étaient en cause lors de la mission Marchand. On ne l'eût pas retrouvée plus tard si, en 1894 et en 1898, elle n'avait été si soigneusement préservée".

Signalons pour clarifier un passage de cette citation que Victor Liotard, délégué général dans le haut Oubangui, dont il fut question , *"a été chargé d'occuper progressivement les territoires et d'en faire une région française ayant une porte ouverte sur le Nil" (4).*

Après la conquête du Tchad et l'occupation effective du Ouaddaï, les Français ne pouvaient pas ne pas songer à la délimitation du Ouaddaï-Dar-Four et donc à un futur débat entre experts anglais et français. Dès le lendemain de leur entrée à Abbacha, les Français cherchaient à se prémunir contre toute éventualité en multipliant les reconnaissances dans les Etats vassaux du royaume du Ouaddaï pour pouvoir plus tard arguer des droits ouaddaïens, plus tangibles que ceux dont les accords diplomatiques avaient été jusqu'alors l'origine. C'est dans ce contexte que nous comprenons le bien fondé de la reconnaissance du capitaine Fiegenschuh dans le Massalit où il trouva la mort. C'était pour venger la colonne Fiegenschuh et pour en même temps imposer le loi française au Dar Massalit à Bir Taouil en plein territoire du Dar-four que le colonel Moll trauva la mort.

Comment peut-on expliquer la pénétration des Français en plein territoire forien autrement que par leur désir d'ajouter plus de terre à leur domaine qu'ils trouvent toujours petit? (5).

(4) CORNEVIN (R.) op. cit., p. 555.

(5) Les arguments coloniaux que l'on trouve dans les rapports des administrateurs coloniaux disent que les missions de reconnaissance sont des opérations nettement définies entreprises sur la demande ou avec l'agrément des sultans des confnns. Alors que nous avons des exemples de sultans qui demandaient à Acyl de découraqer les Blancs de venir jusqu'à eux.

Nous pouvons nous expliquer la pénétration des Français jusqu'au Dar-Four non pas par l'absence d'une frontière précise entre le Dar-Four et le Ouaddaï mais plutôt par l'absence des Anglais du Dar-Four. Devant l'imprécision des termes des accords diplomatiques de mars et d'avril 1899, les Français qui ne sont pas les derniers en maquignonnage veulent occuper réellement certains Etats limitrophes et mettre ainqi les Anglais devant le fait accompli.

Quel était l'objectif des missions de reconnaissance françaises dans les Etats supposés être des vassaux du rouaume du Ouaddaï, sinon chercher à imposer la loi coloniale française à tous les sultans des confins en leur faisant accepter le principe de l'autorité frnaçaise avec paiement d'une redevance annuelle qui établirait ainsi leur dépendance? Les Français considéraient leur présence au Ouaddaï comme une avance sur les Anglais, avance qui leur permettait compte tenu des missions de reconnaissance dans les Etats des confins, d'apprécier les ressources de ces Etats et leur capacité imposable (7).

Il s'agissait pour les colonisateurs français poussés jusqu'au Ouaddaï extrême limite de l'expansion politique française en Afrique noire de revendiquer un Ouaddaï aussi complet que possible en se basant sur toutes les données historiques écrites ou orales pouvant corroborer la thèse française de dépendance de tous les sultanats de confins, du royaume du Ouaddaï.

En vue de la délimitation de la frontière Ouaddaï-Dar-Four, les fonctionnaires coloniaux français qui avaient passé de longues périodes pour se documenter à loisir sur les droits réels du Ouaddaï à partir des documents susceptibles d'appuyer leurs prétentions, tenaient à faire

(6) Archives nationales section Outre-mer, Afrique VI, dossier 183 relatif aux pourparlers sur la délimitation Ouaddaï-Dar-Four.

(7) Archives du Foreign office 16-22053/658 (1911), Condition of affairs in boundary wadaï Dar-Four.

reconnaître aux Anglais d'une manière incontestée la suprématie du royaume du Ouaddaï, et partant donc les droits du Ouaddaï sur l'ensemble des sultanats du Zaghawa, du Tama, du Guimir, du Massalit, du Sinyar et du Sila. Or les Anglais de leur côté bien qu'ils fussent absents du Dar-Four, réunissaient toute la documentation nécessaire en vue de revendiquer ces mêmes sultanats au nom du Dar-Four (7).

La question de la frontière entre le Ouaddaï et le Dar-Four, c'est-à-dire entre les zones d'influence respectives de la Grande-Bretagne et de la France semblait dès 1909 devoir provoquer un échange d'explications entre les deux puissances. Mais à partir de 1910 c'est par journaux autorisés interposés que les revendications s'étaient affichées. Du côté français c'est la "Dépêche coloniale" qui donna le ton dans son numéro du 3 juin 1910 sous la signature de M.G. Ribes. Nous pouvons lire la conclusion de cet article : *"Il faut souhaiter que l'Angleterre se décide enfin à agir avec vigueur au Dar-Four et qu'aus-sitôt après, une mission commune de délimitation établisse d'une façon moin thérorique que ne l'a fait l'arrangement de 1899, les limites exactes du Soudan égyptien et de l'Afrique équatoriale, en tenant compte de la nécessité pour la France de couvrir Abecher par un vaste hinterland"* (8).

La réponse anglaise ne s'est pas fait attendre. Dans son numéro du 7 du mois de juillet 1910 le "Soudan Times" organe de l'action anglaise au Soudan, faisait paraître au sujet de la frontière Ouaddaï-Dar-Four cette version historique : *"D'un interview avec personnage bien renseigné, nous retenons les intéressants renseignements qui suivent sur le Ouaddaï et le Dar-Four occidental. Le royaume du Borgou ou*

---

(8) Archives nationales (section Outre-mer) Afrique VI, dossier 185. On trouvera les positions des deux journaux mentionnés dans la lettre d'André RIBOT chargé de l'agence diplomatique et consulat général de France en Egypte, adressée à M. Stephen PICHON, ministre des affaires étrangères.

Ouaddaï était autrefois tributaire du Dar-Four. Il y a 40 ans environ, le sultanat du Ouaddaï se révolta et depuis lors le Ouaddaï a formé un sultanat indépendant. Les indigènes disent que la ligne frontière entre le Dar-Four et le Ouaddaï est clairement définie par une série de collines basses reliées entre elles de place en place par des ouvrages de maçonnerie et qui sont connus sous le nom de Targa. On rapporte que ces murailles ont été construites, il y a environ 200 ans. Ce Targa, dit-on, est situé à l'Ouest des Dar Tama, Dar-Massalit et Dar Guimir, qui, sous l'ancien gouvernement égyptien, étaient tous compris dans le district oriental du Dar-Four. Les Derviches envahirent le Dar Tama pendant la période Mahdiste mais on dit qu'ils ne purent jamais réussir à soumettre le Dar-Massalit.

"On représente les populations de cette dernière contrée comme animées d'un caractère très indépendant et belliqueux et le sultan du Dar-Four dut, il y a quelques années, envoyer contre eux une expédition qui ramena le sultan de la contrée à El-Fachir où il mourut. Le sultan actuel se nomme Tadjal-Dine et est le fils du sultan déposé par Ali Dinar".

Ainsi donc apparaissent des divergences fondamentales entre la France qui voulait à elle seule tous les sultanats des confins, et l'Angleterre qui ne voulait laisser que deux sultanats à la France. C'était l'époque de la grande dispute entre Français et Anglais à travers les journaux et à travers les échanges de vues des chancelleries, à propos des lambeaux de terre inscrits dans l'espace sillonné par les peuples du Ouaddaï et du Dar-Four. Chacune des deux puissances coloniales argue les droits historiques du royaume qu'elle domine. En 1911 au cours d'une conversation diplomatique entre M. Ribot diplomate français au Caire et Sir Reginald Wingate assisté de Lord Kitchener la position des Anglais fut claire et sans détour (9) Sir Reginald affirmait que :

---

(9) Archives nationales (section Outre-mer) Afrique VI, dossier 185. Suivant la lettre datée du Caire le 1er/11/1911, envoyée par M. Ribot du consulat de France au Caire à M. De Selves, ministre des affaires étrangères.

"lors de la convention de vassalité intervenue en 1899 avec Ali Dinar" les limites du Dar-Four furent précisées. Pour les Anglais l'ensemble appelé Dar-Four comprend le Dar-Tàma, le Dar-Guimir et le Dar-Massalit. La délimitation doit tenir compte de la possession de ces trois sultanats par le Dar-Four, était la phrase finale de Sir Reginald. Lord Kitchener intervenant à son tout fit remarquer que " En 1899 quand il donna l'investiture à Ali Dinar il lui avait indiqué par écrit "quels étaient les territoires qui constituaient son domaine, et en toute bonne foi, je lui ai assigné le Dar-Tama, le Guimir et le Massalit, comme partie intégrante du Dar-Four. Il est incontestable, d'ailleurs que ces sultanats ont toujours été vassaux du Dar-Four. Ce n'est que dans les époques troublées et à intervalles éloignés que les sultans du Massalit notamment ont payé non des tributs mais des redevances momentanées aux sultans du Ouaddaï, pour s'assurer la sécurité...

"Il importe donc, à mon sens, poursuit Lord Kitchener, de faire une délimitation conforme au principe qui a toujours existé, autant que possible, respecté dans les partages de territoire en Afrique, et qui commande de ne pas séparer des populations unies entre elles par le lien solide d'une communauté politique ancienne. Voilà pourquoi nous vous avons demandé de reconnaître préalablement à la délimitation, que le Massalit et le Tama devaient être attribués au Dar-Four..."

Lord Kitchener avant de conclure poursuit la conversation en ces termes : "*Ne croyez-vous pas que ces régions soient assez vastes pour que nous puissions y trouver place à notre aise les uns et les autres, sans nous gêner mutuellement? Pour ma part, si votre gouvernement était disposé à reconnaître la légitimité de nos prétentions sur les territoires qui, suivant nous, font partie intégrante du Dar-Four, je serais tout prêt à lui offrir des compensations importantes exemple : le Dar-Sila et Sinyar*".

Nous constatons à travers les préalables de la délimitation, aussi bien dans les prétentions françaises qu'anglaises, qu'une large part des références se situent dans les témoignages historiques. Tout comme les Anglais citent "un personnage bien renseigné" les Français à leur tour font des recherches aussi bien dans les documents écrits qu'à travers le Ouaddaï de la tradition orale pour trouver un personnage bien renseigné. C'est ainsi qu'au Ouaddaï le Faki Taha agent de renseignement des Français et ancien qadi au Dar-Four (cité par Naum Shoucair bey (10)) auprès duquel le colonel Largeau et le commandant Hilaire trouvèrent amples informations, fut cité comme "témoin vivant digne de foi".

Le Faki Taha, personnage bien renseigné, que les Français font parler est catégorique. Pour lui "*le Tama ne fut jamais tributaire du Dar-Four*". Il est très affirmatif en ce qui concerne "*l'absence totale des relations entre le Tama et le Dar-Four sous le gouvernement de Slatin Pacha*" parce qu'il était à cette époque qadi à Al-Fachir (11).

Les fonctionnaires coloniaux qu'ils soient Anglais ou Français deviennent quand il le faut des diplomates ou des historiens, ils se souciaient bien sûr de la véracité des faits, mais rien ne les empêchait de faire d'un seul témoignage oral et d'une seule version une vérité première ; tout comme rien n'avait empêché en 1885 lors du partage de l'Afrique les représentants des puissances européennes de présenter des "traités diplomatiques" qui furent considérés comme tels pour justifier les attributions des territoires africains. Est-ce à dire donc que les diplomates de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle étaient peu exigents, à telle enseigne que le témoignage d'un seul homme pourrait trancher le débat?

L'exemple que nous livrent les archives mentionnées ci-dessous prouve le manque de méticulosité de la part des fonctionnaires coloniaux

---

(10) NAUM SHOUCAIR (Bey): "Ta'rikh As-Sudan", The history and geography of Sudan. Caire, 1903, 3 volumes.

chargés de défendre la thèse française. Toute l'argumentation du colonel Largeau et du commandant Hilaire fut bâtie sur le témoignage du Faki Taha, unique informateur. Bien sûr, en raison de sa position sociale (commerçant, Faki et qadi), de son âge et de ses connaissances historiques reçues et au Ouaddaï et au Dar-Four, le Faki Taha passe pour représentatif de ceux auprès desquels l'on pouvait s'informer ; mais affirmer que le Tama ne fut jamais tributaire du Dar-Four alors que le royaume du Ouaddaï dans lequel est supposé être compris le Tama fut lui-même, au XVIIe puis au XVIIIe siècle, tributaire du Dar-Four (12) nous laisse poser deux questions :

1°) A partir de quelle date doit-on faire valoir les droits de tel ou tel royaume sur tel ou tel sultanat de confins?

2°) Doit-on ou non tenir compte du jeu de bascule faisant passer selon les circonstances, un sultanat de confins d'une dépendance à l'autre?

A la lumière des documents d'archives sur la délimitation de la frontière Ouaddaï-Dar-Four, il ressort que les Français, pourtant en quête d'informations historiques susceptibles d'étayer leur thèse, ne tiennent pas à invoquer des témoignages historiques défavorables à leur thèse de suprématie du Ouaddaï surtout des sultanats de confins. Nous n'en voulons pour exemple que le témoignage de la mission Borghèse en 1881 sur lequel nous reviendrons.

Après les échanges de vues entre Français et Anglais, les chancelleries s'étaient mises à revoir les ntérêts inconciliables des Français du Ouaddaï et des Anglais du Dar-Four.

Les chancelleries avaient convenu de prendre 1882 pour base, en tenant tout simplement compte de la disposition de l'accord de 1889

---

(11) Archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185 au sujet de la délimitation Ouaddaï-Dar-Four.

(12) Et même en 1835 après l'intervention forienne au Ouaddaï qui avait porté le sultan CHERIF au pouvoir, le Dar-Four exigea un tribut du sultan Cherif. Cf. MOUKHTAR BACHAR mémoire de maîtrise.

d'après laquelle, le ligne frontière à déterminer dans la région doit être basée sur l'état du pays tel qu'il existait en 1882 (13).

Compte tenu des préoccupations des colonisateurs français et anglais, par une série de marchandages, les chancelleries tentent de séparer le royaume du Ouaddaï de ce qui était en 1881 la province du Dar-Four (14).

Pour ce faire tant du côté Dar-Four, recours fut fait à tous les documents historiques traitant des deux royaumes à la fois ou même séparément. Les Français se sont référés aux premiers témoignages historiques de :

- Cheïkh Muhammad Ibn 'Omar Al-Tounsy (B1) qui avait séjourné au Ouaddaï pendant plus d'une année de 1810 à 1811 ;
- Henri Barth (B2) qui, arrivé au Baguirmi, avait pu recueillir d'importants renseignemants sur le Ouaddaï en 1852 ;
- Gustave Nachtigal (B3) qui avait également séjourné au Ouaddaï pendant plus de 6 mois durant l"année 1873 ;
- Slatin Pacha (B4) qui fut gouverneur de la province de Dara (Dar-Four) ;
- Naum Shoucair (B5) qui cite le Faki Taha (agent de renseignements des Français).

Mais il y a une mission très récente qui était arrivée jusqu'au

---

(13) Les Anglais occupent l'Egypte en 1882 et le Mahdi conquit le Dar-Four à cette date.

(14) A.N. (S.O.M.) Afrique VI, dossier 183. Délimitation Ouaddaï-Dar-Four.

(B1) MOHAMMED IBN OMAR-EL-TOUNSY (Cheïkh): "Voyage au Ouaddaï" traduit de l'Arabe par le Dr Perron, Paris, 1851.

(B2) BARTH (Henri): "Trawels and discoveries in North and Central Africa' London, Longmans, 1857-58, S.D.

(B3) NACHTIGAL (Gustav): "Le voyage de Nachtigal au Ouaddaï" publié par le comité de l'Afrique française S.D. Paris, 109 pages.

(B4) SLATIN PACHA (R.): "Feu et feu au Soudan" traduction française, 2 vol. 1898, de Feuer und schwert in Sudan.

(B5) NAUM SHOUCAIR (Bey): "Ta'rikh as-Sudan", the history and geography of Sudan. Caire, 1903, 3 vol.

Dar-Tama en traversant le Dar-Four. C'est la mission Borghèse (B6) dont les membres Mattenci et le lieutenant Massari étaient arrivés au Dar-Tama le 4 octobre 1881. Les Français ne veulent guère invoquer les témoignages de cette mission, pour la simple raison que les assertions du lieutenant Massari sont en même temps favorables et défavorables à la thèse française. Il y a contradiction dans les propos du lieutenant Massari. Les Français pourraient bien se baser sur la partie qui leur est favorable, mais en faisant cela, ils offriraient par cette invocation, l'occasion aux Anglais d'affirmer le contraire prouvé par la même mission. Des travaux de cette mission, nous retenons le contraire de ce qui fut avancé comme témoignage du Faki Taha. Le lieutenant Massari dans une conférence donnée à la société de géographie italienne à Rome le 18 décembre 1881, affirmait à deux reprises que le sultanat du Tama était à cette époque tributaire de l'Egypte. *"Da Abu gheren due vie mettono al Vadaï, l'una corta e dritta per Tineat, l'altra pin lunga altraverso il piccolo regno di Tama, tributario dellé Egitto..."(B7)*

Le même lieutenant Massari poursuit dans sa conférence : *"Il regno di Tama e dunque piccolo... Finche Si conservo independante, era ricco di schiavi e divorio, ma ora questa due merci vi sear regguano, perché come tributari dell' Egitto la tratta ed il traffico sono proibiti e l'avorio,per una legge che data da pochi anni, é di assoluta proprieta del governo..." (B7bis).*

Ce sont là deux déclarations que peuvent exploiter les Anglais pour faire valoir leurs droits en tant que successeurs de la suzeraineté égyptienne sur le Dar-Four partie intégrante du Soudan. Or, le même

---

(B7) Bolletino della societa géographica italiana, série 11, Vol VI, décembre 1881, page 819.

(B7 bis) Bolletino, op. cit. page 822.

(B6) Archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185, année 1913.

Massari tout comme son compagnon de voyage Mattenci place la frontière occidentale de l'Egypte à Abou-Gheren, village à 1'Est du Tama. "*Abou-Keren est un petit pays actuellement compris dans le Dar Irenega qui relève d'Andoka (Massalit), il faisait partie du Dar Fea forien, et il fallait y passer pour se rendre du Dar-Guimir (sultan Idris) au Dar Tama (sultan Ibrahim)*" (15).

Voici ce que dit Massari: "*Al finire di giugno ci rimmettemmo in cammino e ci secammo ad Abu-Chere ultimo confine occidentale del territorio Egitto*".

Les Français pourraient bien en tant que successeurs de la suzeraineté du Ouaddaï sur le Tama saisir cette déclaration récente du voyageur européen, et revendiquer le Tama, mais comme nous l'avons déjà signalé le lieutenant Massari se contredit. C'est pour cette raison que, ni les Anglais ni les Français ne voulaient faire mention de ce témoignage.

Les Anglais très documentés sur la question et aidés en cela par les fonctionnaires coloniaux qui, depuis l'époque turque connaissaient le Dar-Four, tenaient à leur thèse avec carte à l'appui pour convaincre les Français lors des transactions. Le colonel Messedaglia bey (16), ancien gouverneur de la province du Dar-Four pendant la gestion de Gordon Pacha écrit : "*Le Dar-Four proprement dit, pays des For, est une immense zone circonscrite entre le 23e et le 29e degré de longitude Est de Greenwich , et entre le 10e et le 16e degré de latitude Nord*".

Voilà à notre avis une précision géographique conciliante qui clarifie les termes de l'accord de 1889, limite les ambitions des Anglais et s'oppose aux affirmations d'autres officiels anglais. Selon

---

(15) DALLA VE DOVA, auteur de l'article "Pellegrino Mattenci ed il suo Dia rio medito" publié in Bolletino della societa géografica - italiana Roma, sept. 1885, fasc.9. Des précisions sur le Tama en dehors du Dar-Four se trouvent également mentionnés par Frédéric BONALA (Bey) secrétariat général de la société Khédivale du Caire in Bulletin de la société n°8 de 1910, page 469 (7ème série).

(16) Bulletin de la société Khédivale de géographie, série 111 n°1, mai 1898, page 41.

une publication officielle du gouvernement anglo-égyptien parue à Londres en 1884 (17), les ambitions des Anglais allaient à l'Ouest jusqu' au 22e° de longitude Est. Il est dit dans cette publication officielle que : *"Dar-Fur proper, or the country of the Fors, is according to the assertions of the inhabitants, the territory comprised in the central group of mountains of jebel Marra. and its offs hoots,,latitudes 10° N and 14° N. and longitude 22° E. and 28° E."*

C'est à ce rapport croyons-nous que le colonel Messedaglia, quatre années plus tard, apportera les corrections portant sur un dégré de longitude en faveur des Français mais sur deux degrés de latitude en faveur des Anglais. Sur un degré de longitude qui est en fait la différence fondamentale entre les assertions officielles portées sur le 22e° ou le 23e°, le Ouaddaï par la version de Messedaglia (gouverneur du Dar-Four avant Slatin Pacha) pourrait gagner le Tama et le Massalit. Messedaglia agrandit le Dar-Four en latitude pour aussi inclure la totalité des Zaghawa et semble à notre avis considérer qu'un degré de longitude de plus ou de moins, à partir du 28e° de longitude Est, ne diminue en rien l'avantage des Anglais, dans la mesure où le Soudan anglo-égyptien s'étend en longitude jusqu'au 39e° de longitude Est. Mais un autre document anglais non moins officiel et tout à fait récent par rapport aux deux ci-dessus mentionnés, semble être plus catégorique pour faire ressortir l'étendue des revendications anglo-égyptiennes. Il s'agit d'une carte qui, à l'époque avait surpris les Français qui viennent de succéder aux anciens sultans du Ouaddaï dans leur suzeraineté sur tous les territoires dont la vassalité vis-à-vis du Ouaddaï était plus ou moins établie. Cette carte plaçait le Tama et le Massalit dans le Dar-Four et laissait le Dar-Sila au Ouaddaï. Le Sinyar passait comme premier pays

---

(17) Report on the Egyptian Provinces of the Sudan, Red sea and Equateur, revised July 1884. Copie de ce rapport se trouve insérée dans le dossier 185 (Afrique VI) des archives nationales (Section Outre-Mer).

forien à l'Est de Goz Beïda, chef-lieu du Dar-Sila. Cette carte porte le titre de : "The Anglo-Egyptian Sudan" Compiled int the Intelligence office Khartoum, Mars 1904. Scale 1/4.000.000 Corrected up to December 1909 (18).

Il revient donc à la mission de délimitation, dans son jugement arbitral, de procéder à la détermination de la frontière entre le Ouaddaï et le Dar-Four, et de préciser par là même, les termes de la "déclaration additionnelle" du 21 Mars 1899 complétant l'article IV de la convention du 14 Juin 1898 et dont le paragraphe 2 était ainsi conçu : *"La ligne frontière part du point où la limite entre l'Etat libre du Congo et le territoire français rencontre la ligne de partage des eaux coulant vers le Nil de celles qui s'écoulent vers le Congo et ses affluents. Elle mit en principe cette ligne de partage des eaux jusqu'à sa rencontre avec le 11e parallèle de latitude Nord. A partir de ce point, elle sera tracée jusqu'au 15e parallèle de façon à séparer en principe le royaume du Ouaddaï de ce qui était en 1882 la province du Dar-Four ; mais son tracé ne pourra en aucun cas dépasser à l'Ouest le 21° de longitude Est de Greenwich, (18°40' Est de Paris) ni à l'Est le 23° de longitude Est Greenwich, (20°40' Est de Paris)".*

Tout le litige réside dans cette imprécision de l'accord qui fixait les limites des possessions françaises et britanniques dans la région du Ouaddaï. C'est donc à la mission de délimitation que revient la tâche historique de décider du sort des peuples qui habitent l'espace compris entre le 21e° et le 23e° de longitude Est d'une part, et le 14e° et 15e parallèle Nord d'autre part.

La mission de délimitation aura à se prononcer sur un rectangle indivis qui englobe les Zaghawa, les Tama, les Guimir, les Massalit et

---

(18) Pièce signalée dans les documents d'archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185.

les peuples du Sinyar et du Sila. Selon les Anglais, les peuples du Tama et du Massalit relevaient de l'autorité du Dar-Four, et donc ils doivent leur revenir, dans leur zone d'influence, parce qu'ils sont les successeurs de la suzeraineté forienne.

Il ne s'agit pas d'une revendication de peuples mais plutôt de territoire qu'habitent ces peuples, que les Français aussi de leur part, revendiquent tout haut au nom de la suzeraineté du Ouaddaï et ce, depuis 1882, date prise comme repère historique de vassalité du Tama et du Massalit soit du Ouaddaï soit du Dar-Four.

Tous les ouvrages qui traitent de l'histoire du Tchad sont unanimes et nous donnent l'année 1900 comme année de la conquête d'une partie du Tchad. Le Ouaddaï est conquis en 1909 mais il ne serasoumis qu'en 1911. Quant au Dar-Four selon les ouvrages (19) écrits par les Européens il serait conquis beaucoup plus tôt.

A. Aperçu historique sur le Dar-Four

Ce que le Dar-Four ancien et dans son évolution avait de commun avec le Ouaddaï et ce qui les liait l'un à l'autre c'est d'abord le règne de la dynastie païenne Tounjour dans l'un et l'autre, ensuite l'Islam, puis la même organisation administrative militaire et enfin une "organisation économique basée sur le trafic d'esclaves" (20). Il est attesté aussi bien par les sources orales que par les documents écrits que le Ouaddaï était vassal du Dar-Four et qu'il lui payait tribut jusqu'à ce que le roi Joda (1747-1795) parvint à le libérer.

Comme le Ouaddaï qui est parvenu à chasser la dynastie païenne tounjour, grâce à Abdal Karim Jad-al-Islam qui fonda la dynastie

---

(19) Dans les archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185 se trouve un mémoire de 82 pages fait à Paris en avril 1913 par le colonel Largeau pour faire ressortir les droits de la France sur le Tama et le Massalit. Pour sa documentation sur le Dar-Four, l'auteur du mémoire cite les principales sources:
- Buchta - Der Sudan unter agyptischer Heurschaft; Leipzig. Brockhaus 1882.
- Slatin Pacha: Feuer und sehwert in Sudan. Leipzig Brockhaus 1899.
- J. Cocheris: situations internationales de l'Egypte et du Soudan; Plon 1903.

abbasside (au pouvoir à Abbacha jusqu'à nos jours, représentée par le sultan Ibrahim Mahamat Ourada), le Dar-four, grâce à Souleiman Solong, contemporain d'Abdal Karim jad-al-Islam chassa la dynastie Tounjour et, au début du XVIIe siècle fonda "la dynastie musulmane Keira qui se maintiendra au pouvoir" (21) jusqu'à la mort d'Ali Dinar en 1916. Comme dans le Ouaddaï, où la première capitale commerciale fut Ouara avant un transfert de la capitale dans la nouvelle ville Abbacha fondée par Mahamad Cherif, le Dar-Four avait la ville de Kobeh comme première capitale commerciale transférée ensuite à 40 km à l'Est de Kobeh dans la nouvelle ville appelée Al-Fachir. Les principaux sultans cités dans presque tous les ouvrages qui traitent du Dar-Four sont : Ahmad Bokor (1682-1722) plus connu sous son nom de propagateur de l'Islam, Abdarahman Ar-Rachid (1781-1801) pour avoir reçu en 1793-96 l'Anglais Browne et aussi pour avoir correspondu avec Bonaparte, et Ali Dinar plus proche de nous pour avoir menacé les Français et combattu les Anglais. "Mais au XIXe siècle le Dar-Four ne cessera de décliner jusqu'en 1874 où il se rendra sans conditions aux Egyptiens" (22).

Le Soudan commençait à passer sous la coupe des Egyptiens dès l'envahissement de la Nubie par Ismaïl Pacha en 1820. Son beau-frère, Mehemet Bey, defterdar de Dongola s'empara d'El-Oubeïd, chef-lieu du Kordofan en 1823 sans pouvoir soumettre le Dar-Four. En 1824 fut fondée la ville de Khartoum. Le Khedive Ismaïl nomma Ziber gouverneur de la province égyptienne" du Bahr-Al-Ghazal (23). C'est Ziber qui le premier entra à Al-Fachir le 2 novembre 1873. Le Soudan égyptien venait d'être agrandi par le conquête du Dar-Four.

---

(20) CORNEVIN (R.) op. cit., page 244

(21) CORNEVIN (R.) " " " 245.

(22) " " " " " 246

(23) " " " " " 263.

Le Khédive Ismaïl qui faisait plus confiance aux Européens, engagea au service de l'Egypte le colonel Charles Edward Gordon (ou Gordon le chinois pour avoir réprimé la révolte des Taïpings) (24) et le nomma gouverneur des provinces équatoriales en 1874, 4 mois après la conquête du Dar-Four. Puis il fut nommé gouverneur général du Soudan en février 1877. C'est sous Gordon que Messedaglia fut nommé gouverneur du Dar-Four, et Gessi gouverneur du Bahr-Al-Ghazal qui sera remplacé par Soliman Ziber qui sera aussi remplacé par Idris Walad Dabter.

En 1877 il y eut une révolte dans le Dar-Four contre les "Turcs odieux" (25). Les révoltés se sont retrouvés derrière Haroun dans le Jebel Marra berceau des Fors pour assiéger les garnisons d'El-Fachir, de Kolkol et de Dara. C'est Gordon en personne qui vint rétablir l'ordre au Dar-Four. Mais les multiples révoltes de ce pays découragèrent Gordon qui conseilla au Khédive d'abandonner le Dar-Four et d'y rétablir un sultan. D'après les calculs de Gordon faits à propos du Dar-Four, "tandis que l'impôt de capitation, payé par tout habitant âgé de plus de 12 ans, rapporte 17.000 L.S. il y a 130.000 L.S. de dépenses c'est-à-dire un déficit annuel de 113.000 L.S.; en outre le Dar-Four a une dette de 99.433 L.S.; Gordon calcule en outre que de 1873 à 1878, environ 26.000 égyptiens et 50.000 indigènes perdirent la vie dans les révoltes incessantes" (26). Gordon en démissionnant à la fin de 1879 avait laissé le Soudan mûr pour la révolte mahdiste.

Au Dar-Four Messedaglia est remplacé par Ali bey cherif en 1880. En mars 1881, s'est Slatin Pacha qui devint le nouveau gouverneur du Dar-Four (27). Arrivé à Al-Fachir le 20 avril 1881, Slatin Pacha écrit : *"Je trouvai un désordre administratif dont on aurait peine à se faire une idée. Depuis le moudir jusqu'au dernier écrivain sans en excepter*

---

(24) Largeau: "Mémoire ayant pour objet de faire ressortir les droits de la France sur le Tama et le Massalit", op. cit. page 7, in Archives nationales S.O.M. Afrique VI, dossier 188.

(25) Largeau, op. cit. p. 11.

(26) BUCHTA, OP; Cit., pp. 78-79, cité par Largeau page 14.

(27) Largeau, page 16.

le personnel judiciaire presque tous étaient impliqués dans des procès pour détournements, actes d'immoralité, fautes contre l'honneur ou étaient à la fois plaignants et accusés..." (28).

"Dans une tournée effectuée en décembre 1881 à Kobeh, à Kabkabia le Moudir du Dar-Four avait reçu dans le village Kolkol divers chefs indigènes parmi lesquels le sultan Idris du Guimir et le sultan Hedjam du Massalit" (29).

D'habitude ne vont à la rencontre d'un chef que tous les responsables des Dars qui se reconnaissent dépendants de ce chef. Cela peut nous laisser conclure que le Guimir et le Massalit reconnaissent la suzeraineté du Dar-Four. Mais comme il n'est pas fait mention du sultan du Tama, c'est la preuve que ce sultan ne se reconnaissait nullement vassal du Dar-Four. Au Dar-Four, le titre de sultan n'est pas porté par n'importe qui, sauf par celui qui est réellement intronisé sultan d'un vaste pays. Les chefs portent différents titres. Il y a en fait une hiérarchie qui place en tête le sultan.

1°) "Les sultans qui avaient droit au tapis et au tambourin de cuivre (Nahas)";

2°) Les Farchaï ou Melek n'ayant droit qu'au tapis et commandant une "Farche";

3°) "Les Cheïkhs n'ayant droit également qu'au tapis et commandant une tribu arabe"

"La division forienne englobant plusieurs sultanats (farché et mechaïkhat) s'appelait une chertaya et avait à sa tête un chertaï. Plusieurs chertaïs étaient réunis sous les ordres d'un maqdoum" (30).

---

(28) SLATIN PACHA : "Feuer und schwert in Sudan", Leipzig, Brockhaus 1899, page 99, cité par Largeau pages 16 et 17.

(29) LARGEAU, op. cit. p. 18.

(30) LARGEAU op. cit. page 18.

Slatin Pacha continuant sa tournée vers le Nord-Ouest apprit la nouvelle du soulèvement du Mahdiqui lança au mois d'août 1881 l'appel à la guerre sainte où Jihad contre l'oppresseur. En 1882 après la défaite, à Tell-el-Kebir, des troupes d'Aradi Pacha le 13 septembre, toute l'Egypte fut occupée par les Anglais (31).

Slatin Pacha autrichien d'origine, offrit sa soumission au Mahdi et se convertit à l'Islam. Le Dar-Four passa sous la domination de l'Etat mahdiste et ce n'est qu'en janvier 1885 que Khartoum tomba à son tour aux mains des Mahdistes.

C'est après le massacre des hommes du calife Abdoulahi réfugiés en novembre 1899 près de l'île Abba, par les troupes du général Kitchener que l'Etat mahdiste cessât d'exister en laissant place au Soudan anglo-égyptien jusqu'en 1956.

En nous reportant à l'étude faite par le colonel Messedaglia (32) nous concluons ce bref résumé par les mots de celui qui fut le gouverneur du Dar-Four : "*Le Dar-Four proprement dit est une zone circonscrite entre le 23° et le 29° de longitude Est de Greenwitch et entre le 10e et le 16e de latitude Nord. C'est donc un carré de 6 degrés géographiques de côté ou bien 666 km, ce qui lui donne une superficie totale de 450.000 Km2. Physiquement le pays pourrait être divisé en deux parties : Dar-Four de l'Est et Dar-Four de l'Ouest. La ligne de démarcation pourrait être tracée en partant du Sud au 24° de longitude et allant diagonalement au 26°30'. Cette limite que le général Gordon lui-même a indiquée comme ligne de démarcation entre le versant du Nil et celui du Lac Tchad, est la véritable ligne de partage des eaux connue par les indigènes sous le nom de "fetgiamba" ou séparation...Administrativement le Dar-Four était divisé en 3 moudiriyés : Al-Fachir, Dara et Kolkol. Sa population fut estimée à 2.000.000*".

---

(31) CORNEVIN (R.) op. cit., page 265.

(32) Messedaglia (Bey), colonel gouverneur du Dar-Four in Bulletin de la société Khédivale de géographie du Caire, Tome 3 - 1888-1893, série 111 n° 1, mai 88, page 41.

Le Dar-Four avait connu trois formes de domination. La première était celle du gouvernement égyptien, la seconde qui n'était pas une domination mais plutôt une révolution qui engendra une restructuration du royaume fut le gouvernement musulman mahdiste et enfin le Dar-Four avait vécu jusqu'en 1916 sous l'indirect rule. Le Dar-Four conquis par les Anglais fut négligé par ceux-là dans son développement.

B. Repères historiques sur les sultanats des confins : Tama et Massalit

Les deux sultanats limitrophes ne forment pas une superficie supérieure à 20.000 Km2 (= 8.000 km2 pour le Tama et 12.000 km2 pour le Massalit). Ils se situent entre les 13e et 15e degrés de latitude Nord, sillonnés d'un réseau de ouadis très dense dans les lits desquels l'eau se trouve à faible profondeur. "Le système hydrographique du Tama appartient en effet, dans toutes ses parties au bassin du Chari-Lac-Tchad. Vers le Nord-Ouest d'abord coule l'ouadi saraf, important cours d'eau qui forme la haute vallée d'un des oueds qui arrosent le Dar Tourtalou ouaddaïen (subdivision d'Arada). Vers le Sud-Ouest un réseau serré de petites vallées (ouadi Niery, ouadi Guilmé, ouadi Iréghé, ouadi Marfaïm, ouadi Khalla etc...), viennent constituer l'ouadi Nondjobok un des bras importants du Bitéha supérieur c'est-à-dire un des sous-affluent du Batha qui finit dans la lagune du Fitri. De ce même noeud orographique du Tama se détachent enfin vers le Sud les petits ouadis (l'ouadi Djimezé, ouadi Chetté etc) qui, réunis forment l'ouadi Azounga ; ce dernier cours d'eau se jette dans l'ouadi Kadja ou Kia qui paraît venir du Jebel Marra dans le Nord-Est, et constitue son confluent avec l'ouadi Baré, dans l'Est du Sila, le Bahr Azoum, vallée supérieure du Salamat. Au Massalit nous rencontrons surtout des plateaux de grés argileux qui entame un lacis fort serré de petits oueds affluents des deux grandes vallées dont nous venons de parler : le ouadi Kadja et le ouadi Barré. C'est entre

---

(33) LARGEAU, op. cit., page 5, dans la deuxième partie du mémoire.

ces deux cours d'eau que se trouve le véritable Massalit que les derniers émirs de Dirdjel ont fait peu à peu déborder dans le Dar Irenegna et le Jebel et même sur la rive droite de l'Azounga (33). Comme le Tama, le Massalit est une dépendance hydrographique du Chari : aucun de ses oueds ne coule en effet vers le Dar-Four.

Sur le Tama

Du résultat de nos recherches dans les archives, nous savons maintenant que le premier Français qui avait mis pieds au Tama fut le lieutenant Delacommune qui, en septembre-octobre 1909 fit la reconnaissance du sultanat. Avant lui en 1881, les Européens Mattenci et le lieuteannt Massari étaient arrivés au Tama. L'Européen qui n'eut pas de chance et qui fut tué au Tama par ordre du sultan Outman qui le prenait pour un Francais, fut le lieutenant anglais Boyd Alexander tué en 1910. Les peuples qui habitent le Dar Tama sont les Tamazans apparentés aux Assongor du Guimir et Jebel Morel du Dar-Four. Certaines sources orales les font passer également comme apparentés aux Dajo du Dar Sila (du moins la dynastie régnante au Tama).

Les villages du Tama les plus importants sont : Niery qui abrite la résidence du sultan, Birrok sur la frontière orientale et sur la route qui va de Niery à Kabkabia (Dar-Four), Guilmé centre de culture important ; et, de nos jours, le centre le plus important, qui est devenu une sous-préfecture, est la ville de Guéréda, chef-lieu du Tama.

Le réduit naturel de la défense du Tama est le cirque rocheux de Maraoné au Nord de Niery.

Le premier souverain ouaddaïen qui avait livré bataille aux Tamazans fut le roi Abdal Karim Saboun qui, à la suite d'un siège du

---

Dar Tama soumit á la suprématie du Ouaddai le roi du Tama, Abou Dereq. Les peuples du Tama étaient restés longtemps en butte aux razzia du Dar-Four et du Ouaddaï. Mohamad Cherif (1835-1858) confirma la suprématie du Ouaddaï sur le Tama en instaurant le paiement annuel d'un tribut après avoir intronisé le sultan Brahim (1838-1884) (34) comme sultan du Tama. Ainsi donc jusqu'au règne du sultan Ibrahim Ibn Souleyman, le Tama conquis par Saboun et obligé à la vassalité par Mohamad Cherif, est resté depuis lors dépendance immédiate du Ouaddaï.

Nachtigal qui, en 1874 se rend d'Abbacha à Al-Fachir pour gagner l'Egypte nous donne les renseignements suivants concernant l'organisation du Dar-Four (35): "*Sous les sultans nationaux le Dar-Four était partagé en cinq provinces ; les Egyptiens maintinrent cette organisation en établissant cinq moudiriyés correspondant aux anciennes divisions administratives. La province confinant aux pays Tama et Massalit était celle dite "Dar-Al-Gharb". Chaque province était divisée en districts administrée et commabdée par un chertaya. Le Dar-Al-Gharb comprenait les districts appelés :*

. *Dar Kerne*

. *Dar Kounyer*

. *Dar Fea ou Feya*

. *Dar Made.*

"Les chefs indigènes, immigrés nomades ou sédentaires, sultans, cheïkhs ou ferchas se rangeaient sous l'autorité des cherati dont ils relevaient : les Massalat, Birguid, Bego, Mararit, les Massalit qui habitent l'intérieur du pays et les Zaghawa Koubé avaient un sultan. Enfin le Tama-oro et quelques unes des fractions Massalit de l'Ouest aviantt des chefs d'un rang moindre et pourtant le titre de fercha".

---

(34) A.N. (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185.

(35) NACHTIGAL, op. cit., p.418-420, cité par Largeau page 21.

La question que l'on peut se poser est de savoir s'il s'agit d'une organisation administrative qui inclut des peuples immigrés en dehors de leur territoire d'origine ou bien s'il s'agit du véritable Tama avec son peuple ainsi que du Massalit qui se trouveraient ainsi inclus dans l'organisation en moudiriyés du Dar-Four. Le Dar-Four, lors du passage de Nachtigal était administré par le chartaï Hanefi. Nachtigal nous donne les renseignements suivants sur les tribus relevant de Hanefi : *"Au Sud du Guimir habitent les Mararit, à l'Est de l'ouadi Sonat (cours supérieur de l'ouadi Kadja) ; en face d'eux sur l'autre rive sont les Oro (ou Aoura) ; au Nord de leur pays est la chaîne de Djebel Moul... Les Marrarit et les Oro ont eux aussi des sultans particuliers... Ces tribus font partie du Dar-Four et sont aussi soumis à l'autorité du chertaya Hanefi sauf le Guimir qui entre dans le district du Dar Made au Nord du précédent... Le chertaya Hanefi avait encore sous ses ordres outre les foriens, ci-dessus désignés et ceux qui habitaient l'Est de son district, des fractions Massalit ayant leurs chefs propres, des Tarjams Talba (Arabes pasteurs de bêtes à cornes), les Guirgan Chala, traversés par nous et semblables aux Marrarit, les Joré au Nord de Chale" (36).*

Quand le Dar-Four était tombé aux mains des Mahdistes, le calife du Mahdi et son successeur Abdallah Al-Ta'aïchi chargea en 1884 Ousman Jano Adam d'administrer le Dar-Four. *"Dès sa prise de pouvoir Ousman agit vers le Guimir, le Tama et le Massalit. Il lança une expédition de Derviches dans le Guimir et le Tama commandés oar Abdal-qader Delil Al-Allaoui. Le sultan Idris du Guimir prit la fuite et vint se réfugier à Abbacha près du sultan Youssouf. Le vieux sultan Ibrahim du Tama fut fait prisonnier et conduit à Oum-Dourman où il trouvera la mort" (37).*

---

(36) NACHTIGAL, op. cit., page 310 et suivantes cité par Largeau.

(37) Archives nationales section Outre-mer, Afrique VI, dossier 185. Nos notes de Largeau.

Pendant que les derviches et leurs hommes faisaient souffrir la population du Tama, dans un petit village ouaddaïen portant le nom de Jimézé-Hamra, un Faki appelé Mouhamad Al-Sanoussi Abou Jimezé se révolta contre les derviches, il fut suivi dans sa révolte par la quasi totalité des peuples du Tama et du Massalit. Les derviches traités de non musulmans par le Faki Abou-Jimezé furent chassés du Tama, un grand nombre fut tué. Après cette victoire sur les derviches, le Faki Abou Jimezé se rendit à Abbacha où il demanda au sultan Ibrahim Youssouf que Souleïman fils du sultan Ibrahim soit intronisé sultan du Tama, ce qui fut fait. Le sultan du Ouaddaï Youssouf avait offert sa protection au Tama et Massalit quand Ousman Jano lui-même avait décidé de marcher sur le Tama. Les forces du sultan Youssouf furent concentrées à Toumtouma mais le miracle se produisit avant que le combat n'eut lieu entre Foriens derviches et Ouaddaïens. Une maladie appelée am-biténé ou am-dam, décima tous les derviches. Leur chef Ousman Jano lui-même trouva la mort à la suite de cette maladie (38) qui serait probablement le choléra ou la peste. Mahamat Ahmat ayant remplacé Ousman Jano à le tête du Dar-Four, voulut se venger, il envahit le Tama et le Guimir, tua le sultan Souleïman et intronisa son frère Idris en 1891 sultan du Tama. Quand les derviches furent appelés sur le Nil, Idris du Tama après neuf mois de règne préféra aller avec eux. C'est Ousman neveu de Souleïman et d'Idris qui fut intronisé par le Ouaddaï sultan du Tama (39). Il régna sur le Tama jusqu'à l'arrivée des Français.

Ousman n'a pu supporter l'idée de dépendre désormais d'un sultan du Ouaddaï intronisé par des infidèl s, et encore moins, de dépendre de

---

(38) D'après AHMAT AL-BACHIR d'origine ouaddaïenne qui vit depuis 1909 au Kordofan puis actuellement à Khartoum-Bahri, le sultan Youssouf du Ouaddaï avait regroupés tous les Fakis du Ouaddaï pour leur demander de prier afin que les derviches soient vaincus. C'est un Waba = malheur, me dit-il, que Dieu en exauçant la prière des Ouaddaïens, fit abattre sur les derviches.

(39) Archives nationales S.O.M., Afrique VI, dossier 185.

ces infidèles. Néanmoins, il fit connaître son intention d'entretenir des relations avec le nouveau sultan du Ouaddaï, mais jamais avec les infidèles. Quand le commandant du territoire se porta sur Niery, Ousman prit la fuite et se réfugia au Dar-Four. Le 21 septembre 1909 il fut remplacé par son cousin Hassan. Après le massacre de la colonne Fiegenschuh dans le ouadi Kaja, Ali Dinar fit ramener à Niery le réfugié Ousman pour le réintroniser sultan du Tama. Celui -ci installé de nouveau à Niery écrit à Acyl : "... *Du moment que je reste à la place de mes pères et que depuis les temps des plus reculés nous sommes vos vassaux, je demande que tu détournes de nous tes gens, les Français, parce que nous sommes tes vassaux et toi tu es sous les ordres des Français ; empêche-les de venir à moi ; mais entre nous et toi il ne paraîtra aucun désaccord. Nous t'apprenons du moment que tu n'as pas toi même intronisé Hassan dans notre pays que lui et les siens ont tout détruit.. (40).*

Le capitaine Chauvelot, à la date du 7 avril 1910 arriva à Guéréda, rétablit Hassan sur le trône et chassa Ousman. S'il y a un peuple qui avait vraiment souffert et des razzias foriennes et des attaques ouaddaïennes et françaises c'est bien le peuple Tama. Les sultans du Tama passèrent la plupart de leur temps à fuir soit au Dar-Four quand c'est le Ouaddaï qui attaque, soit au Ouaddaï quand c'est le Dar-Four qui attaque.

L'histoire du Tama nous montre un pays en perpétuelle oscillation entretenue par ses sultans et ceux du Dar-Four et du Ouaddaï. Nous avons là l'exemple d'un peuple de confins qui tient son équilibre dans les rapports de bonne entente entre le sultan du Dar-Four et celui du Ouaddaï. Ce n'est donc pas à travers une histoire aussi agitée et en parti-

---

(40) Archives nationales (section Outre-mer) Afrique VI, dossier 185.

culier à partir de 1882, que l'on peut établir nettement que le Tama n'aurait jamais été tributaire du Dar-Four, ou qu'il n'aurait été que vassal du Ouaddaï. Pour les Français, si l'histoire prouve que le Tama n'est rattaché au Dar-Four par aucun lien, cela suffirait pour que le mission de délimitation puisse l'attribuer au Ouaddaï. Et c'est dans ce sens que nous comprenons à travers les archives, l'action des colonisateurs français qui consistait à écrire aux différents sultans des confins de manière à leur faire écrire noir sur blanc, avec signatures et cachets à l'appui, comme au temps où les explorateurs collectaient les traités indigènes, et de faire cas de leur appartenance au sultanat du Ouaddaï depuis leurs ancêtres. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre écrite par le sultan Hassan du Tama en réponse à celle du colonel commandant le territoire du Tchad dans laquelle Hassan insère le nom de tous les sultans du Tama intronisés par le Ouaddaï (41). La collecte de ces lettres permettra aux Français lors de la discussion sur la délimitation de la frontière, de convaincre les Anglais. C'était également à cette époque que les colonisateurs français rassemblaient les vieux sages du Ouaddaï frontalier pour connaître les coutumes, habitudes et moeurs des frontaliers.

---

(41) Lettre n° 131, traduction d'une copie dans A.N. (S.O.M.), Afrique VI, dossier 185.

الحمد لله العالي الكريم والصلاة والسلام على سيدنا محمد وءاله مع التسليم
انه من حضرت المحب الكريم السلطان حسن بن يعقوب بن السلطان ابراهيم الذي
ولاه الله بالعدل على المسلمين الى عند محبنا وصاحب خيرنا صاحب الدولة
الفرنسيسية حاكم الديار فذاك كلنير منا اليك السلام يدوم مع الزمان
انك ارسلت لنا جوابا من عندك وقلت لنا ان الغوراوي يدعي ملك دارنا
واصرت ان نرسلوا اليك الفقهاء العارفين بتاريخ الزمان وبالسلاطين
الذين مضوا من زمن اجدادنا وزمان السلطان ابراهيم فلما سمعنا جوابك
ها هو جمعناهم ليصلوا اليك ويخبروبك بالامر الذي في علمهم ها هم وا
صلين الى السلطان ءادم اصيل بن محمود بن السلطان محمد شريف يوصلهم
اليك لانه الوصيلة بيننا وبينكم ونحن من زمن اجدادنا نابعين اجدادهم
واسماء السلاطين الذين ولوهم الوداديا اولهم السلطان دايرة والثاني
قابض والثالث حمدون والرابع سقر والخامس خريف والسادس
انقريب والسابع باروت والثامن سليمان شنقليب والتاسع ءادم
ابو درق والعاشر محمد سرف والحادي عشر سوسي والثاني عشر صابون
والثالث عشر محمد نور والرابع عشر محمد بلبلدك والخامس
عشر ابراهيم والسادس عشر سليمان والسابع عشر عثمان والثامن
عشر السلطان حسن هذا كلهم سلاطين تام وكلهم واحد ولوه من
جهة الغور ما فيه الا من دار الوداي هذا ما عرفناكم به والسلام
يكن معلومكم الخير والعافية

١٣٢٩

A. 1-1912
1682
abeché

Sur le Massalit

Dans le Sud du Guimir et dans le Sud-Est du Tama un certain nombre de petits "Dars" font partie sous la domination forienne et égyptienne des Dars foriens, Fea et Made, ce sont : Dar Jebel, Dar Guirga, Dar Marrarit, Dar Aoura, Dar Azoungori etc... (1) dont 8 réunis sous la domination de Dar Irenegna, et au Sud des précédents : le Dar Massalit Ambouze (2). Le Massalit est un pays fractionné, comprenant plusieurs groupements humains indépendants et dirigés par des chefs Massalit. Naoum Shoucair dans son histoire du Soudan parle du Massalit Ambouze visité par Ziber Pacha après la conquête du Dar-Four. De l'étude faite par Naoum Shoucair, il se dégage qu'en 1882 un Faki Massalit Ambouze nommé Faki Ismaïl vint rencontrer le Mahdi au Kordofan. Celui-ci lui donna un étendard pour aller dans son pays propager le mahdisme. Le Faki Ismaïl remplaça le Malik Hejam en 1883, enflamma ses compatriotes et les petits pays voisins et les gagna à la cause du Mahdi. Les Massalit Ambouze foriens vinrent après un glissement vers l'Ouest à occuper la région de Jimézé-Drijilé dans laquelle règne jusqu'à nos jours le sultan du Massalit. Cette région est devenue le sultanat principal des Massalit Ambouze (foriens) et des Massalit Al-Hauch (ouaddaïens). En 1884, Ousman Jano mécontent du Faki Ismaïl, le convoqua à Al-Fachir et l'envoya à Oum-Dourman comme prisonnier. Ousman Jano nomma comme émir du Massalit Ambouze Abakar, fils aîné d'Ismaïl avec droit au tambourin en cuivre ou "Nahhas", insigne de tous les sultans. Abakar affermit son autorité sur le Dar Jebel et le Dar Irenegna. En glissant vers l'Ouest, les Massalit se sont établis définit vement le long du ouadi Kaja et du ouadi Azounga.

En 1890, Ousman Jano décida de battre la rebellion des Massalit et de soumettre le Ouaddaï qui sous-tendit cette rebellion. Abakar du

---

(1) Le Dar Irenegna est formé par l'ensemble des Dars Jabal, Chali, Ora, Azoungori, Marrarit, Guirga, Tajam, Toalba, Mahadi, Dromi et Abdorak.

(2) Archives nationales (section Outre-mer), Afrique VI, dossier 185.

CARTE DU CONGO FRANCAIS

Echelle 1/5 000 000^{e}

Dressée par Emmanuel BARRALIER

Service géographique des colonies

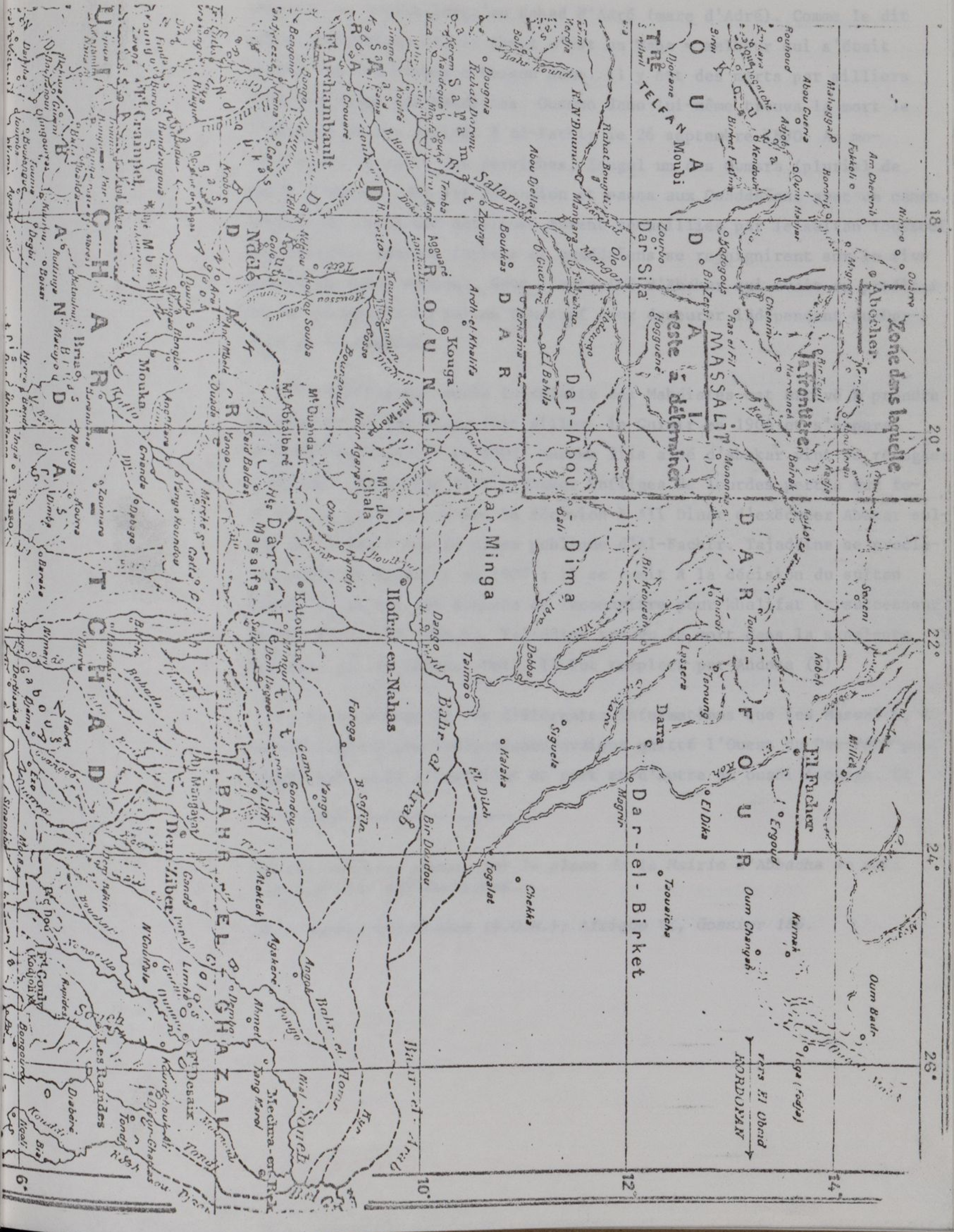

Massalit se retira jusqu'au Rahad d'Adré (mare d'Adré). Comme le dit notre informateur Bachir Ahmat c'est un Waba = malheur qui s'était abattu sur les hommes d'Ousman Jano. Il y eut des morts par milliers dans les rangs des Mahdistes. Ousman Jano lui-même trouva la mort le lendemain de son arrivée à Al-Fachir le 26 septembre 1890. Au moment de la retraite des derviches, Zougal un des Oumara (pluriel de Amir) d'Ousman Jano fit défection et passa aux Ouaddaïens avec un canon. Toutes les armes des derviches furent recueillies par le sultan Youssouf. Les Massalit ambouze foriens et ouaddaïens se rejoignirent sur la rive gauche du ouadi Azounga. Sous l'autorité d'Abakar qui avait su profiter de la bonasserie du sultan Youssouf pour demeurer indépendant du Dar-Four et du Ouaddaï.

Ali Dinar qui après la défaite des Mahdistes est arrivé à prendre le pouvoir au Dar-Four, fait piller le Guimir en 1906 et s'empare d'Abakar du Massalit en 1907. Andoka fils aîné d'Abakar vint se réfugier à Abbacha. Tajaddine fils d'Abakar infligea de lourdes pertes aux foriens, ce qui fit prendre la décision à Ali Dinar d'exécuter Abakar sultan du Massalit sur la place publique d'Al-Fachir. Tajaddine se proclama sultan du Massalit en 1907 ; il se remit à la décision du sultan Doud-Mourrah qui lui demanda de reconnaître pour khalifat et successeur Andoka réfugié à Abbacha. Tajaddine trouva la mort dans la sanglante bataille par le colonel Moll. Il fut remplacé par Andoka (4).

Il se dégage de ces différentes informations que les Massalit, à la recherche d'une indépendance avaient quitté l'Ouest du Dar-Four pour finalement venir s'installer de part et d'autre du ouadi Azounga. Ce

---

(3) De nos jours encore sur la place de la Mairie d'Abbacha se voit le canon pris aux derviches.

(4) Archives nationales (S.O.M.); Afrique VI, dossier 185.

peuple Massalit se caractérise par sa mobilité et son fractionnement à travers un vaste espace allant de l'Ouest d'Al-Fachir jusqu'au rahad d'Adré (Tchad). Puis au cours de leurs migrations ils sont arrivés au centre du Tchad. Nachtigal signale vers 1873 des Massalit sur le Batha. Il s'agissait probablement du peuple Massalit qui de nos jours parle Arabe (et uniquement l'Arabe) et que nous avons déjà signalé dans la partie réservée aux peuples du Ouaddaï. Nachtigal parle également des Massalit qu'il avait trouvés aux confins du Dar-Four. Plus précis que Naoum Shoucair, Nachtigal nous décrit les Massalit ambouze comme un groupe qui s'était détaché de l'ethnie principale pour venir s'implanter entre l'ouadi Azoum et le ouadi Kaja. Le Dar-Four revendiquait ce peuple et le territoire devenu terroir des Massalit ambouze. C'est aussi grâce à Nachtigal que nous savons que du noyau Massalit ambouze s'était détaché un autre groupe à le recherche d'une grande liberté pour venir s'installer sur la rive du ouadi Azounga dépendant du Ouaddaï. Ce sont les Massalit Al-Hauch. Entre les Massalit Ambouzes et les Massalit Al-Hauch se trouve une frontière naturelle qui est le ouadi Azounga (voir notre photo prise sur le ouadi Azounga). Un accord conclu le 1er mars 1912 (5) entre le sultan Andoka du Massalit et le commandant Hilaire, faisait ressortir le ouadi Azounga[6] comme limite orientale du Ouaddaï français. Ainsi donc de part et d'autre du ouadi Azounga frontière historique, se trouve le même peuple Massalit. Tout récemment durant notre séjour à Adré (poste tchadien de frontière devenu sous-préfecture) les chefs de canton avec qui nous avons discuté du problème de l'impôt religieux, nous ont fait savoir que plusieurs Massalits ressortissants tchadiens prennent la Zakka ou la Foutra pour aller la verser au sultan

---

(5) Archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185.

(6) Rappelons que le Ouadi Azounga est un affluent du Ouadi Kaja.

Massalit d'Al-Jineïna (Soudan). En d'autres termes cela veut dire que les Massalit d'Adré se reconnaissent tchadiens, mais reconnaissent la suprématie morale du sultan Abdarahman de la ville soudanaise d'Al-Jineïna.

C'est à Bir Taouil, aujourd'hui en plein territoire soudanais, que les troupes françaises subirent deux défaites dans leurs combats livrés aux Massalit, et au cours desquels Fiegenschuh d'abord, puis Moll trouvèrent la mort avec d'autres Français. Du temps où Nachtigal traversait le Tchad et le Dar-Four, Bir Taouil dépendait du Ouaddaï. Laissons Nachtigal l'affirmer : *"Le 3 février nous pûmes enfin partir de Bir Taouil, chef-lieu du district frontière et résidence de l'Aguid Al-Sabah gouverneur du Ouaddaï... Le jour suivant nous partîmes un peu plus tôt que précédemment car nous avions devant nous la contrée déserte et sauvage qui sépare le Dar-Four du Ouaddaï et que des Massalit indépendants rendent assez souvent peu sûre" (7).*

La France peut donc au nom du Ouaddaï dont elle est la tutrice, maintenir ses revendications même sur Bir Taouil où ses fils trouvèrent la mort, pourvu sue les fonctionnaires coloniaux qui la représentent dans la mission de la délimitation définitive de la frontière, disposent des documents nécessaires. Comme pour le Tama et pour tous les autres sultanats des confins, il leur a été signifié par le colonel commandant le territoire du Tchad dès 1912 (8), que le sultan du Dar-Four ne cesse de revendiquer leurs sultanats respectifs comme étant sous sa dépendance. Le Massalit également reçut une note dans ce sens. Et tous répondent, chose curieuse, de la même manière qu'ils ne reconnaissent que la suzeraineté du Ouaddaï. De tels documents laissent bien

---

(7) NACHTIGAL (Gustave), op. cit., pages 311 et suivantes.

(8) Archives nationales (S.O.M.), Afrique VI, dossier 185.

entendu des doutes et ouvrent le champ des discussions. Notre attention est attirée par les termes de la lettre (9) du sultan Andoka du Massalit C'est une réponse à la lettre du colonel commandant le territoire, dans laquelle, telle qu'elle est traduite le 3 février 1912 à Abbacha, Andoka nous dévoile le chantage auquel il fut soumis : "*Vous nous avez blâmé au sujet de la frontière du Ouadi Azounga ; par Dieu nous l'abandonnons et nous ne vous contredirions jamais à ce sujet ; je m'en tiens à ce que vous m'avez dit, s'il plaît à Dieu*".

Ce sont bien les Français qui, les premiers avaient demandé à Andoka de reconnaître le Ouadi Azounga comme frontière. Depuis les châtiments infligés à son peuple par les troupes françaises conduites par le chef de bataillon Maillard venues venger le colonel Moll et ses hommes (10), Andoka avait peur des Français. Il avait répondu favorablement à toutes leurs exigences. C'est dans ce sentiment de peur que nous voyons Andoka dire dans sa lettre en réponse au colonel commandant le territoire : "*Sachez que tout le pays est à vous ; même s'il fallait dépasser la frontière que vous avez mentionnée, je ne m'y opposerais pas. Le bien et le mal sont entre vos mains...*" Un tel document ne peut être présenté par les Français devant la commission du jugement arbitral car Andoka se trouve sans défense. Ali Dinar, sur qui il peut compter ne cacha pas sa volonté de soumettre le Massalit. Les Anglais sont loin derrière. Sous la contrainte il ne peut que se plier aux exigences des Français. Il leur fait savoir qu'ils sont les plus forts : "*j'abandonne tout ce que vous demandez de la terre du Ouadi Azounga jusqu'à l'endroit que vous avez dit et je ne le dépasserai jamais*". En plus de cela Andoka termine sa lettre en annonçant le cadeau qu'il envoie aux Français du Ouaddaï ; "*s'il plaît à Dieu vous recevez 20 pains de sucre en cadeau*".

---

(9) Copie d'une lettre traduite qui se trouve dans le dossier 185 des Archives nationales (S.O.M.), Afrique VI.

(10) Au Massalit la France perdit au total 13 officiers et sous-officiers européens et 218 tirailleurs en moins d'une année. La conquête de tout le Tchad en 12 années leur à coûté moins.

Sur le Guimir

Dans la division administrative du Dar-Four nous avons vu que le Guimir est compris dans le Dar Made forien. Il est attesté que le sultan Idris fils d'Aboubakr fils de Hachim qui régnait à Garratir, avait livré en 1880, aux Egyptiens, le sultan forien Haroun (11).

Quand le lieutenant Delacommune dans sa reconnaissance du Tama arriva à Garratir le 18 novembre 1909, il fit signer à Idris un traité plaçant le Guimir sous la protection française. Idris jusqu'à l'établissement de la frontière avait su osciller entre le Dar-Four et le Ouaddaï des Français. Le jeu de bascule qu'il mena découragea les Français qui reconnurent alors que le Guimir est forien. Largeau commandant le territoire du Tchad résidant à Fort-Lamy écrivait le 3 juillet 1911: *"J'ai ordonné qu'on se désintéresse du Guimir où nous n'avons que faire et où notre présence constituerait une véritable mainmise sur une partie du territoire forien" (12).*

Sur le sultanat du Zaghawa

Le pays des Zaghawa, juste au Nord du pays Tama, s'étend à partir de l'Est du pays Kodoï jusqu'au Dar-Four. D'après Nachtigal (13) il existe un pays Zaghawa dont le chef-lieu est Kabka dépendant du sultan Borgou (Ouaddaï) et un autre pays Zaghawa, appelé Zaghawa Koube au Nord-Est du Tama, et qui fait partie du Dar Tokounia-oui (Dar-Four).

Le travail de la commission d'arbitrage se trouve facilité par le sentiment d'appartenance de chaque sultan Zaghawa à l'un ou l'autre des deux Etats suzerains. Les archives que nous avons consultées nous donnent le même renseignement que celui qui nous a été fourni par notre

---

(11) D'après le rapport dressé par le colonel Largeau commandant le territoire du Tchad en 1911, in Archives nationales (S.O.M.), Afrique VI dossier 185.

(12) Section Outre-mer, Afrique VI, dossier 185.

(13) NACHTIGAL (Gustave), op. cit., pages 212 et 451.

premier informateur, le sultan Ali Silek décédé le 18 décembre 1977 (14) A savoir qu'au moment où les Français pénétrèrent à Abbacha, le sultan Fitri du Zaghawa Koube qui naguère payait tribut au Ouaddaï, préféra se remettre définitivement à l'autorité d'Ali Dinar. Sur proposition d'Acyl et avec l'assentiment du commandant Julien, Haggar fut nommé sultan du Zaghawa ouaddaïen.

Le commandant du territoire savait pertinemment que la France ne pouvait gagner à elle seule tout le Zaghawa raison pour laquelle, tout comme pour le Massalit ambouze, le colonel Largeau commandant le territoire du Tchad ordonna aux militaires coloniaux résidants au Ouaddaï de se désintéresser du Zaghawa Koubeh.

Sur le Sila

Le Dar Sila est le pays des Dajo. Ils se rencontrent en groupements d'importance variable, aussi bien au Dar-Four dans les deux Dars de Dar-Abou Ouma et Dar Abou Dima, que dans le Ouaddaï (Dar Sila) et dans le Guéra dans le pays Moubi et dans l'Abou Telfane.

C'est donc par l'existence des Dajo au Dar-Four et au Ouaddaï que le Dar Sila fut contraint de verser tribut et au Dar-Four et au Ouaddaï. C'est donc un sultanat de confins vassal des deux Etats. Cet état de fait cesse dès l'arrivée au pouvoir du sultan Ali 1858-1874. En effet le sultan Ali voulant avoir accès à tous les pays du Sud, producteurs d'ivoire et aussi considérés comme g eniers à esclaves, avait obtenu la soumission totale du Dar Sila pour dominer le Dar Kouti et le Dar Rounga (15). Comme pour les autres sultanats des confins, le commandant

---

(14) Quand nous nous trouvions à Abbacha comme professeur d'histoire-géo au lycée franco-arabe, nous nous rendions souvent chez le sultan Ali Silek, discuter avec lui des dépendances de l'ancien Ouaddaï. Quand nous avions voulu traiter du Ouaddaï de 1850 à 1920, sujet de maîtrise, le sultan Ali Silek nous a été plus qu'un informateur. Il avait même mis à notre disposition des manuscrits traitant des rapports de dépendances de certains Etats limitrophes ainsi que des lettres des senoussistes.

(15) Nous nous référons aux archives nationales (S.O.M.) Afrique VI, dossier 185.

du territoire du Tchad envoya une lettre au sultan Bakhit par laquelle il lui signifiait qu'Ali Dinar revendiquait le Dar Sila. Et la réponse du sultan Bakhit ne se fit point attendre :*"J'ai reçu votre lettre... Les dires d'Ali Dinar selon lesquels, depuis l'époque de nos ancêtres nous dépendions du Dar-Four, sont faux et mensongers... Entre le Dar-Four et nous il n'y a que la fraternité de l'Islam, rien de plus..."(16)* C'est là une preuve suffisante que cherchait le commandant du territoire pour la joindre aux autres preuves déjà rassemblées en vue d'être présentées lors des discussions. Dans les mêmes archives et en même temps que la lettre réponse adressée au commandant du territoire, nous trouvons une lettre de Bakhit adressée au sultan Acyl à travers laquelle Bakhit reconnaît être plutôt vassal du Ouaddaï : "*Notre sultanat est ancien et depuis l'époque de nos ancêtres et de nos pères, nous commandions notre pays tout en dépendant de vous. Depuis que les chrétiens sont arrivés, les règles ont changé, ils nous font des discours, nous envoient des ordres et des dépenses sans nous consulter. Nous leur obéissons depuis l'an dernier" (17).*

Par cette lettre les Français ont obtenu ce qui leur tient à coeur à savoir, démontrer lors des discussions avec les Anglais, que le Dar-Four n'exerçait aucun droit de suzeraineté sur le Sila. Par la deuxième lettre les Français peuvent démontrer la suzeraineté du Ouaddaï sur le Sila, étant donné la reconnaissance manifeste de liens de vassalité, par le sultan Bakhit. Ce qui compliquera la tâche des fonctionnaires coloniaux français chargés de défendre les droits de la France, ce sont les minuscules dars dans l'extrémité Est et Sud-Est du Sila qui sont le Sinyar et le Fongoro. Comment démontrer que ces dars frontaliers étaient dépendants du Sila? Comment alors faire valoir que le Sila lui-même en tant que sultanat frontalier étant donné son expansion jusqu'aux Sinyar et au Fongoro était resté dépendant uniquement du Ouaddaï?

---

(16) *Archives nationales (S.O.M.), Afrique VI, dossier 185.*

(17) *Archives nationales (S.O.M.), Afrique VI, dossier 185. La lettre du sultan Bakhit était datée du 10 Rabi'Al-Awal 1329, soit le 11 mars 1911.*

Mongororo, la capitale du Sinyar, se trouve au confluent du Bahr Azoum et du Ouadi Kaja. Ali Dinar soutient que le Sinyar est une dépendance forienne : "*Le Sinyar aurait appartenu au Dar-Four jusque vers 1863, date à laquelle le sultan Houssein du Dar-Four aurait donné le Fongoro et le Sinyar à son oncle Mohamed el-Haj Bolaq au retour de celui-ci du pélerinage de la Mekke*" *(18)*. Pendant la Mahdiyya, les relations Dar-Four - Sinyar furent tendues : "*Les Mahdistes ravagèrent le pays sous la conduite d'Ousman Jano*" *(19)*. "*Depuis cette époque les Sinyar ont vécu en paix sous l'hégémonie du sultan Silien Bakhit et leur pays a partagé le sort du Dar Sila lors de la conquête française*". *(19)*. A propos du Fongoro référons-nous également à Grossard qui l'avait visité lors de l'établissement de la frontière : "*Lorsque nous avons pénétré dans le Dar Fongoro pour en discuter la frontière, nous avons trouvé le pays divisé depuis fort longtemps, en deux parties, l'une dépendait du Sila, l'autre du Dar-Four... Les uns et les autres se considèrent bien toujours comme parents, issus d'une même tribu, mais ils préfèrent rester indépendants les uns et les autres*" *(19b)*.

Pour appuyer les prétentions françaises, ces affirmations suffisent-elles à faire passer le Sinyar et le Fongoro comme vassaux du Sila? Il reste bien entendu à rassembler les vieilles personnes susceptibles de connaître l'histoire du pays et à leur faire répéter les versions favorables à la thèse française.

---

(18) TUBIANA (Joseph) : "Les débuts de la mission de délimitation de la frontière entre le Tchad et le Soudan anglo-égyptien (1922), in Le mois en Afrique, n° 186-187 - Juin-Juillet 1981 page 119.

(19) GROSSARD : "Mission de délimitation de l'A.E.F. et du Soudan anglo-égyptien" Larose, Paris, 1925, VIII - 347, page 326.

(19b) *GROSSARD, op. cit., page 98.*

Mais en tenant compte de la proposition des Britanniques faite par Lord Hitchener, le Sila et ses dépendances (Sinyar et Fougoro) peuvent revenir aux Français pourvu que ces derniers renoncent au Massalit, au Tama et au Guimir.

La commission d'arbitrage n'aura pas seulement comme préoccupations de démêler les confusions où s'embrouillent des vérités orales et des données écrites savamment triées, mais surtout de faciliter les discussions à partir du doute que peuvent faire ressortir les témoins de part et d'autre, de manière à limiter l'entêtement par le marchandage.

CHAPITRE SIXIEME

DELIMITATION SUR LE TERRAIN DE LA FRONTIERE OUADDAI-DAR-FOUR

Après les démarches protocolaires des chancelleries, le gouvernement anglais et le gouvernement française étaient tombés d'accord pour créer, chacun en ce qui le concerne, une mission pour participer à la délimitation sur le terrain de la frontière entre le Ouaddaï et le Dar-Four qui est aussi la frontière entre l'A.E.F. et le Soudan anglo-égyptien et, qui demeure de nos jours sans contestations aucune, la frontière entre la République du Tchad et la République démocratique du Soudan.

Comme nous l'avons déjà signalé, il existe en réalité entre le Ouaddaï et le Dar-Four, une série de sultanats, que nous avons appelés les sultanats des confins, plus ou moins vassaux de l'un ou de l'autre puissant royaume, et qui réussirent dans leur jeu de bascule à préserver leur existence. L'existence de ces sultanats des confins avait en période de vive tension entre le Dar-Four et le Ouaddaï, permis d'éviter le choc frontalier. Cette existence d'une multitude de sultanats a fait dire, à certains fonctionnaires coloniaux français, que le Ouaddaï et le Dar-Four n'ont pas de frontière commune, ceci pour justifier la notion de la ligne de démarcation, qui doit permettre après entente cordiale entre Paris et Londres, de faire glisser les sultanats des confins à l'une et/ou l'autre des deux zones d'influence. Toutes les sources orales que reprend d'ailleurs Nachtigal, mentionnent l'existence d'une frontière commune entre le Ouaddaï et le Dar-Four symbolisée sur le terrain par la construction des Targas ou l'équivalent de frontière ligne.

Français et Anglais se sont entendus pour ne pas prendre comme repère ces targas. L'année repère prise en considération est celle de 1882 qui laissa les garants des traditions orales un peu évasifs étant surtout habitués à se référer aux années de catastrophes, de début ou de fin de règne pour situer les différents évènements.

La délimitation de la frontière de l'immense fédération de l'Afrique équatoriale française (A.E.F.) - et du Soudan anglo-égyptien (S.A.E.) concerne du côté de l'A.E.F., du Nord au Sud, les régions de l'Ennedi, du Ouaddaï et toute la partie orientale de l'Oubangui-Chari-Tchad. Du côté du S.A.E. elle oppose à ces régions citées, le Dar-Four, le Bahr-Al-Ghazal et l'Equatoria. Dans le cadre de la finition de l'Afrique française, il y a bien entendu la frontière du côté Nord du Tchad qui doit nécessairement faire l'objet d'une négociation entre Français et Italiens (20). Mais s'il y a une frontière établie sur la base d'une série d'accords, de conventions et de protocole, documents que nous insérons en annexe de notre travail à toutes fins utiles, c'est bien la frontière entre l'A.E.F. et le S.A.E. Le protocole de 1924 (voir Annexe) marque bien la dernière entente entre Français et Anglais quant à la frontière définitive entre le Ouaddaï et le Dar-Four.

Les impérialistes étaient parvenus à ce protocole grâce aux négociations franco-anglaises de 1898, 1899 et 1919 autrement dit par le truchement de la convention supplémentaire à la déclaration de Londres du 21 Mars 1899, elle même additionnelle à la convention du 14 Juin 1898.

---

(20) On lira avec intérêt l'ouvrage qui vient de paraître : LANNE (Bernard) : "Tchad/libye - La querelle des frontières", publié aux Editions Karthala, 1982, 245 pages.

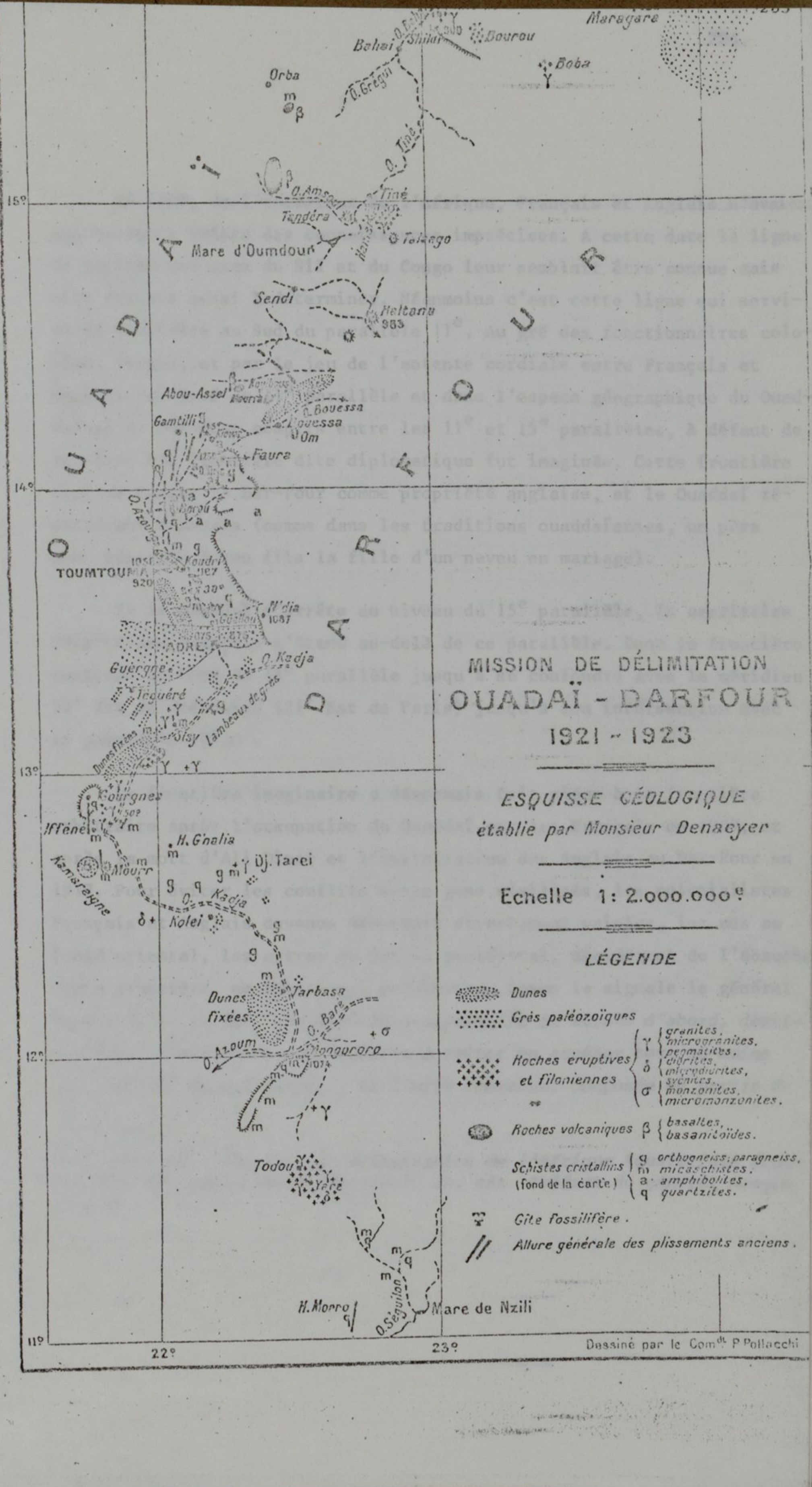

MISSION DE DÉLIMITATION

OUADAÏ - DARFOUR

1921 - 1923

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

établie par Monsieur Denaeyer

Echelle 1: 2.000.000e

LÉGENDE

- Dunes
- Grès paléozoïques
- Roches éruptives et filoniennes
  - γ { granites, microgranites, pegmatites,
  - δ { diorites, microdiorites,
  - σ { syénites, monzonites, micromonzonites.
- Roches volcaniques β { basaltes, basanitoïdes.
- Schistes cristallins (fond de la carte) { q orthogneiss; paragneiss, m micaschistes, a amphibolites, q quartzites.
- Gite fossilifère.
- Allure générale des plissements anciens.

Dessiné par le Comdt P Pollacchi

En 1899, de l'intérieur de l'Afrique, Français et Anglais n'avaient que quelques bribes des connaissances imprécises. A cette date la ligne de partage des eaux du Nil et du Congo leur semblait être connue mais elle restait aussi à déterminer. Néanmoins c'est cette ligne qui servira de frontière au Sud du parallèle 11e. Au gré des fonctionnaires coloniaux locaux, et par le jeu de l'entente cordiale entre Français et Anglais, au Nord du 11e parallèle et dans l'espace géographique du Ouaddaï et du Dar-Four compris entre les 11e et 15e parallèles, à défaut de rivière, une frontière dite diplomatique fut imaginée. Cette frontière fictive classe le Dar-Four comme propriété anglaise, et le Ouaddaï réservé aux Français (comme dans les traditions ouaddaïennes, un père peut réserver à son fils la fille d'un neveu en mariage).

Si le Ouaddaï s'arrête au niveau du 15e parallèle, le territoire réservé aux Français s'étend au-delà de ce parallèle. Donc la frontière continue au Nord du 15e parallèle jusqu'à se confondre avec le méridien 24° Est de Greenwich (21° Est de Paris) jusqu'à son intersection avec le parallèle 19°30'.

La frontière imaginaire a désormais fait place à la frontière arbitraire après l'occupation du Ouaddaï par les Français en 1909, et après la mort d'Ali Dinar et l'installation des Anglais au Dar-Four en 1917. Pour éviter les conflits entre gens civilisés, les colonialistes Français et Anglais devenus désormais directement voisins, les uns au Tchad oriental, les autres au Soudan occidental, décidèrent de l'ébauche d'une frontière, ne fut-ce que provisoire. Comme le signale le général Mangin (21), ce fut "*une frontière provisoire de sûreté d'abord, destinée dans l'esprit des contractants à éviter ou arrêter tout au moins les conflits de puissance... La limite convenue, composée en partie de*

---

(21) GROSSARD : "Mission de délimitation de l'Afrique Equatoriale française et du Soudan anglo-égyptien", op. cit. Préface du général Mangin, page V.

portions de méridiens et de parallèles coupant au vif dans les contingences politiques et ethniques du pays ne pouvant être bien évidemment que conventionnelle".

Les impérialistes Français et Anglais qui, comme nous l'avions déjà souligné, étaient en quête d'arguments rationnels pour soutenir leurs prétentions, et qui, pour les besoins de la cause s'étaient convertis en diplomates ayant à leur disposition la documentation nécessaire, décidèrent de passer de la frontière provisoire à la frontière définitive. En 1919, Français et Anglais déjà versés dans l'histoire africaine, et imprégnés des réalités politiques et ethniques de leurs colonies, décidèrent de l'établissement des frontières communes de celles-ci. C'est dans ce concert que s'inscrit la délilitation de la frontière de l'A E F et du S.A.E. Le 8 septembre 1919 fut signée une convention complétant la déclaration du 21 mars 1899 (voir Annexe).

"*Après les démarches diplomatiques entre gouvernement anglais et français, en 1920, il fut décidé de l'envoi d'une mission de délimitation pour lever la carte destinée à accompagner le protocole relatif à la frontière de l'Afrique Equatoriale française et du Soudan anglo-égyptien" (22).*

Il s'agit en fait de deux missions même si la frontière est une : le travail des spécialistes s'effectue séparément. La mission anglaise était placée sous le commandement du colonel Pearson (23) commissaire du gouvernement britannique aidé de trois administrateurs en poste dans les provinces voisines de la frontière c est-à-dire des connaisseurs du pays qu'à tout moment le colonel Pearson devait consulter comme on consulte un dictionnaire. "*La mission anglaise comprend également quatre officiers britanniques chargés des levés topographiques et géodésiques, chacun d'eux ayant avec lui quelques sous-officiers" (24).*

---

(22) GROSSARD, op. cit., page 3.

(23) Le colonel Pearson trouva la mort sur le terrain. L'emplacement de sa tombe est à Am-Dafog dans le Dar Ta'aïcha à l'Est du Dar Kara près du village d'Am-Rog au Soudan.

(24) GROSSARD, op. cit., p. 11.

C'est donc une mission qui ne manque ni de techniciens ni de politiciens

Quant à la mission française sa constitution a été fixée par le décret du 13 Juin 1921.

"Elle comprenait sept officiers et huit sous-officiers:"(25)

"- Lieutenant-colonel Grossard, de l'infanterie coloniale, commissaire du Gouvernement, chef de mission,

"- Capitaine Tranchant, de l'infanterie coloniale, adjoint au chef de mission ;

"Commandant Crépet, de l'artillerie coloniale, officier géodésien

"Commandant Carrier, de l'infanterie coloniale, officier topographe,

"Capitaine Morange, de l'infanterie coloniale, officier géodésien

"Capitaine Layzac, de l'artillerie coloniale, officier topographe,

"Médecin-major Gaudiche, des troupes coloniales, chargé du service de santé;

"Adjudant-chef Mangin,
'Adjudant-chef Nicard,
"Adjudant Saunal, — *sous-officiers topographes*

"Sergent major Sarciron
"Adjudant Fromageau, — *spécialistes T.S.F.*
"Sergent-major Baron

Avant de se rendre sur le terrain, les deux commissaires Grossard et Pearson se rencontrèrent à Paris dans ce qui fut appelé *"la réunion préalable"* du 19 août 1921.

---

(25) GROSSARD, op. cit., page 9, chapitre II.

Il a fallu aux deux missions deux années de travail sur le terrain de 1921 à 1923. Du côté français, il imcombait au commissaire Grossard, outre la précision des détails techniques de topographie et de géodésie, de mener à bien les discussions avec les Britanniques en faisant valoir les prétentions françaises. Dans le cadre de la rhétorique des négociations, Grossard n'avait point hésité, durant tout son séjour le long de la frontière, à se faire accompagner et assister des sultans, de notables, des vieux garants des traditions orales ; et parfois, même de simple figurants étaient du nombre de ceux qui l'accompagnaient. C'était une façon d'impressionner peut être les Britanniques qui, de leur côté également se déplaçaient avec une suite impressionnante. En tout cas, Grossard aimait pour son prestige, à se faire accueillir par une foule nombreuse ou à se faire accompagner d'un sultan et de sa suite. Grossard écrivant au capitaine commandant la subdivision de Goz-Beïda, parle bien de prestige, mot qui nous rappelle toute la conquête coloniale française faite pour une question de prestige et non par raison économique. "*...Il est désirable pour notre prestige que vous soyez accompagné d'une escorte assez forte, une vingtaine de cavaliers par exemple et que le sultan Mustapha ait une suite convenable...*" *(26)*.Grossard exigeait la présence du sultan Mustapha du Dar Sila non seulement pour une question de prestige, mais également quand le besoin se fera sentir, pour que le sultan et ses notables témoignent en faveur de la thèse française comme l'atteste sa lettre du 25 février 1921 écrite à Kademoro à l'intention du capitaine commandant la subdivision de Goz-Beïda : *"J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire le nécessaire pour que le sultan du Dar Sila, Mustapha, vienne me rejoindre d'urgence à*

---

(26) Lettre du lieutenant-colonel Grossard écrite à Mongororo, le 23 février 1922, publiée par le professeur TUBIANA (J.) - in le Mois en Afrique, n° 186-187, op. cit., page 116.

Haraze... Je considère sa présence comme indispensable pour régler certaines questions de frontière au Dar-Fongoro... Qu'il quitte Goz-Beïda le plus tôt possible, suivi de quelques contemporains de son père bien au courant des affaires du Dar-Sila. S'il peut apporter quelques documents se rapportant à la situation du Dar Fongoro à l'époque de son grand père Abou Richa qu'il n'y manque pas... Recommandez au sultan Mustapha d'emmener des hommes connaissant bien le Sud du Dar-Fongoro si possible" (27).

Les témoignages des dernières années de 1921 à 1923 que les notables, religieux et autres vieux du Tama, du Massalit, du Sila, du Sinyar et du Fongoro étaient appelés à faire, avaient-ils réellement apportés un changement dans la persistance des prétentions premières des Anglais ou des Français? Nous pensons que ces témoignages n'étaient que de pure forme car les choses étaient décidées depuis 1916 puis 1919. Théobald (28) nous renseigne que, déjà en 1916 le gouvernement du Soudan anglo-égyptien avait fait une proposition au Foreign office de concéder le Tama à la France et en échange le Massalit et le Guimir reviendraient au Soudan anglo-égyptien. La convention supplémentaire du 8 septembre 1919 n'avait fait qu'entériner la proposition de 1916. En nous référant à cette convention de 1919 il se dégage que la mission de délimitation n'était sur le terrain que pour confirmer le résultat obtenu par la rhétorique des négociations diplomatiques. La convention de 1919 nous dit que la frontière doit séparer "en principe" le Dar Kouti, le Dar Sila, le Ouaddaï et le Dar Tama (côté français), du Dar Guimir, du Dar Massalit et des territoires habités par les tribus soumises au Dar-Four notamment les Ta'aïcha (côté anglais). La commission de délimitation s'est conformé strictement à cette prescription de 1919.

---

(27) TUBIANA (J.), op. cit., page 117.

(28) THEOBALD (d'A.B.) : "Ali Dinar : Last sultan od Dar-Four", 1898-1916, London, 1965, p. 220. Le professeur Tubiana (J.) nous signale que pour l'aspect juridique de l'affaire, cf. BROWLIE (I.): "Africain Bourdaries", London, 1979.

Quant au sort de certains peuples des confins il était pratiquement entre les mains des deux commissaires qui pouvaient décider après concertation sur le terrain, soit de couper un peuple en deux parties, soit le laisser intact et soudé sous l'influence de l'une ou de l'autre puissance. A ce propos Théobald (29) nous renseigne que par lettre du 8 septembre 1922 adressée à Grossard, le commissaire Pearson suggère le critère ethnique pour régler positivement le sort du peuple Ta'aïcha. *"En raison de ses liens avec le Dar-Four, la France concéderait que le territoire des Ta'aïcha tombe sous administration britannique donc aucune division. Le France renoncerait également au "saillant de Koulbous" Quatre ou cinq villages Guimir effectivement administrés par les Britanniques mais théoriquement lui étaient attribués"*. Toujours selon les propositions de Pearson "*en échange la France recevrait un groupe d'environ trente huit (38) villages Dajo, qu'elle administrait effectivement, mais qui auraient dû revenir au Dar-Four. Elle recevrait également quelques villages du Dar Sinyar et quelques autres poches du Jebel Kudoï, qui étaient dans le même cas. Seul restait dans l'ombre le litige sur l'appartenance des puits de Tiné, contrôlés par la France depuis 1912, chez les Zaghawa Kobé" (30)*. Théobald (31) nous fait état de la réponse du commissaire Grossard en date du 12 septembre 1922, dans laquelle il décourageait Pearson en lui disant qu'il n'appartient pas à lui Grossard, de discuter une telle transaction.

Et pourtant déjà au mois d'avril 1922 les deux commissaires s'étaient rencontrés à Bobaï Abdallah (32). Tous deux savaient pertinemment que de leur entente peut sortir la frontière finale. Pourquoi donc Grossard semble être plus rigoureux que Pearson? Lors de leur rencontre d'avril 1922 *"ils avaient décidé de demander à leur gouvernement de les*

---

(29) THEOBALD (d'A.B.), op. cit., pages 222-223.

(30) TUBIANA (J.), op. cit., p. 124 qui cite Théobald.

(31) THEOBALD, op. cit., p.223.

(32) GROSSARD, op. cit., page 188.

réunir à Londres ou à Paris, pour continuer la discussion du tracé de la frontière après avoir constaté la concordance des travaux topographiques entre les parallèles 11° et 15°... Leur rencontre a eu lieu à Londres. La Conférence commencée le 28 novembre, s'est terminée le 22 décembre 1923" (33). Ce n'est qu'après les fêtes de Noël et du nouvel an que, le 10 juillet 1924, fut signé le protocole relatif à la frontière de l'A.E.F. et du S.A.E.

Dans ce protocole se retrouvent quasiment toutes les propositions faites par Pearson (B). La frontière faite par endroits avec des arbres comme points de repères ou des entassements de cailloux appelés "point de jonction" (33), si elle est précise sur une carte, elle l'est moins sur le terrain. Le Targa traditionnel qui avait servi de limite entre le Dar-Four et le Ouaddaï est plus repérable que des arbres qui peuvent être abattus ou des cas de cailloux que les voyageurs peuvent déplacer. Nous avons été sur le terrain du côté du Dar Massalit, à part le Ouadi Azounga que nous avons filmé, aucun autre point de repère ne nous a été signalé comme signe frontalier

---

(33) Voir détails pratiques que cite le protocole section I en Annexe.

(B) PEARSON est mort à Am-Dafok, le 28 novembre 1922.

Photo prise le 22.08.80 à Adré, sous-préfecture orientale du Ouaddaï

Cette photo nous permet d'illustrer la frontière ligne entre le Tchad et le Soudan.

C'était presque une chance innouie pour nous dans le cadre de nos recherches sur le terrain, à un moment où aucun Tchadien ne peut se hasarder à circuler d'une ville à l'autre sans être taxé de "pro-rebelles" ou de "pro-gouvernementaux", que d'avoir eu ce jour du 22.08 juste au niveau précis de la frontière ligne à filmer ce camion échoué dans le Ouadi Azounga plein d'eau car le mois d'Août marque bien la saison pluvieuse.

C'est en fraude que ce camion chargé de sucre et de jerrycans d'essence avait voulu franchir la frontière.

Les douaniers soudanais avaient poursuivi ce camion depuis Al-Jineïna, le lendemain 23.08.80 la douane soudanaise avait envoyé sur les lieux un câble qui ramena marchandises et camion à Al-Jineïna d'où étaient partis les contrabandiers.

SOUDAN

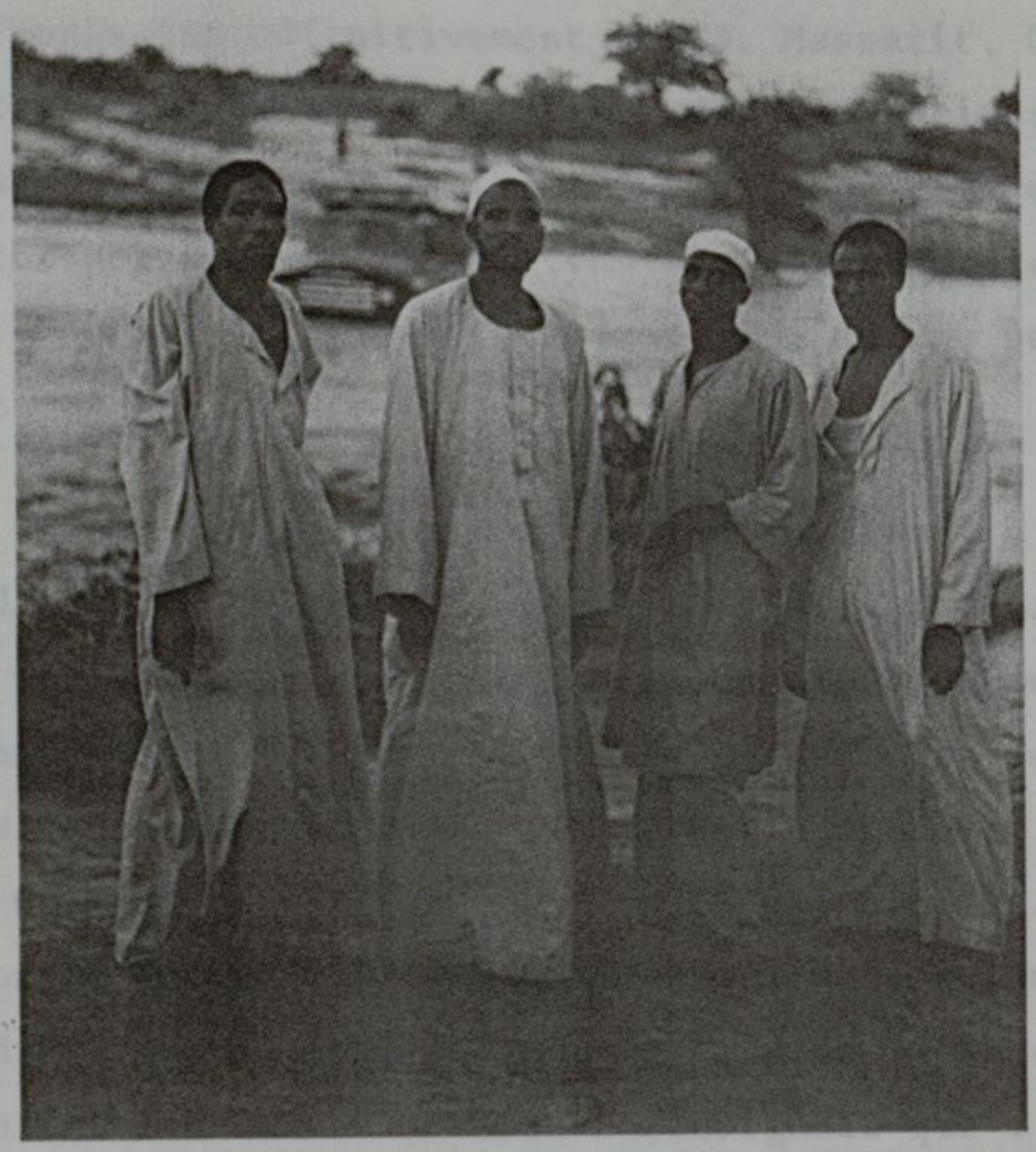

OUADI AZOUNGA

TCHAD

Photo prise le 22.08.80 à Adré

Nous avons à gauche ,l'adjoint au chef de la douane d'Adré, puis l'adjoint au chef de la police frontière et ses deux agents. Cette équipe est venue constater l'endroit précis où s'est échoué le camion. Après échanges de vues avec leurs collègues soudanais, douaniers et policiers tranchèrent que le camion du contrebandier se trouve juste sur la frontière. La cabine du camion se trouve dans la partie tchadienne mais la carrosserie et donc les marchandises se trouvent dans la partie soudanaise.

A partir de 1924 le destin des peuples des confins tchado-soudanais fut définitivement réglé. Massalit, Guimir, Tama, Zaghawa et tous les habitants du Sila, habitués à circuler librement de part et d'autre d'une ligne qu'ils ne voient pas mais que les autorités coloniales perçoivent, se sont vus signifier par les autorités coloniales que désormais il existe une frontière qui ne peut être franchie librement.

Pour les peuples des confins, habitués à la libre circulation pendant les période de soudure et d'activité pastorale qui a fait d'eux des peuples mouvants vivant dans une zone de mouvance, il y a, par la volonté des autorités coloniales et de leurs représentants locaux, une appartenance effective du Dar à telle ou telle administration coloniale, qui n'implique par forcément celle des peuples. Comme nous l'avons démontré un vieux Massalati avec qui nous avions discuté au marché d'Adré, lors de notre séjour le long de la zone frontalière (34). Notre interlocuteur avec insistance soulignait que : *je suis Massaliti aujourd'hui au marché d'Adré (Tchad), demain je serai au marché d'Al-Jineĭna (Soudan) je ne serai que Massalati. Il en est de même de mes enfants de mères toutes deux Massalatiyyat vivant l'une à Adré et l'autre à Al-Jineĭna. Nous sommes tous, simplement des Massalit".*

Voilà une définition de nationalité différente de celle qui voulait que les peuples des confins se considèrent plutôt comme Tchadiens ou Soudanais. Il en est de même des habitants du Sinyar et du Fougoro, du Guimir, di Tama et du Zaghawa qui savent qu'il existe une nationalité tchadienne ou une nationalité soudanaise, mais qui préfèrent parler de la leur qui reflète plus de réalité et les inscrit dans un groupe ethnique localisable. C'est ainsi qu'un Zaghawa du Soudan ou du Tchad ajoute

---

(34) Durant le mois d'Apût 1980 nous étions au Ouaddaï. ADRE est une ville frontière avec le Soudan. Son marché est hebdomadaire et rassemble des commerçants locaux ainsi que des commerçants venus du Soudan. Nous avions discuté avec plusieurs vieux du problème de leur appartenance à tel ou tel Etat. Le vieux ATTIYE HASSAN âgé de 60 ans environ est commerçant ambulant est un MASSALATI de double nationalité tchado-soudanaise

à sa nationalité de Zaghawa quelquefois le nom de sa localité (Kapka, Koubé, Kobeh ou Al-Fachir).

La délimitation de la frontière Tchad-Soudan était à son époque coloniale beaucoup plus une délimitation des droits des Français et des Anglais de part et d'autre de cette frontière, c'est-à-dire une délimitation du pouvoir colonial opprimant et spoliant les Ouaddaïens d'une part et les Foriens d'autre part.

La frontière est tracée à l'époque où le Ouaddaï et le Dar-Four étaient passés sous le joug de l'administration directe. Les petits sultans des confins qui avaient été invités à assiter lors des discussions, ou à escorter les commissaires dans leur déplacement, étaient admis non pas en tant que représentants des nationalités qu'il faut laisser compactes en fonction de leurs témoignages à considérer sur le plan ethnique, mais ils étaient admis comme témoins futurs de ce qui sera décidé de leurs territoires et de leurs peuples c'est-à-dire une frontière imposée et tracée sous les yeux des témoins ouaddaïens et foriens.

Cartographes travaillant en laboratoire et/ou commissaires enquêtant sur le terrain, se sont rejoints dans la délimitation de cette frontière au Nord du 11e parallèle coupant en deux les Massalit et les Zaghawa. C'est le prolongement de cette même frontière qui, au Sud du 11e parallèle est responsable *"du morcellement de la nation Zande ainsi que des héritiers de l'empire Luunda" (1) parce qu'elle obéissait à la règle des "seuils qui séparent les bassins du Nil, du Congo et du Zambèze" (1)*. Les frontières coloniales faites par les Européens pour l'intérêt des Européens en Afrique, mais qui restent de nos jours comme

---

(1) PERSON (Yves) : "L'Afrique noire et ses frontières", in Revue française d'études politiques africaines, n° 80, Paris Août 1972.

oeuvre de finition de l'Afrique et legs aux Africains ne sont pas des frontières justes, comparables à celles de l'Europe qui tenaient beaucoup plus compte du principe des nationalités. De part et d'autre de la frontière Ouaddaï - Dar-Four se trouvent coupés en deux les Massalit d'une part et les Zaghawa d'autre part. L'unité est rompue ne fut-ce qu'au niveau des systèmes socio-culturels. Les enfants Zaghawa du Tchad se forment dans les écoles françaises et en Français, tandis que ceux du Soudan se forment en Arabe.

D'après le premier point souligné dans la déclaration additionnelle à la convention du 14 Juin 1898, (promulguée par décret du 27 Juin 1899 et non insérée au bulletin des lois), *"le gouvernement de la République française s'engage à n'acquérir ni territoire, ni influence politique à l'Est de la ligne frontière"* définie dans le deuxième paragraphe de la dite déclaration. Il en est de même du *"gouvernement de Sa Majesté Britannique" qui "s'engage à n'acquérir ni territoire, ni influence à l'Ouest de cette même ligne".*

La frontière est tracée il est impossible désormais d'acquérir un territoire ou d'afficher une quelconque prétention sans tout remettre en cause. Mais au niveau des peuples les deux colonisations sont jugées. Les voyageurs qui vont au Soudan et qui reviennent au Ouaddaï font souvent des comparaisons du système anglais au Soudan et du système français au Ouaddaï. Si en général il n'y a pas de bonne ou de mauvaise colonisation, il n'y a rien de pire qu'une colonisation, au Ouaddaï pour bon nombre de gens qui avaient eu la chance de voyager et pour beaucoup de commerçants, la colonisation anglaise passe pour plus humaine et donc plus supportable pour le peuple qui la subit.

La frontière délimitée entre le Ouaddaï et le Dar-Four revêtait un caractère d'absolu, en ce sens qu'elle prétendit, de par sa définition

---

TRACÉ
DE LA FRONTIÈRE
DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
ET
DU SOUDAN ANGLO-EGYPTIEN

Echelle = 1: 3.000.000

0 50 100 150 200 Km

Tracé de la frontière fait par le Lt ROSSARD

21° 22° 23° 24° 25° 26° 27°

20° 19° 18° 17° 16°

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

SOUDAN ANGLO-EGYPTIEN

DÉSERT DE LIBYE

ERDI-MA

Guelta d'Oueyba

Dépression de Mourdi

Guelta d'Arzenga

Aïn Aga

ERDÉBÉ

B. Enibé

COURGOURO

B. Koinamina

Fada

ENNEDI

B. Kepterko

B. Bao

B. Am Djeres

B. Bardoba

Kerboulli

O. Howa

B. Sendi

B. Orba

B. Bahai

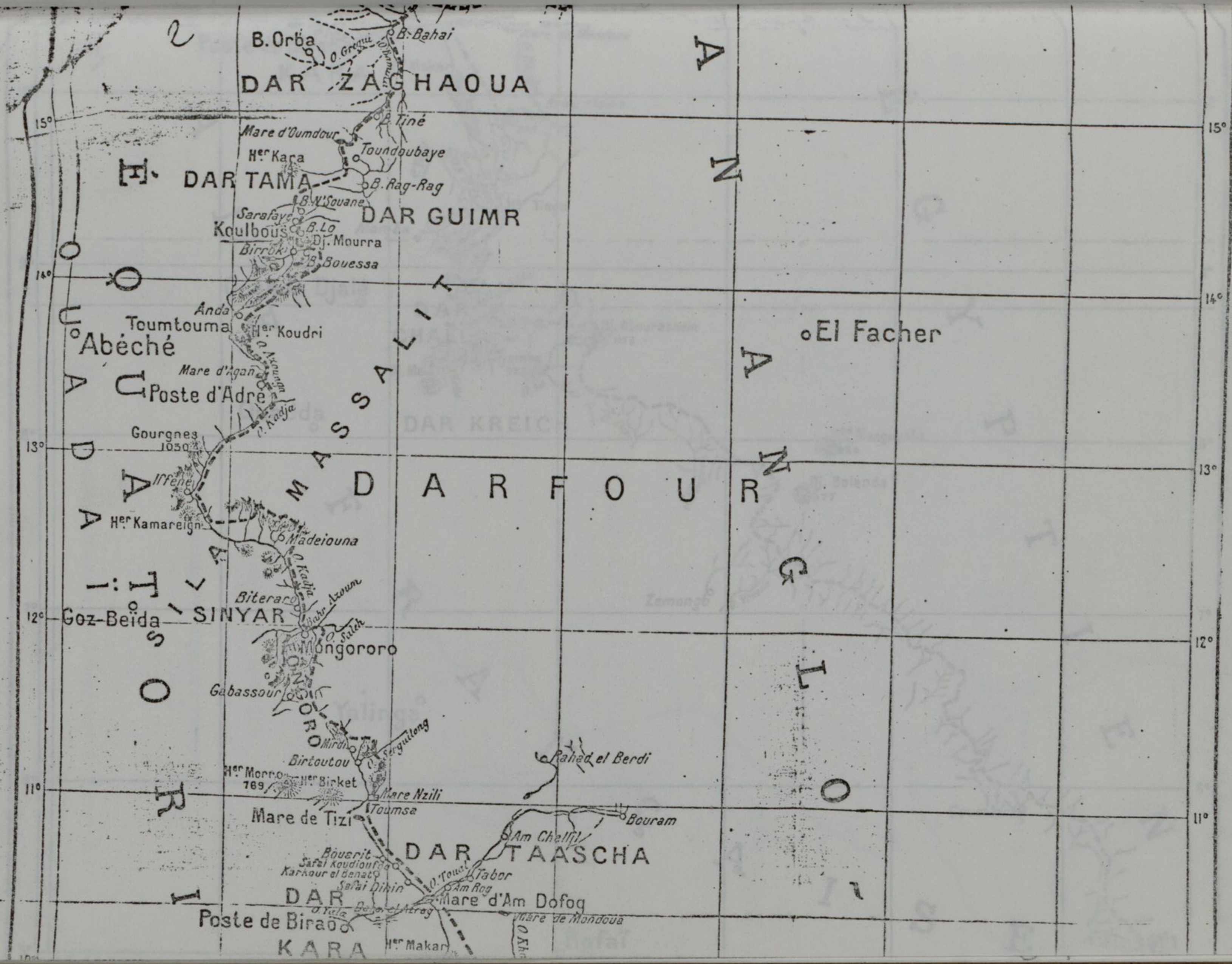

B. Orba
B. Bahai
DAR ZAGHAOUA
B. Tiné
Mare d'Oumdour
Toundoubaye
Her Kara
DAR TAMA
B. Rag-Rag
B. N'Souane
DAR GUIMR
Sarafaye
Koulbous
B. Lo
Dj. Mourra
Birrok
B. Bouessa
Anda
Toumtouma
Her Koudri
Abéché
Mare d'Agan
Poste d'Adre
Gourgnes
1050
Iffené
Her Kamareign
Madeiouna
Biterar
Goz-Beïda
SINYAR
Mongororo
Gabassour
Mirdi
Birtoutou
Her Morro
769
Her Birket
Mare Nzili
Toumsa
Mare de Tizi
Rahad el Berdi
Bouram
Am Chellil
DAR TAASCHA
Bouarit
Safai Koudioufda
Karkour el Benat
Safai Dihin
Tabor
Am Rog
Mare d'Am Dofog
Mare de Mondoua
DAR
Poste de Birao
KARA
Her Makar
El Facher
DARFOUR
MASSALIT
OUADAÏ
ANAN
ANAN
GLO
15°
14°
13°
12°
11°

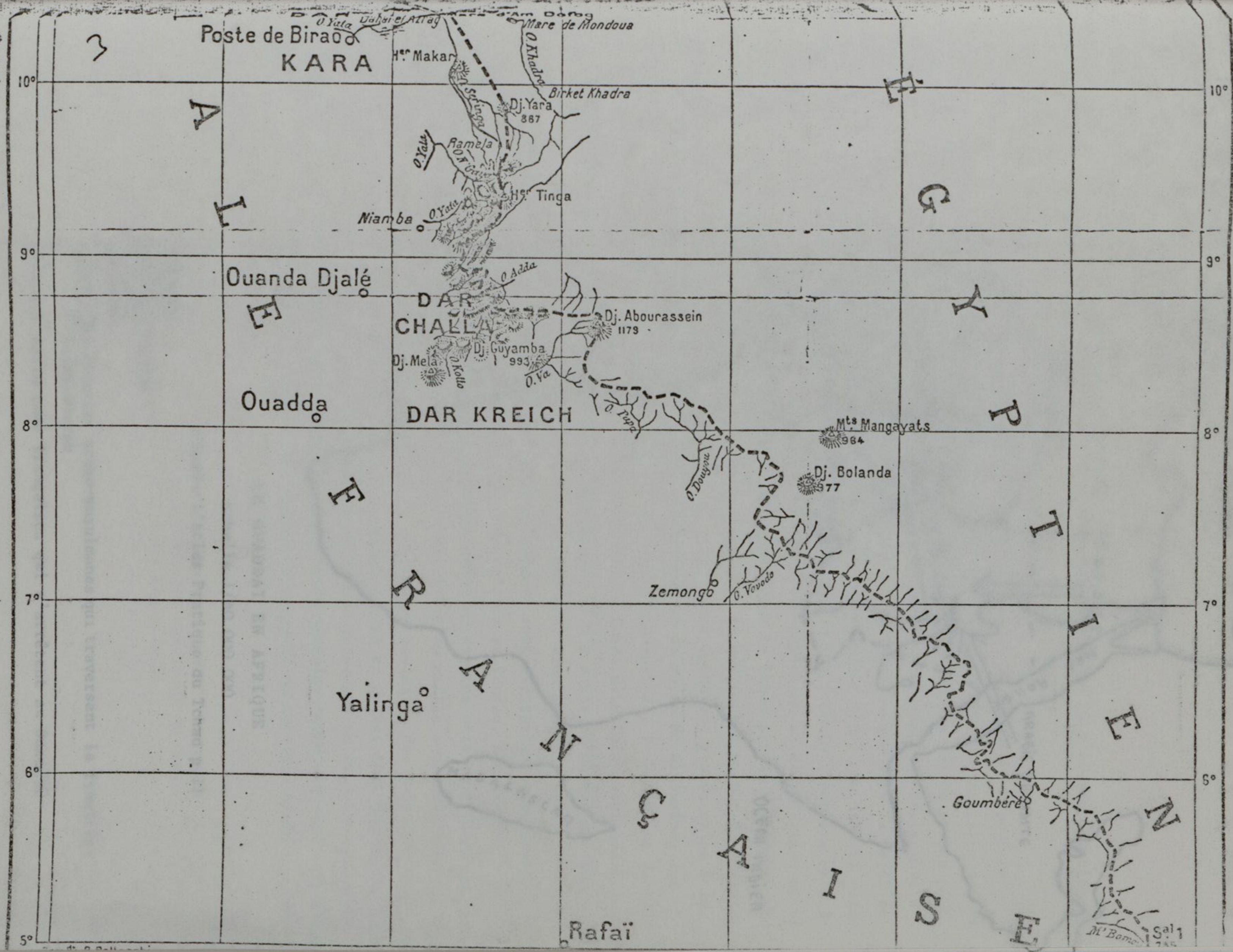

Poste de Birao
KARA
Mare de Mondoua
Hr. Makar
O. Khadra
Birket Khadra
Dj. Yara
887
Ramela
O. Yata
Hr. Tinga
Niamba
O. Yata
Ouanda Djalé
O. Adda
DAR CHALLA
Dj. Abourassein
1179
Dj. Guyamba
993
Dj. Mela
O. Kotto
O. Va
Ouadda
DAR KREICH
O. Tupa
Mts. Mangayats
984
Dj. Bolanda
977
O. Douyou
Zemongo
O. Vovodo
Yalinga
Goumbéré
Rafaï
M'Bamou
Sal 1
10°
9°
8°
7°
6°
5°

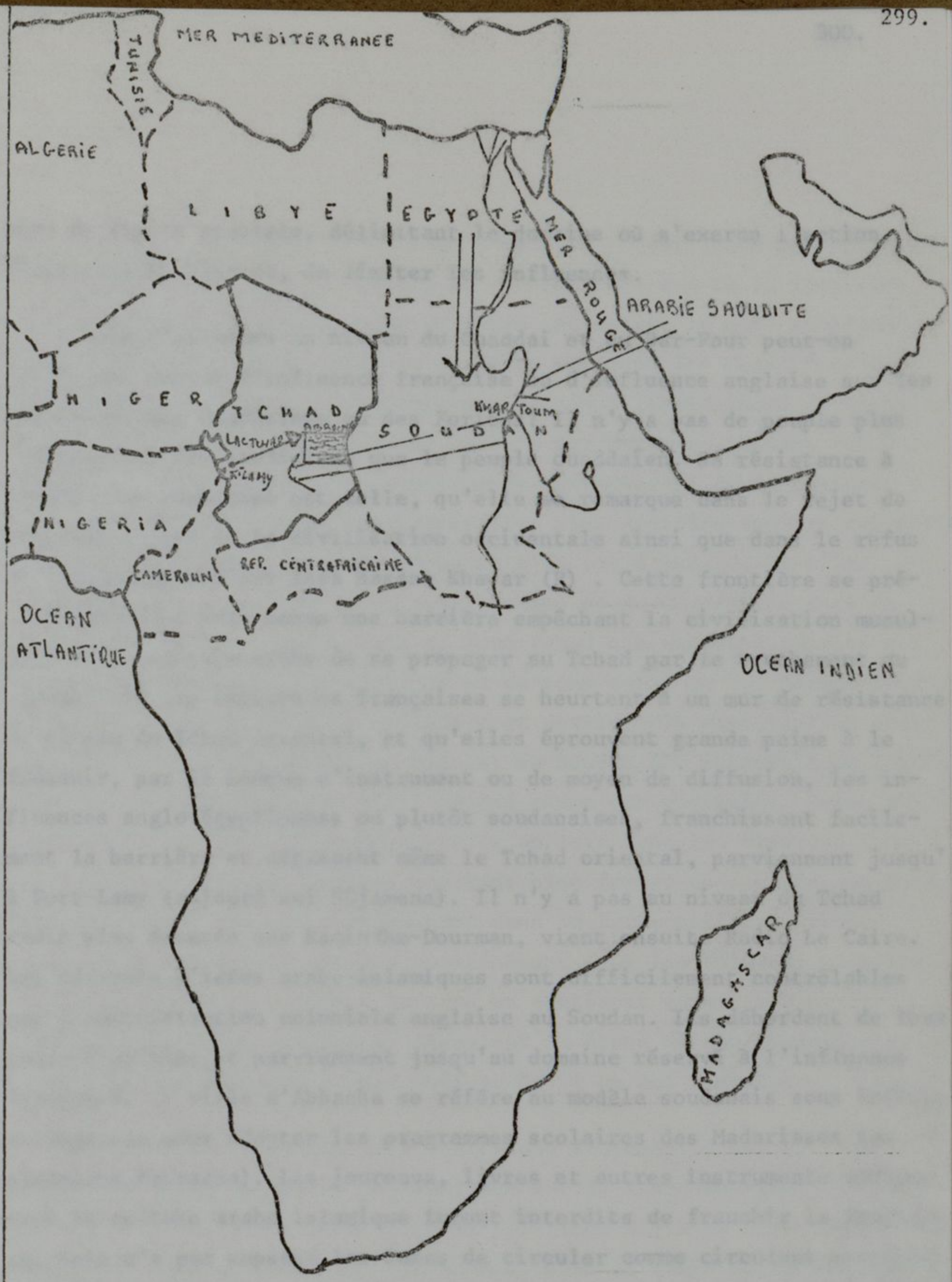

LE OUADDAI EN AFRIQUE

Echelle 1/40 000 000

D'après l'Atlas Pratique du Tchad p.11

Ouaddai

influences arabo-musulmanes qui traversent la frontière Tchad-Soudan

influences françaises qui s'arrêtent au Ouaddaï

même de limite spaciale, délimitant le domaine où s'exerce l'action d'une société humaine, de limiter les influences.

Mais d'ailleurs au niveau du Ouaddaï et du Dar-Four peut-on réellement parler d'influence française ou d'influence anglaise sur les mentalités des Ouaddaïens ou des Foriens? Il n'y a pas de peuple plus conservateur des traditions que le peuple ouaddaïen. Sa résistance à l'influence française est telle, qu'elle se remarque dans le rejet de tous les appats de la civilisation occidentale ainsi que dans le refus de l'école décrit par Issa Hassan Khayar (R) . Cette frontière se présente beaucoup plus comme une barrière empêchant la civilisation musulmane et la culture arabe de se propager au Tchad par le truchement du Ouaddaï. Si les influences françaises se heurtent à un mur de résistance au niveau du Tchad oriental, et qu'elles éprouvent grande peine à le franchir, par le manque d'instrument ou de moyen de diffusion, les influences anglo-égyptiennes ou plutôt soudanaises, franchissent facilement la barrière et dépassent même le Tchad oriental, parviennent jusqu' à Fort-Lamy (aujourd'hui NDjamena). Il n'y a pas au niveau du Tchad radio plus écoutée que Radio Oum-Dourman, vient ensuite Radio Le Caire. Les courants d'idées arabo-islamiques sont difficilement contrôlables par l'administration coloniale anglaise au Soudan. Ils débordent de leur cadre d'origine et parviennent jusqu'au domaine réservé à l'influence française. La ville d'Abbacha se référe au modèle soudanais sous influence anglaise pour adapter les programmes scolaires des Madarisses (au singulier Madrassa). Les journaux, livres et autres instruments véhiculant la culture arabo islamique furent interdits de franchir la frontière. Cela n'a pas empêché les idées de circuler comme circulent certains produits du commerce qui échappent toujours au contrôle douanier. Les

---

(R) ISSA HASSAN KHAYAR : "Le refus de l'école", Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï (Tchad)", Librairie L'Amérique et l'Orient, Paris 1976.

idées ignorent les frontières, tout comme les travailleurs saisonniers qui vont au Soudan à pied. Malgré le concept européen de la frontière close, imposée aux hommes et au commerce, et malgré la mise en place du cordon douanier, les produits auxquels tiennent les Ouaddaïens tant sur le plan alimentaire que vestimentaire n'ont jamais cessé de circuler dans tout le Ouaddaï depuis Iriba jusqu'à Goz Beïda en passant par Abbacha, grâce bien sûr à la contrebande. L'influence de la culture arabo-islamique parvenant des territoires sous contrôle anglais est nette au Tchad oriental, à telle enseigne qu'elle fit d'Abbacha la ville d'attraction intellectuelle et spirituelle, et du Ouaddaï le chef de file politico-religieux de tout le Nord-Tchad que certains esprits mal intentionnés opposent au Sud-Tchad en ce sens sue l'un est perméable à la culture arabe et l'autre malléable et acquis à la civilisation occidentale. Le modèle scolaire en vigueur au Soudan fut introduit au Tchad oriental et le bilinguisme s'est imposé comme une nécessité. Comme au Dar-Four il est rare d'entendre parler anglais dans les conversations entre élèves ou fonctionnaires pourtant bien formés en Anglais, au Ouaddaï le Français est parlé uniquement dans le lycée national franco-arabe, dans les écoles, et pas spontanément dans les bureaux, en ville au milieu des parents chacun éprouve un sentiment de honte à parler Français. Les conversations se déroulent en Arabe ou quelquefois dans un mélange franco-arabe ex : deux mots arabes + un mot français.

L'influence anglaise ne s'exerce pas seulement d'une manière indirecte comme nous venons de le souligner sur le Tchad oriental, elle fut parfois plus directe surtout dans la politique anglaise d'attraction des Arabes Missiryé du Tchad vers le Soudan, dans le cadre de la reconstitution de la population et du cheptel bovin du Dar-Four.

Les Anglais n'ignorent pas que Zaghawa, Massalit et Arabes Missiriyé, peuples de pasteurs, possèdent des familles en-decà et au-delà de la frontière franco-anglaise. "*Le Gouverneur du Dar-Four avait proposé au commandant du Ouaddaï de donner toutes facilités aux familles des Arabes Missiriyé pour émigrer, de part et d'autre de la frontière, suivant leur désir*", "*mais en même temps une certaine propagande était faite par le cheïkh Mohamed Al-Fakhir, à qui les autorités d'Al-Fachir ont donné le commandement des Missiriyé foriens dans la région comprise entre les postes de Kérénik et de Zalingué, en vue d'attirer à lui les nombreux et riches pasteurs Missiriyés du Batha (Tchad) ; cette propagande ne paraît pas avoir cessé et n'a pas été étrangère à l'exode de quelques feriks de cette importante tribu, lesquels fuyaient, en octobre dernier, la région d'Oum-Hadjer, pour se porter vers l'Est sans que leurs intentions définitives aient pu être établies quant à leur désir de franchir la frontière : l'action de nos troupes coupa court à l'exode et de sévères mesures d'ordre arrêtées sur place par le commandant du territoire du Tchad leur ont fait depuis regagner leurs terrains de parcours au Batha, après sanctions légales*" (4).

Les Anglais exploitaient le plus souvent l'influence des chefs locaux présents au Dar-Four et ayant des parents au Tchad pour réussir les déplacements de population avec leur bétail ; ce fut le cas des Beni-Halba sous le chef Debaka du Dar-Four (A).

Cette politique d'attraction qui s'inscrit dans le contexte des influences socio-culturelles et sentimentales, fait que tout le Tchad oriental se sent plus proche et plus attaché sentimentalement au peuple soudanais qu'au peuple tchadien qui lui est pratiquement plus proche.

(A) Archives nationales d'Aix-en-Provence 4(4) D 20.

Pour les impérialistes français le Ouaddaï se présente comme le foyer de l'Islam et de la culture arabe, foyer qui résiste à toute idée de contact avec le modernisme prôné par les Français et leurs suppôts les militaires et les fonctionnaires. C'est à cause du Ouaddaï que pour les Français tout *"le Tchad Nord se place comme centre d'observation sur le monde musulman" (35)*. Les Français craignaient que certaines idées religieuses ou politiques qui agitaient le monde arabe, l'Egypte et le Soudan n'aient des répercussions sur le Ouaddaï et indirectement sur le Tchad. Vers les années 1950 c'est le sultan Ali Silek qui fut victime de certaines idées révolutionnaires venues du Soudan. Le défunt sultan Ali Silek, avec qui nous avions eu de nombreux entretiens nous dit : *"Certains Ouaddaïens de retour d'Egypte et du Soudan étaient allés jusqu'à demander la suppression du sultanat du Ouaddaï, car pour ces fils de pauvres nous disait-il, le sultanat représente les temps obscurs" (36)*.

L'impérialisme français avait enregistré un échec, car malgré sa volonté de couper le Tchad du Soudan, et de ne guère permettre un rapprochement sentimental, religieux, culturel et politique du Ouaddaï avec le Soudan, la frontière tchado-soudanaise était devenue une passoire et le contact entre les deux communautés fut continu comme par le passé. C'est un double échec pour l'impérialisme français en ce sens que de l'autre côté, l'impérialisme anglais facilitait la pénétration des Ouaddaïens au Soudan car il en avait besoin pour pallier les insuffisances de travail des Soudanais. C'est également un échec pour l'impérialisme français en ce sens que le Ouaddaï n'a pu être enfermé dans le bocal de pensée, de vue et de réflexion à la française. Le Ouaddaï est tourné vers l'Est, non seulement vers la Ka'aba pour prier mais pour s'en inpirer.

---

(35) BEZOMBES : "Le Tchad centre d'observation sur le monde musulman", vol. 56, n° 1534 à 1552. CHEAM, n° 1536

(36) Le sultan Ali Silek intronisé en 1946 décédé le 18 Décembre 1977 nous a souvent reçu quand nous étions professeur au lycée d'Abbacha de 1975 à 1976.

TROISIEME PARTIE : - LA RUPTURE AVEC L'ACCOMMODATION -

L'EVOLUTION POLITICO-SOCIALE DES OUADDAIENS

CHAPITRE SEPTIEME

L'EMIGRATION OUADDAIENNE ET SES CONSEQUENCES

De l'histoire de l'Afrique subsaharienne nous nous permettons d'extraire toutes les données historiques qui nous permettent d'affirmer que le royaume du Ouaddaï n'avait jamais vécu replié sur lui même, ou en vase clos. Depuis le sultan Saboun qui, au XVIIIe siècle avait ouvert le Ouaddaï sur la Méditerranée et la mer Rouge, chez le peuple du Ouaddaï s'était ancrée une tradition de voyage vers l'Est (Dar Sabah).

Grâce au commerce lointain, les Ouaddaïens entendirent parler de la mer Rouge, de la Méditerranée, d'Istambul (1) et de l'Egypte ; mais ils étaient attirés plus par le Dar-Four et le Kordofan qui sont sur le chemin du Hijaz, des escales de long séjour.

De nos jours encore au Ouaddaï, se trouvent des vieillards qui louent le pélerinage fait à pieds ou à dos d'âne ou à dos de chameau ; chez les peuples des confins tchado-soudanais, bien avant la pénétration coloniale, existait une migration mixte qui permettait aux hommes et au bétail de s'établir ne fut-ce que pour un laps de temps, au Dar-Four ou Kordofan ou au Bahr-Al-Ghazal. De l'histoire dynastique mouvementée du Ouaddaï, et aussi à cause de la fameuse tradition royale de privation du sens de la vue, nous retenons l'émigration forcée des princes, rois déchus ou prétendants au trône et de leurs suites vers le Soudan, et leur installation définitive au Dar-Four ou au Kordofan. Une autre forme d'émigration connue des Ouaddaïens est celle d'un ordre désintéressé qui porte une infime partie de la population chaque année vers la Mekke. Pendant la famine de 1896 il y eut également un important mouvement de population du Ouaddaï vers le Soudan, le Kanem, le Baguirmi ou le Bornou. Mais nous considérons que toutes ces migrations ne portaient que

---

(1) Dans les chansons populaires, revient souvent le groupe de mots : Harir Istambul ou soie d'Istambul qui était le rêve des femmes ouaddaiennes.

sur un nombre restreint de la population et avaient des causes peu profondes.

Il en est de même de ces migrations de la période coloniale qui avaient porté les peuples Kibet et Daguel du Sud-Ouaddaï, a abandonner leur pays pour aller s'installer au Soudan, et ce pour protester contre le portage de mil à destination de Fort-Archambault, imposé par l'administration coloniale (2).

Une autre cause superficielle de migration, s'illustre par l'exemple du peuple du Salamat en l'occurrence le groupe ethnique Kaskacha qui émigra vers le Soudan pour protester contre la désignation de Ali comme successeur du chef de canton Fadil ; une partie de ce groupe ethnique quitta définitivement le sultanat pour s'installer à Fort-Archambault (3).

Un mécontentement peut être également la cause d'émigration, tout comme les nouvelles lois coloniales qui ne tenaient guère compte de l'intérêt du peuple ou de leur genre de vie. C'est ainsi que le régime de la législation française sur la chasse au Tchad, était la cause du départ d'un grand nombre d'Arabes Hemat originaires de Manguègue, vers le Dar-Four (4). Ces Arabes Hemat, anciens chasseurs d'éléphants étaient partis s'installer au Dar-Four, mais apparaissaient pendant la saison sèche avec leur troupeau dans la région de Birao ou dans les environs de Jabal Azrak, juste pour une question de pâturages.

Mais l'émigration ouaddaïenne qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, est celle qui a des causes plus profondes qui sont à l'ori-

---

(2) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 135. Selon le rapport du chef de département du Salamat du 3 novembre 1937, le portage était difficile et demandait un effort de 40 jours de marche entre le Sud du Ouaddaï jusqu'à Fort-Archambault.

(3) 5 D 135, Archives d'Aix-en-Provence, 1933.

(4) 5 D 135, d'après le rapport du 21 avril 1936 il ressort que le texte de 1929 réglementant la chasse en A.E.F. est la cause principale du départ des Arabes Hemat du Salamat spécialistes de la chasse à l'éléphant.

gine d'un départ massif de Ouaddaïens vers le Soudan. C'est une émigration qui a porté sur plus de 400 000 Ouaddaïens de 1909 à 1960, car la population était tombée en 1960 à moins de 500 000. L'estimation de la population du Ouaddaï au million près en 1910, nous a été révélée par l'équipe coloniale du colonel Moll. En 1957, Le Rouvreur nous donnait le nombre de 455 000 habitants pour tout le Ouaddaï. Plus de la moitié de la population avait quitté le Ouaddaï. Nous estimons donc que les Ouaddaïens n'ont pas quitté leur pays pour de simples questions de futilité.

Faut-il voir dans l'émigration ouaddaïenne une preuve que le Ouaddaï n'avaitjamais vécu isolé et replié sur lui-même, et donc comprendre par là que la société ouaddaïenne se rattache à un vaste ensemble socio-économique qui déborde vers l'Est et qui influe sur elle?

Ou plutôt faut-il considérer l'émigration ouaddaïenne comme un rejet de la colonisation française, un refus de cohabiter avec les oppresseurs, une résistance par l'exil volontaire?

Ou bien encore faut-il admettre que l'émigration ouaddaïenne est une forme de lutte contre l'accommodation, contre la résignation donc une résistance contre la pauvreté dans laquelle est plongé le peuple ouaddaïen?

Certes, nous ne pouvons négliger les facteurs répulsifs qui agissent sur la société ouaddaïenne et qui conduisent spontanément les Ouaddaïens à quitter le Ouaddaï, et à se diriger uniquement vers le Soudan, pays dans lequel ils arrivent à s'organiser comme dans leur patrie avec une société semblable à la leur, autrement dit une extension de la

---

(5) AGHASSIAN (Michel), AMSELLE (Jean-Loup), SALIOU BALDE (Mamadou), FIELOUX (Michèle) : "Les migrations africaines", François Maspéro, Paris 1976, page 12.

société d'origine ouaddaïenne. Nous serons donc tentés d'utiliser les notions de migrations anciennes ou archaïques (5), par opposition aux migrations modernes qui ont porté les Ouaddaïens vers le Sud du Tchad à partir des années 1950 où ils sont devenus commerçants, à domiciles fixes, au Moyen-Chari, au Logone ou plus loin au Sud dans l'actuelle République Centrafricaine ; et également par opposition aux migrations nouvelles qui portent les Ouaddaïens vers des activités du secteur tertiaire dans les villes de Fort-Lamy, Laï, Fort-Archambault, Kélo, Moundou, Bangui, Bossangoa, Berbérati c'est-à-dire sur un axe allant de Fort-Lamy, la capitale du Tchad, à Bangui, la capitale de la République Centrafricaine.

Cette opposition nous permet de faire ressortir que les migrations des Ouaddaïens vers le Soudan, qualifiées d'anciennes, ont un résultat de transformation, sur le plan des activités, à peu près nul, car plus de 95% des migrants restent dans le secteur d'activité primaire.

Dans les migrations modernes ou nouvelles, nous trouvons que les Ouaddaïens sont presque à 100% dans le secteur tertiaire, celui du commerce en particulier.

De nos entretiens avec les ressortissants tchadiens que nous avions trouvés au Soudan dans les localités de Khartoum, Oum-Dourman dans la région de Jazira, à Atbara, à Nouhoud, à Oubeïd, à Al-Fachir et à Al-Jineïna, il ressort qu'au Soudan se rencontrent des Ouaddaïens devenus Soudanais depuis fort longtemps parce qu'ils sont eux-mêmes et/ ou leurs fils, le témoignage des migrations anciennes. La route suivie pour ces migrations anciennes est une route immuable qui s'est calquée

---

(5) AGHASSIAN (Michel), AMSELLE (Jean-Loup), SALIOU BALDE (Mamadou), FIELOUX (Michèle : " Les migrations africaines", François Maspéro, Paris 1976, page 12.

sur celle du pélerinage de la Mekke, elle-même calquée sur celle des relations commerciales entre le Ouaddaï et l'Est (ou Sabah). Les années repères de migrations du Ouaddaï vers le Soudan sont celles de 1896 considérée comme année de famine durant laquelle un grand nombre de Ouaddaïens était venu trouver dans les régions du Kordofan et du Dar-Four, des Ouaddaïens vendeurs d'esclaves presque ruinés par l'action des Anglais, d'une part le long des côtes de la mer Rouge, et par le recrutement forcé dans les rangs de la Mahdiyya de tous les bras disponibles d'autre part. Ces éléments s'ajoutent aux anciens membres des familles royales qui avaient considéré le Dar-Four ou le Kordofan comme zone refuge. Le quartier Hilat-Al-Méram ou le quartier de la princesse à Oubaïd, était le quartier de retrouvailles de tous les Ouaddaïens.

Les années 1909, 1911, 1914, 1917 et 1931 sont pour beaucoup de nos interlocuteurs (6) dans les différentes localités ci-dessus citées, des années repères et de mauvais souvenir, qui avaient causé des départs massifs de Ouaddaïens vers le Soudan.

1909 est l'année de l'occupation du Ouaddaï par les Français. Tous ceux qui ne pouvaient supporter l'oppression avaient préféré abandonner leur pays aux mains des nouveaux occupants. Les partisans de Doud-Mourrah craignant la sequestration des partisans d'Acyl, avaient préféré l'exil. En 1911 et 1914, aux abus des Français et de leur homme lige Acyl, se sont ajoutées les dures années de sécheresse et de famine. Hommes et bêtes avaient pris la direction de l'Est pour venir s'installer définitivement au Soudan. 1917 est l'année du coupe-coupe, c'est-à-dire le massacre de plus de 100 'Uléma et chefs d'ethnies arabes, et la persécution de leurs adeptes. Tous ceux qui blamèrent cet acte odieux avaient préféré quitter définitivement le Ouaddaï. C'est l'exemple des

---

(6) Nous donnons une liste de nos informateurs par Etats et par villes de chaque Etat en bibliographie. Le long du développement de notre thèse, nous procédons par synthèse quant aux informations orales que nous possédons sur cessettes enregistrées.

Mahamid. Puis au fil des ans jusqu'à l'indépendance du Tchad, avant et après la réinstallation du sultanat du Ouaddaï, les abus des chefs de cantons qui faisaient payer deux ou trois fois par an l'impôt à leurs administrés, draînaient continuellement les Ouaddaïens vers le Soudan. Administrateurs coloniaux et chefs de cantons savaient pertinemment que les villages se vidaient à un rythme accéléré, mais ils préféraient garder les mêmes recensements anciens. Les "commandants" imposaient un nombre d'habitants fictif aux chefs de cantons. Ces derniers faisaient payer les parents de ceux qui sont partis. Donc pour fuir l'impôt irréel, les villageois préfèrent abandonner définitivement leurs terroirs pour se diriger vers le Soudan.

L'exemple de ces recensements anciens qui continuent au fil des années d'être remis à jours, et considérés comme une réalité présente, ne nous étonne pas (7), car en 1967 quand nous étions affecté à l'école primaire de la sous-préfecture nomade d'Arada, mes collègues moniteurs supérieurs et nous, étions recrutés par le sous-préfet nomade "Commandant" Al-hadj Souleïman, comme agents démographes. L'école fut fermée pendant la période dite de recensement qui mobilisa tout le personnel administratif fort de deux individus, (le sous-préfet et son secrétaire) et le personnel enseignant fort de quatre individus (nous étions trois moniteurs supérieurs sous les ordres d'un instituteur plein, de 2ème échelon, qui était le directeur de l'école). Nous avions pour mission de nous rendre dans les villages, cantons, ferriks et tous les puits où sont censés être présents, les Arabes dépendant de la sous-préfecture nomade d'Arada. Ce fut pour nous le premier voyage à dos de chameau d'Arada vers les puits du Nord. Nous atteignîmes au bout de six heures de parcours un premier puits très animé par la concentration du bétail.

---

(7) Une campagne de recensement confiée uniquement au sous-préfet peut être un moyen pour ce dernier de travestir le chiffre réel de la population et le nombre de têtes de troupeau afin de détourner à son profit une partie des recettes.

Le sous-préfet eut un entretien avec les Arabes qui se présentèrent à lui. Le lendemain matin commença notre travail. Le sous-préfet distribua à chacun de nous des feuilles de recensement et d'anciens cahiers de recensement. "*Votre travail consiste à recopier sur ces feuilles de recensement en ayant soin de mettre la date de notre tournée, tous les renseignements que contiennent ces anciens cahiers de recensement*". De village en village et jusqu'à la sous-préfecture d'Am-Zoer, signalée comme lieu de rassemblement des Arabes éleveurs de boeufs et de chameaux nous avions partout continué le même travail de recopiage. Au bout de 16 jours de routine, la campagne de recensement fut déclarée close, et nous perçûmes chacun une indemnité de 6000 F CFA, somme qui était venue calmer nos plaintes car à cette époque, les fonctionnaires de la brousse percevaient difficilement leur salaire).

A travers cette longue paranthèse nous voulions tout simplement mettre en doute tous les recensements faits durant la période coloniale, car ils visaient beaucoup le côté imposable de la population que le côté purement démographique. Beaucoup de vieilles personnes que nous avions rencontrées au Soudan (8) dans les villages de Chigla, Toubbakha, Nagache, Wad Mahil, dans la Jazirah peuplés à plus de 70% de Ouaddaïens, ou à Oubeïd et Al-Jineïna, affirmaient qu'avant leur départ du Ouaddaï il leur était demandé de payer l'impôt de leurs enfants partis pour le Soudan, car les chefs de cantons considérés comme espions de l'administration coloniale, savaient très bien que certaines familles nombreuses arganisaient un roulement de migrations, c'est-à-dire que pendant l'exode de trois ou quatre éléments de la famille, au moins deux autres éléments restaient sur place pour aider leur parent ; il leur arrivait souvent que l'impôt des absents fût payé par les présents.

---

(8) Mon premier séjour d'enquête sur le terrain dura du 4 décembre 1978 au 10 janvier 1979. Puis un deuxième et troisième séjours se suivirent pour 45 jours chacun durant l'année 1980-81.

Les Ouaddaïens payaient plus du tiers de leur production en mil sous forme d'impôt religieux en plus de l'impôt de capitation. Rappelons que l'impôt "des blancs" comme le disent nos informateurs, fut crée en 1902 au Congo français et organisé en 1909 comme impôt de capitation. Son paiement était prescrit en numéraire sauf dérogation selon les circonscriptions. Comme le soulignait Gentil(9) "*la constitution des Etats musulmans et l'oeuvre de Rabah ont établi l'impôt, il n'est pas difficile de le recouvrir chez les gens habitués à le payer...*" *(9)*.

La difficulté pour les peuples du Ouaddaï réside dans le fait que l'administration coloniale n'accepte pas comme l'administration traditionnelle l'impôt en nature, pour cela des familles entières se déplacent des campagnes vers la ville d'Abbacha, de Biltine, de Goz Beïda, d'Iriba, d'Arada ou d'Am-Zoer pour troquer le grain ou la bête avant de passer à la caisse du chef de canton qui passe pour le principal percepteur rural.

Dans les premières années de la colonisation, quand les colonisateurs étaient dépourvus de numéraire plusieurs monnaies avaient cours ; hormis la monnaie esclave qui fut supprimée, le thaler[10] de Marie-Thérèse, le gabak ou tchaka ou rouleau de cotonnade et le boeuf avaient jusqu'en 1911 au Ouaddaï servi de monnaie. Pendant cette période, le colonisateur aidé de ses tirailleurs et des goumiers du sultan Acyl, sillonnaient le monde rural pour faire rentrer l'impôt qui fut souvent en nature. Denise Moran (11) dans son livre, qui fut qualifié de révolutionnaire à son époque, car toutes les atrocités coloniales furent signalées, nous signale une scène semblable à celle de l'époque de la France du Moyen-Age où le roi et sa cours se déplaçaient pour aller

---

(9) GENTIL (Emile): "La fin de l'empire de Rabah", Editions Hachette 1902, cité par Glasser Antoine : "Le fait colonial face aux nomades du Nord Tchad" Mémoire de maîtrise, Paris VIII 1973, 96 feuilles.

(10) Dans COURAUD (général): "Zinder-Tchad-souvenirs d'un Africain" Paris, Plon, 1944 nous apprenons à la page 131 que le thaler autrichien de Marie Thérèse s'achète au poids à Paris. Il nous dit par ailleurs que "le thaler d'un modèle un peu plus grand que notre ancienne pièce de 5F en argent et d'un titre inférieur, vaut 2F50 en Europe. Son cours

cueillir sur place l'impôt, à la seule différence que le roi ne tuât pas ses sujets sans cause extrêmement grave : "... *Le Blanc prit la route des villages où la volaille pullule en tous lieux, où boeufs et moutons sont en abondance. Ce fut la fuite générale des habitants dans la montagne. Le chef Abou Raoua ayant refusé l'impôt, le sergent T... lui brûla la cervelle, et deux villages furent incendier*". De telles pratiques fréquentes du temps de la colonisation, n'avaient pas disparu du Ouaddaï même après l'indépendance où les populations rurales ont encore présentes à l'esprit les atrocités commises par le général Malloum obéïssant aux ordre de Tombalbaye.

Pour pouvoir mieux faire rentrer l'impôt, motiver les chefs de canton et les intéresser au recouvrement de l'impôt, il fut créé à leur profit des remises sur l'impôt atteignant 5% du produit de l'impôt total du village, mais sous condition de recouvrement sans délai.

En 1914, pendant la première guerre mondiale nous avons signalé que les Ouaddaïens viennent à peine de se relever de quatre années de sécheresse et de famine, or, dès 1914, les services militaires du Ouaddaï se faisaient livrer par les populations indigènes le grain, les animaux de boucherie, les chevaux et les chameaux à un tarif très inférieur aux mercuriales commerciales. Et comme les paysans ouaddaïens et les éleveurs trouvaient un prix suffisamment rémunérateur au Soudan, les départs se multiplièrent. Pendant cette période, les conditions d'existence de la masse paysanne étaient rendues précaires par l'exigence des colonisateurs de revendiquer l'impôt en grain pour répondre aux approvisionnements des troupes françaises (12). Toutes les initiatives coloniales incitaient l'exode des hommes et des bêtes vers le Soudan.

---

(10) (suite) officiel en A.E.F. est de 3F, mais les noirs lui donnent une valeur supérieure ou du moins égale à notre pièce de cent sous".

(11) MORAN (Denise): "Au Tchad", Gallimard, 1934, page 70.

(12) Archives Aix-en-Provence 5 D 1919 suivant lettre du colonel DUCARRE, commandant le territoire du Tchad, au gouverneur général de l'A.E.F.

L'émigration des Ouaddaïens s'explique par le malaise interne de la société ouaddaïenne, société qui assiste à la corruption de l'ordre ancien, à la mutilation des 'Awa'id-Al-Dar c'est-à-dire les traditions ancestrales mais surtout à l'asphyxie du commerce. C'est-à-dire que le Ouaddaï qui ne vivait que du commerce, assiste impuissant à la fermeture de la frontière commerciale avec le Soudan. Du coup le Ouaddaï devenu cul-de-sac est plongé dans la pauvreté. Les Ouaddaïens dans leur majorité possèdent un esprit commercial, héritage de plusieurs siècles de commerce lointain. Mais depuis l'établissement de la frontière et du cordon douanier, les profits des commerçants ouaddaïens devenaient minimes voire nuls. La ville commerçante d'Abbacha, capitale historique du Tchad et chef-lieu du Ouaddaï, dans une situation de délaissement économique d'où la conversion des commerçants en chaqala ou westerners comme les Soninke de la vallée du Sénégal "engagés dans le commerce depuis des siècles" mais par la suite "avec la disparition du commerce de la gomme" ils se sont retrouvés dans une "situation de délaissement économique, ils étaient contraints à se reconvertir dans le navétanat et ensuite à émigrer vers le France" (13).

Le Ouaddaï par la volonté des colonisateurs est donc plongé dans la pauvreté. Tout le problème de ce pays réside dans cette maladie cruelle. *"De tous les maux de l'homme, la pauvreté est le plus puissant et le plus massif. Elle est la mère d'innonbrables souffrances, depuis la faim et la maladie jusqu'à la guerre civile et la guerre tout court" (14).* Si la notion de pauvreté n'est que relative, le paysan ouaddaïen se sent pauvre par rapport à ce qui lui reste de sa production pour survivre. C'est donc en fonction de la précarité des moyens de subsistance, du manque de réserves pour les jours difficiles causés simultané-

---

(13) Les migrations africaines sous la direction de Jean-Loup AMSELLE, op. cit., page 19.

(14) GALBRAITH (John Kenneth) : "Théorie de la pauvreté de masse", traduit de l'Anglais par Daniel Blanchard, Gallimard 1980 , pour la traduction française page 32.

ment par de mauvaises récoltes répétées et par des prélèvements exagérés de l'impôt en nature et en espèce, que les souffrances s'accumulent chez les paysans ouaddaïens, d'où la prise de conscience de l'état de misère générale, de pauvreté tout court qui laisse la masse à la merci de la famine meutrière.

Les vieilles personnes, les ruraux attachés à leurs terroirs vivant au milieu d'une famine latente, s'accommodent à leur pauvreté. Ils se résignent et se privent de certains biens. Pour eux, il ne sert à rien d'augmenter la production étant donné que cet excédent ira toujours chez ceux qui sont habitués à vivre du fruit du travail des autres. L'éleveur, et l'agriculteur, demeurent conscients que tout accroissement du cheptel ou de la production déclenche des forces qui l'annulent et rétablissent le niveau antérieur de privation et de misère antérieure. C'est ce que Galbraith appelle l'équilibre de la pauvreté (15). L'esprit d'accommodation du milieu rural s'explique par le fanatisme religieux qui laisse bon nombre de Ouaddaïens refuser le mieux être, et par là même les encourage à mener une vie comparable à celle que prône le stoïcisme. Le proverbe ouaddaïen qui dit "Al-Ma-Bitalga-Aba" ou littéralement "abstiens-toi de ce que tu ne peux trouver", illustre bien la tendance des Ouaddaïens à "préférer la résignation à l'espérance frustrée" (16), à montrer qu'ils acceptent leur existence misérable, et enfin à refuser de lutter pour l'impossible. "C'est-à-dire que Dieu a voulu qu'ils soient pauvres, pauvres ils resteront." Ceux-là mêmes refusent de quitter leur terroir et trouvent que "là où la chèvre est liée, il faut bien qu'elle y broute." Ils sont nés au Ouaddaï et ils y restent.

---

(15) GALBRAITH, op. cit., page 32.

(16) Ibid, page 74.

D'autres Ouaddaïens que nous avions plus haut qualifiés de Chaqala ou Westerners sont les non résignés, ceux qui ont trouvé que le Ouaddaï est une région rurale en crise, où la vie y est impossible, et comme à l'impossible nul n'est tenu, ils avaient préféré l'excde vers le Soudan. Il s'agit donc d'une émigration pour cause de pauvreté du pays d'origine. Est-ce à dire donc que le Soudan ..présente comme un pays riche par rapport au Ouaddaï? Le Soudan se présente donc non comme une zone refuge, un abri contre l'impôt et contre les réquisitions des travaux collectifs (construction des maisons des colonisateurs ou entretien des routes), mais il se présente plutôt comme un pays de liberté et dans lequel le travail peut être obtenu. Pendant qu'au Ouaddaï régnait le sous-emploi, au Soudan anglo-égyptien, neuf régions économiques furent créées dont trois dans la région de Jazira, de Kassala et de Khartoum, intégrées comme le voulait le capital britannique qui façonnait le Soudan, dans l'économie capitaliste et devaient fournir toutes les exportations, et en particulier celles de coton bon marché.

Le capital britannique s'était heurté au problème de la main-d'oeuvre, car les Soudanais avaient leur manière à eux de résister au colonialisme anglais, celle de ne pas accepter les travaux agricoles qui, disent-ils, les couvrent d'opprobre.

Au niveau de la frontière Ouaddaï - Dar-Four, ni la vigilance ni l'ingéniosité des patrouilles de surveillance françaises n'arrivaient à freiner les exodes massifs des Ouaddaïens vers le Soudan, tant la politique anglaise d'attraction facilitait la rentrée des Ouaddaïens en territoire soudanais, et les orientait directement sur les vastes périmètres irrigués par gravitation ou par pompes des régions ci-dessus

citées. Le Ouaddai est devenu un foyer d'émigration et la Jazira un pôle d'attraction des Ouaddaïens parce que c'est là que se concentrèrent les éléments des anciennes migrations.

Le développement agricole du Soudan avait rendu ce pays comme un déversoir de la main-d'oeuvre ouaddaïenne. Nous ne pouvons comprendre qu'il s'agit d'une émigration d'un pays pauvre vers un autre pays pauvre ; il nous semble qu'il s'agit d'une émigration d'un pays appauvri vers un pays en développement agricole, mais dont les maîtres savent vivre sur le dos des masses paupérisées et paupérisables.

Dans cette optique il nous semble que le jugement émis par nos informateurs qui trouvaient que la colonisation anglaise est meilleure par rapport à la colonisation française, ce jugement reposait sur le degré de développement du Tchad par rapport à celui du Soudan.

"Regarde me disait Ahmad Al-Sanoussi (17) les ponts en fer entre Khartoum et Oum-Dourman, d'une part et entre Khartoum et Bahri d'autre part, et le pont en fer qui permet de rentrer dans la ville d'Atbara, et le chemin de fer de Khartoum jusqu'à Nyala, n'est-ce pas là des réalisations de la colonisation anglaise? Donne-moi un exemple de réalisation positive accomplie par les Français". Evidemment, je ne pouvais lui donner des exemples de construction de pont ni de chemin de fer. Il n'était pas question que je devienne l'avocat du diable.

Les Ouaddaïens qui arrivent au Soudan au titre de Chaqala ou Westerners sentent que le Soudan est un pays moins dominé que le Ouaddaï.

---

(17) AHMAD AL-SANOUSSI, ouaddaïen d'origine, informateur déjà cité.

Ils se familiarisent avec le milieu et le degré de liberté qui y règne. A leur retour au Ouaddaï après deux ou trois années de séjour au Soudan, ils n'arrivent plus à supporter les contraintes coutumières, raison pour laquelle un départ définitif, et cette fois-ci avec la famille entière s'envisage, le plus souvent deux ou trois mois après le dur contact avec un Ouaddaï qui reste toujours endormi et prostré. Le bienfait de l'exode est vanté par tous les Chaqala de retour au pays. Tout le monde considère que le Chaqala est un facteur d'évolution sociale. Pourquoi donc ne pas partir? Partir, est devenu synonyme de réussir.

Mouhamat Issa (18) nous disait que son père était d'abord venu seul dans la région de Jazira, "*puis au bout de trois ans il envoya un de ses amis nous chercher, mon grand-père était mort en cours de route, Avec ma mère et mes deux petits frères, Nous avions quitté notre village Abkar en compagnie de plusieurs autres personnes du village, les uns à pieds, les autres à dos d'ânes. Je ne sais plus après, que sont devenus nos trois ânes car à l'époque j'étais petit, je n'avais que 9 ou 10 ans. Mon père que nous avions trouvé en bonne santé, après avoir pleuré la mort de son père, nous installa dans une case semblable à la notre que nous avions abandonnée à Abkar. Je fus inscrit à la Madrassa de Wad Madani...*" Tous ceux qui avaient quitté les campagnes ouaddaïennes étaient devenus des agriculteurs au Soudan et leurs enfants des Talamize (ou élèves) dans les Madarisse où l'enseignement est donné en Arabe avec des programmes qui n'excluent pas l'enseignement religieux.

Nous distinguons au niveau du Ouaddaï deux sortes d'émigration :

- L'émigration par roulement qui montre un vide de deux ou trois ans

---

18) MOUHAMAT ISSA, Ouaddaïen du village d'Abkar; résidant à Madani, âgé de 60 ans environ. Il est aveugle et reste à la charge de ses enfants.

causé par des éléments qui partent et qui reviennent. A leur retour ils incitent les autres au départ parce qu'ils affichent un air d'émancipation et de mieux être. Après leur mariage ils repartent avec leurs nouvelles épouses ; à ce stade la rupture avec le pays d'origine est certaine.

- L'émigration volontaire et définitive concerne tous ceux qui reçoivent un appel de leurs parents restés au Soudan, tous ceux qui avaient déjà connu le Soudan et tous ceux qui sans famille nombreuse partent avec l'espoir de réussir une meilleure vie. Ceux-là également n'espèrent pas garder des attaches avec leur pays d'origine. Mais d'une manière générale, ne gardent contact avec le pays que ceux qui ont laissé derrière eux leurs parents.

Les Ouaddaïens qui arrivent au Soudan, s'insèrent facilement dans la société soudanaise. Ils deviennent facilement membres à part entière de cette société ainsi que les principaux électeurs du parti unioniste de la secte des Khatmiyya. Par le truchement de ce parti, tous les ressortissants ouaddaïens obtiennent rapidement la nationalité soudanaise et obtiennent également satisfaction lors des partages des terres arables. Le tiraillement entre le parti de l'UMMA qui luttait pour l'independance du Soudan contre les oppresseurs anglais et égyptiens, et le parti nationaliste unifié qui était pour le rattachement avec l'Egypte, ce tiraillement profitait aux ressortissants ouaddaïens car ils se casaient pour la majorité dans le camp de celui qui leur promettait terre et nationalité, c'est-à-dire le parti nationaliste unifié. Il se dégage des déclarations de mes informateurs qui répondaient à la question de savoir comment avaient-ils acquis la nationalité soudanaise, que pour leurs enfants aucun problème ne se posait car automatiquement la naissance sur le territoire soudanais leur conférait cette nationalité. C'est

---

ce qu'ils appellent "al-djinsiyya bil-milad" c'est-à-dire la nationalité de naissance. Quant à eux, le code de nationalité soudanaise leur facilitait la tâche, car eux et leurs pères avaient obtenu la "Djinsiyya bil tadjannousse" ou la nationalité acquise par naturalisation. Et pour obtenir celle-ci il suffit de présenter trois témoins reconnus comme Soudanais de longue date. Sur le témoignage de ceux-ci la nationalité est accordée. Cette facilité d'acquisition de la nationalité soudanaise s'explique par le développement du Soudan lors de la conquête coloniale de 1881 à 1899. Si l'on en croit le rapport Mouradien (19), la population du Soudan à cette époque était tombée de 6 à 2 millions.

On comprend dès lors pourquoi la politique coloniale anglaise fut une politique de porte ouverte aux AEFiens représentés par les Tchadiens et aux Africains de l'Ouest représentés par les Haoussa et les Fallata. Pour ce qui concerne le Ouaddaï, tous les procédés psychologiques de motivation et d'attraction furent mis en oeuvre par les techniciens de la colonisation anglaise, présents au Soudan anglo-égyptiens. Ils utilisaient les éléments des anciennes migrations pour créer des migrations nouvelles. Les Ouaddaïens en provenance du secteur primaire furent draînés dans les travaux agricoles. La politique coloniale anglaise d'immigration facilitait également la scolarisation des enfants des Ouaddaïens.

Durant notre séjour au Soudan et pendant la durée de nos entretiens avec nos informateurs, les enfants des Ouaddaïens qui poursuivent leurs études dans les universités de Khartoum ou d'Oum Dourman qui n'ont pas rompu avec leur milieu d'origine en ce sens qu'ils parlent couramment le bura mabang, nous ont donné l'impression malgré la nationalité

---

(19) Archives d'Abbacha. Enquête de Mouradien administrateur en chef de la F.O.M. faite en 1955.

soudanaise qu'ils détiennent, qu'ils ne sont pas solidement enracinés comme leurs parents dans le milieu soudanais. Avec eux, j'étais devenu l'intervieweur interviewé carils ne cessaient de s'enquérir sur le Ouaddaï en particulier et le Tchad en général. Un véritable retour au bercail s'amorce déjà, étant donné que l'Arabe en tant que langue de travail trouve déjà droit de cité au Tchad.

Il se dégage en définitive des raisons des départs des Ouaddaïens vers le Soudan, que les exodes sont amputables à des causes économiques. Au Soudan, il est toujours possible de trouver du travail. Le Soudan est devenu pour les Ouaddaïens un pôle d'attraction pour les raisons suivantes :

- Amis et parents qui se trouvent au Soudan, peuvent héberger les nouveaux émigrants et leur trouver du travail.
- Il n'y a qu'au Soudan que le Ouaddaïens peut se permettre le de pécule nécessaire aux exigences traditionnelles du mariage.
- La vente du bétail au Soudan rapporte plus de bénéfices qu'au Ouaddaï.
- Les besoins alimentaires (thé, sucre) et vestimentaires sont satisfaits, et au plus bas prix au Soudan mieux qu'au Ouaddaï.

Ainsi donc économiquement, le Ouaddaï se place dans une zone exclusivement anglaise.

Pourquoi les Ouaddaïens qui partaient travailler dans les champs du Takar depuis 1912 et dans la Jazira depuis 1923 et qui revenaient au Ouaddaï, n'envisageaient-ils pas de changer de direction et d'aller par exemple vers le Sud du Tchad où depuis 1925 le culture du coton fut introduite? L'inexistance des liens de parenté sont à mettre en évidence.

Mais depuis l'installation des premiers Ouaddaiens vers les années 1948 dans le Sud du Tchad, un axe d'exode Ouaddaï-Sud Tchad s'était instauré dans la mesure où l'émigrant peut compter sur les premiers installés pour être hébergés et débuter dans le commerce, car au Sud-Tchad les Ouaddaïens sont dans la quasi totalité des cas, des commerçants.

Qu'avaient fait les colonisateurs français, maîtres du Ouaddaï, pour lutter contre les exodes vers le Soudan? Pour les techniciens de la colonisation française présents au Ouaddaï, les migrations ouaddaïennes vers le Soudan sont dues à une gêne relative et passagère dans l'approvisionnement en céréales (20). Aussi il fut décidé la fixation au Sud des indigènes à partir de 1933.

Des solutions bureaucratiques furent prises par le gouverneur général p.i. de l'A.E.F. Il revient donc au lieutenant gouverneur du Tchad résident à Fort-Lamy de veiller à l'application des mesures suivantes prises pour procurer une nourriture abondante aux hommes et aux bêtes du Ouaddaï.

"Contre les soudures, difficiles entre la récolte passée et la récolte à venir qu'il faut lutter.

" Conseiller les indigènes. Développer chez eux le souci d'ensemencer des terrains de cultures plus vastes en leur faisant comprendre qu'ils ne prévoient souvent que le strict minimum.

" Conseiller de développer la production" (21).

Ces mesures ne pouvaient empêcher les velléités d'émigration de roulement et l'émigration définitive, en dépit de la surveillance de la

---

(20) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 135 (1933-38), selon la lettre du gouverneur général p.i. de l'A.E.F. au lieutenant gouverneur du Tchad, en date du 2 juin 1933.

(21) Signé Al-Fassa gouverneur général p.i. de l'A.E.F.

frontière par des gardes régionaux prêts à faire feu sur les hommes et les bêtes prêts à quitter le Ouaddaï pour le Soudan (22).

A. Localisation des émigrants ouaddaïens au Soudan

D'après un rapport de tournée inédit (23), tournée qui à notre avis s'inscrit dans le cadre de "mission de recensement des ressortissants Africains français" (24), les immigrants ouaddaïens s'implantent au plutôt se localisent dans les provinces du Kordofan et du Dar-Four, dans la province de Kassala, dans la province du Nil bleu, c'est-à-dire la région que tous les immigrants connaissent sous le nom de la Jazira avec son populaire chef-lieu Wad Madani. Comme les ressortissants ouaddaïens passent pour de véritables agriculteurs, pour les retrouver il suffit de connaître quels sont les principaux greniers du Soudan. Toute la population agricole en majorité constituée d'immigrants s'implante dans la région de Jazira, premier grenier du Soudan. En deuxième position vient par la fertilité de ses sols, la province de Kassala, c'est-à-dire une vaste plaine alluvionnaire aux terres noires entre le ouadi Gach au Nord de la ville de Kassala et le Nil bleu. Nous voyons à travers une carte que cette région est traversée par la route du pélerinage qui se termine au niveau des ports de la mer Rouge. Le long de cette route jusqu'aux villes de Port-Soudan et du Suakin se rencontrent des Tchadiens que nous considérons beaucoup plus comme candidats au travail agricole que comme candidats éternels du pélerinage de la Mekke. Il y a certes parmi cette population agricole des Tchadiens de retour de pélerinage qui, pour rentrer au Tchad se replongent dans les activités agricoles pour se reconstituer le nouveau pécule nécessaire au retour, car

---

(22) Les rythmes de départs jusqu'à l'indépendance du Soudan ne se sont ralentis. En 1952, on estimait que 25% de la population masculine entre 20 et 40 ans était partis du district d'Abbacha sans espoir de retour.

(23) C'est un travail de terrain, une enquête faite en 1959 par un administrateur de la F.O.M. et avec le consentement des autorités de la République soudanaise. C'est une enquête ethnographique qui peut être consultée au ministère des affaires étrangères à Paris, sur autorisation spéciale parce que le document n'a pas à la date de notre consultation, les 30 ans d'âge requis pour figurer parmi les documents d'archives autorisés à la consultation publique.

personne n'ose rentrer chez lui comme il était venu, c'est-à-dire pauvre. Et le cycle recommence en suivant le calendrier des travaux agricoles.

Nous signalons que déjà en 1954, donc 5 ans avant que ne soit établi le rapport inédit ci-dessus cité, et avant l'indépendance du Soudan, deux enquêtes furent menées pour estimer le nombre de ressortissants tchadiens vivant au Soudan.(25).

L'auteur du rapport estime en 1959 que le nombre de Tchadiens considérés comme ressortissants français vivant au Soudan dépasse et de beaucoup les estimations précédentes les plus élevées.

En 1954, Issam A. Hassan avait mené une enquête uniquement sur la Jazira Scheme, c'est-à-dire le long du Nil bleu, sur une bande de culture de coton. 26 295 Tchadiens était le nombre de Tchadiens donné, vivant du projet de Jazira Scheme. Nous tenons à signaler que le projet du Jazira-Managil fonctionné depuis 1925, il occupe de nos jours plus de 2 millions de Feddan (1 feddan = 4200 m2 ou 0,42 ha), le projet reste fondamentalement un projet cotonnier (26).

Toutes les enquêtes menées ou à mener doivent tenir compte de la forte proportion de Tchadiens qui se consacrent plutôt aux cultures vivrières qui vit dans la Jazina mais en dehors du projet cotonnier. Rares sont les Tchadiens qui se déclarent Tchadiens. Dans la quasi totalité des cas, les Tchadiens se déclarent comme gens de l'Ouest [Nas-Algharb] c'est-à-dire originaires du Dar-Four donc des Soudanais. Et quand on sait qu'ils possèdent des cartes de nationalité soudanaise on ne peut leur repprocher cette supercherie.

---

(24) Termes employés par l'Ambassade de France au Soudan avec laquelle l'auteur du rapport était en contact permanent.

(25) L'administrateur en chef de la F.O.M. Mouradien mena une enquête au Soudan en 1955. Son rapport se trouve dans les archives d'Abbacha.

(26) Bernard FOUNOU-TCHNIGOUA : "L'exploitation de la force de travail au Soudan". Travaux sur le capitalisme et d'économie politique U.E.R. d'économie politique, Université de Paris VIII, 1977. Les 2 millions de Feddan soit 800 000 ha s'étendent sur une vaste plaine très fertile entre le Nil bleu et le Nil blanc au Sud de Khartoum.

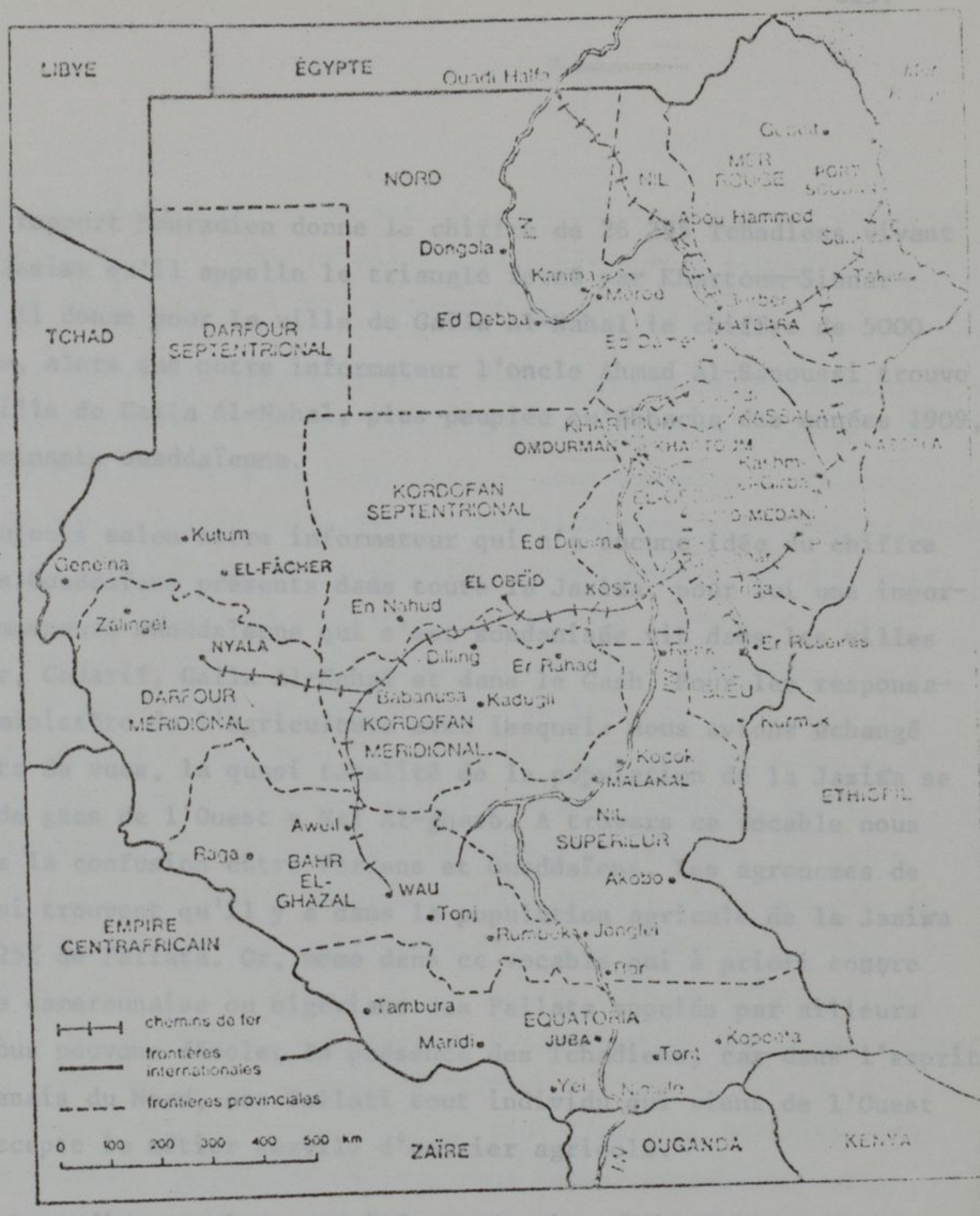

La République démocratique du Soudan

Source : ENCyclopedie Politique et constitutionnelle
Serie AFRIQUE par A. Al-Shahi
© BERGER LEVRAULT, 1979

Le rapport Mouradien donne le chiffre de 26 295 Tchadiens vivant dans la Jazira qu'il appelle le triangle formé par Khartoum-Sinnar-Kassala. Il donne pour la ville de Galla Al-Nahal le chiffre de 5000 Tchadiens, alors que notre informateur l'oncle Ahmad Al-Sanoussi trouve que la ville de Galla Al-Nahal, plus peuplée qu'Abbacha des années 1909, est à dominante ouaddaïenne.

Toujours selon notre informateur qui n'a aucune idée du chiffre exact des Ouaddaïens présents dans toute la Jazira, pour lui une importante communauté ouaddaïenne qui s'est soudanisée vit dans les villes de Sinnar, Gadarif, Galla Al-Nahal et dans le Gash. Pour les responsables du ministère de l'agriculture avec lesquels nous avions échangé des points de vues, la quasi totalité de la population de la Jazira se compose de gens de l'Ouest = Nas Al-gharb. A travers ce vocable nous entendons la confusion entre Foriens et Ouaddaïens. Les agronomes de Wad Madani trouvent qu'il y a dans la population agricole de la Jazira plus de 25% de Fallata. Or, même dans ce vocable qui à priori couvre l'origine camerounaise ou nigériane des Fallata appelés par ailleurs Peuls, nous pouvons déceler la présence des Tchadiens, car dans l'esprit des Soudanais du Nord, est Fallati tout individu qui vient de l'Ouest et qui accepte le métier servile d'ouvrier agricole.

Peut-on dire que les autorités soudanaises connaissent réellement le nombre d'étrangers présents sur leur territoire (27) ou bien sous-estiment-ils volontairement le nombre d'étrangers? Une chose est certaine, c'est que l'importante production de coton en tant que culture d'exportation et des cultures vivrières sont entre les mains des étrangers

---

(27) D'après les statistiques du ministère de l'intérieur soudanais, il y avait en 1958 un million d'étrangers présents dans la région de Jazira, sur ce million 95 000 sont des Tchadiens. Or, tous nos informateurs s'accordent pour dire qu'au moment de l'indépendance du Soudan, le nombre de Tchadiens présents dans la Jazira est voisin du million.

dont plus de 70% sont des Tchadiens. Ce sont des travailleurs étrangers dont le Soudan ne peut plus se passer, il préfère donc sous-estimer leur nombre en l'absence d'un recensement systématique.

Selon le rapport inédit de 1959, dont l'auteur avait enquêté selon une méthode administrative, qui consiste à travailler en étroite collaboration avec les chefs de fractions qui nous rappelle d'ailleurs les recensements fictifs faits par les fonctionnaires coloniaux au Ouaddaï, avec l'inconvénient que le résultat donne toujours une aberration en ce sens que l'idée d'imposition plane toujours ; selon ce rapport donc , "*trois groupements importants sont constatés à Kassala (delta du Gash), Galla Al-Nahal et Gadarif. Dans le delta du Gash, dont le centre administratif est Aroma à environ 60 Km au Nord de Kassala, 15 villages furent repérés dont les plus importants Tendilaï, Makale et Ouagar comprennent chacun plusieurs centaines de familles d'origine AEFienne. La majorité est d'origine ouaddaïenne (11 chefs sur 15), le reste est Baguirmi, (2 chef), Massalat (1 chef), Hadjaraï (1 chef). Le dénombrement donne le chiffre de 1347 familles soit un effectif total d'environ 5 400 personnes. A ce chiffre s'ajoute celui de la main-d'oeuvre travaillant aux fours à chaux de Tajouch à 26 Km au S.E. de Kassala, où j'ai dénombré 600 manoeuvres environ tous d'origine AEFienne. J'ai également constaté la présence de nombreux Arabes Beni-Halba, originaires du Ouaddaï qui ravitaillent les fours en bois de chauffage, sans pouvoir les chiffrer étant donné l'éloignement de leurs groupements. On peut donc estimer que le groupement de Kassala réunit de 6 à 7 000 personnes. La région de Gadarif recèle un groupement nettement plus important, l'implantation y est plus ancienne, et le développement de la cultute du mil (premier centre du Soudan avec une production annuelle de 400 000 tonnes) y attire chaque année une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse" (R).*

(R) Rapport inédit de 1959, dont l'origine est déjà signalée.

Dans la région de Gadarif, le rapport de 1959 nous signale que 52 villages furent repérés dont les plus importants sont : Kassab, Sofar, Doka qui comptent chacun de 2 à 3 000 habitants. Le pointage fait par l'auteur du rapport lui donnait un total de 5 331 familles ce qui fait estimer le nombre de ressortissants à environ 21 300. Ce chiffre n'est qu'une estimation minimum inférieure à la réalité, car les villages au Nord et à l'Est de Gadarif regorgent de Ouaddaïens et même sur la frontière éthiopienne le long des vallées de Setit et de l'Atbara, existent de nombreux Ouaddaïens. L'Ambassadeur du Tchad à Khartoum,

M. Mahamat Abdal-Karim avec qui nous avions eu de nombreux entretiens durant nos séjours répétés à Khartoum confirme bien l'existence des Ouaddaïens le long de la frontière soudano-éthiopienne. Dans la ville d'Atbara où nous avions séjourné plus d'un mois nous avions rencontré un Ouaddaïen soudanisé qui travaille comme électricien du chemin de fer à Atbara, ce dernier (28) nous disait que les Ouaddaïens à cheval sur la frontière soudano-éthiopienne vivent dans plusieurs villages dont le principal, dans lequel il avait vécu lui-même, s'appelle Abbacha, en souvenir du chef-lieu du royaume du Ouaddaï qu'ils avaient définitivement quitté.

"Galla Al-Nahal, mentionné dans le rapport Mouradien compte en plus de l'importante colonie ouaddaïenne 1 720 familles soit environ 7 000 personnes".

Mais il y a aussi les petits villages que l'auteur de notre rapport n'avait pu repérer. Ce sont tous ceux qui regorgent de Ouaddaïens

---

(28) ZAKARIA BOURMA ouaddaïen de père et de mère. Ouvrier électricien au chemin de fer d'Atbara, âgé de 56 ans, marié à une Ouaddaïenne, père de 5 enfants tous soudanais de naissance. Mais lui et sa femme sont soudanais par naturalisation.

qui vivent en parfaite entente avec les Haoussa dans des cases semblables à celles du Ouaddaï. Ils se rencontrent tout au long de la route allant de Galla Al-Nahal à Sinnar par Awata et Suki.

Dans la ville de Gadarif même, se trouve de nombreux Ouaddaïens qui ne sont pas propriétaires de terres mais qui sont perpétuellement en déplacement d'un champ à un autre ou d'une ville à une autre. Ce sont des flottants difficiles à localiser mais ils ont plutôt tendance à préférer les emplois urbains (manoeuvres, apprentis, marchands ambulants, garçons de café...) et vivent dans les quartiers populaires hébergés chez des amis ou des parents ou bien encore il se regroupent pour louer une maison faisant à tour de rôle la cuisine. Ces flottants peuvent être également qualifiés de travailleurs saisonniers qui cherchent à rentrer au Tchad après avoir amassé le pécule nécessaire. Mais comme en milieu urbain il est difficile de faire des réserves d'argent et comme personne ne préfère rentrer pauvre chez lui, s'installe alors un découragement chez ces travailleurs urbains qui optent finalement pour l'installation définitive au Soudan.

L'auteur du rapport donne un chiffre total de 36 000 Tchadiens habitant la région comprise entre le Gash et le Nil bleu c'est à dire la province de Kassala Sud, soit :

Kassala	= 6 000
Gadarif	= 21 000
Galla Al-Nahal	= 7 000
Flottants	= 2 000

Nous considérons pour notre part que le nombre de 36 000 est inférieur à la réalité par rapport aux mots choisis par nos informateurs pour parler des ressortissants tchadiens, mots qui sont les

suivants : "*Toute la population de ces régions comprises entre le Gash et le Nil bleu est venue de l'Ouest Dar-Four et Ouaddaï. Beaucoup de Ouaddaïens sont venus s'installer dans ces régions, ou bien encore parmi toute la population de ces régions les Tchadiens sont les plus nombreux*". Ce nombre est également inférieur à la réalité parce que le nombre de flottants ne peut être observé dans une seule ville ni à une époque déterminée ni à un moment précis de la journée. Les flottants sont les travailleurs mobiles prêts à faire n'importe quel genre de travail quel que soit l'endroit proposé par le travail. En 1958, il y avait eu un recensement démographique au Soudan. Selon donc ce "census" de 1958 dans toute la région de Jazira il y a I million d'étrangers. L'auteur du rapport cite le docteur Ayoubs, chef du bureau de la statistique au ministère de l'intérieur qui fit savoir que sur ce million "le nombre de Tchadiens avoisine 80.000 au minimum

La récapitulation nous donnerait 116.000 Tchadiens

. 36.000 Tchadiens dans la province de Kassala Sud

. 80.000 Tchadiens dans la Jazina.

Les villes de Khartoum et d'Oum Dourman regorgent de Tchadiens en particulier Khartoum où le quartier appelé Ouchache est presque entièrement tchadien. L'auteur du rapport inédit donne pour Khartoum et Oum Dourman le chiffre de 15.000 Tchadiens. Au total nous aurons donc 131.000 Tchadiens pour le centre du Soudan.

De nombreuses familles tchadiennes vivent également dans le Nord Kassala, le Dar-Four, le Kordofan, le Bas Nil ainsi que le Bahr-Al-Ghazal. En dehors de ce nombre l'auteur du rapport parle d'un nombre de 10 à 15.000 Kanembous qu'il faut ajouter à la récapitulation totale.

Ce qui suppose que le nombre premier donné de 131.000 concerne uniquement les Ouaddaïens et non pas tous les Tchadiens.

L'auteur du rapport avait éprouvé des difficultés pour dénombrer les Tchadiens dans les ports de Suakin et de Port-Soudan, lieux de transit, parce que dans ces deux localités il n'y a pas de chefs traditionnels représentants des Tchadiens. C'est ce qui l'avait poussé à dire que pour les ressortissants tchadiens il y a "dégradation de la forme coutumière et détribalisation qui entraînent la création d'un prolétariat famélique et turbulent". Dans ces deux ports, les Tchadiens qui s'y trouvent sont généralement considérés comme des flottants inorganisés en particulier dans le quartier Dem Kurié "quartier le plus mal famé de la ville de Port Soudan où fleurissent alcoolisme et prostitution. Presque toutes les races du Tchad y sont représentées y compris les Kouka et les Kanembou. Il s'agit d'individus isolés ou vivants par petits groupes originaires du même village vivant d'expédient et logeant où ils peuvent. Les mêmes éléments se retrouvent en plus petit nombre dans les quartiers de Dem Suakin, Dem Al-Arabe, Dem Tidjané. Dans les villages administratifs, habitent une soixantaine de Tchadiens implantés depuis longtemps et exerçant un emploi au port, dans la police, les services municipaux et au chemin de fer. On peut estimer à 4 ou 5 000 environ le nombre de ressortissants français vivant à Port-Soudan, soit 10% environ de la population totale. L'effectif vivant à Suakin ville aux 3/4 abandonnée est négligeable. Mais il faut ajouter à ces chiffres la petite communauté agricole de Tokar sur le delta du Khor Barrakat à 150 Km au Sud de Port-Soudan, communauté qui compte environ 2.000 personnes cultivant dans le Scheme de Tokar. Soit donc au total

---

6 à 7.000 ressortissants. "*Ce chiffre ne concerne pas les pélerins proprement dits. Chaque année au retour des pélerins un nombre variable d'entre eux à court d'argent se voit dans l'obligation de stationner*". *(29)*

Dans la région de Kordofan où le population non Arabe était presque décimée pendant la Mahdiyya, vivent des groupes appréciables de Tchadiens confondus avec les Fallata et les Haoussas, les Arabes du Tchad sont venus au Kordofan se mêler à leurs frères. Comme au Ouaddaï, ici également au Kordofan le genre de vie des immigrants correspond à celui de leur origine : les Arabes restent éleveurs et nomades, les Ouaddaïens agriculteurs et sédentaires. Dans la zone à prédominance agricole c'est-à-dire le plateau du Dar-Four, les collines du Jebel Nouba, les dunes de l'Est-Kordofan d'Al-Oubeïd à la vallée du Nil se répartissent les agriculteurs anciens et nouveaux venus à partir de 1935 date de l'extension de la culture du coton à fibre courte. Au Kordofan, les travailleurs agricoles ouaddaïens s'implantent avec leur famille avec un domicile fixe. Ici l'on ne peut parler de flottants. Les travailleurs se localisent le long de la ligne du chemin de fer dans l'espace compris entre Al-Oubeïd et la vallée du Nil. L'administration coloniale anglaise avait mené dans la région du Kordofan dans les premières années de la deuxième guerre mondiale une campagne en vue du développement des cultures vivrières. "*Comme à l'accoutumée, il fallut faire appel à la main d'oeuvre étrangère, ce qui explique la variété des tribus tchadiennes représentées dans les colonies de Rahad, Um-Ruaba et Tendelti ainsi que dans les nombreux villages des environs*"*(30)*

---

(29) Rapport de tournée du mois de Mars 1959 dans les provinces de Kassala, de Port-Soudan et de Suakin. Tiré du rapport inédit déjà signalé.

(30) Rapport inédit sur la tournée effectuée au Kordofan du 29 Mars au 1er Mai 1959.

Les nomades évoluent entre le Jebel Nuba et les massifs du Dar-Four entre le désert et les fleuves du Sud. Au Kordafan et Dar-Four, comme au Ouaddaï les Arabes venus du Tchad et mélangés aux autres Arabes se distinguent par le genre d'élevage : Baggara (éleveurs de bovidés), Abbala (chameliers). Les chameliers se considèrent au Soudan comme plus nobles que les Baggara. La transhumance au Kordofan est à grand rayon, depuis le désert jusqu'aux rivières du Sud appelées Bahr-Al-Arabe et Bahr-Al-Ghazal.

"Beaucoup de nos ressortissants ont été soudanisés d'office, souvent à leur insu. Les chiffres officiels fournis en 1957 par le gouvernement soudanais ("census" 1957) donnent :

32.000 étrangers pour le Kordofan

14.000 étrangers pour le Dar-Four.

"Ce sont là des chiffres fantaisistes. En l'absence d'éléments statistiques sûrs, la méthode de dénombrement par foyer demeure la seule possible du moins chez les sédentaires. Elle devient pratiquement inopérante dans le cas des populations flottantes ou de groupes nomades. Les résultats d'ensemble donnent des chiffres importants pour les sédentaires dont le total avoisine 100.000 ressortissants Le détail de l'inventaire par province des colonies d'émigrants rendra ce chiffre plus admissible en montrant la multiplicité des points d'implantation. En premier lieu vient le Dar-Four lequel compte 14 zones principales de répartition. La ville frontière d'Al-Jineïna et ses environs à 24 km d'Adré dernier poste en territoire français comporte naturellement un nombre assez important de Tchadiens. Les quartiers ouaddaïens et Massalit des chefs Saleh Aboul Timan et Cheltout Mahamat comptent au total 1.150 foyers soit environ 4.600 personnes auxquelles s'ajoutent un millier de Zaghawa, Tama, Mararit etc... ainsi que les villages du

Jebel Morni au Sud-Ouest de la ville lesquels comptent environ 300 cases soit 1.200 habitants. Donc au total 6.800 personnes. A Zalingué l'agglomération urbaine compte environ 1.200 originaires du Ouaddaï, plus de 400 à Kas, sur la route de Nyala et un millier de Haoussa, originaires du Niger, implantés dans la vallée du Bahr Azoum soit au total 2.600 ressortissants. Le groupement de Nyala paraît être le plus important. Le gros de l'effectif est fourni par les Salamat et les Dajo et pour le reste par des Massalit, Birguit et quelques Rounga... Le dénombrement donne pour Nyala 1.200 Ouaddaïens, 5.500 Salamat, 4.600 Dajo, 900 Birguit et 5.900 Massalit, soit au total 18.000 personnes environ. Enfin, à Al-Fachir habitent dans les quartiers des chefs ouaddaïens 200 Tama, 400 Salamat, plus d'un millier de divers (Mimi, Mararit Assongori, Zaghawa, Abou Charib etc...) soit un total de 3.000 individus environ. L'ensemble du Dar-Four compte probablement 30.000 ressortissants français. Le Sud Kordofan de peuplement plus récent, en ce qui concerne nos ressortissants, offre les effectifs plus modestes répartis dans le triangle Dilling, Kadugli, Lagawa Hills. Je ne puis qu'avancer sous réserve de vérification, le résultat des recoupements effectués. A Dilling et dans les environs, on compte à peu près 2.000 foyers soit 6.000 individus environ composés en majorité de Ouaddaïens et de Dajo non regroupés politiquement et implantés en mosaïque parmi les populations locales. A Kadugli même type d'implantation mais avec des effectifs plus faibles, 5.000 individus en majorité Bornou, originaires du Tchad et Haoussa du Niger. A Tallodi enfin, dans les"Lagawa Hills" vivent 4.000 Tchadiens dispersés par familles dans les chefferies locales, soit au total 15.000 ressortissants pour le groupement du Jebel Nuba" (31).

---

(31) Selon le rapport inédit déjà signalé.

A Al-Oubeïd, plusieurs quartiers sont à dominante ouaddaïenne les ressortissants tchadiens sont estimés à 9.000 personnes environ Aux immédiats d'Al-Oubeïd sont également signalés d'importants villages renfermant des ressortissants tchadiens estimés à environ 3.400 personnes. Pour les villages établis autour du Rahad, les ressortissants sont estimés à 5.200 personnes environ. Autour d'Am-Rowaba se trouvent uniquement des Ouaddaïens de Marfa estimés à 2.600 personnes environ. Pour les villages du groupes de Tendelti, les ressortissants tchadiens sont estimés à 2.870 environ. Pour la région près de la vallée du Nil les Ouaddaïens sont estimés à environ 4.000.

En récapitulant nous trouvons pour l'Est Kordofan une population de ressortissants français de 54.000 et pour l'ensemble des provinces du Dar-Four et du Kordofan 99.000 individus. En ajoutant ce nombre aux précédentes estimations nous obtenons un total de 225.000 ressortissants français au Soudan en dehors des Arabes nomades dispersés dans toute la région comprise entre le 11e et le 14e parallèle. Les nomades Arabes, Haoussa, Fallata peuvent être évalué à 60.000 personnes. Ce qui nous donnerait sur un tableau récapitulatif :

Khartoum - Um-Durman	15.000
Province de Kassala	
Kassala	6.000
Gadarif	23.000
Galla-Al-Nahal	7.000
Province du Nil bleu	
Djazira	80.000
Province du Kordofan	
Sud	15.000
Est	54.000
Province du Dar-Four	
Divers (Arabes, Haoussa, Fallata)	60.000
Total	295.000

Il s'agit là d'une estimation totale du nombre de ressortissants africains français présents au Soudan. Peuples venus du Niger, du Cameroun et du Tchad. Ce nombre, à notre avis, pourrait représenter uniquement le nombre de Ouaddaïens présents dans ces provinces ci-dessus citées. Quant à l'effectif des Tchadiens il faut l'évaluer à 3 fois plus par rapport à l'estimation de 295.000.

Il est un fait à signaler que, depuis la présence des Anglais au Soudan, les Haoussa et Fallata du Niger (Africains Français) furent intégrés par les autorités coloniales britanniques comme "Africains Anglais", confondus avec les collectivités nigérianes correspondantes. Et d'ailleurs tous les Haoussa se déclarent originaires du Nigéria pour pouvoir payer seulement 10 livres aux autorités de Port-Soudan, lors de l'embarquement pour Djaddah, et voyager sous documents britanniques. Quant aux "Africains Français" il doivent payer 14 livres. Là également beaucoup de Tchadiens, conscients de la différence de 4 livres, préfèrent ne pas utiliser des documents français. Ceci explique aussi l'abandon de la nationalité tchadienne pour la nationalité soudanaise.

D'après notre informateur Ahmad Al-Sanoussi, plusieurs Ouaddaïens s'étaient fait passer soit pour des Haoussa du Nigéria, soit pour des Soudanais, pour obtenir les facilités de voyage du pélerinage, de Suakin à Djaddah. Il ne s'agit pas d'un abandon momentané de la nationalité d'origine, il s'agit d'un reniement durable qui avait fait de plusieurs Ouaddaïens, des Soudanais en règle et avec le gouvernement colonial et avec le gouvernement de la République soudanaise. Cette naturalisation faisait des Ouaddaïens et autres Tchadiens des tenanciers au même titre que tous les Soudanais, ainsi que des privilégiés lors du voyage de la Mekke.

Prolétarisation . des chaqala ouaddaiens

Nous maintenons que le Ouaddaïen candidat à l'émigration quitte son pays pour des raisons d'ordre économique. Il le quitte mais avec espoir de retour et bien pourvu du nécessaire pour fonder un foyer chez soi. Nous avons eu la confirmation de ce que nous affirmons auprès de plusieurs Ouaddaïens qui nous ont déclaré qu'à maintes reprises, ils avaient tenté le retour au pays natal mais hélas, ce dont ils possédaient ne permettait même d'acheter les cadeaux nécessaires aux parents et aux amis du village natal, et cela après tant d'années de pénibles travaux et de multiples privations pour amasser le mimimum indispensable pour le retour.

Au Soudan le chaqali ouaddaïen ou westerner pratique alternativement un emploi urbain et rural. L'emploi rural est fonction du calendrier des travaux agricoles de la Jazira, du delta du Gash ou du Tokar. Le décalage qui existe entre les dates des façons culturales permet aux chaqala d'éviter en partie les temps morts, en se déplaçant d'un lieu à un autre. Il y avait en effet morte saison (32) qui plongeait les chaqala dans de grands embarras. Le calendrier agricole du Jazira était le suivant en 1959, observé et en plus signalé par l'auteur du rapport inédit :

En Juin	: Défrichement et écobuage
Juillet	: Repiquage des plants de coton
Août-septembre	: Sarclage
Janvier-février	: Récolte

La vie de la Jazira base de l'économie soudanaise est dominée par l'activité des schèmes dont il existe plusieurs types. Le Jazira schème

---

(32) Au moment de l'établissement du programme de Jazira, le travail de production n'occupait que trois mois puis il y eut cette évolution de 6 mois. Mais avec l'extension de la Jazira ou Jazira Managil, le travail s'effectue continuellement sur 11 mois de l'année.

le plus ancien le long du Nil bleu, comprenant environ 500.00 ha irrigués par gravité, s'identifie à l'appellation géographique de Jazira tout court. Les schèmes mineurs, étagés sur le Nil blanc entre les villes d'Eddueïm et de Kosti, 70.000 ha irrigués par pompage. C'est dans les schèmes mineurs que se trouvent les exploitations privées dont celle du fils du Mahdi, Sayyid Abdarahman Al Mahdi (1885-1959). Le schème de Managil 400.00 ha, nous dit le rapport inédit, sont irrigués par gravité, c'est là que sont expérimentées des formules sociales nouvelles. Le Jazira schème et le Managil schème sont gérés par le Jezira Board. L'organisation mise au point par les Britanniques a été conservée, les services centraux sont réunis à Barakat. Wad Madani est le centre qui est devenu le célèbre institut de recherche agronomique. Les schèmes sont divisés en groupes eux-mêmes divisés en blocks, respectivement dirigés par des Group inspectors et des Blocks inspectors. Cette division du projet en bloc plus la rotation des cultures enlèvent au producteur toute initiative. Brixhe (33) nous dit que la plaine a été divisée en vastes secteurs dépendant du canal principal ou des canalisations secondaires. Des dérivations découpent les secteurs en longues bandes de 1420 mètres sur 292, appelées numbers. Chaque number est subdivisé par de petits canaux en 9 parcelles de base ayant chacune une surface cultivable de 280 x 150 mètres, soit 10 feddans ou 4,2 ha. A leur tour les champs sont irrigués par des rigoles qui alimentent les interlignes. Un système très complet de chemins et de routes dessert tout le complexe. Chaque paysan dispose de quatre parcelles de 10 feddans contigues et axées de telle sorte qu'elles se répartissent sur

---

(33) BRIXHE (A.) : "La culture irriguée du cotonnier dans le Gézira soudanais", bul. Agricole du Congo belge, vol. 65, n° 3, Juin 1954.

quatre numbers adjacents. Chaque number groupant neuf paysans est considéré comme une unité culturale. Ce lot de 38 ha environ est traité uniformément et porte toujours la même culture.

La tenure est exercée par le "tenant" dans le cadre de la réglementation du board qui lui concède un droit d'usage transmissible mais non cessible, ainsi que l'obligation de respecter les consignes de culture émanant du board.

Traditionnellement la tenure des terres est uniquement coutumière. Il n'y a pas de propriété individuelle de sol mais seulement des droits d'usage garantis par l'appartenance à la collectivité et distribuées par son chef entre ses membres. Avec l'apparition des cultures modernes, la dévolution des parcelles n'appartient pas à l'autorité villageoise mais au gouvernement, lequel peut seul attribuer une terre. Du temps de la colonisation anglaise les qualités reconnues du Tchadien, du Haoussa et du Fallata leur procuraient aisément une plantation. La concurrence de la population locale était peu à craindre. Depuis 1956, il n'en est plus ainsi nous dit l'auteur du rapport inédit. "*Les terres ne peuvent être distribuées qu'aux Soudanais dont le premier réflexe est de louer le service des émigrants et d'aller en ville jouir de leurs revenus. Lorsqu'un tenant étranger meurt, son fils ne peut hériter de la parcelle et devient salarié du nouveau maître, sur le sol mis en valeur par son père" (34)*, d'où dislocation du cadre tribal et nomadisme de la main-d'oeuvre qui vient grossir les effectifs urbains dans un milieu urbain où les conditions de vie sont rebutantes

---

(34) Selon les propres termes de l'auteur du rapport inédit sur lequel nous nous basons dans cette partie.

L'activité agricole est double dans le delta du Gash. Elle suit le même calendrier agricole que celui de la Jazira mais avec deux mois de retard. Ici l'agriculteur peut travailler pour son propre compte en cultivant le gros mil et le mil pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche, de septembre à mars, les agriculteurs reviennent dans les champs de coton.

A Gadarif et Galla Al-Nahal, zones réputées de culture de gros mil, il n'y a qu'une seule récolte par an. Les activités vont de septembre à janvier.

Après une gymnastique de navette entre les trois zones, les chaqala se retrouvent avec deux mois de saison morte. Aux chaqala de choisir entre le salariat de 4 à 5 livres par mois, nourris et pas souvent logés chez un tenancier, et l'association plus ou moins aléatoire avec des camarades, pour prendre des façons à forfait. C'est donc un emploi à caractère aléatoire qui nécessite des déplacements constants, qui occasionnent des dépenses de transport et de nourriture.

Ceux qui pour leur propre compte avaient pu cultiver du mil ne pouvaient obtenir le bénéfice escompté car le cultivateur éloigné des principaux marchés ne peut influer sur les prix en fonction de l'offre et de la demande. Une nuée d'intermédiaires passe de village en village collecte la récolte et la transporte jusqu'au marché, s'immiscant ainsi entre vendeur et acheteur, elle arrive à détourner à son profit les avantages des transactions.

Le chaqala ouaddaïen, arrivé au Soudan, n'est donc pas éloigné du système qu'il avait laissé derrière lui au Ouaddaï. Pour se prémunir

contre toute forme d'exploitation, les chaqala tentent de reconstituer le cadre ethnique nécessaire à la cohésion de la communauté. Ce support ethnique reconstitué permet l'entraide mutuelle entre gens d'un même pays, d'un même village, car la vie à l'étranger unit même les ennemis.

Le chaqali qui opte pour les travaux urbains se heurte à plusieurs difficultés dont celui de l'hébergement s'il n'est pas aussitôt pris en charge par ses compatriotes. Les travaux urbains sont par ailleurs peu rémunérés et nécessitent des relations personnelles ; même pour exercer le métier de manoeuvres ou de briquetiers ou de gardiens, il faut nécessairement avoir un soutien. En ville dans les années 1958-59, pour une journée de travail de 12 à 15 heures, les chaqala percevaient 25 piastres. Entre camarades les chaqala cotisent pour payer leur loyer, et leur nourriture commune. Chacun à tour de rôle s'occupe de la cuisine. Cette façon de vivre limite les dépenses, mais le contact avec la ville est responsable également de la débauche de plusieurs chaqala. Plusieurs jeunes Ouaddaïens venus à Madani, Port-Soudan, Khartoum ou Oum-Dourman étaient tombés sur leurs compatriotes débauchés qui les entraînèrent à la débauche. En ville il y a un facteur de prolétarisation rapide qui fait perdre aux chaqala tout espoir de retour au pays.

La présence du chaqali au Soudan s'explique par sa recherche première d'amélioration de sa condition d'existence. Or, le chaqali sans terre, et gardant sa nationalité d'origine se trouve réduit à la situation d'un flottant, d'un agriculteur nomade qui se déplace au rythme du calendrier agricole, au rythme des possibilités d'embauche, entre les centres urbains et les zones rurales. Il y a un fossé qui se creuse entre le chaqali et ses compatriotes naturalisés et propriétaires de

terre ; c'est le fossé entre ceux qui ont, et ceux qui veulent avoir. Entre les deux, interviennent quelque fois des employeurs intermédiaires Ils s'insèrent entre le tenancier et l'ouvrier agricole pour les gros travaux.

Ce sont ces employeurs intermédiaires qui s'engagent vis-à-vis d'un certain nombre de tenanciers à faire exécuter le travail pour un prix forfaitaire. Ils se chargent ensuite de recruter la main-d'oeuvre qu'ils hébergent et paient à la tâche. Il y a là une double exploitation (35).

Beaucoup de chaqala, pendant la saison morte, en tenant compte de leur courage et de leur honnêteté, se font engager chez les Soudanais au pair comme gardiens.

Il y a toujours possibilité de vivre mais presque une impossibilité pour le chaqali de s'enrichir avant de retourner dans son pays natal. La honte de revenir pauvre chez soi, fait prendre à beaucoup la décision de rester au Soudan ou de continuer plus loin au-delà de la mer Rouge, en Arabie Séoudite par exemple.

C'est parce que le Soudan est un pays pauvre, et en plus dominé par le capital étranger que le Ouaddaïen qui, à partir d'Abbacha, avait cru sortir à jamais de la misère, de la souffrance, de la famine bref de la pauvreté en choisissant l'émigration, trouve que l'émigration au niveau du Soudan est une impasse. Le Soudan fait prendre conscience à l'immigrant ouaddaïen de la notion d liberté, chose qui n'a jamais existé au Ouaddaï, de l'importance de l'instruction, des techniques de développement agricole et de l'infrastructure routière, ferroviaire

---

(35) C'est généralement à l'employeur intermédiaire que s'adresse le chaqali nouveau venu, ne connaissant personne, car n'oublions pas que pour éviter le dépaysement le chaqali recherche un support coutumier indispensable pour s'intégrer dans le milieu.

comme moteurs de développement d'un pays. Ce sont là des choses qu'il souhaiterait voir chez lui à son retour.

B. Conséquences de l'émigration ouaddaïenne

Pour le Soudan :

Comme les colonisateurs français avaient choisi le Sud du Tchad pour y développer la culture du coton bon marché, et faire par là même du Tchad un pays pris dans les griffes du capitalisme français, les colonisateurs anglais avaient choisi le Nord du Soudan pour l'intégrer dans l'industrie textile du capitalisme anglais.

Si les Français avaient pu résoudre le problème de la main-d'oeuvre en faisant travailler les Tchadiens du Sud, à la chicotte sous l'oeil vigilant des chefs locaux, suppôts de l'impérialisme français, les Anglais eux, n'avaient pu résoudre le problème de la main-d'oeuvre qu'en attirant vers le Soudan les peuples du Ouaddaï. Comme les Tchadiens du Nord qui, pour une question d'orgueil, ne veulent se consacrer aux travaux agricoles dans le Sud du Tchad, mais préfèrent plutôt se lancer dans les activités commerciales jugées plus nobles, même par ceux qui ne se connaissent pas dans le commerce, les Soudanais du Sud (36) chez qui demeure fort vivace le souvenir de l'esclavage, esploité et ravivé par les missionnaires anglais dans leur politique de division des peuples en chrétiens et en musulmans, politique qui ne milite ni au respect mutuel ni à l'établissement de la paix entre les hommes du Soudan, les Soudanais du Sud donc préfèrent ne pas s'adonner aux travaux agricoles du Nord. C'est au niveau des emplois urbains qu'il y a concurrence entre les Soudanais du Sud et les chaqala tchadiens.

---

(36) Les missionnaires anglais aidèrent l'administration coloniale d'attiser le régionalisme et les sentiments basés sur la peur, la haine et la méfiance à l'égard des gens du Nord. Des réalités politiques distinctes furent créées dans le Sud.
Dans Remarques n° 313, nous lisons : "l'exploitation du primitivisme des Soudanais du Sud paraissait aux missions le meilleur moyen de combattre contre le gouvernement'. Tout fut fait pour mener vers les évènements sanglants de 1955 où plusieurs hommes du Nord furent massacrés.

Les Soudanais du Nord se sentent beaucoup plus proches des Ouaddaïens que de leurs propres compatriotes soudanais du Sud.

Les Anglais eux-mêmes avaient facilité l'insertion des Ouaddaïens dans le milieu soudanais, et en leur octroyant des terres non pas parce qu'ils sont des agriculteurs d'origine, mais parce qu'ils possèdent les qualités de cohabitation avec les Soudanais du Nord, qualités dont sont dépourvus les Soudanais du Sud (37).

Il était donc possible aux étrangers de devenir Soudanais et propriétaires de terre, tout comme il était possible à certains Soudanais de rester étrangers dans leur propre pays et de ne pas posséder une parcelle de terre.

Comme la base de l'économie soudanaise repose sur l'exportation du coton, comme cette économie repose sur le travail des ruraux, nous pouvons dire dans la mesure où les Soudanais du Sud se spécialisent dans les travaux urbains du secteur tertiaire, en l'occurrence, que l'économie du Soudan repose sur l'effort des travailleurs migrants même s'il a été démontré par ailleurs, (par les enquêteurs du B.I.T.) qu'il existe au Soudan trois catégories de main-d'oeuvre : main-d'oeuvre familiale, main-d'oeuvre locale (villageoise) et main-d'oeuvre extérieure ou migrante (38).

A en juger par les pourcentages que représente chaque catégorie par rapport à la masse des travailleurs agricoles, nous déduisons que ce sont les migrants qui participent à la vie économique du Soudan.

---

(37) Nous sommes presque tentés de dire que les étrangers sont soudanisables mais certains Soudanais sont difficilement acceptés comme Soudanais.

(38) Bernard FOUNOU-TCHUIGOU: op. cit., page 21 et pour le tableau, page 22.

Force de travail nécessaire (source)	Nombre en 1959-60	Pourcentage
Main-d'oeuvre locale	44 300	18
Migrants	140 200	57
Main-d'oeuvre familiale	64 500	25
Salariés	184 500	75
Total	249 000	100

Ainsi donc plus de la moitié des travailleurs agricoles sont des migrants salariés.

L'une des conséquences néfastes de la présence de plusieurs immigrés dans les grandes villes (Khartoum, Oum-Dourman, Port-Soudan, Madani...) du Soudan qui prend de plus en plus conscience de sa pauvreté, est l'accentuation du chômage et de la hausse de la délinquance. L'une des prisons du Soudan, de renommée nationale, celle de Kobar, enregistre un fort pourcentage d'emprisonnés de l'Afrique française. La masse d'immigrés en voie de prolétarisation dans les villes entre en concurrence avec les Soudanais du Sud (39) qui ne tiennent nullement à abandonner leurs métiers au profit de qui que ce soit. Cette concurrence latente fait baisser les salaires urbains et rend les conditions de vie plus rebutantes. Ceux qui ne peuvent obtenir du travail deviennent de misérables mendiants. Les frictions entre Soudanais et non Soudanais ne sont pas seulement perceptibles au niveau urbain. Au niveau rural, depuis l'application du programme soudanais portant sur les zones de cultures modernisées (coton-sorgho), tout était devenu cause de frictions entre Soudanais et non Soudanais surtout dans la Jazira et au Sud

---

(39) Les DINKA, NUER et SHILLOUK du Sud acceptent les travaux de peine et de gardienage pour des salaires de moins de 6 livres par mois. De ce salaire s'il faut payer 1 livre 50 de loyer dans un dortoir, le reste suffit à peine pour se nourrir car le minimum vital est de 25 piastres comme nous le dit l'auteur du rapport inédit, d'où le prolétarisation.

de Kassala (Gadarif, Galla-Al-Nahal, Awatar). L'application de la loi sur la tenure des sols, nous dit l'auteur du rapport inédit, visait l'élimination des étrangers d'où le conflit ouvert à Gaderif en juillet 1959. Le gouvernement poursuivait son programme de culture mécanisée du sorgho, une nouvelle tranche de terre a été allotie. Les terres ainsi distribuées aux Soudanais recouvraient des plantations mises en valeur par des Tchadiens (Massalit et Bilala principalement). Les expulsés sans terre devaient ou devenir des salariés des nouveaux maîtres, ou quitter le pays. Les incidents éclatèrent entre Soudanais et Tchadiens. Les armes blanches furent tirées de leurs fourreaux. En les dégainant, les Tchadiens tuèrent trois Soudanais.

Les Anglais qui avaient attiré les Tchadiens n'étaient plus là en 1959. Certains Soudanais avaient préconisé l'expulsion de tous les Tchadiens, d'autres pensèrent au développement avancé de la Jazira Board, oeuvre des Anglais, mais qui n'a été possible que grâce à la présence des Tchadiens. L'auteur du rapport nous signale que les facteurs d'opposition entre Soudanais et étrangers ont été ravivés à l'occasion de la mise en service du Managil schème où les nouveaux local councils ont pris une attitude de plus en plus marquée vis-à-vis des étrangers considérés à la fois comme des concurrents dangereux pour l'accession à la terre, et comme main-d'oeuvre chère et peu maniable. Mais la décision finale montra qu'il est difficile de se séparer de la main-d'oeuvre tchadienne, et il est hors de question de la remplacer par une main-d'oeuvre du Sud Soudan. La conséquence politique de la présence des étrangers au Soudan, est le débat perpétuel entre une tendance progressiste qui lutte pour le départ des étrangers, c'est la ligne de conduite

---

des représentants du local government, et une tendance conservatrice qui lutte pour le maintien des étrangers comme travailleurs agricoles. Les grands ténors de cette politique sont les hommes de l'administration provinciale et de la police au ministère de l'intérieur.

C. Pour le Ouaddaï

Au fil des ans le Ouaddaï s'était vidé de sa population rurale d'abord, urbaine ensuite. Au début de l'application de la politique coloniale anglaise d'attraction des Ouaddaïens, les Anglais avaient facilité la création d'une classe assez aisée d'émigrants ouaddaïens. C'est à cette classe de Ouaddaïens au standard de vie relativement élevé que furent confiées des missions de recrutement secret au Ouaddaï. Trois mois avant la récolte en novembre une catégorie de chaqala bien habillés, enturbannés et chaussés de souliers noirs, parlant un Arabe du Soudan où reviennent souvent les trois mois qui permettent de détecter ceux qui étaient au Soudan, (ya'ni, izzikane dil wakti, bardou), cette catégorie est envoyée au Ouaddaï pour lever dans les villages des contingents de jeunes travailleurs. La beauté de la Jazira est vantée à tout le monde, le développement du Soudan, le train, la radio, la musique et surtout la liberté, chose inconnue du Ouaddaïen qui ne connaît que l'injustice avant les Français et avec les Français. Avec les Français il y a une nouveauté qui était apparue : c'est la création de la prison que tout le monde représente comme le pire des maux et de l'injustice.

Les propagandistes à outrance après avoir vanté la réussite et la liberté du Soudan, bourrent le crâne des jeunes ouaddaïens en leur représentant l'alléchante perspective de hauts salaires et d'une vie plus large que celle du pauvre Ouaddaï tenu par les Français.

Cette propagande a fait partir même les femmes et les vieillards. Les campagnes ouaddaïennes se sont dépeuplées dès l'instant où tout le monde sut qu'il y a un pays où ses habitants vivent sans payer l'impôt à des occupants.

Ceux qui sont restés sont convaincus que les Anglais sont meilleurs par rapport aux Français puisque ceux-là offrent des conditions de vie bien meilleures et ceux-ci continuent de propager la misère. Tous les candidats à l'émigration peuvent être qualifiés de mécontents de la situation entretenue par les Français. De relais en relais, les Ouaddaïens arrivent jusqu'à la Jazira.

Après deux ou trois ans d'existence au Soudan l'immigré ouaddaïen prolétarisé, s'aperçoit que si au Ouaddaï il n'avait pas de quoi satisfaire ses besoins alimentaires douze mois sur douze, au Soudan également, il arrive difficilement à joindre les deux bouts. L'émigration se présente comme une impasse. Elle est une impasse parce qu'elle s'effectue d'un pays pauvre vers un autre pays pauvre, où les pauvres du Soudan également, sont candidats à l'émigration.

Une autre conséquence et non des moindres, c'est celle qui s'aperçoit après le retour de ceux qui sont venus se former au Soudan. De par leur formation théologique en l'occurrence , les intellectuels ouaddaiens à défaut de structures d'accueil appropriées, se casent soit dans le micro commerce, soit dans l'enseignement. Ceux qui, en plus de leur formation théologique avaient reçu une formation idéologique sont devenus les premiers opposants à la prés nce française au Ouaddaï en particulier, et au Tchad en général. Ils étaient aussi contre l'existence d'une administration aussi exploiteuse, qui voue à l'immobilisme.

Ils furent souvent présentés comme les agitateurs du Ouaddaï qui amènent le pays vers la catastrophe. Certes, ils concevaient mal l'idée d'une école laïque c'est-à-dire sans Dieu. Ils se sont imposés avant l'indépendance, pour que l'enseignement religieux soit dispensé dans les écoles publiques comme cela se fait au Soudan. Nous nous rappelons qu'en 1955, nous étions plus brillant dans l'assimilation des préceptes religieux que dans la mémorisation de la table de multiplication par 2, ou les courtes récitations comme par exemple ma main : Voici ma main, elle a cinq doigts. En voici deux, en voici trois...

Une autre conséquence est l'arabisation à outrance qui a fait que la langue Mabang se parle rarement dans la ville d'Abbacha, elle tend a disparaître dans la mesure où le père s'adresse à son fils en Arabe et non pas comme auparavant en Mabang. Le Bura Mabang reste une langue rurale.

De l'émigration des Ouaddaïens vers le Sud du Tchad, nous tirons la conséquence suivante. Tous les Ouaddaïens qui depuis 1950 se sont implantés comme commerçants à Fort-Archambault, à Moundou ou plus loin à Bangui, affichaient un sentiment de non retour au Ouaddaï. Leur réussite commerciale les incita à s'installer définitivement au Sud du Tchad en achetant des terrains avec intention de construction malgré la haine qu'affichaient certains autochtones du Sud à leur égard, et malgré l'avertissement souvent répété par les N'Gambaye de Moundou à qui veut comprendre : "baisse-toi, prend la terre et sens-la. Présente-t-elle la même odeur que la tienne?"(40). Personne ne pouvait prêter attention à de telles remontrances quand les affaires sont bonnes. Aucun Ouaddaïen installé au Sud du Tchad n'avait songé un seul instant revenir dans son pays natal et y construire même une case.

---

(40) Remontrance propre aux N'Gambaye du Logone faite à tout individu non N'Gambaye pour lui prouver qu'il est étranger quel que soit son statut.

Le Ouaddaï semble être abandonné par ses fils qui, les uns partis au Soudan sans espoir de retour, les autres au Sud du Tchad également sans espoir de retour, ont fait du Ouaddaï comme le voulaient les colonisateurs français, un fort foyer d'émigration. Mais ceux qui sont restés sont ceux qui croient que les conditions de vie meilleure peuvent s'obtenir sur place pourvu que chacun veuille bien lutter pour le changement. L'indépendance non plus n'a pas apporté les changements escomptés. De nouveau le Ouaddaï couve une mobilité généralisée, une insécurité permanente et une agitation latente.

CHAPITRE HUITIEME

La nouvelle politique coloniale au Ouaddaï de 1935 à 1946

De 1912 à 1935, la politique coloniale française, dans une première étape sur le plan administratif s'était déclarée anti sultans. Pendant vingt-trois ans, le Ouaddaï qui, depuis 1615 jusqu'en 1909 était sous la direction de la dynastie abbasside ; passait pendant cette période dans le système d'administration directe. Le vaste royaume du Ouaddaï était devenu tout simplement un département dont le chef-lieu est Abbacha.

Il était partagé en subdivisions, au nombre de quatre qui étaient: Biltine, Adré, Am-Dam et Goz-Beïda. Ces quatre subdivisions étaient partagées en cantons. La subdivision d'Abbacha comprenait sept chefs de cantons dont le plus important, influent et homme de confiance des Français était celui de Monjobok nommé Faki Taha que Naum Schoucair avait cité dans son livre. Il était présenté de par sa fonction de représentant de la maison de commerce égyptienne, comme principal agent de renseignements des Français, tout comme Abdallah Kahal installé au

---

Caire, que tous les témoignages concordent pour le désigner comme agent de renseignements des Français au Caire.

A partir de 1935, le Ouaddaï sort de l'administration directe pour entrer dans la phase de l'administration indirecte. Est-ce à dire que les deux étapes administratives de la politique coloniale française sont différentes? La seule nouveauté réside dans le rétablissement du sultanat en tant qu'institution nécessaire, susceptible même de faire retourner au Ouaddaï les travailleurs immigrés ouaddaïens présents au Soudan. En effet, dès la désignation du sultan Mahamat Ourada et son intronisation comme sultan du Ouaddaï en 1935, beaucoup d'immigrés ouaddaïens avaient cru que le rétablissement du sultanat signifiait le départ définitif des Français du Ouaddaï. Il y eut en effet par vagues successives des retours de chaqala ouaddaïens. Grande fut leur déception peu de temps après quand ils s'aperçurent que non seulement les Français n'étaient pas partis, mais qu'ils se faisaient plutôt bien servir par la nouvelle administration traditionnelle. Il s'agit pour les Français d'administrer indirectement par l'intermédiaire du fils du pays, et le premier fils de tout le Ouaddaï, en l'occurrence le sultan Mahamat Ourada, fils du sultan Brahim ; ainsi ils seront moins contestés semble-t-il. Cela nous fait penser à la formule de Lyautey selon laquelle il faut *"gouverner avec le mandarin", "le gouvernement par les chefs, s'il est interprété restrictivement devient tout proche du gouvernement direct, avec des chefs subordonnés porteurs d'ordres. Mais s'il est interprété largement, il devient un gouvernement indirect avec des chefs indépendants et conservant leur prestige, augmentant leur autorité par notre présence avec notre conseil et sous notre contrôle" (41).*

---

(41) Circulaire du 20.04.1942 cité par LE CORNEC (Jacques) : "les chefferies du Tchad et l'évolution politique", Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963, page 66.

La première étape de l'administration coloniale française fut une politique anti-sultan, qui se démontre au Ouaddaï par le renversement du sultanat en 1912, renversement décidé par des techniciens de la colonisation française imbus des réalités historiques françaises de 1789 qui balayèrent la monarchie en France. Il y avait effectivement au Ouaddaï un "despotisme" que les Français craignaient, étant entendu que despotisme implique l'idée d'autorité absolue et même de personnalisation du pouvoir d'Etat, de 1912 à 1935 le Ouaddaï connut l'instauration d'un "despotisme (42) colonial" français parce qu'ils ne peut y avoir deux autorités absolues, le commandant voulait absolument commander seul. Le commandant seul était responsable durant cette période de la transformation des peuples du Ouaddaï en sujets français "taillables et corvéables à merci". Le commandant était craint parce qu'il pouvait infliger des châtiments corporels, des amendes et pire encore, envoyer en prison pour une durée indéterminée. Lors du règne du despotisme ouaddaïen, les peuples du Ouaddaï n'étaient que des sujets du sultan appelés localement les Massakine (au singulier Miskine) qui subissaient tous les sévices du sultan, de ses ajaouid et de ses kamakil.

La deuxième étape de l'administration coloniale française dans toute l'Afrique française se caractérise à partir de 1932 par un changement de tactique administrative. Juste après les dures années de la crise économique qu'agriculteurs et éleveurs africains avaient supporté difficilement, pour freiner le mouvement des migrations, les techniciens de la colonisation cherchaient à se rallier les chefferies traditionnelles. Au Ouaddaï comme en A.O.F. le retour des chefs traditionnels au devant de la scène de commandement était envisagé comme politique utile au maintien de la situation coloniale. La colonisation est

---

(42) Nous nous inspirons de SURET-CANALE (Jean) : "L'ère coloniale 1900-1945", op. cit. , page 111.

repensée. *"Le mouvement de réinstallation des chefs est amorcé depuis 1932 en A.O.F. A partir de 1932, les pouvoirs européens vont essayer de restituer les chefs dans leur collectivité. Toutes les circulaires administratifs prescriront la nécessité de l'institution d'une véritable administration indigène" (43).*

Ce changement de tactique administrative est plus connu sous le nom de l'administration indirecte *"dans le style classique de Lord Lugard dans les colonies anglaises" (44)* ou indirect rule. Au Ouaddaï où les Français n'avaient jamais pu établir un contact direct avec les peuples, et pour ne pas se sentir de plus en plus isolés et rejetés, les fonctionnaires coloniaux locaux optèrent pour un contact indirect avec les colonisés, par l'intermédiaire d'un nouveau sultan.

Nous retrouvons là encore une formule de Lyautey : *"mettre les classes dirigeantes dans nos intérêts"*.

La nouvelle orientation de la politique administrative mettant fin à l'administration directe, par le rétablissement des chefs à caractère réactionnaire est définie dans les circulaires des gouverneurs généraux d'A.O.F. puis d'A.E.F. Ces circulaires sont celles de Van Vollenhoven de 1917, de Brevié de 1932 et de Félix Eboué de 1941 (45).

Après un arrêté local du 1er.10-1934, la restauration du sultanat du Ouaddaï fut intervenue en 1935. La nouvelle de l'intronisation du sultan Mahamat Ourada fit écho jusqu'aux villages reculés de la Jazira. Plusieurs Ouaddaïens heureux de voir enfin l'ordre ancien se rétablir, et la mainmise française disparaître à tout jamais, rentrèrent au Ouaddaï.

---

(43) LOMBARD (Jacques) : "Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire", Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1967, p. 126

(44) BUIJTENHUIJS (Robert) : "Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad ", 1965-76", op. cit. , page 61.

(45) Nous nous sommes inspirés de LOMBARD (Jacques), op. cit., p. 127.

Le changement n'est pas fondamental car "*le sultanat restauré n'est qu'un pâle reflet de ce qu'il avait été auparavant. Il recouvrait une infime partie de son autorité et de ses attributions anciennes*"(46). Pour les peuples du Ouaddaï le changement ne réside pas dans leur passage de sujets du pouvoir colonial, au stade antérieur de sujets du sultan du Ouaddaï, mais dans une situation qui combine les deux états. Autrement dit les deux administrations s'assoient sur le dos du Miskine. De nouveau ce dernier est plus que spolié (47). De nouveau la décision de départ et de retour au Soudan est prise surtout à partir de l'éclatement de la 2ème guerre mondiale. Tout le monde fuyait bien sûr le recrutement forcé. Il n'y a pas que l'impôt qui est demandé au peuple dès le début de la 2ème guerre mondiale : l'administration a besoin d'hommes, du grain et du bétail. Le sultan fut associé à ces exigences des colonisateurs, ce qui lui aliéna la quasi totalité des peuples. Tous ceux qui quittèrent le Ouaddaï à partir de cette époque (48) peuvent être classés à notre avis dans la catégorie des anarchistes au sens que lui prêtent Proudhon et Bakounine. Ce sont ceux-là mêmes qui, restés au Soudan où partis à Al-Azhar, ne cesseront de critiquer et le colonialisme français, et l'administration ouaddaïenne du sultanat jugée comme institution rétrograde. Ce sont ces anarchistes qui prendront une part active dans le mouvement du Frolinat qualifié de révolutionnaire à l'époque.

Sur le plan administratif, il nous semble que le rétablissement du sultanat du Ouaddaï répond à une idée de recherche de personnel administratif compétent, car les méfaits de l'administration directe sont aussi amputables à une insuffisance de formation administrative et humaine des "commandants".

---

(46) BUIJENHUIJS (R.): « Frolinat » op. cit. p. 60

(47) La chefferie "au lieu d'exploiter la masse paysanne pour son compte, elle est réduite au rôle d'instrument de cette exploitation, avec la faculté d'en recueillir au passage quelques miettes. Ainsi se traduit son intégration dans le système colonial ". SURET-CANALE (Jean): "Essais d'histoire africaine", Editions sociales, 1980, page 183.

(48)A cette époque de l'application de la deuxième étape de la politique coloniale on assista à une mise en place définitive de deux états de domination et de soumission. Beaucoup de Ouaddaïens disent : "Guibel akheir", c'est-à-dire la période antérieure de soumission à un pouvoir

En vue donc d'améliorer les conditions de la gestion administrative, les colonisateurs firent appel aux sultans, mais en leur attribuant des rôles d'auxillaires supérieurs, d'agents d'information (de nos jours au Ouaddaï ce rôle correspond à celui d'un jassous ou mouchard) et de propagande. Qu'il s'agisse du sultanat du Ouaddaï, du Kanem ou du Baguirmi, l'objectif des colonisateurs est le même : associer ces sultans à l'exercice du "commandement moderne + traditionnel", c'est-à-dire gouvernement indirect, mais sans leur donner une puissance absolue de juges suprêmes, d'administrateurs en chef, ou d'agents spéciaux.

En A.O.F. également à propos du rétablissement des chefs, nous constatons qu'ils manquent du pouvoir nécessaire que les colonisateurs veulent garder ; il ressort des considérations générales que le rétablissement des chefs ne signifie nullement qu'il faille "*leur donner les pouvoirs illimités que les Anglais donnent aux leurs dans leurs protectorats, mais ce n'était pas non plus, les considérer comme des simples agents de liaison*" (49)

"Au Tchad, a propos des chefferies du Kanem, le gouverneur Lavit reprend presque dans leur forme les instructions de Van Vollenhoven : "Dans une société aussi farouche, aussi impatiente de tout joug, atteindre directement l'individu est un leurre. L'administration par l'intermédiaire des chefs indigènes obéis de la population parce que craints, est la seule solution possible pour résoudre le problème du Kanem" (50).

Mais à propos du Baguirmi et des fonctions du sultan, le même gouverneur reprenait à son compte les restrictions de Van Vollenhoven

---

(48) (suite) traditionnel est meilleur que la situation présente de domination coloniale et de soumission traditionnelle.

(49) Archives du Dahomey. Porto Novo, 1919, cité par LOMBARD (Jacques) op. cit., page 128.

(50) CATALA: "L'évolution des chefferies africaines du district de Mao de 1899 à 1953", Mémoire du CHEAM, 1964, cité par LE CORNEC (J.) op. cit., page 49.

quant aux attributions des chefs : " *le sultan est auxiliaire supérieur, agent à la fois d'information, d'exécution et de propagande investi auprès des indigènes et de ses chefs de l'autorité que lui confère son rang et que nous lui confirmons mais n'ayant, sauf dans le détail, aucune initiative à prendre" (51).*

Au Ouaddaï il y eut la nomination de Mahamat Ourada comme sultan du Ouaddaï, L'autorité de ce dernier s'établit juste sur le territoire de la subdivision d'Abbacha. Sa nomination répond également à un besoin d'économie *"puisqu' . à la place de plusieurs chefs dépensiers on sera en présence d'un chef qui par sa formation pourra tenir le rôle d'un chef de district" (52).*

La nomination de Mahamat Ourada est une nécessité coloniale, or les populations locales interprétèrent cette nomination comme un pas franchi par les colonisateurs pour se rapprocher des peuples, en réalisant le voeu des Massakine qui préfèrent la restauration du sultanat.

E. L'intronisation de Mahamat Ourada

L'évènement important intervenu dans le Ouaddaï en 1935 est la restauration du sultanat abbasside du Ouaddaï.

Mahamat Ourada, né en 1896, fils du sultan Brahim, est un prince de sang, et selon la coutume ouaddaïenne, comme il est de père sultan rien ne peut s'opposer à son intronisation. C'est un sultan qui répond aux exigences des traditions ouaddaïennes et à la volonté coloniale française, car Mahamat Ourada avait été envoyé à l'école des chefs ou des enfants de chefs, que le gouvernement général de l'A.O.F. avait

---

(51) LE CORNEC (Jacques), op. cit., page 49.

(52) THIOLON (J.P.) :"L'évolution de la chefferie au Ouaddaï", Mémoire n° 13 ENFOM 1959-1960.

ouvert à Saint-Louis (Sénégal). Conformément aux exigences du colonialisme, l'éducation politique et administrative de Mahamat Ourada n'était pas à faire car ce dernier avait servi à Fort-Lamy dans la bureaucratie coloniale comme écrivain interprète puis comme comptable.

Ourada était donc choisi parmi les princes héritiers *"parce qu'il était un ami du progrès et de la France, parce qu'il était élevé dans des écoles françaises et tenu longtemps éloigné du Ouaddaï" (53).*

Selon un terme qui est a la mode de nos jours au Tchad, nous pouvons dire que le choix des Français fut porté sur un "intellectuel" mais aussi un souverain légitime. Selon Kelinguen (54), Ourada est l'homme qu'il faut pour ouvrir le Ouaddaï sur le modernisme : *"Mohammed Ourada, fils du sultan Brahim qui, proclamé sultan d'Abéché, devait avec l'aide de la France continuer l'effort entrepris depuis 1909 pour ouvrir son pays aux conceptions administratives modernes. Il avait eu le temps, depuis près de vingt ans, de les étudier à notre contact dans les cadres africains de l'administration française à laquelle il appartenait et qu'il servait fidèlement" (56).*

Au mois d'octobre 1935 la population ouaddaïenne avait presque oublié toutes ses peines, ses malheurs, ses souffrances pour se préparer à fêter l'intronisation du fils du sultan Brahim, fils du sultan Youssouf nous disait le défunt sultan Ali Silek (57). Le 15 octobre 1935 vint le jour tant attendu de l'intronisation du sultan Ourada. *"Sur la place devant Tata, tout ce qui tient sur ses jambes à Abéché soulevait l'enivrante poussière de la danse et manifestait le tumultueux enthousiasme des grandes communes populaires. Ce jour-là, la ville*

---

(53) BUIJTENHUIJS (Robert), op. cit., page 60.

(54) KELINGUEN (Y.) : "Renaissance d'un sultanat dans l'Afrique centrale française: le Ouaddaï", in L'Afrique et l'Asie 13, 1er trimestre 1951, page 38.

(55) A l'âge de 16 ans Ourada fut envoyé d'après SCHWEISGUTH, au lycée d'Alger puis à la Medrasa de Saint-Louis où il reçut un enseignement franco-arabe.

(56) KELINGUEN (Y.), op. cit., page 38.

connaissait une animation véritablement exceptionnelle. Tout ce qui compte au Ouaddaï était venu assister aux solennités et aux réjouissances marquant l'intronisation de Mouhamad Ourada, fils de Brahim, fils de Youssouf héritier légitime des sultans du Ouaddaï. Un officier français présidait à la cérémonie faisant d'Ourada sultan par la coutume et par la volonté de la France, il rappelait devant celui-ci et l'assemblée nombreuse des notables, le glorieux passé qui valait à cette cérémonie tout l'éclat qu'on lui voyait" (58).

Comme dans pareille occasion une foule se rassemblait devant la place Moll. C'est par délégations successives que les ruraux étaient venus à Abbacha apportant avec eux du mil et de nombreux troupeaux en guise de présents au nouveau sultan, nous disait le sultan défunt, Ali Silek. Sur la place Moll, les jeunes gens dansaient puis ce fut le silence. Tout le monde s'était mis à écouter du "Kalam Nassara" ou langue française, poursuivait Ali Silek. Dans ce Kalam Nassara le message était adressé à l'endroit de Mahamat Ourada qui était le Ouaddaïen, à même de comprendre la langue française. Ali Silek nous disait qu'il n'avait pu comprendre un seul mot du long discours.

Il nous semble important que le discours prononcé lors de cette intronisation ressorte ici et non en annexe de notre travail.

"Mahamat Ourada! Si vous avez été choisi pour être ici un chef, c'est parce qu'indépendamment de vos qualités personnelles que j'apprécie, vous êtes le descendant des anciens sultans du Ouaddaï. Il n'est pas dans mes intentions de retracer ici l'histoire du pays. Je veux toutefois rappeler très rapidement les principales étapes... Saboun,

---

(57) ALI SILEK, sultan du Ouaddaï successeur de Mahamat Ourada, informateur déjà cité.

(58) SCHWEISGUTH (Ch.) : "Sultanat du Ouaddaï - Evolution politique, économique, sociale", Mémoire ENFOM, 1957, page 2.

Mahamat Cherif, Ali, Youssouf enfin votre grand-père. Le désir des princes de rendre homogène dans l'ordre et la paix un commandement édifié par la force, nous le reprenons à notre charge après avoir été contraints par les circonstances indépendantes de notre volonté et sur lesquelles il ne me paraît pas utile de revenir, d'en limiter le développement. Mais nous estimons maintenant le moment revenu de reprendre notre politique d'organisation de grands commandements et de regroupement des races. Et ici à Abéché, c'est à vous Mohamad Ourada qu'échoit le grand honneur de redevenir sultan et de reprendre le titre de vos ancêtres. Votre ascendance vous confère sans doute une grande partie de l'autorité dont vous avez besoin. L'éducation et l'instruction que vous avez acquises dans nos écoles, le contact que vous avez eu pendant plusieurs années avec les représentants de l'autorité française, au chef-lieu, la formation administrative que nous vous avons données, vous permettent de remplir le rôle qui vous incombe. Ce rôle : d'abord maintenir l'ordre et la paix française que nous avons apportée et sans laquelle nul progrès n'est possible, développer la justice, donner à vos administrés ce bien-être maximum compatible avec les possibilités en améliorant les conditions physiques de leur vie matérielle et en leur procurant les moyens d'user de leur intelligence. Mettre en valeur ce pays, afin d'en développer les ressources. Vous devez imposer à l'intérieur de votre commandement des méthodes de cultures nouvelles, réagir contre la tendance innée de l'indigène à l'imprévoyance. Vous devez en exiger l'extension et la variété. Vous devez aider de toutes vos forces et de toute votre énergie, le médecin dans la lutte qu'il mène contre les maladies et le vétérinaire chargé de sauvegarder le cheptel, richesse essen-

tielle de ce pays. Vous devez être le collaborateur de l'institeur en lui indiquant les fils de vos dignitaires et de vos meilleurs sujets susceptibles de recevoir l'instruction grâce à laquelle ils sauront s'élever. Ce faisant vous préparez votre avenir. Vous devez en résumé être pour nous Français l'auxiliaire en qui nous sommes prêts à mettre toute notre confiance. Ce rôle, c'est par votre action incessante, par vos initiatives intelligentes, dans les divers compartiments du service que vous le remplirez. Vous trouverez auprès du chef du département, auprès du chef de la subdivision d'Abéché sous le contrôle desquels vous travaillez, les conseils et l'aide dont vous aurez besoin. Comprenant l'importance, la grandeur et la noblesse de la mission qui vous est confiée, vous resterez digne de vos grands ancêtres. Vous serez en même temps et surtout le représentant auprès des populations auxquelles va toute notre sollicitude des principes de justice, d'ordre, de paix, de liberté qui caractérisent la France immortelle" (59).

Comment donc à partir d'un programme de travail si vaste, Ourada ne puisse-t-il considérer sa fonction de sultan comme importante? Une fois la cérémonie (60) de remise du sabre et de sermont sur le Coran (Qur'an) accomplie, le sultan Mahamat Ourada reçut à son tour les promesses de fidélité des principaux chefs. Comme Ourada prêta serment sur le Qur'an, les chefs en firent de même. Mahamat Ourada est conscient de la responsabilité que lui confère son titre de sultan pour les uns, et de Amir Al-Mu'minine (61) pour les autres. Il voudrait assumer pleinement son rôle de sultan du Dar Ouaddaï comme l'avaient assumé son père et son grand-père. Mais il s'est aperçu qu'il est un sultan d'un autre

---

(59) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 135. Discours prononcé par le capitaine GRUYOT, délégué du gouverneur général de l'A.E.F.

(60) Sur un tapis de préférence moiré, sont déposés le Qur'an et le sabre. Une fois le sabre remis comme insigne de commandement, le nouveau sultan se fait vêtir de manteaux et se fait enturbanné de chèche blanche.

(61) Appellation portée par les quatre premiers Khulafa-al-rachidun, Abu-Bakr, 'Oumar, 'Ousman et Ali. Ce titre est abusivement utilisé au Ouaddaï.

temps, nous disait Ali Silek. Il se voulait sultan par la volonté de Dieu et non par la volonté des Français. *"Il se trouvait, à son arrivée à Abéché, en présence d'un délicat problème à résoudre. Il lui fallait s'intégrer dans le système administratif qui avait été imposé au Ouaddaï après la destitution d'Acyl. Serait-il une sorte de chef supérieur, simplement superposé aux sept chefs de canton qui avaient été créés dans la subdivision d'Abéché? Serait-il au contraire le sultan que la population ouaddaïenne appelait de ses voeux : chef redouté de l'administration subalterne, juge impartial et intègre vers qui pourrait se tourner, en cas de déni de justice, le plus humble et le plus pauvre des lésés?" (62).*

En nous posant la question de savoir quel pourrait-être le rôle précis de Mahamat Ourada dans une société ouaddaïenne spoliée, quelle serait l'étendue de son pouvoir à côté des fonctionnaires coloniaux dont la technique depuis plus de 26 ans n'avait consisté qu'à frustrer les peuples du Ouaddaï. Comment ferait-il, lui Ourada, pour ne pas être complice de cette frustration de son peuple? Nous nous apercevons que la nomination de Mahamat Ourada le met dans cette alternative : ou bien s'imposer de toute sa légitimité traditionnelle, et demontrer au pouvoir colonial qu'un sultan ne peut être considéré comme un vulgaire fonctionnaire de l'administration coloniale, ou bien d'être docile représentant des peuples ouaddaïens, jouant le jeu de l'administration coloniale donc complice des oppresseurs. Pouvait-il être un sultan comme le fut son père ou son grand-père? Les Ouaddaïens accepteraient-ils d'être guidés par un simple fonctionnaire de l'administration coloniale qui joue au sultan?

---

(62) KELINGUEN (Y.), op. cit., page 38.

Dans un premier temps Mahamat Ourada ne s'était pas laissé manipuler. Il sut manier la fermeté, l'autorité à l'égard des chefs, la souplesse, l'habilité à l'égard des Massakine. "*Mohamad Ourada, lettré, comprenant les buts de notre administration, il était encore intelligent, astucieux même et honnête... toutes choses qui ne courent pas les rues d'Abéché. Esprit clair et ordonné, obéissant et consciencieux, scrupuleux même, il manifestait un réel souci de justice. Mais profondément et sincèrement religieux, il avait aussi toutes les superstitutions que connaît son peuple. Il eut pour la France une dévotion exclusive et se montra ami du progrès, d'une façon un peu puérile et verbale sans doute, mais sincère. Ourada avait en excès certaines qualités et manquait un peu de relief. Fonctionnaire, il avait toutes les qualités d'un bon fonctionnaire, il n'avait pas celles qui font les sultans. Il est vrai que son comportement trop modeste dissimulait un secret, orgueil qui n'a pas été compris et une sensibilité qu'on a malheureusement profondément blessée" (63).*

S'il y a une action politique importante à inscrire dans l'actif de Mouhamad Ourada c'est sa décision de vouloir instaurer le népotisme comme politique du roi, à l'exemple des principautés et des royaumes arabes. Ourada trouvait inacceptable qu'il soit sultan du Ouaddaï et que ses propres frères et cousins descendants d'illustres sultans du Ouaddaï ne puissent profiter des délices du sultanat. Dès son intronisation, il pensait à nommer son cousin Ali Silek, fils du sultan Doud-Mourrah, qui avait résisté d'une manière acharnée à la pénétration française, chef du canton Monjobok. Ourada voulait remanier toute l'adminis-

---

(63) SCHWEISGUTH (Ch.), op. cit., page 17.

tration cantonale qui avait permis aux sept chefs de canton, désignés du temps de l'administration directe par les colonisateurs, de s'enrichir en spoliant les ruraux de tout le Ouaddaï.

Ourada n'avait jamais pardonné au chef de la subdivision d'Abbacha d'entretenir un climat d'intrigues qui permettait aux chefs de canton, dans la mesure où une oreille attentive était prêtée à leurs calomnies, de considérer le sultan comme un simple grand chef de canton, et de s'adresser directement aux responsables français de la ville d'Abbacha. Ourada n'en voulait pas seulement à Ahmat Taha, chef de canton de Monjobok soupçonné d'être, en raison de son origine étrangère de Jallaba, l'agent de renseignements des colonisateurs et par voie de conséquence estimé pour son charlatanisme politique. Il ne voulait pas non plus à Ahmat Taha parce qu'il souhaitait le remplacer par Ali Silek, il voulait "*plier à l'obéissance ses sept subordonnés. Depuis 1912, ceux-ci avaient consolidé leur position et s'étaient enrichis. Avec persévérance ils avaient transformé leur fonction de simple agent de liaison et d'exécution entre l'autorité française et la masse africaine en une véritable charge presque héréditaire. Ils avaient profité des immenses difficultés que rencontre un fonctionnaire ou un officier administrant, seul ou avec un personnel limité, des unités territoriales groupant près de cent mille personnes et d'une superficie équivalente ou supérieure à un département français. Pour en imposer davantage à leurs administrés, ils avaient ceint le turban royal et pris le titre de Melik. Autour de chacun d'eux gravitait une suite de dignitaires, de serviteurs à l'image réduite chez eux mais multipliée par leur nombre. Ils avaient annexé à*

---

leur profit les redevances d'origine religieuse, cependant que la perception de l'impôt de capitation et de la taxe sur le bétail leur permettait d'abuser parfois de l'ignorance et de la naïveté des villageois. L'exercice de la justice civile leur donnait aussi l'occasion de fructueuses conciliations" (64).

Et Kelinguen continue en nous présentant l'origine de ces chefs avec lesquels Ourada n'est pas d'accord. *"Tout cela aurait peut être été accepté longtemps encore s'ils avaient été pour la plupart originaires du pays confié à leurs soins. Mais le premier, le plus habile aussi, était un commerçant jellabi de la vallée du Nil, un autre était fellati, un troisième était un "Faki" missiriyé".*

Entre Ahmat Taha et Mahamat Ourada rien n'allait plus. Ahmat Taha disait à qui voulait l'entendre qu'il est noble et digne d'être le sultan du Ouaddaï (65). D'où l'éclatement du conflit entre le sultan Ourada et son chef de canton entré dans l'insubordination. Ourada obtint la révocation de Ahmat Taha de son poste de chef de canton, et son frère Brahim de son poste de Qadi, ainsi que le retrait de leurs apanages. Ce conflit d'ordre administratif entre un sultan et un chef de canton fut exploité par la suite dès 1938, et il atteint son paroxysme en 1939 lors du passage de l'administration militaire à l'administration civile. L'administration civile française ayant le goût des intrigues transforma le problème de la révocation des Taha, en conflit ethnique entre la famille royale et la famille Taha, c'est-à-dire un prétexte de monter les Ouaddaïens contre les Jellaba. L'administration coloniale est parvenue en exploitant le sentiment ethnique, que d'aucuns appellent incorrectement tribalisme, à créer un problème politique au Ouaddaï, à présenter

---

(64) KELINGUEN (Y.), op. cit., page 39.

(65) D'après SCHWEISGUTH, la famille Taha s'était installée au Ouaddaï lors de la seconde immigration Jellaba pendant la révolte Mahdiste. Taha le père était devenu Faki de la momo (aumonier de la reine mère). C'est sans doute dans l'exercice de cette fonction qu'au goût du négoce il ajouta celui de l'intrigue et qu'à l'ambition de la connaissance et du service divin, il ajoute celle de la puissance politicienne. Il n'eut le sentiment de trahir personne, lui l'étranger, quand il se mit fort opportunemment au service des Français.

le Ouaddai comme un pays dont la xénophobie est orientée uniquement contre les Jellaba du Soudan, dans le but de susciter le renvoi des Ouaddaïens du Soudan. Ce problème politique sera exploité par la nouvelle classe politique à partir de 1946.

Et pourtant les conflits au sein du groupe des chefs (66) ne se rapportent pas seulement à cet exemple du conflit Ourada-Taha ; partout ailleurs en Afrique française nous avons des exemples de situations conflictuelles qui donnèrent l'occasion aux politiciens africains de s'insurger contre la chefferie traditionnelle et de provoquer sa dégradation. Jacques Lombard nous donne l'exemple des conflits survenus au sein des anciennes dynasties comme celle du Dahomey. Ce pays tout comme le Ouaddaï à la suite de l'occupation coloniale, vit le dernier roi Béhanzin destitué et remplacé par l'un de ses frères, puis c'est le passage à l'administration directe. Le Dahomey fut donc divisé en cantons à la tête desquels furent placés des chefs de canton. Avec la remise en cause de la colonisation, les partisans de la famille écartée du trône s'opposèrent à ces chefs de canton ; d'où l'idée de révocation et de destitution, prônée par les adversaires de la chefferie.

Lombard nous dit que ces rivalités furent observées également au Cameroun "*entre les chefs de canton bamileké et leurs sous-chefs, les Fouté, que l'organisation administrative nouvelle avait rendus plus autonomes qu'autrefois*" *(67)*.

Mais comme au Ouaddaï le goût de l'intrigue empêche le débat d'idées, et ramènent tous les problèmes au niveau des ethnies ou des hommes appartenant à ces ethnies, pendant plus de vingt ans, le conflit qui devrait être compris comme découlant des procédés du colonialisme

---

(66) LOMBARD (Jacques), op. cit., page 146.

(67) FONTECAVE (R.): "Le chef coutumier bamiléké", Mémoire de l'institut des hautes études d'Outre-mer, 1953-54, cité par Lombard.

qui donna la possibilité pendant plus de 25 ans aux chefs de canton de se créer un statut spécial qu'ils ne veulent point par la suite perdre, autrement dit pour les chefs de canton, dans une administration directe ou dans une administration indirecte, ils veulent conserver leur statut de chefs ; ce conflit donc au Ouaddaï est ramené à un niveau ethnique qui aura un impact sur l'essor de la politique tchadienne à partir de 1946 entre Ouaddaïens et étrangers.

Mais Mahamat Ourada était très déçu par l'attitude des colonisateurs français qui ne cessent de prêter une oreille attentive à tous ceux qui se plaignent du sultan, et à recevoir avec complaisance ses adversaires. Ourada voulait garder sa dignité et ne pas se transformer en principal agent de renseignements du chef de la sudivision ou en sultan revanchard. Il préféra prendre ses distances vis-à-vis des autorités coloniales. Au chef de la subdivision d'Abbacha et à tous ses adversaires de la famille Taha, il voulut leur faire comprendre que le Ouaddaï lui appartient comme il avait appartenu à ses ancêtres, et que par voie de conséquence ce sont les étrangers, qu'ils soient Français ou Jallaba qui ont besoin de la protection du sultan ; le sultan n'a besoin de la protection de personne surtout pas de celle des étrangers (68). Le prestige de Mahamat Ourada provient en effet de l'histoire ancienne du Ouaddaï, des traditions mais aussi de la longue période de l'administration directe qui avait fait souhaiter à tous les peuples du Ouaddaï le retour du sultanat. Ourada ne doit son prestige ni à sa formation de fonctionnaire ni à son instruction reçue à l'école coloniale de Saint-Louis du Sénégal, ni à son voyage en France qui lui avait permis d'être reçu en juillet 1939 à l'occasion des fêtes du cent

---

(68) Nous résumons ainsi les réflexions faites par le défunt Ali Silek avec qui nous avons eu de nombreux entretiens et à qui nous avions demandé quand nous étions professeur d'histoire-géographie au lycée franco-arabe d'Abbacha de nous faire un bref résumé sur le règne du sultan Ourada et sur le sien.

cinquantaire de la révolution française, par le ministre Mandel (69) *"qui lui fit cadeau d'un manteau brodé d'or confectionné spécialement pour lui à Alger"*.

Ourada ne doit sa popularité qu'aux peuples du Ouaddaï qui estimaient que le sultan Amir Al-Mu'mimine soit le seul rempart contre l'injustice des chefs de cantons et contre les abus des colonisateurs. Ourada exerça quasiment toutes les responsabilités administratives durant les dures années de la seconde guerre mondiale, en l'absence d'un administrateur européen à la tête de la subdivision. Il avait maintenu la ville d'Abbacha et le Ouaddaï en entier dans un ordre paisible nous dit Schweisguth. Ourada participait à la collecte des animaux et des grains destinés au ravitaillement des troupes à partir d'Abbacha. Abbacha était devenu un centre très important d'expédition de vivres aux armées du Moyen-Orient via le Soudan. Ourada de plus en plus fatigué, car il faisait tout le travail administratif seul ; c'était lui qui rédigeait les laisser-passer pour tous les individus désirant se rendre au Soudan ou ailleurs, il écrivait tout le temps, tapait lui-même à la machine tous les rapports, lettres et discours, nous dit Schweisguth. Il associait de temps à autre son cousin Ali Silek chef de canton de Monjobok aux tournées de recensement ou au recouvrement d'impôts religieux et impôts administratifs.

Durant les dernières années de son règne Ourada sut s'imposer, cumulant le rôle du premier fonctionnaire ouaddaïen et le rôle de sultan moderne. *"Aussi est-ce sans doute avec la bonne conscience d'un homme qui a bien accompli "sa longue et lourde tâche" que Mohammed Ourada devait, le 21 avril 1945, rejoindre son père le sultan Brahim dans l'enclos de la mosquée des sultans d'Abéché" (70).*

---

(69) SCHWEISGUTH (Ch.), op. cit., page 39.

(70) KELINGUEN (Y.), op. cit., page 39.

Tableau de succession des neuf derniers sultans du Ouaddaï

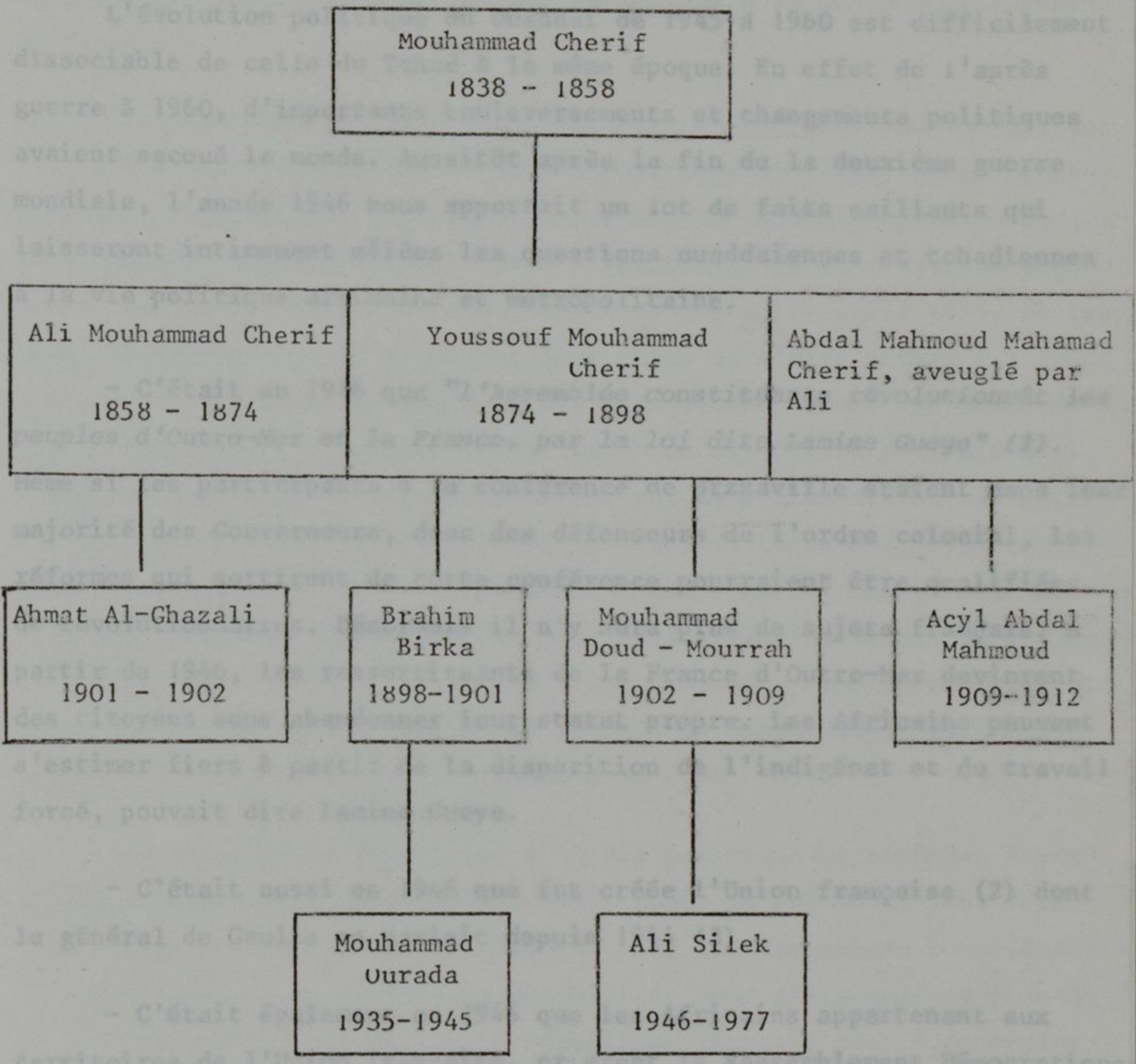

(71)

---

(71) Nous signalons que de nos jours, après la mort d'Ali Silek le 18 décembre 1977, c'est le fils de Mouhammad Ourada qui fut intronisé sultan du Ouaddaï. Brahim Mouhammad Ourada, le plus estimé et le plus populaire des enfants de Mouhammad Ourada ainsi que des deux héritiers du sultan défunt Ali Silek, fut désigné par les dignitaires du Ouaddaï et applaudi par l'ensemble de la population, comme nouveau sultan du Ouaddaï.

CHAPITRE NEUVIEME

L'essor de la lutte politique au Ouaddai de 1945 à 1960

L'évolution politique du Ouaddaï de 1945 à 1960 est difficilement dissociable de celle du Tchad à la même époque. En effet de l'après guerre à 1960, d'importants bouleversements et changements politiques avaient secoué le monde. Aussitôt après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'année 1946 nous apportait un lot de faits saillants qui laisseront intimement mêlées les questions ouaddaïennes et tchadiennes à la vie politique africaine et métropolitaine.

- C'était en 1946 que *"l'Assemblée constituante révolutionnât les peuples d'Outre-Mer et la France, par la loi dite Lamine Gueye" (1).* Même si les participants à la conférence de Brzzaville étaient dans leur majorité des Gouverneurs, donc des défenseurs de l'ordre colonial, les réformes qui sortirent de cette conférence pourraient être qualifiées de révolutionnaires. Désormais il n'y aura plus de sujets français. A partir de 1946, les ressortissants de la France d'Outre-Mer devinrent des citoyens sans abandonner leur statut propre. Les Africains peuvent s'estimer fiers à partir de la disparition de l'indigénat et du travail forcé, pouvait dire Lamine Gueye.

- C'était aussi en 1946 que fut créée l'Union française (2) dont le général de Gaulle en parlait depuis 1944 (3).

- C'était également en 1946 que les Africains appartenant aux territoires de l'Union française, cr erent le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) à la réunion de Mamako.

Une année après, en 1947, le Tchad sous l'initiative de Gabriel Lisette (4) crée le P.P.T-R.D.A. (Parti Progressiste tchadien section

---

(1) JOOS (Louis C.D.): "Brève histoire contemporaine de l'Afrique noire" Editions Saint-Paul, Paris (c) 1964, page 304.

(2) C'était au référendum du 13 Octobre 1946 qui fut adoptée la constitution. Elle créait l'Union française, ensemble formé par la France métropolitaine, l'Algérie, les départements et territoires d'Outre-Mer d'une part, et par les territoires et Etats associés d'autre part (cf. JOOS Louis C.D., p. 305).

du R.D.A.). Le berceau du P.P.T. - R.D.A. est le Sud du Tchad. Tôt donc, les Tchadiens du Sud profitèrent de la situation coloniale et connurent un réveil politique (5) qui les fit participer à la lutte pour l'indépendance.

D'autres moments historiques méritent d'être signalés du fait de leur impact sur l'évolution de la vie politique au Tchad. Après le déclin de l'impérialisme colonial observé depuis 1953-54, après la bataille de Dien-Bien-Phu, et aussi après l'éclatement de la rebellion algérienne du 1er.11.1954. Mais aussi après Bandoeng, en avril 1955, où les peuples afro-asiatiques signèrent leur refus de s'être soumis à l'occident, c'est l'année 1956 qui mérite d'être retenue comme une année de grand changement en Afrique. La loi cadre du 23.06.1956 pourrait être qualifiée également de révolutionnaire, car dans l'esprit de son inspirateur Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-Mer, elle tendait vers l'autonomie des Territoires d'Outre-Mer. *"La loi cadre votée en 1956 est entrée en application en mars 1957. Elle instituait le suffrage universel, le collège unique, créait une assemblée territoriale délibérante avec des pouvoirs accrus, un conseil de gouvernement responsable devant l'Assemblée, bref les organes d'un Etat" (6).*

Les Tchadiens s'initièrent à la vie politique et votèrent à plusieurs reprises sans pour autant saisir toute la portée de leur vote. *"Les Tchadiens votèrent successivement pour les Assemblées constituantes en France, pour les référendums successifs, pour l'Assemblée nationale en France, pour le conseil de la République (Sénat), pour l'Assemblée*

---

(3) Le Tchad. Une nation aujourd'hui, in Remarques Africaines, du 5.5.1968.

(4) Administrateur colonial originaire de la Guadeloupe.

(5) BUIJTENHUIJS (Robert), op. cit., page 74.

(6) CHAPELLE (Jean) : "Le peuple tchadien - Ses racines et sa vie quotidienne", Editions Harmattan, 1980, page 242.

de l'Union française et enfin pour le conseil représentatif tchadien (transformé ensuite en Assemblée), et finalement pour leur propre constitution. De 1945 à 1960, il n'y eut presque pas d'année sans bulletin de vote" (7).

Les contrastes de la société tchadienne avaient apparu à partir de ces multiples votes, mais surtout à partir de la création des partis politiques.

Le dynamisme politique se localise dans le Sud Tchad, zone privilégiée par l'administration coloniale pour la culture du coton. C'est dans le Sud que l'administration coloniale créât de toute pièce, une chefferie dite traditionnelle, composée d'anciens marmitons et anciens serviteurs des fonctionnaires coloniaux, sur laquelle elle s'appuyait pour faire travailler les Tchadiens comme des boeufs, sur les champs de coton. L'administration coloniale en avait déjà l'expérience de ces Tchadiens qu'elle avait utilisé comme des Titans lors de la construction du chemin de fer Congo-Océan en 1927.

Le P.P.T. - R.D.A. trouva un terrain propice au Sud pour s'attaquer aux méthodes instaurées pour la culture du coton. Ce faisant, le P.P.T. - R.D.A. s'attaquait à la chefferie traditionnelle et du même coup à l'administration coloniale et donc à la colonisation.

Dès les premières années de la vie politique tchadienne, les Tchadiens du Sud s'insurgèrent contre l'ordre colonial, tandis que les Tchadiens du Nord étaient sous la coupe réglée des sultanats, institutions que le pouvoir colonial préserva et fortifia, défendirent l'ordre colonial. Nous pouvons à partir de là dire que l'un des grands contrastes

---

(7) CHAPELLE (Jean), op. cit., page 236.

de la société tchadienne réside dans le combat entre le progressisme au Sud, parce que le P.P.T. - R.D.A. dans ses débuts se réclamait du communisme ce n'est que par la suite qu'il montrera sa déviation, et le conservatisme au Nord. D'après Diguimbaye et Langue : "*Le progressisme lutte pour l'émancipation politique, sociale et économique du pays. Le conservatisme au contraire s'en tient au statu quo. Il s'accomode du pouvoir de tutelle et s'en remet pour le présent et pour l'avenir au paternalisme colonial*" *(8)*.

De 1946 à 1958, le Tchad était intégré dans la République française avec le statut de territoire d'Outre-Mer ; pendant cette période de plus de douze ans d'intégration il y eut prise de conscience chez tous les Tchadiens. Ceux du Sud, en fonction de l'instruction française reçue, passèrent pour les lettrés qu'on appelât les évolués. Vu donc leur évolution et pressés de remplacer le blanc, de jouir de certains privilèges ("maison blanche", voiture), les Tchadiens du Sud s'aperçurent qu'ils peuvent prétendre à la gestion des affaires du Tchad. Les Tchadiens du Nord, lettrés, mais "malheureusement" pour eux en Arabe, et à ce titre ils ne pouvaient être classés parmi les évolués, s'aperçurent de leur insuffisance. Les représentants politiques du Nord ne souhaitèrent pas l'indépendance.

De 1945 à 1960, pendant toute la durée des luttes politiques, passait pour région dominante du Nord Tchad, la région du Ouaddaï qui, à elle seule renfermait quatre sultanats sur les sept que compte le Tchad.

---

(8) DIGUIMBAYE (Georges) et LANGUE (Robert) : "L'essor du Tchad", PUF, 1969, PAGE 23.

Pendant l'évolution des évènements politiques qui amenèrent le Tchad en 1960 à l'indépendance, le Ouaddaï s'éternisait dans les intrigues et se laissait surclasser sur le terrain politique.

Au Ouaddaï après l'intronisation du sultan Ali Silek, le 18 juin 1946, et après les premières initiatives électorales, toute la vie politique de 1946 à 1960 fut consacrée non pas sur les débats d'idées ou de réalisations de projets économiques, mais au contraire, ce sont les noms d'individus qui tinrent le devant de la scène politique dont les plus importants furent le docteur Abba Siddik (9), le professeur Oulech et le commerçant Moussa Andjalbo (10). Le docteur Abba Siddik représentant le P.P.T.-R.D.A. est un exemple intéressant pour notre étude parce qu'il nous permet de constater la difficulté rencontrée par le "progressisme" à s'implanter dans une zone réputée conservatrice et aussi les risques encourus par Abba Siddik de combattre le colonialisme. Le cas du professeur Oulech nous permet de comprendre le jeu subtil du colonialisme qui consiste à monter le sultanat contre le progrès de la culture arabe, de monter une ethnie contre une autre, mais aussi de supplanter l'enseignement de l'Arabe. Le cas Moussa Andjalbo est intéressant en ce sens qu'il nous permet de saisir la portée des intrigues au Ouaddaï et de comprendre ce qu'est "l'Ambolitique" (a) science ou art de mentir, de calomnier et de trahir. C'est là une définition courante au Ouaddaï de la politique comme oeuvre des malhonnêtes et des êtres sans scrupules.

---

(9) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 217, de l'année 1947.

(10) SCHWEISGUTH (Ch.) Mémoire de l'ENFOM, op. cit.

(a) C'est l'équivalent du mot politicaillerie.

Le Ouaddaï plongé dans le statisme

De 1912 à 1934 la politique coloniale au Ouaddaï fut celle dite, politique des chefs de cantons dévoués à la cause française. Par le truchement de ces chefs de cantons, l'ordre colonial fut respecté et la population spoliée directement par les colonisateurs et leurs suppôts. C'est dans cette période que se situe le grand mouvement d'abandon du Ouaddaï par les Ouaddaïens. Les départs vers le Soudan pourraient être chiffrés à sept mille personnes par an.

De 1935 à 1945, dix années d'expérience d'administration indirecte furent tentées avec Mouhammad Ourada, comme ailleurs avec les Anglais au Boganda ou au Nigéria du Nord, où l'indirect rule était expérimentée depuis 1900 en laissant les émirs musulmans libres de gérer les territoires à leur guise (II).

Après la mort d'Ourada, il y a eut continuité de la politique coloniale. Avec l'intronisation du sultan Ali Silek, un nouveau règne commence. C'est la confirmation de l'administration indirecte comme système de commandement dans le Ouaddaï.

Le principe de politique de commandement par le biais d'un sultan instaure une superposition de deux souverainetés : la souveraineté française et la souveraineté traditionnelle ouaddaïenne. C'est une superposition de deux administrations soucieuses de percevoir l'impôt selon des méthodes impopulaires qui encouragent les peuples à l'émigration.

La politique coloniale dite politique de sultans que d'aucuns qualifient de politique de l'immobilisme ou du statisme dans un monde en pleine évolution, est une politique coloniale habile, qui utilise au

---

(II) Catherine COQUERY-VIDROVITCH, in Histoire générale de l'Afrique noire, Tome II : de 1800 à nos jours, Paris, PUF, 1971 de DESCHAMPS H.

Ouaddaï les sultans, et ailleurs la chefferie traditionnelle dans l'accomplissement des besoins coloniaux.

Au Ouaddaï il était difficile après l'intronisation du sultan Ali Silek de dissiper l'équivoque née de la superposition des deux administrations. Le véritable pouvoir était entre les mains des fonctionnaires coloniaux. Les responsabilités du sultan Ali Silek étaient mal définies. Le manque de précisions du pouvoir du sultan entraîne la désagrégation de l'institution traditionnelle. En tant qu'organisation sociale traditionnelle, le sultanat du règne d'Ali Silek semble être un anachronisme face aux partis politiques en lutte sur toute l'étendue du Tchad. L'humiliation du sultan Ali Silek semble venir de la lutte politique qui avait permis aux politiciens d'attaquer le sultanat et de saper l'autorité du sultan. Le sultanat ne peut plus être considéré comme institution traditionnelle dès l'instant où les sultans aidés des chefs de cantons, étaient entrés en compétition électorale dès les premières élections des années 46 et 47. Ali Silek voulant garder sa dignité et son honneur n'avait pas accepté de se présenter en personne dans les élections. Il s'était fait remplacé par son gendre Khoursal Dahab. Mais quelle que soit l'astuce utilisée il y a une campagne menée au nom du sultanat pour le compte du parti U.D.T. (Union Démocratique Tchadienne).

Lors des premières élections territoriales des 15 décembre 1946 et du 12 janvier 1947 (11) au premier collège, celui des citoyens de statut français, le Tchad était divisé en deux parties : Nord-Est et Sud-Ouest. Dans l'ensemble Nord-Est, appelé pour la circonstance première circonscription, sont incluses les régions du B.E.T., du Kanem,

---

(11) D'importants détails électoraux sont fournis par LE CORNEC (Jacques) "Les chefferies du Tchad et l'évolution politique", op. cit., page 115 et 116, auquel nous nous référons ici pour toutes les informations électorales et les listes ci-dessous mentionnées.

du Ouaddaï et du Salamat. Dans l'ensemble Sud-Ouest ou deuxième circonscription sont incluses les régions du Mayo-Kebbi, du Moyen-Chari, du Sud-Logone, du Chari-Baguirmi (avec le district de Melfi détaché du Salamat à cet effet).

Le conseil représentatif de 1947 comprend au premier collège dix élus en raison de cinq élus par circonscription dont trois indépendants pour le Nord-Est et trois U.R.T. (Union Républicaine du Tchad) pour le Sud-Ouest. Au premier collège il n'y a que deux listes U.R.T. et indépendants dont voici la liste (12) :

Nord-Est			Sud-Ouest		
MM.	Lallia	(U.R.T.)	MM.	Anceau	(U.R.T.)
	Oliyier	(U.R.T.)		Blanchard	(U.R.T.)
	Sabin	(ind.)		Kieffer	(U.R.T.)
	Schaeffert	(ind.)		Petitjean	(ind.)
	Tardrew	(ind.)		Vincent	(ind.)

Les élus U.R.T. sont plutôt commerçants tandis que les indépendants sont fonctionnaires, hormis Tardrew qui est commerçant.

Au Deuxième collège celui des autochtones nous dit Le Cornec, le Tchad était divisé en six circonscriptions (13) :

- *"La première circonscription comprend les régions du B.E.T. et du Kanem.*
- *"La deuxième circonscription correspond à la région du Ouaddaï.*
- *"La troisième circonscription rassemble les régions du Salamat et du Batha.*

---

(12) LE CORNEC, op. cit., page 351.

(13) Par arrêté du 18.11.1946.

- *"La quatrième circonscription dite "du Lac" groupe avec le Chari-Baguirmi les districts extérieurs de Bongor (Mayo-Kebbi) et de Melfi (Salamat).*

- *"La cinquième circonscription, dite du Logone, comprend, avec tous les districts moins un de la région du Logone, la plus grande partie du Mayo-Kebbi. C'est-à-dire les districts de Fianga, Pala et Léré.*

- *"La sixième circonscription, dite du Moyen-Chari, comprend avec les quatre districts de cette région celui de Doba, détaché du Logone"(14)*

Contrairement au premier collège où il n'y a que deux partis (U.R.T. et ind.), au deuxième collège du conseil représentatif de 1947 qui comprend dix-neuf membres dont quatre élus pour le Ouaddaï, nous constatons qu'il y a au total cinq partis qui s'affrontent. Ce sont par ordre d'importance des années 1947-1951 d'abord, l'U.D.T. (Union Démocratique tchadienne), l'U.R.P.T. (Union Républicaine et Progressiste du Tchad), le P.F.T. (Progressistes Franco-Tchadiens), les indépendants et enfin le P.P.T. (Parti Progressiste Tchadien).

C'est l'U.D.T. ou parti des sultans et des chefs de cantons qui domine le C.R., donc c'est le conservatisme qui domine le conseil représentatif.

"La grande majorité du conseil représentatif est conservatrice, "politiquement, socialement et géographiquement" (15).

---

(14) LE CORNEC (Jacques), op. cit., page 115.

(15) LE CORNEC, op. cit., page 117.

CONSEIL REPRESENTATIF DE 1947 (16)

2ème Collège

1°/ BATHA-SALAMAT

MM. Adoum Aganaye (ind.)
Arabi Al-goni (U.D.T.)
Kadre Alio (U.D.T.)

2°/ KANEM

MM. Alifa Ali (P.F.T.) ??
Béchir Sow (P.F.T.)

3°/ LAC

MM. Djama Babikir (U.R.P.T.)
Ibrahim Babikir (U.R.P.T.)
N'dax Alioune (U.R.P.T.)

4°/ LOGONE

MM. Lorsala (U.D.T.)
Mangué (U.D.T.)
Markinzaye (U.D.T.)
Ouaïdou (U.D.T.)

5°/ MOYEN-CHARI

MM. Doulia (P.P.T.) ?
Kodebri Nagué (ind.)
Toura-Gaba (U.R.P.T.)

6°/ OUADDAI

MM. Abderahman Diallo (U.D.T.) commis d'administration
Baroud (U.D.T.) sultan du Tama
Brahim Moustapha (U.D.T.) sultan du Sila
Khoursal-Dahab (U.D.T.) représentant du sultan Ali Silek.

---

(16) LE CORNEC, page 351.

?? : Nous avons là curieusement un sultan particulier qui se réclame du progressisme et pourtant le P.F.T. comme l'U.D.T. se rangent à droite.

? : Seul véritable parti de gauche ?

Après le discours du général de Gaulle en Avril 1947 à Strasbourg, était né le R.P.F. (Rassemblement du Peuple Français) (17).

Le premier collège tchadien devint officiellement gauliste c'est-à-dire colonialiste. L'U.D.T. se rapprocha du R.P.F.. Ce qui fit dire à bon nombre d'observateurs de l'histoire coloniale du Tchad, que dans la mesure où l'U.D.T. rassemble les sultans du Nord donc forcément les musulmans du Nord, c'est l'Islam même qui était l'allié du colonialisme et donc du R.P.F.

Cette collaboration de l'autorité traditionnelle avec les colonialistes sera vivement critiqué par les progressistes. Tout le Nord symbole des sultanats et donc de l'oppression, deviendra la cible des politicards en quête de leitmotiv. Selon le vice-président du R.D.A., M.G. d'Arboussier (18) l'on assiste à l'affrontement des deux camps :

" 1°) Camp démocratique et anti-colonialiste

" 2°) Le camp réactionnaire et colonialiste.

" Les forces démocratiques groupées derrière le R.D.A., et les forces réactionnaires et colonialistes guidées par le R.P.F.Il y a un -choix à faire.

" Pour ou contre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour ou contre le système colonial généralisé"

Sous d'autres cieux il y a donc un affrontement idéologique entre communisme et R.P.F. C'est le même affrontement qui se déroule au Tchad par P.P.T. et U.D.T. interposés. En témoignent les évènements de Fort-Archambault de novembre 1947 entre Nordistes et Sudistes (19). Mais quand Toura-Gaba poussa les Tchadiens du Sud à attaquer les Tchadiens

---

(17) LE CORNEC, op. cit., page 117.

(18) Rapport d'ARBOUSSIER de 1948 cité par Le Cornec.

(19) Archives d'Aix-en-Provence 5 D 217, année 1947 dans Secret du 17 juillet 1947 signalé par GROS au S.D.E.C.E.

du Nord installés à Fort-Archambault, sous prétexte qu'ils sont musulmans, le combat politique prit une coloration confessionnelle et ethnique. Au Ouaddaï également on trouvait un grand nombre d'évolués Sara, fonctionnaires pour la plupart envoyés dans ce pays avec l'arrière-pensée qu'ils seront matés par les Ouaddaïens musulmans :

"La fine fleur des évolués sara envoyés au Ouaddaï a trouvé dans les Djellaba un appui sérieux contre les Ouaddaïens. Les Djellaba ont su les flatter en affectant de les considérer comme des frères et en finançant le parti progressiste tchadien auquel les jeunes évolués sara adhèrent presque tous et le B.D.A. (Bloc Africain démocratique) qui serait franchement anti-français" (20).

Nous constatons qu'il y a là un risque de ségrégation ethnique. Tôt, donc au Tchad, il y avait des hommes qui entretenaient l'opposition non seulement dans les personnes, et moins encore dans les idées mais beaucoup plus grave, dans les faits ethniques. L'administration coloniale était pour beaucoup dans le sentiment de haine instauré entre les Ouaddaïens et les Sara d'Abbacha. Puisqu'elle est plus proche des milieux traditionnels, elle avait dressé le sultan contre les Jellaba et les Sara. L'administration fut prise à partie par les Sara. C'était donc au moment où les esprits s'étaient chauffés, que s'était constitué le bloc Ouaddaï musulman, décidé à se défendre contre les "esclaves" (21).

Les politicards s'y mêlant, la question politique prit un tour religieux et ethnique. Au Ouaddaï, le P.P.T. représenté par le docteur Abba Siddik (22), était réduit à un petit noyau de Sara, de camerounais et de Jellaba.

---

(20) Secret signalé par GROS, administrateur adjoint des colonies au S.D.E.C.E., date du renseignement fin juillet 1947. Date de l'information 1er août 1947. Diffusion SDECE. Cf. Archives d'Aix-en-Provence 5 D 217.

(21) 5 D 217, 1947.

(22) Premier médecin sorti de l'école de Dakar.

Abba Siddik, que les colonialistes qualifiaient d'anti-Blancs, était la cible des colonisateurs. Ils ne cherchaient qu'à lui nuir en montant contre lui des cabales. Comme nous le dit le journal "La Défense" (23), une rumeur colonialiste accusait le jeune médecin africain Abba Siddik, de faire de la contrebande d'armes avec le Soudan anglo-égyptien pour le compte des communistes. Le but recherché par les colonialistes est l'emprisonnement d'Abba Siddik. Mais cette information fut jugée de trop fantaisiste par le gouverneur du Tchad. Les colonialistes cherchèrent d'autres cabales. C'est ainsi qu'en novembre 1947, Abba Siddik et l'infirmier Tobio, tous deux en service à Abbacha et membres du P.P.T., furent l'objet de poursuites judiciaires (24).

"On accusa Abba Siddik d'avoir, en Août 1946, au cours d'une tournée médicale, dispensé certains autochtones de la formalité de la vaccination contre le versement d'une somme de cinquante francs" rapporte le journal "La Défense".

Adoum Baroud, sultan du Tama, membre de l'U.D.T. proche des colonialistes de Biltine, fit savoir à l'administrateur-adjoint Gros, qu'il y a de nombreux plaignants contre le docteur Abba Siddik et l'infirmier Tobio. Les inculpés furent placés sous mandat de dépôt par le juge d'Abbacha et transférés à Biltine le 13 juin 1947 (25). Nous pouvons lire le chef d'accusation suivant dans ce qui fut appelé "l'affaire Abba Siddik" : *"Abba Siddik, médecin africain, est inculpé d'avoir usurpé au cours de ses fonctions le titre de lieutenant, d'avoir perçu indûment des amendes et de s'être livré à des sévices"*.

---

(23) *"La Défense" Semaine du 5 au 11 septembre 1947, in 5 D 217.*

(24) *5 D 217 Archives ci.*

(25) *5 D 217 " " .*

A la date du 24 juin 1947 Rogué, gouverneur des colonies, chef du territoire du Tchad écrivit au gouverneur général de l'A.E.F. pour justifier l'arrestation du médecin Abba Siddik. "*La position anti-française et anti-blanc du médecin africain Abba Siddik est connue de longue date. Fils d'un captif, il est méprisé de la population du Ouaddaï parmi laquelle la nouvelle de son arrestation a dû être accueillie avec satisfaction...*" *(27)*.

Certes, Abba Siddik était mal tombé, car déjà à Abbacha tous les évolués, en majorité Sara, étaient mal vus par les colonialistes, comme en témoigne l'acte du "commandant" Maillard qui, pour montrer sa supériorité de chef de la division de Biltine, avait fait descendre à coup de cravache des évolués qui étaient montés sur le camion de la société indigène de Prévoyance, pour rentrer du champ de course au centre de la ville. Une deuxième fois, le même Maillard, au même champ de course d'Abbacha, se mit au volant du véhicule sur lequel étaient montés les "évolués", les conduisit à 15 km de la ville d'Abbacha et, de nouveau, débarqua tout le monde à la cravache (26).

Les évolués, indignés par cette attitude "singulièrement outrageante et injuste, se plaignirent auprès du gouvernement général et du ministre de la France d'Outre-Mer : M. Maillard avait agi avec beaucoup de légèreté, on le rappela", rapporte "La Défense".

Mais comme Abba Siddik leader du P.P.T-R.D.A. à Abbacha est aussi le premier des évolués de la place, la solidarité colonialiste avait joué contre lui. Les évolués se virent frappés à la tête, et Abba Siddik fut jeté en prison. L'attention du chef du service judiciaire a été à

---

(26) "La Défense" semaine du 5 au 11 septembre 1947.

(27) 5 D 217.

ce propos appretée à toutes fins utiles, sur l'intervention de Gabriel Lisette, député du Tchad, au cours de la séance du 15 juillet 1947 (29). Rappelons que Gabriel Lisette intervient au nom du P.P.T.-R.D.A. apparenté au groupe communiste de l'Assemblée nationale.

Sur le plan national on enregistre une evolution de la vie politique au Tchad. L'administration coloniale est de plus en plus critiquée, non seulement par le P.P.T.-R.D.A. mais aussi par les indépendants et tous ceux qui s'opposent à l'administration traditionnelle (sultanat au Nord et chefferie traditionnelle au Sud). D'autres formations politiques virent le jour au début de 1950 dont les sigles sont les suivants : P.S.I.T. (Parti socialiste indépendant du Tchad), créé en 1950. *"Ses membres proviennent les uns de l'U.D.T., les autres du P.P.T. Son président Khoulamallah vient de l'U.D.T. Le recrutement du P.S.I.T. se fait chez les Baguirmiens et les Arabes" (28).* Il y a donc eu des défections au sein du P.P.T.-R.D.A., raison pour laquelle en novembre 1950 le bureau fut réorganisé et Toura-Gaba devint le secrétaire général (30).

Même si le Ouaddaï est plongé dans un statisme, les politicards et l'administration traditionnelle demeurent conscients de l'évolution générale du Tchad. Tous les sultans du Ouaddaï sentaient que le monde changeait. Ils restaient inquiets face à la montée des jeunes partis politiques. L'U.D.T. s'effrite de plus en plus. Elle muta en A.S.T. (Action sociale tchadienne) regroupant presque tous les fidèles de l'U.D.T. (31). C'est l'ancien gouverneur Rogué qui crée l'U.D.I.T. ((Union démocratique indépendante du Tchad) en 1953 (32). L'administration coloniale se voit de plus critiquée par ceux qui la connaissent.

---

(28) CHAPELLE, op. cit. , page 239.

(29) 5 D 217.

(30) CHAPELLE, page 239.

(31) DIGUIMBAYE (G.) et LANGUE (R.) : "L'essor du Tchad", op. cit. p.33.

(32) LE CORNEC, op. cit., page 133.

Les colonialistes cherchent plutôt la voie de la neutralité. Ainsi donc les sultans lâchés deviennent la proie des partis politiques qui ont pour objectif premier de faire disparaître la féodalité rétrograde. Du multipartisme qui se propage à travers le Tchad, se dégagent des idées démocratiques plus réalisables en Occident qu'au Tchad, et moins encore au Ouaddaï. *"Les formations politiques tchadiennes expriment les deux courants gauche-droite. A gauche le progressisme du P.P.T., section territoriale du R.D.A., à droite le conservatisme du R.P.F. et ses produits locaux U.D.T. A.S.T., G.I.R.T. (33). Voire M.S.A. (34). A gauche les évolués et les petits fonctionnaires, commis, instituteurs, infirmiers ; à droite les chefs européens. Les partis locaux sont des prolongements de partis métropolitains ou apparaissent comme tels, aussi le R.P.F. local et l'U.D.T. prolongeant le R.P.F. métropolitain, le R.D.A. communisant prolongeant le P.C. et, dans une certaine mesure, le M.S.A. prolongeant la S.F.I.O." (35).* Puis les partis locaux se détachent de leurs homologues métropolitains : A.S.T., R.D.A. réformiste, M.S.A. autonome. Rappelons que c'était le P.S.I.T. qui était devenu le M.S.A. (Mouvement socialiste africain). Le jeu d'alliance orienta plusieurs mouvements vers des unions éphémères. L'U.T. ou Union tchadienne résulte de l'alliance circonstancielle entre le P.P.T. et le P.S.I.T. ; le F.A.C.T. (Front d'Action Civique du Tchad) était une alliance circonstancielle entre le P.P.T.R.D.A., les socialistes du P.S.I.T., et autres indépendants U.D.T.

Beaucoup plus que l'idéologie ou le débat d'idées à instaurer dans la vie politique tchadienne, à travers ce multipartisme le raisonnement

---

(33) Groupement des indépendants et ruraux tchadiens.

(34) Mouvement socialiste africain.

(35) LE CORNEC, op. cit., pages 98-99.

qui est toujours tenu dans les régions ou à travers tout le Tchad, repose uniquement sur des noms d'hommes faiseurs de partis tels que Lisette, Khoulamallah, Sahoulba, Rogué, Jean Baptiste, Tombalbaye. Ce multipartisme est facteur de haine entre les personnes, entre les régions, entre les ethnies, entre les religions et entre les habitants d'une même ville. Abbacha fut le théâtre d'évènements sanglants entre partisans d'Ahmat Khoulamallah ou M.S.A. contre les membres du P.P.T.-R.D.A. où le débat démocratique, que personne ne supporte, fut abandonné en faveur de la force. Les sympathisants de chaque parti s'expliquaient à couteaux tirés. Les luttes politiques tchadiennes des années 1955 jusqu'à l'indépendance étaient plutôt des luttes de personnes, fondées sur les solidarités ethniques ou religieuses. L'introduction des droits politiques au Tchad fut une action néfaste pour tous les sultanats et en particulier celui du Ouaddaï. Le Ouaddaï enregistre depuis 1946 un développement de la vie politique locale au détriment du prestige et de l'autorité du sultan Ali Silek, seul parmi tous les autres sultans à ne pas avoir accepté d'entrer dans la compétition électorale, craignant de perdre sa dignité. Et paradoxalement, même en étant à l'écart du cercle de la politicaillerie, son autorité se trouva atteinte par le dynamisme des politicards, et par la négligeance de l'administration coloniale qui poussa Ali Silek à l'indifférence. Ce qui avait fait dire à beaucoup d'évolués présents au Ouaddaï que le sultan Ali Silek est contre l'évolution politique.

Evolués comme politicards s'entendent pour discréditer le sultanat. Au programme des partis politiques qui luttent au Ouaddaï se trouve inscrite l'attaque du sultanat dans ses institutions propres.

Dans les années de luttes politiques, il s'était posé dans l'optique d'une évolution démocratique du Ouaddaï, le problème de la suppression du sultanat ou de son aménagement. Mais l'administration coloniale sentait le besoin de s'appuyer de temps à autre sur le sultan pour atteindre certains de ses objectifs comme par exemple le renvoi du professeur Oulech du Ouaddaï, pour porter un coup sévère au développement culturel du Ouaddaï et stopper la progression de l'enseignement arabe. Et c'est à cette action néfaste que le sultan Ali Silek, soumis de la part des colonisateurs à un régime de douche écossaise, fut associé. Il passa d'ailleurs pour le réalisateur du renvoi. Nous pouvons relater les faits mais au-delà des faits s'entrevoit le jeu du colonialisme de dresser tout un peuple ou une ethnie contre une autre et de faire passer une ethnie pour xénophobe. Rappelons-nous l'affaire de la famille Taha avec le sultan Mahamat Ourada. Le professeur Oulech a tout simplement le malheur d'être Jallabi et en plus apparenté à la famille Taha. Mais l'affaire telle qu'elle était partie et qui inquiétait l'administration coloniale pouvait tourner au drame même si Oulech n'était ni Jallabi ni proche du Faki Taha, parce qu'il s'agit en fait de la concurrence entre l'enseignement du Français et l'enseignement de l'Arabe.

"Le Faki Oulech, Jallabi plus instruit qu'il n'est de coutume à Abbacha, est diplômé d'Al-Azhar. Il avait créé à Abbacha en 1946 un Mahad filiale d'un établissement d'Oum-Dourman. Sa réputation et son succès avaient rejeté dans l'ombre notre école régionale fréquentée surtout par les étrangers Kirdi. Il n'en avait pas moins le soutien discret de l'autorité, jusqu'au jour où il prétendit engager des maîtres égyptiens. C'était en 1950 : pour faire pièce au Mahad, renaît une idée

vieille de quinze ans, la madrassa, école franco-arabe. Malgré les subventions et les livres reçus du Caire, malgré les prétentions de l'université égyptienne à inspecter le Mahad, l'administration jugea préférable d'intégrer Oulech et ses maîtres à la Madrassa" (36).

Les Français qui faisaient tout pour que le Ouaddaï ne soit tout orienté vers l'Est, craignaient que le Mahad ne devienne une école privée patronnée par le Caire, subventionnée par les pays arabes. Ils voulaient le récupérer et le transformer. Car déjà dans les débuts des années 1950, le faki Oulech Mouhamad 'Awuda, envisageait d'envoyer régulièrement les meilleurs étudiants ouaddaïens au Caire à l'Université d'Al-Azhar, où il était venu lui-même y étudier après avoir parachevé sa formation première à la mosquée d'Am-Siego à Abbacha. Les colonisateurs voyaient dans ce projet un danger de faire du Ouaddaï un milieu propre à la domination culturelle arabe, un foyer à partir duquel le panarabisme fera tâche d'huile dans le Tchad.

Le faki Oulech Mouhamad 'Awuda, né à Abbacha en 1919 se considère Ouaddaïen dominé par le colonialisme français, raison pour laquelle il ne manquait pas de porter des critiques sévères contre la colonisation et contre les suppôts de celle-ci. Lors des élections législatives de 1951, où au second collège cinq listes s'affrontaient : une liste d'Union démocratique tchadienne (U.D.T.) "réplique autochtone de l'A.D.S. (Action démocratique sociale) locale et du R.P.F. métropolitain, une liste d'Union démocratique et socialiste de la Résistance (U.D.S.R.), une liste d'indépendants, considérés comme centristes, une liste du P.P.T., une liste du P.S.I.T." (37), le faki Oulech sollicité par

---

(36) SCHWEISGUTH (Ch.) : "L'évolution politique, économique et sociale du Ouaddaï", op. cit., p. 49 et suivantes.

(37) LE CORNEC (Jacques): "Histoire politique du Tchad", op. cit., page 123.

beaucoup de politicards, *"mit le poids de sa renommée dans la lutte électorale en faveur d'Ahmat Khoulamallah, mi-Jallabi, mi-Baguirmi, qui se présentait sous l'étiquette socialiste (P.S.I.T.) qui lui va si mal" (38).*

C'est la liste U.D.T. qui remporte un éclatant succès. Succès de la droite et donc de la réaction administrative. L'administration coloniale profitant de ces élections dressa le sultan contre le faki Oulech (39), et le clan des Ouaddaïens à leur tête Moussa Anjalbo qui fait ses débuts dans la politicaillerie, contre le clan des Jallaba. Les colonialistes cherchaient à faire éclater une guerre civile entre Ouaddaïens et Jallaba de manière à provoquer l'expulsion des Ouaddaïens du Soudan.

Au lieu de monter le sultan contre Khoulamallah (40), candidat socialiste opposé donc à la politique des sultans, c'est contre Oulech que toutes les énergies furent canalisées. L'administration coloniale trouva un subterfuge : c'est le sultan du Ouaddaï, chef incontesté des Ouaddaïens qui demande l'expulsion du professeur Oulech. Demande aussitôt agréée par l'administration coloniale qui expulsa en fin de cette année 1951 le professeur Oulech, croyant ainsi mettre fin à la progression de l'enseignement de la langue arabe. Par solidarité ethnique, bon nombre de Jallaba quittèrent Abbacha pour Fort-Lamy.

Après ce coup d'éclat, le sultan Ali Silek sera soumis à nouveau, de la part de l'administration coloniale à un régime de douche écossaise. La désagrégation du sultanat s'accéléra avec les attaques des politicards contre les proches membres de la famille royale et donc contre le sultan et contre un sultanat de plus en plus dépassé par l'évolution politique et économique. Les partis politiques ont inscrit dans leur

---

(38) SCHWEISGUTH (Ch.) : "Sultanat du Ouaddaï- évolution politique, économique et sociale", op. cit., page 50.

(39) Expulsé du Tchad, Oulech vécut au Soudan comme enseignant. Deux années avant sa mort en 1976, il est revenu visiter le Tchad où il s'arrêta à Ndjamena.

(40) LE CORNEC, p. 124 présente KHOULAMALLAH comme un personnage très discuté, parent par sa mère de la famille royale baguirmienne. Il avait

programme applicable au Ouaddaï, uniquement des griefs contre le sultan, ses soeurs et son argentier. Aucun parti n'avait un programme économique de développement du Ouaddaï. Contre le sultan Ali Silek, les politicards, aidés en cela indirectement par l'administration coloniale, utilisaient comme "*moyens d'opposition indirecte : conseil des plaignants, chasse aux coutumes ; et comme moyens d'opposition directe : campagne de dénigrement, manifestations non violentes...*" *(41)*.

Les politicards s'insurgeaient contre le prélèvement par le sultan de la Zakka et de la Foutra et d'autres droits regaliens (42).

L'administration coloniale étant reconnue supérieure à l'autorité du sultan, c'est chez le chef de subdivision d'Abbacha que des plaintes calomnieuses, anonymes ou collectives sont déposées contre tel ou tel chef de canton ; "*signe des temps, les lettres "standardisées" par les écrivains du parti (pas toujours très "lettrés") se parent volontiers d'une phraséologie révolutionnaire et démocratique : "nous le peuple de..." '43)*.

Au Ouaddaï la demande de Moussa Anjalbo pour saper l'autorité du sultan Ali Silek, est révélatrice d'une ambition nourrie de motifs personnels d'intrigues.

Comme au Baguirmi, Khoulamallah mène une action anti-chef en s'attaquant à son parent le sultan Youssouf, chef du canton de Massénya, en dénonçant le prélèvement des aumônes religieuses de la Zakka et de la Foutra et en informant les Baguirmiens que ces aumônes sont abolies,

---

(40) (suite) d'abord été le représentant du sultan Youssouf, à Massénya, mais ce dernier l'avait écarté en raison de ses intrigues; de même, c'est après des dissensions internes à l'U.D.T. où, étant trésorier du parti, et par ailleurs gérant de coopérative, il était accusé dans l'un et l'autre cas de malversations, qu'il va se réfugier dans la dissidence "socialiste". En 1951, il fonde le P.S.I.T. avec Adoum AGANAYE.

(41) LE CORNEC, op. cit., page 149.

(42) TAILLEUR (Jacques): "Les droits regaliens au Tchad", Mémoire de 50 pages, ENFOM, 1954-55.

(43) LE CORNEC, page 150.

Anjalbo, lui, s'attaque aux soeurs du sultan (les Mayarim ou princesses) et s'accroche à l'affaire des oignons. Mais avant de dévelòpper l'affaire des oignons et l exploitation politique de cette affaire, revenons aux partis politiques qui ne cherchent que des boucs émissaires pour asseoir leurs hommes et à gagner des sympathisants. Nous savons que le professeur Oulech fut expulsé fin 51 du Ouaddaï et que des Jallaba le suivirent jusqu'à Fort-Lamy. C'est à Fort-Lamy, centre de la politicaillerie, que l'affaire Oulech fut de nouveau exploitée par les partis politiques qui envient le bastion électoral conservateur (U.D.T. puis A.S.T.) que constitue le Ouaddaï. "*Un front progressiste réunit Ahmat Kotoko, Toura Gaba, Souleyman Nay, Khoulamallah, qui tous se manifestent à Abbacha où ils développent le thème des abus des chefs et de l'administration" (44)*. C'est pendant cette période de propagande politique, que beaucoup d'individus furent montés contre le sultan Ali Silek, y compris son propre gendre, le conseiller Khoursal-Dahab, qui avait cru à le destitution du sultan, et qui s'était fait promettre le poste de chef de canton de Ouadi Harmra qu'il convoitait tant. Donc, les partis progressistes, s'ils arrivent à promettre des postes de chef de cantons à leurs sympathisants, ne sont pas pour la suppression des chefferies, comme le P.P.T.-R.D.A. au Logone qui inscrivit à son programme la suppression des chefferies traditionnelles, la suppression de la culture de coton et la suppression de l'impôt. Il ne s'agit en fait que de slogans simplistes mais motivants, pour élargir le rang des progressistes. Au Ouaddaï les abus des chefs, inscrits aux programmes des partis progressistes, amenèrent l'inspecteur des affaires adminis-

---

(44) SCHWEISGUTH (Ch.), op. cit., page 52 et 53.

tratives à Abbacha, dans le but de contrôler la véracité des faits. L'administrateur des affaires administratives vint à Abbacha le 8 juin 1954 (44). Il accueillit plusieurs plaintes contre les abus du sultan et des chefs de cantons et contre la composition du conseil auquel sont venus s'ajouter deux commerçants importants d'Abbacha : le Fezzanais Brahim Bichari et le Jallabi Yacim (44) . Les plaintes enregistrées par l'administrateur français font état du caractère d'étranger des deux nouveaux conseillers. Les plaignants préféraient à ces deux "étrangers" des autochtones,parmi les commerçants, tel que Moussa Anjalbo, ou parmi les fakis tels que Brahim Jabaï et Mahamad Mahmoud, tous deux anciens élèves d'Al-Azhar, "*chassés d'Al-Azhar à la suite d'une campagne anti-française menée en Egypte à l'occasion de l'affaire Oulech, et qui s'étaient refusés à prendre parti contre notre pays" (44).*

Dans le lot de plaintes contre le sultan on pouvait lire également entre autres reproches faits à Ali Silek : "*Le sultan écoute trop les Fezzanais..., le faki Barka argentier du sultan était dur aux petites gens, la justice était mal rendue, un chef de canton impopulaire est imposé à la population du canton Bourtail...*" *(44), et* une autre plainte déposée par Moussa Anjalbo concerne uniquement les soeurs du sultan qui vendent des oignons au marché d'Abbacha. Les fakis Brahim Jabaï et Mahamad Mahmoud bien que cités parmi les plaignants, ne se sont nullement rabaissés aux affaires d'oignons ou de calomnies. Pour eux, c'est le sultanat en tant qu'institution traditionnelle ancienne et rétrograde, incomptabible donc avec l'évolution du pays et toute idée de changement qui est à mettre en cause.

---

(44) SCHWEISGUTH (Ch.) , op. cit., p. 53-54. Les deux autres conseillers plaignants sont Khoursal-Dahab et Abderahman Dialo.

Moussa Anjalbo quant à lui, entra en dissidence contre le sultan et ses soeurs. Il quitta Abbacha pour Fort-Lamy où il trouva le gouverneur Rogué, conseiller de l'Union française et son second Béchir Sow, auxquels il se remit. Schweisguth fait mention d'une lettre écrite sous la signature du "peuple ouaddaïen" et une autre sous la signature de "jeunesse de l'intérieur et de l'extérieur". Il n'y a aucun doute de par l'objet même de ces lettres que Moussa Anjalbo soit l'inspirateur.

"Moussa Anjalbo, fils de goumier arabe d'un dignitaire ouaddaïen et d'une mère ouaddaïenne, il était de petite extraction, il avait fait pélerinage et vécut 15 ans au Soudan avant de venir commercer à Abbacha. Il était devenu grâce à l'entremise du sultan, fournisseur en boeufs de la S.I.C.A. (société de boucherie exportant la viande par avion vers Brazzaville). Moussa Anjalbo avait les meilleures relations avec le sultan et les plus mauvaises avec les Jellaba comme il convenait. Mais la S.I.C.A. fit faillitte. Moussa quitta le pays. Il assista aux émeutes du 1er mars 1954 à Khartoum et revint à Abbacha fraîchement endoctriné il se fâcha avec Ali Silek dont il se prétendait créancier" (44).

Anjalbo ne recule devant rien pour parvenir à ses fins. Grâce à l'enquête de Schweisguth nous savons qu'il en veut aux soeurs du sultan parce qu'elles sont commerçantes comme lui et parce qu'elles avaient insulté un de ses parents. Les soeurs du sultan qui sont Méram Radié, Méram Fatimé et Méram Zenaba sont des marchandes d'oignons. Comme toutes les autres femmes d'Abbacha, elles achètent des oignons que des chameliers amènent de la brousse, puis elles les revendent en détail. A Abbacha, le marché de condiments et de mil est entre les mains des femmes.

---

(44) SCHWEISGUTH (Ch.), op. cit., page 55.

Elles passent toute la journée de 9h00 à 17h00 au marché, buvant et mangeant en cachette dans les petits hangars. Les soeurs du sultan ne tirent aucun avantage matériel du sultanat, elles subviennent à leurs besoins en exerçant le métier de marchande, que toutes les femmes du Ouaddaï exercent dans le marché de légumes ou Tchouri et/ou dans le marché de mil, des condiments et de bétail, ou Doukhouliyé.

Dès que les chameaux chargés de mil, d'ail ou d'oignons et tirés par leurs propriétaires se présentent aux abords du Doukhouliyé, les femmes se précipitent sur les chameaux se déclarent preneuses de la marchandise d'un ou de plusieurs chameaux. Les propriétaires des chameaux sont tiraillés par les femmes et sont de partout sollicités. De véritables enchères s'organisent pour l'achat du chargement. *"Que la Méram Radié qui est forte en gueule s'y fasse entendre bruyamment c'est probable, mais si elle l'emporte parfois dans la compétition, c'est à son dynamisme personnel qu'elle le doit et non à sa qualité de Méram c'est-à-dire princesse. Rien de commun donc, comme on le voit avec un trust" (45)*

Moussa Anjalbo avait saisi toutes les autorités du Tchad sur un trust d'oignons, un monopole de tout le commerce du Ouaddaï détenu par les princesses. Nous tenons d'autre part, des archives d'Abbacha et du mémoire de Schweisguth une plainte déposée par Moussa Anjalbo mais qui porte la signature unanime de "peuple du Ouaddaï" dont voici les termes :*"A Monsieur Rogué, conseiller de l'Union française et grand ami du peuple tchadien, nos vives salutations. Nous avons pu entendre que les princesses, soeurs du sultan vont cesser leurs exigences du marché d'Abbacha, mais actuellement rien n'a été fait et elles continuent de*

---

(45) Le chef de région d'Abbacha cité par SCHWEISGUTH, page 59.

plus en plus. Tout cela provient uniquement de la négligence de votre part et de celle de Monsieur Béchir Sow, député et ainsi que tout votre entourage. Pourquoi? Parce que vous ne vous êtes pas déjà intéressé à notre sort. Tous les jours, les princesses prennent les biens des pauvres et si par malheur quelqu'un essaie de manifester, ce sont des injures et même des coups. Les cinq personnes qui ont porté plainte le 10 juillet 1954 devant Monsieur l'Inspecteur, n'ont jusqu'ici, 21 janvier 1955, obtenu la moindre chose que nous puissions vous signaler. Le sultan Ali Silek de son côté a fait renvoyer tous les maîtres ouaddaïens qui enseignaient à la medrassa d'Abbacha sans aucun motif. Il a en même temps renvoyé Hissène Nimir de l'emploi qu'il occupe à la Société de viande d'Abbacha (S.I.A.A.). Les agissements d'Ali Silek, les actes envers nous sont d'abord contraires à la justice républicaine et démocratique française, et nous n'avons malgré nos cris pu obtenir gain de cause auprès des autorités françaises de la place. D'après les bruits qui ont couru du prochain arrivage d'un très grand inspecteur de France, le sultan Ali Silek a fait convoquer Mahamad Ousman, chef de canton du Ouadi Bourtaï. Ce personnage bien puissant e.t estimé de tous pour l'informer en lui demandant de jurer 50 fois le Coran pour faire cacher la vérité au cas où cet inspecteur demanderait des renseignements sur le Ouaddaï. Il lui a dit en même temps de publier largement ces conseils pour que toute vérité soit étouffée. Pour toutes ces raisons, il restera qu'une seule chose que les pauvres Ouaddaïens se décident : émigrer au Soudan anglo-égyptien, terre de justice et de liberté. On dit bien terre de liberté et de justice parce que nous n'avons jamais pu l'obtenir malgré que nous soyions chez nous, une justice équitable et juste. Nous vous informons que nous n'avons pas fait et réclamé cela sans gaîté de nos coeurs. Signé le peuple Ouaddaïen" (46).

---

(46) SCHWEISGUTH, page 58.

Nous constatons que pour saper l'autorité du sultan Ali Silek, dans une seule lettre qui ressemble plus à un rapport adressé par un informateur, Anjalbo formule plus de trois griefs contre la personne du sultan : (les princesses, le renvoi des maîtres, le renvoi de Hissène Nimir). A la suite de ses nombreuses plaintes, Moussa Anjalbo obtint gain de cause. L'administration coloniale demanda au sultan Ali Silek de ne plus laisser ses soeurs monopoliser la vente des oignons, le faki Baraka, argentier du sultan, fut remplacé par le faki Def-Allah. L'administration coloniale participa à la désagrégation du sultanat. Ali Silek, à partir des années 1955, n'avait plus aucun pouvoir effectif même pas celui du versement de l'impôt car en 1955 il a été demandé aux chefs de cantons de venir à Abbacha verser directement l'argent de l'impôt (Miri) au trésor. Mais l'autorité du sultan fut de nouveau sollicitée à la fin de l'année 1955 lors des incidents politiques créés par les partisans d'Ahmat Khoulamallah (47), appelés les "étrangers" c'est-à-dire Jellaba, Bornou, Haoussa, Kotoko, contre les autochtones.

Lors de la campagne électorale en vue des élections du 2 janvier 1956, aucun candidat et aucun parti politique n'avaient jugé nécessaire d'insister sur les difficultés économiques du Ouaddaï. Tous les candidats faisaient des promesses fallacieuses, propageaient de fausses nouvelles en utilisant la technique des pots de vin. Tous les candidats savent pertinemment que le procédé de distribution de sucre et de thé aux électeurs rapporte plus de voix qu'un bon programme politique. Mais parmi tous les candidats ceux qui ont le plus fait preuve de mesquinerie, d'étroitesse d'esprit et de sentiment ethnique, sont Anjalbo pour

---

(47) SCHWEISGUTH, op. cit., page 59.

s'être attaqué à des femmes et Khoulamallah, pour avoir formé à Abbacha une opposition à caractère ethnique qui laissa pendant longtemps aux prises Jallaba, Houssa, Bornoun Fallata assimilés aux Ouaddaïens, avec d'autres Ouaddaïens. Parce que Khoulamallah et ses amis croyaient qu' une ville comme Abbacha, qui comptait dans les années 1956-57 plus de 24 quartiers, était à dominante étrangère, donc d'office acquise aux khoulamalistes.

Tableau des quartiers de la ville d'Abbacha (48)

Nom du quartier	Populations représentées	Nombre approximatif d'habitants
Agad Birich	Bilala	80
Agad Mahamid	Maba Kelingan	180
Am-Kamil	Missiriyé et divers	5000
Djermaïyé	Bilala,Maba,divers	1000
Mosquée	Missiriyé et Jellaba	2000
Jellaba Kobé	Jellaba	1800
Jellaba Fasher	Jellaba	300
Ahmat Al-Badaoui	Peul	1000
Fizzan	Medjaba et Zoueya	1200
Bornou	Kanouri	1500
Haoussa	Haoussa	1500
Kotoko	Kotoko	1200
Kinnine	Touareg	400
Ouled Sliman	Guédaffa et Magharba	150
Houdjar	Hajaraï	400
Dajo	Dajo	100
Sara	Sara et "Congo"	1000
Salamat	Arabes Salamat	200
Djam Tata	Peul et divers	1500
Astéréna	Divers	120
Goumié	Divers	150
Taradona	Divers	150
Haddad	Haddad	250
Kamina	Beni Halba, Missiriyé,etc.	1500
Chigal-Faghara	Djellaba	1800
	Total approximatif	24480

(48) LE ROUVREUR (Albert): "Sahéliens et Sahariens du Tchad", op. cit. page 362.

397.

Certains quartiers d'Abbacha sont peuplés par des non musulmans ; c'est le cas des quartiers Sara "Congo" habités par des ethnies du Sud Tchad et par les Baya et autres ethnies de l'Oubangui, appelées au Ouaddaï "Congo", ainsi que du quartier Houdjar. C'est dans ces quartiers que se rencontrent les fonctionnaires et autres agents de l'administration coloniale prêts à voter contre toute liste de la chefferie et contre ceux qui font leur propagande au nom de l'Islam ou du panarabisme dont fut taxé Khoulamallah (49). Tous ceux-là votèrent pour Lisette. Les élections de 1956 démontrent la perte de l'influence du sultanat sur la population urbaine. On assiste dès 1956 à une désaffection certaine d'Abbacha à l'égard du sultan Ali Silek. Cette désaffection se remarque dans les quartiers à dominante étrangère. Abbacha pourrait être divisé en deux ; sur les 25 quartiers nous pouvons dire que la sympathie des Abbéchois pour le sultan Ali Silek se concentrerait uniquement dans cinq quartiers ou à la rigueur dans six quartiers. Ce qui faisait dire à la princesse Radié (50), avec laquelle nous avions discuté en 1980 à propos de la punition qui lui fut infligée par l'administration coloniale pour ses activités lucratives au marché, qu'Abbacha n'appartient nullement au sultan et encore moins au Ouaddaï. "*Abbacha Hillatal-ajanib*" nous disait-elle, c'est-à-dire Abbacha est la ville des étrangers.

La perte de la ville d'Abbacha par le sultan Ali Silek se remarque assez nettement dans les résultats électoraux du 2 janvier 1956, puisque le candidat ayant la sympathie des chefs et du sultan se voit de très loin surpassé par le parti dont Moussa Anjalbo est l'agent de propagande ainsi que par Khoulamallah et par Lisette.

---

(49) KHOULAMALLAH est aussi taxé de Nasserien, cf. HUGO, op. cit. p. 83.

(50) MERAM RADIE, fille du sultan Doud-Mourrah, âgée d'environ 65 ans marchande au marché du Doukhouliyé. Pour elle le sultan Ali Silak, qui n'assurait pas du tout les moyens de subsistance de ses soeurs, ne devrait pas se plier aux décisions des "étrangers" les colonisateurs, étrangers au même titre que les Jallaba, Haoussa, Bornou ou Fallata.

Tableau des résultats électoraux de 1956 dans Abbacha urbain et rural (51)

District d'Abbacha		dont ville
Inscrits	20 089	5 155
Exprimés	8 255	2 040
Arabi Al-Goni (A.S.T. chefs traditionnels)	2 826	248
Khoulamallah (S.F.I.O. Jellaba)	1 164	733
Kieffer (U.D.I.T. Roguiste-Moussa Anjalbo)	3 346	771
Lisette (U.T. Kirdi R.D.A.)	523	256
Divers	396	34

A la lumière de ces résultats, il ressort que les chefs de cantons et les sultans ne peuvent à partir de 1956 prétendre être les maîtres incontestés de leurs propres fiefs. Entrés en concurrence avec les politicards, il semble qu'ils contribuent à saper eux-mêmes leur prestige et leur autorité. Tant que les politicards peuvent directement entrer en contact avec la population et lui distribuer thé, sucre et argent(52) les chefs de cantons ou le sultan ne peuvent ni fournir des renseignements sur leurs administrés, ni espérer recueillir leurs voix avec facilité lors d'une consultation. La compétition des chefs avec les partis politiques donne plus d'aisance aux peuples, leur permet au moins de faire un choix et au besoin de se plaindre soit chez les chefs, soit chez le sultan, quand ce sont les responsables des partis qui les agacent, soit chez les politicards quand ce sont les chefs qui continuent

---

(51) D'après SCHWEISGUTH (Ch.), op. cit., page 60.

(52) Les pots de vin reconnus ailleurs sous de forme monétaire, existent au Ouaddaï sous forme d'invitation où un notable ou chef de canton invite ou reçoit le peuple par fraction. Après les repas il y a distribution de pains de sucre; par exemple pour un village de 1000 à 1500 habitants un sac de 36 pains de sucre suffit comme moyen de corruption.

de vivre en truands sur le dos des paysans. C'est d'ailleurs le dernier cas qui revient de plus en plus avec Moussa Anjalbo comme acteur. Nous prenons comme exemple l'acte de ce dernier, qualifié de félonie par le sultan Ali Silek, quand Moussa Anjalbo rassembla de toutes pièces plus de quarante plaignants contre le chef de canton Manjabok, le Malik Jibrine (53), dans l'espoir que ce dernier soit destitué. Moussa Anjalbo après sa victoire contre les soeurs du sultan n'a cessé d'entretenir un état de suspicion ; il contribue par les plaintes continuelles à jeter la discorde sur la chefferie et le sultanat nous dit Thiolon.

A partir de 1956, le sultan Ali Silek et ses chefs de cantons sont également de plus critiqué par les intellectuels venus d'Al-Azhar et du Soudan. Pour Thiolon s'est une opposition psychologique que politique qui se traduit par l'intermédiaire des partis. *"Ils professent une séparation des pouvoirs politiques et religieux" (54).*

Les jeunes Ouaddaïens venus de l'Est et qui avaient fréquenté les Madarisse (au singulier Madrassa) du Soudan en particulier les facultés d'Oum-Dourman et de Khartoum, trouvent aberrantes les conceptions de la vie politique au Ouaddaï qui ne favorisent que les milieux aristocratiques et les lettrés en Français. Ces jeunes condamnent et la chefferie et le sultanat et l'administration coloniale. Mais comme les Faqara (pluriel de Faki) avec lesquels ils forment d'ailleurs le même groupe de pression, tous les lettrés du Ouaddaï furent noyautés systématiquement, d'abord par le parti M.S.A. puis par le P.P.T.-R.D.A.

Avec le M.S.A. l'élite ouaddaïenne ébauchait déjà le rapprochement du Ouaddaï avec le Soudan. L'indépendance du Soudan en 1956 fut très

---

(53) THIOLON (J.P.) : "L'évolution de la chefferie au Ouaddaï, ses causes administratives, économiques et politiques", 108 pp. Mémoire n° 13, ENFOM, 1959-1960.

(54) Ibid, page 55.

bien accueillie à Abbacha. Toute l'élite ouaddaïenne préconisait une ouverture du Ouaddaï sur les idées du panarabisme, nous disait cheïkh Aboubakr Abdal-Hakim (55) avec qui nous avons eu un long entretien durant notre séjour au Caire. Pour les jeunes lettrés ouaddaïens qui avaient longtemps vécu au Soudan et qui avaient voyagé jusqu'au Hijaz en passant par le Caire, le Ouaddaï, victime du colonialisme et du choix des colonisateurs porté sur les régions méridionales, fut détourné de son pôle naturel d'attraction qui est le Soudan, pays nouvellement indépendant lié à l'Egypte et qui possède une ouverture sur la mer Rouge Pour beaucoup de lettrés ouaddaïens des années 56, le Ouaddaï ne doit sur le plan économique rester uniquement dépendant de l'Atlantique car il se retrouverait dans une position de cul-de-sac (voir carte de l'A.E.F.).

Sur le plan culturel, Ahmat Hassan Moussa (56) nous fit savoir, lors de nos entretiens de 1976, que le Ouaddaï à tout intérêt de privilégier ses attaches avec le Soudan et le monde arabe. Cette idée nous la retrouvons dans les moments d'euphorie qui virent Ahmat Khoulamallah leader du M.S.A. en 1959 devenir chef du gouvernement pour huit jours (57) après le gouvernement de Sahoulba qui dura moins de deux mois.

Mais nous en convenons que sur le plan commercial il est de l'intérêt du Ouaddaï, dans le cadre de la diversification de ses besoins de ne pas rester dépendant seulement de l'Atlantique. Et en particulier avec l'arrivée du rail à Nyala en 1959, Abbacha se retrouve rapproché de la mer Rouge. D'ailleurs tôt dans les années 1916, après que le ministre des colonies eut chargé le colonel Hilaire, commandant le territoire du Tchad, d'étudier en rentrant en France par le Soudan, le moyen d'établir une voie de ravitaillement militaire par cette région pour les postes

---

(55) Le cheïkh ABOUBAKR ABDAL HAKIM est un ressortissant ouaddaïen chef du Rouaq Souleh... d'Al-Azhar. Il vit jusqu'à nos jours au Caire. Après la "victoire" du Frolinat il est venu en visite à Ndjamena.

(56) AHMAT HASSAN MOUSSA, chef du F.P.L.T. (Front populaire pour la libération du Tchad) rallié au gouvernement de Malloum. A la fin de la guerre civile de Ndjamena, il a quitté cette ville pour Abbacha mais il fut arrêté par les hommes de HABRE à Ati puis exécuté.

LE TCHAD DANS L'AFRIQUE CENTRALE

ANCIENNE A.E.F.

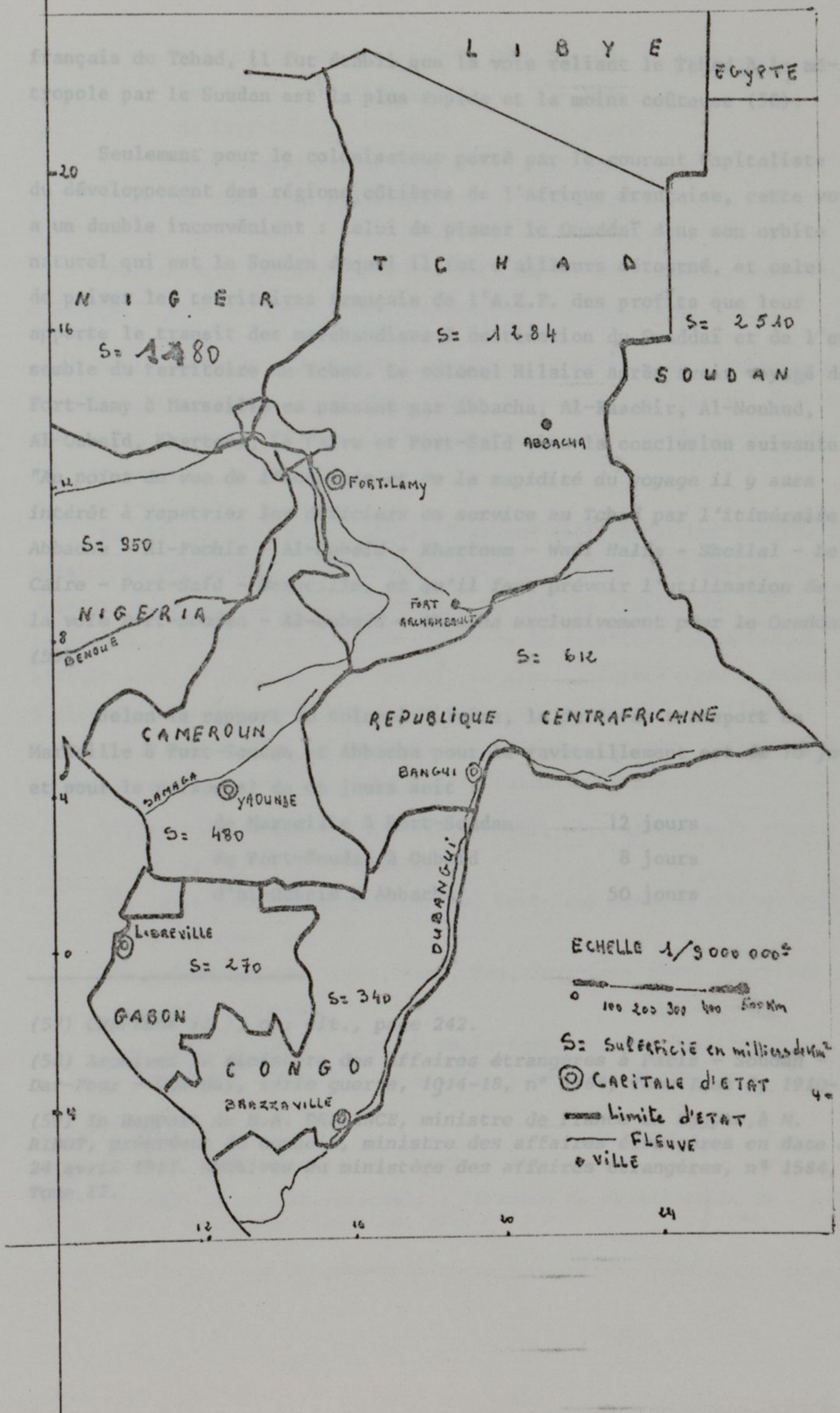

français du Tchad, il fut établi que la voie reliant le Tchad à la métropole par le Soudan est la plus rapide et la moins coûteuse (58).

Seulement pour le colonisateur porté par le courant capitaliste du développement des régions côtières de l'Afrique française, cette voie a un double inconvénient : celui de placer le Ouaddaï dans son orbite naturel qui est le Soudan duquel il fut d'ailleurs détourné, et celui de priver les territoires français de l'A.E.F. des profits que leur apporte le transit des marchandises à destination du Ouaddaï et de l'ensemble du territoire du Tchad. Le colonel Hilaire après avoir voyagé de Fort-Lamy à Marseille en passant par Abbacha, Al-Faschir, Al-Nouhud, Al-Oubeïd, Khartoum, le Caire et Port-Saïd tira la conclusion suivante : *"Au point de vue de l'économie et de la rapidité du voyage il y aura intérêt à rapatrier les officiers en service au Tchad par l'itinéraire Abbacha - Al-Fachir - Al-Oubeïd - Khartoum - Wadi Halfa - Shellal - Le Caire - Port-Saïd - Marseille, et qu'il faut prévoir l'utilisation de la voie Port-Soudan - Al-Oubeïd - Abbacha exclusivement pour le Ouaddaï" (59).*

Selon le rapport du colonel Hilaire, la durée de transport de Marseille à Port-Soudan et Abbacha pour le ravitaillement est de 70 jours et pour le personnel de 66 jours soit :

de Marseille à Port-Soudan	12 jours
de Port-Soudan à Oubeïd	8 jours
d'Al-Oubeïd à Abbacha	50 jours

---

(57) CHAPELLE (J.), op; cit., page 242.

(58) Archives du ministère des affaires étrangères à Paris - Soudan - Dar-Four - Ouaddaï, série guerre, 1914-18, n° 1584, Tome I et 2, 1910-18.

(59) In Rapport de M.A. DEFRANCE, ministre de France en Egypte, à M. RIBOT, président du conseil, ministre des affaires étrangères en date du 24 avril 1917. Archives du ministère des affaires étrangères, n° 1584, Tome II.

La durée du trajet de Marseille à Abbacha pour le personnel

de Marseille à Port-Saïd	6 jours
de Port-Saïd à Al-Oubeïd	12 jours
d'Al-Oubeïd à Toumtouma	43 jours
de Tountouma à Abbacha	5 jours.

"Par la voie de la Nigéria il faut compter 100 jours de Bordeaux à Abbacha", nous dit le colonel Hilaire dans sa conclusion.

Dans l'optique d'un Ouaddaï dépendant de la voie de l'Atlantique appelée également la voie du Congo (60), Abbacha serait distant d'environ 10.000 Km de la métropole, c'est-à-dire un peu plus de la distance qui sépare Paris de Pékin.

En 1921 le lieutenant-colonel Grossard (61), à qui fut confiée la mission de délimitation du Ouaddaï - Dar-Four, s'est vite aperçu que pour aller de la métropole au Ouaddaï, la voie la plus rapide passe par le Soudan. A la mission de délimitation de la frontière Tchad-Soudan, s'était posé le choix de l'itinéraire le plus approprié pour se rendre à pied d'oeuvre. Cet itinéraire fut l'objet d'une étude détaillée. Il avait fallu reconnaître la route la plus rapide, la moins fatiguante, la moins onéreuse parmi les quatre itinéraires suivants :

1°) Itinéraire par Brazzaville, Bangui, Fort-Archambault avant d'arriver enfin à Abbacha
2°) Itinéraire par Lagos, Garoua, Fort-Lamy avant d'arriver enfin à Abbacha
3°) Itinéraire par Lagos, Kano, Mao, Fort-Lamy avant d'arriver enfin à Abbacha
4°) Itinéraire par le Soudan anglo-égyptien, par Port-Soudan, Khartoum, Al-Fachir avant d'arriver enfin à Abbacha.

---

(60) Archives nationales S.O.M., dossier 184.

(61) GROSSARD (lieutenant-colonel) : "Mission de délimitation de l'A.E.F. et du Soudan anglo-égyptien", op. cit.

"Pour l'itinéraire du Soudan anglo-égyptien nous pouvions espérer arriver à la frontière du Ouaddaï en deux mois alors que tous les autres demandent plus de trois mois" (62).

G. Sautter (63) en étudiant les liaisons entre le Tchad et la mer parle bien d'une voie terrestre dite "soudanaise" mettant le Tchad en communication avec la mer Rouge ; seulement il avait omis de parler de l'avantage que pourrait tirer le Tchad et le Ouaddaï en particulier de la prolongation du rail soudanais jusqu'à la ville de Nyala distante de deux jours d'Abbacha par camion. Parlant d'une partie du Tchad qui se trouve placée sous un régime de concurrence à deux ou plusieurs voies, G. Sautter nous dit *"qu'en 1958, tout le Nord-Est du Tchad, c'est-à-dire le Ouaddaï et ses abords, était disputé entre la voie nigériane et la voie soudanaise"*.

Tous les aspects économiques du développement du Ouaddaï à savoir: l'enregistrement de la majorité des commerçants ouaddaïens devenus des fraudeurs par la faute de l'Etat colonial qui avait instauré des tarifs douaniers exorbitants le long de la frontière Ouaddaï-Soudan, dans le registre de commerce, grâce aussi à une forte réduction des tarifs douaniers pour les produits de première nécessité, la nécessité économique pour le Ouaddaï d'avoir une infrastructure routière le reliant avec l'ensemble du Tchad et le Soudan, le développement de l'hydraulique pastorale, l'impérieuse nécessité pour les paysans de connaître les techniques agricoles pour un meilleur rendement, autant de problèmes qui furent relégués au second plan par l'Etat colonial et les politicards de l'Etat post-colonial.

---

(62) Ibid., chapitre préparatifs de départ.

(63) SAUTTER (G.) : "Les liaisons entre le Tchad et la Mer", Essai d'analyse géographique d'une situation de concurrence dans le domaine des transports, in Bulletin de l'Association des Géographes français, n° 286-287 de 1959, page 9.

L'essentiel de la vie politique au Ouaddaï fut dominé de 1946 à 1960 par les intrigues et les querelles de personnes. Peu de Ouaddaïens s'aperçurent qu'il y avait à partir de 1956 un effacement politique des Ouaddaïens. Non seulement qu'au Ouaddaï il y avait une rareté des élites politiques, mais que du fait que les politicards ouaddaïens ne pouvaient que jouer les seconds rôles, nous pouvons dire que la participation des Ouaddaïens dans la lutte pour l'indépendance du Tchad ne fut guère effective. Déjà à partir de 1956, l'influence des élites sudistes, appelées les évolués, se remarquait dans la vie politique tchadienne. L'ombre d'un Tchad fédéral se dessinait vu la différence fondamentale entre un Tchad évolué qui se veut en voie de développement, et un Tchad attardé où le sultanat résiste dans la voie du statisme. Le Ouaddaï est bien le prototype d'un monde en voie de sous-développement, où en plus de la pauvreté, de la misère de l'enclavement, s'ajoutent d'autres critères d'un sous-développement chronique, qui sont les chefs d'une administration moderne qui reste toujours coloniale, qui vivent copieusement sur le dos des misérables.

Tous les partis politiques en lutte jusqu'à l'indépendance s'étaient acharné contre la chefferie et le sultanat sauf le M.P.T. (Mouvement populaire tchadien) qui était "pour la suppression des droits coutumiers des chefs et leur remplacement par un traitement" (64), c'est une fonctionnarisation des chefs.

Au moment de l'indépendance du Tchad beaucoup de politicards ouaddaïens qui avaient épousé les thèses du P.P.T.-R.D.A. avaient cru à la suppression du sultanat et des chefferies ; mais le P.P.T.-R.D.A. ne

---

(64) THIOLON (J.P.) : "L'évolution de la chefferie au Ouaddaï", op. cit.

(65) CHAPELLE (J.), op. cit., page 243.

fit rien dans la libération des populations rurales des exigences des chefs. Bien au contraire, le P.P.T.-R.D.A. instaura même les pratiques de double imposition. Cette pratique engendra de nombreux heurts entre les nouveaux administrateurs du Tchad indépendant et leurs administrés. Dès 1960 se dessinait à partir de l'opposition administrateurs-administrés une crise tchadienne aux conséquences durables. Et comme les administrateurs font partie de l'élite sudiste, il se dessinait déjà l'opposition entre "Nord-Tchad" et "Sud-Tchad". C'est peut être en craignant cette opposition aux conséquences graves, qu'avant l'indépendance d'une année, le haut commissaire Doustin avait suggéré : "*en vain une fédération où deux provinces pourraient s'unir pour gérer les intérêts supérieurs communs, tout en conservant chacune sa culture propre. Cette proposition à peine ébauchée est rejetée par Paris. M. Doustin est déclaré "persona non grata" par le gouvernement du Tchad, et contraint de déménager ses bureaux" (65).*

L'opposition politique "Nord-Sud" était apparu comme génératrice d'un esprit de domination du "Sud" sur le "Nord" quand le premier conseil du gouvernement fut constitué avec neuf membres (66), dont deux seulement représentaient tout le "Nord" (67).

Ne voulant donc pas rompre avec cet esprit, avant l'indépendance même, Toura-Gaba déclara à qui veut l'entendre, qu'au cas où c'est le Nord qui prendrait le devant de la scène politique, le Sud envisagerait la sécession (68).

Avec l'arrivée de de Gaulle au pouvoir en France, le "progressisme" tant vanté et clamé au Tchad, prit son vrai visage de gaulisme. Le P.P.T. R.D.A. ayant à se tête Gabriel Lisette converti au gaulisme est porté au pouvoir. Dans la République du Tchad née du référendum du 28 septembre

---

(66) Ibid., même page.

(67) Nous donnons une liste du conseil de gouvernement de 1957 des gouvernements provisoires de 1958 et de 1959, des gouvernements du 16.6. 1959 et du 24.8.1960 en annexe avec les élus ouaddaïens à l'Assemblée territoriale de 1957 et à l'Assemblée législative de 1959 (listes tirées du livre de LE CORNEC, op. cit.).

1958 par 804.355 de "Oui" contre 14.032 de "Non" (69) s'affirmait la suprématie politique et économique du "Tchad-Sud" sur le "Tchad-Nord".

Mais quand en 1960 François Tombalbaye, répliquant à André Malraux, représentant personnel du général de Gaulle, venu au Tchad lire le message du général dit : "*Tchadiens, crions notre joie! Il est minuit. Je proclame solennellement que le Tchad est indépendant et souverain*", beaucoup de Tchadiens ne partagèrent pas cette joie et ne crurent pas un seul instant à l'indépendance du Tchad. La réalité est qu'il y eut dès 1960, inquiétude et réticence qui s'installèrent dans les milieux musulmans(70) du Nord-Tchad dont les conséquences sont durables. Au Ouaddaï, pays sensible à la propagande panarabe, une opposition latente se formait. Rien que par l'emploi abusif du terme Abid, Kirdi qui revient de temps à autre dans le langage des Ouaddaïens, nous pouvons dire que le Ouaddaïen ne se sent pas à l'aise dans ce Tchad nouvellement indépendant.

Caillat Roland trouve que "*le Ouaddaï forme à l'intérieur du Tchad une entité à part pour de nombreuses raisons dont les plus importantes peuvent être groupées sous trois rubriques : - Subsistance de grandes chefferies puissantes - Evolution moins avancée qu'ailleurs - Tendance à regarder vers l'Est*" (71).

Mais nous considérons qu'à l'intérieur même du Ouaddaï existe un malaise aux conséquences durables. C'est le malaise des paysans face aux chefs de cantons insatiables dans leur désir de s'enrichir, celui des citadins face à un sultanat dépassé, incapable de les défendre contre les abus d'une administration nouvelle plus insupportable que l'adminis-

---

(68) Archives Aix-en-Provence 5 D 135, Année 1952.

(69) CHAPELLE (J.), op. cit., page 243.

(70) Ibid., page 244.

(71) Mémoire de candidature au centre des hautes études musulmanes présenté par l'administrateur de 3ème classe CAILLAT Roland. CHEAM; n° 1545.

tration coloniale. Citadins et ruraux se plaignent du mauvais comportement et des nouveaux administrateurs et de leurs agents (gardes, gendarmes...) qui ne tardent de fouetter un homme devant sa femme et ses enfants (72). Un malaise qui encourage l'émigration vers le Soudan. Un autre malaise est celui du sultan Ali Silek qui voit ses prérogatives administratives et judiciaires s'amenuiser de plus en plus. Il s'agit d'un malaise général qui montre le Ouaddaï propice à un soulèvement, voire à une révolution. Une autre résistance passive couvait dans l'Etat post-colonial dès les trois premières années après l'indépendance. C'est cette résistance passive qui déboucha sur le Frolinat.

---

(72) Faki Jibrine environ 65 ans né à Kawre (Ouaddaï) nous disait que ce sont là des pratiques dignes de fils d'esclaves qui prennent leur revanche.

CONCLUSION GENERALE

Les problèmes du Ouaddaï, comme ceux du Tchad en général, sont d'ordre économique, que les considérations politiques empêchent d'entrevoir afin d'y remédier.

A travers la présentation des peuples du Tchad oriental, nous avions voulu mettre en relief les activités et les besoins des Ouaddaïens, peuples que les colonisateurs avaient fait vivre sous le carcan de l'exploitation sans contrepartie.

Economiquement, le Ouaddaï était attiré vers le déclin dès 1900, quand les Français avaient fondé Fort-Lamy, une ville appelée à supplanter commercialement Abbacha.

En 1909, les colonisateurs en prenant Abbacha avaient hérité d'un Etat tout fait.

En 1912, ils n'avaient supprimé le sultanat que dans le but de prendre en main la gestion de tout le Ouaddaï afin de tirer le plus grand profit et ce au-delà de 1935, date du rétablissement du sultanat. Le Ouaddaï ne fut classé comme région sans intérêt économique qu'après l'introduction de la culture du coton dans les régions méridionales et le choix du capitalisme fait dans la "mise en valeur" des régions côtières de l'A.E.F. Les villes de Moundou et de Fort-Archambault, intégrées dans l'économie capitaliste, r léguèrent avec Fort-Lamy, la ville d'Abbacha au fond du Tchad ; Clanet disait qu'Abbacha était devenu un cul-de-sac. Depuis lors, le Ouaddaï fut intégré dans la dépendance atlantique. Pays à économie déformée, le Ouaddaï est resté économiquement déséquilibré, une région entière complètement sclérosée sur tous les plans.

De 1909 (date militaire) à 1960 (date politique), les peuples du Ouaddaï avaient su ce que coloniser voulait dire. En effet, les colonisateurs étaient arrivés au Ouaddaï à faire couler le plus de sang et de larmes possible ; ils avaient fait sévir la famine, développer la misère et la pauvreté.

Depuis 1909, le Ouaddaï n'a cessé de souffrir de la pauvreté, de la misère et du sous-équipement en tout, c'est-à-dire tout ce qui caractérise le sous-développement. Si à Abbacha les habitants s'éclairent à la lampe tempête, ou peuvent aller à l'hôpital se faire soigner, dans le Hillé barra c'est-à-dire dans les campagnes, les gens ne connaissent ni l'usage du pétrole ni l'usage de l'aspirine. La misère se remarque à Abbacha même où l'on voit : - des enfants de moins de dix ans travailler au marché comme chayyala (c'est le métier de portefaix);

- où des Mouhajirin (élèves de l'école coranique) âgés de 6 à 15 ans mendient pour vivre ;

- où des femmes mêmes enceintes travaillent durement dans l'habitat comme manoeuvres, ou transportent sur leurs têtes ou leurs épaules des fagots pour venir les vendre au marché d'Abbacha, moyennant une somme à peine suffisante pour permettre l'achat d'un kg de mil.

Les Ouaddaïens sont donc les habitants d'une région qui n'a pas encore amorcé son décollage économique.

Dans la première partie de notre travail, à travers la présentation assez détaillée des peuples du Tchad oriental, nous avions voulu souligner la multiplicité des groupes ethniques pour prouver que l'hétérogénéité ethnique caractérise le Ouaddaï. Comment donc une ethnie peut-elle se prévaloir sans s'attirer le mépris des autres? Mais en

dépit de notables différences ethniques, le Ouaddaï trouve sa cohérence dans une unité religieuse, car tous les Ouaddaïens sont musulmans ; et dans une unité linguistique, car rares sont les Ouaddaïens qui ne parlent pas l'Arabe local.

Il existe donc au Ouaddaï une homogénéité linguistique et religieuse, facteurs de solidarité et de compréhension.

Ouaddaï : est-ce une simple expression géographique ou une volonté politique ?

Tout le mérite revient aux sultans du Ouaddaï d'avoir pu faire coexister au sein d'un même territoire vaste comme le Gabon, appelé Dar Ouaddaï, plus de vingt-six groupes ethniques d'importance numérique inégale que nous avions appelés : Peuples du Tchad oriental.

Dans la recherche d'une cohésion et afin de bannir une quelconque prédominance ethnique, eu égard à ces notables différences ethniques, sultans et peuples avaient fait prévaloir la dénomination de Dar Ouaddaï.

Le Dar Ouaddaï est donc un rassemblement de tous les différents groupes ethniques implantés dans la région que nous avions décrite.

Ce rassemblement peut s'appeler en d'autres termes une fédération. Une fédération est une autre forme d'union que les Ouaddaïens avaient réalisé par le regroupement des sultanats du Zaghawa, du Tama, du Dajo, d'Abbacha et des chefferies arabes. L'ethnocentrisme des Maba ou des autres peuples du Ouaddaï s'était petit à petit effacé par le sentiment d'appartenance à un regroupement ouaddaïen. Néanmoins, les Arabes tiennent à ne pas s'identifier à ce groupe car les Arabes également de leur côté, appartiennent à différentes familles ethniques qui généralement

se fondent en Arabes tout court face aux autres. Dans l'histoire du Ouaddaï, nombreux sont les heurts entre Arabes et Ouaddaïens. Aucune étude sérieuse n'était faite sur le terrain pour expliquer les antagonismes entre Arabes et Ouaddaïens. Les situations conflictuelles signalées par-ci par-là dans les rapports coloniaux et dans les monographies faites par les fonctionnaires coloniaux, s'obstinent à présenter les rapports Arabes-Ouaddaïens comme des rapports teintés de racisme, entre Arabes blancs et Ouaddaïens noirs. Pour peu qu'on sillonne le Ouaddaï, l'on s'apercevra que tous les Arabes ne sont pas blancs et que tous les Ouaddaïens ne sont pas noirs. L'explication de l'antagonisme entre Arabes et Ouaddaïens est à rechercher dans la tendance qu'ont les Arabes à ne pas supporter le pouvoir et l'autorité exercés par des sultans et chefs de cantons ouaddaïens, et ce, sur tout le terrain de parcours des Arabes, depuis le sultanat des Zaghawa jusqu'au sultanat des Dajo, en passant par celui des Tama, et enfin par le plus puissant de tous, le sultanat d'Abbacha. L'incompréhénsion entre Arabes et Ouaddaïens s'explique également par les dégâts que causent le plus souvent le bétail des Arabes dans les champs des sédentaires ouaddaïens lors des transhumances. Et comme les jugements sont prononcés soit par les chefs de cantons ouaddaïens soit par les sultan ouaddaïens, les Arabes ne peuvent considérer leurs rapports avec les sédentaires que sur la base d'un sentiment ethnique (ou tribalisme pour d'autres).

Il n'y a pas que les Arabes du Ouaddaï qui ne veulent se référer au mot Ouaddaïen pour se distinguer des autres. Souvent des individualités se manifestent à l'intérieur même du Ouaddaï pour démontrer que

Ouaddaïen est une simple abstraction. Cela suffit pour prouver que le passage de Maba à Ouaddaïen se fait malaisément. Le passage de Maba à Tchadien se fait encore plus difficilement. En dehors des villes d'Abbacha et de Biltine, beaucoup de ruraux ouaddaïens ignorent ce que Tchadien veut dire.

La volonté coloniale de rassembler les différents peuples du Tchad en un unique ensemble géographique appelé Tchad où tous les habitants s'appelleraient Tchadiens est en elle-même une source de conflits entre les régions. Beaucoup de Ouaddaïens ne s'aperçoivent qu'ils sont Tchadiens que lorsqu'ils franchissent la frontière entre le Ouaddaï et le Soudan. C'est à l'étranger, et par la situation d'immigré au Soudan que le Ouaddaïen se fait appelé Tchadien et s'accepte comme tel. C'est donc à l'étranger que le nationalisme se développe.

La frontière entre le Soudan et le Tchad, qui fut un compromis entre les impérialistes anglais et français pour limiter leurs influences, est également uen abstraction pour les Ouaddaïens qui, à tout moment contournent la barrière de contrôle, et se rendent du Ouaddaï au Soudan comme ils se rendent d'un village à un autre au Tchad. Ce déplacement est continuel chez tous les peuples des confins tchado-soudanais que nous avons décrits dans l'intersection Ouaddaï - Dar-Four. L'exemple de cette intersection se rencontre dans toutes les régions frontalières du Tchad et de la R.C.A., du Tchad et du Cameroun, du Tchad et du Nigéria, du Tchad et de la Libye, du Tchad et du Niger.

Ce sont ces problèmes d'intersection qui concèdent au Ouaddaï sa spécificité comparable à celle d'une région autonome sur le plan douanier, commercial et administratif. Etant rejetée à l'extrémité Est du

Tchad et occupant la position d'une région frontalière, la région du Ouaddaï ne peut résoudre ses problèmes commerciaux que dans le cadre d'une autonomie régionale. Qui peut mieux qu'un Zaghawi, Tamayi, Massalati ou Dijayi parlementer avec son cousin ou son frère installé de l'autre côté au Soudan et avec lequel les liens ne peuvent être rompus? Dans cette optique, le Tchad ne peut être qu'un rassemblement de régions autonomes, ce qui est une autre forme d'union.

Comme le fait ethnique, qu'il ne faut pas renier, il y a également les sentiments qui régissent les rapports de bon voisinage qu'il ne faut pas frustrer. Tous les Ouaddaïens se sentent proches des Soudanais de l'Ouest avec lesquels ils sont confondus et appelés par les Soudanais du Nord Ahlal-gharb. ou gens de l'Ouest. Ces affinités se rencontrent également chez les Boudouma du Lac-Tchad et chez les Kanembou qui se sentent proches des Nigérians. En effet, Kanembou du Tchad et Kanouri du Nigéria sont cousins proches et rien ne peut les empêcher d'entretenir des affinités vivantes. Tout comme les Moundang et les Toupouri du Tchad qui possèdent des cousins au Cameroun avec lesquels ils entretiennent des relations fraternelles. Ceux du Tchad ne vivent que par leurs échanges avec le Cameroun.

Pourquoi donc vouloir couper les ponts entre les frères? Pourquoi ne pas tenir compte de ces spécificités pour mieux faire vivre le Tchad et le désenclaver? Enclavé comme il est, le Tchad est confronté à de multiples problèmes économiques, mais aussi pour sa paix il se trouve confronté à des problèmes politiques et humains. Ce n'est pas une politique, mais des politiques de bon voisinage qu'il lui faut entretenir avec ses voisins immédiats, et cela ne peut se faire que par l'intermédiaire des régions frontalières autonomes. Nous pensons qu'il n'y a que

par l'ouverture des régions frontalières sur les Etats voisins que les tensions entre peuples peuvent être évitées et le désenclavement du Tchad mieux apprécié.

Le colonisateur a fait le Tchad selon ses aspirations propres en piétinant les réalités tchadiennes. Ces réalités sont celles d'un pluralisme. Le Ouaddaï seul est pluri-ethnique. Comment alors ne pas tenir compte de la pluralité tchadienne et imposer un modèle importé de l'Europe, comme une réalité absolue? Le Tchad en tant qu'Etat unitaire peut être une espérance, mais comme modèle bien réfléchi et tout fait, à laisser aux mains des Tchadiens à partir de 1960, c'est une erreur. Il ne pouvait ni établir les liens entre toutes les régions du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, ni permettre une compréhension entre les hommes de ces régions. Il ne pouvait être que source d'incompréhension et donc de clivage entre les régions que les colonisateurs avaient "développées" et les autres qu'ils avaient bien sous-développées.

Tel qu'il a été donné en 1960, le Tchad, Etat indépendant et unitaire, était un facteur de désunion et ne pouvait qu'accentuer le clivage entre le "Nord" et le "Sud", clivage comparable à celui du Soudan qui avait abouti aux affrontements sanglants et meurtriers de 1955 entre Nordistes et Sudistes.

Nous expliquons le clivage entre les régions méridionales et septentrionales du Tchad non pas en nous basant sur les données historiques subjectives travaillées par les colorisateurs, afin d'exagérer leur portée, mais en nous disant quel est le pays qui n'a pas de Nord et de Sud et en jetant un coup d'oeil près du Tchad, nous voyons que le Soudan

nous offre une similitude.

Au Tchad comme au Soudan, "Nord" et "Sud" se présentent comme deux entités culturelles bien différentes. Ce qui oppose chimaliyin (Nordistes) aux jounoubiyin (Sudistes) du Soudan est comparable à l'antagonisme entre "Nordistes et "Sudistes du Tchad, entre les Ibo et les Haoussa du Nigéria, ou les Bamiliké et les Fallata du Cameroun. Il nous semble que malgré l'exploitation des contradictions religieuses faite par les colonialistes, la différence de culture ne soit pas la cause fondamentale de l'antagonisme entre "Nordistes"et "Sudistes" du Tchad. La cause vient du fait que, les colonialistes appliquant la règle du capitalisme, avaient plutôt choisi le "Sud", et y avaient permis une évolution économico-sociale plus importante et que par voie de conséquence le "Nord" s'est trouvé sclérosé.

Vingt ans après l'indépendance du Tchad, P. Mesmer, que nous ne voulons pas taxer de colonialiste parce qu'il fut ancien gouverneur, à travers les propos qu'il avait tenus (1), voulait souligner que c'est le Sud du Tchad qui méritait la coopération économique et financière de la France, parce que d'après lui, "*les Sudistes qui sont en réalité des Noirs Sara ont été de tout temps, les hommes qui ont aidé la France au Tchad" (1)*. Ce qui est paradoxal c'est que ces genres de propos ont souvent été tenus par les colonialistes, ceux-là mêmes qui sont chargés de faire du Tchad un Etat-Nation dans lequel les alliés du colonialisme et ses adversaires, c'est-à-dire les citoyens seraient considérés tous comme Tchadiens sans distinction aucune.

---

(1) MESMER (Pierre) du R.P.R. interrogé par les journalistes de France-Inter dans l'émission : Rencontre avec, du 21.01.81, dans le chapitre : politique africaine du Président Giscard d'Estaing. (Cassette n° 22 E.L.F. = enregistrement en langue française.)

Cette distinction souvent faite par les colonialistes faiseurs du Tchad, suffit pour démontrer qu'il n'y a pas un Tchad entier, un Tchad unitaire dans lequel tout le monde souhaite d'une manière rapide, à partir de 1960, l'indépendance, en se croyant suffisamment préparé et donc capable de se prendre en charge. Au-delà de ce clivage Nord-Sud, savamment entretenu par les colonialistes qui se reconnaissent d'ailleurs la différence de culture et de niveau de développement économique et social entre les deux entités du Tchad, se dessinait l'idée même du Tchad unitaire comme une absurdité.

Les premiers gouvernements de Sahoulba et de Khoulamallah, qui ne pouvaient être que des gouvernements de coalition, avaient bien démontré le caractère fédéral du Tchad. Ces deux gouvernements avaient eu le mérite de démontrer que le Tchad s'installerait dans une crise politique profonde et durable s'il s'obstinait à évoluer dans le cadre d'un Etat Unitaire.

Une autre vision réaliste qui rejetait même l'indépendance du Tchad en 1960 nous est livrée par la déclaration de Nima Moustapha (2) en 1960. Ce dernier rejetait au nom du Ouaddaï toute idée d'indépendance précipitée.

En effet, l'on peut dire que les Ouaddaïens étaient absents du terrain de lutte pour l'indépendance en 1960. Pour beaucoup de Ouaddaïens comme Nima Moustapha, l'Isti-'Mar (ou le colonialisme) ne doit pas se retirer du Tchad d'une manière aussi simple en octroyant en 1960, à un Tchad "mal fait", son indépendance. Les appréhensions des Ouaddaïens de l'époque sur la nouvelle politique de la France impérialiste et sur

---

(2) NIMA MOUSTAPHA peut être classé parmi les intellectuels du Ouaddaï formés à la Madrassa d'Am-Siego. C'était au lycée d'Abbacha en pleine réunion avec les responsables politiques qu'il fit cette déclaration qui lui valut d'être taxé de partisan du M.S.A., parti qui refusait l'indépendance.

la fameuse indépendance qu'ils ne souhaitaient pas, se fondaient sur une appréciation de leurs propres insuffisances ainsi que sur les insuffisances des nouveaux maîtres du Tchad, c'est-à-dire les "Sudistes" qu'ils jugeaient incapables de diriger l'Etat sans vexer ni humilier les "Nordistes".

1960 était déjà une année de remise en cause de l'Etat Nation. Les Ouaddaïens trouvaient alors que la France ne devait pas de si tôt se laver les mains d'un état de crise latente qu'elle avait fait couver à l'intérieur de l'Etat Unitaire qu'elle doit remettre aux Tchadiens ; et les Tchadiens ne devaient pas non plus, à partir de 1960, accepter un tel Etat et le prendre des mains de la France.

Au Sud du Tchad se trouvait une élite politique dynamique sur laquelle la France impérialiste comptait pour lui remettre les rênes du Tchad Unitaire, ce qui dans les faits ne pouvait se traduire que par la suprématie du "Sud" sur le "Nord" et encourager le "Nord" à se considérer comme non indépendant donc à évoluer vers le séparatisme qui est "la volonté attribuée à un groupe humain géographiquement localisé, et possédant une homogénéité ethnique, linguistique, ou religieuse, réelle ou supposée, et une tradition historique commune, de se détacher de l'Etat dont il fait partie pour constituer une entité autonome" (3). Le "Nord" ayant le Ouaddaï comme chef de file, s'est considéré comme non indépendant pour pouvoir mener une lutte où s'entremêlent des convictions politiques, économiques, culturelles et religieuses. Cette opposition au pouvoir central, née au lendemain de l'indépendance non voulue du Tchad, avait ses principaux acteurs au Ouaddaï. Son but ne pouvait

---

(3) D'après l'encyclopédie Universalis, Vol. 14, Paris 1972, sur le terme séparatisme, pp. 884-888.

être que la refonte totale du Tchad Unitaire.

Dans cette opposition de tout le "Nord", dans l'Etat post-colonial, nous retrouvons également les thèmes de la résistance du Ouaddaï dans l'Etat colonial.

- Référence est faite par les principaux acteurs de l'opposition à la résistance de Doud-Mourrah. Hormis quelques faux révolutionnaires qui n'ont retenu de tout le marxisme que les deux termes : progressiste et réactionnaire, ces faux révolutionnaires par imitation anachronique qualifient Doud-Mourrah de réactionnaire. Est-ce là par référence à l'institution anachronique du sultanat du Ouaddaï qui continue même dans l'Etat post-colonial son train-train, et à vouer les peuples à l'immobilisme?

- Référence est également faite aux martyrs des persécutions françaises de 1917 (sanat-al-coupe-coupe). C'est ce qui donne à l'opposition née au Ouaddaï un courant d'inspiration religieuse.

C'est une lutte presque anti-coloniale dans un Etat post-colonial où les tenants du pouvoir "Nordistes" comme "Sudistes" sont assimilables aux néo-colonisateurs.

- De l'émigration conçue comme opération à faire le vide, il reste que le Soudan, pour l'opposition du Ouaddaï et qui a d'ailleurs écho dans tout le Tchad musulman, demeure le cadre de référence idéologique, politique et économique.

Chez ceux qui quittent le Ouaddaï comme chez ceux qui restent, il y a un souhait de refonte totale du Tchad.

Comment refaire le Tchad? Le Soudan, parmi les autres pays limitrophes, offre-t-il le meilleur exemple à suivre?

Ou bien faut-il refaire le Tchad en se basant uniquement sur les contradictions entre un "Sud" qui s'est laissé intégrer économiquement dans le système capitaliste et un "Nord" sclérosé qui se cherche? Mais puisque tout le "Nord" ne vit que du commerce, y-a-t-il une autre voie pour lui, de réussite commerciale à part celle du capitalisme?

1960, terme politique de notre étude nous permet de voir un Ouaddaï avec ses problèmes politiques qui sont ceux de tout le Tchad "Nord", mais aussi de constater que le Ouaddaï se présente comme l'entité qui pose les problèmes politiques de l'existence même du Tchad en tant que République, une, laïque et indivible. -

0 0

0

B I B L I O G R A P H I E

BIBLIOGRAPHIE

I - SOURCES ORALES

Si ailleurs le respect oblige à appeler quelqu'un par son prénom, en le faisant précéder soit de Monsieur ou de Madame, au Ouaddaï en plus de l'onomastique qui permet d'appeler les adultes par les noms de leurs fils ou filles aînés, toutes les personnes âgées n'entendent leurs noms que précédés de noms appellatifs de : Abba (père) ou Ammi (ma mère). Au Soudan, les noms appellatifs sont 'Ammi (oncle untel) ou 'Ammati (tante une telle).

Compte tenu de l'âge de nos informateurs nous devons en principe user des noms appellatifs de Abba pour nos informateurs du Ouaddaï, et de 'Ammi pour ceux qui sont au Soudan et au Caire, et de Ammi pour nos informateurs d'Abbacha. Nous supposons donc tous les noms, précédés desdits appellatifs. C'est ce qui ressort d'ailleurs de toutes nos cassettes enregistrées en langue Arabe, (E.L.A.) exceptés les enregistrements sonores des deux genres qui sont les panégyriques et le folklore de Manda Am-chaloufa, (qui sont des chansons en guise de louange au sultan).

Certains de nos enregistrements sonores peuvent être utilisés par les instituteurs tchadiens dans les cours moyens deuxième année (C.M.2) et même par les professeurs d'histoire-géo dans des classes de 3e, comme support par lequel l'histoire dynastique du Ouaddaï peut être commentée ; encore faudrait-il que tous les élèves sachent parler Arabe.

Nous pouvons mettre à la disposition de l'Institut national pour les sciences humaines (I.N.S.H.) à N'Djamena une cassette dans laquelle

trois de nos informateurs retracent presque de la même manière l'histoire dynastique du Ouaddaï. Ce qui est important dans cette cassette (A.L.A. n°4), c'est que les trois informateurs sont séparés : l'un à Abbacha, un autre à Oum-Dourman (Soudan) et un autre au Caire (Egypte). Sans repère des dates mais avec une insistance particulière sur les adverbes de quantité, l'histoire dynastique du Ouaddaï est ainsi mémorisée et retransmise avec beaucoup de détails. Nous avons cependant dû intervenir de temps à autre au cours même de l'enregistrement, de manière à dissocier le commentaire du "discours" normal. Qu'étions-nous devant nos informateurs? Nous étions celui qui sait écouter sans intervenir ; c'est-à-dire que vis-à-vis de nos informateurs nous jouons le rôle de celui qui ne sait rien, celui qui veut être informé. Mais c'est à la fin du débit de notre informateur que nous intervenons pour compléter habilement le discours. Ainsi, nous profitons pour poser les questions à propos de tel ou tel thème de notre sujet. Cette manière de procéder nous a mis presque dans le rôle de Jacques Chancel dans Radioscopie de Radio France internationale (émission dans laquelle Jacques Chancel faisait parler les philosophes, écrivains, historiens etc). A la seule différence que nous n'avons jamais interrompu nos informateurs pour leur poser des questions pièges.

Au Soudan : les principaux thèmes de nos entretiens dirigés avaient porté sur le sens de l'émigration ouaddaïenne. Le pourquoi de cette émigration. L'accueil des émigrants au Soudan.

A Abbacha : avec nos informatrices d'Abbacha nos entretiens avaient porté sur le travail des femmes et le rôle des marchandes dans le grand marché d'Abbacha.

Au Soudan nos informateurs mettaient souvent l'accent sur les réalisations faites par les colonisateurs anglais et critiquaient d'une manière vive le colonialisme français. Le côté superstitieux de nos informateurs d'Abbacha apparaît dans leur description du massacre des 'Ulema. Cela donne l'impression qu'on écoute de l'histoire religieuse où le nom de Dieu est répété à maintes reprises.

Les critiques "tribalistes" apparaissent (cassette A.L.A. n° 8) dans les descriptions de la vie politique au Ouaddaï à partir de 1951 où les Jallaba sont présentés par nos informateurs comme les alliés des Sara. Les jugements sur le sultanat d'Abbacha sont formulés par les ressortissants du Ouaddaï vivant au Soudan, mais aucun de nos informateurs d'Abbacha n'avait osé se prononcer sur l'utilité du sultanat. Nos informations datent de 1977-78, 1978-79, 1979-80 et 1981.

Renseignements sur nos différents informateurs

A. à Abbacha : Informations recueillies en 1976-77 puis en 77-79 enfin en 1980 auprès de :

- ABOU DJIWERIYYE, âgé de plus de 70 ans, avait exercé le rôle de conseiller juridique dans la cour royale ;

- ADAM BARKA, âgé de plus de 65 ans, ancien professeur d'Arabe au lycée d'Abbacha, ancien homme politique, exégète du Coran. Il vient d'être assassiné à Abbacha en occupa t la fonction de Préfet du Ouaddaï, 1981 est la date de son assassinat ;

- AHMAT AL BOUGUI, âgé de plus de 60 ans, il est d'origine arabe beni Halba, exerce la fonction d'enseignant de l'Arabe ;

- AHMAT HASSAN MOUSSA en 1976, quand nous l'avions interrogé, il devait avoir les 51 ans. Ancien rebelle du temps de Tombalbaye, rallié après le coup d'Etat militaire. Président du Front de libération nationale il fut assassiné à Ati en 1979 ;

- ALI IMAM, âgé de plus de 65 ans, d'origine arabe, il exerce la fonction d'imam de la mosquée chig-Al-Faqara;

- ALI SILEK, sultan du Ouaddaï, mort en 1977 ;

- BACHAR MOUKHTAR, âgé de plus de 70 ans, commerçant dans le Sud du Tchad, d'origine ouaddaïenne, il fut chassé du Sud après les évènements de la guerre civile de 1979 ;

- DEFALLAH ABDAL-AZIZ, âgé de plus de 70 ans, il exerce encore le métier de juge, de conseiller juridique et d'argentier du sultan du Ouaddaï ;

- Faki JIBRINE, âgé de plus de 65 ans, vit de la fontion de Faki qu'il exerce en plus du micro commerce ;

- Faki MA'ROUF, âgé de plus de 65 ans, d'origine ouaddaïenne, il est assesseur au tribunal d'Abbacha ;

- HASSAN MOUSSA, âgé de plus de 70 ans, il fut un coursier du sultan du Ouaddaï ;

- MAHAMAT AMINE, âgé de plus de 65 ans. Il est le chef de protocole du palais royal d'Abbacha et siège également au tribunal du sultan d'Abbacha.

B. au Soudan dans la Jazira : successivement en 79,80,81.

- ABDALLAH ADAM YAQOUB, âgé de plus de 65 ans, cultivateur propriétaire de terre à Chigla, village peuplé de Ouaddaïens et de Haoussa du Nigéria. Il nous a mis en contact avec tous les Ouaddaïens du village ;

- Faki MAHAMAT SALEH, âgé de plus de 65 ans, cultivateur au village de Naggach, il est d'origine ouaddaïenne. Il est propriétaire;

- JABAL MAHAMAT, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 65 ans, cultivateur propriétaire de terre, vit à Toubbakha ;

- MOUSSA OUSMAN, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 60 ans, cultivateur propriétaire, il vit à Wad Mahil.

b) à Khartoum - Oum-Dourman, Atbara et à Al-Jineïna de 1979 à 1981

- ABDARAHMAN MAHDI, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 65 ans. Il a quitté Abbacha pour venir s'installer chez ses enfants à Al-Jineïna. Il est aveugle;

- ABDAL-SALAM ALI, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 60 ans, il vit à Atbara du micro commerce ;

- AHMAT AL-BACHIR, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 70 ans, exégète du Coran. Il est aveugle, vit avec ses enfants à Khartoum Bahri ;

- AHMAT AL-SENOUSSI, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 70 ans, vit à Oum-Dourman ;

- ATIYYA HASSAN, d'origine massalit, âgé de plus de 60 ans, commerçant ambulant entre Al-Jineïna et Adré ;

- BOURMA MAHAMAT, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 65 ans, menuisier du chemin de fer d'Atbara ;

- BRAHIM HAMMAD, d'origine arabe, âgé de plus de 65 ans, commerçant, vit à Oum-Dourman ;

- MAHAMAT ISSA, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus 70 ans, vit à Wad Madani avec ses enfants ;

- MAHAMAT JABAL, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 65 ans, vit à Khartoum du micro commerce ;

- ZAKARIA BOURMA, d'origine ouaddaïenne, âgé de plus de 55 ans, électricien au chemin de fer de la ville d'Atbara.

C. au Caire en 1977-78

- ABOUBAHR ABDALHAKIM, d'origine ouaddaïenne, né ABKAR (Ouaddaï) en 1929. Licencié en droit en 1944, il vit au Caire avec ses enfants et est responsable du Rouwaq Souleh (responsable des étudiants ouaddaïens en particulier et des Tchadiens en général dans l'Université d'Al-Azhar).

II - ARCHIVES

Ce ne sont pas uniquement les témoignages oraux enregistrés que nous possédons qui constituent l'histoire réellement vécue par les Ouaddaïens de 1909 à 1960. Ces témoignages ont le mérite entre autre de contredire la véracité des faits de 1917, rapportés par le commandant Gérard dans ses différents rapports pour justifier les massacres qu'il avait commis.

Une manne de renseignements historiques sur le Ouaddaï d'avant 1909 existent dans les archives d'Aix-en-Provence et des archives nationales S.O.M. que nous avions longuement consultées. Ce ne sont pas tous les dossiers qui contiennent des mensonges. D'ailleurs même les rapports de 1917, dressés par le commandant Gérard, nous instruisent par leur mensonge.

Ce ne sont donc pas les témoignages oraux en notre possession qui démentent à eux seuls les évènements, la suite mensuelle et annuelle des rapports, fournit des éclaircissements et établit même la vérité. Ceci se remarque surtout après le changement d'un chef de circonscription.

Face aux rapports administratifs, établis par des officiers de l'armée coloniale qui respectaient scrupuleusement chaque année le même établissement de rapport, suivant un formulaire fourni comme exemple par les autorités coloniales supérieures, nous étions placés dans la position de celui qui lit attentivement, mais qui, à la fin, fait un tri parmi tous les renseignements, pour ne tirer que ce qu'il ne connaît pas. C'est là où réside la différence entre celui qui enregistre les témoignages oraux sans rien laisser échapper, et celui qui, voulant prendre des notes d'une lecture, note juste certains passages intéressants. Les rapports coloniaux ont le mérite de nous renseigner en nous donnant les moindres détails, souvent datés. Dans ce cas, ils nous permettent d'enrichir les témoignages oraux par l'introduction des dates.

A - Archives de la ville d'Abbacha.

Entreposées en vrac dans les bureaux de la Préfecture, sans classement aucun, elles demandent au chercheur d'être patient et de défaire presque tous les dossiers, avant de tomber par hasard, suivant les dates des rapports, sur les renseignements qu'il cherche.

B - Archives de N'Djamena.

A l'Institut national tchadien pour les sciences humaines (I.N.T.S.H.) nous avions en 1977 et 1978-79 consulté les séries A et B, intitulées Etudes et documents tchadiens.

C - Archives du ministère des Affaires Etrangères - Quai d'Orsay - Paris

Nous avions exploité les deux tomes de la série guerre 1914-18 portant sur le Soudan - Dar-Four et Ouaddaï :

- le Tome 1 porte le n° 1583 et traite des évènements qui se sont déroulés de Mai 1914 à Juin 1916 ;

- le Tome 2 porte le N° 1584 et nous renseigne de Juillet 1916 au mois de Mai 1918.

D - Archives nationales - Section Outre-Mer - Paris.

- 206 : AFRIQUE III, Dossier 45 : Explorations et missions
  1909-1913. Voyage de M. Boyd Alexander dans le Ouaddaï ; son assassinat au Tama le 2 avril 1910, la dévolution successale de ses biens.
- 210 : AFRIQUE IV, Dossier 36 ter : Borkou et Ouaddaï
  1907-1908. Rapport Mangin sur les Senoussistes au Borkou à l'appui de sa demande d'occupation du Borkou
  - Projet Prins de pénétration pacifique du Ouaddaï
  - Rejet de son peojet de mission au Ouaddaï 1907-1908.
- Dossier 36 quater : Ouaddaï et région de Ndele
  1908-1909. Engagements de 1908. Occupation du Ouaddaï.
- AFRIQUE VI, Dossier 157 : Délimitation de la frontière franco-anglaise dans la région du Ouaddaï, 1899-1890.
- TCHAD I ; Dossier 5 : Correspondances générales 1909
  Situation au Borkou et au Ouaddaï. Correspondances avec le commandant du territoire militaire du Tchad. Croquis du combat de Djoua. Correspondances avec les Affaires Etrangères
  16 Juin 1908.
- Dossier 6 : Correspondances 1911-1912. Ouaddaï-Borkou-Tibesti.
- Dossier 7 : Correspondances générales 1910-12. Situation au Tibesti au Borkou et au Ouaddaï.
- Dossier 8 : Correspondances 1912-1914.
- Dossier 9 : Correspondances militaires 1913. Mémoire ayant pour objet de faire ressortir les droits de la France sur le Tama et le Massalit.
- Dossier 10: Correspondances générales 1915; Correspondances Largeau.
- TCHAD III , Dossier I. Mission 1908-1909. Projet de mission Bonnel de Mézières. Recommandations de celui-ci en faveur d'Abdallah Kahnal, négociant égyptien. Situations au Ouaddaï.

- Dossier 2 : Mission 1912-18. Ravitaillement du Tchad par la voie de Kano-N'Guirmi. Mission du colonel Mercier et du capitaine Chaulard.
- TCHAD IV, Dossier I : Expansion territoriale et politique indigène - 1915-1916. Délimitation du Tchad. Notes Merlet - Largeau. Superficies avant l'accord de 1911.
- TCHAD VI, Dossier 1 : Affaires diplomatiques 1899-1910 Ouaddaï-Congo français. Délimitation de la frontière franco-anglaise dans la région du Ouaddaï.
- Dossier 2 : Affaires diplomatiques 1913 - Dar-Four - Ouaddaï Mouvement des troupes anglaises.
- TCHAD XIII, Dossier 1 : Agriculture, Commerce et Industrie 1916. Notes au sujet des chevaux du Tchad.
- AFRIQUE VI, Dossier 182 (1899-1902). Centre Africain et Soudan. Situation au Baguirmi et Kanem. Menées senoussistes et engagements avec des Senoussistes au Ouaddaï.
- Dossier 182 bis : Affaires diplomatiques Ouaddaï - Dar-Four 1906-1907.
- Dossier 183 : Affaires diplomatiques 1910. Renseignements sur la situation au Ouaddaï et l'affaire du Dar Massalit. Délimitation Ouaddaï - Dar-Four. Attaque de la colonne Moll.
- Dossier 184 : Affaires diplomatiques 1910-13. Politique saharienne et droit de suite dans les régions inorganisées.
- Dossier 186 : Affaires diplomatiques Ouaddaï - Dar-Four 1911-13. Délimitation. Note de Largeau sur la politique française au Ouaddaï.
- Dossier 187 : Affaires diplomatiques Ouaddaï - Dar-Four 1910-13. Agissements du sultan du Dar-Four, Ali Dinar. Demande anglaise de délimitation et question du Massalit et du Tama, considérés comme partie du Dar-Four par les autorités du Soudan anglo-égyptien.

- Dossier 187 bis : Affaires diplomatiques. Relations avec les Puissances éttangères 1912-13. Examen des conditions d'un modus vivendi à adopter éventuellement vis-à-vis de la Senoussia après l'occupation du Borkou.
- Dossier 188 : Affaires diplomatiques 1913. Délimitation Ouaddaï - Dar-Four. Mémoire de Largeau sur les droits de la France sur le Tama et le Massalit, annexe du compromis d'arbitrage français.
- Dossier 188 ter : Affaires diplomatiques 1910-13. Application des diverses conventions internationales déclarée applicable aux colonies et non régulièrement promulguées.
- Dossier 189 : Affaires diplomatiques 1912-14.
- Dossier 190 : Affaires diplomatiques 1915-16. Ouaddaï - Dar-Four.
- Dossier 191 : Affaires diplomatiques 1911. Tripolitaine-Turquie-B.E.T.-Senoussia.

E - <u>Depôts d'Archives d'Outre-Mer - Aix-en-Provence</u>.

- Rapports trimestriels d'ensemble :
  4 (4) D 17,18,19 sur les incidents du Ouaddaï (Année du coupe-coupe) 1917-1920. Ainsi que 4 (4) D 20,21,22,24,25,28 et 30.
- 4 (4) D 31 : Rapport sur la réorganisation du commandement indigène du Ouaddaï 1926.
- 4 (4) D 32,34 se rapportent à 1'année 1929.
- 4 (4) D 40 : Monographie sur le Batha par le lieutenant Louis 1932.
- Pour 1'année 1938 se rapporter aux chemises 4 (4) D 41...48.
- 4 (4) D 51 : Rapports semestriels 1941.
- 4 (4) D 45 : Département du Ouaddaï-Salamat.
- "La sous-série 5 D est essentiellement composée de dossiers provenant de la direction des Affaires politiques et de l'administration générale d'où la multiplicité et diversité des affaires traitées.

Pas de changement méthodique mais chronologique, avec index analytique groupant les noms des matières, d'institutions, de personnes et de lieux cités dans le texte" (1).

- La sous-série 4 D regroupe les rapports politiques et comprend les rapports périodiques des circonscriptions des quatre territoires de la fédération.
- La sous-série 14 D à 20 D comprennent les documents relatifs au grand conseil de l'A.E.F. et aux Assemblées locales et sur les élections de leus membres.
- 4 (4) D1 à 4 (4) D 56 : Tchad de 1901 à 1954. Affaires politiques et administratives générales s/s 5 D.
- 5 D 5 : Organisation du Tchad 1909-1919.
- 5 D 20 : Politique indigène - Tchad - Questions diverses - Senoussia. Mouvement de population - Mahdistes.
- 5 D 21 : Organisation territoriale du Tchad 1910-33.
- 5 D 22 : Chefferies indigénes en A.E.F., notes d'ensemble, principes organisations - allocations 1910-1946.
- 5 D 27 : L'enseignement public et privé en A.E.F. Réglementation, principes, rapports généraux sur l'enseignement 1911-1952.
- 5 D 48 : Tchad - Affaires diverses dont directives du colonel Bertrand sur l'administration du Tchad. Rapports de tournée au Ouaddaï 1910-1932.
- 5 D 57 : Notes du ministère sur la propagande révolutionnaire communiste dans les pays d'Outre-Mer 1923-24.
- 5 D 58 : Situation vivrière en A.E.F. 1923-48.
- 5 D 60 : Moyen-Congo - Oubangui-Chari - Tchad. Troubles divers.
- 5 D 63 : Répression des fraudes. Législation générale 1925-1939.
- 5 D 68 : Propagande révolutionnaire. Renseignements sur les tracts et la presse de propagande 1929-1935. Lutte contre.
- 5 D 84 : Politique musulmane 1928-38.
- 5 D 85 : Immigration; Principes. Réglementation. Admission des voyageurs en A.E.F. 1928-45.

---

(1) Archives répertoriées et dressées par Danie LEDOUX, sous-archiviste, 1970.

- 5 D 95 : Politique indigène. Esclavage. Traite. Faits de traite aux frontières nigéro-tchadiennes. Répression. Enquête sur l'esclavage au Tchad. Traite des femmes et enfants 1929-39.
- 5 D 101 : Affaires douanières. Textes. Principes. Créations de postes. Décisions. Répression de la contrebande 1930-34.
- 5 D 102 : Organisation administrative et territoriale. Le Tchad, l'Oubangui-Chari. Modifications territoriales entre le Tchad et l'Oubangui. Projet de décret transférant de Fort-Lamy à Fort-Archambault le chef-lieu de la colonie du Tchad 1930-36.
- 5 D 103 : Etudes ethnographiques.
- 5 D 104 : Organisation territoriale et administrative . Moyen-Congo - Oubangui-Chari - Tchad 1930-46.
- 5 D 105 : Régime municipal A.E.F. Communes mixtes. Réglementation. Fonctionnement, documentation, création de communes mixtes 1930-54.
- 5 D 116 : Organisation territoriale et administrative. Départements du Kanem, du Batha et du Ouaddaï 1931-48.
- 5 D 132 : Mouvements migratoires et transfert de populations vers le chemin de fer Congo-Océan (Moyen-Congo) 1933-35.
- 5 D 135 : Affaires diverses. Tchad 1933-38. Translation des restes mortels du sultan Doud-Mourrah (1937).
- 5 D 138 : Organisation territoriale et administrative de l'A.E.F. Décrets des 30 Juin et 5 Août 1934.
- 5 D 148 : Renseignements généraux concernant la presse 1934-1951.
- 5 D 156 : Activité italienne en Libye. Propagande italienne au Tchad. Liaison économique avec la Tripolitaine 1935-1940.
- 5 D 192 : Incidents d'Abéché 1939-40.
- 5 D 217 : Abéché.
- Organisation territoriale - Tchad 5 D 5,21,102,104,116,195. Ouaddaï 5 D 48,116,196.
- Archives du gouvernement général de l'A.E.F. Série D Politique et administration générale. Sous-séries 1 D, 2 D, 3 D répertoriées dressées par Danie Ledoux (1970).

- Sous-série 1 D : Correspondance générale du bureau des affaires politiques et de l'administration générale 1923-40.
- Sous-série 2 D : (1) Missions d'exploration.
  (2) Négociations internationales et délimitations des frontières 1883-1940.
- Sois-série 3 D : Missions d'inspection des colonies 1905-1940.

Tchad sous-série 1 D.

- 1 D 201, 1 D 233 : Tchad 1923-1940.
- Sous-série 2 D - 2 D 37 : Missions scientifiques et ethnographiques de M. Bruneau de Laboue au Tchad, 43 pièces, correspondances 1921-1924.
- Négociations 2 D 58 : Délimitations Ouaddaï - Dar-Four 1909-1914
  2 chemises.
  (1) Rapports, notes au sujet des droits du Ouaddaï et du Dar-Four sur les Dars limitrophes.
  (2) Historique du projet de reconnaissance du Ouaddaï - Tibesti. Notes et études du capitaine Julien sur le Dar Massalit Ambouze.
  (6) Mémoire du colonel Largeau sur le Tama et le Massalit.
  (7) Correspondance; Rapport 1914. Ouaddaï 2 D 20.
- 2 D 58 : Ouaddaï - Dar-Four (Délimitation).
- 3 D 18 : Douanes. Enseignement 3 D 7,36, 3 D 25,36, 3 D 18.

F - <u>Archives du service historique des troupes de marine</u>
<u>Caserne d'Artois, 9 rue Edouard Lefebvre - 78 - Versailles</u>

- Tchad : "Races du Tchad" par le capitaine F. AERTS, postérieur à 1951, 208 p., cartes, notes sur le Ouaddaï, 1921 sur Ouara, ancienne capitale du Ouaddaï, par le lieutenant CARRIGUE.
- 1930 sur les coutumes du Tchad par le capitaine CHAUDRON.
- 1908 sur les Bideyat (Ennedi) par le capitaine CHALMEL.

- Considerations sur la marche, le stationnement, le combat au Tchad par le capitaine BROCHOT 1912.
- Rapports de situation et comptes, rendus de faits militaires 1902-1908 ; engagements avec les troupes du sultan d'Abéché. Opérations contre les forces foriennes occupant le Dar Tama. Capitaine CHAUVELOT, Mars-Avril 1910.
- Projet de rattachement de l'Ennedi au Ouaddaï et de scission entre le Borkou et l'Ennedi 1912-17.

G - Archives du Foreign office Londres - Public Record office - Search Departement Kew, Richmond.

B. Index - 1906-1909

- Wadaï. Central africa- 1909.
- Occupation by French. 44 D - 31 000 Capture of Abesh by French.
- 417 - 5581 (1910) French reserve in Wasaï district.
- 44 A - 3545 (1911) Defeat of frenc̀h near Elder
- 16 - 22 053 / 658 (1911) Condition of affairs in Boundaries Wadaï - Dar-Four.
- 41 J / 13915 / 12 / New route for supplies for french troops in.
- 450 / 31204 / C. 622 / 13 / Wadaï - Dar-Four. Boundary-French proposals for arrangement in connectronth.
- 38211 Arms traffic question.
- 16 / 1388 211 / 15. Gov. gen. of Sudan's request for information in regard Hing's proposal to french gov. that information shot he exchanger by every french and British authorities french gvt agree (15 2615).
- 16 / 16 1378 / 42 196 As to British occupation of Dars Gimir and Massalit. 1919. Wasaï - Dar-Four. Boundaries. Dans index to général correspondance de 1919 à 1949.
As to occupation by Sudan authorities of Dar Massalit and Dar Gimir under Wadaï - Dar-Four convention of 1919 E 709/709/16.

- 1921 : Wadaï-Dar-Four, Boundary question, see Boundary : Africa (Congo french and Sudan).
- 1932 : La situation internationale du Soudan depuis l'indépendance de l'Egypte L.3 416/22.
- 1933 : Relation with french Equatorial 405 et J.392/392 16 file.
- 1940 : Economic agreement between Sudan and Lake Chad. Conditions in : inquiry from would be immigrant J.1470/1460/16.
- Sudan Import & Export Co-Transfert of francs into sterling in Connexion with transaction with french firm : clain J.1809/1769/L.6.

III - OUVRAGES GENERAUX

C'est avec la plus grande attention que nous avions lu les auteurs suivants qui avaient chacun proposé une méthode historique pour exploiter les sources de l'histoire. Même si certains de ces ouvrages sont destinés aux apprentis historiens, nous n'avons guère jugé inutile de recourir à ces manuels que d'aucuns trouvent comme "réservés uniquement aux débutants".

Que sommes-nous sinon un apprenti historien? Donc pour guider nos pas, pour connaître les nouvelles voies de recherche, bref pour ne pas commettre de graves erreurs de méthodologie, nous avions trouvé dans les ouvrages suivants une source d'inspiration.

- BERR (H.): "La synthèse en histoire. Son rapport avec la synthèse générale", Nouvelle éd. Revue et corrigée, Paris, A. Michel, 1953.
- BERTRAND (Michèle): "Le marxisme et l'histoire", Editions Sociales, 1979, 210 p.
- BESANCON (A.): "L'histoire sociale, sources et méthodes", Colloque de Saint-Cloud, 1965, Puf, 1967, 298 p.

- BLOCH (Marc): "Apologie pour 1'historien ou métier d'historien", Cahiers des Annales, n°3, Paris, A. Colin, 6e éd. 1967.
- CHAUNU (P.): "L'histoire science sociale" S.D.E.S., 1974, 437 p.
- CORVISIER (A.): "Sources et méthodes en histoire sociale", 1980, CDU et SEDES réunis, 257 p.
- COUSINET (R.): "L'enseignement de 1'histoire et 1'éducation nouvelle", in - 12, Paris, 1950.
- DORSELAER (Jacques): "Méthodologie pour réaliser un travail de fin d'études", Editions C.R.I.D., Bruxelles, 1979-80, 118 p.
- FEBVRE (Lucien): "La pensée vivante d'un historien", A. Colin, 1971, 189 p.
- FOURQUET (François): "L'idéal historique", 10/18; n° 1074, Union générale d'éd., 1976, 185 p.
- GUERIN (Paul) : "Initiation à la documentation écrite contemporaine", Liège, Librairie Fernand Gothier, 1970.
- HALKIN (Leone): "Eléments de critique historique", 3e éd. revue et corrigée, H. Dessain, 1974, 216 p.
- HUPPERT (G.): "L'idée de 1'histoire parfaite", Flammarion, 1973, 216 p.
- LE GOFF (J.): "La nouvelle histoire" Retz, Paris, 1978.
- "L'histoire et ses méthodes", sous la direction de Ch. SAMARAN, Encyclopédie de la Pléiade N.R.F., Paris, 1961, 1772 p.
- LESSOURD (J.): "De quelques instruments de travail pour 1'étudiant en histoire", Information historique, 1964, n°1.
- MEUVRET (J.): "Etudes d'histoire économique", Cahier des Annales, n°32, 1971, 344 p.
- NORA (P. et LE GOFF (J.): "Faire de 1'histoire", Gallimard, Paris, 1975.
- NOUSCHI (A.): "Initiation aux sciences historiques", Fernand Nathan, 1967, 205 p.
- PARAF (Pierre): "Les grandes contestations de 1'histoire", Petite bibliothèque, Payot, 1973, 179 p.

- PIRENNE (Jacques): "Les grands courants de l'histoire universelle" P.U.F, 1944.
- REINHARD (M.): "L'enseignement de l'Histoire", in - 12, Paris, 1957.
- SCHAFF (Adam): "Histoire et Vérité", Ed. Anthropos, 1971, 352 p.
- STALINE (J.): "Matérialisme dialectique et matérialisme historique", Ed. Norman Bethume, Paris, 1971, 40 p.
- VANSINA (J.): "De la tradition orale: Essai de méthode historique", Musée royal de l'Afrique centrale, Turveren, 1961, 147 p.
- VEYNE (Paul): "Comment on écrit l'histoire", Seuil, 1971, 312 p.

IV - OUVRAGES, MEMOIRES et ARTICLES SUR LE OUADDAÏ

- BERRE (H.): "Les sultanats du Tchad", Doc. C.H.E.A.M., 1951.
  — "El-hadj Mustapha Bakhit, sultan du Dar Sila", Documents C.H.E.A.M., 1951.
- BOUQUET (Ch.): "Région du Ouaddaï", in Atlas pratique du Tchad, p. 74, I.N.T.S.H., 1972.
- CAILLAT (R.): "Contribution à l'étude du Ouaddaï 1950", Doc. C.H.E.A.M., n° 1545, 32 pages.
- CARBOU (H.): "La région du Tchad et du Ouaddaï", Ernest Leroux, 1912, 2 vol. Beaucoup de détails sur les peuples du Ouaddaï, tirés de l'oeuvre de Nachtigal.
- CAZENAVE (M.A.): "Les chefs du Ouaddaï", Doc. CHEAM, 1952, cote 2079. Donne l'essentiel à connaître sur les personnalités d'Ourada et d'Ali Silek.
- CHAUDRON (cap.): "Tchad-Ouaddaï", R.T.C., 1910. Donne des renseignements militaires sur la conquête du Ouaddaï.
- CLANET (J.): "Une ville précoloniale en déclin: Abéché", Paris VIII, Mémoire de maîtrise, 102 p. dactyl., 1972. C'est un travail remarquable.
- CORNET (cap.): "Au Tchad, trois ans chez les Senoussistes ouaddaïens-Kirdi", 3e éd. Ed. Plon, 1910, 327 p.

- COSTA (P.): "Abéché 1957", Mémoire ENFOM 1958.
- COURTECUISSE (Lt.): "Territoire du Tchad - Région du Ouaddaï: les Arabes Mahamid du territoire de Biltine", 1949, CHEAM, Vol.58, n° 1514. Texte publié par le centre de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes en 1971 sous le titre: "Quelques populations de la République du Tchad", 299 p.
- COURVILLE (B.): "Le Ouaddaï", CHEAM, cote 3971.
- COURVILLE (H.): "Chefferie traditionnelle, administration française et partis politiques au Ouaddaï", CHEAM, cote 3095.
- COUVY (Dr.): "Notes anthropométriques sur quelques races du territoire du Tchad: Sara, Boudouma, Bilala, Ouaddaïens", in l'Anthropologie t.18, 1907.
- DERREGAGAIX (général): "Mission ethnographique et archéologique au Tchad - Frontière du Ouaddaï", Institut de France, Biblio. n° 175, 1911, 1912.
- FABRE (P.): "Les heures d'Abéché", Marseille, les Cahiers du Sud, 1935.
- FAULQUES (de JONQUIERES): "Le Ouaddaï", Dossier IV.
  — "Dossier I : Causerie du lieutenant Duclos sur la conquête du Ouaddaï et l'esclavage dans l'Afrique centrale, 1910".
  — "Dossier V : Enquête entreprise par la S.A.F. sur l'organisation de la famille en Afrique, traite des esclaves dans la mer Rouge, le Ouaddaï en 1911", Bibliothèque de Saint-Omer, M.S. 1628/1, dans les papiers du baron Joseph du Teil.
- FERRANDI (J.): "Villes d'Afrique - Abéché capitale du Ouaddaï", Publication du comité de l'Afrique française, Paris; 1913.
- FRESNEL : "Mémoire sur le Ouaddaï", Notice historique et géographique sur le Ouaddaï et les relations de cet empire avec la côte septentrionale de l'Afrique", Publ. S.G., Paris 3e série, 1849.
- GEORGES (Trenga): "Le Bura Mabang du Ouaddaï", Paris, Institut d'ethnologie, Musée de l'homme, 1947.

- GERMAIN (J.): "Politique française au Ouaddaï, 1944-45", Mémoire ENFOM, n° 19.
- HILAIRE (Jean): "Le Ouaddaï - Cinq ans d'arrêt", les Editions de 1'A.S.C.G., Marseille, 1930.
- HUGO (P.): "Tchad et Soudan", in 1'Afrique et 1'Asie 37, 1er trimestre 1957, c'est un article qui devrait s'intituler plutôt "L'influence du Soudan sur le Ouaddaï", car l'auteur préconise même la politique à tenir face à l'attraction du Soudan sur le Ouaddaï. L'auteur analyse le danger que constituent le panarabisme et le panislamisme au voisinage du Ouaddaï perméable à ces deux courants.
- JULIEN (cap.): "Le Dar Ouaddaï", C.A.F. (renseignements coloniaux) 1904.
- KELINGUEN (Y.): "Renaissance d'un sultanat dans 1'Afrique centrale française: le Ouaddaï", in Afrique Asie, n°13, 1951.
- KHAYAR (Issa Hassan): "Le refus de 1'école", Contribution à 1'étude des problèmes de 1'éducation chez les musulmans du Ouaddaï", Librairie 1'Amérique et 1'Orient, Paris 1976.
- LATOUR (J. de), LARRIEU (G.), REPHCKE : "Etude agricole de la région du Ouaddaï", Paris, B.D.P.A., 1965, 3 vol.
- LEJEAN (Guillaume): "Voyage dans une certaine partie du globe par exemple au Dar-Four et au Ouaddaï", 1962 S.G. Bibliothèque nationale, Dépt des cartes et plans.
- MAILLARD (J.): "Au Ouaddaï de 1900 à 1912", Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, doc. n°23, 1959.
- Mission Albert BONNEL de MEZIERES, 1901, 1905, 1907 "Dossier de la mission Albert B.M. au Soudan anglo-égyptien", Mission destinée à joindre le Congo à partir de Khartoum par le Dar-Four, le Tchad et le Chari.Elle n'a pu traverser le Dar-Four ; organisation de la mission confiée à la S.G. par le ministère des colonies pour des raisons diplomatiques. Rapport de BONNEL de MEZIERES, Mai 1906.

- MOHAMED (Ibn Oumar El-Tounsy): "Voyage au Ouaddaï", Traduit de 1'Arabe par le Dr. Perron, Paris, 1851.
- MOSRIN (Jacques): "Etude sur la vie, les moeurs et les coutumes des tribus ouaddaïennes", 1947,48, Mémoire ENFOM.
- MOUKHTAR (Bachar M.): "Le Ouaddaï de 1850 à 1920", Mémoire de maîtrise d'histoire, 124 p., dacty1., 1978, Paris VII.
- OUSMAN (Ali Mahamat): "Lamahat Fi-Al-Ta'rikh Al-Islami-Al-Tchadi". On y trouve les poèmes sur les martyrs des persécutions françaises de 1917. S.D. Abbacha.
- POUMAILLOU (M.): "Etude du développement régional du Ouaddaï",122 p., Min. Coop., octobre 1965.
- PRINS (Pierre): "Projet de mission au Ouaddaï", 20 octobre 1907, S.G.
- RIVIERE (cap.): "Du Tchad au Ouaddaï", R.T.C., 1906
- ROHLFS (Gérard): "Projet de voyage en Afrique", De Benghazy au Ouaddaï, Société de géographie.
- ROUME (C.): "La question du Ouaddaï", R.P.P., 1911.
- SCHWEISGUTH (Ch.): "Le sultanat du Ouaddaï: Evolution politique, économique et sociale", Mémoire ENFOM, n°58, Paris 1957. Mémoire remarquable.
- TEISSERENC (P.): "De la communauté ethnique à la communauté nationale - Les lycéens de Sarh et d'Abéché", Tchad, E.P.H.E., Paris V, thèse de 3e cycle, 505 p. polyc., 1972.
  — "Milieu urbain et recherche d'une identité culturelle: les lycéens de Fort-Archambault et d'Abéché" Tchad, in Cahiers d'Etudes africaines, 51,8 (3), 1973.
- THIOLON (J.P.): "L'évolution de la chefferie au Ouaddaï", ses causes administratives, économiques et politiques. Mémoire ENFOM, n°13 stage année 1959, 108 p. Travail remarquable.
- TUBIANA (M.J.): "Un document inédit sur les sultans du Wadday", Cahiers d'Etudes africaines, n°2, 1960.
- VAN VOLLENHOVEN (J.): "Le voyage de Nachtigal au Ouaddaï",C.A.F. S.D. 109 p.

V - OUVRAGES, THESES, MEMOIRES, MISSIONS, ARTICLES, RAPPORTS sur le TCHAD et le SOUDAN

- ABDAL MADJID (Abdine): "Tarikh al saqafa Al'Arabiyya Fil Soudan", Beyrouth, 1967.
- ABOU DIGN'EN: "Mon voyage au Soudan tchadien", Paris, P. Roger, 1929.
- AHMAT (Al-Shahid): "La République du Soudan", Berger-Levrault, 1979 83 p.
- AL GHAZALI (Abdal-Mun-'im): "Al-Soudan min dakhil Al Soudan", in Al-Talia, le Caire, Août, 1969.
- ALIS (Harry): "A la conquête du Tchad", Paris, Hachette, 1891, 297 p.
- BABIKIR (Arbab Djama): "L'empire de Rabah", Editions Dervy, Paris 1950.
- BERNARD (Founou-Tchuigoua): "L'exploitation de la force de travail au Soudan", Travaux sur le capitalisme et l'économie politique 16, Paris VIII, 1977, 61 p.
- BEYRIES (Gvr.): "L'Islam au Tchad", CHEAM n° 2934.
- BEZONBES : "Le Tchad, centre d'observation sur le monde musulman 1949" 15 p. dactyl., CHEAM 56 n° 1536.
- BOISSON (Jacques): "L'Histoire du Tchad et de Fort-Archambault", Paris, Ed. Scropion, 1966.
- BOUJOL (R.): "Les Arabes du Tchad", Doc. CHEAM, 1939.
- BOUQUET (Ch.) et CABOT (J.): "Le Tchad", Q.S.J. PUF 2e éd., 1978.
  — "Les incertitudes de la démographie africaine: l'exemple du Tchad", Cahiers d'Outre-Mer, n°96, 1971
- BOUQUET (Ch.) sous la direction de CABOT (J.): "Atlas Pratique du Tchad", I.N.T.S.H., 1972.
  Le professeur J. CABOT signale dans Hérédote n°18 que Ch. BOUQUET fera paraître un important ouvrage d'étude géopolitique du Tchad intitulé: "Genèse d'un déchirement".
- BRAUSCH (G.E.J.B.): "Problèmes du travail en Gezira", Soudan, in civilisation, Bruxelles, vol XIII, n°3, 1963.

- BRIXHE (A.): "La culture irriguée du cotonnier dans le Gezira - Soudan", Bull. Agricole du Congo belge, vol.65, n°3, Juin 1954.
- BUIJTENHUIJS (Robert): "Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad", 1965-66, Mouton Publishers, The Hague, 1978, 525 p. Ouvrage remarquable.
- CABOT (J.) et BOUQUET (Ch.): "Le Tchad", Q.S.J., 2e éd. PUF, 1978.
  — "Atlas Pratique du Tchad", I.N.T.S.H., 1972.
- CABOT (J.): "La culture du coton au Tchad", Annales de Géo, 1957.
  — "Le Tchad écartelé", in Hérodote, n° 18 du 2e trimestre 1980, pp. 133-153, article remarquable.
- CHAPELLE (J.): "Le Peuple tchadien" ses origines, sa vie quotidienne, Harmattan, Paris 1980, 303 p.
- CLAUDE (Durand): "Aperçu sur les droits coutumiers du Tchad", Cours polyc., Université du Tchad, 1972, 216 p.
- COPPET (Y. de): "Au pays du Tchad", Hachette, 1934.
- CORNET (J.): "Au Tchad, 1910", Plon, 1910.
- DALMAIS (Mgr. P.): "L'avenir religieux du Tchad", in Etudes, Janvier 1956.
  — "Histoire de l'Afrique centrale et du Tchad", Dactyl. Ecoles catholiques, Fort-Archambault, 1957.
  — "L'Islam au Tchad", Doc. CHEAM, cote 3065.
- DARAR (Saleh Darar): "Ta'rikh al-Soudan Al hadith", nouvelle éd. Khartoum, 1974.
- DAVIES (H.R.J.): "Les chemins de fer et le développement de l'agriculture au Soudan", in Annales de Géographie, Paris, juillet-août 1961.
- DESCHAMPS (cap.): "De Bordeaux au Tchad par Brazzaville", Notes de voyages et de campagnes. Paris, société francaise d'imprimerie et de librairie, 1911, 311 p.
- DIDAR (Fawzi Rossano): "La République du Soudan", 1956-1966. Echec d'une expérience de décollage économique dans la voie capitaliste par une ancienne dépendance coloniale. S.N.E.D., Alger 1972.

— "Le Soudan: Problèmes du passage de la création de l'Etat à la libération de la Nation", Thèse d'Etat, Paris VII, Avril 1978.

- DIGUIMBAYE (G.) et LANGUE (K.): "L'essor du Tchad", Paris, PUF, 1969, 400 p.
- DJA'FAR (Muhamad Ali Bakhit): "Al-Idara, Al-britaniyya Wal Haraka Al Wataniyya, fil Soudan), Khartoum, 1919.
- Documentation (La) française: L'économie du Soudan. Notes et études documentaires, n°3, 536, Paris, Novembre 1968.

— "Le Soudan, son évolution jusqu'en 1958", n°2, 493, Paris Décembre 1968.

- ESCAYRAC (de Lauture P.H.S. Comte d'): "Mémoire sur le Soudan", Paris 1855.
- FECKUOA (Laurent): "Les problèmes de ravitaillement des centres urbains au Tchad", l'exemple de Sarh, 1973, 128 p.
- FERRANDI (Lt-Cl Jean): "Le centre africain français: Tchad, Borkou, Ennedi - Leur conquête", 2e éd., Paris, Limoges, Charles Lavauzelle, 1930.
- FREYDEMBERG (cap.): "Etude sur le Tchad et le bassin du Chari", Fernand Schmitt, 1908.
- FROELICH (J.C.): "Mission au Soudan oriental, au Tchad, au Cameroun et au Nigéria du 18 Février au 20 Avril 1964", CHEAM n°3967.
- GENTIL (Emile): "La fin de l'empire de Rabah", Ed. Hachette, 1902.
- GENTIL (Pierre): "Les treize préfectures de la République du Tchad"; Ministère de l'information, Fort-Lamy, 1962.

— "Evolution de la vie politique du Tchad depuis la loi cadre Defferre et l'indépendance en 1959", C.R. mens. ac. sc. O.M. 29.

— "Tchad: Décolonisation et indépendance", Mémoire du CHEAM, n° 4004.

— "Derniers chefs d'un empire", Paris Ac. des Sc. d'O.M. 1972 , 371 p.

— "La conquête du Tchad 1894-1916", Thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris, C.R.A., 1970.

- GHASAN (Fawaz): "Le Soudan, le parti communiste soudanais et le concept socialiste", Thèse de doctorat de science politique, Université de Paris I, 1975.
- GIDE (A.): "Le retour du Tchad", Gallimard, 1928.
- GLASSER (Antoine): "Le fait colonial face aux nomades du Nord-Tchad"; Mëmoire de maîtrise 96f, Paris VIII, 1973.
- GOURAUD (général): "Zinder-Tchad - Souvenirs d'un Africain", Paris, Plon, 1944, 365 p.
- GRIESMAR (Jean): "L'élevage au Tchad" son intérêt économique. Mémoire ENFOM, 1946.
- GROSSARD: "Mission de délimitation de l'A.E.F. et du Soudan anglo-égyptien", Larose, Paris, 1925, VIII - 347
  Ouvrage remarquable.
- HASSAN (Adoum Bakhit Haggar): "L'agriculture tchadienne: problèmes et perspectives de développement", Thèse de 3e cycle, Université de Nice, Juin 1981, 533 p.
- HENRI NICOLAS: "Itinéraire de Yaoundé à Khartoum", Sept. 1923, Mars 1924, La pensée universelle, 1972, 236 p.
- HUGO (Pierre): "Le Tchad" Nouvelles Editions latines, Paris 1965, 155p.
  — "Le vide politique du Tchad musulman", in le Mois en Afrique n°163-164, Juillet-Août 1979.
- HUGUE (Leroux): "Mission Niger et Tchad", Paris, Jean Cussac, 1918, 103 p.
- JIR (Messaoud): "Le Soudan de 1956 à 1976", Rôle et place au sein du Tiers Monde et relations franco-soudanaises, Maîtrise d'histoire, 1977, Paris VII ussieu, cote 480.
- JOSEPH (Amagboh dit Barthélémy Eland): "Rabah", 1976, ABC Paris.
- KARINA (Tangar P.): "L'enseignement au Tchad. Situation scolaire coloniale et problèmes de 1960 à nos jours", Paris, 1973, Thèse de 3e cycle.
- KOGONGAR (Gayo Jean): "Introduction à la vie et à l'histoire pré-coloniales des populations Sara du Tchad", Thèse de 3e cycle, 1971, Paris VII.

- LANNE (Bernard): "Tchad-Libye. La querelle des frontières", Karthala, 1982, 245 p.
— "Les populations du Sud du Tchad", in le Mois en Afrique, n° 163-164, Juillet-Août 1979.
- LAPIE (Pierre O.): "Le Tchad fait la guerre", Alger, Office français d'édition, 1943, 52 p.
— "Mes tournées au Tchad", London John Murray, 1943, 170 p.
— " Les déserts de l'action", Flammarion, Paris, 1946.
- LARGEAU (colonel): "La situation du territoire militaire du Tchad au début de l'année 1912", Paris, éd. CAF, 1913, 117 p.
— "Notes sur les quatre périodes de commandement du territoire militaire du Tchad de 1902 à 1905".
- LATRUFFE (J.): "Un problème politique au Tchad, les Arabes Missiriyé" 1948, 20 p., Carte - CHEAM, n° 1388. Texte publié par le CHEAM en 1971 sous le titre "Quelques populations de la République du Tchad".
- LEBEUF (A.M.): "Les popualtions du Tchad au Nord du 16e parallèle", PUF, 1959.
- LEBEUF (J.P.): "Fort-Lamy" (Tchad A.E.F., éd de l'U.F., 1951.
- LE CORNEC (J.): "Les chefferies du Tchad et l'évolution politique" ou bien "Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962", Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963, 374 p. Ouvrage remarquable.
- LENFANT (Cdt E.): "La grande route du Tchad", Paris, Hachette, 1905.
- LE ROUVREUR (Albert): "Sahéliens et Sahariens du Tchad", Paris, Berger Levrault, 1962, 467 p. Ouvrage remarquable.
- L'enseignement au Soudan", Cahiers de l'Orient contemporain, LXIX, by Marchand, B, Paris, Février, 1968.
- MASSON (Melle-: "De l'organisation politique de la région du Tchad", 1941, CHEAM, Vol.11, n° 241.
— "La Senoussia au Tchad", Doc., CHEAM, 1938.
— "Métayers du Gezira, in Cahiers de l'I.S.E.A., série V (9), 1966, Octobre 1965.

- MEYNIER (général O.): "Les conquérants du Tchad", Flammarion, 1923.
- MOLL (colonel): "La mise en valeur du territoire du Tchad", in B.C.A.F. R.C., 1910.
- MORAN (Denise): "Au Tchad", Gallimard, 1934, 310 p.
  Ouvrage remarquable.
- MORIN (M.): "Fort-Lamy, capitale et métropole incomplète", Thèse de 3e cycle, Lyon, 1972.
- MUHAMAD (Ibrahim Abousalim): "Al-For, Wal, Ard", Khartoum, 1975.
- OUSMAN (Mahamad Hissène): "Frontière soudano-tchadienne", Mémoire, Université de Khartoum, 1973.
- QUEZEL (L.P.): "La République du Soudan, les plateaux du Dar-Four", C.R.D.P., Marseille, 1969, 150 p.
- REIBELL (général): "Cinq étoiles à notre firmament impérial : Sidi Brahim 1845 - Cameroun 1863 - Fachoda 1896-1898 - La prise de Samory 1898 - La conquête du Tchad 1900", Marseille, Raoul et Jean Bruno, 1943, 94 p.
- SAINT-LOUIS: "Le parti progressiste tchadien", Mémoire, Sciences politiques, Fac, Paris, 1960.
- SHOUCAIR (Naum bey): "Ta'rikh As-Sudan", The history and geography of Sudan, Le Caire, 1903, 3 volumes.
- SLATIN (Pacha): "Fer et Feu au Soudan", Traduction française, 2 vol., 1898 de Fuer und schwert in Sudan.
- SERVIER (Jean H.): "La Senoussia et l'Afrique française", Le monde français, 1951.
- TAILLEUR (Jacques): "Les droits régaliens au Tchad", Mémoire ENFOM, 50 p., Année 54-55.
- TUBIANA (M.J.): "Survivances pré-islamiques en pays Zaghawa", Paris Institut d'ethnologie, 1964, 229 p.
  — "Un patriote Tunjur: le Faki Adam Ab-Tisheka", C.N.R.S., Laboratoire Peivesc, 1981. 16 pages
- TUBIANA (Joseph): "Délimitation frontalière entre le Tchad et le Soudan 1922", in le Mois en Afrique, n° 186-187, Juin-Juillet, 1981, Article remarquable.

- VERNES (Monique) et BLOCH (Jean): "Guerre coloniale au Tchad", La Cité, Ed, Lausanne, 1972.
- YORONGAR (Ngarle jy): "L'administration territoriale au Tchad", Mémoire D.E.S.S., Sciences po. I.A.P., n° 55382.

VI - OUVRAGES GENERAUX - FASCICULES - ARTICLES, D'HISTOIRE GENERALE, D'HISTOIRE REGIONALE, D'HISTOIRE DE L'AFRIQUE, DU TIERS MONDE ET DIVERS.

Nous nous sommes inspirés des ouvrages d'historiens professionnels pour faire une synthèse de l'impérialisme mais cette analyse est supprimée de notre travail. Néanmoins ces ouvrages demeurent, à nos yeux, des ouvrages remarquables.

Les "parvenus de l'histoire" qui font l'éloge de la colonisation ou de la civilisation occidentale ont éveillé notre sens critique.

Les fascicules du séminaire de maîtrise et de D.E.A. de l'Unicersité de Paris VII U.E.R. G.S.S. ont guidé nos réflexions. Nous faisons nôtres les citations de notre professeur, contenues dans ces fascicules et ayant trait aux mouvements de résistance, au sentiment ethnique et aux communautés villageoises.

- ALASANE (Bamamadou): "Quel modèle de société construire en Afrique", Ed. Anthropos, 1977, 205 p.
- AMIN (Samir): "L'impérialisme et le développement inégal", Ed. de minuit, 1976, 193 p.
- ARDR (V.): "La fin de l'empire colonial français", Ed. Maisonneuve, Paris, 1963.
- ARNAULT (J.): "Du colonialisme au socialisme", Paris, Ed. Sociales, 1966.
- ATMORE (A.), OLIVIER (R.): "L'Afrique depuis 1800", PUF, 1970.

- BABASSANA (Hilaire): "Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique noire", Presses Universitaires de Grenoble, 1978, 255 p.
- BAIROCH (Paul): "Le Tiers Monde dans l'impasse", Gallimard, Paris 1971.
- BALANDIER (G.): "Les mythes politiques de colonisation et de décolonisation en Afrique", C.I.S. XXXIII, 1962.
"La Situation coloniale - Approche théorique", in C.I.S., Seuil, 1951.
"Sociologie actuelle de l'Afrique noire", Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale, Paris, PUF 1955,532 p.
- BELIME (E.): "Gardons l'Afrique", Ed. Latines, Paris 1955.
- BENOIT (Yves): "Idéologies des indépendances africaines", Ed. François Maspéro, Paris 1972.
- BERQUE (Jacques): "Dépossession du Monde", Ed. du Seuil, Paris, 1964.
- BERSTEIN (S.): "La décolonisation et ses problèmes", A. Colin 1969.
- BESSON (Maurice): "Histoire des colonies françaises", 2e éd., Paris, Ancienne librairie Furne Boivin et Cie, Editeurs.
- BOISDE (Raymond): "Mirages du Tiers Monde", Ed. Albin Michel, 1967, 299 p.
- BONI (Nazi): "Histoire synthétique de l'Afrique résistante - Les relations des peuples africains face aux influences extérieures" Paris, Présence africaine, 1972, 310 p.
- BORELLA (F.): "L'évolution politique et juridique de l'Union française depuis 1946", L.G.D.J., Paris, 1958.
- BOURGES (H.) et WAUTHIER (G.): "Les cinquante Afriques", Paris Ed; du Seuil, 1979.
- BOSSCHERE (Guy de): "Le Tiers Monde", 2e éd. coll. ("clefs pour"), Seguers, 1975, 388 p.
"Autopsie de la colonisation", Albin Michel, Paris 1967.
- BOUVIER (Jean): "L'impérialisme d'avant 1914", Recueil des Textes, René Girault, Mouton Ed., Paris, La Hague, 1976.

- BRAILLARD (Philippe) et SENARCLENS (Pierre): "L'impérialisme", PUF Q.S.J., 1980.
- BRUEL (G.): "La France Equatoriale Africaine", Larose, Paris, 1935.
- BRUNSCHWIG (H.): "Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français", 1871-1914, Armand Colin.
  — "Le partage de l'Afrique noire", Paris, Flammarion, 1971.
  — "Thèses sur l'Afrique noire", in Revue histoire, n°508 Oct-Déc. 1973, pp. 431-450.
  — "L'avènement de l'Afrique noire du XIXe siècle à nos jours", A. Colin 1963.
  — "L'Afrique noire contemporaine", in Crouzet M., Le Monde depuis 1945, Paris, PUF, 1973, Tome II.
- CETEDIM: "L'impérialisme", P.C. Maspéro 1980, 237 p.
- CESAIRE (Aimé): "Discours sur le colonialisme", Ed. Présence Africaine, 1962.
- CHAFFARD (C.): "Les carnets secrets de la colonisation", 2 vol. coll. Calman Levy, 1967.
- CHALIAND (Gérard): "Mythes révolutionnaires du Tiers Monde", Ed. Seuil, 1978, 313 p.
- Connaissance du Tiers Monde. Cahiers Jussieu /4-10/18 Université Paris VII, 1977, 433 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), H. MONIOT: "L'Afrique noire de 1800 à nos jours", PUF 1974, 462 p.
  — "De l'impérialisme britannique à l"impérialisme contemporain", L'avatar colonial p. 85, in "L'impérialisme français d'avant 1914", Jean Bouvier.
  — "Colloque sur l'Afrique noire et la crise de 1970", U.E.R. G.S.S. Paris 7, cote 490.
  — "Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires", 1838-1930, Paris, La Hague, Mouton, 1972, 598 p.

Fascicule I: "Séminaire Afrique noire", 1976-1977. Les résistances africaines à l'occident depuis la fin du XIXe siècle.

- Cahier n°4. Enseignement de recherche, 1979-80
« Mutations économiques et sociales à la campagne et à la Ville »
- Transformations du régime foncier - Genèse du monde des entreprises
Fasc. II: "Séminaire 1977-1978", Les Résistances II Formes traditionnelles.
Fasc.III: "Séminaire 1978-1979", Les Résistances III Formes syndicales et politiques, 1936-1950.
- CORNEVIN (M.): "Histoire de l'Afrique contemporaine - De la deuxième guerre mondiale à nos jours", Ed. Payot, Paris 1972.
— "Histoire de l'Afrique", Tome 2 - L'Afrique précoloniale, Payot, Paris, 1976.
- DAVIDSON (Basil): "Les voies africaines", traduit de l'Anglais par A. Chassigneux, Maspéro, Paris, 1965, 180 p.
- DEBAY (Jean): "Evolutions en Afrique noire", Ed. de l'Epargne, Paris, 1962, coll. de quoi s'agit-il?
- DECRAENE (Philippe): "Le panafricanisme", PUF Q.S.J., 1976.
- DELAVIGNETTE (R.): "L'Afrique noire française et son destin", Paris, 107 p., Gallimard, 1962.
— "Du bon usage de la décolonisation", Paris Casterman, 1968.
- DESCHAMPS (Hubert): "La fin des empires coloniaux", PUF Q.S.J. 5e éd., 1976.
— "L'histoire générale de l'Afrique noire de 1800 à nos jours", PUH, 1971.
— "Méthodes et doctrines coloniales de la France", Paris, 1953.
"L'éveil politique africain", Paris, PUF Q.S.J., Paris, 1952.
— "Les institutions politiques de l'Afrique noire", PUF Q.S.J. 1962.
- DETRESSAN (Lavergne Lt. de): "La pénétration française en Afrique - Ses caractéristiques et ses résultats", Paris, Challamel, 1906, 334 p.
- DIOP (Cheikh Anta): "Nations nègres et culture", Ed. Présence Africaine, Paris 1979, 3e éd., 2 vol., 572 p.
- DOLLOT (Louis): "Les migration humaines", PUF Q.S.J., 6e éd. 1976.
— "Domaine colonial français (le)", Paris, les Editions du Cygne, 1929, 4 vol.
- Dossiers africains: "Les migrations africaines", F. Maspéro, 1976.

- DUMONT (René): "L'Afrique noire est mal partie", coll. Esprit, Ed. du Seuil, Paris, 1963.
"Chine surpeuplée, Tiers Monde affamé", coll. Esprit, Ed. du Seuil, Paris, 1965.
- EBOUE (Félix): "La nouvelle politique indigène pour l'A.E.F.", Rapport établi à Brazzaville le 8 nov. 1941, Alger Office français d'Ed., 1944.
- EKANZA (Simon-Pierre): "Colonisation et sociétés traditionnelles - Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien", 1893-1920, Thèse de 3e cycle, Paris VII, 1971, cote 076.
- ENGELS: "L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat", Ed. sociales, 1966.
- FANON (F.): "Pour la révolution africaine", Paris, petite coll. Maspéro, 1969, 198 p.
- FERRANDI (Jean): "Le centre africain français", Lavauzelle, 1930.
- FROELICH (Jean-Claude): "Les musulmans de l'Afrique noire", Ed. de l'Orante, 1962.
- GAFFAREL (Paul): "Notre expansion coloniale en Afrique de 1870 à nos jours", Alcan 1918 - 11 - 282 p.
- GALBRAITH (John Kenneth): "Théorie de la pauvreté de masse", traduit de l'Anglais, Gallimard, 1979. œuvre remarquable
- GANIAGE (J.): "L'expansion coloniale de la France sur la IIIe République, 1871-1914", Payot, 1968.
- GANIAGE (J.), DESCHAMPS et GUITARD (O) : "L'Afrique au XXe siècle" Paris, Sirey, 1966.
- GBAGBO (Laurent): "Réflexions sur la conférence de Brazzaville 1944", Thèse de 3e cycle, Juin 1977, Paris VII, cote 568.
- GARDET: "L'Islam - Religion et communauté", Desclee de Brouwer, 1970, 946 p.
- GHALLAND (Gérard): "Lutte armée en Afrique", Cahiers libres, n°101, Ed. F. Maspéro, Paris 1967.
- GIRAULT (A.): "Principes de colonisation et de législation coloniale", 5e éd. 1927.

- GONIDEC : "L'Etat africain", Paris, Librairie générale de D.J. 1970.
- GRIMAL (H.): "La décolonisation, 1919-1963", 3e éd., 1970.
— "De 1'empire britannique au commonwealth", Coll. U2, A. Colin 1971.
- GROS (Louis): "L'Afrique française pour tous", Paris, A. Michel, 1928, 653 p.
- GUEHENNO: "La France et les Noirs", Paris, 1954.
- GUERNIER (E.L.): "L'Afrique champ d'expansion de 1'Europe", Paris, Colin, 1933, 283 p.
- GUITARD (O.): "Bandoung et le réveil des peuples colonisés", PUF Q.S.J., n° 910.
- HARDY (G.): "Une conquête morale; 1'enseignement en A.O.F.", Armand Colin, Paris, 1917.
— "Vue générale de 1'histoire de 1'Afrique"
"Géographie et colonisation", Paris, 1933, Gallimard.
— "Nos grands problèmes coloniaux", Paris, 1929.
— "L'enseignement aux indigènes - Possessions françaises d'Afrique" Session de Paris 1931 - Rapports préliminaires.
— "Histoire de la colonisation française", 3e éd., Paris, Larose, 1938.
- HUBERT (Lucien): "Ce qu'il faut connaître de nos ressources coloniales", Paris, Ancienne librairie Furne Bovin et Cie, Paris, 1926.
- ISNARD (Hildebert): "Géographie de la décolonisation", coll. SUP, Ed. PUF, Paris, 1971.
- JALEE (P.): "Le Tiers Monde dans 1'économie mondiale", Paris 1968.
- JULIEN (Charles-André): "Une pensée anti-coloniale", Positions 1914-1979, Ed. Sindbad, Paris 1979.
- KI-ZERBO (J.): "Histoire de 1'Afrique noire", Paris, Hatier 1972.
- LABBENS (Jean): "Sociologie de la pauvreté", Gallimard, 1978, 312 p.

- LABOURET (H.): "Colonisation, colonialisme, décolonisation", Ed. Larose, 1952.
— "Histoire des Noirs d'Afrique", Q.S.J., 1952.
- LANTERNARI (Vittorio): "Les mouvements religieux des peuples opprimés", coll."textes à l'appui", Ed. F. Maspéro, Paris 1962.
- LENINE: "Du droit des Nations à disposer d'elles mêmes", Ed. Sociales, Paris 1973.
— "Sur les questions nationale et coloniale", Recueil des 3 textes, Ed. en langues étrangères, Pekin, 1970.
- LOMBARD (Jacques): "Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire", Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1967, 291 p.
- LURAGHI (R.): "Histoire du colonialisme, des grandes découvertes aux mouvements d'indépendance", Coll. Marabout, 1964.
- LUSIGNAN (Guy de): "L'Afrique noire depuis l'indépendance", Fayard, 1969.
- MABILEAU (A.) et MEYRIAT (J.): "Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire", Paris, A. Colin, 1967, 276 p.
- MANNONI (O.): "Psychologie de la colonisation", Editions Seuil, Paris, 1950.
- MARQUET (Jacques): "Pouvoir et société en Afrique", Hachette, Paris 1970.
- MARCHAND (général): "Vérités sur l'Afrique noire", Paris, Peyrmet, 1959.
- M'BOKOLO (Elikia): "Le continent convoité", Editions Vivantes, Paris, Montréal, 1980, 281 p
- MEISTER (Albert): "L'Afrique peut-elle partir?", Coll. Esprit,
— "Frontière ouverte", Ed. du Seuil, Paris, 1966.
- MEMMI (Albert): "Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur", Petite bibliothèque Payot, Paris, 1973.
- MERCIER (P.): "Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique noire", C.I.S. XXXI, 1961, p.61-80.

- MERLO (Jean): "Sources populaires de l'idéologie de l'indépendance en Afrique noire", Thèse de 3e cycle.
- MICHEL (M.): "La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française", R.F.H.O.M., LVIII, 213, 1977.
- MIEGE (Jean-Louis): "Expansion européenne de décolonisation de 1870 à nos jours", PUF, 1973, 414 p.
- MITTERRAND (François): "Présence française et abandon", Paris, Plon, 1957, in 8e.
- MONETTA (J.): "Le P.C.F. et la question coloniale - 1920-1965", Coll. Livres rouges, Ed. F. Maspéro, Paris 1971.
- MONIOT (H.) : "Sources populaires de l'idéologie de l'indépendance en Afrique noire: Mythes africains de la colonisation", E.P.H.E., 1967.
  "Rabih' 1840-1900, Emir d'un empire mobile aux confins soudanais", in Les Africains, Tome IV, éd. J.A., 1977.
- MOUSSA (Pierre): "Les Nations prolétaires", PUF, Paris, 1963.
- NDAOT (Séraphin): "Les relations entre la France et l'Afrique noire 1914/1956", Doctorat de spécialité, cote 079, Paris VII.
- PARAF (Pierre): "L'ascension des peuples noirs - Le réveil politique, social et culturel de l'Afrique au XXe siècle", Payot, Paris, 1958.
- PASCAL (Roger): "L'opium du Tiers Monde: Essai sur la décolonisation et la coopération", Paris, Nouvelles Editions Latines, 1980.
- PAULME (D.): "Les civilisations africaines", PUF - Q.S.J., 1969.
- PERROUX (François): "L'économie des jeunes nations", PUF, Paris 1962.
- POUQUET (Jean): "L'A.E.F. et le Cameroun", Paris, PUF - Q.S.J., n°633.
- PRADIER (Pierre-Perreau) et BESSON (Maurice): "La guerre économique dans nos colonies", Paris, Librairie Félix Alcou, 1916.
- REY (Pierre-Philippe): "Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme", Maspéro, 1971.
- ROUS (Jean): "Chronique de la décolonisation", Edition Présence Africaine, Paris, 1965.

- ROUX (Charles): "Colonisation française et institution - Coutumes, traditions", in Nouvelle revue française d'Outre-Mer, n° 7 et 8, Juillet 1954.
- SARAULT (Albert): "La mise en valeur des colonies françaises", Paris, Payot, 1923, 675 p.
- SCHNAPPER (B.): "La fin du régime de l'exclusif. Le commerce étranger dans les possessions françaises d'Afrique tropicale", (18-7 - 1870, Annales Africaines, 1959).
- SIK (Endre): "Histoire de l'Afrique noire", 2 vol. Maison d'édition de l'académie des sciences de Hongrie, Budapest, 1964.
- SOHOUENOU (B.): "La conférence de Brazzaville et la décolonisation", Maîtrise d'Histoire 1974, Paris VII, cote 557.
- STALINE: "Le marxisme et la question nationale" éd. du Centenaire, 1978.
- SURET-CANALE (J.): "Afrique noire occidentale et centrale", T.1, 2e éd., 1961.
  — "Essais d'histoire africaine" Problèmes/Editions Sociales, 1980. 269 p.
  — "L'Afrique noire - L'ère colonial - 1900-1945", Ed. Sociales 1977.
- SURET-CANALE (J.) et MOUCHEL (J.C.): "La faim dans le monde", Editions Sociales, 1975.
- SYLLA (L.): "Tribalisme et parti unique en Afrique noire", Paris 1977.
- TRIAUD (Jean-Louis): "L'Islam et l'Etat au Niger", in Le Mois en Afrique, n° 192-193, 194-195, 1982
  — "Les résistances formes traditionnelles", Fasc. II, Paris VII U.E.R. G.S.S.
- VENNETIER (Pierre): "L'Afrique Equatoriale", PUF-Q.S.J., 1972
- YACONO (X.): "Histoire de la colonisation française", PUF-QSJ, 1969; "Les étapes de la décolonisation française" PUF - QSJ, 1971.
- ZELTNER (J.C.):"Histoire des Arabes sur les rives du Lac Tchad", Annales de l'Université d'Abidjan, 1972, 237 p.

- ZIEGLE (Henri): "A.E.F.", Paris, Berger-Levrault, 1952, XI 200 1.
- ZIEGLER (J.): "Sociologie de la nouvelle Afrique", Paris Gallimard, 1964.

VII - PERIODIQUES - ARTICLES - CONFERENCES - COLLOQUES

- AFR. heute, Nov. 72 "Tschad armer riesse = Le Tchad un géant pauvre, par MELLER (G.) et MEYER (R.)
- Association française de sciences politiques: "L'évolution politique de l'Afrique noire", Table ronde, Mars 1959, Paris.
- Bulletin d'Afrique noire, 1ère partie, 8 sept. 1959, n° 110 "Bilan et perspective de l'économie du Tchad"
  - n° 111 du 15 sept. 1959: "Economie République du Tchad": la vie de l'organisation commune des régions sahariennes".
- Bulletin assoc. géogr. française, Nov.-Déc. 59 ; 9-17 SAUTTER (G.): "Les liaisons entre le Tchad et la Mer : Essai d'analyse géographique d'une situation de concurrence dans le domaine des transport.
- C. FRANC. Août-Sept. 60: "La République du Tchad: les institutions de la République du Tchad - Conditions naturelles tchadiennes" Eco. de la Rép.
- COQUERY-VIDROVITH (C.) Recherches sur un mode de production africain, in la Pensée, n° 144 Avril 1969, pp.61-78.
- CORNEVIN (R.):"Ethnies, frontières et stabilité en Afrique", in Marchés tropicaux et méditerranéens, n°1071, 21-5, 1966.
- Economie: BUISSON (S.): "Au Tchad, an I de la République ; les problèmes politiques et économiques de la nouvelle République. 10 Décembre 1959, 7-8.
- Europe - France - Outre-Mer: "La République du Tchad: suite d'articles une institution nouvelle : les communautés villageoises, n° 408, Janvier 1964.

- Fondation FRITZ EBERT (Parti social démocrate) R.F.A. Bonn. Rapport sur le Tchad accusant la France d'avoir conduit ce pays au bord de la désintégration totale : cinquante années de colonialisme, dix-neuf années de dépendance néo-coloniale, quatorze ans de guerre civile par le professeur REINHOLD MEYER. Rapport de septembre 1980.
- FRAISSE (A.): "Traditions tchadiennes", A.F.R. Litter. Artist, 8 déc. 69 ; 53 -57 : "Le Tchad traditionnel attire actuellement l'attention parce qu'il semble vivre dans une période de désiquilibre, mais il a toujours été ainsi dans une zone qui est à la lisière de deux mondes sédentaires et semi-nomades.
- HAMEL (Lt.): "Une période critique au Ouaddaï", in revue des troupes coloniales, Janvier 1911.
- INGOLD (général: "Les opérations sahariennes du Tchad, 1940-1943", Conférence faite à la société de Géo. le 21 oct. 1944, Paris S.G.F., 1945, 27 p.
- Institut d'émission de l'À.E.F. et du Cameroun. Bull. mens., Fév 59, n° 32 : "Le Tchad, pays d'élevage et réservoir de viande de l'Ouest africain, par LARRAT (R.).
- L'économie n°814, du 15 mars 1962: "La République du Tchad, carrefour de l'Afrique".
- L'économie n°854, Jeudi 31 janvier 1963: L'Outre-Mer africain, le Tchad sous le signe de l'Unité, p. 13.
- MISSI, décembre 78: "Le Tchad du Nord au Sud".
- PERSON (Yves), in revue d'études politiques françaises, n°80, Août 1972: "L'Afrique noire et ses frontières" ,
  — "Impérialisme linguistique et colonialisme", in Temps;
  — "L'Etat-Nation et l'Afrique", in le Mois en Afrique, n° 190-191, Oct.-Nov. 81. Article remarquable.
- PROJET 136, Juin 79: "Complexité de la question ethnique.
- Remarques Afr. 10 (313), 5 mai 68: "Historique de la création de l'Etat indépendant du Tchad le 11 Août 1960 et perspectives politiques".

- Revue de science financière, n° 1, 1919; GONIDEC: "L'évolution des masses et des structures budgétaires dans les territoires français d'Outre-Mer de 1939-1956".
- RIGOTARD (J.): "De 1'Union française à la communauté", in Revue d'économie politique, 2e semestre 1959, pp. 477-540.
- Revue française d'études politiques africaines, n°35, Nov. 1968, pp. 37-80: "La Grande-Bretagne et 1'Afrique".
- TROPIQUES, n° 328, Janvier 1951: "La pénétration française au Tchad 1900-1950".
- Vivant Univers, Mai-Juin 1978 ; 1-52. Numéro spécial: "Genèse traumatisée d'une nation".

-=-=-=-=-=-=-

Thèses de 3e cycles à soutenir en 1982
sur le Ouaddaï

- DOUTOM (Mahamat Adam): "Colonisation française et les questions musulmanes au Tchad. Exemple du Ouaddaï de 1909 à 1939", Paris IV.
- KHAYAR (Issa Hassan): "Les élites ouaddaïennes"; Paris III.
- YACOUB (Mahamat Saleh): "Islam et construction nationale en Afrique au Sud du Sahara. L'exemple du Tchad", Paris IV.

Thèse soutenue à l'Université d'Al-Azhar

Le CAIRE 1981

par

- FADOUL KOULOUD sur l'histoire du Kanem de 1200 à 1400.
"Al Saqafa Al islamiyya fi Imbarotoriyat Kanem fi 'Asriha Al dhahbi"

Magister soutenu à l'Université du CAIRE en 1981.

par

ABDARAHMAN OUMAR sur "l'histoire du Tchad de la colonisation à l'indépendance " soit en arabe : "TCHAD MOUNZOU TARIKH DAKHOUL AL 'ISTI' MAR AL FRANCI ILAL-ISTIQLAL" 1898 - 1960.

ANNEXES

ANNEXES O

Colonie du Tchad

Examen du certificat d'études indigène

Année scolaire 1931-1932

Liste par ordre de mérite des candidats admis :

1 - FATIME Angèle

2 - ALBERT

3 - ABBAS

4 - ZOUGOULOU

D'après le journal officiel de l'A.E.F. du
15 Décembre 1932, p. 1044.

ANNEXES I *

Déclaration additionnelle à la Convention du 14 Juin 1898 (Promulguée par Décret du 27 Juin 1899 et non insérée au "Bulletin des Lois")

---

21 Mars 1899

Les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements, ont signé la déclaration suivante :

L'article IV de la Convention du 14 Juin 1898 est complété par les dispositions suivantes, qui seront considérées comme faisant partie intégrante :

1° - Le Gouvernement de la République française s'engage à n'acquérir ni territoire, ni influence politique à l'Est de la ligne frontière définie dans le paragraphe suivant et le gouvernement de sa Majesté Britannique s'engage à n'acquérir ni territoire, ni influence politique à l'Ouest de cette même ligne :

2° - La ligne frontière part du point où la limite entre l'Etat libre du Congo et le Territoire français rencontre la ligne de partage des eaux courant vers le Nil de celles qui s'écoulent vers le Congo et ses affluents. Elle suit en principe cette ligne de partage des eaux jusqu'à sa rencontre avec le 11° parallèle de latitude nord. A partir de ce point, elle sera tracée jusqu'au 15° parallèle, de facon à séparer en principe le royaume du Ouaddaï de ce qui était, en 1882, la

---

* *Tiré de GROSSARD : "Mission de la délimitation de l'A.E.F. et du Soudan anglo-égyptien", op. land., pages 3 et 4.*

province du Darfour : mais son tracé ne pourra en aucun cas dépasser, à l'Ouest, le 21e degré de longitude Est de Greenwich (18°40' Est de Paris), ni à l'Est, le 23e degré de longitude Est de Greenwich (20° 41' Est de Paris);

3° - Il est entendu en principe qu'au Nord du 15° parallèle la zone française sera limitée, au Nord-Est et à l'Est, par une ligne qui partira du point de rencontre du Tropique du Cancer avec le 16e degré de longitude Est de Greenwich (13°40' Est de Paris), descendra dans la direction du Sud-Est de Greenwich (21°40' Est de Paris) et suivra ensuite le 24e degré jusqu'à sa rencontre au Nord du 15° parallèle de latitude avec la frontière du Darfour, telle qu'elle sera ultérieurement fixée;

4° - Les deux gouvernements s'engagent à désigner des commissaires qui seront chargés d'établir sur les lieux une ligne frontière conforme aux indications du paragraphe 2 de la présente déclaration. Le résultat de leurs travaux sera soumis à l'approbation de leurs gouvernements respectifs. Il est convenu que les dispositions de l'article IX de la Convention du 14 Juin 1898 s'appliquent également aux territoires situés au Sud du 14°20' de latitude Nord et au Nord du 5° degré de latitude Nord, entre le 14°20' de longitude Est de Greenwich (12° Est de Paris) et le cours du Haut-Nil.

Fait à Londres, le 21 Mars 1899.

Paul Cambon. SALISBURY

ANNEXES II

Convention supplémentaire à la déclaration de Londres du 21 Mars 1899, elle même additionnelle à la Convention du 14 Juin 1898, qui fixait la frontière des possessions coloniales françaises et anglaises et les zones d'influence à l'Ouest et à l'Est du Niger. *

Les Soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements, ont signé la déclaration suivante :

Les articles 2 et 3 de la Déclaration du 21 Mars 1899 sont modifiés comme suit :

Le frontière partira du point où la limite entre le Congo belge et l'Afrique Equatoriale française rencontre la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et le bassin du Congo. En principe, elle suivra cette ligne de partage des eaux jusqu'à son point d'intersection avec le 11e degré de latitude Nord.

A partir de ce point, elle sera tracée de manière à séparer, en principe, les régions du Dar-Kouti, Dar-Sila, Ouaddaï et Dar-Tama des régions habitées par les Taaisha et autres tribus soumises au Darfour, ainsi que celles du Dar-Massalit et Dar-Guimir. En application de ce principe, la frontière, à partir du 11e de latitude Nord, se dirigera approximativement sur le confluent des Oued Azoum et Oued Kadja : elle suivra l'Oued Kadja jusqu'à son confluent avec l'Oued Azounga et l'Oued Azounga jusqu'à un point situé au Nord de Djebel Koudri et qui sera déterminé par la Commission de délimitation.

---

* *GROSSARD, op. cit., pp. 5-8.*

Ensuite, la frontière prendra approximativement une direction Nord-Est, en suivant la limite du Tama et du Massalit ; elle passera entre Birrok et Djebel Om ; elle suivra la limite Est du Dar-Tama jusqu'à un point à l'Est d'Abou Asal et à l'Ouest de Oum Ganatir : puis elle continuera à suivre cette même limite jusqu'au point extrême nord de contact entre le Dar-Tama et le Dar-Guimir. De ce point, la frontière gagnera Oundour, et d'Oundour elle prendra une direction approximativement nord jusqu'à l'Oued Howa, en passant à proximité des puits d'Orba. Dans toute cette partie, elle sera tracée de façon à séparer, en principe, le Dar-Tama et la région habitée par la partie des Zaghaouas-Kobbé actuellement placés sous l'autorité française des territoires habités par les autres tribus Zaghaouas. Le point d'eau d'Oundour sera accessible d'une part, aux tribus soumises au Darfour et, d'autre part, aux tribus soumises à l'autorité française ; les droits respectifs de ces tribus à ce point d'eau seront déterminés par la commission de délimitation. Dans tous les cas, les puits d'Orba se trouveront en zone française.

Après avoir atteint l'Oued Howa, la frontière suivra en principe, dans une direction Est jusqu'à la limite orientale du territoire français, à savoir le 24e degré de longitude Est de Greenwich, de manière à séparer les territoires des Bideyat et des Goranes, au Nord ; de ceux des Zaghaouas, au Sud.

Il est bien entendu que lorsque la frontière suivra un Oued, les droits actuels aux eaux des habitants des deux rives seront respectés.

Il est également convenu que lorsqu'il ne sera pas spécifié que la frontière suit un Oued, mais simplement qu'elle ira d'un point à un autre, de manière à séparer, en principe, le territoire d'une tribu de celui d'une autre tribu, les droits actuels des habitants, des deux côtés de la frontière, seront sauvegardés autant que cela sera possible. Attendu que le gouvernement de sa Majesté britannique reconnaît

qu'afin d'exercer un contrôle effectif sur les tribus Bideyat et Goranes, le gouvernement de la République française pourrait être obligé d'étendre au-delà du 24e degré de longitude Est de Greenwich sa sphère de surveillance à l'Est, il est, par les présentes, déclaré qu'aucune objection ne sera faite par le gouvernement de sa Majesté britannique à cette extension, au nord de l'Oued Howa, à condition qu'il soit convenu que cette extension, en aucun cas, ne dépassera, à l'Est, les limites des régions actuellement habitées par les tribus Bideyats et Goranes et n'enlèvera rien au gouvernement de sa Majesté britannique de ses droits absolus sur les oasis de Bir Natrun, Toura el Bedaï ("Mirgi" "Nakherla", "Toumar el Gousar") et Birdi ("Oyo"), qui font partie du Soudan Anglo-Egyptien et se trouvent en dehors des limites des régions habitées par les Bideyats et les Goranes. Les limites orientales de l'extension en question à l'Est du 24e degré de longitude seront déterminées, autant que possible, par la commission de délimitation prévue à l'alinéa 4 ci-dessus, sans, toutefois, pouvoir dépasser le méridien 24°30' Est de Greenwich.

Les deux gouvernements s'engagent à empêcher, autant que cela sera possible, l'établissement sur leurs territoires respectifs des tribus ou des individus qui auraient franchi la frontière sans l'autorisation des deux gouvernements intéressés.

Il est entendu que la présente convention ne modifiera en rien l'interprétation donnée à la déclaration du 21 Mars 1899, d'après laquelle les termes de l'articles 3 "elle se dirigera ensuite vers le Sud-Est jusqu'au 24e de longitude Est de Greenwich (21°40' de Paris)" signifient "elle prendra une direction Sud-Est jusqu'au 24e degré de longitude Est de Grennwich, au point d'intervention dudit degré de longitude avec le parallèle 19°30' de latitude".

Fait à Paris, le 8 Septembre 1919.

(L.S.) Arthur James BALFOUR

(L.S.) S. PICHON.

ANNEXES III

Protocole définissant la frontière entre l'Afrique Equatoriale française et le Soudan Anglo-Egyptien. *

Les soussignés, dûment désignés comme commissaires par leurs gouvernements respectifs en exécution du paragraphe 4 de la déclaration signée à Londres, le 21 Mars 1899, déclaration complétant la convention entre la Grande-Bretagne et la France, signée à Paris le 14 Juin 1898, chargés de délimiter sur le terrain la ligne frontière entre l'Afrique Equatoriale Française et le Soudan Anglo-Egyptien en se conformant aux indications données au paragraphe 2 de cette déclaration modifiée par la convention supplémentaire signée à Paris le 8 Septembre 1919, après avoir examiné les travaux géodésiques et topographiques et constaté leur concordance, ont rédigé le présent protocole.

S E C T I O N I

a) La frontière du Soudan Anglo-Egyptien et de l'Afrique Equatoriale française part d'un signal, constitué par un tas de pierres haut de 5 mètres environ, appelé "point de jonction des trois frontières". Ses coordonnées sont : Latitude 05°01'10" Nord et Longitude 27°26'27" Est de Greenwich. A partir de ce point, elle suit la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du Congo ci-dessous déterminé.

b) Elle passe à 200 mètres à l'Ouest du signal astronomique de Youbo (Yubo), Latitude 05°25'26" Nord, Longitude 27°14'58" Est.

c) Elle se prolonge vers le Nord en passant à 200 mètres environ à l'Ouest du grand tas de pierres qui marque le signal astronomique de Koumo (Kumu), Latitude 05°50'10" Nord et Longitude 27°01'28" Est.

---

* *Tiré du livre de GROSSARD, op. cit.*

d) Elle remonte dans la direction du signal astronomique de Koumo ; elle passe à 150 mètres environ au Sud du tas de pierres du signal, latitude 05°01'44" Nord et longitude 26°54'47" Est. Elle suit la ligne de crête en s'infléchissant vers l'Ouest jusqu'aux sources de la rivière Pilliamo ; elle laisse à l'Est le Hadjar Daragoumba (Daragumba) et s'infléchit de nouveau à l'Ouest pour passer à l'Est du point de Cangoura (Cangura) qui est en territoire français. Ensuite, elle passe, toujours sur la ligne de partage des eaux, entre les sources du Bousseri (Busseri) et du Colinga ; de là, au Goz Boudi ; puis à environ 5 kilomètres au Sud du signal du Goz Dinguiri formé d'un arbre et d'un petit tas de pierres, latitude 05°45'51" Nord et longitude 26°19'56" Est.

e) La frontière laisse à l'Ouest les sources du Ouara (Warra) et passe à 1 km au S.-Ouest du signal de Bira, latitude 07°01' Nord et longitude 26°01' Est.

f) De là, elle passe à 2 km environ au Sud du signal de Bibi, latitude 07°10'49" Nord et longitude 2°46'18" Est.

g) Toujours suivant la ligne de partage des eaux, elle passe à 2 km environ au Sud du signal de Boro, latitude 07°10'49" Nord et longitude 25°57'45" Est.

h) Elle passe ensuite à un rocher remarquable, point de la chaîne géodésique française dont les coordonnées sont : latitude 07°20'54" Nord, longitude 25°23'50" Est. Elle se prolonge en séparant la vallée du Sopo de celle du Vovodo et elle atteint un nouveau point géodésique de la même chaîne placé sur une table de latérite, dont les coordonnées sont : latitude 07°50'34" Nord et longitude 25°14'34" Est.

i) De ce point, elle passe à 2 km environ à l'Est du signal de Kourouma et à 2 km environ au Nord du signal géodésique de Amborogo.

j) Elle court ensuite à 3 km environ au Nord du signal de Koudemguéré. De là, elle atteint le signal de Ambouyouyiou en laissant du côté français les sources de la Douyou. Puis elle se dirige sur le Djebel Djim gamba. Elle passe ensuite à un signal géodésique, latitude 05° 26'43" Nord et longitude 24°09'51" Est en séparant la vallée du Boro de celle du Ouadi Va. Elle passe au signal géodésique de l'Abou Rassein.

k) Elle contourne ensuite les sources de l'Ouadi Va pour passer à environ 4 km au Nord du signal de Kioukou. Elle passe ensuite à 3 km environ au Nord du signal géodésique du Djebel Hawid. Elle atteint de là le signal géodésique du Djebel Gawarra. Puis contournant les sources de l'Adda elle passe au signal de Roumbou-Kindi.

l) Elle passe ensuite au signal du Djebel Bouzou. De ce point elle passe à l'Ouest du signal de la chaîne anglaise appelée Djebel Moho et atteint le signal géodésique de la chaîne française qui a pour coordonnées latitude 09°04'58" Nord et longitude 23°27'45" Est.

m) Elle sépare les sources de l'Oum Balatcha des sources de la Kotto ou Meini, passe à 6 km environ au Sud du Djebel Gouma et atteint ensuite le Djebal Tinga, sur lequel se trouve un signal géodésique.

S E C T I O N II

a) Elle suit ensuite la ligne de partage des eaux entre les Oueds Oum Balatcha et Khadha (Khudha) d'un côté et la rivière Kara ou Yata de l'autre dans la direction du Nord jusqu'au Djebel Koumou, latitude 09°35'33" Nord et longitude 23°37'49" Est.

b) De là en ligne droite en direction du Nord-Nord-Est elle va au signal géodésique du Djebel Michemir, latitude 09°40'17" Nord et longitude 28°41'45" Est.

c) De là en ligne droite dans une direction légèrement Nord-Nord-Ouest au signal du Djebel Yana.

d) Ensuite en direction Nord-Ouest et en ligne droite au point d'eau principal situé à l'extrémité Est de la mare d'Am-Dofog.

e) De ce point la frontière court en direction Nord-Ouest à une distance de 1 km à l'Est de la route qui va d'Am-Dofog à la mare de Tizi par Rahad Dihin, Rahad Sahabaïa, Rahad Boarig et parallèlement à celle-ci jusqu'à un point situé à 1 km à l'Est de l'extrémité orientale de la mare de Tizi.

f) De là la frontière va en ligne droite au signal géodésique du Djebel Keili.

g) Puis en ligne droite à la mare de Nzili.

h) Les tribus ou individus appartenant au Soudan auront le droit de faire de l'eau aux rahads situés sur la route ci-dessus mentionnée et à la mare de Tizi.

S E C T I O N III

a) La frontière quitte cette mare pour atteindre en ligne droite dans la direction du Nord-Est un petit Djebel situé à 6 km à l'Est du signal géodésique du Djebel Ladja.

b) De là toujours en ligne droite, elle prend la direction Nord et passe au sommet du Djebel Nbeves, qui se trouve à 9 km au Nord-Est du signal géodésique de Ladja.

c) De ce point, elle passe en ligne droite et en direction Nord-Ouest aux rochers remarquables qui se trouvent sur la route de Kouter à Guilamber, à 3 km environ de ce dernier village.

d) De là, en ligne droite, elle prend la direction du Nord, coupe l'Oued Serguilong, laisse du côté français le village de Sarafaïa et passe au sommet du Djebel Koulloua.

e) De ce sommet dans la direction de l'Oued, elle va en ligne droite au sommet du Hadjar Tougoula.

f) Du Hadjar Tougoula, en ligne droite, elle va vers le Sud-Ouest au confluent de l'Oued Marafayin ou Moundangya et de l'Oued Loudgoua.

g) De ce point, allant vers le Nord en ligne droite elle coupe par son milieu la route de Moundangya à Loudjouga.

h) Ensuite allant en direction Nord-Ouest et en ligne droite, elle coupe par son milieu la route de Moundangya à Timassi.

i) De là, en ligne droite et en direction Nord-Ouest, elle passe au point ou l'Oued Moundangya coupe la route de Koumoro à Timassi.

j) Après, elle se dirige vers l'Ouest-Nord-Ouest et passe en ligne droite à un arbre (murraïa) situé sur l'Oued Kadjoul approximativement à 1 km au Sud du village de Siarreï.

k) Elle va ensuite en ligne droite dans la direction du Nord-Ouest au sommet du Hadjer Dakandeï distant de 7 km environ de cet arbre. Prenant la direction Nord-Nord-Ouest, elle passe ensuite en ligne droite au sommet du Hadjer Mirsi.

l) Au Hadjer Mirsi, orientée vers le Nord, et allant en ligne droite elle passe à une clairière située sur la piste qui va du village de Babel ou Mouda Ouest au village de Fogfogni (Fogfogiat) et approximativement à 3 km du village de Babel.

m) De ce point elle va en droite ligne et en direction Nord-Nord-Est, et elle passe à l'arbre frontière, latitude 11°47' Nord et longitude 22°34' Est, qui est situé sur la route de Kortango à Momona et à une distance approximative de 6 km de Kortango.

n) Elle passe ensuite en droite ligne et en direction Nord-Nord-Est au sommet du Hadjar Hagara.

o) De là, en ligne droite, toujours en direction Nord-Nord-Est, elle passe à l'arbre (hameïda) appelé Koatouya, latitude 12°03' Nord et longitude 22°38' Est, sur la route de Mongororo au Darfour.

p) Ensuite, elle passe en ligne droite et en direction Nord-Est au point où la ligne partant du sommet du Hadjer Sim et aboutissant à cet arbre coupe l'Oued Saleh.

q) La frontière suit le lit de l'Oued Saleh en direction Ouest jusqu'à son confluent avec l'Oued Azoum.

r) Elle se confond avec le lit de cet Oued jusqu'à son confluent avec l'Oued Kadja, confluent situé à l'Est et dans le voisinage du signal géodésique dont les coordonnées sont latitude 12°02'17" Nord et longitude 22°28'18" Est.

S E C T I O N IV

a) De ce confluent, la frontière suit la ligne médiane du lit de l'Oued (Kadja) jusqu'au confluent de celui-ci avec l'Oued Bir Koundjane ou Atamarga.

b) Elle suit le lit de cet Oued en direction du Nord-Est jusqu'à un point situé exactement à 2 km 500 au Sud du sommet Sud de la partie la plus orientale du Djebel Gounjouri

c) De là, elle passe en ligne droite à ce sommet.

d) Elle suit ensuite la crête du massif oriental du Djebel Goundjouri jusqu'au sommet Nord côté 839.

e) De là, elle va en ligne droite et en direction Nord-Est au sommet du Djebal Djounoun.

f) De ce sommet, elle va en ligne droite et en direction Ouest-Nord-Ouest jusqu'au sommet du Djebel Abbas.

g) De là, toujours en ligne droite et en direction Ouest-Nord-Ouest elle passe au sommet oriental du Djebel Tareï.

h) Ensuite en ligne droite et en direction Nord-Ouest, elle va à un point situé exactement à 5 km au Nord du signal géodésique du Djebel Arara ou Anyatéi.

i) Elle passe ensuite en ligne droite à ce signal.

j) De là, elle se dirige en ligne droite dans la direction du Sud-Ouest jusqu'à un point situé à mi-chemin entre le village Massalit de Bardoï et le village Dadjo d'Am-Dague1.

k) De ce point, elle prend une direction Ouest-Sud-Ouest, en ligne droite, jusqu'à un point situé exactement à 2 km 5oo au Nord du signal géodésique du Djebel Hangara.

1) La frontière suit la même ligne droite pour aboutir sur l'Oued Kadja à 2 km environ au Nord du village d'Andara qui est en territoire français.

m) De ce point d'intersection, elle suit la ligne médiane du lit de l'Oued Kadja jusqu'au confluent de celui-ci avec l'Oued Azounga.

n) Elle suit ensuite la ligne médiane de l'Oued Azounga jusqu'au point où le sentier orienté Nord-Sud qui passa au village de Koudri coupe l'Oued. Ce point d'intersection est situé à 3 km 500 au Nord--Nord-Ouest du signal géodésique de Koudri.

o) Il est entendu que tous les droits existants d'abreuvoir, de pêche ou autres dans le lit des Oueds Azounga et Kadja partout où la frontière suit leur lit seront conservés de chaque côté.

S E C T I O N V

a) De ce dernier point, elle part dans la direction au Nord-Est en ligne droite et passe au signal du Djebel Firni.

b) De là, elle passe en ligne droite au sommet du Djebel Selika.

c) Elle suit la ligne de partage des eaux entre l'Oued Kourouma et l'Oued Biteta qui passe sur le plateau en faisant un coude brusque à l'Est pour atteindre l'arbre remarquable coté 1176 sur la carte.

d) De cet arbre, elle va en ligne droite, dans la direction au Nord-Est, au point coté 1128 et de là, encore en ligne droite, dans la direction de l'Est, elle passe au signal du Djebel Arguilé.

e) De ce signal, elle va en ligne droite et en direction Nord-Est à l'arbre remarquable coté 1125 sur la carte.

f) De cet arbre, elle se dirige vers l'Est en passant au col situé entre le Djebel Kourkouba et le Djebel Roufaida ; elle suit le petit Oued qui a sa source dans le col et coule vers l'Est sur une distance approximative de 2 kilomètres.

g) Elle quitte ensuite cet Oued et, toujours orientée vers l'Est, elle passe à un point situé à mi distance du village Massalit de Hegliga et du village Tama de Niegerrei, éloignés l'un de l'autre de 1 km environ.

h) De là, en ligne droite et en direction Nord-Est, elle passe au sommet du Djebel Abouligam.

i) De là, en direction Est, elle passe en ligne droite à 3 km à l'Ouest du Djebel Kishkish, puis en direction Nord-Est en ligne droite à un rocher coté 1091 sur la carte.

j) De là, en direction Nord-Ouest et en ligne droite elle passe à 1 km à l'Est du signal géodésique qui se trouve sur le plateau à l'extrémité Sud du Djebel Om.

k) De là, elle monte sur le plateau dont elle suit la ligne médiane du Sud au Nord, puis elle passe sur le principal sommet ; elle suit

la ligne médiane de la partie Nord du plateau jusqu'à un point situé à environ 1 km à l'Est des puits de Goz Bedine.

1) La frontière passe ensuite en ligne droite à 800 m au Nord de ces puits en prenant la direction de l'Ouest puis toujours en ligne droite elle atteint le Rahad Mouhaddad, située au confluent de l'Oued Atroun et de l'Oued Sineit.

m) De là, elle passe en ligne droite à un point sur l'Oued Bouéssa ou Goumara situé à 1 km de demi à l'Est des puits de Bouéssa.

n) De ce point, elle suit le lit de l'Oued en direction Ouest jusqu' aux puits de Bouessa, qui sont communs aux tribus riveraines.

S E C T I O N VI

a) Des puits de Bouessa elle va en ligne droite et en direction Nord-Ouest au signal géodésique du Hadjar Dirro, latitude 14°17'33" Nord et longitude 22°25'30" Est.

b) De là, elle passe en ligne droite au signal géodésique placé à l'extrémité Sud-Ouest du Djebel Mourra, latitude 14°18'38" Nord et longitude 22°25'36" Est.

c) Elle suit la crête du Djebel Mourra jusqu'à un autre signal coté 1129 sur la carte.

d) De ce point, se dirigeant en ligne droite vers le Nord, elle passe à un point situé à 1 km à l'Ouest du village de Nganga.

e) De là, toujours en ligne droite, elle atteint en direction Nord-Nord-Ouest le Goz Méméríko en un point situé à 3 km et demi au Nord-Est du signal géodésique de Koulbous.

f) De là, elle se dirige en ligne droite vers le Nord et passe au Goz Djemal Harro, qu'elle atteint en un point situé à 2 km à l'Ouest du sommet du Hadjer Tourat.

g) De là, elle va en direction approximativement Nord et en ligne droite à la Rahad Ardeb ou Keita ; de là en ligne droite, au Hadjar Kibish et de là, en ligne droite encore à la Rahad Nabakaï.

h) De ce point, elle va en ligne droite à la Rahad Guiber.

i) De ce point elle suit le lit de l'Oued Héringala sur une distance de 2 km et dans la direction de l'Ouest.

j) Elle quitte ensuite l'Oued et prend une direction Nord-Nord-Est pour aller en ligne droite à la Rahad Digui.

k) De la Rahad Digui elle va en ligne droite vers l'Est à la Rahad Chourak.

l) De là, elle passe en direction Nord-Est en ligne droite à l'éperon coté 979 sur la carte.

m) De ce point elle prend une direction Est-Nord-Est et passe en ligne droite à mi-distance entre le Djebel Saudi et le Djebel Oustani.

n) Elle atteint ensuite, en direction approximativement Est, en ligne droite, l'arbre coté 984, qui a servi de signal géodésique.

o) De là elle prend une direction approximativement Est-Nord-Est laissant les puits de Douai au Nord et les puits de Fogui et de Guirguéra au Sud et en ligne droite elle passe au Hadjer Dioukou.

p) De ce Hadjer, elle prend une direction approximativement Nord et passe en ligne droite aux puits de Diabelout qui sont communs aux tribus riveraines.

q) De ce point, elle va en ligne droite, en direction Nord-Nord-Ouest, à un point situé sur l'Ouest Orouba, distant de 1 km du point où cet Oued se jette dans la mare d'Oumdour.

r) Elle suit le lit de cet Oued et atteint la mare d'Oumdour dont les eaux sont communes aux tribus riveraines.

S E C T I O N VII

a) De la mare d'Oumdour, la frontière suit l'Oued Tiné jusqu'à son confluent avec l'Oued Greigui ou Bahaï.

b) Puis elle suit le lit de cet Oued en direction Nord-Est jusqu'au confluent du bras le plus à l'Est de cet Oued avec l'Oued Howa en un point situé à environ 2750 mètres au Sud-Ouest d'un des signaux géodésiques du Djebel Haugara dont les coordonnées sont latitude 15°44' 04" Nord et longitude 23°55" Est.

c) Les puits de Tiné et de Bahaï sont communs aux tribus riveraines.

S E C T I O N VIII

a) La frontière, du confluent du bras situé le plus à l'Est de l'Oued Bahaï ou Greigui avec l'Oued Howa, suit la ligne médiane de la vallée de cet Oued jusqu'à son intersection avec le méridien 24° Est.

b) Pour marquer l'intersection de l'Oued Howa avec le méridien 24°, qui se trouve approximativement à hauteur du parallèle 13°45' Nord, une ligne d'arbres a été coupée en travers de la vallée.

c) Ce méridien coupe la Rahad Wahal, mare commune aux tribus riveraines.

d) Sur la rive Sud, à environ 20 mètres au Sud de la berge sablonneuse de la vallée, les lettres 24 M ont été marquées au feu sur un hidjilidj dont le tronc a été écorcé en anneau à la partie inférieure. Dans le lit de la vallée, à une distance d'environ 400 mètres au Nord de cet arbre, un deuxième hidjilidj a été écorcé de même et on y a entaillé le chiffre 24.

e) La vallée de l'Oued Howa, qui atteint une largeur de plusieurs kilomètres, est nettement définie par des arbres et de la végétation et par le changement brusque du sol sablonneux sur les berges en sol argileux dans le lit.

f) La vallée sera commune aux tribus riveraines, chacune d'elles conservant tels droits dont elle a joui jusqu'à présent, creuser des puits, cultiver, faire pâturer dans les limites de la vallée.

g) A partir de l'intersection de l'Oued avec le méridien 24° la frontière suit le méridien 24° en direction du Nord, jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 19°30' Nord.

h) Le méridien 24° qui passe en région désertique n'a pu être séparé sur le terrain qu'en certains points seulement.

i) Au Nord de l'Oued Howa, il passe entre les deux signaux du Hadjer Kimiri.

j) Plus au Nord, il passe à l'Est d'un gros tas de pierres qui indique au pied des falaises de l'Erdi à l'emplacement d'un point astronomique dont les coordonnées sont : latitude 18°38'59" Nord et longitude 23°59'49" Est.

k) A l'intersection du parallèle 19°30' et du méridien 24°, un petit tas de pierres marque l'extrémité de la frontière.

1) Le droit de surveillance au-delà du méridien 24°, reconnu au gouvernement français par la Convention du 8 septembre 1919, comporte le droit de faire de l'eau aux puits de Seudi et autres aiguades situées entre ce méridien et le méridien 24°50 Est.

D I S P O S I T I O N S G E N E R A L E S

a) Là où la frontière suit un Oued, coupe une mare ou y change de direction, les droits à l'eau tels qu'ils y existent pour les habitants de chaque côté seront conservés.

b) Après l'achèvement de la délimitation, un délai de six mois sera accordé aux indigènes de chaque côté de la frontière pour choisir le territoire sur lequel ils veulent fixer leurs résidences.

c) Ce délai comptera du jour où la notification en aura été faite aux intéressés.

d) Ce jour sera préalablement décidé d'accord entre les deux gouvernements. Ce délai expiré, les administrations locales prendront les mesures nécessaires pour empêcher l'établissement sur leurs territoires respectif des tribus ou des individus qui auraient franchi la frontière sans autorisation.

e) Deux cartes signées par chacun des commissaires accompagnent le présent protocole.

f) Dans le cas où les détails de la carte ne paraîtraient pas correspondre au texte du protocole, il y aura lieu de s'en tenir strictement au texte.

g) Lorsque dans le texte il est fait mention d'un village, il est entendu qu'il s'agit de l'emplacement tel que les commissaires l'ont trouvé sur le terrain, c'est-à-dire tel qu'il figure sur la carte.

h) Du parallèle 19°30' au parallèle 11° de latitude Nord les travaux de délimitation et les discussions sur le terrain ont été conduites avec compétence par le lieutenant-colonel Pearson du côté anglais.

L'emplacement de la tombe du colonel Pearson à Am-Dofog (Um Dofog) sera reconnu comme territoire britannique et le droit d'accès y sera réservé à perpétuité aux personnes dûment autorisées par le gouvernement du Soudan.

-o-o-o-

CROQUIS D'ENSEMBLE DE LA ZONE PRÉSENTÉE ET SITUATION DES PRINCIPAUX LIEUX CITÉS

Extrait du livre de JEAN MALVAL : « Essai de chronologie tchadienne »

ANNEXES IV

GOUVERNEMENTS DU TCHAD de 58 à 60 *

I - Gouvernement provisoire du 16-12-1958

MM. LISETTE (P.P.T.), Premier ministre;
ABBA SIDICK (P.P.T.), ministre de l'instruction publique;
ABDARAHIM DJALLAL (G.I.R.T.), ministre du plan;
ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre de la coopération et du paysannat;
ADOUM AGANAYE (M.S.A.), ministre de la santé;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre du travail et des affaires sociales;
BABA HASSANE (P.P.T.), ministre de l'élevage;
COUMATTEAU (P.P.T.), ministre de l'enseignement technique;
DJIBRINE KHERALLAH (G.I.R.T.), ministre de l'intérieur;
HISSEINE OUSMANE (U.D.I.T.), ministre des transports et de l'aéronautique civile;
JEAN BAPTISTE (U.D.I.T.), ministre de l'économie;
KOULAMALLAH (M.S.A.), ministre d'Etat;
MOUSSA N'GARNIM (P.P.T.), ministre de la fonction publique;
SALLET (P.P.T.), ministre des travaux publics;
TOURA-GABA (P.P.T.), ministre de l'agriculture;
VAZEL (P.P.T.), ministre des finances;
NGOLSALA (G.I.R.T.), secrétaire d'Etat.

---

* *LE CORNEC (J.) : "Histoire politique du Tchad", op. cit., pp. 344-358.*

II - Gouvernement provisoire du 11-2-1959

MM. SAHOULBA (G.I.R.T.), Premier ministre et ministre de l'instruction publique;
ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre des finances et de l'économie;
ABDARAHIM DJALLAL (G.I.R.T.), ministre du plan;
ADOUM AGANAYE (M.S.A.), ministre de la santé, du travail et des affaires sociales;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre de l'agriculture;
DJIBRINE KHERALLAH (G.I.R.T.), ministre de l'intérieur;
HISSEINE OUSMANE (U.D.I.T.), ministre de l'élevage;
JEAN BAPTISTE (U.D.I.T.), ministre des travaux publics;
KOULAMALLAH (M.S.A.), ministre d'Etat et ministre du tourisme.

III - Gouvernement provisoire du 12-3-59

MM. KOULAMALLAH (M.S.A.), Premier ministre chargé de l'intérieur;
ABBA SIDICK (P.P.T.), ministre de l'instruction publique;
ABDARAHIM DJALLAL (G.I.R.T.), ministre de la coopération et du paysannat;
ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre des finances;
ADOUM AGANAYE (M.S.A.), ministre de la santé et de la fonction publique;
AHMED MANGUE (P.P.T.), ministre de l'enseignement technique, des sports et du tourisme;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre de l'agriculture;
HISSEINE OUSMANE (U.D.I.T.), ministre de l'élevage;
LISETTE (P.P.T.), ministre délégué chargé du plan et des relations extérieures;
MAHAMAT HASSAN (U.D.I.T.), ministre de l'économie
SAHOULBA (G.I.R.T.), ministre des transports et de l'aéronautique civile;
TOURA-GABA (P.P.T.), ministre des travaux publics.

IV - Gouvernement provisoire du 24-3-1959

MM. TOMBALBAYE (P.P.T.), Premier Ministre;
ABDARAHIM DJALLAL (G.I.R.T.), ministre du paysannat et de la coopération;
ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre des finances;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre de l'agriculture;
AHMED KOTOKO (P.P.T.), ministre de l'instruction publique;
ALLAHOU TAHIR (P.P.T.), ministre de la fonction publique;
DJIBRINE KHERALLAH (G.I.R.T.), ministre de l'intérieur;
HISSEINE OUSMANE (U.D.I.T.), ministre de l'élevage;
JEAN BAPTISTE (U.D.I.T.), ministre de l'économie, du tourisme et de la santé;
LISETTE (P.P.T.), ministre du plan et des affaires extérieures;
SAHOULBA (G.I.R.T.), ministre des transports et de l'aéronautique civile;
TOURA-GABA (P.P.T.), ministre de l'agriculture.

V - Gouvernement du 16-6-1959

MM. TOMBALBAYE (P.P.T.), Premier ministre, ministre de la justice;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre de l'élevage et des industries animale,y compris l'hydraulique pastorale;
AHMED KOTOKO (P.P.T.), ministre de l'éducation populaire, y compris l'enseignement technique, le jeunesse et les sports;
AHMED MANGUE (P.P.T.), ministre de l'intérieur;
DJIBRINE KHERALLAH (G.I.R.T.), ministre des finances;
DJIBRINE PAUL (P.P.T.), ministre de la fonction publique, de l'orientation civique et de l'information;
JEAN BAPTISTE (U.D.I.T.), ministre des affaires sociales, y compris la santé et le travail;

KEIRO (P.P.T.), ministre de la production et de la coopération, y compris les eaux et forêts et la mutualité;

LISETTE (P.P.T.), vice-Premier ministre, chargé de la coordination économique, du plan, du tourisme et des relations extérieures;

TOURA-GABA (P.P.T.), ministre des travaux publics et des communications;

BABA HASSANE (P.P.T.), secrétaire d'Etat à la Présidence;

DELSIA (P.P.T.), secrétaire d'Etat aux travaux publics;

HASSANE BAGUERI (P.P.T.), secrétaire d'Etat à l'intérieur;

HASSANE GOGO (A.S.T.), secrétaire d'Etat à la coordination économique.

1er remaniement du 1er Février 1960

MM. JEAN-BAPTISTE et DJIBRINE KHERALLAH, démis d'office.

2e remaniement du 23 Avril 1960

MM. ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre de l'intérieur;

AHMED MANGUE (P.P.T.), ministre de la santé et des affaires sociales;

DJIBRINE PAUL (P.P.T.), ministre de l'éducation populaire et du civisme;

HASSANE BAGUERI (P.P.T.), ministre de la fonction publique;

BABA HASSANE (P.P.T), secrétaire d'Etat à la Présidence, chargé de la justice;

DELSIA Robert (P.P.T.), secrétaire d'Etat à l'intérieur;

MAHAMAT ABDALKARIM (P.P.T.), secrétaire d'Etat aux travaux publics.

3e remaniement du 2 Juin 1960

MM. AHMED KOTOKO (P.P.T.), ministre des finances;

AHMED MANGUE (P.P.T.), ministre de l'éducation populaire;

BABA HASSANE (P.P.T.), ministre de la justice;
HASSANE BAGUERI (P.P.T.), ministre des affaires sociales;
DELSIA Robert (P.P.T.)

VI - Gouvernement du 24-8-1960

M. LISETTE démis d'office.

MM. TOMBALBAYE (P.P.T.), chef de l'Etat, président du Conseil des ministres, ministre de la défense nationale;
ABBO NASSOUR (A.S.T.), ministre de l'intérieur;
ADOUM TCHERE (A.S.T.), ministre de l'agriculture;
AHMED KOTOKO (P.P.T.), ministre des finances et du plan;
AHMED MANGUE (P.P.T.), ministre de l'éducation antionale;
BABA HASSANE (P.P.T.), ministre de l'économie et du commerce;
DELSIA (P.P.T.), ministre des affaires sociales;
DJIBRINE KHERALLAH (P.N.A.), ministre de la justice;
DJIBRINE Paul (P.P.T.), ministre de la fonction publique et de l'orientation civique;
HASSANE BAGUERI (P.P.T.), ministre de l'élevage;
KEIRO (P.P.T.), ministre des travaux publics et des communications;
N'GANTAR (P.P.T.), ministre du tourisme et des eaux et forêts;
TOURA-GABA (P.P.T.), ministre des affaires étrangères;
ALI KOSSO (P.P.T.), secrétaire d'Etat aux finances et au plan;
HASSANE GOGO (A.S.T.) secrétaire d'Etat à l'intérieur;
MAHAMAT ABDALKARIM (P.P.T.), secrétaire d'Etat à la défense nationale

1er remaniement du 14 Septembre 1960

MM. HASSANE GOGO (P.N.A.), secrétaire d'Etat à la Présidence, chargé de l'information;
ISSA ALLATCHIMI (ind.), secrétaire d'Etat à l'intérieur.

VII - ASSEMBLEE LEGISLATIVE de 1959

BATHA :

MM. ABAKAR ADOUM (U.D.I.T.).
ABDARAHIM DJALLAL (G.I.R.T.).
ABSAKINE OUMAR (P.P.T.).
DJRIBINE KHERALLAH (G.I.R.T.).
ASSABALLAH SALEM (P.P.T.).
LALLIA MARCEL (U.D.I.T.).
MOHAMED EL GONI (A.S.T.).
YOUSSOUF AHMED (A.S.T.).

B.E.T. :

MM. AHMED TAUER (U.D.I.T.).
ISSA ALLATCHIMI (U.D.I.T.).

CHARI-BAGUIRMI :

MM. ADOUM MELFI (A.S.T.).
BABA HASSANE (P.P.T.).
DJEDOUDJIA DANIEL (P.P.T.).
HASSAN GOGO (A.S.T.).
KOTOKO AHMED (P.P.T.).
MAHAMAT DOUBA ALIFA (P.P.T.).
MAHAMAT OUTMAN (U.D.I.T.).
MOUSTAPHA BATRAN (A.S.T.).
OUAGAGGIO ROBERT (P.P.T.).
TCHOROMA YOUSSOUF 'P.P.T.).

GUERA :

MM. ADOUM TCHERE (A.S.T.).
HASSAN BRAHIMI (P.P.T.).
DJERAKI ZAÏD (P.P.T.).
KARIFFENE ABONI (P.P.T.).
SENOUSSI MAHAMAT (P.P.T.).

KANEM :

MM. ALLAHOU TAHER (P.P.T.).
ALI KOSSO (P.P.T.).
BECHIR MAHAMAT (P.P.T.).
MAHAMAT BRAHIMI (P.P.T.).
MUSTAPHA MASRI (P.P.T.).
TACSIN BENOÎT (P.P.T.).

LOGONE :

MM. ABDALKADER CHARLES (P.P.T.).
DIONZE MICHEL (P.P.T.).
DJIDANGAR MICHEL (P.P.T.).
HOUMINA GABRIEL (P.P.T.).
HUBLOT JACQUES (P.P.T.).
KEIRO THOMAS (P.P.T.).
LISETTE GABRIEL (P.P.T.).
MANGUE AHMED (P.P.T.).
MOUSSA PAUL (P.P.T.).
NADINGAR JACQUES (P.P.T.).
NADJI JEAN (P.P.T.).
N'GANTAR MAURICE (P.P.T.).
NODJIMBANG ALPHONSE (P.P.T.).
SALLET FERNAND (P.P.T.).
TOURI ALEXIS (P.P.T.).

MAYO-KEBBI :

MM. DELSIA ROBERT (P.P.T.).
DJIBRINE PAUL (P.P.T.).
DJONDANG RENE (P.P.T.).
DJOUBE EDOUARD (P.P.T.).
DOBIO BENOÎT (P.P.T.).

LAPIA MAURICE (P.P.T.).
MOSSAM ANDRE (P.P.T.).
PATSALA JEAN (P.P.T.).
TAFTADJANI (P.P.T.).
TAO JACQUES (P.P.T.).
VAZEL ANDRE (P.P.T.).

Moyen-Chari :

MM. BOHIADI BRUNO (P.P.T.).
CHARLOT JEAN (P.P.T.).
DOUMRAM ANDRE (P.P.T.).
DOUNIA MARC (P.P.T.).
RARIKINGAR PAUL (P.P.T.).
KOUNGAR ANDRE (P.P.T.).
MUSTAPHA PHILIPPE (P.P.T.).
TOMBALBAYE FRANCOIS (P.P.T.).
TOURA-GABA JULES (P.P.T.).

OUADDAÏ :

MM. ABBO NASSOUR (A.S.T.).
AHMED KEKEGNE (U.D.I.T.).
ARABI AL GONI (A.S.T.).
BAPTISTE JEAN (U.D.I.T.).
IBRAHIM DOUTOUM (U.D.I.T.).
KREMA MUSTAPHA (U.D.I.T.).
MOHAMED FADOUL (U.D.I.T.).
MOHAMED ISSAKA (U.D.I.T.).
MOHAMED RADAMA (U.D.I.T.).
MOUSSA MAMADI (U.D.I.T.).
NEBOT MAURICE (U.D.I.T.).
RAMADAN ABDALKARIM (U.D.I.T.).

TAHIR ABDALDJALIL (U.D.I.T.).
TARANSAUD GUY (U.D.I.T.).
TARDREW WILLIAM (A.S.T.).

SALAMAT :

MM. MAHAMAT KASKANAYE (P.P.T.).
MAHAMAT ZENE ALI (P.P.T.).

Présidents : MM. ALLAHOU TAHER (1959)
AHMAD KOTOKO (1960)
DOUNIA MARC (1961).

-=-=-=-=-=-=-

TABLE DES MATIERES

Pages

Introduction 1

PREMIERE PARTIE : LES PEUPLES DU TCHAD ORIENTAL
ET LES PROBLEMES DE RESISTANCES .....

CHAPITRE PREMIER: Les peuples du Tchad oriental.

I - Le pays - Ses habitants - leurs activités et leurs besoins 40

A. Le pays 42
B. Les peuples du Tchad oriental 44
C. Dénomination des peuples du Tchad oriental - Leurs aires d'habitat et leurs activités .. 50

II - Le Tchad oriental: Richesse et pauvreté, les hommes, leurs activités et leurs besoins 95

A. Misère dans la richesse 107
B. Le Ouaddaï est-il réellement pauvre 117
C. Redevances religieuses 124
D. Le seuil de la misère 127
E. Récapitulation sur les genres de vie et les besoins des Ouaddaïens ..... 130.

CHAPITRE DEUXIEME: Résistance à la do ination française

Considérations préalables 138
A. La résistance de la Senoussiyya 142
B. La résistance du Tchad oriental sous Doud-Mourrah 152
C. Vers la défaite de Doud-Mourrah et l'occupation du Ouaddaï 164

D. Deuxième phase de la résistance de Doud-Mourrah 1909-1911 170
- Le trafic d'armes du temps de la résistance de Doud-Mourrah 186
E. Doud-Mourrah soumissionnaire 189

CHAPITRE TROISIEME: Conséquences de la collaboration avec l'envahisseur

A. Acyl - Sa fuite - Son alliance avec les Français - Son intronisation et sa destitution... 194
B. Conséquences de la résistance passive dans l'administration directe 206
C. Comment le commandant Gérard est-il arrivé à organiser le massacre des 'Ulema et des dignitaires ouaddaïens 209
D. Détails du massacre de 1917 213
E. A l'actif de l'administration directe 218

DEUXIEME PARTIE: AUX CONFINS DES ETATS: LES PROBLEMES FRONTALIERS

CHAPITRE QUATRIEME: Aux Confins des Etats 224

I. Problèmes de confins auxquels se sont heurtés les colonisateurs français 225
II. Pillages des confins et droits de poursuite des Anglais et des Français 229
III. Opérations mixtes franco-anglaises de police des confins 234
IV. Détails pratiques de la police des confins 235

CHAPITRE CINQUIEME: Prétentions françaises sur les sultanats des confins 243

A. Aperçu historique sur le Dar-Four 257

B. Repères historiques sur les sultanats des confins: Tama et Massalit 262
- Sur le Guimir et le sultanat du Zaghawa 276
- Sur le Sila 277

CHAPITRE SIXIEME: Délimitation sur le terrain de la frontière Ouaddaï - Dar-Four 281

TROISIEME PARTIE: LA RUPTURE AVEC L'ACCOMMODATION - L'EVOLUTION POLITICO-SOCIALE DES OUADDAÏENS

CHAPITRE SEPTIEME: L'émigration ouaddaïenne et ses conséquences 304
A. Localisation des émigrants ouaddaïens au Soudan . 322
B. Conséquences de l'émigration ouaddaïenne pour le Soudan 342
C. Pour le Ouaddaï 346

CHAPITRE HUITIEME: La nouvelle politique coloniale au Ouaddaï de 1935 à 1946 349
A. L'intronisation de Mahamat Ourada 355

CHAPITRE NEUVIEME: L'essor de la lutte politique au Ouaddaï de 1945 à 1960 368
A. Le Ouaddaï plongé dans le statisme 373

CONCLUSION GENERALE 409

BIBLIOGRAPHIE 421

ANNEXES ..... *I à XXX*

TABLE DES CARTES

Pages

- Esquisse des principaux itinéraires caravaniers entre l'Afrique blanche et les Etats sahéliens 5
- Le Ouaddaï dans le Tchad 38
- Carte linguistique du Tchad oriental 48
- Répartition des populations du Sud et de l'Est sahéliens ... 52
- Cantons et Agadat du Ouaddaï 58
- Les cantons du Tama 75
- Zones d'habitat des sédentaires et des nomades et mouvements saisonniers des pasteurs 90
- Densité de populations au Km2 93
- Densité de bovins pour 100 habitants 103
- Itinéraire suivi par la colonne mobile pour le combat de Djoua 168
- Zone des confins Tchad-Soudan 223
- Partage de l'Afrique 242
- Carte du Congo français montrant la zone dans laquelle la frontière reste à déterminer 271
- Esquisse géologique de la région frontalière 283
- Tracé de la frontière de l'A.E.F. et du S.A.E. 296-298
- Le Ouaddaï en Afrique 299
- La République démocratique du Soudan 324
- Le Tchad dans l'Afrique centrale 401
- Croquis d'ensemble de la zone présentée ..... XXI bis

PHOTOS

Pages

- Site de Ouara 45
- Les boeufs porteurs ..... 56 bis
- Transporteurs ou vendeurs d'eau ..... 106 bis
- Marché d'Abbacha ..... 111 bis
- Tombeau du Mahdi à Gouro ..... 151 bis
- La petite école d'Abéché ..... 219 bis
- Le Ouadi Azounga frontière ligne 291
- Fonctionnaires de la police des frontières et douanier à Adré 292

DESSINS

- Dessin des formes d'abitations ouaddaïennes 132
- Site habituel d'un village 133

LETTRES en ARABE

- Lettre du sultan Doud Mourrah aux Arabes Mahamid 174
- Lettre des Ouaddaïens rebelles à l'Aguid Al-Mahamid 178
- Lettre du sultan Acyl au chef du glorieux gouvernement français 196
- Lettre du sultan Hassan du Tama 269

-=-=-=-=-=-=-=-=-

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

TROISIÈME CYCLE
I
in 4°
7951
SORBONNE